№36785

4

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA SUISSE

IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A., NEUCHATEL

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE & BIOGRAPHIQUE
DE LA
SUISSE

PUBLIÉ AVEC LA RECOMMANDATION DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE D'HISTOIRE

ET SOUS LA DIRECTION DE

† VICTOR ATTINGER
ÉDITEUR

MARCEL GODET
DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

HENRI TÜRLER
DIRECTEUR DES ARCHIVES FÉDÉRALES

AVEC DE NOMBREUX COLLABORATEURS DE TOUS LES CANTONS

ILLUSTRÉ DE

CARTES ET DE NOMBREUSES REPRODUCTIONS D'ANCIENS DOCUMENTS
DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

TOME QUATRIÈME
HEGGLI-MONTREUX

NEUCHATEL
ADMINISTRATION DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE
ET BIOGRAPHIQUE DE LA SUISSE
Place Piaget, 7
1928

Tous droits réservés.

LISTE DES COLLABORATEURS AU TOME QUATRIÈME

(Les initiales entre crochets [ ] indiquent les abréviations utilisées par nos collaborateurs.)

ZURICH : H. Brunner, bibliothécaire de la ville, Winterthour. [H. Br.] — Dr phil. Carl Brun, Zurich. [C. B.] — Dr E. Dejung, Küsnacht. — Dr L. Forrer, Winterthour. [L. F.] — Johannes Frick, Meilen. [J. F.] — Dr Werner Ganz, Zurich. [W. G.] — Prof. Dr Friedrich Hegi, Rüschlikon. [F. H.] — Eugen Hermann, archiviste, Zurich. [E. H.] — Dr. Walter Hildebrandt, Bülach. [W. H.] — Dr W. Manz, Zurich. — H. Schulthess, Zurich. [H. Sch.-H.] — Dr phil. Emil Stauber, Zurich — Gustav Strickler, maître secondaire, Grüningen.

BERNE : Dr Rud. Wegeli, direct. du Musée historique, Berne. [R. W.] — Dr Paul Aeschbacher, Täuffelen. — H. Andres, Belp. [H.A.] — † Prof. Dr Ed. Bæhler, pasteur, Champion. [† E. B.] — Hugo Balmer, maître secondaire, Laupen. — G. Buchmüller, pasteur, Huttwil. — F. Bühlmann, notaire, Berne. — Dr Heinrich Dübi, anc. réd. de l'Annuaire du Club alpin suisse, Berne. — Ernst Graf, organiste, Berne. [E. G.] — Prof. Dr Otto von Greyerz, Berne. [O. v. G.] — P. von Greyerz, Berne. W. Hæmmerli, pasteur, Heimiswil. — Leo Hallenbarter, rédacteur, Brigue. — A. Haller, pasteur, Berne. — Dr K. Huber, bibliothécaire. Thoune. — Dr Th. ImHof, Berne. — Dr Th. Ischer, Berne. — P. Kasser, juge cantonal, Berne. [P. K.] — Dr R. Kieser, Berne. [R. K.] — † Dr Fr. Kœnig, Schönbühl. [F. K.] — G. Kurz, archiviste cantonal, Berne. [G. K.] — F. Leuthold, instituteur, Berne. — K.-J. Lüthi, Berne. [K.-J. L.] — R. Marti-Wehren, instituteur, Berne. [R. M.-W.] — Dr Th. de Quervain, Rapperswil (Berne). [T. Q.] — Dr H. Spreng, Unterseen. [H. Sp.] — A. von Tavel, Berne. — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — Dr Paul Wæber, Berne. — R. Zbinden, Langenthal.

JURA BERNOIS : G. Amweg, Président de la Société jurassienne d'Émulation, Porrentruy. [G. A.] — Prof. Dr P.-O. Bessire, Porrentruy. [P.-O. B.] — W. Bourquin, Bienne. [W. B.] — L. Chapuis, juge d'appel, Berne. [L. Ch.] — Dr. A. Schenk, maître à l'Ecole secondaire, Berne.

LUCERNE : P.-X. Weber, archiviste cant., Lucerne. [P.-X. W.] — G. von Vivis, major, Lucerne. [v. V.] — Dr Hans Dommann, Lucerne — Jos. Gauch, Lucerne. [J. G.] — Dr H. Zur Gilgen, Lucerne. — Franz Haas-Zumbühl, Lucerne. — Dr P. Hilber, directeur de la « Bürgerbibliothek », Lucerne. — M. Locher, Lucerne. — P. Emmanuel Scherer, Sarnen. — H. Segesser von Brunegg, ministre de Suisse à Varsovie. [H. S. v. B.] — J. Troxler, recteur, Münster. [J. T.] — Dr Franz Zelger, Lucerne.

URI : Dr Ed. Wymann, archiviste cant., Altdorf. [E. W.] — Dr K. Gisler, Altdorf. — Joseph Müller, curé de l'Hôpital, Altdorf. [J. M., A.]

SCHWYZ : P. R. Henggeler, archiviste, Einsiedeln. [R-r.] — Dr Dominik Aufdermaur, Schwyz. [D. A.]

UNTERWALD : Dr Rob. Durrer, archiviste d'État, Stans. [R. D.] — Dr P. Ignaz Hess, Ingenbohl. — Al. Truttmann, ancien ammann de district, Sarnen. [Al. T.]

GLARIS : Dr Ad. Nabholz, recteur, Glaris. [Nz.] — J.-J. Kubly-Müller, Glaris. [J.-J. K.-M.] — Pasteur Paul Thürer, Netstal.

ZOUG : Dr Wilh.-Jos. Meyer, Berne. [W.-J. M.] — Dr jur. Al. Müller, Risch (Zoug).

FRIBOURG : Tobie de Raemy, archiviste d'État, Fribourg. — Dr Paul Aebischer, Fribourg. [P. A.] — Dr A. Büchi, prof. Fribourg. [A. B.] — Georges Corpataux, sous-archiviste d'État, Fribourg. [G. Cx.] — Prof. J. Jordan, Fribourg. — R. Merz, insp. scol., Galmiz. [R. M.] — Mlle J. Niquille, Fribourg. [J. N.] — Prof. G. Schnürer, La Chassotte (Givisiez). — Dr Aug. Schorderet, Fribourg. [Aug. Sch.] — Hubert de Vevey, Fribourg. [H. V.] — P. de Zurich, Fribourg.

SOLEURE : Dr J. Kælin, archiviste Soleure. [J. K.] — Dr Max von Arx, Olten. — W. Bærle, Mariastein. [W. B.] — H. Comment, pasteur, Bâle. [H. C.] — Dr H. Dietschi, Stadtammann, Olten. [H. D.] — J. Mœsch, curé, Oberdorf. — Prof. Dr E. Tatarinoff, Soleure. [E. T.] — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — G. v. Vivis, major, Lucerne. [v. V.]

BALE-VILLE et **BALE-CAMPAGNE :** Dr Carl Roth, bibliothécaire à la Biblioth. publique, Bâle. [C. Ro.] — Karl Gauss, pasteur, Liestal. — Dr. Otto Gass, bibliothécaire cantonal, Liestal. [O. G.] — F. Lieberich, Bâle. [F. L.] — Dr Paul Roth, Archives d'État, Bâle. [P. Ro.] — Dr Adr. Stückelberg, Bâle. [A. St.]

SCHAFFHOUSE : H. Wanner-Keller, inst., Schaffhouse. [W.-K.] — Rob. Harder, Schaffhouse. — Gg. Kummer, Schaffhouse. [G. K.] — Dr F. Rippmann, archiviste de la ville, Stein s/Rhin. — Dr O. Stiefel, Schaffhouse. — Dr H. Werner, archiviste d'État, Schaffhouse. [H. W.] — J. Wipf, pasteur, Buchthalen (Schaffhouse).

APPENZELL : Dr A. Marti, bibliothécaire cantonal, Trogen [A. M.] — Dr phil. Emil Schiess, Herisau. [E. Sch.] — Dr phil. Rosa Schudel-Benz, Zurich.

SAINT-GALL : Prof. Dr. Pl. Bütler, Saint-Gall. [Bt.] — J. Fäh, Kaltbrunn. [J. F.] — J.-J. Müller, 1er archiviste du chapitre, Saint-Gall. [J. M.] — Emil Schlumpf, maître secondaire, Saint-Gall. — Dr M. Schnellmann, Rapperswil. [M. Schn.] — P. F. Segmüller, archiv. Schwyz. — F. Willi, bibliothécaire, Rorschach.

GRISONS : Dr L. Joos, prof., Coire. [L. J.] — Dr Anton von Castelmur, Coire. [A. v. C.] — Georg Casura, Ilanz. — A. Ciocco, Mesocco. — B. Hartmann, pasteur, Coire. [B. H.] — Dr C. Jecklin, ancien recteur, Coire. [C. J.] — R. Kraettli, Igis. — B. Mathieu, Konvikt, Coire. [B. M.] — J. Michel, prof. à l'école cantonale, Coire. — Anton Mooser, Maienfeld. [A. M.] — Dr A. Pfister, Bâle. [A. Pf.] — Dr F. Pieth, bibliothécaire, Coire. [F. P.] — Dr Hans Roth, Berne. — Dr J. Simonet, Domsextar, Coire. [J. S.] — J.-R. Truog, doyen, Jenaz. [J.-R. T.] — Dr M. Valér, Coire. [M. V.] — P.-A. Vincenz, major, Truns. [P. V.] — Prof. Dr A. Zendralli, Coire.

ARGOVIE : Fritz Wernli, ancien bibliothécaire, Laufenbourg. [F. W.] — Dr A. Gessner, Aarau [A. G.] — Dr H. Schneider, Bâle. [H. Sch.] — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — G. Wiederkehr, Wohlen.

THURGOVIE : Dr E. Leisi, prof., Frauenfeld. [E. L.] — Dr E. Herdi, prof. Frauenfeld. — J. Rickenmann, bibliothécaire cantonal, Frauenfeld. [J. R.] — F. Schaltegger, Frauenfeld. [Sch.] — Dr A. Scheiwiler, Frauenfeld.

TESSIN : Dr Célestin Trezzini, professeur, Fribourg. [C. T.]

VAUD : Maxime Reymond, archiviste d'État, Lausanne. [M. R.] — Arnold Bonard, journaliste, Lausanne. [A. B.] — G.-A. Bridel, éditeur, Lausanne. [G.-A. B.] — Eug. Mottaz, directeur du DHV, Lausanne. [E. M.]

VALAIS : Dr. Leo Meyer, archiviste cantonal, Sion. [L. Mr.] — J.-B. Bertrand, pharmacien, Chexbres. [J.-B. B.] — Prieur Delèze, Val d'Illiez. — L. Dupont-Lachenal, chanoine, Saint-Maurice [L. D.-L.] — Dionys Imesch, chanoine, Sion. [D. I.] — Joh. Siegen, prieur, Kippel. — E. Tamini, curé, Bex. [Ta.]

NEUCHATEL : L. Montandon, archiviste, Neuchâtel. [L. M.] — A. Piaget, archiviste d'État, Neuchâtel. [A. P.]

GENÈVE : C. Roch, sous-archiviste, Genève. [C. R.] — Edmond Barde. [Be.] — Louis Blondel, chef du service municipal du Vieux-Genève. [L. B.] — E. Boleslas. — Jean Bouvier, lic. ès lettres. [J. B.] — E.-L. Burnet. — Albert Choisy. [A. Ch.] — André Corbaz, Jussy. [A. Cz.] — H. Delarue. [H. D.] — Henry Deonna, Dr en droit. [H. Da.] — J.-P. Ferrier. [J.-P. F.] — H. Friderich. [H. F.] — Frédéric Gardy, dir. de la Bibl. publique. [F. G.] — Henry Grandjean. — William Guex. — David Lasserre, lic. ès lettres, Lausanne. [D. L.] — Henri Le Fort, Genève. [H. L.] — Mlle Marianne Maillart. [M. M.] — Mlle Marguerite Maire. — Dr Paul-E. Martin, archiviste d'État. [P.-E. M.] — A. de Montfalcon [A. de M.] — L. Reverdin. — Eugène Ritter, prof. [Eug. R.] — F.-F. Roget. — B. Schatz-Falcon. [B. S.] — Terrier.

Collaborateurs généraux.

Dr Hector Ammann, Aarau. — Dr H. Bæchtold-Stæubli, Bâle. [H. B.-St.] — † Prof. Dr Ed. Bæhler, pasteur, Champion. [† E. B.] — Baltensberger, Berne. — G. Baumberger, cons. nat., Zurich. — Dr Ch. Benziger, Bern. [C. Bzr.] — Prof. Beuret-Franz, Besançon. — Dr G. Bohnenblust, prof., Genève. [G. Bst.] — Ed. Chapuisat, Dir. *Journal de Genève*. [Ed. Ch.] — W. Clauss, Zurich. — Marius Fallet, Le Locle. — Dr Hans Fehr, prof., Muri (Berne). — Dr P. A. Feldscher, Berne. — Dr R. Feller, prof., Berne. — A. Frey, Fribourg. — D.-L. Galbreath, Baugy s/Clarens. [D.-L. G.] — Dr Frida Gallati, Glaris. — Dr F. Ganguillet, Berne. — Dr A. Gassner, Schaffhouse. — Dr. P. Gillardon, Coire. — Marcel Godet, Directeur de la Bibliothèque nationale, Berne. [M. G.] — Dr phil. Otto Hassler, Petit-Lancy. [O. H.] — J.-U. Hubschmied, prof. au séminaire de Küsnacht. — O. Hulftegger, Zurich. — Dr M.-L. Kern, Berne. [M.-L. K.]. — C.-A. Loosli, écrivain, Bümpliz. — Mlle Marguerite Mauerhofer, Neuchâtel. — Prof. Dr G. Meyer von Knonau. [G. M. v. K.] — † Dr A. Nordmann, Bâle. — Ed. Platzhoff-Lejeune, Le Bullet (Vaud). [E. P.-L.] — J. de Pury, Neuchâtel. [J. de P.] — E.-F. Raeuber, capitaine du génie, Interlaken. — Dr E. Refardt, Bâle. — William Ritter, Bissone. — A. Rufer, Münchenbuchsee. [A. R.] — Mlle E. Sauer, Paris. [E. S.] — Dr G. Schirmer, Zurich. [G. Sch.] — E. Schneeberger, Berne. — Dr H. Schneider, Bâle. [H. Sch.] — Dr K. Schœnenberger, Arth. — Dr F. Schwab, Berne. [F. S.] — Dr Hans Schwab, Bâle. — Le Secrétariat, Neuchâtel. [L. S.] — Prof. Dr E. Tatarinoff, Soleure. [E. T.] — Dr H. Tribolet, Berne. [H. Tr.] — Rud. Tschudi, Bâle. — Prof. H. Tschumi, Genève. — Prof. Dr H. Türler, dir. des Archives fédérales, Berne. [H. T.] — Major P. de Vallière, Mont s/Rolle. [P. de V.] — Dr D. Viollier, vice-directeur du Musée national, Zurich. [D. V.]

1950/K 2386

ERRATA DU TOME QUATRIÈME

HENGGELER. Page 65, col. 2, ligne 2, lire : D^r *jur.* au lieu de D^r theol.

HIS. Page 108, col. 2, n° 4, ligne 2, lire : 18**24**-1891. — N° 5, ligne 9, lire : 187**0** au lieu de 1875. — N° 9, ligne 2, lire : fils du n° **5.**

HOFMEISTER VON FRAUENFELD. Page 137, col. 2, n° 1, ligne 3, lire : Tan**n**egg. — Ligne 4, lire : 13**6**9 au lieu de 1309.

HORW. Page 163, col. 2, ligne 21, lire: **(1859-1861)** environ. — Ligne 24, lire : Dès 1**5**45.

HORY. Page 164, col. 1, ligne 31, lire : † 5 ou 6 déc. **1660.**

HUGUENIN. Page 182, col. 2, ligne 10, lire : * **25** juin 1765, † 26 juill. 1841.

ISELLA. Page 242, col. 2, ligne 41, lire : Calca**g**nini au lieu de Caleagini.

JAPON. Page 264, col. 2, ligne 15 depuis la fin, lire : 1906 à 1909.

JOFFREY. Page 285. C. de Vaud, col. 1, n° 8, lire : Ger**h**ard au lieu de Gherard. — N° 10, ligne 2, lire 17**0**7-1716.

KALBERER. Page 320, col. 2, ligne 3 depuis la fin, lire : 14**5**6.

KALBERMATTEN. Page 321, col. 2, ligne 18 depuis la fin, lire : 179**2** au lieu de 1796.

KAPPEL. Page 326, l'illustration du bas de la page se rapporte à Jonental (Argovie) et non à Kappel.

KARPFENBERG. Page 329. Lire : *Kapfenberg* et non Karpfenberg.

KEHRSATZ. Page 333, col. 2, changer la signature d'Andres et mettre F.-E. Welti.

KIRCHHOFER. Page 360, légende du portrait, lire : Melchior Kirch**h**ofer.

KRAUER. Page 394, col. 2, n° 8, ligne 4, lire: Anna H**u**g.

KREUZLINGEN. Page 397, col. 2, bibliographie, lire : Voir Gaudenz *Ott.* — Ligne suivante : *Excerpta aus Creuzlingen.*

KRIEGSTETTEN. Page 399, col. 1, ligne 56, lire : *Bremgarten* au lieu de Blumengart.

KRONAUER. Page 40, ligne 22, lire 1900-19**10** au lieu de 1900-1918.

KUNKLER. Page 413, col. 1, ligne 3 depuis le bas, lire : n° **13** au lieu de n° 9, fils du n° **12** au lieu de n° 8. — Col. 2, ligne 1, lire : n° **14** et ligne 2 : n° **15** au lieu de 10 et 11.

LARDY. Page 454, col. 2, ligne 24 depuis le haut, lire : Seringapa**t**am au lieu de Seringapatnam.

LAX, de. Page 485, col. 1, ligne 5 depuis la fin de l'article, lire : auf der E**g**gen.

LEUPOLD. Page 508, col. 2, ligne 7, lire : 152**8** au lieu de 1525.

LÉVENTINE. Page 512, col. 1, ligne 27, lire : de *léventinais* au lieu de français.

LIECHTENSTEIN (PRINCIPAUTÉ DE). Page 519, col. 1, ligne 9, supprimer : à l'exception, et lire : *plus tard aussi* de l'Autriche, etc.

LINDENBERG, von. Page 527, col. 1, ligne 3, lire : **N**ied**e**rbüren au lieu d'Oberbüren.

LINDTMEYER. Page 528, col. 1, lire : Lindtma**y**er,

LINGKI. Page 528, col. 2, lire : (Lin**g**gi) au lieu de (Linngi).

LODRINO. Page 541, col. 2, ligne 31, lire : montagne entre autres.

LOÈCHE. Page 542, col. 2, lignes 10 et 11, lire : les gens du pays *furent défaits* dans les champs de Loèche *par* le bailli impérial. — Ligne 23, lire : Wilhelm Perro**n**et. — Ligne 36, lire : un entrepôt *avant* 1309. — Ligne 41, lire : en 141**5**. — Ligne 50, lire : en 141**5**. — Ligne 26, depuis la fin, lire : *On* construisit. — Ligne 10 depuis la fin, lire : en 12**27.** — Dernière ligne, lire : augusti**n**es. — Page 543, col. 2, avant-dernière ligne, supprimer : *valaisannes.*

LOÈCHE-LES-BAINS. Page 543, col. 2, dernière ligne, lire : les *noms des* lieux-dits proviennent... — Page 544, col. 1, ligne 8, lire : aux environs du village. — Ligne 4 depuis la fin, lire : La localité est desservie par une route *carrossable.*

LOTTI. Page 556, col. 1, ligne 3 depuis la fin, lire : famille originaire de Fusio, établie à Bignasco.

LUCCHINI. Page 559, col. 1, ligne 20 depuis le bas, lire : *Giuseppe* Nessi, au lieu de Giov. Gaspare.

LUCERNE. Page 560, col. 1, ligne 18, lire : Mer**e**nschwand et non Meienschwand. — Ligne 10, depuis le bas, lire : Meyen**b**erg-Richensee.

LUDE, LOUDE. Page 598, col. 1, ligne 4, n° 2, lire : * 186**0** au lieu de 1866.

LÜDI. Page 598, col. 2, ligne 5, supprimer le n° 1 et numéroter 1 et 2 les n°s 2 et 3.

LUDWIG. Page 599, col. 1, ligne 11, lire : *Hermann* au lieu de Otto ; * 185**7** au lieu de 1853.

MAGGINI. Page 632, col. 1, ligne 6, lire : *cantonal* au lieu de fédéral.

MAGHETTI. Page 632, col. 1, ligne 7 depuis le bas, corriger : légua sa fortune à l'orphelinat Maghetti *qu'il avait fondé.* — Ligne 6 depuis le bas, ajouter : † 10 sept. 1831. — Ligne 5 depuis le bas, corriger : *légua une partie de sa fortune à l'orphelinat Maghetti.*

MAGLIASO. Page 633, col. 1, ligne 4, lire : Carlo-Corrad**o** au lieu de Carlo-Conrad. — Ligne 9, lire : S. Quiri**c**o au lieu de S. Quirino.

MARCHIELLUS. Page 661, col. 1, ligne 2 depuis la fin de l'article, lire : A**n**gera au lieu de Augera.

MARIANO. Page 664, col. 1, ligne 3, lire : sc**u**ltura au lieu de scoltura.

MAROLTA. Page 669, col. 2, ligne 12, supprimer : Registres de paroisse dès 1589.

MAULER. Page 692, col. 1, dernière ligne de l'art., lire : **1893** au lieu de 1923.

MAYOR. Page 696, *Mayor de Lutry*, n° 6. FRANÇOIS, lire † 15**50** au lieu de 1545.

MERCANTON. Page 720. *Armoiries : d'or à la carnière de sable* au lieu de de gueules à un fer de lance. — Ligne 10, lire 18**9**5, au lieu de 1885; ligne 14, lire 190**4** au lieu de 1906.

MEURON. Page 735, col. 1, ligne 29 depuis le bas, lire Lory *fils* au lieu de Lory père.

MEYER. Page 737, col. 2, ligne 5 depuis le bas, supprimer petit-fils du n° 1.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE DU TOME IV

Note pour le relieur : Le Tome IV comprend 800 pages de texte; 8 pages de garde, titres, errata, liste des collaborateurs et des abréviations, table de 2 planches hors texte. Ces planches doivent être placées comme indiqué ci-après :]

	Pag.
1. A. Cartes du territoire de Lucerne aux époques préhistorique et romaine face page	560
B. Carte historique du canton de Lucerne.	
2. A. Costumes lucernois, face page . .	592
B. Costumes militaires lucernois.	

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATIONS DANS LE TEXTE

ahd. = althochdeutsch. Vieil haut allemand.
Bd. = Band.
Bez. = Bezirk.
C. = canton.
Chr. = Chronik.
Com. = commune.
D. = district.
eidg. = eidgenössisch.
fl. = florin, Gulden.
Einw. = Einwohner.
fr. = Franken, francs.
Gem. = Gemeinde.
Ges. = Gesellschaft.
Hab. = habitants.
Hg. = Herausgeber.
hgg. = herausgegeben.
Hsr. = Häuser.
i. G. = im Generalstab.
Jahrh. = Jahrhundert.
Kt. = Kanton.
lb. = livre (monnaie), Pfund.
mais. = maisons.
mhd. = mittelhochdeutsch. Moyen haut allemand.
Ms. = Manuskript.
mns. = manuscrit.
nhd. = neuhochdeutsch. Nouvel haut allemand.
n° = numéro.
Nr. = Nummer.
p. = pagina, page, Seite.
Pr. = Programm.
rp. = Rappen.
S. = Siehe.
s. = siècle.
SA. = Separatabzug, Sonderabdruck.
Soc. = société.
s. Z. = seiner Zeit.
t. = tome.
u. a. = unter anderem.
Ur. = Urbar.
Ver. = Verein.
vergl. = vergleiche.
Vge = village.
* = date de naissance — Geburtsdatum.
† = date de la mort — Todesdatum, erloschen.

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AV = Archiv des hist. Vereins des Kts. Bern.
ACAS = Annuaire du Club Alpin Suisse.
ADB = Allgemeine deutsche Biographie.
AF = Annales fribourgeoises.
AGS = Almanach généalog. suisse.
AHS = Archives héraldiques suisses.— Schweiz. Archiv für Heraldik.
AHVB = Abhandlungen (Archiv) des histor. Vereins des Kant. Bern.
AJ = Appenzellische Jahrbücher.
ALBK = Allg. Lexikon der bild. Künstler.
Ann. = Anniversar.
Arch. SG = Archiv für schweiz. Geschichte.
Arg. = Argovia ; Jahresschrift der histor. Gesellschaft des Kant. Aargau.
AS I = Amtliche Sammlung der ältern eidg. Abschiede. Serie 1245-1798 = EA.
AS II = Amtliche Sammlung der neuern eidg. Abschiede. Serie 1803-1848 = EA.
ASA = Anzeiger für schweiz. Altertumskunde.
ASG = Anzeiger für schweiz. Geschichte.
ASGA = Anzeiger für schweiz. Geschichte u. Altertumskunde.
ASHF = Archives de la Soc. d'histoire du cant. de Fribourg.
ASHR = Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik 1798-1803.
ASJ = Actes de la Soc. jurassienne d'Émulation.
ASMZ = Allgem. schweiz. Militär-Zeitung.
ASN = Actes de la Soc. helvétique des sciences naturelles.
A. Socin 1903 = Mhd. Namenbuch von Adolf Socin 1903.
AU = Appenzeller Urkundenbuch.
AV = Annales Valaisannes.
Bächtold = Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz.
Barth = Bibliographie der Schweizer Geschichte.
Barth Rep. = Repertorium 1891-1900.
Bas. C = Basler Chroniken.
Bas. T = Basler Taschenbuch.
BB = Biographische Blätter.
BBG = Blätter für bernische Geschichte, Kunst u. Altertumskunde.
BBS = Bibliograph. Bulletin der Schweiz.
BGN = Beiträge zur Geschichte Nidwaldens.
BIG = Bull. de l'Institut national genevois.
BJ = Basler Jahrbuch.
BJN = Biographisches Jahrbuch u. deutscher Nekrolog.
BM = Bündnerisches Monatsblatt.
BP = Bibliothèque publique.
Brandstetter = Repertorium 1812-1890.
BSHG = Bulletin de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Genève.
BSL = Bibliographie der schweiz. Landeskunde.
BSN = Bulletin de la Soc. suisse de numismatique.
BStor. = Bollettino storico della Svizzera italiana.
BT I = Berner Taschenbuch.
BT II = Neues Berner Taschenbuch.
BU = Bibliothèque universelle et Revue suisse.
BVG Bas. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Basel.
BVG Sch. = Beiträge zur vaterländ. Geschichte, Schaffhausen.
BW = Berner Woche.
BWG = Blätter aus der Walliser Geschichte.
BZ = Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde.
Covelle LB = Covelle, Livre des Bourgeois.
DGS = Dictionnaire géographique de la Suisse.
DHBS = Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.

DHV = Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud.
Dierauer = Gesch. der schweizer. Eidgenossenschaft. — Hist. de la Confédération suisse.
Dok. Waldmann = Dokumente zur Gesch. des Bürgermeisters Hans Waldmann ; hgg. von Gagliardi.
DSC = Dictionnaire suisse des contemporains.
FA = Fribourg artistique.
FG = Freiburger Geschichtsblätter.
Förstemann = Altdeutsches Namenbuch Bd. I (2. Aufl.), II (3. Aufl.).
FRB = Fontes rerum Bernensium.
Gal. Not. gén. = Galiffe, Notices généalogiques.
Galiffe mns. = Manuscrits Galiffe aux Arch. d'État de Genève.
Gautier = Histoire de Genève.
Gautier, médecine = La médecine à Genève.
Gfr. = Der Geschichtsfreund.
GHS = Genealogisches Handbuch zur Schweizergeschichte.
GL = Gazette de Lausanne.
GLS = Geographisches Lexikon der Schweiz.
Gr. = Genealogien von Gruner (Mss. in der Stadtbibl. Bern).
Gremaud = Documents relatifs à l'histoire du Valais.
GS = Galerie Suisse. Biographies nationales par Secrétan.
H = Helvetia ; illustr. Monatsschrift, hgg. v. R. Weber.
Heyer = L'église de Genève.
HBLS = Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz.
Hoppeler, Beiträge = Beiträge zur Gesch. des Wallis.
Hst. = Helvetia, politisch-lit. Monatshefte der Studentenverbindung Helvetia.
HSVSV = Reichesbergs Handwörterbuch der schweiz. Volkswirtschaft.
JG = Journal de Genève.
JHGG = Jahresbericht der historisch-antiquar. Ges. von Graubünden.
JHVG = Jahrbuch des histor. Vereins des Kant. Glarus.
JNGG = Jahresbericht d. naturf. Ges. Graubünden.
JSAC = Jahrbuch des S. A. C.
JSG = Jahrbuch für schweiz. Geschichte.
JSGU = Jahresbericht der schweiz. Ges. für Urgeschichte.
JZB = Jahrzeitbuch.
KKZ = Kathol. Kirchenzeitung der Schweiz.
KL = Konversationslexikon.
KSA = Korrespondenzblatt für schweizer. Aerzte.
KSB = Kath. Schweizer Blätter.
LL = Leu, Schweizer. Lexikon 1747-1765.
LLH = Holzhalb, Suppl. zu Leu.
Matile = Monuments de l'Hist. de Neuchâtel.
MAGZ = Mitteilungen der Antiquar. Gesellschaft in Zürich.
MDG = Mémoires et documents de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.
MDR = Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande.
MDS = Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Meier Biogr. = J.H. Meier : Biographien berühmter Schweizer.
MF = Mémorial de Fribourg.
MGS = Manuel généalog. pour servir à l'histoire de la Suisse.
MGAB = Mitteilungen d. Gesellschaft für vaterl. Altertümer in Basel.
MHGB = Mitteilungen der historischen und antiquar. Gesellschaft in Basel.
MHK = Mitteilungen der schweiz. Gesellschaft für Erhaltung histor. Kunstdenkmäler.
MHN = Musée Histor. de Neuchâtel et Valangin.
MHVS = Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Schwyz.
MHV Sol. = Mitteilungen des histor. Vereins des Kant. Solothurn.
MIG = Mémoires de l'Institut national genevois.
MN = Musée neuchâtelois.
de Montet = A. de Montet : Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois.
MS Gal. = Galiffe. Manuscrits généalogiques et autres aux Archives d'État de Genève.
Ms. Hist. = Arch. d'État Genève, Manuscrits historiques.
MVG = Mitteilungen zur vaterländ. Geschichte ; hgg. vom histor. Verein in St. Gallen.
Nbl. = Neujahrsblatt.
NSW = Neues Soloth. Wochenblatt.
NWT = Neues Winterthurer Tagblatt.
NZZ = Neue Zürcher Zeitung.
OBG = Kindler von Knobloch : Oberbadisches Geschlechterbuch.
Oechsli = Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrhundert.
OG = Obwaldner Geschichtsblätter.
PC = Arch. d'État Genève, Procès criminels.
PH = Arch. d'État Genève, Pièces historiques.
PIC = Piccard : Répertoire de noms de familles aux Archives cantonales vaudoises.
PS = Patrie Suisse.
PJ = Politisches Jahrbuch der schweiz. Eidgenossenschaft.
Pup. Th. = Pupikofer, Geschichte des Thurgaus.
QSG = Quellen zur Schweiz. Geschichte.
QSRG = Quellen und Abhandlungen zur schweiz. Reformationsgesch.
RC = Arch. d'État Genève, Registres des Conseils.
RC impr. = Registres des Conseils imprimés.
RFV = Répertoire des familles vaudoises qualifiées, 1000-1800, Lausanne 1883.
RGV = Recueil de généalogies vaudoises.
RHE = Revue d'histoire ecclésiastique suisse.
RHV = Revue historique vaudoise.
Rivoire bibl. = Bibliographie historique de Genève au XVIIIe s.
RMS = Revue militaire suisse.
RS = Le Rameau de Sapin.
RSN = Revue suisse de numismatique.
SAV = Schweiz. Archiv für Volkskunde.
SB = Schweiz. Bauzeitung.
SBB = Sammlg. bernischer Biographien.
SGB = Schweiz. Geschlechterbuch.
SGV = Schriften der schweiz. Gesellschaft für Volkskunde.
SI = Schweiz. Idiotikon.
SKL = Schweiz. Künstler-Lexikon. — Dictionnaire des artistes suisses.
SL = Schweiz. Lehrerzeitung.
SM = Schweiz. Musik-Zeitung.
SNG = Schweiz. Naturf. Gesellschaft.
SPZ = Schweiz. pädagogische Zeitschrift.
SSR = Sammlung schweiz. Rechtsquellen.
SStG = Schweiz. Studien zur Geschichtswissenschaft.
StGA = St. Gallische Analekten ; hgg. von J. Dierauer.
StMB = Studien u. Mitteilungen zur Gesch. des Benediktiner-Ordens.
Stumpf. = Gemeiner lobl. Eidgenossenschaft Stätten, Landen und Völkern Chronik (1548 etc.).
STZ = Schweiz. theologische Zeitschrift.
SV = Schweiz. Volkskunde ; Korrespondenzblatt der schweiz. Ges. für Volkskunde.
SVB = Schriften des Vereins für die Geschichte des Bodensees.
SW = Solothurnisches Wochenblatt.
SZG = Schweiz. Zeitschrift für Gemeinnützigkeit.
SZGL = Schweizerisches Zeitgenossen-Lexikon.
TA = Taschenbuch der histor. Ges. des Kant. Aargau.
TB = Thurgauische Beiträge zur vaterländ. Geschichte.
TD = Arch. d'État Genève, Titres et Droits de la seigneurie.
Tillier = A. v. Tillier : Gesch. des Freistaats Bern.
TRG = Taschenbuch für die reform. Geistlichen der Schweiz.
Trouillat = Monuments de l'Évêché de Bâle.
TU = Thurgauisches Urkundenbuch.
Tur. I = Turicensia 1891.
Tur. II = Nova Turicensia 1911.
UA = Urkundenbuch der Stadt Aarau.
UB = Urkundenbuch der Stadt Basel.
UBer. = Urkundenbuch des Stiftes Beromünster.
UBU = Urkundenbuch Unterwalden.
UG = Urkundensammlung zur Geschichte des Kant. Glarus.
ULB = Urkundenbuch der Landschaft Basel.
UR = Urkundenregister.
US = Urkundenregister für den Kanton Schaffhausen.
UStG = Urkundenbuch der Abtei St. Gallen.
UZ = Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich.
VSNG = Verhandl. der schweiz. Naturforschenden Gesellschaft.
v. Werdt = Burgerregister (Ms. in der Stadtbibl. Bern).
WB = Wappenbuch der Stadt Basel.
WL = Wissen u. Leben.
ZGO = Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.
ZP = Züricher Post.
ZSA = Zeitschrift für schweiz. Artillerie.
ZSK = Zeitschrift für schw. Kirchengeschichte.
ZSR = Zeitschrift für schweizer. Recht.
ZSSt. = Zeitschrift für schweiz. Statistik.
ZStB = Zürcher Steuerbücher.
ZT = Zürcher Taschenbuch.
Zw. = Zwingliana ; Mitteilungen z. Geschichte Zwinglis und der Reformation.
ZWChr. = Zürcher Wochenchronik.
ZZ = Zentralblatt d. Zofingervereins

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

H

SUITE

HEGGLI. Famille lucernoise des districts de Lucerne et de Hochdorf. — HANS, ammann de Gelfingen 1660. — JOSEF, de Gelfingen, juge de paix, acheta de l'État, le 1er juin 1849, pour la somme de 33 405 fr. le château de Heidegg et les terres attenantes et, en 1862, les droits de pêche de l'État sur le lac de Baldegg. — Archives d'État de Lucerne. [P.-X. W.]

HEGGLIN. Famille fort répandue de Menzingen (Zoug). *Armoiries* : d'or, plus tard de gueules à une étoile accompagnée de deux feuilles de trèfle, soutenue de trois coupeaux. Ce nom apparaît en 1417 pour la première fois. RUDOLF tombe à Arbedo en 1422 ; un autre membre de la famille est tué dans les guerres du XVe s. — 1. ULRICH, capitaine au service de la France, ammann 1617, † 1637. — 2. KARL, 1631-1690, ammann 1680-1681 et 1689-1690. — 3. FRANZ-JOSEPH, 27 avril 1800-21 juin 1861, conseiller communal 1831, landammann 1836 alternativement jusqu'à sa mort, député au Grand Conseil 1831 et 1848, président de commune 1840, conseiller d'État 1850 ; encouragea l'agriculture, l'élevage du bétail, l'industrie et le commerce. — 4. PETER-JOSEF, 11 janvier 1832-13 avril 1893, fondateur de l'établissement hydrothérapique de Schönbrunn, médecin éminent et homme d'État, député au Grand Conseil 1878-1891, conseiller d'État 1878-1891, contribua au développement des chemins de fer du canton de Zoug. — 5. KARL, fils du n° 4, 5 nov. 1865-2 nov. 1923, également médecin de la station de Schönbrunn, député au Grand Conseil 1899 ; il s'intéressa à l'histoire locale, écrivit une biographie du landammann Franz-Jos. Hegglin, 1915. — Plusieurs ecclésiastiques séculiers ou réguliers sont issus de cette famille. — 6. CLEMENS, 29 juin 1828-24 nov. 1924, bénédictin à Einsiedeln, maître à l'école du couvent et directeur de musique, senior. — 7. ALOIS, 12 oct. 1850-1 déc. 1923, fils du n° 4, jésuite, professeur de langues orientales à l'université de Bombay (Indes) depuis 1887. — Voir Karl Hegglin : *Landammann F.-J. H.* — L.-C. Businger : *Franz-Jos. H.* — W.-J. Meyer : *Zuger Biogr.*, p. 235-243. [W.-J. MEYER.]

Franz-Joseph Hegglin.
D'après une photographie.

Une famille de ce nom, probablement originaire de Zoug, s'est éteinte dans le Nidwald à la fin du XVIIIe s. En 1643, PETER devint bourgeois du Nidwald. [R. D.]

HEGI (C. Zurich, D. et Com. Winterthour. V. *DGS*). Vge, château et ancienne seigneurie ; jusqu'à la fusion d'Oberwinterthur avec Winterthour, en 1922, commune civile d'Oberwinterthur. *Armoiries* : celles de la famille noble du même nom. Le chapitre d'Embrach posséda dès le début du XIVe s. un alleu fort étendu à Hegi, comprenant entre autres les grandes forêts du Hegiberg, qui passèrent à l'État au moment de la Réforme. Les seigneurs d'Adlikon possédaient la basse justice au XIVe s., à titre de fief de l'Autriche, puis ce furent les Breitenlandenberg et, dès 1531, les Hallwyl. En 1587, la ville de Zurich en fit l'acquisition et avec les autres droits de juridiction, fit de Hegi un haut-bailliage. Les rôles coutumiers de Hegi pour le chapitre d'Embrach, de 1396 et de 1464, ont été publiés dans Schauberg : *Beiträge* 7, p. 81, et dans Grimm : *Weisthümer* 4, p. 342. La seigneurie acquise par Zurich en 1587 comprenait, outre le château, des terres et des revenus à Hegi, à Wiesendangen et à Stadel, etc. ; les droits de juridiction sur Hegi, Oberwinterthur, Wiesendangen, Gundetswil et Zünikon ; l'office de *Meyer* pour l'abbé de Petershausen à Wiesendangen, la collation de la chapelle de Pfäffikon, le droit de taverne à

Château de Hegi en 1754. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de David Herrliberger.

Oberwinterthur, etc. Ces propriétés étaient en partie des fiefs soit de l'évêque de Constance, du comté de

Kibourg ou de l'empire, soit de l'abbé de Saint-Gall ou des comtes de Fürstenberg comme héritiers des barons de Klingen. La charge de bailli était occupée par des membres du Grand Conseil, nommés pour six ans, et dès 1709 pour neuf ans. Le bailliage fut supprimé en 1798 ; les forêts de Hegi sont restées au canton.

Le château, encore assez bien conservé, était autrefois entouré d'eau ; il comprend au centre une tour d'habitation datant de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe s., et fut jusqu'en 1798 un fief du chapitre cathédral de Constance. Le château passa en 1460 aux Hohenlandenberg, vers 1519 aux Hallwyl, et en 1587 à Zurich. L'évêque de Constance Hugo von Hohenlandenberg fit agrandir le château et le dota d'une chapelle. Parmi les baillis zuricois, Hans-Jakob Gessner (1613-1618) fit les plus nombreuses réparations à l'édifice. Le château a été rénové complètement dès 1915. La tour contient les armoiries des baillis. Après la suppression du bailliage en 1798, les terres dépendant du château furent affermées ; transformées en fief héréditaire en 1831, elles devinrent propriétés privées en 1888. — *Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1815. — *MAGZ* 23, 321. — *ASA* 1890, 348. — *Die Schweiz* 1904. — *ZP* 1918, n° 107. — *ASA* 1918. — *NZZ* 1919, n° 796. — *Landbote* 124. — *Ausstellungsztg. Winterthur* 1924, n° 3. — *Nbl. Hülfsges. Winterthur* 1925. — F. Hegi-Naef : *Schloss u. Herrschaft Hegi*. [F. H.]

HEGI. Familles de Lucerne et de Zurich.

A. **Canton de Lucerne.** Famille des environs de Pfaffnau dès 1418. — HANS, juge de Pfaffnau en 1454. — HANS, juge 1588. — MALACHIAS, 1803-1865, bibliothécaire de Saint-Urbain. — ULRICH, de Zell, 1843-1908, président de commune 1875, député au Grand Conseil 1883, conseiller d'État 1894. — Voir Herzog : *Ehrentempel* IV. — Archives de l'État Lucerne. [P.-X. W.]

B. **Canton de Zurich.** Famille bourgeoise de la ville de Zurich dès 1623, établie jusqu'au commencement du XIXe s. à Wiesendangen, son lieu d'origine, et aux XVIe-XVIIIe s. à Hegi. *Armoiries*, dès le début du XVIIe s. : I. d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'or, tigées de sinople, mouvantes de trois coupeaux du même, II. d'azur à trois branches de muguet d'argent tigées de sinople, mouvantes de trois coupeaux du même.

— 1. HANS Hegi, aussi von Hegi, ancêtre de la famille, était vers 1452 vigneron pour Reichenau à Wiesendangen. Il est peut-être identique à l'un des Hans, fils illégitimes de Wezel von Hegi (n° 10). Sautier de Wiesendangen 1490-1500. — 2. KONRAD, cité de 1491 à 1536, mercenaire au service de Maximilien, *Rottmeister* de Wiesendangen ; prit part en 1513 à la campagne de Dijon et en 1515 à la bataille de Marignan. Lieutenant pour les Hallwyl à Wiesendangen 1523-1525, et sautier du comté de Kibourg ; receveur de l'impôt du comté jusqu'en 1533. — 3. HANS, bailli de Wiesendangen pour les Hallwyl 1535-1537. — 4. ULRICH, s'établit avant 1554 à Hallau. — Ce rameau devenu bourgeois de Hallau s'éteignit dans la deuxième moitié du XVIIe s. — 5. HEINRICH, probablement fils du n° 4, habitant à Hallau dès 1581, fut reçu en 1592 bourgeois d'Eglisau, sur l'ordre du Conseil de Zurich. Ses descendants s'éteignirent à Eglisau vers 1650. — 6. JOHANNES, fils du n° 5, 1584-1650, ancêtre de la famille de Zurich. Pasteur de Schönau 1610, de Waldalben 1612 et de Steinwenden dans le Palatinat 1614. Il fut expulsé en 1621, durant la guerre de Trente ans, et devint pasteur de Frauenfeld en 1622 ; pasteur de Horgen 1634. Bourgeois de Zurich 1623 avec ses fils. Son petit-fils Christian devint bourgeois de Prenzlau près de Berlin en 1691. — *Familiengeschichtl. Blätter* 1912. — *Quellen und Studien zur hess. Schul- und Universitätsgesch.*, cahier VII. — 7. JOHANNES, fils du n° 6, 1615-1675, pasteur de Steckborn 1636, où il eut à apaiser en 1642 un conflit à propos de tableaux d'autels, pasteur de Steins/Rhin 1648, pasteur et doyen de Glaris 1657. — *Gesch. der Familie Ammann* I. — 8. ABRAHAM, 1635-1704, frère du n° 7, chirurgien de Zurich en second 1675, médecin de la ville 1691 (premier chirurgien de l'hôpital) ; chirurgien militaire 1682. Son petit-fils du même nom s'établit en 1720 comme chirurgien à Düsseldorf et renonça en 1722 à ses droits de bourgeoisie en Suisse. — A. Wild : *Am Zürcher Rhein*. — *Nbl. Waisenhaus* 1871, 23 ; 1872, 43 ; 1926, 16. — 9. JOHANNES, * 1643, fils du n° 7, étudia la théologie à Genève et à Heidelberg, fit de grands voyages à l'étranger et traduisit des ouvrages français et anglais. Pasteur d'Elm 1669, de Thalwil 1677, doyen du chapitre du lac 1699, † 1711, lors de l'inauguration de la nouvelle église de Langnau am Albis. — Sprüngli : *Die alte Kirche zu Thalweil*. — *Langnauer Pfarrblätter* 1911. — 10. JOHANNES, fils du n° 8, 1675-1725, précepteur à l'école latine du Fraumünster 1699, maître d'école 1705. Bourgeois d'Eglisau. — F. Hegi : *Zunft zur Schmiden*. — 11. JOHANNES, fils du n° 9, 1688-1738, administrateur de la chancellerie de Greifensee. A laissé une stemmatologie zuricoise en 3 vol. 1737, qui est déposée à la Bibl. du couvent de Saint-Gall.

Franz Hegi en 1850. D'après un dessin de J. Notz. (Bibl. de la ville, Winterthour.)

D'après *LLH*, auteur d'une topographie du canton de Zurich. — 12. JOHANNES l'Aîné, 1747-1799, petit-fils du n° 10, orfèvre et graveur sur cuivre, vécut à Lausanne, Fribourg et Zurich. Aux œuvres mentionnées dans *SKL*, il faut ajouter les portraits de l'antistès J.-R. Ulrich et de son successeur J.-J. Hess, 1777. Il travailla aussi au cabinet de physiognomonie de Lavater. — *Nbl. Waisenh.* 1915, 68. — *ZT* 1915-1917. — F.-C. Lonchamp : *L'estampe et le livre à gravures*. — 13. **Franz,** * 1774 à Lausanne, † 1850 à Zurich, fils du n° 12, un des meilleurs graveurs sur cuivre de la Suisse. Il travailla à Bâle dès 1796 chez le peintre et éditeur P. Birmann, revint à Zurich en 1802 et dès 1804 s'adonna à la gravure à l'aquatinte et à l'eau-forte qui fit bientôt de lui l'illustrateur le plus recherché. Ses planches pour des annuaires ou des ouvrages de littérature sont au nombre de plusieurs centaines. Il a reproduit, à maintes reprises, par le dessin et la gravure, des bâtiments, des scènes de mœurs et d'histoire de Zurich. La période la plus brillante de son art va de 1809 à 1820. Parmi ses œuvres principales en aquatinte il faut citer l'illustration du *Voyage pittoresque de Basle à Bienne*, du doyen Bridel. — *Nbl. Künstlerges. Zürich* 1851. — *ADB*. — H. Appenzeller : *Der Kupferstecher F. H.* (catalogue de son œuvre gravé). — *SKL*. — *NZZ* 1919, n° 296. — F.-C. Lonchamp : *L'estampe et le livre à gravures*. — 14. HANS-KASPAR, * 1778 à Fribourg, † 1856 à Zurich, frère du n° 13, graveur, ouvrit le premier atelier de lithographie de Zurich. Séjourna un temps à Strasbourg où il fit l'illustration du *Rheinländ. Hausfreund* de J.-P. Hebel. — *SKL*. — Reichesberg III, 761. — O. Behaghel : *Briefe von J.-P. Hebel* I, 90. — J.-P. Hebel : *Das Schatzkästlein des Rheinländ. Hausfreundes*. — 15. Johann-Salomon, dit JEAN, 1814-1896, dessinateur et peintre amateur. Étudia à Munich, avec son ami Gottfr. Keller, à Genève, Vevey, Paris, puis séjourna à Mexico jusqu'en 1860, où il peignit à l'aquarelle de nombreux sites et habitants. Fixé plus tard à Genève, il travailla pour des revues et des ouvrages scientifiques. — *SKL*. — E. Ermatinger : *Neue Briefe aus G. Kellers Frühzeit*, dans *Deutsche Rundschau* 1914, et *Sonntagsblatt des Bund* 1915. — Le même : *Gottfr. Kellers Briefe und Tagebücher*. — *Die Schweiz* 1916, 413. — 16. GUSTAV, 1843-1905, pasteur de Rickenbach près Winterthour 1869, de Fischenthal

1879, président de la commission scolaire du district de Hinwil dès 1885, député au Grand Conseil 1881-1896, secrétaire de l'assistance privée de Zurich 1895-1903. — *ZWChr.* 1905, 209. — *NZZ* 1905, n° 184. — *SZG* 44, p. 210. — *ASG* X, 214. — 17. GUSTAV, fils du n° 16, * 1876, Dr phil., botaniste, conservateur du jardin botanique de Munich 1902-1908, privat-docent de botanique à l'université de Munich 1905, professeur extraordinaire 1911. Consul de Suisse 1911-1920 et consul général 1920-1924 à Munich. A publié entre autres : *Illustrierte Flora von Mitteleuropa*, 1906, dont 8 volumes ont paru jusqu'à présent ; *Alpenflora, die verbreitetsten Alpenpflanzen von Bayern, Tirol und der Schweiz*, 1905 (en collaboration avec G. Dunzinger). — *ZWChr.* 1910, 516. — *DSC.* — 18. FRIEDRICH-Hermann, frère du n° 17, * 1878, Dr phil., historien. Deuxième archiviste aux Arch. d'État de Zurich 1905-1917, privat-docent de sciences auxiliaires de l'histoire à l'université de Zurich 1913, professeur 1921. Rédacteur des *Archives héraldiques suisses* 1910-1915, de l'*Indicateur d'histoire suisse* 1910-1913 ; collab. au *DHBS*. A publié : *Die geächteten Räte des Erzherzogs Sigmund von Œsterreich u. ihre Beziehungen zur Schweiz*, 1905 et 1910 ; *Festschrift der Zunft zur Schmiden in Zürich 1336-1912* ; *Die zürcher. Steuerbücher des 14. Jahrh.* (avec H. Nabholz) ; *Sigelabbildungen zum Zürcher Urkundenbuch* IX-XI ; *Der Glückshafenrodel des Zürcher Freischiessens 1504* (sous presse). — Meyer von Knonau : *Festschrift Univ. Zürich* 1914, p. 58. — Degener : *Wer ist's ?* 7e éd. — *DSC.* — Voir *LL.* — L. Bosshart : *Chronik.* — Egli : *Actensammlg.* — Wirz : *Etat.* — *AGS* I. — Keller-Escher : *Promptuar.* — J. Siebmacher : *Wappenbuch* V, 10. [F. H.]

HEGI, von. Famille de ministériaux des Kibourg et des évêques de Constance, qui tirait son nom du château de Hegi. Citée de 1225 à 1493. Ses membres étaient les *Meyer* héréditaires du couvent de Petershausen à Wiesendangen ; ils possédaient le bailliage de Buch près de Wiesendangen et appartenaient à la *Herrenstube* de Winterthour. Bourgeois de Schaffhouse dès 1352 et de Winterthour dès 1407 au moins. *Armoiries* : d'or au lion de sable. La concordance de ces armoiries avec celles des Truchsess von Hugelshofen permet d'admettre que les Hegi sont issus de cette dernière famille. — 1. WEZEL, cité de 1225 à 1244, vassal de l'évêque de Constance ; ancêtre de la famille. — 2. RECKO, cité de 1241 à 1262, prit part en 1248 aux combats du comte Hartmann l'Ancien de Kibourg contre l'ex-roi Conrad en Alsace. Chevalier et ministérial des Kibourg 1252. — 3. WEZEL, cité de 1272 à 1317, chevalier et ministérial du chapitre de Constance 1287. — 4. HUGO, *Meier* pour le couvent de Petershausen à Wiesendangen 1285. Avoyer de Winterthour 1342-1343. † avant le 4 mai 1352. — 5. WEZEL, l'aîné, fils du n° 4, seigneur *(Meier)* de Wiesendangen 1348 et 1352, bailli et *Meier* de Buch 1351, bourgeois de Schaffhouse avec ses frères et sa sœur 1352 ; il possédait avec ceux-ci, à titre d'hypothèque, la dîme que prélevait à Gächlingen (Schaffhouse) le comte de Toggenbourg. Détenteur de fiefs autrichiens 1361, propriétaire de terres autrichiennes qui avaient été hypothéquées aux Landenberg et Seen 1373. En 1379, il avait un fief des barons de Tengen à Neuhausen, posséda le château de Salenstein de 1379 à 1393, de nombreux domaines et revenus à et autour de Schaffhouse 1381-1382 ; la dîme d'Ellikon jusqu'en 1393, des fiefs de Reichenau à Ermatingen jusqu'en 1395. Bourgeois de Winterthour 1407. Il fut en lutte avec Winterthour au sujet de son château de Hegi ; la paix fut rétablie en 1409 par l'entremise des conseillers autrichiens à Baden. — 6. HUGO, cité de 1352 à 1396, frère du n° 5, *Meier* de Wiesendangen 1381. — 7. JOHANNES, frère du n° 5, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Ueberlingen 1361 et 1381-1399, de Feldkirch 1360 (?)-1367 ; lieutenant de son ordre à Tobel (Thurgovie) 1377, lieutenant dans les pays allemands et bailli du bailliage supérieur d'Allemagne 1397. — *ZGO* 29, p. 161 ; 22, p. 27 ; 32, p. 177. — *Jahresber. Vorarlberg* XIII, 6 ; XXV, 30. — Rüeger : *Chronik Schaffh.*, p. 765. — Witte : *Urk.-Buch Strassburg* VII, 832. — 8. RÜDIGER, frère du n° 5, prévôt du chapitre des Augustins d'Ittingen 1371-1412. — Mülinen : *Helvetia sacra.* — Rüeger : *Chronik Schaffh.* — Arch. d'État Zurich. — Arch. Winterthour. — *UB St. Gallen* IV, 186. — *ZSK* XII et XIII. — 9. VERENA, sœur du n° 5, abbesse du couvent de Kalchrain de 1388 à 1422, année où le couvent brûla. — Mülinen : *Helvetia sacra.* — 10. WEZEL, fils du n° 5, acquit en 1404 le bailliage autrichien de Gundetswil (Zurich), renouvela la bourgeoisie de Winterthour en 1407. Avec son frère Hugo il était vassal de l'abbé de Saint-Gall en 1410. Il fut tué en 1416 par deux paysans de Reutlingen-Winterthour. A laissé deux fils illégitimes du nom de Hans. — Arch. de Winterthour. — Thommen : *Urk. aus œsterreich. Archiven* II. — 11. HUGO, cité dès 1409, † 1430. Il prit part, avec son frère Wezel, au concile de Constance, à l'armistice de 1426 entre Appenzell et le comte de Toggenbourg, au service duquel il se trouvait. — 12. HUGO, fils du n° 11, participa à la prise de Brugg par les barons de Falkenstein en 1444 et dans les rangs autrichiens, à la défense de Winterthour contre les Confédérés. En 1460, il rendit ses fiefs autrichiens au duc Sigismond pour qu'ils fussent remis à son gendre Jacob von Hohenlandenberg. Fonda avant 1449 une prébende et une messe perpétuelle à Oberwinterthour ; fit des dons aux pauvres de Winterthour dans l'hiver 1491. † après le 8 juillet 1493, sa pierre tombale est à la Mörsburg. — *LL.* — *ASA* VI, 348. — Rüeger : *Chronik Schaffh.* — *OBG* II. — *AHS* 1901, 1912. — L. Bosshart : *Chronik.* — F. Hegi : *Schloss u. Herrschaft Hegi*, dans *Nbl. Hülfsges. Winterthur* 1925.

Une autre famille VON HEGI, éteinte, originaire de Zoug, fut admise dans la noblesse autrichienne en 1651 et obtint le titre de baron en 1677 et 1694. *Armoiries* : d'argent à trois têtes de corbeau de sable couronnées d'or, tenant au bec un anneau d'or serti de turquoises. Le diplôme de baron porte : écartelé de gueules et d'argent à la croix fleurdelysée de l'un en l'autre ; sur le tout d'Hegi ancien. — 1. OSWALD, * vers 1605 à Zoug, fils de Michel Hägi d'une famille d'habitants de Zoug. Étudia le droit à Fribourg-en-Brisgau, pratiqua au tribunal d'empire de Spire, secrétaire de la chambre du prévôt de Ellwangen, secrétaire de la ville de Reichenhall 1634, juge pour les domaines du couvent de femmes du Nonnberg à Salzbourg 1639, conseiller du prince-évêque, notaire 1648. Il reçut, le 10 juin 1651, un diplôme de noblesse de l'empereur Ferdinand III. † 19 janvier 1660. — 2. AUGUSTIN-FRIEDRICH, 1638-1686, fit de grands voyages, puis devint en 1662 écuyer-tranchant de l'archevêque et ensuite conseiller aulique ; conseiller intime après 1668, commissaire des guerres en chef et directeur de la monnaie et des mines. Il obtint, le 26 janvier 1677, de l'empereur Léopold, un diplôme de baron dans lequel on le dit, par erreur, issu de la famille de chevaliers Hegi ci-dessus. Propriétaire du château d'Ursprung près de Salzbourg, tomba en disgrâce en 1685. — 3. FRANZ-GUIDOBALD, 1655-1718, demi-frère du n° 2, conseiller de guerre du prince électeur, administrateur de Lofer, Neuhaus, Tittmoning et Wartenfels. Baron le 5 avril 1694 par diplôme de l'empereur Léopold Ier. La famille s'éteignit dans la branche masculine en 1757. — *Gfr.* 23, p. 311. — *OBG* II. — *Neuer Siebmacher* IV, 6, cah. 1. — Ludwig Pezolt : *Das Schloss Ursprung und seine Besitzer*, dans *Mitt. der Ges. für Salzburger Landeskunde* 51. — *Mitt. des Archivrates* III, 1, p. 85. [F. HEGI.]

HEGNAU (C. Zurich, D. Uster, Com. Volketswil. V. *DGS*). Vge et Com. civile. *Armoiries* : celles de la famille noble du même nom. Les objets trouvés en 1902 sur le *Rüssel* de deux tombes alémanniques d'enfants sont au Musée national. La chapelle citée dès 1504 fut transformée en école, et pourvue de la tour actuelle en 1755. Il y a environ 60 ans qu'un ancien bâtiment, dit le couvent, et adossé à la chapelle, a été démoli. Hegnau se rattacha au spirituel à Uster jusqu'à la séparation de celui-ci de Volketswil en 1521. La prévôté de Zurich, le couvent d'Einsiedeln et celui des lazaristes de Gfenn y possédaient des biens-fonds. La

dîme, fief autrichien, passa en 1451 à la prévôté de Zurich. La famille *Hegnauer* possédait au XVIe s. un bailliage à Hegnau. — *ASA* N. S. IV, p. 241 et 319. — Nüscheler : *Gotteshäuser* III, p. 335. — *Nbl. Uster* 1866, p. 26. — *Mem. Tig.* — Peterhans : *Ins zürch. Oberland*, p. 75. [F. H.]

HEGNAU, von, et **HEGNAUER.** Famille de ministériaux des Habsbourg citée dès 1282 dans le village du même nom, bourgeoise de Baden au XIVe s. et de Zurich au XVe s., établie aussi à Fehraltorf au XVIIe s. et au château d'Uster aux XVIIIe et XIXe s. On ignore si elle est apparentée aux Hegnauer d'Elgg et de Seengen. La famille avait encore au XVIe s. certains droits de juridiction sur Hegnau, mais incapable de soutenir sa situation privilégiée, elle quitta le château avant 1553, s'établit dans le village et se voua à l'agriculture. Les Hagnauer et Hegnauer de Zurich et Baden ayant en général les mêmes prénoms, on les confondit de bonne heure. *Armoiries* : gironné d'azur et d'or. — 1. JOHANNES, cité de 1331 à 1376, dès 1367 donzel et bourgeois de Baden, détint de 1363 à 1376 les droits seigneuriaux des seigneurs d'Uelingen à Endingen. — 2. WILHELM, cité de 1363 à 1413, fils du n° 1, donzel, bourgeois de Baden ; percepteur des impôts extraordinaires levés en 1388 et 1389 sur la noblesse, les couvents et les cités argoviennes. — 3. JOHANNES, bourgeois de Zurich le 22 novembre 1440. — 4. JAKOB, seigneur baillival de Hegnau en 1522 avec KLEINHANS, † 1531 à la bataille de Cappel. Le bailliage passa en 1535 aux Trüb. — Voir Merz : *Burgen des Aargaus*, p. 184. — Le même : *Wappenbuch Baden* (avec des rapprochements erronés avec des Hagnauer de Zurich). — *QSG* XV, 2, p. 713. — *Zürcher Stadtbücher*. — *MAGZ* 23, cahier 6. — *UZ* V-XI. — *FRB* III. — *Reg. Pfäfers*. — *Jahrzeitb. Uster*. — *Reg. Einsiedeln*. [F. H.]

HEGNAUER. Voir HAGNAUER.

HEGNAUER. Vieille famille encore florissante de conseillers d'Elgg (Zurich), apparaissant depuis la deuxième moitié du XIVe s. sous les formes de *Hegner*, *Heginer* et *Hegnauer*, probablement de même origine que les Hegner de Winterthour. Bourgeoise de Winterthour en 1900, de Zurich 1877. *Armoiries* : de gueules à trois ustensiles de barbier. — 1. ULRICH, bailli d'Elgg 1466-1482, intendant de la prébende de la Sainte-Croix, identique au trésorier de 1525 ? — 2. HEINRICH, 1767-1835, greffier du tribunal, ardent patriote, membre du Grand Conseil 1798, suppléant dans le Sénat helvétique, seul représentant du canton à la Cour supérieure de justice de la Suisse (grand juge), vice-bourgmestre du district, de nouveau du Grand Conseil 1828. — K. Hauser : *Gesch. v. Elgg*. — Meyer : *Gesch. v. Wetzikon*. [F. H.]

HEGNER. Familles des C. de Schwyz et de Zurich.

A. **Canton de Schwyz.** Une des plus anciennes familles de la Marche, actuellement bourgeoise de Galgenen, Lachen, Schübelbach et Vorderthal. Bon nombre de membres de cette famille firent partie du Conseil des sept ou furent présidents, conseillers, officiers de juridiction, prêtres et conventuels. *Armoiries* : d'azur au lion d'or contourné, posé sur trois coupeaux de sinople, lampassé de gueules et tenant un sabre d'argent. — 1. HEINRICH, landammann de la Marche 1410, scella en 1414 la première combourgeoisie conclue avec Schwyz, de même que — 2. ARNOLD, landammann de la Marche 1414, 1421, 1422, 1424, 1428, 1434. Il aida à liquider en 1428 le démêlé du comte de Toggenbourg et de la ville de Zurich avec Glaris. — 3. RUDOLF, landammann de la Marche 1490. — 4. HEINRICH, landammann de la Marche 1520-1524 et 1527-1529. — 5. HEINRICH, fils du n° 4, landammann en 1532-1537, 1539, 1542-1549, 1550, 1552. — 6. GALLUS, fils du n° 5, vice-landammann 1549, 1551-1563, landammann de la Marche 1563-1565, † vers 1570. — 7. RUDOLF, fils du n° 6, * 1540, capitaine en France 1570, vice-landammann 1586-1588, landammann 1589-1591, 1592-1594, 1596-1597, 1599, 1604. — 8. JOHANN-FRANZ, landammann 1613-1614. — 9. HANS-HEINRICH, fils du n° 7, * 1580, vice-landammann 1630-1632, landammann de la Marche 1632-1634, 1643, 1646, 1651, 1653. — 10. JOHANN-MARTIN, banneret du pays, landammann de la Marche 1662-1663. — 11. HEINRICH-RUDOLF, landammann 1670-1671. — 12. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 9, secrétaire d'État 1642-1647, membre du Conseil, vice-landammann 1668-1670, landammann de la Marche 1670-1672, 1678-1680, † 1683. Ses descendants remplirent les fonctions de secrétaire d'État pendant plus de cent ans. — 13. JOHANN-RUDOLF, fils du n° 12, secrétaire d'État 1667-1677, secrétaire du couvent de Saint-Urbain. — 14. KARL-ARNOLD, fils du n° 12, D^r^ med., landammann 1704-1705, † 1707. — 15. JOHANN-MARTIN, fils du n° 12, banneret du pays, secrétaire d'État 1688-1705, landammann 1708-1711. — 16. FRANZ, landammann de la Marche 1713-1714. — 17. FRANZ-IGNAZ, fils du n° 12, secrétaire d'État 1677-1688. — 18. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 12, secrétaire d'État 1703-1740. — 19. JOSEF, landammann 1717-1718. — 20. JOHANN-IGNAZ, fils du n° 18, secrétaire d'État 1740-† 1765. — 21. FRANZ-ANTON, landammann 1769-1770. — 22. JOHANN-PETER, président de commune 1836-1842, président du tribunal de la Marche 1848-1854. — 23. JAKOB-MEINRAD, * 8 septembre 1813, député au Grand Conseil, à la Constituante, landammann du district de la Marche 1852-1854, conseiller national 1854-1857, juge suppléant au Tribunal fédéral 1862-1870, président du tribunal de la Marche 1866-1879, † 7 décembre 1879. — 24. KASPAR, * 24 décembre 1814, ingénieur directeur des travaux de construction du pont de la Nydeck à Berne 1841-1844 ; établit la ligne de chemin de fer Friedrichshafen-Ulm 1845-1848, auteur d'un grand nombre de routes et de ponts. Capitaine d'artillerie lors du Sonderbund, greffier du tribunal de la Marche 1852-1862, † 30 septembre 1886. — 25. JOSEF, petit-fils du n° 22, * 1872, député au Grand Conseil, trésorier du district de la Marche depuis 1920. — 26. AUGUST, * 6 février 1880, D^r^ med., privat-docent d'ophtalmologie à l'université d'Iéna 1912, professeur extraordinaire 1916, bourgeois d'honneur d'Innsbruck en 1922 comme fondateur et président du comité suisse d'assistance aux populations affamées. Médecin en chef de l'hôpital cantonal d'ophtalmologie à Lucerne. — Voir Archives de Schwyz. — Archives du district de Lachen. — Caisse communale de Galgenen. [B. HEGNER.]

B. **Canton de Zurich.** Famille de Winterthour, qui joua autrefois un rôle important dans cette ville. *Armoiries* (d'après le diplôme de 1492) : d'azur au couteau de boucher d'argent emmanché au naturel à la bordure d'or. — 1. JOHANN Heginer, bourgeois 1430, du Conseil des Quarante 1434. — 2. HANS, capitaine des hommes de Winterthour à Héricourt 1474, a laissé un récit de l'événement. — 3. GEBHART, avoyer 1508-1516. — 4. GEBHART, avoyer 1522, démissionna peu après son élection et prit la fonction de secrétaire de la ville. Pour le récompenser de son intervention dans le soulèvement des paysans de Töss en 1525, le gouvernement zuricois le nomma secrétaire du bailliage intérieur et extérieur du comté de Kibourg, charge qui resta dans sa famille et fut revêtue par onze de ses descendants. Auteur du *Stadtbuch*, collection de copies d'actes concernant l'histoire de Winterthour de 1265 à 1535. On n'a conservé que des extraits de sa *Schweizerchronik*. — *ASG* 1906. — 5. CHRISTOPH, fils du n° 4, secrétaire de la ville 1538-1565. Auteur d'une *Schweizerchronik* conservée en copie. — *ASG* 1906. — 6. HANS-ULRICH, avoyer 1636-1665, un des fondateurs du collège de musique et de la bibliothèque de la bourgeoisie, † 1665. — 7. HANS-ULRICH, * 6 janv. 1632, juge de la ville 1668, auteur d'une chronique des années 1601-1678, conservée en copie, † 4 juin 1678. — *Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1881. — La famille acquit une haute situation, attestée par le nombre de ses membres devenus avoyers ; outre les précédents, il faut encore citer : JAKOB (1671-1682) ; HANS-HEINRICH (1686-1694) ; SALOMON (1688-1699) ; JAKOB (1699-

1709) ; HANS-ULRICH (1709-1729) ; SALOMON (1746-1763) ; JOHANNES-ULRICH (1763-1786) ; SALOMON (1786 1798). Quelques Hegner furent d'ardents piétistes. — P. Wernle : *Der schweizer. Protestantismus im 18. Jahrh.* — 8. ***Ulrich***, * 7 février 1759, Dr med. à Strasbourg 1780, secrétaire du comté de Kibourg 1786, bibliothécaire de la bibliothèque bourgeoise 1789-1833. La considération qu'il avait acquise parmi le peuple durant ses fonctions de secrétaire lui permit de jouer entre celui-ci et le gouvernement provisoire de la ville de Winterthour en 1798 un rôle de médiateur. Juge cantonal 1798-1801. Ayant décliné un siège à l'assemblée législative de la République helvétique, il fit un voyage à Paris qu'il raconta sous le titre, *Auch ich war in Paris*, 1803-1804. Juge de district 1801-1803, conseiller communal 1805-1814, juge de paix 1806-1814, député au Grand Conseil 1814-1829, membre du Petit Conseil 1814-1815. A publié *Die Molkenkur*, roman 1812 ; 3e édition avec suite : *Suschens Hochzeit*, 1819 ; *Salys Revolutionstage*, 1814 ; *Berg-, Land-, u. Seereise*, 1818. Auteur d'une série de biographies d'artistes : *Johann-Rudolf Schellenberg*, 1807 ; *Anton Graff*, 1815 ; *Johann-Kaspar Kuster*, 1822 ; *Johann-Heinrich Troll*, 1825; *Hans Holbein der Jüngere*, 1827. Il est aussi l'auteur des *Neujahrsblätter* de la Bibl. de Winterthour 1810-1834, contenant la description et les vues de châteaux, églises et communes des environs de Winterthour. Ses *Gesammelte Schriften* parurent en 1828 en 5 volumes. Il publia encore en 1836 ses *Beiträge zur näheren Kenntnis... Johann-Kaspar Lavaters aus Briefen... und nach persönlichem Umgang;* † 4 janvier 1840. — *ADB.* — H. Waser : *Ulrich Hegner.* — R. Hunziker dans *Almanach der literar. Vereinigung Winterthur* 1918. — 9. SALOMON, * 16 novembre 1789, fils du dernier avoyer, ingénieur, inspecteur cantonal des ponts et chaussées, collabora aux entreprises de la Linth de Conrad Escher. Dans les années 1835, il se chargea des études préparatoires pour une ligne de chemin de fer Zurich-Bâle, puis travailla aux fortifications de Bâle. Adjudant du quartier-maître général Finsler en 1813 (voir son *Tagebuch der Belagerungs-Operationen gegen die Festung Hüningen*), colonel fédéral 1831, † 27 avril 1869. — *NZZ* 1869, nº 135. — 10. REINHARD, * 1832, Dr med. 1857, médecin d'hôpital à Winterthour 1863, président de l'administration des hôpitaux, fondateur et président de la société des sciences naturelles à Winterthour 1884, † 4 janvier 1909. — *Mitteilungen der naturforschenden Gesellschaft Winterthur* 8. — *LL.* [L. FORRER.]

Ulrich Hegner.
D'après une gravure (Bibl. nat. Berne).

HEID. Voir LANTHEN.

HEID. Famille de l'Entlebuch, dès 1456 environ, et du bailliage de Willisau. La famille la plus récente vint d'Allemagne en 1581. — HANS, porte-bannière de Schüpfheim en 1590 et 1599. — JOSEF, d'Entlebuch, secrétaire de district en 1875, accusateur public de 1880-1890. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

HEIDBÜHL (C. Berne, D. Thoune, Com. Uetendorf. V. *DGS*). Hauteur au Nord d'Uetendorf où des fouilles exhumèrent partiellement à diverses reprises, en 1848, 1901, etc., des vestiges d'une villa romaine et de bâtiments annexes, contenant un hypocauste. Les murs sont recouverts d'un revêtement de couleur. On trouva des tuiles arrondies, de la vaisselle d'argile et de terre cuite, des objets en fer, des monnaies de bronze d'Auguste et de Domitien. — Voir Jahn : *Kt. Bern*, p. 259. — P. Hofer : *Röm. Anlagen bei Uetendorf und Uttigen.* — *ASA* 1915, p. 19. [R. M.-W.]

HEIDECK, von. Voir HEIDEGGER.

HEIDEGG (C. Lucerne, D. Hochdorf, Com. Gelfingen. V. *DGS*). Tour bien conservée, avec mur d'enceinte et chapelle, berceau de la famille de ministériaux du même nom, devenue bourgeoise de Lucerne dès 1361, fait auquel la tour dut d'être épargnée dans la guerre de Sempach. Les Heidegg possédèrent la tour et la seigneurie de Heidegg jusqu'en 1439, puis ce furent les Businger de Regensberg de 1421 à 1483, les Hasfurter en 1483, Tammann en 1528, Kündig en 1561, Fleckenstein en 1618. Le fief mâle tomba en quenouille en 1664 et fut acquis en 1665 par Hans-Heinrich Pfyffer. Une branche de cette famille prit le nom de Pfyffer von Heidegg ; ses héritiers vendirent Heidegg en 1700 à la ville de Lucerne. Le domaine fut cédé en 1849 à Jos Heggli, de Gelfingen, qui le vendit en 1875 à Ludwig Pfyffer. La chapelle est citée dès 1597. — Voir P.-X. Weber dans *Vaterland* 1918. [v. V.]

HEIDEGG (C. Zurich, D. Bülach, Com. Unterembrach). Colline où existent des restes de murailles, entre les sources du Stampfenbach. Le château était déjà détruit du temps de Stumpf, qui cite une famille du même nom. Aucun acte ne fait mention du bâtiment, et la famille que mentionne le chroniqueur doit être celle des seigneurs lucernois von Heidegg, qui possédaient à titre d'héritiers des Wagenburg le château de Wagenburg près d'Oberembrach aux XIVe et XVe s. — *MAGZ* 23, cahier 6. — *Æhrenlese* nº 10 (avr. 1921). [F.H.]

HEIDEGG, von. Famille de ministériaux des Kibourg et des Habsbourg, autrefois bourgeoise de plusieurs villes suisses. *Armoiries* : à l'origine d'or au casque de sable, plus tard parti d'or et de sable. — 1. HEINRICH, cité de 1185 à 1227, chevalier 1210. — 2. HEINRICH, cité de 1223 à 1266, fils du nº 1, chevalier 1235, ministérial d'empire 1245. — 3. KONRAD, cité de 1241 à 1293, fils du nº 2, chevalier et ministérial d'empire 1245, chevalier teutonique 1289. — 4. HILTBOLD, cité de 1241 à 1285, frère du nº 3, chevalier 1270, † 1293. — 5. HEINRICH, cité de 1277 à 1333, fils du nº 4, chevalier 1329, † 1338. — 6. GOTFRIED, cité de 1293 à 1315, † au Morgarten, chevalier 1305. — 7. HEINRICH, fils du nº 5, curé de Gossau, prébendier à Dietwil 1398. — 8. HEINRICH, cité de 1329 à 1385, bourgeois de Lucerne 1357. — 9. HARTMANN, cité de 1307 à 1372, fils du nº 6, chevalier 1345, † 1376, seigneur d'Aristau. — 10. JOHANS, cité de 1349 à 1418, bourgeois de Lucerne 1415, seigneur de Heidegg. — 11. PENTELLI, cité de 1385 à 1433, fils du nº 8, chevalier teutonique 1393, commandeur de Beuggen 1429, de Mulhouse 1433. — 12. JOHANS, cité de 1334 à 1383, chanoine d'Embrach, prévôt 1375. — 13. ULRICH, cité de 1388 à 1432, fils du nº 10, habitant à Aarau et bourgeois de Lucerne 1400, seigneur de Heidegg. — 14. HANS-KONRAD, fils du nº 10, chevalier teutonique 1420. — 15. JOHANS (Hans-Henmann), cité de 1388 à 1454, seigneur de Wagenberg et Kienberg, avoyer de Brisach 1395, bailli de Windegg et du pays de Gaster 1399, conseiller de la seigneurie d'Autriche 1402, bourgmestre de Regensbourg 1410, bourgeois de Soleure 1422, † 1455. — 16. LAURENZ, cité de 1484 à 1549, abbé de Muri 1508, retint dans l'ancienne foi, durant la Réforme, le couvent et ses possessions, grâce à son énergie. — 17. HANS-ULRICH, cité de 1491 à 1552, frère du nº 16, seigneur de Kienberg 1517, avoyer d'Aarau 1527-1552. — 18. HANS-CHRISTOF, cité de 1537 à 1587, avoyer de Waldshut 1558, directeur des forêts du comté de Hauenstein 1572, conseiller archiducal 1586. — 19. LAURENZ, cité de 1525 à 1552, fils du nº 17, bourgeois de Soleure 1540, du Grand Conseil 1542, *Jungrat* 1551, conseiller secret et bourgmestre 1553, † 1555. — 20. HIERONYMUS, frère du nº 19, magister et chanoine à Soleure 1549, † 1555. — 21. HANS-LUDWIG, cité de 1587 à 1603, fils du nº 18, directeur des forêts du comté de Hauenstein et avoyer de Waldshut 1587. — La famille s'éteignit avec — 22. MARTIN, capitaine autrichien à Constance 1633, † 1646. — Voir *LL.* — *LLH.* — Merz, dans *GHS* 3. — Le même : *Burganlagen u. Wehrbau-*

ten I. — *Gfr.* Reg. — *Bestallungsb.* — *Monatr.* 1870. — Th. v. Liebenau : *Laurenz v. Heidegg, Abt v. Muri.* [v. v.]

HEIDEGGER. Famille bourgeoise de Zurich, éteinte en 1914. *Armoiries* : d'or à une maure vêtue d'or et de sable de douze pièces, tenant dans chaque main une flèche d'argent en pal. L'ancêtre est — 1. ERHARD, de Nuremberg, brodeur sur soie, bourgeois 1503, du Grand Conseil 1531, † 30 novembre 1549. — 2. HANS-KONRAD, fils du n° 1, 1502-1576, négociant, combattit à Cappel, prévôt de la corporation du Safran 1542. — 3. SEBASTIAN, fils du n° 1, * 1520, médailleur, se rendit à Vienne et renonça en 1547 à la bourgeoisie zuricoise. — 4. LUDWIG, petit-fils du n° 1, * 1551, orfèvre. Des trois fils du n° 2 descendent les trois branches principales suivantes I-III.

Branche I. Ses membres appartinrent en général à la corporation des forgerons ; plusieurs d'entre eux furent prévôts. — 5. KONRAD, 1562-1626, bailli de Regensberg 1614, du Conseil 1625. — 6. HANS-KASPAR, frère du n° 5, 1568-1629, prévôt de la corporation *zum Weggen* 1614, bailli de Grüningen 1619. — 7. Hans-KONRAD, 1649-1721, prévôt de la corporation des forgerons 1689, bailli de Kibourg 1693, de nouveau prévôt 1700, sous-bourgmestre 1719. — 8. HEINRICH, fils du n° 7, 1679-1736, bailli de Grüningen 1719. — 9. Johann-***Konrad***, fils du n° 8, 1710-2 mai 1778, du Petit Conseil 1752, du Conseil secret 1757, trésorier 1759, bourgmestre 1768. Il avait pris dès 1752 une part éminente aux principales affaires politiques, à l'apaisement des troubles du Toggenbourg 1755, aux tentatives de conciliation à Genève 1766-1767 et aux négociations en vue d'une alliance de toute la Confédération avec la France. Il avait d'abord combattu ce projet, mais comme chef de l'État, il travailla à la conclusion de l'alliance de 1777. A l'intérieur, il fut l'auteur de plusieurs innovations importantes, de l'établissement officiel de prêt et d'escompte Leu & Cie 1755 (président de la petite commission d'escompte 1754-1759, de la grande 1759-1768), et de la réforme des écoles de la ville vers 1770. Il fut en outre un des fondateurs, bienfaiteur et longtemps secrétaire de la société zuricoise des sciences naturelles, à l'activité de laquelle il collabora par de nombreux travaux personnels. Bibliothécaire de la Bibliothèque bourgeoise et dès 1759 président du comité de cette institution (son buste en bronze par Valentin Sonnenschein est actuellement au Musée national). — H.-C. Hirzel : *Denkrede.* — Balthasar : *Lobrede.* — *Eine kurze Lebensbeschreibung.* — *Nbl. Stadtbibl. Zür.* 1779. — *Nbl. Waisenhaus Zür.* 1861. — *Gesch. der Wasserkirche*, dans *Nbl. Stadtbibl. Zür.* 1846, p. 87. — Landmann : *Leu & Co*, p. 45-57. — 10. HANS-KONRAD, fils du n° 9, * 21 janvier 1748, bailli de Mendrisio 1780-1781, prévôt de la corporation des forgerons 1783, député dans le Tessin 1787. Il démissionna en 1795 et se rendit à Constance, puis à Munich, devint chambellan du roi de Bavière, conseiller secret, et fut anobli en 1803 sous le nom *von Heideck* dit *Heidegger*. *Armoiries* : écartelé, aux 1 et 4 parti d'or et de sable (anciennes armes de la famille de chevaliers et ministériaux de l'empire von Heidegg, dont une tradition erronée faisait descendre les Heidegger), aux 2 et 3 de Heidegger. Il s'établit plus tard à Rapperswil et mourut à Zurich le 29 juin 1808. C'était un collectionneur de tableaux. — 11. Johann-HEINRICH, 1738-1823, libraire, amtmann du Fraumünster 1784, vécut plus tard en Italie ; l'un des propriétaires de l'imprimerie Orell, Füssli & Co 1756-1798, dilettante d'art et collectionneur ; eut quelque part à la création du *Kunstsaal* de Zurich, origine des collections de la Société des beaux-arts. — *Schweiz. Monatschronik* VIII, 4. — 12. HEINRICH, fils du n° 11, 1778-1824, secrétaire allemand du sénat d'Aarau 1798, combattit dans l'armée helvétique 1799, capitaine au service de France 1803, prisonnier en Espagne 1810, interné à Malte 1813-1814. Il prit part à l'occupation des frontières suisses contre la France, rentra au service français 1815, lieutenant-colonel au 1er régiment de la garde 1820, officier de la Légion d'honneur 1821. — Johann-Jakob Wick : *Standrede.* — *Schweiz. Monatschronik* IX, 86. — 13. ANDREAS, 1688-1746, diacre à Glaris 1713, à la Predigerkirche à Zurich 1727, puis pasteur de celle-ci 1732. Pour combattre la pauvreté, il introduisit à Glaris l'industrie du coton. — 14. HARTMANN, 1677-1739, intendant et capitaine de l'abbaye de Saint-Gall 1712-1718, bailli d'Andelfingen 1724, prévôt de la corporation *zur Waag* 1732, l'un des acquéreurs de l'imprimerie Bodmer 1719. — 15. JOHANNES, neveu du n° 14, 1715-1780, imprimeur, l'un des propriétaires de la maison Heidegger & Co ; éditeur des *Freymütige Nachrichten*, auxquelles il collabora. — 16. HARTMANN, petit-fils du n° 14, prit part à la guerre de Sept ans dans les troupes françaises, vécut ensuite à la cour de Deux-Ponts, puis à Munich où il mourut lieutenant-colonel. Peintre amateur de scènes équestres et de combats de cavalerie. — 17. ***Karl-Wilhelm***, fils du n° 16, 6 déc. 1788-21 février 1861, lieutenant d'artillerie en Bavière 1805, prit part aux campagnes contre l'Autriche et la Prusse, et dans l'armée française, en Espagne 1810-1813, dans les guerres de libération de l'Allemagne. Il fit partie de la suite du prince héritier de Bavière en Angleterre et au Congrès de Vienne, fut envoyé en 1826 par le roi en Grèce comme lieutenant-colonel, commanda l'entreprise contre Oropos en 1827, devint commandant de Nauplie et gouverneur militaire d'Argos 1828, major général et membre du Conseil de Régence 1833-1835, depuis à Munich lieutenant général. En 1844, il reçut du roi de Bavière le titre de baron sous le nom *von Heideck* (*armoiries* : parti d'or et de sable). Peintre de paysages et de batailles ; auteur de *Die bayrische Philhellenen-Fahrt 1826-1829*, dans *Darstellungen aus der bayerischen Kriegs- und Heeresgeschichte*, cahiers 6 et 7. — 18. JOHANN-JAKOB, graveur, 1752-1781.

Johann-Konrad Heidegger. D'après un portrait à l'huile de Heinrich Freudweiler (Bibl. de la Ville, Winterthour).

Branche II. La plupart de ses membres furent artisans. — 19. GOTTHARD, 1666-1711, pasteur de St. Margrethen 1688, de Rorbas 1697, inspecteur de l'alumnat de Zurich 1703, écrivain de langue allemande fort apprécié en son temps, publia aussi des œuvres de théologie et de polémique, et une phraséologie latine pour l'école *(Manuductor)*, etc. — 20. HANS-ULRICH, 1700-1747, portraitiste et graveur. — *Nbl. Stadtbibl. Zür.* 1875, p. 13 ; 1876, p. 20. — *Zürcher Portraits* II. — *Basler Portraits* III. — 21. Hans-GEORG, sergent, auteur de souvenirs sur son service sous Napoléon et en Hollande, 1807-1825, qui ont été publiés par J. Häne dans *ZT* 1925.

Hans-Heinrich Heidegger en 1679. D'après une gravure sur cuivre de C. Meyer (Bibl. de la Ville, Winterthour).

Branche III, éteinte en 1914. — 22. Hans-KONRAD, 1569-1652, orfèvre, prévôt de la corporation *zum Kämbel* 1624, sous-bourgmestre, auteur de *Wie sich ein Regent im Regiment verhalten solle.* — 23. Hans-***Heinrich***, 1633-18 janv. 1698, théologien de valeur, Dr, étudia à Marbourg

et à Heidelberg sous la direction de l'orientaliste Hottinger. Professeur des *loci communes* et d'histoire de l'Église à l'académie de Steinfurt 1659-1665, puis d'éthique à Zurich et successeur d'Hottinger en 1668. Dans le débat au sujet des nouvelles théories de la grâce élective, il prit parti contre les partisans d'une damnation générale par un simple désaveu des innovations de Saumur. Il rédigea ensuite la *Formula consensus*, qui fut adoptée. Il s'était rapproché du luthérianisme et était favorable aux tendances d'unification de l'Église, adversaire modéré du piétisme. Il se dépensa en faveur de ses coreligionnaires persécutés en France et en Hongrie. Parmi ses écrits théologiques, ses manuels eurent surtout beaucoup de succès : *Corpus theologiæ christianæ* ; *Medulla* et *Medulla medullæ theologiæ christianæ*, auteur d'une biographie de Hottinger et d'une autobiographie. — Voir outre celle-ci, les renseignements de Johann-Kaspar Hofmeister sur sa fin. — *ADB.* — Herzog : *Realencyklop. f. protest. Theologie und Kirche.* — 24. PHILIPP-KONRAD, fils du n° 23, 1662-1730, Dr med. à Heidelberg 1681, médecin de Stein-sur-le-Rhin 1684-1698, puis à Brugg, en France ; ami de l'ambassadeur français Du Luc. — 25. Johann-JAKOB, fils du n° 23, 1666-1749, en Angleterre *Sir James, the Swiss Count*, directeur des opéras au théâtre royal à Londres dans la première moitié du XVIIIe s., traduisit en anglais des libretti pour cet établissement, dirigea les bals masqués de la cour et du monde élégant. — Th. Vetter dans *Nbl. Stadtbibl. Zür.* 1902. — Voir en général Keller-Escher : *Promptuar.* — *NZZ* 1914, nos 1627, 1662 et 1667. — *AGS.* — *LL.* — *LLH.* — *SKL.* — Thieme-Becker : *Künstlerlexikon.* — Hegi : *Zunft zur Schmiden.* — Corrodi-Sulzer dans *Festschr. Orell-Füssli.* [C. B.]

HEIDELBERG (C. Thurgovie, D. Bischofszell, Com. Hohentannen. V. *DGS*). Ruines de château et hameau. En 1137 *Haidoltsberg*. Le château, dont les ruines subsistent entre l'édifice actuel et le village de Hohentannen, devait dater du XIIe s. ; il formait au moyen âge, avec la juridiction de Hohentannen, un fief de l'évêché de Constance. Détruit par les Appenzellois en 1403. A l'extinction, au XVe s., de la famille Heidelberg, la seigneurie revint à l'évêque, qui la remit ou l'hypothéqua aux Schenk de Kastell ; ceux-ci la vendirent en 1566 à Bischofszell ; elle passa à l'hôpital à titre de fief hypothécaire de l'évêché. En 1702 le bailli Franz-Joseph-Felix von Beroldingen tenta de l'acquérir, au grand effroi des habitants réformés, mais grâce à l'appui du gouvernement zuricois, Georg-Joachim Werdmüller, d'Œtlishausen, parvint à s'en rendre possesseur en 1708. Les Muralt en furent propriétaires dès 1726 et jusqu'à une époque récente. Le château construit vers le milieu du XVIIIe s., au Sud du manoir primitif, appartient actuellement à un Thurgovien. — Voir la bibliographie de l'art. HEIDELBERG, VON. [HERDI.]

HEIDELBERG, von. Famille éteinte de ministériaux de l'évêque de Constance en Thurgovie. *Armoiries*: d'azur à trois fermaux d'or sertis de gueules. Les Heidelberg possédaient en fief de l'évêque et de l'abbé de Saint-Gall, au XIVe s., le bailliage de Bischofszell, le château de Singenberg après l'extinction des écuyers tranchants, celui de Schönenberg dès 1385. Se basant sur un document faussement daté, Pupikofer admet à tort que les Heidelberg auraient d'abord habité à Heldswil. — 1. WEZILO de Haidoltsberg (Wetzel Ier), chanoine de Constance 1137. — 2. MAGDALENA, abbesse de Schänis 1144. — 3. WETZEL II, négociateur à Rome lors du démêlé entre le couvent de St. Johann et les seigneurs de Toggenbourg en 1215. — 4. WETZEL III, fils présumé du n° 3, souvent témoin de 1236 à 1269, peut-être l'auteur d'une *Légende de Marguerite*. — 5. HERDEGEN, cité de 1253 à 1275, arbitre avec Giel von Glattburg en 1254 lors du démêlé entre l'abbé Berchtold de Saint-Gall et l'évêque Eberhard de Constance ; échangea en 1255 (et non 1215, voir *TU* III, p. 61) avec l'abbé Berchtold, des fermes à Heldswil et Buhwil contre des biens à Willisdorf qu'il vendit ensuite à St. Katharinenthal. — 6. RUDOLF, 1250-1269, chanoine de Constance. — 7. DIETEGEN, 1269-1295, bailli de Bischofszell 1295. — 8. ALBRECHT, bailli de Bischofszell 1404. — 9. KONRAD, posséda Singenberg en fief de Saint-Gall en 1420, † vers 1450, dernier de la famille. — Voir *LL.* — *TU.* — Stumpf : *Chronik.* — Kindler von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch.* — *Pup. Th.* — Le même : *Thurgau*, dans *Gemälde der Schweiz.* — Rahn : *Denkmäler.* — *Zürcher. Wappenrolle*, n° 189. — Herrliberger III *(Adelberg)*. [HERDI.]

HEIDELBERGER. Familles des cantons de Saint-Gall et de Zurich.

A. **Canton de Saint-Gall.** Famille de la ville de Wil. — MAURUS, * 2 février 1628, profès à Saint-Gall 1649, maître à l'école du couvent 1657, official 1666-1674, sous-prieur, intendant des bâtiments de Neu St. Johann 1678, curé de Peterzell 1679. En 1681, il fut condamné à une amende pour délit de mœurs, incarcéré au couvent le 20 février, il en sortit le 5 avril, se rendit le 29 mai à Hérisau, puis à Sax et à Zurich où il se convertit au protestantisme. Quand l'abbé Gallus II demanda à la Diète de 1682 son extradition, Zurich repoussa la demande du couvent en faisant valoir que Heidelberger tenait du prince électeur la place de bailli d'Heidelberg ; il fut plus tard au service du landgrave de Hesse-Cassel comme amtmann de Lengsfeld et, en 1689, comme avoyer de bailliage à Ziegenhain. Tombé en disgrâce, il retourna à Saint-Gall en 1697 et y mourut le 26 juillet 1698. — *LL.* — *AS* I, VI, 2. p. 28. — von Arx : *Gesch. des Kts. St. Gallen* III, p. 195. — *Gfr.* 73, p. 101. — Archives de l'ancien couvent. [J. M.]

B. **Canton de Zurich.** Famille de la Com. de Hochfelden, où elle est citée dès 1630. [J. FRICK.]

HEIDELIN ou **HEYDELIN.** Famille bâloise éteinte dont les membres sont connus dès le milieu du XVe s. comme teinturiers et tisserands. *Armoiries* : d'or au bonnet de sable à deux pointes bordé de gueules à la partie inférieure. — NICLAUS, environ 1444 à 1506, reconstitua la corporation des tisserands en 1464 et en devint prévôt en 1499, accéda le premier au Petit Conseil de la ville. Son fils — MARCUS (Marx), † 1553, teinturier, membre des corporations des tisserands et du Safran, devint en 1529, du fait de ses sympathies protestantes, *Oberstzunftmeister*. Dans la première moitié du XVIIe s. un rameau se détacha de la famille et s'établit à Wattwil (Saint-Gall). — *WB.* [P. RO.]

HEIDEN (C. Appenzell Rh.-E., D. Vorderland. V. *DGS*). Com. et paroisse. La région de la commune actuelle de Heiden appartenait dans sa plus grande partie au moyen âge au territoire relevant du château de Rheineck, qui fut un fief de l'évêque de Constance jusque vers 1200. C'est de là que viennent les lieux dits de *Bischofsau* et de *Bischofsberg* à Heiden, cités dès 1411. Le nom de Heiden ne paraît par contre qu'en 1536 dans un rôle de redevances de l'église de Thal (Saint-Gall). Heiden appartint dans la suite à Thal au spirituel, à la rhode de Trogen au temporel, plus tard à la commune de Kurzenberg. Il fut constitué en commune autonome en 1658. Il avait construit dès 1651-1652 sa propre église et s'était détaché de Thal. Un nouvel édifice de culte était presque achevé en 1838, quand le village presque entier brûla le 7 septembre. L'église, 75 maisons, 53 écuries et remises furent anéanties ; les dégâts s'élevèrent à environ un million. Devenu station de cure de lait et d'air, Heiden s'est beaucoup développé depuis 1854. Un chemin de fer à crémaillère le rattacha à Rorschach en 1875. *Population* : 1667, environ 1250 hab. ; 1800, 1720 ; 1920, 3280. Registres de baptêmes et de mariages dès 1652, de décès dès 1678. — Voir *AU.* — Zellweger : *Urkunden.* — Rohner : *Gem. Heiden.* [A. M.]

HEIDEN (LE HEIDO) (C. Valais, D. Viège. V. *DGS*). Bisse supérieur de la vallée de Nanz. Son nom est sans doute une allusion à la nature inculte et sauvage des lieux, sens impliqué dans *Heide* (= lande), et n'a point trait à quelque rite d'une religion primitive comme l'avait fait supposer le sens de païen que comporte aussi ce vocable. Dans le vallon de Finnel se trouvent

les restes d'un barrage des temps primitifs et, un peu plus bas que la conduite actuelle, subsistent les traces de l'*ancien Heido*, détruit par un éboulement et remplacé, il y a des siècles, par le *nouvel Heido*. Des actes du XIIIe s. mentionnent déjà l'*alte Suon*. En 1304, *Do Heydenscho Wasserleyta de Nantz* se jetait dans le lac de Gebüden qui jouait le rôle de réservoir ; le Heido arrose les pâturages supérieurs, tandis que le bisse inférieur est acheminé par un tunnel de 2,6 km. de long, terminé en 1917. — Voir Archives d'État à Sion. [L. Mr.]

HEIDEN. Familles des cantons de Saint-Gall et d'Unterwald.

A. **Canton de Saint-Gall.** HEIDEN (PAGANUS). Famille éteinte de ministériaux des comtes de Rapperswil, bourgeoise de cette ville, citée dès 1280 avec — KONRAD, ULRICH, en 1294. — NIKOLAUS, en 1297. — *UZ.* [M. Schn.]

B. **Canton d'Unterwald.** Vieille famille éteinte, bourgeoise d'Unterwald, paroissienne de Kerns. — 1. JENNI, prêta serment, devant la landsgemeinde de 1367, de ne traduire aucun bourgeois devant un tribunal étranger et de résider dans le pays, en foi de quoi dix membres de sa parenté furent admis à la bourgeoisie pour la somme de 100 florins. — 2. HEINI représenta devant le tribunal les gens de Kerns en 1463, fut souvent délégué à la Diète entre 1477 et 1491, l'une des figures politiques les plus éminentes de son pays. — Archives d'État d'Obwald. — *AS* I. [R. D.]

HEIDENHEIM. Famille bourgeoise de la ville de Constance. *Armoiries* : d'azur au croissant d'or accompagné en chef d'une étoile du même. FRIEDRICH Haidenhaimer reçut en 1435 des lettres de noblesse de l'empereur Sigismond, et posséda dès 1450 le château et la seigneurie de Klingenberg, que Margarethe Payrer de Hagenwil lui avait apportés en dot. Après sa mort, le duc Sigismond remit Klingenberg en fief à ses deux fils LUDWIG et BARTHOLOMÆUS, en 1464. — NIKLAUS-FRIEDRICH von Heidenheim, à Klingenberg 1520, reçut en fief en 1527 le domaine de Degenhart près de Klingenberg, il réintroduisit la messe à Hombourg, † 1548.— KASPAR-LUDWIG, possédait Klingenberg en 1550, acquit la seigneurie de Gachnang de 1562-1587, † entre 1581 et 1589. La famille s'éteignit dans la branche masculine en 1789.

La chronique de Stumpf indique comme berceau de la famille le petit château de Heidenheim entre Weinfelden et Märstetten, il n'en reste pas trace. — *LL.* — *Pup. Th.* — *Thg. Nbl.* 1829. — Wälli : *Gesch. d. Herrschaft Weinfelden.* — Kuhn : *Thurg. sacra* I. — *OBG.* — Rahn : *Kunstdenkmäler Thg.* [Alb. SCHEIWILER.]

HEIDENHEIM, MORITZ, savant hébraïsant, * 23 septembre 1824, se convertit au christianisme. D[r] theol., pasteur en Angleterre, chapelain de l'église anglaise de Zurich 1864-1890, pour laquelle il publia les *Anglican Church Leaves.* Privat-docent à l'université de Zurich d'exégèse de l'Ancien Testament de 1864 à sa mort, le 12 octobre 1898. Sa riche bibliothèque revint à la Bibliothèque de la ville de Zurich. — *NZZ* 1898, n° 284. — G. von Schulthess : *Die Zürcher Theologenschule*, dans *Festgabe der theolog. Fak. Zür.* 1914, p. 120. [H. Br.]

Heiden (C. Appenzell) avant l'incendie du 7 sept. 1838. D'après un dessin de J.-U. Fitzi.

HEIDENRICH, HANS, de Munich, bourgeois de Lucerne 1472, maître des tailleurs de pierre aux environs de 1479-1487, travailla en 1480 à l'érection de la Tuchlaube et en 1487 à Heiligkreuz (Lucerne). — *Korrespondenzblatt d. Luz. Beamten* 1925. [P.-X. W.]

HEIDER. Familles des cantons de Saint-Gall et de Zurich.

A. **Canton de Saint-Gall.** Famille de la ville de Wil dont le nom apparaît dès 1256, dans les terres du couvent de Saint-Gall dès 1276, dans la contrée de Wil dès 1488. — STEFAN Heider dit Müller, sautier de Wil en 1566. *Armoiries* : d'or au bouquetin soutenu de trois coupeaux de sinople, tenant trois feuilles de trèfle dans la gueule. — ***Johannes,*** abbé de Pfäfers, profès au couvent d'Einsiedeln en 1561, administrateur de Pfäffikon 1576, nommé par les VII cantons, administrateur de Pfäfers en 1580, il sut après la mort de l'abbé Bartholomäus Spiess en 1584 soustraire la nomination du nouvel abbé au choix de l'évêque de Coire et des VII cantons pour conserver les droits d'élection au couvent qui le désigna en décembre 1586. Il rétablit la situation économique du couvent, fit inscrire en 1590 les droits et privilèges dans un nouveau livre d'or, restaura les bâtiments conventuels, construisit la cha-

pelle de Sainte-Anne à Ragaz en 1591, † 5 mars 1600. — Voir Karl Kiefer : *Die Familie Heider.* — *Gfr.* 17, p. 85. — *AS* I, IV, 2, p. 1084. — Steiger : *Schweizer Æbte aus Wiler Geschlechtern*, p. 38, 48. — Eichhorn : *Ep. Curiensis*, p. 291. — Archives de Pfäfers à Saint-Gall. [J. M.]

B. **Canton de Zurich.** Famille de la commune de Wildberg, où elle est citée dès 1589; elle est originaire du Palatinat. [J. FRICK.]

HEIDER, VALENTIN, 25 mars 1605-28 novembre 1664, Dr jur., bourgmestre de Lindau; fut délégué par plusieurs villes souabes au congrès de la paix de Westphalie ; il défendit les intérêts de la Suisse d'avril à octobre 1648 après le départ de Wettstein. — Rott : *Repräs. dipl.* VI. [HERDI.]

HEIDNISCHBÜHL. Voir HEINISCHBÜHL.

HEIERLI. Nom de famille appenzellois, dérivé de *Heinrich*, signalé dès 1500. — Voir Zellweger : *Urkunden.* — Koller : *Appenz. Geschlechterbuch.* — ***Jakob,*** de Gais, archéologue, * 11 août 1853, maître secondaire à Hottingen-Zurich 1882, privat-docent à l'université et à l'École polytechnique fédérale de Zurich 1889 et 1900, Dr phil. h. c. de l'université de Zurich 1901. Il se consacra à l'étude de la préhistoire suisse. Écrivain fécond, il a publié la plupart de ses travaux dans *ASA* et *MAGZ.* † 18 juillet 1912. Œuvres principales : *Urgesch. des Wallis*, dans *MAGZ* 24 ; *Urgesch. der Schweiz*, 1901 ; *Urgesch. v. Graubünden*, avec W. Œchsli, dans *MAGZ* 26; *Vindonissa* I, dans *Arg.* 31 ; *Das Kesslerloch bei Thayngen*, dans *Neue Denkschr.* 43 ; *Archäolog. Karten* des cantons de Zurich, Thurgovie, Argovie et Soleure ; *Urgesch. der Schweiz*, dans *BSL* V ; *Das Wauwiler Moos* (avec E. Scherer ; dans *Mitt. Nat. Ges. Luzern* 1925). — Voir *Die Schweiz* 1912. — *ZWChr.* 1912. — *NZZ* 1912, no 1009. — E. Tatarinoff, dans *JSGU* 5, 1912. — *AGA* 1912. — Sa femme — JULIE, née Weber, de Zurich, * 1859, spécialiste de l'histoire du costume, est l'auteur de *Die Schweizer Trachten* (6 séries de planches) ; *Die Volkstrachten der Schweiz*, vol. 1 et 2, 1923-1924. Collaboratrice au *DGS* et au *DHBS.* [A. M. et H. Br.]

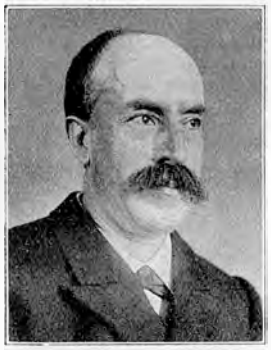

Jakob Heierli.
D'après une photographie.

HEIL (HEYL), HEINRICH, de Wetterau (évêché de Mayence), environ 1527-1598, étudia à Cologne jusqu'au grade de maître qu'il n'atteignit pas ; ordonné à Constance vers 1550, puis curé à Altdorf, il acquit en 1559, avec ses fils Jakob et Melchior la bourgeoisie d'Uri et reçut du pape, en 1560, pour lui et ses successeurs, des droits importants. Fondateur d'une prébende, il légua une coupe à ses armes qui a été conservée. Doyen du chapitre des Quatre Waldstätten en 1568, chef spirituel du clergé de la Suisse centrale lorsque se manifesta l'opposition de 1579 contre le décret de Réforme du nonce François Bonhomini. Censeur des livres, il fut en 1579 le premier des quatre inspecteurs scolaires nouvellement nommés par le gouvernement. — Steffens et Reinhardt : *Nuntius Bonhomini, Dokumente*, vol. 1, 2 et introduction. — *Gfr.* 54 et 79, p. 238. — Feller : *Ritter Lussy.* — *ZSK* 1907. — [E. W.] — HEINRICH, d'Altdorf, 1565-1642, fils du précédent, fit don des cloches d'Altdorf en 1586, chapelain de Beromünster, chanoine de Zurzach 1592, bienfaiteur du chapitre de Zurzach et du couvent de Hermetschwil, il rédigea une précieuse chronique de Zurzach et des environs. — Voir Huber : *Gesch. des Stiftes Zurzach.* — Le même : *Urk. des Stifts Zurzach.* — *Archiv für schweiz. Reformationsgesch.* II. — von Mülinen : *Prodromus.* — *AS* I, V, 2, p. 1666. — Livres des comptes et des impôts de la paroisse d'Altdorf. [JOS. MÜLLER, A.]

HEILIGENBERG (C. Zurich, Com. Winterthour). Couvent de chanoines séculiers de Saint-Augustin dédié à saint Jacques, fondé vers 1225 par le comte Ulrich de Kibourg. En 1425, Hartmann Hoppeler remit la chapelle de St. Georg am Feld près de Winterthour à l'église de Saint-Jacques sur le Heiligenberg. L'église de Buch sur l'Irchel lui fut également incorporée en 1444, et Hans von Breitenlandenberg lui céda en 1473 la collation de celle de Schlatt. La maison d'Autriche avait le patronat d'Heiligenberg ; Zurich, qui lui succéda, remit la surveillance du couvent à Winterthour en 1479. L'avouerie était exercée par le bailli de Kibourg. Le couvent possédait des biens et des droits aux environs de Winterthour, à Seen, Elsau, Stadel, Volken, etc. L'église de St. Jakob fut rénovée vers 1485. Une confrérie de St. Jakob fut fondée en 1486. Le service divin y fut supprimé en 1525, par suite de la Réforme. Winterthour reçut en fief de Zurich les bâtiments et l'église ; on commença à démolir cette dernière en 1530. Parmi les chanoines, Laurentius Bosshart († 1532) est connu comme auteur d'une chronique (publiée par K. Hauser). — K. Hauser dans *Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1908. — R. Hoppeler dans *ZSK* 1909. — *Sigelabb. zum UZ.* [L. FORRER.]

HEILIGENBERG, *Arnold*, moine du couvent de Saint-Gall, anti-évêque de Constance dans la querelle des Investitures. A la demande de l'abbé Ulrich III de Saint-Gall, il reçut le 28 mars 1092 l'investiture de l'évêché de Constance. Après une tentative inutile de l'abbé Ulrich en 1092, le comte Heinrich von Heiligenberg, frère d'Arnold, réussit, probablement à la fin de l'an 1102, à chasser l'évêque nommé par le pape, Gebhard III ; Arnold fut intronisé le 2 février 1103. La même année il entreprit un voyage à Schaffhouse. Il fut excommunié le 2 février 1104, avec Heinrich et Otto von Heiligenberg, par le pape Pascal II, et chassé au printemps 1105 par le roi Henri V. En 1112 il tenta encore de reprendre l'évêché à Ulrich Ier. — Ladewig : *Regesta episcoporum Constantiensium* I. [C. B.]

HEILIGENBERG, BERCHTOLD **von,** chanoine de Coire 1283, fut confirmé par le métropolitain de Mayence comme évêque de Coire. Il ne reçut cependant pas la consécration. En 1291, il accorda de Rome, avec d'autres évêques, des indulgences à Rapperswil et à Coire ; il confirma la même année les indulgences de la chapelle de Santa-Maria à Ilanz. Le 4 sept. 1291, il confirma aux bourgeois de Zurich un sauf-conduit sur la route du Septimer. Le 8 octobre 1293, il signa à Vicosoprano, de concert avec divers seigneurs grisons, une alliance avec Matthieu Visconti, de Milan. En 1294, il hypothéqua à Ulrich von Flums le château et la seigneurie de Flums. Il donna plusieurs églises et chapelles au couvent de Münster, † 17 janv. 1298. — Mayer : *Bistum Chur* I, 259. — *OBG* II, 191. [L. J.]

HEILIGENSCHWENDI (C. Berne, D. Thoune. V. *DGS*). Com. et Vge. Station climatérique pour tuberculeux, dont l'initiative a été lancée par le Dr Glaser, l'année du jubilé de la fondation de la ville de Berne en 1891. En 1894 la société bernoise contre la tuberculose fut fondée avec siège à Berne ; en 1895 s'ouvrit le sanatorium d'Heiligenschwendi, le premier du continent avec 45 lits, grâce à la collaboration de sociétés d'utilité publique, de médecins et de l'Église. Heiligenschwendi compte aujourd'hui 240 lits ; son développement est principalement l'œuvre du Dr Samuel Schwab de Berne. — Rapports annuels. [P. v. GREYERZ.]

HEILIGKREUZ (C. Lucerne, D. Entlebuch, Com. Hasle. V. *DGS*). Lieu de pèlerinage et station climatérique. Le chevalier Joh. von Aarwangen devenu cistercien fonda, entre 1341 et 1344, sur le mont de Wittenbach au-dessus de Hasle, un ermitage pour sept anachorètes et une chapelle. Le duc Frédéric d'Autriche confirma la fondation en 1344. Placée sous l'obédience du couvent de Saint-Urbain et sous la garde des baillis de Wolhusen, puis de la ville de Lucerne dès 1405, la communauté vécut jusqu'en 1469, date à laquelle les frères rentrèrent à Saint-Urbain. La propriété de Wittenbach avait échu à Lucerne qui la céda aux gens de l'Entlebuch ; ce domaine constitue actuellement encore un des biens corporatifs de l'Entlebuch. La désignation de Heiligkreuz remonte à 1480. La cha-

pelle fut reconstruite sous sa forme actuelle de 1488 à 1493 pour être rénovée en 1896. Au début de la guerre des Paysans, les sept paroisses de l'Entlebuch vinrent avec leurs prêtres en procession le 26 janvier 1653, et l'assemblée qui suivit la messe décida à l'unanimité de présenter huit postulats au gouvernement. — Voir Archives d'État de Lucerne. — Boog : *Das Eremitenhaus im Wittenbach*, dans *Gfr.* XI. — Lang : *Grundriss* I, 753. — *Gfr.* 60, p. 56 et 65 ; 69, p. 66. — Liebenau : *Bauernkrieg*, dans *JSG* 19, p. 92. — Studer : *Beitr. z. Entleb. Gesch.*, p. 33. — Bieri : *Wallfahrts- und Kurort H.* [P.-X. W.]

HEILIGKREUZ (C. Saint-Gall, D. et Com. Tablat. V. *DGS*). L'église de la Sainte-Croix sur l'Espen, lieu de pèlerinage, dépend aujourd'hui de la paroisse de Saint-Gall, elle a donné son nom aux lieux circonvoisins et supplanté l'antique appellation de *Stemishofen*. La grande croix s'élevait déjà sur la route d'Arbon à la fin du XVIIe s. ; pourvue d'un toit en 1735 pour la protéger contre les intempéries, elle fut flanquée d'une chapelle ouverte en bois en 1749. La chapelle de pierre, construite de 1759 à 1760, fit place en 1771-1772 à la construction actuelle, agrandie vers 1776 de deux chapelles latérales. Des rénovations ultérieures ont fait perdre à l'église son caractère baroque. — Voir *Ostschweiz* 1922, n° 242. — *Gesch. der Wallfahrt zu dem heiligen Kreuze*, Saint-Gall 1794. — Arch. du couvent. [J. M.]

HEILIGKREUZ (C. Saint-Gall). Hameau. Voir MELS.

HEILIGKREUZ (C. Thurgovie, D. Münchwilen, Com. Wuppenau. V. *DGS*). Vge paroissial. Au XIIIe s. *Amptuncelle* ; jusque vers 1500, *Amtzell*, *Amtenzell*. Dans la guerre de Zurich, Hans von Rechberg incendia le village et l'église en février 1446. Ludwig von Eppenberg vendit en 1447 l'office de *meier* du *Kelnhof* à Saint-Gall. Après la conquête de la Thurgovie, Heiligkreuz appartint à la juridiction de Berg ; la basse justice et le droit de lever des troupes relevaient de l'abbé de Saint-Gall ; les causes criminelles relevaient du bailli thurgovien. L'église, dédiée à la Sainte-Croix, était une annexe de Lenggenwil et dépendait du décanat de Leutmerken ; la collation était aux mains de l'abbaye de Saint-Gall. En 1215, un prêtre est mentionné. Le 22 avril 1430 Johann-Rudolf von Rosenberg, seigneur de Zuckenriet, fonda une chapellenie richement dotée, dont la collation échut également à Saint-Gall à la mort du fondateur. Au moment de la Réforme, le curé Wittwyler et le chapelain Täschler convertirent la plus grande partie de la commune à la foi nouvelle. Jusqu'en 1540 le service évangélique fut seul célébré ; mais sous la pression de l'abbé, le culte catholique fut restauré et dès 1575 l'église était uniquement catholique. Les protestants n'eurent plus que le droit d'enterrer leurs morts au cimetière et de faire célébrer le culte funèbre en plein air. Depuis 1714, ils se rendent au culte à Schönholzerswilen. Le jour de l'invention de la Sainte-Croix, des processions se rendent des communes de Lenggenwil et de Niederhelfenschwil à Heiligkreuz, le mardi avant l'Ascension de Schönholzerswilen, Welfensberg et Wuppenau. — Voir *TU.* — *Pup. Th.* — Pupikofer : *Gemälde.* — Nüscheler : *Gotteshäuser.* — Kuhn : *Thurgovia Sacra* I. [LEISI.]

HEILIGKREUZ (C. Valais, D. Rarogne oriental, Com. Grengiols. V. *DGS*). Lieu de pèlerinage à Langenthal dans la vallée de Binn. La chapelle où l'on révère un fragment de la Sainte-Croix, fut érigée en 1680 par Melchior Bodenmann, de Grengiols, major de Mörel en 1669, et fut dès lors restaurée à plusieurs reprises. — Burgener : *Wallfahrtsorte der Schweiz* II, 187. [D. I.]

HEILIGKREUZ (C. Zoug, Com. Cham. V. *DGS*). Chapelle fréquentée par les pèlerins et établissement d'éducation pour jeunes filles. Grâce à une curieuse image du Christ mourant, la primitive petite chapelle de Saint-Bartholomé devint un but de pèlerinage et dut être agrandie en 1711 et 1716. Pour contenir les nombreux pèlerins, une nouvelle église à trois autels, dédiée à la Sainte-Croix, fut édifiée et consacrée en 1730, mais remplacée par une nouvelle construction en 1868. Les sœurs de l'ancien couvent de Baldegg fondèrent en 1859 un couvent nouveau comprenant une école ménagère qui se développa avec succès de sorte qu'un nouveau bâtiment fut construit en 1882 ; on lui adjoignit un séminaire d'institutrices. — Voir *Rapports* depuis 1882. — *Gfr.* 40, p. 43. [W.-J. MEYER.]

HEILMANN. Familles des cantons de Berne et de Fribourg.

A. **Canton de Berne.** Famille éteinte de la ville de Bienne. *Armoiries :* écartelé aux 1 et 4 d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux d'azur ; aux 2 et 3 de sable à un homme vêtu d'argent tenant dans la dextre une plante de sinople. Elle fut admise à la bourgeoisie en 1734 avec — 1. JOHANN-CHRISTOPH, imprimeur et éditeur, de Marbourg, 1702-1773. Il publia un grand nombre d'ouvrages religieux et didactiques. — 2. NIKOLAUS, fils du n° 1, 1739-1816, administrateur épiscopal, reçut en fief de l'évêque de Bâle la seigneurie de Rondchâtel et le titre de baron de Rondchâtel. Il se consacra à des travaux historiques et littéraires, publia une *Topographische Beschreibung der Landschaft um Biel*, 1766, et fut chargé temporairement par l'évêque François-Xavier de Neveu, de gouverner l'Erguel, Moutier, Bienne et La Neuveville. Président du gouvernement provisoire de Bienne en 1814. — 3. ***Georg-Friedrich***, fils du n° 2, * 1785, se fit très apprécier dans les années 1814-1816 comme représentant de Bienne et délégué auprès du prince de Schwarzenberg, des monarques alliés, à la Diète de Zurich et au congrès de Vienne pour le règlement de la situation de Bienne avec Berne et la Confédération. Il s'employa, mais sans succès, à faire de Bienne le chef-lieu d'un canton du Jura qui aurait compris toute la partie protestante de l'ancien évêché de Bâle. Préfet et député au Grand Conseil 1816 ; colonel. S'occupa activement d'œuvres d'intérêt public, et de l'embellissement de la ville. En 1829, il entra au service de Naples comme capitaine au régiment Wyttenbach ; écrivit à Naples des nouvelles et des livres de voyages, dirigea des fouilles qui mirent au jour des antiquités romaines, et fit de la peinture. De retour à Bienne en 1844, il fut membre de la Commission des travaux publics 1846-1850, † 24 juillet 1862, dernier de sa famille. Les riches archives de la famille ont été données à la ville de Bienne. — Voir *SKL.* — *SBB* 4. — Alb. Schenk : *H. de Bienne et le Fief noble de Rondchâtel*, dans *ASJ* 1921, p. 65. — *BT* 1891 et 1892. — A. Bähler : *Biel vor 100 Jahren.* — Türler : *Das alte Biel und seine Umgebung.* — W. Bourquin : *Die Ersparnisskasse der Stadt Biel.* — Archives de Bienne. — Archives de famille. [W. B.]

Georg-Friedrich Heilmann. D'après une miniature sur cuivre.

B. **Canton de Fribourg.** HELMAN, HEILMAN. Famille éteinte, bourgeoise de Fribourg. *Armoiries* : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois feuilles de tilleul de sinople (variante.) — 1. ANTONIUS, peintre, fils de Heininus Tscheny alias Linweber, reconnaît la bourgeoisie de son père en 1458. — 2. CHRISTOPHE, peintre sur verre, 1581-1610, membre de la confrérie de Saint-Luc, soit des artistes de Fribourg ; a exécuté de nombreux travaux à Fribourg et dans le canton. — 3. CHRISTOPHE, le jeune, fils du n° 2, du Conseil des Deux-Cents 1614, bailli de Bellegarde 1617-1622, reçu bourgeois patricien de Fribourg le 21 juin 1627, membre du Conseil des Soixante 1629, † 1648. — Voir *LL.* — *SKL.* — Weitzel : *Répert. des baillis*, dans *ASHF* X. — Archives d'État Fribourg : Reg. des bourg. [G. CX.]

HEIM. Familles d'Appenzell, Grisons et Saint-Gall.

A. **Canton d'Appenzell.** HAIM, HEYM, HÆM. Vieille famille appenzelloise, mentionnée vers 1400, peut-être originaire de Gais. — 1. JOHANNES, d'Appenzell, landammann du pays à plusieurs reprises de 1585 à 1597 ; après la séparation du pays, landammann des Rhodes-Intérieures jusqu'en 1618. Il combattit avec opiniâtreté la Réforme et fut à la tête des Rhodes-Intérieures dans leurs luttes contre les Rhodes-Extérieures ; député aux Diètes, à de nombreuses conférences et négociations d'alliance. † 1620. — 2. FRANZ-JOSEPH, de Schlatt, 2 février 1793-3 octobre 1859, secrétaire d'État 1822, landammann des Rhodes-Intérieures 1855-1857, conseiller aux États 1853-1857. — 3. SAMUEL, de Gais, 8 avril 1764-25 février 1860, fit construire le Kurhaus zum Ochsen ; partisan de la France au moment de la Révolution, préfet du district de Teufen 1800, participa à diverses conférences politiques. — 4. JOHANN-HEINRICH, fils du n° 3, 16 novembre 1802-22 décembre 1876, Dr med. Sa brochure : *Die Heilkräfte der Alpenziegenmolken und der Molkenkurort Gais*, fit affluer les étrangers vers cette station dont il était le médecin. Un des principaux promoteurs de la revision du *Landbuch* 1831-1834, auteur de nombreuses brochures politiques, *Landeshauptmann*, vice-landammann, conseiller national 1849-1851, représentant de la Confédération dans le canton de Schwyz 1847-1848. — 5. HEINRICH-JAKOB, fils du n° 4, 5 novembre 1828-12 janvier 1892, pasteur à Gais 1853-1889 ; comme membre et président de la commission scolaire cantonale et d'autres autorités, comme doyen de l'église nationale, il déploya une grande activité en faveur de l'école et de l'église, de même que dans le domaine social et littéraire en tant que rédacteur des *Appenzellische Jahrbücher* 1861-1888. — [A. M.] — 6. HEINRICH-HERMANN, de Gais, * 24 janvier 1855, pasteur de Wängi (Thurgovie), président de la Société de secours protestante, fondateur et directeur de la Société intercantonale d'alimentation, travailla avec zèle à diverses institutions d'utilité publique, † 9 février 1920. — *SZG* 1920, p. 59. — *Thurg. Zeitung*, 10 février 1920. — [HERDI.] — 7. FRITZ, Dr med., petit-fils du n° 4, * 20 février 1886, chef de la clinique de médecine interne à Lausanne 1914-1918, privat-docent de médecine interne, auteur de nombreux traités de médecine. — Voir *AU.* — *AJ* 1860, 1882, 1892. — Koller : *Appenz. Geschlechterbuch.* [A. M.]

Johann-Heinrich Heim.
D'après une lithographie de L. Wegner.

B. **Canton des Grisons.** Famille éteinte de la ville de Coire, représentée au Conseil, notable aux XVIe et XVIIe s., ayant donné, jusque dans le XVIIIe s., des commerçants considérés. — STEFAN siège au Conseil au XVe s. déjà. — LUZI, médecin de la ville et bourgmestre au moment de la Réforme ; l'un des trois députés qui signèrent l'alliance avec la France en 1549. En correspondance avec Bullinger, il défendit à la Diète de Davos de 1526 la cause de la parité des deux confessions. Aux XVIIe et XVIIIe s., le Conseil de la ville de Coire compte de nombreux Heim, parmi lesquels — LUZI, bailli de la ville en 1670, ANDREAS et DANIEL, prévôts de corporations, sont à peu près contemporains. Au siècle suivant, DANIEL et JOHANN siègent au Conseil. — ALEXANDER, bailli de la ville 1806. — Voir *QSG* 23, introduction. — Valèr : *Gesch. des Churer Stadtrates.* — *LL.* — *AHS* 1906. [M. V.]

C. **Canton de Saint-Gall.** HEIM, HAIM. Famille de la ville et de l'Alte Landschaft de Saint-Gall. — JOHANS Haim, de Fronacker (Gossau) 1391 ; HEINI Haim, ammann de Gossau en 1401 ; HANS Haim est établi à Wilen près Wittenbach en 1420. La famille est mentionnée en ville dès 1444. La propriété zum Schlössle sur le Rosenberg porta le nom de Haimenberg du fait de Balthasar, 1554-1601, qu'elle conserva un certain temps. Cette branche s'éteignit en 1646. — 1. HANS, de Gais (Appenzell), admis à la bourgeoisie en 1745. C'est de lui et des Heim de Hüfingen (Bade), bourgeois en 1898, que descendent les bourgeois actuels de ce nom. — Voir *USt G.* — Hartmann : *Lebende Geschlechter*, mns. à la Bibl. de la bourgeoisie de Saint-Gall. — Livre des bourgeois 1920. — *Baudenkmäler der Stadt St. Gallen*, p. 513. — [BI.] — 2. ***Albert,*** de Saint-Gall, * 12 avril 1849 à Zurich où il reçut en don la bourgeoisie en 1898, étudia les sciences naturelles à Zurich et Berlin, privat-docent à l'université de Zurich 1871, professeur à l'École polytechnique fédérale 1873, professeur extraordinaire à l'université de Zurich 1875, professeur ordinaire 1888-1911, directeur des collections géologiques de l'université et de l'École polytechnique 1881 et créateur de la collection de géologie générale. Président de la commission géologique suisse 1894, qui publie les *Beiträge zur Geologie der Schweiz.* Dr phil. h. c. de l'université de Berne 1884 et d'Oxford. Il entreprit des voyages d'étude en Italie, où il suivit et décrivit en 1872 la plus grande éruption du Vésuve au XIXe s., en Scandinavie, au Caucase, en Finlande, Nouvelle-Zélande, dans les Alpes orientales, l'Afrique du Nord, en Angleterre, etc., obtint en 1924 le prix Marcel Benoist ; il fit plusieurs traversées en ballon (premier voyage au-dessus des Alpes en 1898 avec le *Wega*). Il ouvrit la voie aux recherches sur la géologie de la Suisse, et publia nombre d'écrits à ce sujet : *Untersuchungen über den Mechanismus der Gebirgsbildung*, 2 vol. avec atlas 1878 ; *Handbuch der Gletscherkunde*, 1885 ; *Geolog. Karte der Schweiz 1 : 100 000*, feuille 14, 1885 avec texte ; *Geologie der Hochalpen zwischen Reuss und Rhein*, 1891 ; *Les dislocations de l'écorce terrestre*, avec E. de Margerie, 1891 ; *Geolog. Uebersichtskarte der Schweiz 1 : 500 000*, avec C. Schmidt, 1894 et 1912 ; *Das Säntisgebirge*, avec atlas, 1905 ; *Geolog. Karte der Glarner Alpen*, avec J. Oberholzer, 1910 ; *Luftfarben in der Landschaft*, 1912 ; *Geologie der Schweiz*, 2 volumes, 1919 et 1921. En outre, beaucoup d'articles dans des périodiques : *Nbl. der naturforsch. Ges. Zürich ; Vierteljahrsschr. nat. Ges. Zür. ; JSAC*, etc. Auteur de nombreuses expertises de tunnels, corrections de torrents, etc., excellent dessinateur de panoramas : *Zürichberg*, 1865 et 1901 ; *Mythen, Pizzo Centrale, Ruchen-Glärnisch, Säntis, Stätzerhorn*, etc. ; auteur de reliefs fidèlement exécutés : groupe du Tödi, Jura, Säntis. On donna son nom en 1894 au *Heimstock* dans le groupe du Tödi. — *Festschrift, A. Heim gewidmet*, 1919. — Poggendorff : *Handwörterbuch* 3-5. — *DSC.* — G. von Wyss : *Hochschule Zür. 1833-1883*, p. 104. — Meyer von Knonau : *Festschrift der Universität Zür.* 1914, p. 63. — *Schweiz. Portr. Gall.* 283. — *Die Schweiz* 1919. — *NZZ* 1919, nos 535, 542, 548 et 572. — Son épouse — MARIE, née Vögtlin, * 1845 à Bözen (Argovie), première femme Dr med. 1874 et première praticienne d'Europe, se maria en 1875, une des fondatrices de l'école suisse de gardes-malades et de l'hôpital de femmes de Zurich, a contribué à répandre la connaissance des soins à donner aux nourrissons. A publié en particulier : *Die Pflege des Kindes im 1. Lebensjahr.* † 7 novembre 1916. — *KSA* 1917, p. 1353. — *VSNG* 1917. — *NZZ*, 17 novembre 1916. — *Deutsche Medizin. Wochenschr.* 1916, p. 1492. — *Deutsches*

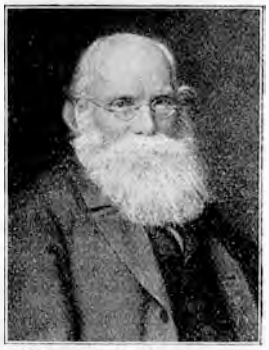

Albert Heim.
D'après une photographie.
(Bibl. Nat. Berne.)

biograph. Jahrbuch 1, 1925, p. 357. — Johanna Siebel : *M. Heim-V.* 1919. — 3. ARNOLD, fils des précédents, géologue, * 20 mars 1882 à Zurich, Dr phil., privat-docent aux deux hautes écoles de Zurich ; entreprit des voyages d'exploration dans toutes les parties du globe, auteur de nombreux travaux de géologie et de géographie. — *DSC.* [H. Br.]

HEIM, IGNAZ, * 7 mars 1818 à Renchen (Bade), bourgeois de Laufenbourg, pharmacien, se voua ensuite à la musique. Directeur de l'Harmonie de Zurich de 1852 à 1872, et d'autres sociétés de chant ; l'un des fondateurs de l'école de musique de Zurich, dont il fut membre du comité jusqu'à sa mort, le 3 décembre 1880. A publié entre autres *Sammlung von Volksgesängen für den Männerchor*, 1862 ; dix opuscules de *Neue Volksgesänge*. Un monument lui a été élevé au Heimplatz à Zurich en 1883. — Voir *ADB.* — *Nbl. der allg. Musikges. Zür.* 1914. — E. Schönenberger : *I. H.* — *SM* 1881. *ZWChr.* 1918. [H. Br.]

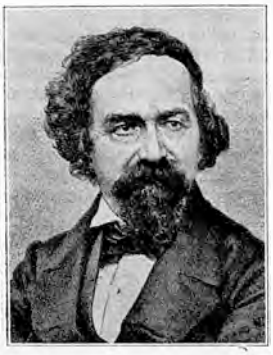

Ignaz Heim.
D'après une lithographie
(Bibl. Nat. Berne).

HEIMANN. Familles des cantons de Berne et d'Unterwald.

A. **Canton de Berne.** Famille peu nombreuse de Reichenbach, Gadmen et Hasleberg. — ARNOLD, de Hasleberg, * 22 septembre 1856 à Langnau, † 28 mars 1916, professeur au progymnase de Bienne. Auteur de pièces populaires très goûtées, la plupart en dialecte : *Elsi die seltsame Magd* (d'après Gotthelf), 1899 ; *Hinteregglüt*, 1899 ; *Der Thalgutbauer*, 1900 ; *Der Würgengel*, 1903 ; *En Bärgdorfet uf Mäglisalp*, 1904 ; *Schweizerherz* ; *Genosse Fritz*, 1913. [O. v. G.]

B. **Canton d'Unterwald.** HEIMANN, HEYMANN. Famille paroissienne d'Alpnach et de Sarnen. *Armoiries :* d'azur à deux lions affrontés tenant une étoile. ARNOLD, 1568 ; CLAUS, à Alpnach 1575, tous deux du Valais ; BEAT fut reçu bourgeois en 1577, JACOB devint paroissien d'Alpnach 1597, HANS-ARNOLD *Freiteiler* 1633. — 1. HANS-ARNOLD, sautier 1668, intendant de l'arsenal 1675, bailli de Sarnen 1680, capitaine du pays et vice-landammann 1684, landammann 1686, † 1686. — 2. JOHANN-JOSEF *(P. Florimund)*, capucin, gardien, définiteur, maître de philosophie et de théologie, prédicateur, éditeur d'une collection de sermons ; entra dans les ordres en 1673, † 1713. — 3. FRANZ-LUDWIG, secrétaire d'État 1693, bailli du Rheintal 1706, vice-landammann 1713-1717, † 1717. — 4. BENEDIKT-IGNAZ, secrétaire d'État 1705, du Conseil 1718, député à la Diète de Baden 1719, † 1719. — 6. FRANZ-ANTON, prêtre, professeur au collège de Lucerne et recteur 1752. — 7. FIDEL-ALEXANDER-KASSIAN, médecin, major, fit l'expédition de Russie de 1812, décoré de la Légion d'honneur, de l'ordre de Ferdinand et de la médaille Honneur et Fidélité, † 1849. — 8. JOSEF-ANTON, portraitiste et peintre d'églises connu. — La famille a donné dix jurés de 1653 à 1736. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen.* — Le même : *Genealogische Notizen.* — Maag : *Schicksale der Schweizerregimenter.* — P. Martin Kiem : *Die Landammänner von Obwalden.* — Küchler : *Statistische Notizen über Alpnach.* — Recès du Conseil et de la justice d'Obwald. [Al. TRUTTMANN.]

HEIMATLOSES. Depuis les temps les plus anciens il y eut des heimatloses (gens sans patrie) sur le territoire de la Confédération comme partout ailleurs. Dans ses capitulaires, Charlemagne tonnait déjà contre les *cotiones* (comp. *coquin* et *Kauz*) et les *mangones* (*menger* dans *AS* I = ferblantiers et chaudronniers), diseurs de bonne aventure, jongleurs et bateleurs et autres heimatloses qui mendiaient par le pays. Mais l'âge d'or par excellence du vagabondage fut le moyen âge. Les autorités des cantons et la Diète durent très souvent prendre des mesures énergiques contre le fléau que représentaient les rôdeurs et les mendiants sans foi ni loi : « chasses aux gueux », expulsions, envois aux galères, exécutions même. Lorsque, au début du XIXe s., la police des étrangers fut organisée d'une manière uniforme dans les cantons, ceux-ci s'efforcèrent de mettre un terme à l'heimatlosat. Les heimatloses comprenaient, d'une part, les vagabonds et les rôdeurs ; d'autre part, des gens sans commune et sans papiers, soit des illégitimes ou issus d'illégitimes, des étrangers réfugiés ou déserteurs, des personnes ayant perdu pour une cause ou pour une autre leurs droits de bourgeoisie ou ayant acquis un indigénat cantonal, mais non communal. Le 3 août 1819, les cantons, à l'exception des Grisons, de Schwyz et d'Appenzell (Rh.-I.), conclurent un concordat destiné à régler définitivement cette question des heimatloses sur le territoire de la Confédération. Un tribunal arbitral devait décider dans chaque cas sur l'attribution des gens sans patrie aux divers cantons contractants. Les heimatloses qui pouvaient prouver l'existence d'un droit de bourgeoisie antérieur, contesté dans la suite, devaient être tolérés dans le canton de leur domicile jusqu'à jugement du cas. Celui qui était dépourvu de tout droit de bourgeoisie était attribué au canton dans lequel il avait résidé le plus longtemps depuis 1803. En cas de divergence, le candidat devait être toléré dans le canton du dernier domicile jusqu'à ce qu'intervînt une décision ; Appenzell consentit à tolérer ses heimatloses, mais se refusa à leur octroyer un droit de bourgeoisie. Schwyz voulait avoir la faculté de se retirer en tout temps du concordat et n'accepter, en tout cas, que des catholiques ; le canton des Grisons n'adhéra pas au concordat, mais il s'obligea à reconnaître la validité d'une décision fédérale. Les cantons concordataires usaient vis-à-vis de ces cantons renitents d'un droit de représailles. En 1828 un nouvel accord plus complet fut signé par 17 cantons ; il avait pour but de faciliter l'exécution des clauses de celui de 1819. Schwyz, Nidwald, Fribourg, Schaffhouse, Appenzell et Valais refusèrent d'y adhérer. La question fut reprise en 1847, et le 20 juillet un concordat nouveau basé sur les mêmes principes que le précédent fut conclu. Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne et Zoug s'y rallièrent en se réservant toutefois de pouvoir se retirer au bout de quatre ans. La solution finale fut apportée à cette importante question par la loi fédérale du 3 décembre 1850, basée sur la nouvelle Constitution fédérale. Était réputé heimatlose, en vertu de cette loi, celui qui ne possédait aucun droit de bourgeoisie dans un canton ni dans un État étranger. On distinguait entre gens tolérés et individus sans domicile fixe (vagabonds). La Confédération devait procurer à ces deux catégories un indigénat cantonal, le canton, un droit de bourgeoisie dans une commune. Les cantons étaient déliés de cette obligation vis-à-vis des hommes âgés de plus de 60 ans, des femmes au-dessus de 50 ans et des condamnés jusqu'à leur réhabilitation. Ces personnes devaient toutefois être tolérées par le canton de leur domicile et assistées en cas de besoin. En recevant un droit de bourgeoisie, le heimatlose acquérait des droits civils ou politiques, mais sans pouvoir prétendre aux avantages réservés aux seuls bourgeois ; il pouvait les acquérir aussi en versant une somme déterminée. Les heimatloses aisés pouvaient être astreints au paiement de tout ou partie de la somme fixée pour l'acquisition du droit de bourgeoisie. Le Conseil fédéral était chargé de l'exécution de cette loi. Les conflits entre Conseil fédéral et cantons étaient tranchés souverainement par le Tribunal fédéral.

Les enfants légitimes et illégitimes nés après l'incorporation devenaient bourgeois, les légitimes dans la commune du père, les illégitimes dans celle de la mère. La naturalisation devait être accomplie par les cantons dans le délai d'un an dès la décision du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral. Pour éviter de nouveaux cas, les gens qui vivaient en concubinage devaient se séparer ou se marier. Leurs enfants étaient astreints à fréquenter les écoles et les leçons de religion. Les cantons avaient l'obligation de procurer à leurs habitants perpétuels,

qui possédaient déjà un indigénat cantonal, un droit de bourgeoisie dans une commune. Les personnes sans domicile fixe devaient porter sur elles leurs papiers ; il leur était interdit d'emmener avec eux leurs enfants astreints à fréquenter l'école. Les cantons délivrent les permis d'établissement et de séjour et sont responsables lorsqu'il surgit de nouveaux heimatloses, mais ils ont un droit de recours contre les communes. Ils sont responsables de l'exécution de la loi sur leur territoire et doivent adapter à ses décisions la législation cantonale. C'est ainsi que le heimatlosat a disparu pour ainsi dire d'une manière complète dans la seconde moitié du XIXe s., surtout depuis qu'une police des étrangers bien organisée a été renforcée encore par l'anthropométrie et la dactyloscopie. — *Bibliographie.* Ramet : *L'heimatlosat au point de vue suisse*, dans *Helvetia* 1885. — *Das Fremdenwesen in der Schweiz* (idem 1845). — *Tagsatzungbeschlüsse gegen das Bettlerunwesen*, dans *Alpenrosen*. [H. SCHNEIDER.]

HEIMATSCHUTZ. Titre allemand de la LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (voir sous LIGUE).

HEIMBERG (C. Berne, D. Thoune. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Steffisbourg. Des vestiges romains subsistent au Bühlacker. Jahn (*Kt. Bern*, p. 409) estime que Heimberg était un poste militaire romain fortifié remplacé plus tard par un château. Une famille de dynastes de ce nom est signalée au XIIe s. (BURKARD, cité en 1146 ; HEINRICH et WERNER en 1175). Au XIVe s. des roturiers du nom de von Heimberg sont indiqués comme bourgeois de Thoune et de Berne. On mentionne encore en 1320 une seigneurie du même nom, à laquelle appartenaient des forêts de l'Eriz et de Röthenbach. Elle appartint autrefois aux Kibourg et fut vendue en 1323 à Berne avec Thoune par le comte Hartmann. En 1259 le comte Ulrich le jeune von Buchegg fit don au couvent d'Interlaken d'une part qui lui était échue par héritage et en partage avec Hartmann le jeune de Kibourg. A l'époque moderne, les poteries domestiques de Heimberg ont acquis un certain renom. Patrie d'Abr. Kyburz. — Voir *FRB.* — Jahn : *Chronik.* — F. Schwab : *Bern. Geschirrindustrie.* [H. Tr.]

HEIMEN. Famille valaisanne. Voir AIMON.

HEIMENHAUSEN (C. Berne, D. Wangen. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse d'Herzogenbuchsee. On découvrit dans le voisinage les fondements d'une maison romaine et des tombeaux contenant des cendres. En 1577 *Hennenhusen* appartenait à la juridiction d'Herzogenbuchsee et désormais partagea ses destinées politiques. — Voir O. Tschumi : *Oberaargau*, p. 33. — Jahn : *Chronik.* — *AHVB* XVII. [L. S.]

HEIMENHOFER, THOMAS, de Wangen en Allgäu, prêtre séculier, puis chartreux, prieur d'Ittingen en 1571 (et non 1569), il gouverna la maison dans une période difficile, mais n'étant pas à la hauteur de sa tâche, il dut résigner ses fonctions le 18 octobre 1577. Vicaire à Buxheim (Bavière), il rentra ensuite à Ittingen, † 6 juillet 1601. — Voir Courtray dans *ZSK* 1919, p. 169. — Mülinen : *Helvetia sacra.* — Kuhn : *Thurg. sacra* II, p. 193. — *Catal. priorum Itting.*, mns. à la Bibl. cantonale de Thurgovie. [HERDI.]

HEIMENLACHEN (C. Thurgovie, D. Weinfelden, Com. Berg. V. *DGS*). Hameau à côté de tourbières où Reber découvrit en 1870 d'importants palafittes datant des époques II et III de la pierre polie. On mit au jour des haches, des ciseaux et des pilons de pierre, des forets en serpentine, des meules en amphibole et en diorite, un long couteau de silex et des os d'élans. Dans une couche supérieure on trouva en 1876 un poignard en bronze, en 1882 une hache en bronze. — Voir Keller et Reinerth : *Urgesch. des Thurgaus* avec bibliographie complète. [LEISI.]

HEIMENSCHWAND (C. Berne, D. Thoune. V. *DGS*). Vge isolé de la Com. et paroisse de Buchholterberg ou Heimenschwand, qui possède l'église paroissiale bâtie en 1835. Voir art. BUCHHOLTERBERG. [H. Tr.]

HEIMENSTEIN, von. Famille de ministériaux des Habsbourg, établie au château du même nom au Nord de Seuzach ; les fossés de celui-ci étaient encore visibles du vivant de Stumpf. *Armoiries* : d'argent au cheval rampant, bridé de gueules (il y a peut-être confusion avec les seigneurs von Sal). C[ONRAD] témoigne en 1279 ; WILHELM en 1289 ; JOHANNES en 1318. La famille reçut des fiefs à Waldshut et Zurzach en 1361. — Voir *UZ.* — *ASG* 15, 1. — Zeller-Werdmüller dans *MAGZ* 23. [L. FORRER.]

HEIMGARTEN, am ou **im.** Vieille famille éteinte, bourgeoise d'Obwald, paroissienne de Sarnen. GERTUT fonde en 1280 un anniversaire. RUDOLF est arbitre entre Uri et Schwyz en 1400. JENNI représente les gens de Schwändi devant le tribunal en 1431. — Küchler : *Gen. Notizen.* — *Chronik von Sarnen.* — *Gfr.* 21. [AL. T.]

HEIMGARTER. Voir HEINGARTER.

HEIMGARTNER. Famille de Fislisbach (Argovie), éteinte à Baden (Merz : *Wappenbuch... Baden*). — CŒLESTIN, 1746-1826, de Baden, chanoine à Wettingen 1764, réunit de nombreux matériaux pour l'histoire de son couvent. — von Mülinen : *Prodromus.* — LEODEGAR, de Fislisbach, 1820-1889, maître d'école à Fislisbach 1839-1849, inspecteur des écoles 1872-1882. — *Aarg. Schulblatt* 1889, p. 136. — JOSEF, * 1868 à Fislisbach, peintre d'église, cité par *SKL.* [H. Tr.]

HEIMISWIL (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Type de la commune de l'Emmenthal formée de fermes éparses et non village véritable. Le *Dörfli* ne compte que sept maisons, l'église et le presbytère. La paroisse est divisée en quatre fractions qui sont en même temps des circonscriptions scolaires : Busswil, Heimiswil, Berg et Rotenbaum. En 1261 *Heimoltswiler* dans le rentier des Kibourg ; 1276 *Heimolswile* ; 1327 *Heymolzwile* (= ferme ou hameau de *Heimo*, paysan alémanne libre). Les tombes trouvées à la sortie de la vallée dans le Wiedlisbach et au Bättwil attestent une colonisation préromaine, ainsi que peut-être des noms de terres comme Garnöl, Kasern et Dreyen. Près de la Kipf devait exister un refuge dont le point principal était sur le Tschoggen. Un deuxième système de défense devait se trouver sur l'emplacement de l'église et de la cure actuelles. En 1383 Heimiswil passa avec Berthoud à Berne, qui remit en fief à Berthoud le droit de basse juridiction à Heimiswil ; celle-ci fut exercée jusqu'en 1798 par le bailli de Grasswil. La haute juridiction relevait du bailli bernois de Berthoud ; elle fut temporairement rattachée à Trachselwald en 1461. Berthoud prétendait à l'origine être propriétaire des allmends et des forêts de sapins des hauteurs ; elle y renonça moyennant une indemnité et abandonna aux paysans le partage des bois et allmends conformément aux anciennes coutumes. Au spirituel, Heimiswil se rattacha d'abord à Lützelflüh, passa vers le milieu du XIVe s. à Oberburg dont le rectorat dura jusqu'à ce qu'en 1703 une nouvelle église remplaçât la chapelle de 1508 et que la paroisse devînt autonome. Durant la période catholique, la chapelle fut desservie par les soins de l'hôpital inférieur de Berthoud ; après la Réforme et jusqu'en 1703, le maître de l'école latine de Berthoud fut chargé du service divin bi-mensuel à titre de « proviseur ». Les gens du village se distinguèrent en 1798 par leur fidélité à l'ancien régime. 14 hommes de la commune tombèrent dans les combats contre les Français. Deux vitraux aux armes de Berthoud provenant de l'église de Heimiswil (du verrier Hans Stumpf, 1504) et un autre du Conseil de Berne (selon un projet de Huber, 1704) sont actuellement au musée historique de Berne. Registres de baptêmes dès 1751, de mariages dès 1733, de décès dès 1818. — Voir *FRB.* — Jahn : *Chronik.* — H. Kasser : *Das Bernbiet ehemals und heute* I. — W. Hämmerli dans *BBG* 10, 14 et 19. — *Neue Berner Zeitung* 1925, n° 265. [W. HÆMMERLI et R. W.]

HEIMLICHER. Famille encore florissante de la commune de Neuhausen et famille bourgeoise de la ville de Schaffhouse. — HEINRICH, grand conseiller 1639. — FELIX, prévôt de corporation 1677. — *LL.* [W.-K.]

HEIMLICHER (DIE). Autorité de quatre membres, à Berne, jusqu'en 1798. Son origine remonte probablement à 1295. En 1339, ses membres portaient le titre de *secretarii*. La tâche du Heimlicher était de dénoncer ce qui causerait du tort ou un préjudice à la ville et de défendre les droits du Grand Conseil dans les questions

constitutionnelles. Deux des conseillers secrets faisaient partie du *Rat* et deux des *Burgern*, soit deux de chaque Conseil. Les deux derniers fonctionnaient comme membres cadets du Conseil. — Geiser dans *Berner Festschrift von 1891* IV, 108. [H. T.]

HEIMONIUS, abbé de Saint-Maurice, élu évêque de Sion vers 830, assista à l'assemblée d'Ingelheim sous Lothaire Ier le 25 août 840. Il est probablement identique à Aimonius, à qui le duc Hucbert enleva l'abbaye par la violence en 857. — Gremaud I et V. — Boccard : *Hist. du Valais.* [Ta.]

HEIMOZ. Familles des cantons de Fribourg et du Valais.

A. **Canton de Fribourg.** HEIMOZ, HEIMO, HEYMOZ. Famille bourgeoise de Fribourg et de nombreuses communes du canton ; une branche fit partie du patriciat. *Armoiries* : palé d'or et d'azur, au chef du second, chargé d'une sauterelle passante de sinople (variantes). — 1. PIERRE, tanneur, reçu dans la bourgeoisie de Fribourg 1416, du Conseil des Deux-Cents 1416, puis du Conseil des Soixante et des Secrets. — 2. JEAN, des Deux-Cents 1465-1485, des Soixante 1485-1506, des Secrets 1493-1506. — 3. ULLI, fils du n° 2, des Deux-Cents 1489-1498, des Soixante 1498-1507, des Secrets 1503-1505 ; banneret de l'Auge 1505-1507, 1511-1513; membre du Petit Conseil 1507-1508, † 1512 ou 1513. — 4. JEAN, fils du n° 2, du Conseil des Soixante dès 1507, du Petit Conseil 1513, banneret de l'Auge 1516-1517, bailli de Bellegarde 1517-1518. — 5. JACQUES, des Deux-Cents 1553-1556, percepteur de l'ohmgeld 1553-1554 ; du Conseil des Soixante 1556-1585, bailli de Planfayon 1567-1572, banneret de l'Auge 1578-1581, bailli de Montagny 1582-1585. — 6. GUILLAUME, peintre-verrier, 1554-1579. — 7. GUILLAUME, des Deux-Cents 1570-1577, des Soixante dès 1577, bailli de Planfayon 1577-1582, édile 1583-1586, banneret du Bourg 1587-1590, grenetier 1591-1600. — 8. JEAN, des Deux-Cents 1588-1593, percepteur de l'ohmgeld 1588-1589, bailli de Bulle 1589-1593. — 9. JACQUES, des Deux-Cents dès 1594, bailli de Vaulruz 1596-1601. — 10. AMÉDÉE, des Deux-Cents 1597-1601, des Soixante 1601-1604, bailli de Surpierre 1601-1604. — 11. JEAN-JACQUES, curé de Dirlaret et doyen 1659-1690, curé de Courtion 1690-1701, † 1706. — Voir Dellion : *Dict.* IV. — *SKL.* — Archives d'État : Registres de bourgeoisie ; *Besatzungsbücher.* [J. N.]

B. **Canton du Valais.** Vieille famille valaisanne, de la contrée de Sierre. A donné des magistrats locaux au XVIIIe s. [Ta.]

HEINEMANN, FRANZ, Dr phil., d'Hitzkirch, * 1870, directeur de la bibliothèque bourgeoise de Lucerne jusqu'en 1920, professeur à l'École polytechnique fédérale d'histoire générale de la civilisation et d'histoire de la technique, rédacteur en chef des *Luz. Neueste Nachrichten* dès 1920, bourgeois d'honneur de la ville de Lucerne 1909. La liste de ses ouvrages est dans *DSC.* [P.-X. W.]

HEINEN. Famille de Rarogne et de Conches (Valais), mentionnée dès le XVe s. — JEAN, d'Ausserberg, curé de Rarogne et chanoine de Sion 1580-1604. [Ta.]

HEINGARTER. Familles de la ville de Zurich et de la commune de Fluntern. KONRAD, d'Appenzell, bourgeois 1440. — ***Konrad,*** identique au précédent à moins qu'il ne soit son fils, bachelier de la faculté des arts de Paris en 1454, licencié et magister en 1455, bachelier de la faculté de médecine en 1464 et licencié en 1466, il acquiert encore le grade de magister en 1472. Médecin et astrologue de la cour de Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, dès 1463 ou 1464. Un de ses disciples, Simon des Phares, raconte dans un traité sur les astrologues les plus célèbres que son maître avait fait maintes prédictions au duc et qu'il avait reçu une grosse somme du roi Louis XI. Heingarter fut le savant le plus versé en astronomie dans la France de son temps. Il écrivit en 1469 pour le roi Louis un traité, perdu, sur la conjonction de Saturne et de Mars, qui se vérifia en 1486. Sa *defensio astronomica* comme son traité *de morborum causis*, 1480, sont à la Bibliothèque centrale de Zurich ; la Bibliothèque nationale à Paris possède son commentaire, de 1476 environ, du traité d'astrologie *Tetra partitum* de Ptolémée ; il se servit à cet effet de la glose de l'Arabe Haly Rodoan. Comme base de ses calculs, il choisit la position du château ducal de Belleperche dans le duché de Bourbon. Le second ouvrage conservé à Paris, le *Regimen Sanitatis*, fut dédié en 1477 au duc Jean de Bourbon. D'après C. Gessner, Heingarter aurait été aussi médecin particulier du roi Charles VIII. — Voir les *Zürcher Stadtbücher* et les *Steuerbücher.* — C. Gessner : *Bibliotheca... per. J. Simlerum Tiguri 1574*, p. 142. — Ernest Wickersheimer : *Les médecins de la nation anglaise (ou allemande) de l'université de Paris aux XIVe et XVIe s.*, dans *Bull. de la Soc. française de l'hist. de la Méd.*, 1913. — F. Hegi : *Zürcher Astrologen des 15. Jahrh.*, dans *NZZ* 1913, n° 360. — Wolf : *Biographien.* [F. HEGI.]

HEINIMANN. Famille bâloise de Liestal et Bennwil. — WOLFGANG, de Liestal, † 1515 à Marignan. — AMBROSIUS, 1753-1828, médecin et chirurgien, premier accoucheur de la région de Bâle, médecin à Liestal 1776-1783, à Sissach 1783-1828, beaucoup plus savant que les chirurgiens de campagne de son temps. — Arch. d'État de Bâle et de Bâle-Campagne. — *Tagebuch des Ambrosius Heinimann 1780-1787* (mns. en possession du Dr med. Franz Zimmerlin à Zofingue). [K. GAUSS.]

HEINISCHBÜHL ou **HEIDNISCHBÜHL** (C. Valais, D. Rarogne). Butte rocheuse située à l'Est du château de Rarogne que les nombreuses écuelles, entailles, entonnoirs dont elle est creusée peuvent faire passer pour un lieu de sacrifices. Les objets que des fouilles ont mis à jour depuis 1870 prouvent que l'endroit et ses environs furent l'un des centres les plus importants de la colonisation préhistorique du Haut-Valais. Heinischbühl est cependant de date plus récente que la station néolithique du Lowistutz près Glis, plus ancien et plus riche que celle de l'âge de la Tène située dans les champs de Binn, plus ancien aussi que la station de l'âge du fer qui exista à Loèche-les-Bains. On exhuma : 1° un ciseau de l'époque du bronze (*ASA* 1870, 171) et des tessons de poterie de la même époque peut-être ; des tombeaux de dalles plates, où les morts étaient accroupis, alignés par groupes, de 0,70 m. de long ; ils contenaient des squelettes dolichocéphales tournés vers l'Est ; des agrafes de bronze avec des ornements valaisans, des anneaux et des fibules (1871). 2° Vingt-deux autres tombeaux dont le contenu similaire est déposé à Genève (1873). 3° Plusieurs tombeaux avec deux torques datant peut-être de l'âge du bronze, un crochet de ceinture de bronze, un bracelet, une pointe de lance en fer, une pierre à aiguiser, deux boucles d'oreille en bronze et des vases d'argile (1875). Plus tard on découvrit entre autres une agrafe de bronze, un grelot d'enfant, une fibule en spirale et des débris de poterie de l'âge du fer. Il résulte de ces fouilles que Heinischbühl, colonisé déjà à l'époque de la pierre, était une localité importante aux âges du bronze et du fer. — Voir *ASA* 1870, 1873, 1891 et 1893. [L. Mr.]

HEINLIN. Voir HEYNLIN.

HEINRICH. Évêques de Coire. Voir ARBON, VON, MONTFORT. — Abbés de Saint-Gall. Voir GUNDELFINGEN, KLINGEN, MANSDORF, RAMSTEIN, TWIEL, WARTENBERG.

HEINRICH. Familles des Grisons et de Zoug.

A. **Canton des Grisons.** Famille du Schanfigg. Le même nom sous la forme *Heinz* parut auparavant à Klosters et Davos et se rencontre actuellement en divers endroits. — 1. JANET-JAN Hainz, ammann de la juridiction de Klosters au nom de laquelle il scella la lettre d'alliance de 1436. — 2. JOHANN, selon *LL* capitaine des troupes auxiliaires grisonnes pour Zurich en 1531 (?). — 3. HANS, podestat de Traona 1585-1587. — Voir *LL.* — F. Jecklin : *Das Davoser Spendbuch von 1562*, dans *JHGG* 1924. — C. Jecklin : *Urkunden zur Verfassungsgesch. Graubündens.* [L. J.]

B. **Canton de Zoug.** Vieille famille d'Ægeri. *Armoiries* : d'azur au triangle accompagné de deux étoiles. Un prêtre de ce nom est cité à Zoug vers 1285. RUDOLF et MARTIN, tombèrent à Marignan 1515. — 1. ANDREAS, député à la Diète de 1485. — 2. MELCHIOR,

bailli en Thurgovie de 1542 à 1544, ammann des bailliages intérieur et extérieur de Zoug en 1541 et 1546, † vers 1584 ou 1585. — 3. CASPAR, bailli de Baden en 1595, délégué à Paris en 1602, ammann 1610. — 4. WILHELM, ammann en 1637, 1646, 1664, † 19 août 1667. — 5. HEINRICH, jésuite, 1625-1687, professeur et chancelier de l'université de Dillingen. — 6. JOSEPH-ANTON, bailli en divers pays sujets 1720-1752, chevalier et comte du Saint-Siège 1735, ammann 1754, 1763, 1772. — 7. JOS.-ANTON, 7 novembre 1798-13 janvier 1866, curé en divers lieux du canton de Saint-Gall, finalement à Jonschwil, chanoine de la cathédrale, doyen, membre du Conseil d'éducation.

Un rameau reçu à la bourgeoisie de Zoug en 1506 et 1512, s'éteignit en 1706. — Voir A. Letter : *Beiträge zur Ortsgesch. des Ægeritales*, p. 297-299 ; 302, 314. — W.-J. Meyer : *Zuger Biogr.*, 244-252. [W.-J. MEYER.]

HEINRICHER. Famille fribourgeoise éteinte qui serait originaire de la ville de Zoug et qui s'établit à Fribourg au XVIIe s. *Armoiries* : d'or, au chevron de sable, accompagné de trois grenades du même, allumées de gueules. — 1. HANS-ULRICH, peintre sur verre, à Fribourg de 1579 à 1590, du Conseil des Deux-Cents 1587-1599, bailli d'Illens 1591-1596, reçu bourgeois de Fribourg en 1596, † 1599. — 2. PETER, fils du n° 1, peintre sur verre, membre de la Confrérie de Saint-Luc, bourgeois secret 1627, des Deux-Cents 1604, des Soixante 1611, bailli de Font-Vuissens 1608-1613, banneret de l'Auge 1615, conseiller 1616, vendier 1619-1622, maître de l'artillerie 1619-1622, bourgmestre 1625-1628, trésorier 1630-1652, capitaine au service de France dans le régiment Greder 1639 ; la famille s'éteignit avec lui, † 1652. Voir *LL.* — *SKL.* — Weitzel : *Répert. des baillis*, dans *ASHF.* X. — Archives d'État Fribourg : *Daguet, Généalogies.* [G. Cx.]

HEINRICHSBAD (C. Appenzell, R.-Ext., Com. Hérisau. V. *DGS*). Établissement balnéaire un peu au Nord du village d'Hérisau, alimenté par plusieurs sources ferrugineuses. Construit en 1824 par Heinrich Steiger, il en a gardé le nom. Ce fut jusqu'au milieu du XIXe s. l'une des stations les plus courues de la Suisse, sur laquelle ont été publiées plusieurs monographies. — Voir V.-P. Scheitlin : *Das Heinrichsbad bei Herisau*, 1828. — Gabr. Rüsch : *Balneographie der Schweiz*, 1832. [A. M.]

HEINSERLIN, HEINZLI, HEINSERLI. Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne originaire de Küssnacht. ULI von Erlinbach, bourgeois de Lucerne en 1352. HEINI Heintzelin, de Küssnacht, est bourgeois en 1385. *Armoiries* : de gueules à une anse de chaudron de sable accompagné en chef d'une étoile d'or. — 1. HANS-ULRICH, membre du tribunal des Neuf 1509, du Grand Conseil 1517, du Petit Conseil 1521, bailli de Ruswil 1525, de Malters 1531, capitaine, fondeur de cloches, † 1535. — 2. GABRIEL, fils du n° 1, du Grand Conseil 1531, fondeur de cloches jusqu'en 1551. — 3. JOST, frère du n° 2, fondeur de cloches. — 4. HANS-ULRICH, bailli de Malters 1532, avoyer de Willisau 1536, du Petit Conseil 1553, bailli d'Entlebuch 1554 et 1563, banneret 1566, avoyer 1568, † 1573. Il s'employa activement à faire adopter les décisions du concile de Trente. — 5. ULRICH, fils du n° 4, du Grand Conseil 1590, acheta la seigneurie de Castelen en 1598, du Petit Conseil 1599, lieutenant d'avoyer et banneret 1630, † 1645. — 6. JOH.-GEORG, dernier de la famille, chanoine de Beromünster 1685. — Voir *LL.* — *LLH.* — *Gfr.* — v. Vivis : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, dans *AHS* 1905. — *Besatzungsbuch.* — Archives d'État Lucerne. [v. V.]

HEINTZ. Familles d'Appenzell et de Lucerne.

A. **Canton d'Appenzell.** HEINTZ, HENTZ, HÆNTZ. Nom de famille appenzellois dérivé par abréviation de Heinrich, que les actes mentionnent souvent dès environ 1400, et dont les titulaires furent des personnes considérées dans diverses communes au XVIe s. — Voir *AU.* — Zellweger : *Urk.* — Koller : *Geschlechterbuch.* [A. M.]

B. **Canton de Lucerne.** HEINTZ, HENTZ. Famille éteinte. — HANS, sautier du tribunal, vers 1437-1470, capitaine des Lucernois à Bremgarten en 1444. — ULRICH, intendant des bâtiments de la ville de Lucerne 1556-1560. — Voir Archives d'État. — *Korrespondenzblatt der Luz. Beamten* 1925. [P.-X. W.]

HEINTZ, HEINZ. Voir HEIZ.

HEINTZLIN (HEINTZLI, HENTZLI, HENTZLIN). Ancienne famille d'Unterwald, éteinte, paroissienne de Sarnen, dont le berceau est au Ramersberg. Elle tire son nom du prénom Heintz, Heinrich, et joua de bonne heure un rôle politique important. KLAUS et HEINRICH *Henritze* font peut-être déjà partie de la famille ; ils sont conseillers en 1387 ; Klaus est député à la Diète en 1395, 1400 et 1416. Toutefois la filiation certaine ne commence qu'avec — 1. WALTER Heintzli, député à la prestation de serment de la Léventine 1403, en Valais 1417, bailli du Freiamt 1424, landammann 1414, 1419, 1421, 1425, 1430, 1433, † vers 1435. Homme d'État d'Obwald le plus éminent de son temps, propriétaire à Ramersberg, mais établi à Sarnen dès 1421. — 2. HANS Heintzli, landammann 1450, 1454, 1457, 1460, 1464, 1466, 1469, 1474, 1477, commandant en chef des Unterwaldiens dans la conquête de la Thurgovie 1460, établi à Sarnen, † après novembre 1478. Partisan de Berne, il orienta en ce sens la politique d'Obwald dans les guerres de Bourgogne. — 3. RUDOLF, frère du n° 2, cité dès 1437, sautier 1447, bailli de Baden 1465-1466, landammann 1470, trésorier 1473-1474, établi au Ramersberg, † après 1485. — 4. DIONYSIUS, fils du n° 2, landammann 1485, assassiné devant sa maison à Sarnen par Welti Isner en 1486, meurtre que rappelle encore une croix de pierre placée sur le lieu. — 5. HANS, fils du n° 3, conseiller et député à la Diète 1498-1521, bailli de Baden 1514-1515. — 6. ***Balthasar***, petit-fils du n° 3 et neveu du n° 5, négociant, établi à Sarnen depuis 1548, juge 1552, vice-landammann et conseiller secret 1556, bailli de Baden 1561-1562, landammann 1564. Il défendit activement les décrets du concile de Trente concernant la réforme du clergé ; ayant dit en 1565 qu'il ne croyait pas que la personne sacrée de Dieu pût être communiquée par la main de prêtres pécheurs, il fut accusé d'hérésie et tomba victime de ses ennemis politiques. La landsgemeinde excitée l'exclut du Conseil et du tribunal, le déclara deshonoré et hors la loi ; s'étant irrité contre un tel jugement, il fut condamné au carcan et ses biens furent confisqués. Les cantons catholiques intervinrent inutilement, ils n'obtinrent qu'avec peine un adoucissement du jugement. Heintzlin fut réhabilité en 1568, grâcié définitivement en 1572 et admis de nouveau dans le Conseil en 1574, mais une déclaration qu'il fit à l'ambassadeur de France au sujet de ses ennemis et qui vint à être connue lui valut de nouvelles poursuites. La landsgemeinde le condamna à la rétractation et à une amende de 500 fl. après qu'il eut humblement demandé pardon pour sauver sa fortune. Il se rendit alors à Lucerne, la patrie de sa femme, où le droit de bourgeoisie lui fut remis en don ainsi qu'à son fils le 24 juin 1576, † 1590. La lignée s'éteignit avec son fils HANS, † 1586 dans les guerres de la Ligue. — 7. WOLFGANG, frère du n° 6, lieutenant dans la campagne pour le pape 1557 et prisonnier à Palliano ; sautier du pays 1563, conseiller 1570, vice-landammann 1573-1574, † 13 juin 1575, capitaine du régiment in der Halden à Dié dans la campagne du Dauphiné. — 8. HANS, lieutenant, fils du n° 7, † dernier de la famille en 1594. *Armoiries* de la branche principale (n°s 1, 2 et 4) : deux chevrons croisés encadrant une tête de cerf. La seconde branche eut diverses armoiries : le n° 3 une hache de boucher, le n° 5 une hache de boucher surmontée d'un agneau, le n° 6 de gueules au cheval d'argent. — Voir Durrer : *Landammann (Balthasar) Heintzli*, dans *JSG* XXXII (avec bibliographie). [R. D.]

HEINY (HEINI, HEINE, HAINY). Ancienne famille bourgeoise de Fribourg, qui a donné plusieurs médecins. — PIERRE, * 1633, médecin. — FRANÇOIS-JOSEPH, 1694-1763, trompette de la ville, graveur ; il grava plusieurs *ex-libris* et un tableau des armoiries des familles patriciennes. — T. de Raemy : *Le tableau armorié des fam. patriciennes de Fribourg 1751*, dans *AF* 1923. — H. de Vevey : *Les anciens ex-libris fribourg.* [RÆMY.]

HEINZ. Famille des Grisons. Voir HEINRICH.

HEINZ (HEINTZ) DANIEL, tailleur de pierres, de Presmell au val Sesia, vint en 1550 à Bâle, travailla dès 1571 à la collégiale de Berne, fit le jubé et une partie de la voûte jusqu'en 1575 et de nouveau nommé architecte de la collégiale en 1590, il exécuta la partie supérieure de la tour. A Bâle, il fit le bel escalier de l'hôtel de ville, † en 1596. — DANIEL, fils du précédent 1575-1633, conducteur des travaux de la ville de Berne 1598-1602, puis architecte de la collégiale et de la tour jusqu'en 1612, dès lors titulaire des deux postes ; suspendit en 1611 la grosse cloche. Membre des Deux-Cents 1604-1633. — JOSEPH, l'ancien, frère du précédent, peintre, * 1564 à Bâle, † en 1609 à Prague, peintre particulier de l'empereur Rodolphe II. — JOSEPH le jeune, peintre, 1590-1660. — Voir *LL.* — *SKL.* — *BBG* 15. — *AHVB* 19. — R. Nicolas : *Das Berner Münster.* [H. Tr.]

HEINZELI. Famille de La Coudre, bourgeoise de Neuchâtel dès le XVIe s. [L. M.]

HEINZEN (HENRICI). Famille du canton du Valais, qui vint de Viége au Brigerberg où elle est florissante depuis des siècles. — *BWG* II, p. 385. [L. S.]

HEINZENBERG (rom. MONTOGNA) (C. Grisons, D. Heinzenberg, Cercle Thusis, Com. Präz. V. *DGS*). Ruines d'un château en aval du village de Präz qui a été construit par le comte Heinrich Ier (Heinz) de Werdenberg-Sargans (1345-1397), et seigneurie. Dans la guerre de Schams, le château fut, non détruit comme les autres manoirs du Domleschg, mais pris d'assaut. Hans von Rechberg, beau-frère des comtes Wilhelm et Georg von Werdenberg-Sargans et administrateur de leurs biens dans les vallées du Rhin postérieur, provoqua par ses procédés un soulèvement des gens de la seigneurie. Le comte Georg von Werdenberg-Sargans vendit en 1475 le château et la montagne de Heinzenberg à l'évêché de Coire. Ce dernier laissa le château tomber en ruines. — Krüger : *Die Grafen von Werdenberg-Sargans.* [A. M.]

HEINZER. Famille de l'Artherviertel (Schwyz). *Armoiries* : d'azur à une croix mouvant de trois coupeaux de sinople, accostée d'un soleil et d'une lune, accompagné de deux étoiles en chef. La famille a compté plusieurs ecclésiastiques. [R-r.]

HEINZLI (C. Unterwalden). Voir HEINTZLIN.

HEINZMANN, JOH.-GEORG, d'Ulm, 1757-1802, libraire à Berne 1778-1802, publia entre autres de vastes ouvrages de compilation : *Feierstunden der Grazien*, 1780-1792, en 6 vol. ; *Literarische Chronik*, 1785-1788, 3 vol. ; *Analekten für die Literatur*, 1785-1787, 5 parties ; *Gemälde aus dem... 18. Jahrh.*, 1786, 2 vol. ; *Bürger-Journal oder kleine Familienbibliothek für Schweizer*, 1790-1792, 3 vol. ; *Kleine Chronik für Schweizer*, 1795 ; en outre en 1798 une feuille officielle qui s'intitula d'abord *Eidg. Nachrichten*, puis *Neue Berner Zeitung*. Auteur de l'œuvre polémique : *Appell an meine Nation über... Gelehrsamkeit und Schriftsteller*, 1795, et de manuels de tourisme : *Rathgeber für Reisende*, 1793 ; *Nachrichten für Reisende*, 1796 ; *Kleines Dorflexikon...* (du canton de Berne, 1801) ; *Beschreibung der Stadt und Republik Bern*, 2e vol. 1796. — Voir *SBB* III. [H. Tr.]

HEINZMANN. Famille, probablement identique aux Heinzen (voir ce nom) ; elle apparaît depuis le XVIe s. à Terminen. — *BWG* II, p. 385. [L. S.]

HEISCH. Voir HAUSEN AM ALBIS.

HEISS (C. Valais, D. Conthey, Com. Nendaz). Ancien hameau entre Veysonnaz, Baar et Brignon où le chapitre de Sion posséda des droits dès le XIe s. Anciennes formes : *Aes, Eys, Eis, Heis*. Sous la domination de la Savoie, Heiss formait une majorie réunie au XIVe s. dans les mains des mêmes propriétaires que celles de Brignon et de Clèbes. Après la conquête de 1475, les Haut-Valaisans réunirent les majories de Clèbes, Brignon et Heiss à la métralie de Nendaz pour former la grande majorie de ce nom. Le village de Heiss a presque disparu aujourd'hui. — Gremaud II, V. [DÉLÈZE.]

HEITENRIED (C. Fribourg, D. Singine. V. *DGS*). Com. et Vge. *Ried*, franç. *Essers, Essert, Heitenried* = Ried de Heito. *Armoiries :* coupé de gueules et d'argent, à la demi-fleur de lys du second mouvant du trait du coupé. Il appartenait aux colonisations du district de la Singine, et ne remonte pas au delà du XIe s. ; mentionné sous le nom d'*Essers* en 1228 dans le *Cartulaire de Lausanne*, de Conon d'Estavayer. Paroisse du décanat de Fribourg, qui dépendit d'abord probablement de Tavel (1403) dont le curé avait le droit de présentation ; l'église était dédiée à saint Michel.

Citée dès 1278, consacrée en 1435, elle fut visitée en 1447 et 1453 par l'évêque diocésain Georges de Saluces ou par son vicaire, et reçut des indulgences en 1500 du cardinal Olivier Caraffa du titre de Sainte-Sabine. — Une seigneurie de Heitenried est connue dès le XIIIe s. ayant pour seigneurs CONRADUS de Riede (1257), ULRICH von Ried, chevalier (1278), et HENRICUS de Riede, chevalier (1326). Elle passa en 1369 par échange des comtes de Tierstein et à titre de fief de ceux-ci à la famille fribourgeoise Velga, au XVIe s. aux d'Erlach, puis aux Diesbach. Romain de Diesbach la donna par testament, en 1820, à son valet de chambre Pierre Bersier et à son cocher Claude Bersier. La commune de Tavel leur acheta le château en 1879 pour 20 000 fr. Registres de baptêmes et décès dès 1761, de mariages dès 1851. — Max de Diesbach dans *Étr. frib.* 1902. — Zurich : *Les fiefs Tierstein.* — Dellion : *Dict. hist.* VII. — Arch. d'État Fribourg. [ALB. BÜCHI.]

HEITENWIL, de. Famille fribourgeoise éteinte, vraisemblablement originaire du hameau de ce nom ; elle était, au XIVe et au XVe s., propriétaire de terres et de revenus dans la Singine. Elle fut reçue dans la bourgeoisie de Fribourg dans la première moitié du XIVe s. Quelques-uns de ses membres portèrent le surnom de *Tierstein*, d'autres celui de *Pariskorn*. — 1. GUILLAUME, tanneur, grand-sautier 1389. — 2. NIQUILLI, fils du n° 1, du Conseil des Soixante 1415. — 3. CONON, du Conseil des Soixante 1415, banneret de l'Auge 1431-1434. — Voir Zurich : *Les fiefs Tierstein*, dans *ASHF* XII. — Arch. d'État Fribourg : Reg. de bourgeoisie I et II ; Reg. notar. [J. N.]

HEITNAU (aussi HATNAU, HATTNAU), **von.** Famille éteinte de ministériaux des comtes de Toggenbourg, connue seulement au XIIIe s. Son château, détruit, était sis près d'Oberhausen (Com. Braunau, Thurgovie). *Armoiries* : écartelé d'or et de gueules. — 1. ARNOLD, cité en 1209, dont les fils furent probablement — 2. DIETHELM, cité de 1215 à 1259, et — 3. BURKART, nommé en 1221 écuyers tranchants de Diethelm III de Toggenbourg qui leur donna l'avouerie avant 1221, sur le domaine épiscopal de Mettlen. — 4. BURKART, fils de Diethelm, cité de 1252 à 1279, † avant le 23 avril 1282, fit don au couvent de Tänikon en 1263 de propriétés à Heiterschen. — 5. ARNOLD, chanoine de Bischofszell 1252, 1256. Les frères JOHANNES et HEINRICH (1277) ainsi qu'ULRICH (1296) sont les derniers membres connus de la famille.

D'après Kuchimeister et Stumpf deux seigneurs de Heitnau auraient épousé les filles de Rudolf von Hagenwil. Craignant que ce dernier ne léguât ses biens au couvent de Saint-Gall, ses beaux-fils l'enfermèrent au château de Heitnau ; mais l'abbé Berchtold von Falkenstein le libéra, sur quoi Rudolf déshérita ses beaux-fils en 1264 et légua son château au couvent. Le comte Friedrich de Toggenbourg céda Heitnau en 1275 aux chevaliers de Saint-Jean de Tobel, qui en conservèrent la propriété. — Voir Kuchimeister : *Nuwe Casus.* — Stumpf : *Chronik IV.* — *TU* II et III. — Rahn : *Kunstdenkmäler.* — *Pup. Th.* [LEISI.]

HEITZ, HEIZ. Familles des cantons d'Appenzell et de Zurich.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille d'Appenzell qui acquit la bourgeoisie de Bâle en 1552 en la personne de BARTHOLOMÆUS, tonnelier. *Armoiries*: d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or et de trois coupeaux de sinople en pointe. — 1. CHRISTOPH, 1657-1727, conseiller des forgerons en 1719. — 2. JOHANN-HEINRICH, 1709-1761, petit-fils du n° 1, commerçant, *Sechser* des tisserands et directeur de la compagnie des marchands. — 3. CHRISTOPH, 1738-1786, fils du n° 2, commerçant et

maître des jardiniers. — D'une autre branche descend — 4. JOHANN-HEINRICH, 1750-1835, graveur et sculpteur sur bois; connu pour les bois dont il illustra l'*Éloge de la folie* d'Érasme, ses vignettes pour l'édition de la danse des morts, publiée à Bâle par les frères Mechel en 1796, ses vignettes pour les décrets officiels de la République Helvétique et de l'Acte de médiation ainsi que pour ses illustrations publiées par le *Basler Hinkende Bote*. — Une troisième branche a donné — 5. JOHANN-LEONHARD, 1756-1792, bailli de Locarno 1789. — 6. HIERONYMUS, 1769-1842, frère du n° 5, tourneur.

Avec JAKOB-CHRISTOPH, de Wenslingen (Bâle-Campagne), 1767-1842, commerçant, une deuxième famille de ce nom est devenue bourgeoise de Bâle en 1817. — ERNST-LUDWIG, 1839-1909, Dr jur., professeur d'économie nationale à l'académie wurtembergeoise d'agriculture de Hohenheim. — Voir *LL.* — Collection Merian-Mesmer aux Arch. d'État de Bâle. — *SKL.* [C. Ro.]

B. **Canton de Zurich.** HEIZ, HEINZ, HEINTZ. Famille patricienne de Zurich, qui donna naissance à de nombreux ecclésiastiques. *Armoiries* : de gueules au poisson d'argent surmonté d'un croissant d'or, au chef chargé d'une croix d'argent. Un rameau s'établit au XIXe s. à Münchwilen (Thurgovie) où il subsiste encore. — HEINRICH Heinz, conseiller 1401-1404. — RUDOLF Heinz, juge au tribunal de la ville en 1461, appartint au parti des «boucs», prévôt de la corporation des tanneurs 1467-1475, conseiller 1478-1483. — FELIX, chirurgien, de Rapperswil, bourgeois 1549, † 1602. La famille s'éteignit en 1847. — LUDWIG, cordonnier 1565-1637, secrétaire du Conseil 1608-1623. — JOH.-PHILIPP, à Münchwilen, * 1850, député au Grand Conseil de Thurgovie, conseiller national, colonel d'artillerie. — Voir *LL.* — *AGS* I. — *Zürcher Bürger Etats.* — Wirz : *Etat.* — Keller-Escher : *Promptuar.* — *Dok. Waldmann.* — *NZZ* 1895, n° 4. [H. Br.]

HELBLING. Familles des cantons de Berne, Fribourg, Saint-Gall et Soleure.

A. **Canton de Berne.** Famille d'Epsach (D. Nidau), nommée dès 1528, probablement originaire du canton de Zurich. Aujourd'hui, elle est en outre bourgeoise de Walperswil. [H. Tr.]

B. **Canton de Fribourg.** Ancienne famille citée en 1411, bourgeoise de Fribourg en 1457 et éteinte au XVIIIe s. Plusieurs de ses membres firent partie des Conseils de la ville et occupèrent de nombreuses fonctions officielles. *Armoiries* : d'azur, à trois boules d'or entourées chacune d'une corde de sable en forme de croix. — 1. NICLAUS, du Conseil des Deux-Cents, des Soixante 1464-1483 et 1490-1500, des Secrets 1465-1483 et 1494-1500, maître de la boucherie 1480-1495, banneret du Bourg 1482-1483, conseiller 1483-1486, percepteur de l'Ohmgeld 1490, inspecteur du poisson et des harengs 1490-1496, inspecteur des épices 1490-1500, maître du poids 1491-1494, inspecteur des poids et mesures 1492-1500, inspecteur des laines 1494-1499, † 1500. — 2. JACOB, des Deux-Cents 1499, des Soixante 1503 et 1513, des Secrets 1512, conseiller 1514, trésorier 1520, député à la Diète. Capitaine, commandant de l'expédition fribourgeoise dirigée contre le duc de Savoie Charles III, pour débloquer Genève, mars-avril 1519. † 2 déc. 1523. — 3. PETER, frère du n° 2, des Deux-Cents 1512, des Soixante 1515, des Secrets 1517, conseiller 1524, † 1529. — 4. CASPAR, petit-neveu du n° 1, des Deux-Cents 1535, des Soixante 1541 et 1549, banneret de La Neuvèville 1545-1548 et du Bourg 1552-1553, conseiller 1553. — Voir *LL.* — Archives d'État Fribourg : *Daguet, Généalogies* ; *Besatzungsbücher.* [G. Cx.]

C. **Canton de Saint-Gall.** Ancienne famille de paysans de l'ancien domaine de Rapperswil et de la Com. actuelle de Jona, citée dès le XIVe s., et actuellement la plus importante de la région. Signalée à Rapperswil dès 1544, elle faisait partie des familles les plus nombreuses et les plus importantes de la ville, était représentée dans toutes les fonctions de son administration et dans le clergé. *Armoiries* des Helbling de Rapperswil : de gueules à un marteau d'or emmanché d'argent accompagné d'un croissant et d'une étoile d'or, trois coupeaux de sinople en pointe (variante). Voir aussi *OBG.* — 1. ADAM, du Grand Conseil, du Petit Conseil de 1631 à sa mort, 1635. — 2. JOHANN-MICHAEL, avoyer 1704-1708, 1709 à sa mort, 1719. — 3. MARIA-KLARA, abbesse du couvent de Mariazell à Wurmsbach 1717-1734. — 4. MARIA-KLARA-KATHARINA, 1709-1768, prieure du couvent de femmes de St. Klara à Stans. — 5. MARIA-ELISABETHA-REGINA, 1717-1782, abbesse de Seedorf (Uri) 1754-1782. — 6. JOHANN-ULRICH, 1703-1788, avoyer 1763-1777, 1780-1784 et 1786. — 7. JOSEF-KONRAD, 1728-1782, secrétaire de la ville, du Petit Conseil, avoyer 1778-1782. — 8. PETER-CHRISTOPH, président de la municipalité de Rapperswil 1799. — 9. JOHANN-ULRICH, 1762-1830, négociant, juge 1784, du Grand Conseil 1786, ammann de la ville, président du Conseil d'administration de Rapperswil et du tribunal de district du lac, député au Grand Conseil et membre du conseil d'administration catholique. — 10. KAROLINE-THERESIA, 1796-1852, prieure du couvent de femmes de St. Katharina à Wil 1832-1852. — 11. KARL-ULRICH, 1801-1864, fils du n° 9, ammann de la ville et président du conseil d'administration de la ville. — 12. ***Felix***, petit-fils du n° 8, * 11 avril 1802, vicaire à Rieden (D. Gaster), professeur à l'école latine de Rapperswil, correspondant de l'*Appenzeller Zeitung*, avec ses collègues ecclésiastiques Christoph et Alois Fuchs, les chefs spirituels du chapitre d'Uznach, il entra en conflit avec l'évêque de Coire-Saint-Gall à cause de leurs tendances réformatrices, aussi se retira-t-il de la prêtrise et entra-t-il au service de l'État. Député libéral à la Constituante saint-galloise 1830-1831, puis au Grand Conseil ; conseiller d'État 1833-1835 et 1851-1859 (département de l'intérieur). Il fut landammann à plusieurs reprises, collabora à la conférence de Baden 1836, devint secrétaire du Conseil d'État, chancelier d'État 1848, inspecteur scolaire cantonal pour la partie catholique du canton. A sa sortie du gouvernement, le poste d'archiviste d'État lui fut confié, mais il se retira à Rapperswil où il devint secrétaire du conseil d'administration et s'occupa d'histoire, † 13 janvier 1873. — *St. Galler Centenarbuch.* — Baumgartner : *Gesch. des Kts. St. Gallen.* — Henne : *Gesch. des Kts. St. Gallen.* — *Wochenblatt v. Seebezirk und Gaster* 1873, nos 6 et 13. — Dierauer, dans *St. Galler Nbl.* 1902, p. 16. — 13. PANKRAZ, 1808-1868, prêtre, professeur à l'école latine de Rapperswil, ingénieur de chemins de fer en Amérique. — 14. KONRAD, 1829-1905, président du Conseil de l'école secondaire, s'occupa aussi d'histoire. — *St. Galler Nbl.* 1906. — 15. KARL-AMAND, 1838-1894, fils du n° 11, avocat, ammann de la ville 1865-1878, député au Grand Conseil. — *St. Galler Nbl.* 1895. — 16. XAVER, * 1870, fils du n° 15, avocat, vice-président du Conseil d'administration du lieu, ammann de la ville dès 1925, vice-président de la Cour de cassation 1926. — 17. KARL, frère du n° 16, 1870-1920, secrétaire du Conseil d'administration de la commune civile de Rapperswil 1904-1920, travailla à la réorganisation et à la revision des archives de la ville et à l'établissement d'un *Urkundenbuch*. Auteur d'importants travaux d'histoire locale de Rapperswil. Liste dans *St. Galler Tagblatt*, 16 janvier 1920. — *St. Galler Nbl.* 1921. — 18. ALFRED, * 1873, Dr phil., maître à l'école de district à Aarau, auteur d'une série de publications historiques et autres, dont : *Der Zug der Cimbern und Teutonen ; Roms Kriege unter Augustus ; Plaudereien über Ægypten ; Gesch. der Sektion Aarau des S. A. C. 1863-1913.* — *DSC.* — 19. ROBERT, * 1874, Dr ing., fils du n° 14, dirigea des travaux géodésiques en Amérique centrale et du Sud ; directeur de mines, alpiniste et géologue ; lieutenant-colonel et commandant de place

Felix Helbling.
D'après une lithographie de Joseph Nieriker.

de Walenstadt ; auteur d'écrits géodésiques etc. — Voir en général Arch. de Rapperswil. — Obituaire de Jona. — J. Schubiger : *Gesch. der Gem. Jona.* — *LLH.* — v. Mülinen : *Helvetia sacra.* [M. Schnellmann.]

D. **Canton de Soleure.** Vieille famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : de gueules au croissant d'or accompagné de deux étoiles du même et en pointe de trois épis de sinople mouvant de trois coupeaux du même. — Hans, de Zurich, bourgeois en 1538. — 1. Werner, 1616-1684, du Grand Conseil 1641, *Jungrat* 1648, bailli de Flumenthal 1652, *Altrat* 1670, *Thüringenvogt* 1673. — 2. Mauriz, 1642-1694, fils du n° 1, du Grand Conseil 1685, Dr med. — Josef-Christoph, dernier du nom, chanoine de Schönenwerd, † 1791. — Voir *LL.* — *LLH.* — Haffner : *Geschlechterbuch.* — P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Alex. Schmid : *Kirchensätze.* — *Bestallungsbuch.* [v. V.]

HELD. Familles des cantons de Berne, Grisons, Schwyz et de Thurgovie.

A. **Canton de Berne.** Famille de la campagne bernoise, bourgeoise d'Heimiswil, La Scheulte, Rüegsau et Cerlier. — Alfred, de Rüegsau, * 1886, membre du Conseil d'administration des C. F. F., conseiller national de 1922 à 1925. — *Annuaire des autorités féd.* [H. Tr.]

D'une famille venue, dit-on, de Berthoud à Genève au XVIIIe s. : — Ferdinand, 1856-1925, critique musical au *Journal de Genève* dès 1884, directeur du Conservatoire de musique dans cette ville de 1892 à sa mort. — *PS* 1925. — *JG* 1er mai 1925. [B. S.]

B. **Canton des Grisons.** Famille très répandue dans les Grisons. Des branches protestantes sont bourgeoises de Davos, Schiers, Seewis, Malix ; une branche établie à Langwies au XVe s. est éteinte ; celle de Zizers est catholique. *Armoiries* : de gueules au H d'argent, accompagné d'une flèche d'argent, d'un croissant d'or et de trois roses d'argent. — 1. Hans, de Langwies, ammann du Schanfigg ; il scella la lettre d'alliance de la ligue des Dix-Juridictions de 1436. — 2. Jakob, de Davos, tué dans le soulèvement des gens de Davos contre les Autrichiens le 27 octobre 1621. — 3. Hans, l'un des six otages que les gens du Schanfigg durent livrer à Baldiron en mai 1622. — 4. Jœrg, landammann de la juridiction de Churwalden en 1761. — 5. Johann-Anton, * 5 octobre 1813 à Zizers, médecin pendant deux ans et demi à Jenaz. Ses dons musicaux remarquables le firent appeler à l'école cantonale catholique de St. Luzi, puis il étudia la musique pendant une année à Munich. Organiste de la cathédrale dès 1853, directeur du Cäcilienverein, il composa un grand nombre de morceaux de musique vocale, † 4 février 1888 à Coire. — Voir *Kantonsschulprogramm* 1887-1888. — 6. ***Leonz***, fils du n° 5, * 11 février 1844 à Coire, géomètre, arpenta avec l'inspecteur-forestier en chef Coaz les forêts de la ville de Coire, entra en 1872 au bureau topographique fédéral sous le colonel Siegfried et fit des relevés dans les Grisons. Nommé topographe en chef 1886, il soigna la revision de 28 feuilles au 1 : 50 000 dans les Grisons et le Tessin. Sa manière de figurer les rochers fut très remarquée. Directeur de la section de topographie nationale dès 1901. Sous ses ordres ont été exécutés entre autres travaux : le nouveau nivellement de précision, la carte scolaire murale de la Suisse et les travaux préparatoires d'une nouvelle carte topographique au 1 : 100 000. Il démissionna en 1920. Membre de la Société bernoise de géographie, qu'il présida pendant un exercice, de la commission suisse des glaciers et de la commission géodésique, membre d'honneur de la Société suisse des géomètres et du C. A. S. Ses mensurations du glacier du Rhône, de 1874 à 1915, sont une œuvre monumentale qui lui valut le titre de Dr h. c. ès sciences techniques de l'École polytechnique fédérale. Lieutenant-colonel d'artillerie, † 5 février 1925 à Berne. — *Der Bund* 1925, n° 89. — *Les Alpes* 1925. — 7. Martin, de Seewis, * 1882, employé à la Bibliothèque centrale de Zurich, publiciste. — *DSC.* — Voir *LL.* — *LLH.* — J. Robbi : *Die Bürgergeschlechter v. Graub.*, mns. aux Archives d'État. — C. Jecklin : *Urkunden zur Verfassungsgesch. Graub.*, p. 31. — F. Jecklin : *Jahrzeitbuch der Kirche zu Langwies.* [L. J.]

C. **Canton de Schwyz.** Famille éteinte bourgeoise de Küssnacht. — Melchior, † à Marignan en 1515. — Kaspar, sous-ammann 1590. — Hans, ammann de Küssnacht 1634-1635. — Arch. de Küssnacht. [Al. T.]

D. **Canton de Thurgovie.** Konrad, * 1861 à Weiningen (Zurich), dont il était bourgeois, colonel ; instructeur de la division VII jusqu'à son rappel en 1911. Commandant d'arrondissement à Frauenfeld, † 12 février 1922. — *St. Galler Nbl.* 1923, 53. — *Thurgauer Zeitung*, 13 février 1922. [Herdi.]

HELDSBERG (C. Saint-Gall, Com. St. Margreten). Château construit autrefois sur le Monstein sur l'ordre de l'abbé Berchtold de Saint-Gall (1244-1272) par son *amtmann* Held. Celui-ci et ses descendants, qui s'éteignirent peut-être dès la fin du XIVe s., tinrent en fief du couvent le château et les terres attenantes. Le château fut détruit au cours de la guerre d'Appenzell probablement ; ses ruines sont mentionnées dès 1413. — Voir *MVG* XVIII, p. 85. — *UStG.* — I. von Arx : *Gesch. St. Gallen* I, 396, 494. — Aug. Naef : *Chronik*, 460. — Felder dans *St. Galler Nbl.* 1907, p. 24. [Bt.]

HELDSWIL (C. Thurgovie, D. Bischofszell, Com. Hohentannen. V. *DGS*). Vge. En 759 *Heidolviswilare*. Le couvent de Saint-Gall y est possessionné dès le VIIIe s. La basse justice appartint ensuite aux Bürglen et à leurs héritiers. Parmi les revenus qui furent transférés en 1269 de la paroisse de Sulgen à celle de Bischofszell, figurent ceux de Heldswil. La chapelle de Sainte-Catherine, dont le couvent de Bischofszell était collateur, fut consacrée en 1489. — Bibliographie sous Heldswil, von. [Herdi.]

HELDSWIL, von. Famille noble thurgovienne. De ce qu'elle servit l'évêque de Constance et que ses membres portent des prénoms particuliers aux seigneurs de Heidelberg, on a conclu qu'elle devait avoir avec ceux-ci d'étroites relations (voir art. Heidelberg, von). — 1. Albertus de Heidoltswillare, témoin 1176-1209. — 2. Wenzel, fils du n° 1, témoin 1209. — Voir *TU.* — *UStG.* — *LL.* — *Pup. Th.* — Pupikofer : *Thurgau* dans *Gemälde der Schweiz.* — *OBG* sous *Heidelberg.* — Kuhn : *Thurg. sacra.* — Nüscheler : *Gotteshäuser.* — J.-G. Kreis : *Gesch. d. Kirchhöre Sulgen.* — Arch. du chap. de Bischofszell. [Herdi.]

HELFENBERG (C. Saint-Gall, D. Gossau. V. *DGS*). Château détruit, domaine, aujourd'hui groupe de maisons près de Gossau. Le château était déjà à l'état de ruine lorsqu'on le mentionne pour la première fois en 1244. En 1341, le couvent de Maggenau se désiste en faveur de Saint-Gall de tous ses droits sur le domaine de Helfenberg moyennant de nombreux cens dispersés. Le château fut relevé, dit-on, par les Giel de Glattburg — il peut s'agir aussi bien de Helfenberg près Hüttwilen (C. Thurgovie) relevant alors de Saint-Gall, — mais plus probablement par le couvent de Saint-Gall ; occupé par les Appenzellois en 1401, il fut détruit en 1407. Le domaine qui a pris le nom du château est cité dès 1268.

Une famille Helfenberg, nommée *Helfenberger* dès le début du XVIe s., citée pour la première fois en 1359, fut largement représentée à Gossau dès la fin du XVIe s. Une branche établie dès le XIVe s. dans la ville de Saint-Gall, s'y est éteinte, sauf dans l'Alte Landschaft. Son berceau est le domaine ou hameau de Helfenberg. — Voir *UStG.* — *MVG* 35 I, p. 9-14. — *TU* II. — Farner : *Gesch. v. Stammheim.* — I. v. Arx : *Gesch. St. Gallen* II, 97. — Aug. Naef : *Chronik.* — Felder : *St. Galler Nbl.* 1907, p. 32. [Bt.]

HELFENBERG (C. Thurgovie. D. Steckborn, Com. municipale de Hüttwilen. V. *DGS*, qui lui consacre par erreur une notice historique concernant Helfenberg près Gossau). Château en ruines, sis entre le Steineggersee et le Hasensee, dont la première mention date du milieu du XIVe s. Il était déjà en ruines au début du XVe s. L'indication de la destruction du château pendant la guerre d'Appenzell, contenue dans la chronique de Stumpf, se réfère au château d'Helfenberg près Gossau. Fief du couvent de Saint-Gall, le château était avant le XVe s. aux mains des chevaliers de Schwandegg. En 1413, l'abbé renouvela à Wölflin l'investiture de l'emplacement du château avec les deux lacs et les terres avoisinantes à titre de fief féminin. Wölflin légua

la propriété à sa fille illégitime Adelheid ; le conflit qui naquit de ce chef entre les héritiers fut tranché par l'avoyer Hans von Sal, de Winterthour, en faveur de Hans von Münchwil et de sa femme Verena von Schwandegg qui en avaient la commune propriété déjà en 1411. L'abbé Egolf leur confirma le fief en 1427. Celui-ci appartenait en 1492 à Sigmund von Hohenlandenberg, en 1524 à son frère Balthasar, et resta propriété de la branche de Frauenfeld jusqu'à la fin du XVIe s. En 1584, Kaspar Schmid, de Zurich, reçut le fief au nom de sa femme Appollonia Schenk, de Kastell. Helfenberg passa en différentes mains et échut en définitive à la chartreuse d'Ittingen. Après la suppression de celle-ci, en 1848, les ruines du château et les lacs devinrent propriété privée, dont le détenteur actuel est le colonel Fehr. — Voir Kuchimeister dans *MVG* 18. — Stumpf V, 94. — Rahn et Durrer : *Kunstdenkmäler.* — *Pup. Th.*— *Thurg. Ztg.* 1881, n°s 240, 248. [Albert SCHEIWILER.]

HELFENSTEIN. Famille lucernoise de Sempach (depuis le début du XVe s.) et des environs. — CLEWI, avoyer 1487, 1492, 1501. — HEINRICH, avoyer 1514, 1520, 1525, 1534. — FRANZ, banneret 1575. — NIKLAUS, condamné à la suite de la guerre des paysans 1653. — STEPHAN, 26 février 1836-22 octobre 1920, directeur de l'école des jeunes filles de la ville 1863-1868, professeur au gymnase 1862-1863 et 1870-1912. — Voir *Gfr.* Reg. Bölsterli : *Heimatkunde v. Sempach.* — *Jahresbericht d. Höh. Lehranstalt Luzern* 1920-1921, p. 65. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

HELFENSTEIN, von. Famille noble éteinte que les actes mentionnent de 1239 à 1350 environ et qui possédait des biens assez étendus dans la région de Schwarzenbourg, de Laupen et de Köniz. WILHELM, donzel, bourgeois de Fribourg en 1270 déjà. La famille entretint des relations plus étroites avec cette ville qu'avec Berne. Son château, dont il ne reste plus trace dominait la Singine en face d'Albligen. *Armoiries* : de sable au pal d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'azur. — Voir Stettler : *Genealogien* (mns. à la Bibl. de Berne). — *FRB.* [H. Tr.]

HELFENSTEIN, SIBYLLA **von,** abbesse du chapitre du Fraumünster à Zurich, du 15 janvier 1484 au 11 mai 1487. Elle était fille du comte Konrad II de Helfenstein de la branche de Blaubeuren. Sa gestion fut si préjudiciable au chapitre que le Conseil de Zurich s'efforça en 1485 déjà de procéder à une nouvelle élection. Sibylla fit terminer l'aile Ouest des bâtiments conventuels, que l'abbesse précédente avait commencée. — Voir G. von Wyss : *Gesch. der Abtei Zürich*, p. 108 et 466. — H. F. Kerlen : *Gesch. der Grafen von Helfenstein* I, p. 104. — *OBG* II, p. 29. — *Dok. Waldmann.* — *MAGZ* XXV, p. 22, 72 et 149 (table XV). [F. H.]

HELFENTSWIL (C. Saint-Gall). Voir NIEDER-HELFENTSWIL et OBERHELFENTSWIL.

HELFER. Vieille famille fribourgeoise, actuellement bourgeoise de Fribourg, Bösingen, Cordast, Courlevon (1755) et Lourtens. La famille est mentionnée à Bösingen au XVe s., à Fribourg au XVIe s. En 1598, Jean Helfer, de Cormondes, acheta la bourgeoisie externe de Fribourg ; ses descendants obtinrent le patriciat. *Armoiries* : de gueules à un éléphant d'argent passant sur une terrasse de sinople, houssé d'or et portant sur son dos une tour d'argent. — 1. BENOIT, du Conseil des Deux-Cents 1551-1563, percepteur de l'ohmgeld 1552-1553, 1554-1557. — 2. HUMBERT, devint seigneur de Villaranon par son mariage (av. 1580) avec Élisabeth Chesaux. Ses enfants cédèrent, en 1618, cette seigneurie à Nicolas Progin qui leur donna, en échange, le domaine de la Hasslera. — 3. JEAN-HUMBERT, fils du n° 2, curé de Guin 1606-1625, chanoine de Saint-Nicolas 1625-1640, † 24 mai 1640. — 4. NICOLAS-FRANÇOIS-FORTUNÉ, * 1770, chanoine de Saint-Nicolas 1793, doyen 1829, † 1841, auteur de poésies latines. — 5. Philippe-Nicolas-LADISLAS, frère du n° 4, * 1772, notaire 1795, juge au tribunal français de Fribourg, conseiller communal 1810-1840. — 6. ANTOINE-LADISLAS, fils du n° 5, curé de Cormondes 1837-1855, coadjuteur à l'église de Saint-Maurice à Fribourg 1855-1871, curé de l'hôpital 1871-1877, † 1877. — 7. JEAN-BAPTISTE, fils du n° 5, * 1815, jésuite, prêtre 1845, professeur au Pensionnat de Fribourg 1837-1842, 1843-1847, aumônier militaire dans les missions africaines 1851-1863, professeur au séminaire de Montauban 1864-1874, puis à Périgueux jusqu'en 1877, † à Feldkirch 1902. — 8. JEAN-BAPTISTE, * 1831, chapelain de Dirlaret, puis de Schmitten 1865-1885 ; il fut le promoteur de l'érection de la paroisse de Schmitten (1885), dont il devint le premier curé 1885-1899, c'est à lui que la paroisse doit sa nouvelle église construite de 1897 à 1898.

Branche de Courlevon. — 9. GOTTLIEB, * 1860, instituteur à Chiètres 1880-1884, puis à Fribourg depuis 1884. Il s'occupa activement de l'organisation de la paroisse réformée de Fribourg. Organisateur de l'hospice Daler. Il contribua au développement de la chanson populaire dans la partie allemande du canton, fonda le *Sängerbund* et le *Gemischter Chor* de Fribourg (1884), qu'il dirige depuis plus de trente ans. Lieutenant-colonel et remplaçant du commandant de la place de Fribourg. — Voir Dellion : *Dict.* — *Étr. frib.* 1900. — *Semaine catholique* 1902, 186. — Arch. État Fribourg : Reg. bourg. II, III. [J. N.]

HELG. Familles des cantons de Berne et de Saint-Gall.

A. **Canton de Berne.** Famille de Delémont venue de Klus (Soleure) avec — 1. LOUIS, † 1713, bourgeois 1679. *Armoiries* : de gueules à la fasce de sable chargée d'une flèche d'argent, au chef du même. — 2. NICOLAS, 1720- 1791, petit-fils du n° 1, maître-bourgeois de Delémont. — 3. MARCEL, * 1754, prémontré à Bellelay ; était secrétaire de l'abbaye lors de l'expulsion des religieux par les Français en 1797, † dans l'abbaye de Roggenbourg (Bavière) 1808. — Nicolet, dans *ASJ* 1857. — 4. JOSEPH, 1780-1853, notaire, maître bourgeois, député au Grand Conseil, président du tribunal de Delémont. — 5. VICTOR, * 1835, industriel, maire de Delémont 1866-1881 et 1895-1900. — Voir Daucourt : *Histoire de Delémont.* — *ASJ* 1863. — v. Mülinen : *Rauracia sacra.* [L. Ch.]

B. **Canton de Saint-Gall.** Famille du Toggenbourg, dont le nom se retrouve dans *Hailgotswilr* = Helgenswil (Com. Oberbüren) en 1398, *Hailgenhuob* dans le coutumier de Thurstuden et Lenggenwil en 1495 ; elle est signalée à Henau sous le nom d'*Hailg* en 1481. — 1. JOSEPH, de Lenggenwil, * 1720, chapelain de Mosnang 1748, fondateur de la paroisse de Libingen 1750 ; il y fonda en 1754 un couvent de bénédictines avec adoration perpétuelle qu'il laissa dans la misère et que l'abbé Beda Angehrn annexa à Glattbourg en 1781. Helg fonda en 1766 le couvent de prémontrées du Mont-Sion (Com. Gommiswald). La fondation d'un troisième couvent à Jestetten et d'un quatrième à Rome, échoua. En 1783 il fonda la paroisse de Ricken où il mourut le 27 avril 1787. — 2. JAKOB, D[r] theol., de Jonschwil, 1866-1922, prêtre en 1890, vicaire de la cathédrale de Saint-Gall 1890, chapelain et maître secondaire à Rorschach 1896, curé d'Altstätten 1899, conseiller administratif 1908, chanoine 1917, doyen du chapitre du Rheintal, auteur d'une histoire suisse et d'une histoire générale pour l'école réale. — Voir *LLH.* — Gmür : *Rechtsquellen* I, 504 ; II, 144. — v. Arx : *Gesch. d. Kts. St. Gallen* III, 607. — Archives du couvent. — *St. Gall. Nbl.* 1923, p. 55. [J. M.]

HELIAE, KONR. Voir HELYE.

HELINGER. Voir HÆLINGER.

HELIODORE. Premier évêque dont les actes attestent la présence à Sion dès 585, tandis que ses prédécesseurs résidaient à Martigny. La même année il se fit représenter au concile de Mâcon. — Voir Besson : *Les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion.* [D. I.]

HELLBÜHL (C. Lucerne, D. Sursee, Com. Neuenkirch. V. *DGS*). Village paroissial. En 1522 *Helgbühl.* La chapelle date de 1499 et fut reconstruite en 1584, 1764 Dotée en 1804 et 1903, la chapellenie s'agrandit des paroisses de Neuenkirch, Ruswil, Malters et Littau en 1807 1865. La paroisse fut érigée en 1864-1865. Le lieu-dit *Schlosshubel* dans la gorge boisée du Rotbach qui s'ou-

vre derrière l'église rappelle le petit château qui s'y éleva jusqu'au XVe s. et constituait l'un des points-frontière entre le bailliage extérieur de Wolhusen et le territoire de la seigneurie de Rotenbourg (Segesser : *Rechtsgesch.* I, 568). Au nombre des fiefs des Homberg se trouvent les domaines de Hubschür et Hunkelen qui furent autrefois les résidences d'été des familles patriciennes Pfyffer et Sonnenberg. Registres de paroisse dès 1865. — *Gfr.* Reg. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

HELLER, HALLER. Petite monnaie d'argent frappée pour la première fois à Hall, ville impériale de Souabe, à qui elle doit son nom, dans la première moitié du XIIIe s. Elle était plus légère que le denier et dans la suite fut comptée pour un demi-denier ; elle correspondait ainsi à l'obole et valait $^1/_8$ de creuzer. Le heller a été frappé dans les cantons allemands du XVe au XVIIIe s., mais jamais en grande quantité. Par contre, de nombreux multiples du heller ont été créés : le *dreier*, le *vierer*, le *fünfer*, le *sechser*, valant respectivement trois, quatre, cinq et six heller. Le *rappen* qui n'apparaît guère qu'au XIXe s. comptait pour trois heller. — Voir Corragioni : *Münzgesch. der Schweiz.* — Ed. Jenner : *Die Münzen der Schweiz.* — Halke : *Handwörterbuch.* [L. M.]

HELLER. Familles des cantons de Berne, Lucerne, Thurgovie et Zurich.

A. **Canton de Berne.** Vieille famille bourgeoise de la commune de Kirchlindach depuis le XVIIe s. — ERNST, * 1856, négociant de Berne ; retiré des affaires il vécut surtout au bord du lac de Genève. Poète lyrique et dramatique, † 12 décembre 1913 à Vevey. Ses œuvres principales sont : *Frühlingsblüten*, poèmes, 1878 ; *Sänger aus Helvetiens Gauen*, anthologie, 1882 ; *Ein Cäsarentraum*, drame. [L. S.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille des environs de Willisau connue dès la fin du XIVe s. — HANS, de Daiwil (Tenwil), l'un des meneurs de la guerre des paysans ; proscrit en 1653 par l'empereur Ferdinand III, il vivait encore en 1659 à Münchrodt près Memmingen comme fermier et marchand de chevaux. Du rameau transplanté en 1716 de Willisau à Tann près de Sursee sont issus — 1. JOHANN-JAKOB, D^r med., 1807-1876, bourgeois de Lucerne 1854, préfet du district de Sursee 1848-1849, député au Grand Conseil 1847-1854, conseiller national 1848, président du conseil sanitaire ; rédigea en 1846 l'*Œffentliche Antwort an Hrn. Jak. Rob. Steiger.* — 2. JULIUS-ADOLF, D^r med., 1838-1917, fils du n° 1, membre du Conseil général de Lucerne 1879-1907 et administrateur de l'école 1879-1899. — 3. HERMANN-AUGUST, D^r jur., 28 janvier 1850-25 juin 1917, fils du n° 1, président du tribunal de district 1877-1891, président de la ville 1891-1916, du Conseil des bourgeois 1887-1917, député au Grand Conseil 1877-1917, conseiller national 1891-1917, président pendant plusieurs années de la fraction radicale de l'Assemblée fédérale. Membre du conseil de la Banque nationale suisse et du conseil d'administration des C. F. F., colonel divisionnaire, commandant des fortifications du Gothard dès 1900 et de la IVe division dès 1902. — 4. JOSEF, de Buttisholz, 1854-1920, chapelain et sous-gardien de St. Leodegar de Lucerne, mécanicien. Une horloge astronomique construite par ses soins fut offerte à l'évêque Leonh. Haas. — *Gfr.* Reg. — Liebenau : *Der Bauernkrieg.* — Archives d'État Lucerne. — Collections de Fred. Heller. [P.-X. W.]

Hermann Heller.
D'après une photographie
(Bibl. Nationale, Berne).

C. **Canton de Thurgovie.** — PLAZIDUS, de Tegerschen près Tobel, prédicateur à Saint-Gall où il introduisit le catéchisme pour les enfants, curé de Henau 1600, Wil, Alt. St. Johann 1602, il composa un catéchisme pour les enfants du territoire du couvent, † 21 novembre 1619. — *ZSK* 12, p. 148. — Archives du couvent de Saint-Gall. [J. M.]

D. **Canton de Zurich.** I. Très ancienne famille de Wil sur le Rafzerfeld où RUDOLF der Heller est établi en 1279 déjà. — *UZ* n° 2633. — [J. FRICK.] — A une époque plus récente, la famille acquit une situation en vue à Eglisau surtout. — II. Famille de Winterthour dont elle est bourgeoise dès 1450. ULRICH, conseiller 1482. — HANS, conseiller 1497. — RUDOLF, 1793-1877, instituteur, puis recteur des écoles de la ville, 1836-1837 et 1839-1840. — Voir Wirz : *Etat.* — *Verz. der Stadtbürger Winterthur.* [H. Br.]

HELLIGKOFEN (C. Zurich, D. Bülach, Com. Rafz). Emplacement d'un château moyenageux qui fut peut-être occupé, dans le haut moyen âge, par un château de bois. De curieuses protubérences coniques, dites *Schürlibuck*, se trouvent près de l'Ellkerweg (Hellikoferweg). En 1504 les Götz de Wil possédaient le domaine appelé *Helikouffen*. Le château est mentionné dans la chronique de Stumpf et la carte de Gyger. — *MAGZ* 23, p. 323. — Hegi : *Glückshafenrodel von 1504.* — *Schauberg* 3, p. 403 et 421. [F. H.]

HELLIKON (C. Argovie, D. Rheinfelden. V. *DGS*). Vge et Com. de la paroisse de Wegenstetten, il appartenait à la seigneurie de Rheinfelden et à la contrée de Möhlinbach, et passa en 1803 avec le Fricktal au canton d'Argovie. L'endroit est connu par la catastrophe de Noël 1875, où le plancher de la salle d'école s'effondra durant la fête, provoquant la mort d'un certain nombre de personnes. — Voir *Das Unglück in Hellikon 1875.* [L. S.]

HELLMÜLLER. Famille bourgeoise de Langenthal (Berne) où elle est citée dès 1508 ; elle vint probablement de Zofingue, où elle apparaît pour la première fois en 1498. — KARL-THEODOR, * 1861, juge cantonal, puis avocat à Berne, colonel d'infanterie commandant de la brigade V, auteur de *Die roten Schweizer*, 1912, † 18 septembre 1915. — *Hst.* 34, 334. [H. Tr.]

HELLSAU (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Koppigen. Découverte de squelettes humains et de vestiges de cercueils, peut-être de l'époque des premiers Germains. La basse justice appartint au bailliage de Thorberg jusqu'en 1798 ; la haute justice à celui de Wangen. A Hellsau existait avant la Réformation une chapelle citée pour la première fois en 1353. Une famille portant le nom de Hellsau, bourgeoise de Soleure et de Berthoud, apparaît du XIIIe au XVe s. (HENRICUS dit Helsower, 1296 ; CLAUS et WERNER von Hellsowa 1377. — URS *Hellsauer*, bailli soleurois à Balm en 1455, à Gösgen en 1459, bailli du Lebern en 1466). — *FRB.* — v. Mülinen : *Beiträge* V. — O. Tschumi : *Oberaargau.* — *LL.* — *AHVB* 17. — Art. KOPPIGEN. [H. Tr.]

HELLWAG, WILHELM, * 18 septembre 1827 à Eutin (Oldenbourg), ingénieur à la construction du Central suisse, travailla ensuite en Autriche, puis ingénieur en chef lors de la construction du Gothard 1875, créateur des grands tunnels hélicoïdaux. Il se retira en 1878, à cause de démêlés avec la direction et mourut à Vienne le 5 janvier 1882. Il publia entre autres : *Bericht über die Ausmittlung der Bahnachse und des Längenprofils der Gotthard-Bahn* (3 parties), 1876 ; *Technische und finanz. Vorbedingungen zur Reconstruction der Gotthard-Bahn*, 1878. — Voir *SB* 16, p. 10. — *Schiedsgerichtl. Urteil in Sachen W. Hellwag gegen die Gotthardbahn-Gesellschaft.* — M. Wanner : *Gesch. des Baues der Gotthard-Bahn.* [H. Br.]

HELLWERTH (HELDSWERTH), PETER, chapelain de Fraubrunnen en 1469, abbé de Frienisberg de 1484 à sa mort le 12 mai 1512. *Armoiries* : d'azur à une coquille de Saint-Jacques d'argent accompagnée en pointe d'un croissant d'or. Au sujet de sa pierre armoriée, voir *AHS* 1902, p. 65. [H. Tr.]

HELMAN (DE INFERNO). Nom porté au XIVe s. par une famille de Brigue, à cause d'une maison-forte qu'elle possédait *in der Höll* ou *Höllmatte* à l'Est du

village. Stumpf décrit en 1544 les ruines de ce château et le dessin que Merian fit de Brigue en 1642 montre la tour à droite du chemin menant à Thermen, assise sur la colline où est construit le collège actuel. En 1921, on découvrit les murs de fondation de la tour. — Notices au Musée historique de Brigue. [D. I.]

HELMLIN. Famille patricienne éteinte de la ville de Lucerne. *Armoiries* : de gueules au heaume ouvert d'or. RUEDI, de Pfäffikon (Schwyz), bourgeois 1404. — 1. ROCHUS, du Grand Conseil 1544, du Petit Conseil 1554, intendant des bâtiments 1556, bailli de Rotenbourg 1565, avoyer 1570, conseiller de l'évêque de Bâle 1580, † 1581. — 2. JOHANN, fils du n° 1, 1573-1611, membre du Grand et du Petit Conseil 1590, bailli de Ruswil 1593, de Münster et conseiller secret 1599, bailli en Thurgovie 1603, intendant des bâtiments 1608, avoyer 1609, banneret de la Kleinstadt 1610, *eques aureatus*, comte palatin. — 3. LUDWIG, fils du n° 2, 1596-1640, chanoine 1617, secrétaire du chapitre 1625, curé de Rickenbach 1626, fit un premier pèlerinage à Jérusalem, chevalier du Saint-Sépulcre 1629-1632, custode 1632, prévôt de Bischofszell, † dans un deuxième pèlerinage à Jérusalem en 1639. Notaire impérial et apostolique, doyen du chapitre de Sursee. — FRANZ, dernier de la famille, secrétaire d'État de Locarno, † 1665. — Voir *LL.* — v. Vivis : *Wappen der ausgest. Geschlechter Luzerns.* — *Besatzungsbuch.* — Archives d'État de Lucerne. — Riedweg : *Gesch. v. Beromünster.* — *Gfr.* [v. V.]

HELMSDORF, von. Famille noble citée de 1213 au commencement du XVIIe s., qui avait son château ancestral sur les rives du lac de Constance près d'Immenstad (Bade). Elle s'établit de bonne heure en Thurgovie et dans les terres de Saint-Gall et fit partie dans la suite de la noblesse thurgovienne. *Armoiries* : de gueules à deux têtes de licornes adossées d'argent. Le château était déjà en 1427 en mains d'étrangers et en 1491 les Helmsdorf vendaient aussi leurs droits de juridiction sur Immenstad. Ils furent ministériaux des évêques de Constance, plus tard des abbés de Saint-Gall. En 1351, ils acquirent le bailliage de Langenrickenbach et en 1373 le château et le bailliage d'Eppishausen avec de riches dépendances, tous deux fiefs de l'évêché de Constance en Thurgovie ; ils restèrent en possession d'Eppishausen jusqu'en 1535. De constantes acquisitions au Sud du Rhin augmentèrent leurs possessions et leur influence politique. Ils étaient en faveur auprès des ducs d'Autriche, de la ville de Saint-Gall dont ils furent bourgeois externes dans la seconde moitié du XVe s., du dernier comte de Toggenbourg et de ses héritiers les barons de Raronge, du chapitre de chanoines de Bischofszell, puis surtout des abbés de Saint-Gall, au service desquels ils revêtirent les plus hautes fonctions. Ils acquirent en 1427 le château d'Alt Ramswag, avec des droits de châtellenie, et de nombreux fonds pour 1000 fl., et s'établirent dans ce domaine jusque vers la fin du XVe s., quand la moitié du château s'effondra dans le ravin de la Sitter ; ils vendirent alors les terres à un paysan. En 1463, ils acquirent également le domaine d'Anwil dans la commune de Neukirch et l'agrandirent peu à peu jusqu'à en former la seigneurie de Buhwil, qui forma une sous-juridiction dépendant de la seigneurie de Bürglen. En 1478 eut lieu l'importante acquisition du château et de la seigneurie de Griessenberg, avec la collation de l'église de Leutmerken, pour 3277 fl. Cette propriété fut revendue en 1519. En 1504 enfin, ils achetèrent le château et le bailliage de Zuckenriet ; ils vendirent les droits de juridiction et la collation de l'église de Welfensberg en 1543 à l'abbaye de Saint-Gall, puis le château et les terres en 1559 à Linhard Muntprat von Spiegelberg. Les Helmsdorf eurent lors de la Réforme une attitude hésitante, de même que la noblesse du pays, mais revinrent définitivement à l'ancienne foi en 1532. A citer en particulier — 1. KONRAD, peut-être identique au chanoine du même nom établi alors à Bischofszell, paraphrasa vers la fin du XIVe s. en allemand un des livres d'édification les plus lus de son temps, le *Speculum humanæ salvationis*, sous le titre de *Spiegel des menschlichen Heils.* — 2. LUDWIG, conventuel de Saint-Gall au XVe s. ; Vadian utilisa beaucoup pour les années 1001-1478 sa chronique aujourd'hui perdue, mais dont on croit posséder une copie (voir Wyss : *Historiogr.* 127, et G. Scherer : *Kl. Toggenburger Chroniken*). — 3. LUDWIG, bailli autrichien de Rapperswil 1473, maître d'hôtel de l'évêque de Constance 1487, bailli de Bischofszell 1479-1500 (?). — 4. LUDWIG, peut-être le petit-fils du n° 3, écrivit le 17 janvier 1529 à la ville de Saint-Gall pour solliciter un prêt en vue d'entretenir un corps de secours destiné à la ville de Zurich ; il envoya le 10 janvier 1530 à Vadian la chronique de son prédécesseur Ludwig (n° 2) qu'il sollicitait. Chevalier, maître d'hôtel et conseiller palatin à Saint-Gall, bailli de Bischofszell, chef des mercenaires comme son frère Wolfhart qui avait mauvaise réputation. — 5. GEORG, mentionné en 1569, fut poète d'après Sailer ; ses chansons furent recueillies par son frère Hans-Friedrich. — *OBG.* — *Thurg. Beitr.* I *(Eppishausen).* — *SVB* 45, 284. — Vadian. — *MVG* XX. — Aug. Naef : *Chronik.* — Pupikofer et Strickler : *Gesch. des Thurgaus.* — Bächtold. — Sailer : *Chr. v. Wil*, p. 250. — Wegelin : *Gesch. d. Thurg.* II, 27. — Reg. des évêques de Constance. — *AS* I. — L'orthographe HELMSTORF est aussi usitée. [Bt.]

HELPACH ou ELPACH. Famille fribourgeoise éteinte. *Armoiries* : d'or à trois roses de gueules, tigées de même. — 1. CLEWINUS, tisserand, bourgeois de Fribourg en 1394, † avant 1415. — 2. ***Hensli,*** tanneur, bourgeois de Fribourg 25 novembre 1428. Le 28 septembre 1442, le roi Frédéric III lui donna une lettre d'armoiries avec anoblissement. Banneret 1446-1449, conseiller 1449. Ardent partisan de l'Autriche, il fut l'un des signataires de la paix de Morat et l'un de ceux qui durent aller faire amende honorable au duc de Savoie à Pignerol. Déposé comme conseiller en 1450 par les partisans de la Savoie, il fut l'un des trois chefs du parti autrichien qui, en 1451, formèrent une conjuration pour reprendre le pouvoir ; découvert, il s'enfuit à Berne avec ses deux autres compagnons. Il sortit de la bourgeoisie de Fribourg en 1456. — 3. WILHELM, bourgeois de Fribourg 3 avril 1473, des Deux-Cents 1472, des Soixante 1475-1493, des Secrets 1487-1493. — Voir *Chronique frib.* — d'Amman : *Lettres d'armoiries*, dans *AHS* 1919. — *FG* XVI, 125. — *La conjuration du Vogelshaus*, dans *Étr. frib.* 1914. — Albert Büchi : *Freiburgs Bruch mit Œsterreich*, dans *Collectanea frib.* VII. — Archives d'État Fribourg : Livre des bourgeois ; *Procerum tabula.* [G. Cx.]

HELVÈTES. Les Helvètes étaient des Celtes ou Gaulois (Tacite). Ils surpassaient tous les autres Gaulois en courage ; ils étaient redevables de cette humeur guerrière au voisinage des Germains avec lesquels ils étaient en lutte journalière (César). Ils paraissent avoir habité d'abord dans la forêt Hercynienne, entre le Rhin et le Main (Tacite). La plupart des historiens modernes admettent qu'ils n'occupèrent le pays situé entre le Rhin, le Jura et les Alpes, où César les trouva cantonnés, qu'à la fin du IIe s. avant notre ère, et qu'ils l'auraient conquis en partie sur les Sequani. A notre avis, lorsque les Helvètes s'établirent dans la forêt Hercynienne, vers le milieu du Ve s. avant notre ère, ils occupèrent en même temps le pays entre le Rhin et les Alpes, le conquérant sur les tribus hallstattiennes. Notre opinion est basée, en l'absence de tout document écrit, sur l'étude des monuments archéologiques. La présence supposée des Sequani dans une partie de cette région reste une hypothèse qui repose uniquement sur une interprétation erronée d'un passage de Strabon. Affaiblis par le départ d'une de leurs tribus, celle des Tigurini, qui avait suivi les Cimbres, les Helvètes ne purent plus résister à la pression exercée sur eux par les populations germaniques voisines ; ils durent peu à peu se replier au Sud du Rhin, et, vers 108, ils abandonnèrent définitivement leurs possessions au Nord du fleuve. Dès lors, ils sont cantonnés exclusivement dans la région à laquelle ils donnèrent leur nom.

Nous sommes fort mal renseignés sur l'état politique des Helvètes. Au moment où César entra en rapport

avec eux, ils avaient un gouvernement aristocratique, avec, à sa tête, des magistrats. La noblesse était nombreuse et puissante. Lorsque Orgetorix, accusé de trahison, fut appelé à comparaître devant un tribunal, il s'y présenta accompagné de 10 000 esclaves et d'un nombre considérable de clients et de débiteurs.

Les Helvètes étaient divisés en quatre tribus *(pagi)*. Nous ne connaissons les noms que de deux d'entre elles : les Tigurini et les Verbigeni (César) ; le nom d'une troisième, les Toygeni (Strabon) est douteux. Sous la domination romaine, les Tigurini paraissent avoir occupé la région d'Avenches. Ces tribus semblent avoir joui d'une très grande autonomie, même sous la domination romaine. Les Tigurini abandonnent les autres tribus pour se joindre à l'expédition des Cimbres et des Teutons ; des inscriptions mentionnent des honneurs rendus à un personnage par la cité des Helvètes et par chaque pagus en particulier (CIL XIII 5110).

Deux événements seulement de l'histoire des Helvètes nous sont connus. A la fin du IIe s. avant notre ère, les Cimbres et les Teutons parcoururent l'Europe occidentale, semant partout la ruine. Un des pagi helvètes, celui des Tigurini, sous la conduite de Divico, se joignit à eux. Après avoir ravagé la Gaule, ils se heurtèrent aux Romains. Les Tigurini infligèrent près d'Agen, en 107, une sanglante défaite à l'armée romaine, placée sous les ordres du consul L. Cassius Longinus, et forcèrent les vaincus à passer sous le joug. Mais quelques années plus tard les pillards eurent affaire à des troupes plus aguerries, sous les ordres de Marius. En 102, les Teutons furent défaits près d'Aix en Provence ; puis, en 101, les Cimbres subirent le même sort près de Verceil, tandis que les Tigurini, demeurés dans les Alpes pour garder la route, étaient anéantis par un autre consul romain.

En 58 avant notre ère, poussés par Orgetorix qui avait réussi à leur persuader qu'ils se trouvaient trop à l'étroit dans leurs montagnes, les Helvètes résolurent d'émigrer et d'aller chercher de nouvelles terres en Gaule. En réalité, Orgetorix, qui était un intrigant, avait fait alliance avec Castic le Séquane et Dumnorix l'Eduen dans le but de s'emparer du pouvoir chez les Gaulois. Les Helvètes se heurtèrent à César qui leur interdit le passage par le territoire des Allobroges, et les repoussa vers le Nord. Les Tigurini furent défaits dans un premier combat au passage de la Saône. Quelques jours plus tard, les Helvètes durent livrer bataille au général romain près de Bibracte (Autun). La bataille fut acharnée, mais les Helvètes battus. Les pertes avaient été si grandes que les Romains ne purent se mettre tout de suite à la poursuite des vaincus qui se retiraient dans la direction du Nord. Rejoints par les Romains chez les Lingons (Langres), ils furent obligés de faire leur soumission. César les traita avec humanité et les força à retourner dans leur pays après avoir obligé les Allobroges à leur fournir des vivres. Seuls 6000 hommes de la tribu des Verbigeni qui avaient tenté de s'échapper furent poursuivis et traités en ennemis.

Au dire de César, toute la population helvète, au nombre de 263 000 âmes, avait pris part à cette tentative d'émigration.

Les Helvètes étaient une population sédentaire, vivant dans des villes *(oppida)* au nombre de 12, des bourgs *(vici)* au nombre de 400 et dans des fermes isolées. De ces oppida, un tout petit nombre nous sont connus : *Viviscum* (Vevey) où l'on a fouillé un cimetière; *Turicum* (Zurich). D'autres localités à noms celtiques, comme *Eburodunum* (Yverdon), *Minnodunum* (Moudon), *Salodurum* (Soleure), etc., n'ont encore livré aucune trace de l'occupation helvète. En revanche nous connaissons d'autres établissements dont les noms anciens nous sont inconnus : à La Tène, sur le lac de Neuchâtel, les Helvètes possédaient un important dépôt d'armes et d'objets de fer. La presqu'île de l'Enge près de Berne avait été fortifiée par eux : on y a découvert de nombreuses sépultures et les restes d'un établissement. Jusqu'à ce jour, les habitations des Helvètes nous sont encore complètement inconnues. Par contre, leurs sépultures sont abondantes : il existait d'importants cimetières à Saint-Sulpice et Vevey (Vaud), Münsingen (Berne) et Andelfingen (Zurich), sans compter de nombreuses tombes isolées. Les morts étaient inhumés et déposés dans des fosses, soit à même le sol, soit placés dans des cercueils de bois. Ils étaient enterrés avec leurs ornements corporels, les guerriers avec leurs armes.

Les Helvètes, comme les autres Gaulois, jouissaient d'une civilisation extrêmement développée ; ils avaient un goût prononcé pour les bijoux. Comme les autres populations celtiques, ils devaient aimer les vêtements aux couleurs voyantes. Les hommes portaient une sorte de pantalon ou braies *(bracae)*, une tunique courte, à manches, et un manteau *(sagum)* qui se fixait par une fibule sur l'épaule. Ils usaient de chaussures, mais allaient nu-tête. Les femmes portaient une tunique descendant à mi-jambes et à manche courte, fixée aux épaules par des fibules et serrée à la taille par une ceinture, et un manteau fermé sur la poitrine par une fibule. Les femmes portaient rarement des boucles d'oreilles, mais ornaient fréquemment leur cou de colliers de métal (torques) (I. 1, 2) décorés parfois de cabochons d'émail rouge, ou d'un collier de perles de verre et d'ambre. Aux bras, elles portaient plusieurs bracelets (I. 8, 9, II. 3) et à chaque main de nombreuses bagues (I. 10, 11, II. 5). Les bracelets étaient de bronze, rarement de fer, presque jamais d'argent ; les bagues en bronze, or ou argent. Au IIe s. apparurent des bracelets de verre (II. 2) translucide ou coloré en bleu, vert, jaune, rouge par des oxydes métalliques. Ces bracelets de verre paraissent être les produits d'une industrie helvète. La taille des femmes était serrée d'abord par une ceinture d'étoffe avec fermoir métallique, puis par une chaîne de bronze (II. 1). Aux chevilles, elles portaient généralement une paire d'anneaux tubulaires (I. 7). Les fibules, qui remplacent nos boutons, servaient à ajuster les diverses pièces du vêtement ; elles sont en bronze, moins souvent en fer, et parfois ornées de corail ou d'émail rouge (I. 3-6, II. 4).

Les hommes aimaient aussi à se parer de bijoux, mais en moins grand nombre que leurs femmes ; les sépultures masculines sont sous ce rapport infiniment moins riches. L'homme ne porte jamais de torques qui est un ornement exclusivement féminin. Il orne volontiers ses poignets et souvent ses chevilles de bracelets, et ses doigts de bagues. A la taille, une ceinture d'étoffe sert à fixer les braies. Les guerriers se distinguent par la sobriété de leurs ornements : une ou deux fibules souvent en fer pour fixer le sagum, rarement un bracelet. Le guerrier est armé de l'épée de fer (I. 12, II. 8) pendue à un ceinturon de cuir, et de la lance (II. 9) qui mesure plus de 2 m. de longueur. Pour se défendre, il porte un grand bouclier de bois dont la partie centrale est renforcée à partir du IIe s. d'une pièce métallique ou umbo (II. 10). Il paraît avoir toujours combattu nu-tête ; jusqu'à ce jour, on n'a encore jamais trouvé de casque dans la tombe d'un guerrier helvète.

Bien que le pays passât pour être riche en or (Strabon) les objets de ce métal sont infiniment rares dans les sépultures et toujours de très petites dimensions. Comme les autres peuples gaulois, les Helvètes connaissaient l'usage de la monnaie. Ils frappaient des pièces en or, argent et potin. Un coin pour la frappe des pièces d'or a été trouvé à Avenches. — Voir Pauly-Wissowa : *Realencyclop.* XV. — C. Jullian : *Hist. de la Gaule* I-III. — W. Gisi : *Quellenbuch.* — G. Dottin : *Manuel de l'antiquité celtique.* — E. Täubler : *Bellum Helveticum.* — D. Viollier : *Sépultures du deuxième âge du fer.* [D. V.]

HELVETIA. Denkwürdigkeiten für die XXII Freistaaten der schweiz. Eidgenossenschaft, publié par Jos. Anton Balthasar, bibliothécaire. Les huit volumes parus en 1823 (à Zurich), 1826-1830, 1832 et 1833 (à Aarau), sont de fait la suite du *Schweiz. Museum*, et touchent à la géographie, à l'histoire, à la littérature et au droit ; ils contiennent aussi des biographies et des chroniques. — Voir H. Schollenberger : *Deutschschweiz. Dichtung 1789-1830.* [H. Br.]

HELVETIA. Revue mensuelle de littérature, d'art et d'actualités, fondée en 1878 par Robert Weber, illustrée dès 1883. Elle parut jusqu'en 1911. — *La Presse suisse.* [C. Ro.]

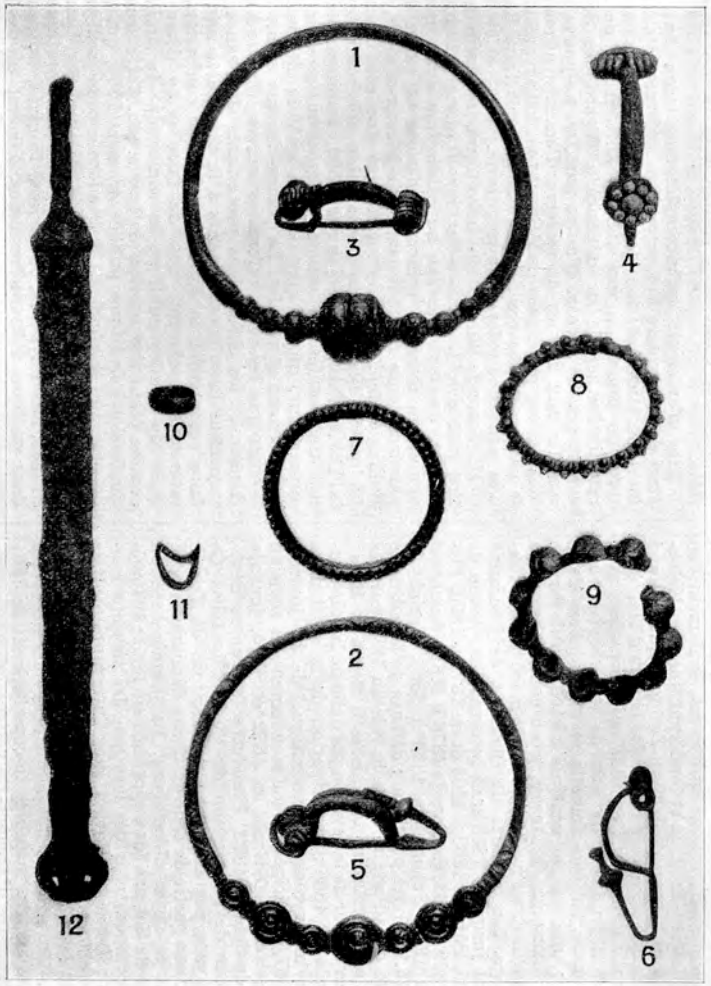

Époque de la Tène I : 1 et 2. Torques de bronze ; — 2. Avec cabochons d'émail rouge. — 3. Fibule avec cabochon d'émail rouge. — 4. Fibule ornée de corail. — 5 et 6. Fibules. — 7. Anneau de pied tubulaire. — 8 et 9. Bracelets de bronze.— 10 et 11. Bagues en bronze et en argent. — 12. Épée en fer.

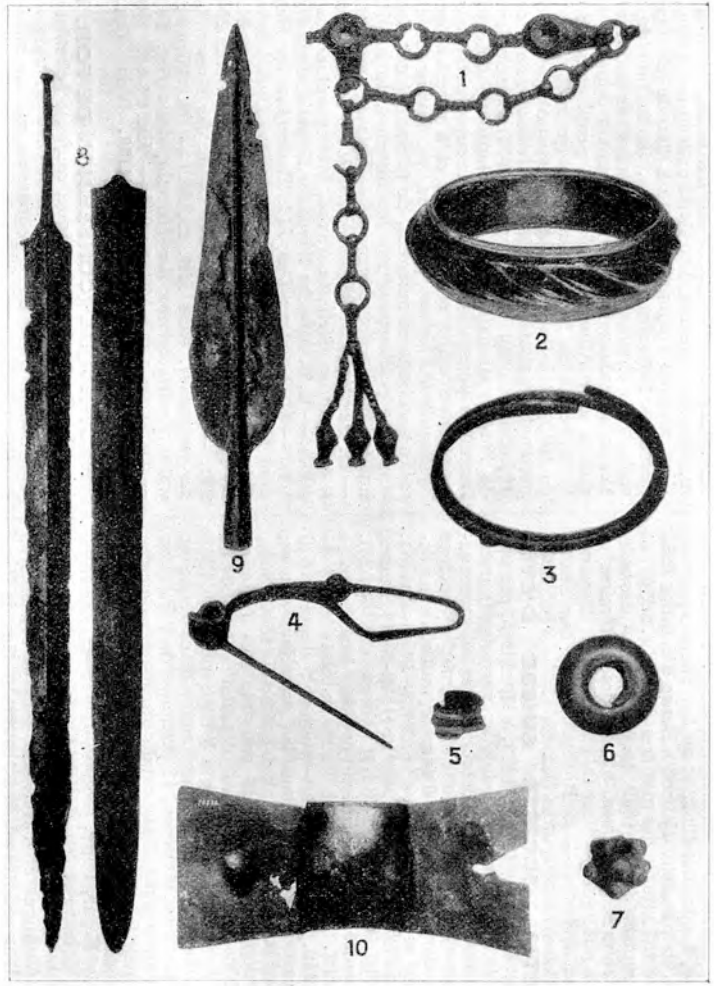

Époque de la Tène II : 1. Chaîne-ceinture en bronze. — 2. Bracelet de verre. — 3. Bracelet de bronze. — 4. Fibule en bronze. — 5. Bague en argent. — 6. Anneau en verre. — 7. Perle en verre coloré. — 8. Épée en fer avec son fourreau. — 9. Lance en fer. — 10. Umbo de bouclier en fer.

HELVÉTIA (Cahiers mensuels, politiques et littéraires, de la société d'étudiants Helvétia). Précédés de *L'Helvétien*, Lausanne, 1852, et de *Der Helveter*, Berne, 1853-1854, ils parurent d'abord à Berne d'octobre 1866 à décembre 1870 (table des matières dans *Hst.* 26, 61) et sans interruption depuis 1882. Ils contiennent des articles scientifiques, politiques, historiques, littéraires et d'économie publique. — Voir O. Hassler et P. Ehrsam : *Gesch. der... Helvetia.* — E. Röthlisberger : *Zur Entstehung des Helveterblattes*, dans *Hst.* 26, 1. [O. H.]

HELVÉTIA (SOCIÉTÉ SUISSE D'ÉTUDIANTS). Fondée le 12 juin 1832, à Hitzkirch, par une vingtaine de Zofingiens lucernois et zuricois désireux d'opposer aux tendances aristocratiques et conservatrices de la majorité de la société de Zofingue des principes libéraux et démocratiques et d'exercer, au lieu de la neutralité, une activité politique conforme à leurs goûts. Des sections furent créées à Lucerne (1832-1836), Zurich (1832-1837), Berne (1832-1837), Aarau (1833-1835). Premier comité central à Zurich ; couleurs (ruban seul) : or-rouge-vert. La section de Berne subsista seule de 1837 à 1849. Couleurs : vert-rouge-or ; depuis 1840 environ, casquette verte. Dans les premières années, surtout sous la direction de Jakob Stämpfli (1840-1844), la société déploya une grande activité. Elle fusionna avec la Neu-Zofingia, qui se détacha en 1847 de la société de Zofingue et adopta le 29 septembre 1849 le nom d'Helvétia, les couleurs rouge-blanc-rouge et la casquette rouge. A Berne, 12 membres de l'Helvétia verte en devinrent membres, tandis que le reste de cette société prenait le nom d'Alt-Helvetia (voir ce nom). La nouvelle société compta dix sections jusqu'en 1855 : Aarau, Bâle, Berne, Coire, Genève, Lausanne, Lucerne, Saint-Gall, Soleure et Zurich. Des tendances communes aboutirent le 4 mars 1855 à la fusion des sections zuricoises de Zofingue et d'Helvétia, puis en septembre, à celle des deux sociétés entières, sauf la section de Lausanne. Le nouveau groupement prit le nom de Neu-Zofingia, le ruban rouge-blanc-rouge et la casquette bleue. L'Alt-Helvetia de Berne reprit alors, le 15 septembre 1855, son ancienne dénomination d'Helvétia, sans parvenir à s'étendre davantage.

Un groupe d'autres étudiants reprirent les idées de la première Helvétia qu'ils reconstituèrent à Lausanne en 1857. D'anciens Helvétiens quittèrent également, en avril 1858, la Neu-Zofingia et fondèrent une Neu-Helvetia. La section Aarau de la Neu-Zofingia quitta aussi la société en mai 1858 pour reprendre le nom d'Helvétia. Les Lausannois entrèrent en 1858 en pourparlers avec ces nouveaux groupements afin de faire revivre une Helvétia suisse. La Neu-Helvetia resta en dehors de la discussion ; une société centrale Helvétia fut formée de Berne, Lausanne et Aarau, avec comité central à Berne. Couleurs : rouge-blanc-rouge, liséré blanc. Casquette rouge. Les sections de Berne et de Lausanne subsistèrent jusqu'en 1883 sans interruption, Aarau de 1858 à 1865, Bâle de 1860 à 1866 et de 1871 à 1876, Fribourg de 1859 à 1861, Genève de 1876 à 1881, Neuchâtel de 1867 à 1876, Soleure de 1863 à 1883, Zurich de 1865 à 1874. Activité politique : défense de la politique de Stämpfli dans l'affaire de la Savoie en 1860 par des réunions de protestation organisées à Berne et Bâle ; agitation en faveur de la revision partielle de la constitution fédérale en 1866 ; participation de la section de Zurich au mouvement démocratique de la journée d'Uster 1867, participation au mouvement de revision de la constitution fédérale en 1872 et 1874, journée populaire de Soleure 1873. Une lutte interne se développa autour de la question du duel obligatoire. Ce dernier n'ayant pas été admis, les sections de Zurich et de Bâle, une partie de celle de Berne démissionnèrent et créèrent le cartel d'Aarbourg. La dernière section gymnasiale de Soleure fut supprimée en 1883 ; l'Helvétia ne se compose plus dès lors que des sections universitaires : Berne et Zurich sans interruption, Bâle de 1885 à 1888 et depuis 1897, Genève de 1887 à 1894 et de 1899 à 1903, Neuchâtel de 1884 à 1887, Zurich depuis 1893. Un paisible développement marqua cette période. Les anciens membres se constituèrent de 1881 à 1897 en sociétés d'Anciens-Helvétiens qui se groupèrent en une association générale 1918. Berne et Lausanne acquirent en 1925 des bâtiments propres, dits maisons helvétiennes. L'activité politique et scientifique s'est presque toujours limitée à l'étude des grandes questions fédérales : assurances, unification du droit, rachat des chemins de fer, organisation militaire, etc. Les années de guerre qui tendirent à opposer les Romands aux Allemands dans le peuple aboutirent à l'affirmation de l'unité nationale (journée helvétienne de 1915) et à l'adoption d'une attitude patriotique et nationale (fondation d'un bureau de secours aux Suisses démobilisés venus de l'étranger, 1914). Cette affirmation de l'idée nationale et de la volonté de défendre les frontières poussa la société à s'occuper activement de questions sociales et nationales et à prendre position, conformément à ses principes, en faveur de l'assurance accidents et maladies, de la Société des Nations, contre le prélèvement sur les fortunes, la loi Häberlin et la convention des zones. — Voir statuts centraux. — O. Hassler et P. Ehrsam : *Gesch. der schweiz. Studentenverbindung Helvetia* (avec bibliographie jusqu'en 1907). — E. B. : *An der Wiege der Helvetia*, dans *Hst.* 26, 100. — O. Hassler : *Das III. Zentralfest der Helvetia*, dans *Hst.* 26, 295. — P. Ehrsam : *Drei Duelldebatten im Schosse der 47er Helvetia*, dans *Hst.* 27, 109. — K. Geiser : *Helveter und Zofinger vor 60 Jahren*, dans *Hst.* 27, 232. — P. Ehrsam : *Aus der Gesch. der Berner Sektion der jungen H.* dans *Hst.* 28, 54. — H. Türler : *Die ersten Zentralstatuten der Helvetia*, dans *Hst.* 28, 161. — Th. Weiss : *Jakob Stämpfli* I. — *Hst.* 29-44. [O. H.]

HELVETICUM COLLEGIUM. Voir COLLÈGE HELVÉTIQUE.

HELVÉTIQUE (CONFESSION DE FOI). I. La première Confession helvétique, *confessio helvetica prior*, dut son existence aux tentatives du théologien strasbourgeois Martin Bucer de rapprocher les cantons suisses réformés des luthériens allemands. Ce rapprochement était aussi désirable au point de vue politique. Le 30 janvier 1536, des théologiens et députés des cantons réformés, de Strasbourg et Mulhouse rédigèrent à Bâle une déclaration dans l'esprit zwinglien, modérée et prudente, concernant la doctrine de la Cène. Elle fut adoptée le 27 mars 1536 par les députés de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne réunis à Bâle.

Elle n'atteignit qu'incomplètement son but, qui était de convaincre Luther que les Réformés étaient de bons chrétiens et non des schismatiques. Les tentatives de Bucer, en mai 1536 à Wittenberg, de faire revenir Luther de sa défiance à l'égard des Suisses eurent peu de succès. D'autre part, on ne pouvait demander aux Suisses de resserrer l'entente négociée à Wittenberg par Bucer et Mélanchton. Elle représentait le maximum des concessions que pouvait faire Luther à la confession réformée zwinglienne.

II. Seconde Confession helvétique, *confessio helvetica posterior*. Le prince-électeur Frédéric III du Palatinat, que son passage au calvinisme avait mis en opposition avec les princes luthériens et exclu de la paix religieuse de 1555 consentie à ceux-ci seuls, pria Bullinger de Zurich de lui rédiger une confession de foi qui le blanchît de l'accusation d'hérésie devant la Diète d'empire de janvier 1566. Bullinger lui remit une confession privée, rédigée quelques années auparavant, qui lui plut si bien qu'il la fit traduire en allemand et publier. Le prince-électeur ayant émis le vœu que les villes réformées suisses, d'accord avec Genève et les théologiens protestants de France, envoyassent leurs représentants à la dite Diète afin d'y faire reconnaître la légitimité de leur confession, les intéressés résolurent, non de faire cette démarche, mais de rendre publique la confession de Bullinger comme étant l'expression de leur credo. Cette seconde Confession helvétique, publiée en mars 1566, qui tient de près au calvinisme, fut adoptée non seulement par les cantons réformés moins Bâle, et par Genève, mais se répandit grâce à son caractère pratique en France, aux Pays-Bas, en Écosse, Hongrie, Pologne et dans quelques églises allemandes. Elle est un des plus importants documents de la foi réformée. [† E. B.]

HELVÉTIQUE (RÉPUBLIQUE). I. LA CONFÉDÉRATION SE TRANSFORME EN RÉPUBLIQUE UNITAIRE.

1. *Nécessité d'une révolution.* La révolution d'où est issue la République helvétique de 1798 est l'œuvre du parti révolutionnaire suisse et de l'action militaire et diplomatique de la France.

La division du territoire en une quantité de petits États, l'impuissance de la Confédération tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'absence d'une volonté nationale, la diversité des constitutions et des législations, les dissensions confessionnelles, l'intolérance religieuse, la sujétion en laquelle était tenue la grande masse du peuple, son manque de culture intellectuelle, la persistance du système féodal si funeste à la classe des paysans, les entraves apportées dans beaucoup de cantons au commerce et aux métiers, le nombre considérable de taxes douanières et de droits perçus à l'intérieur du pays, la multiplicité des monnaies et des poids et mesures, l'organisation défectueuse des moyens de transports et des voies de communication, toutes ces circonstances avaient fait sentir dans les milieux les plus divers un besoin de liberté politique et économique, comme aussi la nécessité d'une répartition plus équitable des charges publiques, d'un développement intellectuel et moral du peuple et d'une centralisation.

Malgré les leçons qu'ils eussent dû tirer des bouleversements subis par la monarchie française, les gouvernements ne purent se décider, de 1789 à 1797, à modifier leurs constitutions d'une manière conforme aux exigences de l'époque et à resserrer plus étroitement le lien confédéral. Ils ne songeaient qu'à se défendre. Ils considéraient la Révolution comme un fait passager ; ils escomptaient la victoire de la coalition, le rétablissement de la royauté en France et quelques-uns d'entre eux soutenaient en secret et de toutes leurs forces la cause de la contre-révolution. Toutes les tentatives de rénovation qui se dessinaient à l'intérieur furent étouffées, leurs partisans poursuivis et le peuple maintenu dans l'obéissance.

Mais l'exemple des Français suscitait des imitateurs, le mécontentement croissait, il se formait un parti qui tendait à un bouleversement. Si l'on en excepte quelques mouvements bien vite réprimés, la masse du peuple était tranquille, heureuse tout au moins de vivre sur le pied de paix avec les États voisins. Les patriotes eux-mêmes, c'est ainsi que se nommaient les partisans de la révolution, renvoyaient au moment de la conclusion de la paix, l'exécution de leurs plans. La proximité d'une armée autrichienne, l'incertitude qui régnait quant à l'issue de la guerre comme aussi le désir de préserver le pays d'une invasion étrangère imposaient aux plus agités la réserve et la prudence.

En 1797, la guerre continentale prit fin ; l'Autriche elle-même se vit contrainte de conclure la paix ; en France la contre-révolution était aussi réprimée, mais la victoire remportée à l'intérieur et au dehors des frontières ressuscitait la propagande. Elle avait déjà abouti au Sud de la Suisse à la création d'une République cisalpine. C'est la défense de cet État républicain qui engagea Bonaparte, son créateur, et le gouvernement français, à fomenter en Suisse une révolution. La chute de la monarchie française avait mis fin à l'alliance conclue entre elle et les Confédérés. Renouveler cette alliance entre les deux peuples, supprimer l'oligarchie dans les cantons et y substituer un régime semblable à celui qui gouvernait la France pour faire de la Suisse, jusqu'alors boulevard de la contre-révolution, un avant-poste révolutionnaire, tel fut dès lors l'objectif principal de la politique française vis-à-vis de ce pays. Son territoire devait assurer aux voisins de l'Ouest de faciles communications avec la République cisalpine. Cette intention se dessina d'une manière toujours plus marquée dès l'automne de 1797 et s'exprima par toutes sortes de prétentions et de vexations.

La défaite de l'Autriche, le triomphe de la Révolution au Sud des frontières de la Suisse, la perte de la Valteline, la crainte de voir les vallées italiennes appartenant aux Grisons, et les bailliages tessinois se détacher, le bruit d'ailleurs sans fondement d'un partage de la Suisse décidé par Paris et par Vienne, les dispositions toujours plus hostiles du gouvernement français, tous ces symptômes persuadèrent les gouvernements suisses que la conclusion de la paix, loin d'améliorer la situation l'avait au contraire empirée. Mais la compréhension des mesures qu'exigeait la situation continuait à leur manquer. Ils ne voyaient pas que leur salut dépendait d'une entente avec le peuple ; ils méconnurent la nécessité de lui accorder une participation aux affaires, celle de libérer les pays sujets, de proclamer l'égalité des droits, d'abolir les charges féodales et de garantir la liberté de la presse. Se cramponnant au pouvoir par intérêt, par faiblesse et par impuissance, ils cherchèrent du secours auprès des grands États conservateurs, sous la protection desquels ils désiraient placer leurs vieilles constitutions. A la Diète d'Aarau (26 décembre 1797-31 janvier 1798), Bâle et Glaris proposèrent, il est vrai, de travailler au renouvellement de l'alliance avec la France et d'envoyer dans ce but une ambassade des cantons à Paris. Cette démarche, si elle avait été tentée plus tôt, aurait eu pour effet d'améliorer les rapports entre les deux pays. Mais comme on craignait à juste titre que le Directoire ne posât, comme condition à cette négociation, l'adoption du système représentatif, on renonça à ce projet. Par contre, on informa les bailliages communs que leurs réclamations seraient examinées et que l'on aviserait à apporter des améliorations. La Diète confirma en outre les anciennes alliances, puis elle se sépara. Organe de gouvernements inactifs et indécis, elle fut comme eux réduite à l'impuissance.

Après la paix de Campo-Formio (17 octobre 1797) la Révolution apparut aux yeux des patriotes non seulement comme une nécessité inévitable, mais comme un devoir national. Leur but fut dès lors d'obtenir la liberté de toutes les classes de la population, d'unir plus étroitement entre eux les divers cantons, d'adopter une seule et même attitude vis-à-vis de l'étranger, de repousser énergiquement des prétentions inadmissibles et de maintenir l'indépendance et la dignité de la Suisse. Ils désiraient que la Révolution partît de l'intérieur pour éviter celle qui menaçait du dehors, avec son cortège d'humiliations, de destructions et de pillages. Ils souhaitaient aussi une révolution par en haut qui eût prévenu celle d'en bas, avec les bouleversements et les luttes qu'elle comporte nécessairement. Mais ils se rendaient bien compte que la collaboration française ne pourrait être évitée et qu'on ne pourrait même plus se passer d'elle. Ils étaient prêts à l'accepter pour autant qu'elle n'impliquât pas une immixtion directe.

République Helvétique.
Pierre Ochs.
D'après une gravure sur cuivre de Heinrich Pfenninger (Bibl. Nationale, Berne).

Outre les agents diplomatiques de la France (Mengaud, Desportes, Mangourit, Guiot), les réfugiés suisses vivant à Paris, notamment F.-C. Laharpe, servaient d'intermédiaires entre les partisans d'une révolution en Suisse et le gouvernement français. C'est auprès d'eux que se rendit au commencement de décembre le député bâlois Pierre Ochs. Le 8 et le 9 décembre, un entretien décisif eut lieu entre le directeur Reubel, Bonaparte et Ochs. C'est à cette occasion que fut décidée la transformation de la Confédération en un État unitaire, pour lequel Ochs fut chargé de rédiger une constitution. Le choix des moyens d'action fut laissé aux Suisses eux-mêmes, étant entendu que la France ne soutiendrait qu'indirectement les révolutionnaires, comme ceux-ci le désiraient. Dans ce but, Bonaparte préleva, le 10 déc., une division de l'armée d'Italie avec l'ordre de marcher sur Versoix. La vallée de Moutier, le val de Saint-Imier et

la Montagne de Diesse furent occupés militairement. Le Directoire alla plus loin et, à la demande de Laharpe et d'autres réfugiés, il promit formellement aux Vaudois la protection de la France.

2. *Mouvements démocratiques à l'intérieur du pays.* Dès le début de l'année 1798 les révolutionnaires suisses entrèrent partout en action. Les Bâlois donnèrent le branle, ainsi qu'il avait été convenu. Comme ils ne l'emportaient pas dans le Conseil, ils se mirent en relations avec la campagne. Le 17 janvier, un arbre de liberté fut planté à Liestal, le mouvement gagna tout le pays, et quelques châteaux de la contrée devinrent la proie des flammes. Le gouvernement promulgua le 20 une charte de liberté et le 5 février le Grand Conseil céda la place à une Assemblée nationale. Le Pays de Vaud suivit. Le parti révolutionnaire ne parvenait pas à s'entendre avec le gouvernement ; celui-ci leva des troupes sous le commandement de F.-R. Weiss qui reçut le mandat de sauvegarder dans ce pays la domination bernoise. Les révolutionnaires ripostèrent en proclamant, le 24 janvier, la République lémanique. Les baillis quittèrent le pays. Une représentation provisoire du peuple se constitua. Le 28 janvier, les Bas-Valaisans se soulevèrent à leur tour. Le Haut-Valais renonça bientôt à ses droits de souveraineté. A Fribourg, le Grand Conseil entreprit lui-même une revision de la Constitution, basée sur l'égalité des droits et sur la souveraineté du peuple. A Berne, le gouvernement se compléta en appelant à siéger dans son sein des représentants de la campagne ; le 3 février, une commission gouvernementale fut chargée de rédiger une constitution qui devait être soumise à la votation populaire dans le délai d'un an. A Soleure, le Grand Conseil prit lui-même l'initiative d'une revision constitutionnelle. A Schaffhouse, l'égalité des droits fut accordée à tous les citoyens le 6 février et un Conseil fut convoqué pour discuter un projet de constitution. A Lucerne, le gouvernement abdiqua spontanément le 31 janvier, laissant à une représentation populaire le soin de préparer une organisation nouvelle. A Zurich, par contre, il fallut de graves menaces du peuple de la campagne pour décider le gouvernement à délivrer aux campagnards, le 29 janvier, les anciennes chartes de liberté. Le 5 février, l'égalité des droits y fut aussi proclamée ; une commission nationale, composée aux trois quarts de députés de la campagne, et pour un quart de délégués de la ville, fut convoquée avec mandat d'élaborer une nouvelle constitution. Le 1er février le bailli du Toggenbourg abdiqua entre les mains du *landrat ;* le 4, le chapitre renonça en faveur du *landrat* aux droits temporels qu'avait le couvent de Saint-Gall sur l'Alte Landschaft ; le 14, la république de la campagne de Saint-Gall fut proclamée à Gossau. En Thurgovie, une grande assemblée populaire réunie à Weinfelden proclama le 1er février l'indépendance du pays. Les baillis furent déposés et le pouvoir transmis provisoirement à une commission. Le Rheinthal, Sargans, Gaster, Uznach suivirent et furent, au début de mars, déliés de leurs obligations de sujets par les gouvernements des cantons, en même temps que la Thurgovie, Baden et le Freiamt. Dans les bailliages tessinois le mouvement se produisit vers le milieu de février. Il s'y constitua aussi un gouvernement provisoire qui s'efforça de maintenir l'ordre et les relations avec le reste de la Suisse ; ces régions reçurent aussi leurs chartes de liberté. Depuis le milieu de novembre de l'année précédente, les Grisons se trouvaient aussi en révolution ; les Chefs y avaient été déposés et les affaires étaient gérées par un *Landtag* ou par une commission choisie dans le sein de celui-ci.

En l'espace de quelques semaines l'aspect de la Suisse s'était notablement modifié : les pays sujets étaient devenus libres et les cantons aristocratiques avaient tout au moins adopté le principe de la souveraineté populaire. En divers endroits la diplomatie française avait coopéré à cette transformation qui s'accomplit sans effusion de sang ; mais la présence de troupes françaises dans la Suisse occidentale avait agi d'une manière plus efficace encore. Des événements s'y étaient produits dans l'intervalle qui avaient précipité le mouvement tout en lui imprimant une fausse orientation.

3. *L'intervention armée.* Suivant les instructions de son gouvernement, le général Ménard campé avec sa division à la frontière vaudoise ne devait agir que dans le cas où Berne s'opposerait par les armes à la libération du Pays de Vaud. Le 25 janvier, Ménard enjoignit à Weiss, par l'organe de son adjudant Autier, de commencer la retraite. A Thierrens, Autier se heurta de nuit à une patrouille vaudoise qui tira sur son escorte et tua deux hussards. Autier tourna bride. Ce fâcheux incident devait avoir, non seulement pour Berne, mais pour toute la Suisse, de déplorables conséquences. Ménard voulut y voir une provocation de Berne et pénétra le 28 janvier sur le territoire vaudois. Le jour précédent, le Directoire avait résolu de rappeler Ménard et de le remplacer par Brune. Les instructions de Brune étaient identiques à celles données à son prédécesseur : ne marcher qu'en cas d'attaque des Bernois et pour une action militaire faire appel à la division stationnée dans le Jura, mais subordonner cette opération à l'envoi d'un ultimatum à Berne.

Arrivé à Lausanne le 4 février, Brune reconnut bien vite qu'une action militaire, vu l'état de délabrement de l'armée, n'était pas immédiatement possible. Il choisit la tactique suivante : mettre tout d'abord sa division en état de faire campagne, combiner ses mouvements avec ceux de Schauenbourg qui commandait l'armée du Jura, occuper les positions favorables, puis marcher sur Berne avec la rapidité de l'éclair s'il devenait nécessaire de dénouer la situation par les armes. Dans ce but il entra en négociations avec Berne. Les conférences qu'il eut à Payerne, les 16 et 17 février, lui démontrèrent qu'il serait possible d'obtenir sans effusion de sang l'autonomie du Pays de Vaud, l'introduction de l'égalité des droits pour toute la Suisse et la création d'un pouvoir central. Mais il comprit aussi que le plan d'une unité parfaite pourrait rencontrer de puissants obstacles. En même temps, il reçut de Paris l'ordre, daté du 11, de marcher sur Berne au cas où il ne l'aurait pas déjà fait après l'incident de Thierrens et d'y introduire la Constitution unitaire. Brune était hésitant. Ni lui, ni Schauenbourg n'avaient terminé leurs préparatifs militaires. Il continua donc ses négociations, mais il envoya à Paris un rapport sur la situation, demanda des ordres précis et, dans l'attente de ceux-ci, accorda aux Bernois un armistice et se prépara au combat.

Le Directoire ordonna, le 17 février, à Brune de ne se prêter avec les oligarques à aucune négociation qui n'eût pour condition première leur abdication et l'adoption de la Constitution unitaire. Puis, à la demande du général en chef, il lui enjoignit, le 22, de marcher sans retard sur Berne, non sans avoir au préalable sommé le gouvernement d'abdiquer et déclaré les membres de celui-ci personnellement responsables de toute effusion de sang. Ces trois dernières instructions signifiaient clairement que le gouvernement français avait renoncé à son intention première de n'agir que par la voie indirecte et qu'il s'était décidé à intervenir d'une manière active. Il s'y vit amené par la nouvelle de l'incident de Thierrens, signalé dans le rapport d'Autier comme une traîtrise manifeste et accueilli par Reubel avec un vif mécontentement. La nouvelle qu'Aarau, qui avait planté l'arbre de liberté, avait été reprise par les Bernois joua aussi un certain rôle dans l'attitude du Directoire. Celui-ci conclut de ces rapports et d'autres analogues que la révolution se heurtait en Suisse à de réels obstacles, que l'oligarchie était fermement décidée à se défendre et que les patriotes risquaient d'être vaincus. Enfin la crainte de complications internationales contribua aussi à la décision que prit le Directoire d'en finir au plus vite avec la question de la Suisse. L'objectif assigné à Brune était donc la prise de Berne.

Lorsque Brune reçut la réponse aux questions qu'il avait posées, ses préparatifs militaires étaient terminés. Conformément à ses instructions, il reprit les pourparlers, mais en même temps il mit ses troupes en marche. Il s'agissait pour lui de savoir s'il occuperait Berne de gré ou de force. On n'évita pas les hostilités. Le 2 mars,

Fribourg et Soleure capitulèrent, cette dernière ville après la rencontre de Lengnau ; et le 5, Berne tomba après les combats de Neuenegg, de Fraubrunnen et du Grauholz.

4. La Constitution de Paris. L'occupation de la Suisse occidentale rendait la République française maîtresse de toute la Suisse ; elle était en mesure de lui imposer une constitution nouvelle. Ochs avait soumis le 15 janvier son projet au Directoire. Ce projet fut corrigé par Merlin et par Reubel, puis imprimé et répandu en Suisse dès le début de février. Une brève analyse de ce document s'impose ; elle sera limitée à la seule organisation des pouvoirs, le reste sera traité au chapitre V.

Dans ses grandes lignes cette constitution était calquée sur la Constitution française de 1795 ; elle tenait toutefois compte des expériences faites dès lors en France et dans les autres pays entrés en révolution. Ochs ne songeait pas, à vrai dire, à l'imposer au peuple ; la première tâche de la représentation populaire devait être de demander aux assemblées primaires si elles désiraient la convocation d'une Constituante chargée d'élaborer une constitution ou si elles préféraient adopter son projet à titre d'essai. Mais le Directoire retrancha cet article et fit en sorte qu'une revision ne fût possible qu'au bout de la cinquième année.

La constitution fait de toute la Suisse un État unitaire. Il n'y a plus de différence entre les cantons, ni entre les cantons et les pays sujets. Le territoire de l'État est encore divisé en cantons, en districts et en communes, mais les cantons ne possèdent plus de lois propres ni de gouvernements particuliers ; ils deviennent de simples arrondissements électoraux, administratifs et judiciaires. De même, toutes les distinctions de droit entre les citoyens sont abolies. Le citoyen ou l'habitant permanent d'une commune est citoyen suisse et possède dès sa vingtième année accomplie la capacité civique. La souveraineté réside dans l'ensemble du peuple. Elle n'est exercée effectivement qu'à l'occasion de votes sur la constitution et lors des élections périodiques. Ces dernières ont lieu suivant le système indirect. Cent citoyens réunis en assemblée primaire nomment un électeur. La moitié des électeurs d'un canton est éliminée par tirage au sort ; cette exclusion ne doit toutefois pas avoir lieu la première fois. L'autre moitié constitue le Corps électoral d'un canton qui nomme les membres des Conseils législatifs, un membre par canton au Tribunal suprême, comme aussi les membres et les suppléants de la Chambre administrative, du tribunal cantonal et des tribunaux de districts.

Le pouvoir législatif est exercé par deux Conseils distincts : le Grand Conseil et le Sénat. Le premier est composé pour la première fois de 8 députés par canton ; plus tard, la loi devra fixer la représentation des cantons en raison approximative de leur population. Au Sénat, chaque canton délègue 4 membres. Le mandat des sénateurs a une durée de 8 ans, celui des membres du Grand Conseil une durée de 6 ans ; le renouvellement du Sénat se fait toutes les années impaires par quart ; le renouvellement du Grand Conseil, les années impaires par tiers. Le Grand Conseil propose les lois et les décrets, le Sénat les ratifie ou les repousse, sans être autorisé à les modifier. En matière de revisions constitutionnelles, le Sénat possède le droit d'initiative et le Grand Conseil n'est compétent que pour adopter ou repousser ces propositions.

Le pouvoir exécutif est aux mains d'un Directoire composé de 5 membres, nommés par les deux Conseils ; le sort désigne le Conseil qui formera pour chaque poste une liste de 5 candidats, dans laquelle l'autre Conseil désigne le directeur ; chaque année un membre du Directoire est déclaré sortant ; dans les quatre premières années c'est le sort qui désigne le membre sortant. Le Directoire pourvoit à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, dispose de la force armée, assure l'exécution des lois, dirige les négociations avec l'étranger, conclut les traités dont les articles publics — et non les articles secrets — sont soumis à la ratification parlementaire ; il nomme les ministres chargés de l'administration de l'État, les agents diplomatiques, les préfets, les présidents, les accusateurs publics du Tribunal suprême et les receveurs en chef des revenus de la République. Par l'organe des préfets, le Directoire dirige tout l'appareil administratif. La Chambre administrative qui est chargée de l'exécution des lois relatives aux finances, au commerce, aux arts et aux métiers, etc., est nommée par le Corps électoral, mais elle est contrôlée par le préfet qui nomme son président. Le préfet nomme aussi les sous-préfets qui élisent, de leur côté, un agent dans chaque localité.

La constitution institue trois ordres d'autorités judiciaires ; des tribunaux de district pour les affaires civiles et de police ; des tribunaux cantonaux pour les affaires civiles de dernière instance et pour les affaires criminelles de première instance, et un Tribunal suprême qui fonctionne comme Cour de cassation dans les affaires civiles, comme dernière instance dans les affaires criminelles et comme Haute Cour pour les membres des autorités supérieures. Les membres des tribunaux sont nommés par le Corps électoral, le président et l'accusateur public du Tribunal suprême par le Directoire, ceux des tribunaux inférieurs par le préfet. Le gouvernement possède le droit de déposer les tribunaux inférieurs et les Chambres administratives et de pourvoir provisoirement à leur remplacement.

On peut s'étonner des pouvoirs étendus concédés au gouvernement ; il faut toutefois considérer qu'il avait, en première ligne, pour mission de rendre effective l'unité de la république proclamée par la constitution et d'orienter dans ce sens toute l'administration, de briser les résistances aristocratiques et fédéralistes, mais aussi de tenir tête aux tendances démagogiques et de diriger le peuple dans la voie nouvellement ouverte par la révolution. La nécessité d'un pouvoir exécutif puissant s'imposait d'autant plus aux auteurs de la constitution qu'ils ne pouvaient prévoir quel usage ferait le peuple helvétique des droits et libertés qui lui étaient si subitement octroyés, du suffrage universel, de la liberté de conscience et de la presse, de la liberté religieuse, de la liberté du commerce et de l'industrie.

5. La solution de la question constitutionnelle. Bien que la chute de Berne eût remis la conduite de la révolution helvétique aux mains des vainqueurs, on prétendait dans les rangs des révolutionnaires suisses se constituer d'une manière autonome dans l'espérance que la France respecterait ce droit et qu'elle imposerait d'autant moins le projet de Paris, désormais connu, que la Suisse se disposait à adopter un système gouvernemental analogue au sien. Les anciennes démocraties suisses voulaient, à vrai dire, maintenir leurs autorités et leurs constitutions et les anciens pays sujets de l'Est de la Suisse prétendaient s'organiser d'après ce modèle. Les cantons aristocratiques, ainsi que Vaud et même le Valais et les Grisons, par contre, s'organisèrent selon le système représentatif sous la conduite de leurs partis révolutionnaires et élaborèrent leurs constitutions. C.-L. Haller reçut du gouvernement provisoire de Berne le mandat de préparer un projet détaillé qui fut imprimé et qui devait servir de modèle à toute la Suisse. Mais il faut mentionner tout spécialement le projet élaboré par l'assemblée nationale de Bâle avec la collaboration de Ochs. Ce projet était destiné d'emblée à toute la nation. Il se place entièrement sur le terrain unitaire, mais laisse aux cantons plus d'autonomie que le projet de Paris, notamment en matière ecclésiastique, militaire et d'assistance. Il accorde aussi aux cantons le droit de faire des propositions pour la nomination des préfets, concède à l'autorité législative un pouvoir plus étendu, en regard de celui de l'exécutif, en matière de finances et de militaire, enlève à l'exécutif toute compétence pour insérer des articles secrets dans les traités internationaux, rend plus difficile la destitution des juges et des fonctionnaires, réalise une séparation plus nette entre les divers pouvoirs et déclare inamovibles jusqu'à leur soixantième année les membres de la Chambre administrative. Le 15 mars, Bâle soumit son projet aux autres cantons et leur en recommanda l'acceptation. En fait, Argovie, Baden, Berne, Lucerne, l'Oberland, Obwald, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie et Zurich l'adoptèrent à fin mars ou au commencement

d'avril. Vaud avait, le 9 février, adopté la constitution de Ochs et Fribourg avait tôt après suivi cet exemple. Sans nul doute ces deux États se seraient ralliés, comme la majorité des cantons, au projet bâlois, si celui-ci s'était réalisé. Valais élabora sa constitution sur le modèle de celle de Paris et de Bâle. Au commencement d'avril les cantons suisses se divisaient au point de vue des constitutions en deux camps : d'une part, les partisans de la démocratie et de l'État fédératif, de l'autre, les adeptes de la démocratie représentative et de l'État unitaire ; entre deux, le Valais qui voulait le système représentatif, mais qui repoussait le principe unitaire. L'attitude des Grisons et du Tessin était incertaine. Genève et Mulhouse étaient à la veille de leur annexion à la France.

Mais la question constitutionnelle n'était plus un problème de politique intérieure, le vainqueur voulait avoir aussi son mot à dire. En présence de la résistance faite à cette transformation politique, le gouvernement de Paris renonça pendant un certain temps au plan unitaire et songea à un partage de la Suisse. Brune reçut le mandat le 27 février de faire de Vaud, du Valais et des bailliages italiens une ou trois républiques alliées entre elles et avec la France et la République cisalpine. Ce qui importait le plus au Directoire, c'était d'assurer les communications avec la Haute Italie par la vallée du Rhône. Cette instruction fut confirmée le 8 mars, mais cette fois le Directoire voulait adjoindre Fribourg à Vaud et faire du reste de la Suisse une seule république. Ce projet de division en deux républiques ne prévalut pas. Les cantons primitifs faisaient auprès de Brune de vives représentations contre l'unification, ce qui l'engagea à y renoncer. Le 16 mars, il proclama la création de la *République rhodanique*, composée des bailliages italiens, du Valais, de Vaud, de Fribourg, Morat, Nidau et l'Oberland bernois avec Lausanne comme capitale. Il promulgua pour cette république la constitution de Paris quelque peu modifiée. Le 19, il annonça la création de la *République helvétique* composée de 12 cantons : Bâle, Argovie, Baden, Schaffhouse, Zurich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Berne et Soleure. Un règlement sur les votations et l'organisation fut édicté ; pour le surplus, la constitution de Bâle était appliquée à cette république, dont Aarau devait devenir la capitale. Quant aux cantons primitifs, ils conservaient leurs anciennes constitutions et étaient réunis avec les Grisons en *Tellegovie* sous un gouvernement central.

Le partage en trois républiques était une concession faite au particularisme suisse et fut accueilli favorablement dans les petits cantons et même ailleurs. Cette situation devait au surplus n'être que provisoire et faciliter le passage au régime unitaire et à l'État indivisible. Mais elle rencontra une vive opposition non seulement de la part des patriotes, mais aussi dans la masse du peuple. L'idée unitaire gagnait chaque jour du terrain et était représentée par un nombre toujours plus grand de partisans. Mengaud s'y employait sans relâche. La décision dépendait du gouvernement de Paris. Le 14 mars, il s'était prononcé pour le partage de la Suisse en trois États républicains. Mais Laharpe sut faire changer d'idée au Directoire. Le lendemain, Brune et les autres agents français reçurent l'ordre de s'en tenir au système unitaire. Le Directoire songeait encore, il est vrai, à laisser de côté les petits cantons ; en outre un délai devait être accordé au Valais pour décider de son incorporation. Mais la constitution de Bâle fut repoussée. Le Directoire la trouvait empreinte d'un esprit fédéraliste et aristocratique. Le pouvoir donné à l'exécutif lui semblait, surtout dans le domaine militaire, par trop limité et l'inamovibilité des membres des Chambres administratives — estimait-il avec plus de raison — risquait d'aboutir à la formation d'une nouvelle oligarchie.

Muni de ces instructions, Lecarlier fut envoyé en Suisse en qualité de commissaire civil. Le 22 mars, Brune proclama le retour au système unitaire à la grande satisfaction de la majorité du peuple. Nommé général en chef de l'armée d'Italie, il quitta la Suisse le 28 mars avec sa division. Le même jour, Lecarlier notifiait au pays son arrivée. Il déclara les oligarques responsables de la guerre dont les frais seraient prélevés sur leurs cassettes particulières. Enfin il annonça que la constitution déjà adoptée par plusieurs cantons ne devait s'entendre que du projet de Paris. Toutes les modifications qui lui avaient été apportées étaient par conséquent déclarées nulles, à l'exception de la disposition créant un canton d'Oberland qui devait rester en vigueur. Les députés furent invités à se rendre immédiatement à Aarau et à commencer leurs travaux législatifs. Cette injonction résolut la question constitutionnelle et mit fin à toute incertitude.

6. *La réalisation de l'unité.* Le 12 avril les députés de 12 cantons se réunirent à Aarau. Les deux Conseils se constituèrent. Ochs fut élu à la présidence du Sénat, le Bernois Kuhn à celle du Grand Conseil. Puis l'indépendance de la nation fut proclamée. Les Conseils réglèrent leur ordre du jour, adoptèrent les couleurs nationales (vert, rouge, jaune) et nommèrent les membres du Directoire, savoir : Lucas Legrand, de Bâle, Maurice Glayre, du canton du Léman, Victor Oberlin, de Soleure, Ludwig Bay, de Berne, Alphonse Pfyffer, de Lucerne. Puis on procéda successivement à l'élection des préfets et des ministres. Le ministre de la Justice et de la Police fut le Lucernois F.-B. Meyer de Schauensee ; le ministre des Relations extérieures et de la guerre, le Vaudois Bégoz ; plus tard, un ministre spécial fut créé pour la guerre. Les finances furent confiées au Zuricois G. Finsler, l'Instruction publique à Ph.-A. Stapfer, de Brugg, et l'Intérieur à son concitoyen A. Rengger.

Mais la République unitaire ne comprenait pas encore tous les cantons. Il y manquait les petits cantons à l'exception d'Obwald qui avait accepté la constitution et qu'on avait récompensé en lui attribuant Engelberg, puis les Grisons, Tessin et Valais.

Dans la Suisse primitive, la nouvelle constitution ne comptait qu'un petit nombre de partisans convaincus appartenant tous plus ou moins à la classe intellectuelle et à celle des marchands et des artisans. La majorité du peuple et de ses conducteurs spirituels ou temporels lui étaient complètement hostiles. Parmi ces derniers, les uns craignaient qu'en sacrifiant l'autonomie de leurs vallées, les pensions et capitulations étrangères, les bailliages lucratifs dans les pays sujets, ils ne vissent leurs revenus et leur prestige diminuer aux yeux de leurs concitoyens ; les autres redoutaient de perdre leurs privilèges d'ordre spirituel et de voir le peuple échapper à leur direction. Les paysans de la Suisse primitive surtout continuaient de rester soumis à l'influence du clergé et de l'aristocratie. Ils étaient fermement attachés à leurs anciennes institutions, aux landsgemeinde où ils pouvaient à leur gré déposer les chefs et modifier les lois. Ils se laissaient aisément persuader que la nouvelle organisation anéantirait non seulement leurs libertés, mais aussi leur religion. A vrai dire, le canton de Nidwald manifestait quelque velléité de se faire représenter à Aarau, mais il en fut détourné par les Schwyzois. A Schwyz et à Glaris, des adversaires fanatiques de la République helvétique s'efforcèrent de gagner à leurs idées la Suisse orientale et même les Grisons, où le clergé catholique faisait une vive opposition, en vue d'une action commune. Les Grisons observèrent toutefois une attitude neutre ; les Appenzellois des Rhodes-Intérieures, les habitants du Rheinthal, ceux de la région de Sargans prirent d'entente avec la Suisse primitive des résolutions belliqueuses. On ne se contentait pas de bannir de ces vallées « le livret infernal » *(Höllenbüchlein)* — ainsi appelait-on la constitution — mais on projetait une offensive contre Zurich et Lucerne par le Brunig, dans l'espoir d'entraîner partout le peuple pour renverser la République helvétique et chasser les Français du pays.

Le gouvernement français ne voulait pas contraindre par la force les petits cantons à adhérer à la République unitaire et préférait attendre que la décision émanât d'eux-mêmes. Mais en présence des préparatifs militaires des Schwyzois et de leurs alliés, les agents français en Suisse se crurent obligés de prendre des mesures pour imposer leur volonté. On tenta d'abord des moyens pacifiques, Lecarlier et Schauenbourg avertirent, mirent

en garde, assurèrent que la religion ne courait aucun péril. Les autorités helvétiques s'en mêlèrent, les Conseils adressèrent une invitation cordiale aux Confédérés restés en dehors de l'unité. Schauenbourg fixa, le 11 avril aux États encore renitents un délai de 12 jours pour adopter la constitution et suspendit, deux jours après tout trafic avec eux. Seules les régions de la Suisse orientale se laissèrent gagner au nouvel état de choses. Les Waldstätten se décidèrent à attaquer. Les gens du Freiamt furent incités à s'insurger et les gens de l'Obwald à révoquer leur adhésion à la République unitaire. Lucerne fut pris par surprise ; un contingent franchit même le Brunig. Mais ce plan d'attaque téméraire échoua au bout de trois jours, comme on pouvait s'y attendre. Les Français s'emparèrent de Zoug, et Schwyz qui était l'âme de l'insurrection dut déposer les armes après une lutte héroïque. Le 4 mai, il conclut avec Schauenbourg une capitulation que celui-ci accorda aussi à ses alliés. Les Waldstätten acceptèrent la constitution moyennant la promesse faite par Schauenbourg qu'ils ne seraient ni troublés dans leurs croyances, ni désarmés, ni occupés.

Le Valais avait le 10 avril accepté la constitution de Ochs et commencé le 20 les élections primaires. Toutefois, pendant que le corps électoral siégeait à Sion, les Hauts-Valaisans prirent les armes au nombre de quelques 1000 hommes. Mangourit s'enfuit ; le 5 mai, la Chambre administrative se réunit à Saint-Maurice. Le Bas-Valais leva des troupes, le canton du Léman en fit de même et Schauenbourg ne manqua pas d'envoyer 7 bataillons. Un combat décisif fut livré à Sion le 17 mai. Les Haut-Valaisans furent battus et firent soumission. L'annexion des cantons italiens de Bellinzone et de Lugano s'opéra sans effusion de sang, mais avec beaucoup de difficultés. Le district de Mendrisio manifesta ses sympathies pour la République helvétique d'une manière si peu équivoque, qu'on renonça tant à Paris qu'à Milan à réunir ce territoire à la République cisalpine. Locarno et le Val Maggia, par contre, montraient peu d'intérêt pour l'inclusion ; l'état d'esprit était meilleur à Bellinzone. Le gouvernement helvétique nomma les deux préfets, envoya même un commissaire spécial, en sorte que ces deux cantons furent aussi organisés et qu'à fin juillet, commencement d'août, leurs députés purent prendre place dans les Conseils.

Au point de vue territorial, l'unité était un fait accompli, à l'exception des Grisons qui se tenaient encore à l'écart. Mais la division territoriale prévue par la constitution avait déjà subi de notables modifications. Brune avait fait de l'Oberland un canton spécial. De son côté Lecarlier institua un canton de Baden. Les quatre cantons de Schwyz, d'Uri, d'Unterwald et de Zoug furent réunis en un seul canton qui prit le nom de canton des Waldstätten. A l'origine, la constitution laissait subsister ces quatre petits États et voulait leur accorder une députation qui n'était nullement en rapport avec le chiffre peu important de leur population; on avait espéré par ce moyen les gagner à la cause unitaire. Après leur défaite, ces ménagements s'évanouirent et leur députation fut réduite de 48 à 12 voix et leur influence sensiblement diminuée. Finalement on réunit aussi les cantons de Glaris et de Sargans en un canton de la Linth, avec Glaris comme capitale, et Saint-Gall et Appenzell en un canton du Sentis avec Saint-Gall comme chef-lieu. Cette modification fit perdre à la population de cette région la moitié de ses députés. De cette façon le nombre des cantons fut réduit à 18.

II. La République helvétique et la deuxième guerre de coalition. — 1. *Tension avec la France.* Plus vite que n'avaient osé l'espérer même les plus hardis parmi les patriotes, l'unité de la Suisse était devenue, au milieu de l'année 1798, un fait accompli. Tous les Suisses, sans distinction de langues, de religions et de classes, ne formaient qu'une seule et même nation soumise à une constitution unique et appelée à se gouverner elle-même par l'organe de représentants de son choix. La joie que provoqua ce changement, joie dont nous avons peine aujourd'hui à nous faire une idée, était toutefois troublée par le souvenir du sang que la révolution avait fait répandre et par le fait que cette révolution avait placé la Suisse sous une domination étrangère. Entre les autorités helvétiques qui désiraient secouer aussi rapidement que possible la tutelle étrangère et les représentants de la France qui tenaient à sauvegarder les intérêts du vainqueur surgirent bientôt de profonds malentendus et de violents conflits.

Le 14 mars, le Directoire donna l'ordre à Brune de procéder à l'inventaire des caisses publiques de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Lucerne et de Zurich et du trésor de Berne pour autant qu'il n'avait pas été mis en sûreté par les oligarques et d'employer les sommes ainsi trouvées à l'entretien et à la solde des troupes ; de plus, il avait à exiger de ces cinq cantons la livraison de tout leur matériel d'artillerie, de leurs fusils et de leurs munitions. Brune et les commissaires de guerre, de funeste mémoire, n'avaient pas attendu cet ordre ; ils s'étaient mis à l'ouvrage après la chute de Berne et ne s'étaient, à cette occasion, point oubliés eux-mêmes. Brune confisqua les caisses publiques de Berne. Il s'y trouvait six millions de francs et dix-huit millions d'obligations sur l'étranger. Rouhière imposa à Berne, le 26 mars, une lourde réquisition : six mille quintaux de blé, trois mille cinq cents quintaux d'avoine, treize cents quintaux de foin, onze mille quintaux de paille, vingt mille pintes de vin, deux cents bœufs, dix mille chemises et dix mille paires de souliers et de bas. De son côté Lecarlier exigea, le 6 avril, une contribution de seize millions des anciens gouvernants des cinq cantons susmentionnés et de trois monastères. Les Bernois à eux seuls devaient payer six millions. Grâce à l'habileté de leur compatriote A.-J. Jenner, que Brune avait envoyé à Paris avec les dix-huit millions de titres, une convention fut conclue le 27 avril qui réduisait ce montant à quatre millions. Berne renonça à toutes réclamations pour les fournitures faites à l'armée et pour les confiscations subies antérieurement au 1er mai. Jenner fournit encore un million à la caisse secrète du Directoire et ne manqua pas de verser des pots de vin à certaines personnalités influentes. En revanche, il parvint à recouvrer les titres appartenant à Berne ; ceux dus par des débiteurs français furent à vrai dire annulés. Cet arrangement déplut tellement à Rapinat, successeur de Lecarlier, qu'il se refusa longtemps à l'exécuter. Bien qu'il trouvât aussi cette contribution exagérée, ce n'est pas aux Bernois qu'il voulait procurer des allégements, mais seulement aux autres cantons. Suivant son rapport et les comptes dressés par lui, les 28 septembre et 16 novembre, on avait prélevé dans les caisses publiques en tout dix millions en espèces. Sur la contribution imposée le 6 avril, 3 774 000 fr. avaient été perçus en espèces ; les fournitures atteignaient la somme de cinq millions et demi. Ce montant de vingt millions comprend seulement ce qui avait été prélevé officiellement au nom du gouvernement français. Les soustractions, les extorsions, les vols et les pillages n'y sont pas compris. Les commissaires des guerres et les agents des fournisseurs de l'armée sont appelés par Rapinat lui-même des vautours et des sangsues. Malheureusement, bien qu'il paraisse avoir été lui-même un honnête homme, il ne les laissa que trop longtemps agir ; Rouhière ne fut destitué qu'en novembre.

Le pillage des caisses publiques et des arsenaux, les charges de l'occupation et de l'entretien des troupes ainsi que les violences commises provoquèrent dans le peuple une vive irritation contre les Français ; elle s'exprima au sein des Conseils et dans les journaux. A de nombreuses reprises le gouvernement s'en plaignit à Paris. Elle se fit particulièrement sentir dans une note de la légation helvétique à Paris, du 22 mai. Celle-ci concluait en demandant la restitution des sommes prélevées dans les caisses publiques afin que l'indemnité due à la France fût réglée par la voie diplomatique et par une convention conclue entre les deux gouvernements. On réclamait de plus la restitution du matériel d'artillerie et des armes, la réduction et finalement le retrait de toutes les troupes dès que la République helvétique posséderait un corps de troupes à elle. On désirait aussi que le gouvernement fran-

çais donnât pour instructions à ses agents de s'entendre en toutes choses avec le gouvernement helvétique. Ces prétentions étaient fondées et tendaient à mettre fin aux mesures arbitraires des Français et à relever

Gravure satirique. Les Français ravissent le trésor de Zurich, le 8 mai 1798 (Bibl. Nationale, Berne).

le prestige du gouvernement helvétique à l'intérieur et à l'extérieur. Mais les unes étaient formulées prématurément, les autres motivées d'une manière maladroite et blessante de sorte qu'elles suscitèrent le mécontentement de Reubel. Cependant Rapinat fut invité à examiner ces réclamations, à traduire immédiatement les coupables devant un Conseil de guerre et à purger l'administration de l'armée de tous les éléments indignes.

En Suisse, la tension qui se manifestait poussa Rapinat à un véritable coup d'État. Le 16 juin, il n'exigea rien moins que la démission des directeurs Bay et Pfyffer, celle du secrétaire général Steck et du ministre Bégoz. Le 20, il eut l'audace de remplacer les deux directeurs par Dolder et par Ochs. Le jour précédent, il avait informé le peuple helvétique que toutes les décisions de ses autorités qui étaient contraires à celles du représentant de la France seraient nulles et que les journaux seraient soumis à la censure. Tout cela ne signifiait rien d'autre que la soumission absolue de la République helvétique au protectorat français. En raison de ces allures tyranniques, Rapinat fut rappelé par son gouvernement, mais, quatre jours plus tard, maintenu provisoirement à son poste ; le Directoire annula toutefois les décisions que ce commissaire avait prises. Les Conseils nommèrent en lieu et place des deux directeurs démissionnaires, Laharpe et Ochs, les deux principaux instigateurs de la révolution.

2. *L'alliance du 19 août.* Ce fâcheux incident montrait combien il était nécessaire de rétablir entre les deux pays des relations diplomatiques normales et de liquider le plus tôt possible l'irritante question des troupes d'occupation. C'est à quoi aboutit le traité d'alliance du 19 août 1798. L'alliance est offensive et défensive ; elle stipule une obligation réciproque d'assistance et ouvre à la France, en temps de guerre comme en temps de paix, l'accès de deux routes, l'une à travers le Valais, l'autre le long de la rive gauche du Rhin et du lac de Constance. Elle projette aussi de relier le Rhône au Rhin par un canal. La France s'engage à approvisionner l'Helvétie en sel. Un traité de commerce doit être conclu sans retard, basé sur la complète réciprocité des avantages. La Suisse se voit garantir par la France l'intégrité de son territoire et sa constitution unitaire et, dans les articles secrets, l'annexion du Fricktal ; elle obtient la promesse de la France de s'employer à faire aboutir la réunion des Grisons et du Vorarlberg à la Suisse, d'opérer la restitution du matériel d'artillerie et aussi l'assurance que, trois mois après la ratification du traité, son territoire serait complètement évacué par les troupes françaises ; toutefois, jusqu'à ce moment, celles-ci devraient être entretenues aux frais de la France. Le traité d'alliance fut ratifié à Aarau le 24 août par les conseils à l'unanimité moins une voix, puis par l'autorité législative française. Le 19 septembre les instruments de ratification furent échangés. La France renoua dès lors les relations diplomatiques et nomma Perrochel ministre plénipotentiaire auprès de la République helvétique, qui fut aussi reconnue par l'Espagne, la République cisalpine et les autres États.

De même que la déclaration de Lecarlier, du 28 mars, réglait le régime intérieur de la République helvétique, l'alliance du 19 août fixait les relations extérieures. Sacrifiant sa neutralité, la République helvétique passait, au point de vue politique, militaire et économique, dans le camp de la Révolution. Les milieux politiques étaient rassurés et vivaient dans l'espoir que la tutelle étrangère allait prendre fin, que la pression militaire cesserait bientôt et que la jeune république pourrait consacrer toutes ses forces à ses tâches intérieures. Un avenir prochain se chargeait d'anéantir cruellement ces espérances. L'Helvétie allait au devant de nouvelles épreuves, encore plus redoutables que celles qu'elle venait de subir.

3. *Le conflit avec le Nidwald.* L'Autriche n'avait pas été en mesure de s'opposer à la conquête de la Suisse par les Français, mais elle ne pouvait y rester indifférente. Ses régions limitrophes demeuraient sans protection du côté suisse et étaient ouvertes aux armées françaises. L'union héréditaire était rompue, les prétendus droits suzerains et les propriétés de l'empereur et de l'empire, sur territoire suisse et grison, semblaient être en péril ; les produits du Tyrol étaient à la veille de perdre les débouchés suisses. Il ne pouvait être question pour l'Autriche de reconnaître la République helvétique ; à vrai dire, la cour de Vienne maintenait des agents diplomatiques à Bâle, mais elle confisqua les valeurs suisses déposées à la Banque de Vienne et défendit à ses sujets de payer les dettes qu'ils avaient vis-à-vis de créanciers suisses. A l'égard de la France elle prétendait seulement à des dédommagements correspondant aux conquêtes de la France en Italie et en Helvétie. Comme ceux-ci lui étaient refusés, elle se rapprocha de la Russie et de l'Angleterre. Une nouvelle coalition se forma au moment où le siècle se terminait.

L'empereur constituait la dernière espérance des Suisses demeurés fidèles à l'ancien état de choses. Beaucoup d'entre eux s'étaient expatriés. Les chefs, l'ancien avoyer de Steiger, l'abbé Pancrace de Saint-Gall, entre autres, cherchaient à gagner l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse à un projet d'intervention tendant à chasser les Français et à rétablir l'ancien régime. La Prusse ne se laissa pas convaincre ; il fut convenu avec l'Autriche et l'Angleterre que cette dernière fournirait l'argent nécessaire pour fomenter une insurrection populaire et pour constituer un corps d'émigrés ; la première devait garnir la frontière de troupes et les Grisons seraient incités à se placer sous la protection de l'empereur. Des agents venus du Sud de l'Allemagne et du Vorarlberg travaillaient les régions de l'Est et du centre de la Suisse ; des émissaires parcouraient le pays déguisés en colporteurs.

La loi du 12 juillet qui exigeait de tous les citoyens la prestation d'un serment constitutionnel fournit un aliment à l'agitation. La formule du serment était simple. Chaque citoyen devait jurer de servir fidèlement la patrie et la cause de la liberté et de l'égalité et de haïr l'anarchie et la licence. Les évêques de la Suisse occidentale, les commissaires épiscopaux de Lucerne et de Schwyz permirent la prestation de ce serment ; en revanche le nonce qui avait été expulsé et l'abbé Pancrace qui avait pris la fuite l'interdirent. L'évêque de

Coire l'autorisa en réservant la religion. Dans la plupart des cantons le serment fut prêté sans opposition. A fin août 350 000 citoyens l'avaient prêté, dont 16 000 habitants du canton des Waldstätten. Dans les districts de Schwyz et de Nidwald une partie du peuple se laissa influencer par quelques ennemis irréconciliables de la constitution et par les promesses des généraux autrichiens Hotze et Auffenberg qui l'assuraient que l'empereur viendrait à leur secours. Le 18 août, deux jours avant celui fixé pour la prestation du serment dans le canton, une insurrection éclata à Stans à l'occasion d'une assemblée. Le sous-préfet Kaiser fut fait prisonnier avec d'autres fonctionnaires et un groupe de patriotes. Le 20, la landsgemeinde se réunit et un gouvernement provisoire fut élu. Le même jour, une échauffourée de moindre importance se produisit à Schwyz où des amis du gouvernement furent menacés et molestés. Le préfet prit la fuite. Toutefois les Schwyzois, après réflexions, rentrèrent dans l'ordre et envoyèrent des députés à Aarau pour obtenir du gouvernement une amnistie et la confirmation de la capitulation du 4 mai. Dans le Nidwald aussi, les chefs reconnurent qu'ils étaient partis trop tôt en guerre. Dans une nouvelle landsgemeinde, tenue le 24 août, on décida d'élargir les prisonniers, de rétablir les autorités constituées et d'envoyer une délégation au gouvernement. Le mandat de celle-ci était identique à celui donné à la députation schwyzoise. Comme les Schwyzois, les gens du Nidwald se fondant sur la capitulation conclue avec Schauenbourg, se croyaient en droit de prétendre à une situation exceptionnelle au point de vue ecclésiastique dans la République helvétique ; ils prétendaient que tout ce qui était constitution ou loi ne s'appliquait pas à eux dans ce domaine. Ils avaient effectivement demandé en son temps à Schauenbourg que l'exercice de leur religion leur fût garanti comme par le passé ; ils — ou plutôt leurs conducteurs spirituels — entendaient par là non seulement le maintien de leur culte, mais aussi toute l'organisation de l'Église catholique. En réalité Schauenbourg ne leur avait rien promis d'autre que la liberté du culte, garantie d'ailleurs par la nouvelle constitution.

Le Directoire savait qu'il se tramait contre lui une conjuration très ramifiée fomentée par les Autrichiens et les émigrés. Il était décidé à localiser l'insurrection dans les districts de Schwyz et de Nidwald et de l'étouffer sans retard, s'il était encore possible, par les moyens pacifiques. Le 22 août, il ordonna un blocus sévère à l'égard des deux districts de Schwyz et de Stans et résolut de leur accorder un délai de trois jours pour faire soumission et pour livrer les chefs de la rébellion. De son côté, Schauenbourg les somma de rétablir l'ordre et de prêter le serment requis, faute de quoi il ferait marcher ses troupes et punirait les coupables. La sommation faite aux députés schwyzois à Aarau, par le gouvernement et par le général français, était conçue dans des termes identiques. Les Schwyzois se soumirent et les chefs se livrèrent spontanément à l'exception d'un seul qui s'enfuit en Autriche. Le 27 août, les délégués du Nidwald arrivèrent dans la capitale. Le Directoire refusa de les recevoir, mais leur fit connaître sa décision par son président, Laharpe. Quant aux autres conditions de l'amnistie qu'ils sollicitaient, il les renvoya à Schauenbourg qui avait offert sa médiation entre le gouvernement et les gens du Nidwald. Mais les députés négligèrent cette dernière chance de conserver la paix. Ils rentrèrent dans leurs foyers et firent rapport. Une nouvelle landsgemeinde refusa la livraison des rebelles, ordonna des préparatifs de combat et institua un Conseil de guerre. Les patriotes cherchèrent à fuir. Le gouvernement adressa le 31 août une dernière sommation au district, le menaça de recourir à la force et lui octroya

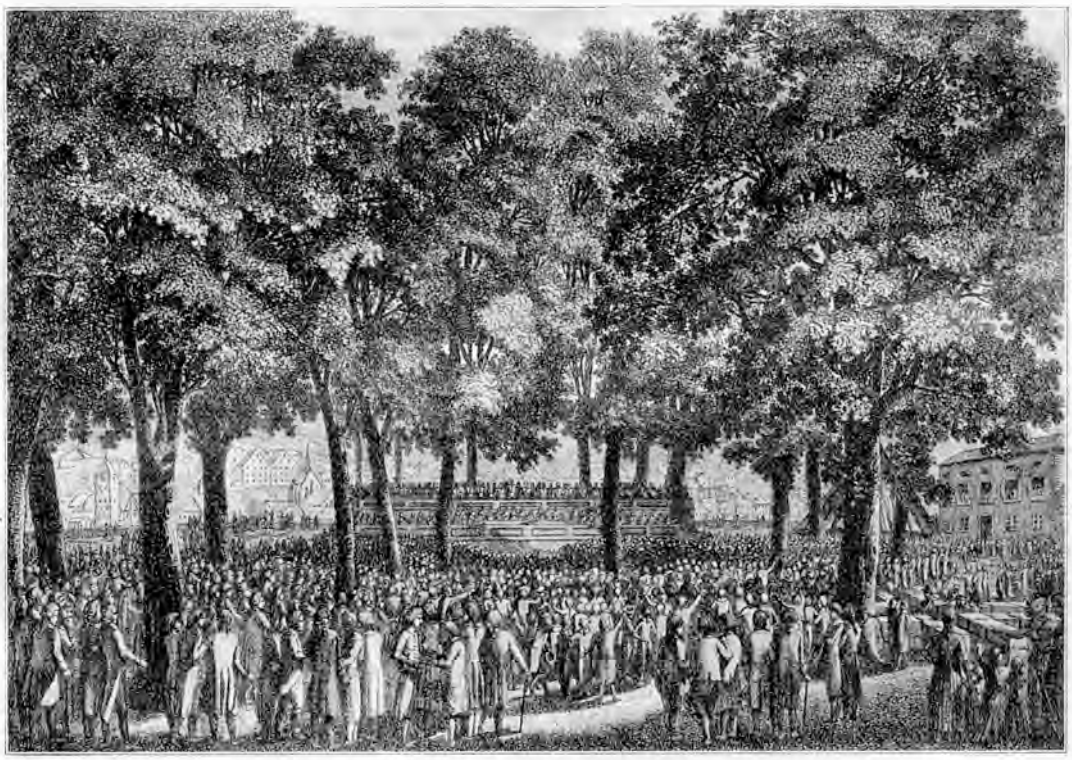

République Helvétique. Prestation du serment, le 16 août 1798 au Lindenhof à Zurich. D'après une gravure sur cuivre de Joh.-Heinr. Meyer (Bibl. Nationale, Berne).

un nouveau délai expirant le 6 septembre. Ce fut en vain. Complètement fanatisé par quelques prêtres, confiant dans le secours de la providence, de l'empereur et des pays voisins, ce petit peuple osa entrer en lutte avec les Français. Le gouvernement ne put rien faire d'autre que d'accepter la guerre. Les Conseils insistaient même pour qu'on prît à l'égard du Nidwald des mesures rigoureuses. Dans les autres cantons l'opinion publique allait jusqu'à blâmer les ménagements que le gouvernement réservait à ces montagnards récalcitrants à qui l'occupation armée avait été jusqu'alors évitée, tandis que les districts paisibles devaient en supporter les lourdes charges. Le 9 septembre, ce petit pays fut vaincu après des combats meurtriers et cruellement puni de son insoumission. Les chefs peu scrupuleux de ce malheureux peuple s'étaient éclipsés dans l'intervalle. Des Schwyzois et des Uranais ayant pris part aux combats, ces deux cantons furent aussi occupés et leurs hommes désarmés. Les chefs de la rébellion furent traduits devant les tribunaux, mais les sentences par trop douces prononcées contre les coupables provoquèrent le mécontentement des patriotes et du gouvernement qui craignaient avec raison que cette mansuétude ne réveillât à nouveau l'esprit d'insubordination.

L'insurrection étant vaincue, les Conseils helvétiques se transportèrent à Lucerne, devenue capitale de la République, où ils reprirent leurs séances le 4 octobre.

4. *Occupation des Grisons par les Autrichiens.* L'insurrection des Waldstätten avait échoué. En revanche le plan autrichien fut couronné de succès dans les Grisons. Dans cette région la question de la réunion à la Suisse occupait tous les esprits depuis que ce canton avait perdu ses pays sujets, comme aussi tout espoir de les recouvrer. Les patriotes qui étaient au pouvoir depuis la révolution de novembre étaient divisés, quant à l'orientation à donner à la politique. Tous reconnaissaient que le pays, privé de la Valteline, ne serait plus en état de maintenir son indépendance s'il ne recevait pas, du côté du Nord, une compensation sous la forme de la cession du Vorarlberg. Quelques-uns d'entre eux, principalement les Engadinois, étaient nettement opposés à la réunion des Grisons à la Suisse; ils penchaient plutôt en faveur d'une incorporation à la République cisalpine ou déclaraient même préférer la domination autrichienne. Mais à Coire et en deçà des montagnes la majorité des patriotes étaient favorables à l'union avec la République helvétique dans l'espoir que les Grisons seraient par elle suffisamment protégés contre l'Autriche et que le pays, de démocratie pure qu'il était, se transformerait en une république représentative, ce qui était depuis longtemps leur idéal politique. Mais les avis différaient quant à la date de cette incorporation. La légation grisonne à Paris estimait qu'elle devait être différée jusqu'à ce que la situation se fût améliorée en Helvétie. La commission de l'Assemblée nationale à Coire désirait au contraire accélérer l'inclusion afin d'éviter l'occupation autrichienne. Le résident français Guiot travaillait dans le même sens. Son gouvernement, par contre, s'en remettait à la décision des Grisons eux-mêmes. L'incorporation était combattue par les partisans de l'ancien régime, par la famille Salis et par les catholiques ; il va de soi que l'Autriche se servit des puissants moyens qu'elle avait à sa disposition pour empêcher que la révolution ne s'implantât dans un pays qui était voisin de ses terres et qui en était devenue avec le temps pour ainsi dire une annexe. Le 6 juillet on demanda aux communes si elles étaient disposées à discuter avec la Suisse de l'incorporation sous la médiation de la France. Du dépouillement des votes qui eut lieu le 29, il résulta que 11 voix s'étaient prononcées en faveur des négociations, 34 voix contre et 16 pour le renvoi. Les Grisons refusaient ainsi d'entamer des pourparlers. Les patriotes tentèrent d'arriver à leurs fins par l'inclusion successive des communes en commençant par celles qui étaient déjà acquises à la réunion ; Malans et Maienfeld érigèrent des arbres de liberté, arborèrent des cocardes helvétiques et sollicitèrent l'incorporation auprès du gouvernement helvétique. L'agitation dans le pays était parvenue à son comble. Les patriotes furent maltraités et durent prendre la fuite. Guiot menaça de quitter le pays et de le faire occuper par des troupes françaises. Le Directoire d'Aarau désirait lui-même cette occupation ; mais Schauenbourg dut se borner à envoyer des troupes dans le Rheinthal. La France ne désirait pas que la question des Grisons provoquât une rupture avec l'Autriche. Dans ces circonstances les adversaires de la réunion eurent beau jeu. Une nouvelle votation qui eut lieu à fin août décida que le *Landtag* devait céder la place à l'ancien gouvernement. Le parti autrichien revint ainsi au pouvoir. Le 12 septembre la Diète se réunit à Ilanz. Elle décida de lever 6000 hommes pour occuper la frontière, nomma un Conseil de guerre et demanda formellement à l'empereur qu'il prît sous sa protection l'autonomie et la constitution des Grisons. Guiot quitta le pays le 13 octobre après avoir tenté en vain de gagner les nouvelles autorités à la cause de l'incorporation. Le 17 octobre, le Conseil de guerre conclut avec Auffenberg une convention selon laquelle les Autrichiens occupaient le pays le jour suivant. Les patriotes grisons qui avaient fui en Suisse reçurent le 24 octobre l'indigénat helvétique.

5. *Mesures militaires.* L'occupation des Grisons fut le signal d'une nouvelle guerre. Elle n'éclata tout d'abord qu'en Italie, entre la France d'une part, le Piémont et Naples de l'autre. Aussi fut-on en Suisse contraint, bon gré mal gré, de s'y préparer. Dès lors il ne pouvait être question pour l'armée française d'évacuer le pays pour le 19 décembre ; bien plus, elle dut être renforcée ; l'occupation fut étendue à Bâle et aux cantons italiens afin de fortifier l'aile gauche de l'armée et d'assurer les communications avec l'Italie. Les Français continuaient d'exiger qu'on leur livrât les approvisionnements des anciens gouvernements jusqu'à ce que, le 31 octobre, le Directoire helvétique défendit de leur livrer des céréales sans son autorisation expresse. Le 17 décembre, le gouvernement de Paris céda enfin et laissa ces magasins au Directoire helvétique. Cependant on devait encore avancer à l'armée française de l'argent et des grains, mais en mars 1799 le gouvernement français fit remise du reste de la contribution du 6 avril.

A la fin d'octobre, la France, se fondant sur l'alliance, exigea du gouvernement helvétique la mise sur pied de 18 000 hommes de troupes auxiliaires. Une convention relative à cette levée fut conclue le 30 novembre. Ce corps devait être divisé en six demi-brigades, recrutées, habillées, armées et entretenues aux frais de la France ; le gouvernement helvétique s'était toutefois réservé de nommer les officiers. La France exigea en outre que les cinq régiments suisses au service du Piémont fussent incorporés à son armée d'Italie. Les Conseils accédèrent à cette demande et une convention fut conclue à Turin le 23 décembre. Mais le recrutement du corps auxiliaire rencontra de grandes difficultés. Le Directoire français avait prévu pour cette opération un crédit de 500 000 fr., chaque soldat devant recevoir 24 fr. d'engagement. Mais au milieu de mars, Schauenbourg, qui avait cédé en décembre le commandement suprême à Masséna et qui était chargé de l'organisation du corps auxiliaire, n'avait en mains que 20 000 fr. Il manquait en outre des dépôts nécessaires pour l'armement, l'habillement et l'entretien de cette troupe. Il ne faut pas s'étonner que beaucoup hésitassent à entrer dans un service qui comportait tant de dangers et qui promettait si peu d'avantages.

Il est vrai de dire que le gouvernement helvétique observa longtemps, au sujet du recrutement de ce corps, une attitude absolument passive. Son but était de créer une armée nationale dont il pût librement disposer. Le 21 octobre déjà, il avait donné ordre aux préfets d'organiser dans les cantons un corps d'élite en vue de la défense du pays et nommé aussi dans chaque canton un inspecteur des milices. Le 4 décembre, il décida la levée d'une légion helvétique de 1500 hommes, dont l'organisation avait été décrétée antérieurement. C'était une troupe permanente. L'organisation de la milice fut par contre fixée par la loi du 13 décembre. Cette loi prévoyait l'obligation générale de servir et divisait la troupe en élite et en réserve. On décida en outre de créer une école d'artillerie et de monopoliser pour l'État la fabrication de la poudre à canon. On se préoccupa

63

No. 6. Lucerne ~~Avon~~ le ~~28~~ 30e Novembre 1798

LIBERTÉ ÉGALITÉ

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE

au Corps Législatif

Citoyens Représentans !

Le Directoire Exécutif doit se hâter de vous apprendre que le Gouvernement Français appuyé sur l'article 2 du Traité d'Alliance a solemnellement requis votre coopération à la guerre qu'il se croit appellé à soutenir. Il le fait dans une Lettre au Gouvernement helvétique, remise à celui-ci par le Citoyen Ministre Perrochel le onze du courant, et dont l'extrait suit :

" Puisque le Traité qui nous a réunis trouve si tôt son application,
" la République française ne sépare point vos intérêts des siens, et au
" lieu d'attendre votre requisition qui mettroit à votre charge les troupes
" qui vous seroient envoyées, c'est nous, Citoyens Directeurs, qui vous
" requerrons de mettre sur pied dix huit mille hommes pour être employés
" de la manière qui sera la plus avantageuse aux deux Républiques.
" Si nous ne spécifions point encore contre qui votre coopération est
" réclamée, c'est parce que nous aimons à conserver l'espoir que les
" hostilités ne commenceront point. &c &c.

Entête et fragment de lettre du président du Directoire exécutif : Ordre de mise sur pied de dix-huit mille hommes. Vignette de M. Wocher, gravée par J. Hegi (Archives fédérales).

aussi de l'équipement et de l'habillement des troupes. Pour résister à la propagande contre-révolutionnaire qui tendait à paralyser ces divers préparatifs militaires, on augmenta les exigences en matière de passeports ; on surveilla le trafic des voyageurs avec l'empire ; on limita le colportage ; on renforça la police politique ; on édicta à l'égard des journalistes et des agitateurs, hostiles au régime, des mesures de sûreté et des prescriptions pénales ; on fixa aux hommes en état de servir qui avaient quitté le pays, un délai de six semaines pour y rentrer ; enfin on menaça de dix ans de fers celui qui se ferait recruter pour un service militaire non reconnu par le gouvernement, et de la peine de mort, tous les agitateurs et les recruteurs non autorisés. De nouvelles lois, des 24 et 27 février 1799, donnèrent au gouvernement des pleins pouvoirs pour lever 20 000 hommes. Le contingent de chaque canton fut immédiatement fixé et la troupe obligée à des exercices réguliers

Les autorités prirent aussi des mesures d'ordre financier et économique. Comme l'organisation financière prévue par la nouvelle loi d'impôt ne pouvait entrer immédiatement en vigueur, les Conseils décidèrent, le 22 octobre, de prélever tout de suite le 2 ‰ des fortunes à titre d'acompte sur les impôts dus par les contribuables. Au commencement de décembre ce prélèvement avait atteint une somme de 958 000 fr., dont 520 000 fr. furent affectés au paiement des traitements des fonctionnaires et du clergé ; le reste fut appliqué à des buts militaires. Le gouvernement s'occupa aussi du ravitaillement. Pour se renseigner sur les ressources matérielles du pays, il adressa aux Chambres administratives des questionnaires. On constata que le bétail de boucherie, malgré les fortes exportations faites l'année précédente, en Italie, par les cantons montagnards, se trouvait en quantité suffisante. Il résultait aussi de cette enquête que les réserves en céréales étaient suffisantes. La récolte de l'année 1798 avait été très riche. Les céréales abondaient. En mars 1799 les Français achetèrent pour leur armée des approvisionnements importants de céréales importées de Souabe dans la Suisse orientale et malgré cela les prix se maintinrent aussi bas que dans la Suisse occidentale. Pour empêcher une hausse des prix, le gouvernement avait aussi acheté des grains pour les entrepôts d'État. Divers négociants lui offraient d'introduire des céréales de provenance française. Mais, vu les quantités accumulées, il montrait peu d'empressement à donner suite à ces offres. Il conclut toutefois, le 17 février 1799, avec la maison Trümpi, Brunner et Cie un contrat qui obligeait celle-ci à approvisionner l'Helvétie en suffisance au moyen de céréales françaises. Dans les magasins publics, non compris ceux de Berne, il se trouvait au printemps 120 000 quintaux de blé.

6. *La réunion de la Rhétie.* Les préparatifs militaires de la République helvétique étaient loin d'être terminés lorsque les hostilités commencèrent au Nord des Alpes. Les premiers jours de mars, une armée française commandée par Jourdan envahit le Sud de l'Allemagne. Le 6 mars, Masséna passa le Rhin et enleva aux Autrichiens le Luzisteig ; le général Demont marchait sur Reichenau par le Kunkels, Loisin sur Disentis par l'Oberalp, Lecourbe par le Bernardin sur Thusis. Le 7, Auffenberg capitula. Le 11, Lecourbe se rendit maître de l'Albula et du Julier, battit les Autrichiens à Ponte, les refoula dans la vallée de Münster et dans la direction de Martinsbrück. Le 25, l'ennemi fut battu à Taufers par Dessolles qui était venu par la Valteline. Les Grisons étaient libérés. Masséna institua le 12, à Coire, un gouvernement provisoire de 11 membres et prit 61 otages. Guiot revint ; des arbres de liberté furent dressés, ornés des couleurs helvétiques. Le 29 mars, le gouvernement, à la demande des communes, sollicita la réunion à la République helvétique ; cette démarche fut accueillie par les Conseils avec un enthousiasme débordant. Le 21, le traité d'union reçut à Coire les signatures officielles. Tous les membres de la famille helvétique étaient enfin réunis comme la Constitution l'avait prévu.

7. *Nouveaux préparatifs de défense.* Les armées françaises qui combattaient en Allemagne et en Italie avaient par contre essuyé des revers. Jourdan fut battu le 20 mars à Ostrach et le 25 à Stockach ; il se retira derrière le Rhin. Au Sud des Alpes, les Français subirent, les 5 et 27 avril, des défaites à Magnano et à Cassano et la République cisalpine s'écroula. La situation de la Suisse devint subitement très critique. Elle était maintenant exposée à des attaques convergentes venant du Nord, de l'Est et du Sud. Par bonheur, les Autrichiens demeurèrent plusieurs semaines inactifs de l'autre côté du Rhin, seul Schaffhouse fut occupé le 13 avril. La République helvétique et ses alliés bénéficiaient ainsi d'un répit de quelques semaines pour perfectionner leur défense. Le gouvernement déploya durant ce temps une fiévreuse activité. Par la loi du 13 mars, les Conseils élevèrent les impôts d'un quart et autorisèrent le gouvernement à aliéner les biens nationaux jusqu'à concurrence d'un montant de 2 millions. Le 18, le gouvernement reçut les compétences nécessaires pour contracter un emprunt et engagea, en garantie, le produit de l'aliénation des biens nationaux. Émis le 2 avril au taux de 5 %, il produisit au bout de 4 semaines 408 000 fr. Une nouvelle loi ordonna, le 30 mars, la perception d'une contribution volontaire de guerre qui, payée seulement par les patriotes, fut convertie, le 25 avril, en un impôt obligatoire au taux de 2 ‰ sur la fortune. Il fut porté à 4 ou à 6 ‰ pour les communes qui s'étaient insurgées. Les traitements des autorités et des fonctionnaires furent réduits ; le gouvernement et les Conseils donnèrent eux-mêmes l'exemple.

A la fin de mars, la Souabe ferma ses marchés. Une disette de céréales se fit immédiatement sentir dans la Suisse orientale et les prix montèrent. Le Directoire obligea Trümpi à livrer, dès le 15 avril, 800 quintaux et 1200 quintaux par semaine aux deux marchés de Bâle et de Zurich ; les Chambres administratives de ces deux cantons devaient fixer les prix maxima et prendre en dépôt aux frais de l'État les quantités invendues. Le gouvernement français autorisa le Directoire helvétique à importer de France 200 000 quintaux par l'intermédiaire de la maison Trümpi. Comme celle-ci n'était pas en état de remplir ses engagements, la concession fut transférée à Paravicini et Cie, à Bâle. La Chambre administrative du Léman fut aussi invitée à faire usage de l'autorisation d'exporter 100 000 quintaux, accordée par la France en février 1798. Dans l'intervalle le gouvernement veilla à ce que les régions du Nord et de l'Ouest de la Suisse vinssent en aide aux cantons de l'Est. Plusieurs Chambres administratives reçurent l'ordre de moudre du grain et d'envoyer la farine en Suisse orientale pour l'armée. Les anciennes ordonnances contre le prêt usuraire et l'accaparement furent remises en vigueur et les Chambres administratives furent autorisées à fixer les prix maxima pour leurs cantons.

On continuait les préparatifs militaires avec un grand zèle. Schauenbourg avait enfin reçu en avril 600 000 fr. Le 1er avril, les communes furent finalement obligées à fournir au corps auxiliaire, 4 hommes à raison de 100 électeurs. Le gouvernement nomma aussi les officiers des six demi-brigades, mais celles-ci n'atteignirent jamais leur complet effectif ; celui-ci ne comprenait en mai que 4000 hommes.

Le 25 mars, l'ordre fut donné aux bataillons d'élite d'entrer en campagne. Augustin Keller, de Soleure, fut nommé général, le poète Joh.-Gaudenz Salis-Seewis, chef d'état-major, le sénateur Bernhard-Friedrich Kuhn, commissaire du gouvernement auprès de l'armée, avec pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires à la défense nationale dans les cantons occupés par les troupes. George-Jacques Mehlem, de Soleure, fut nommé commissaire de guerre. Tous les ressortissants d'États ennemis furent expulsés ; les lois des 30 et 31 mars punirent de mort le refus du service militaire et la participation à des intrigues contre-révolutionnaires ; dans tous les chefs-lieux, des conseils de guerre furent institués. Mais ceux-ci ne rendirent, pour autant qu'on peut le prouver, que deux sentences capitales, l'une pour recrutement non autorisé, l'autre pour sédition.

Le 20 avril, 11 000 hommes des cantons du Sentis, de Lucerne, Thurgovie, Zurich et de la légion campaient à la frontière orientale entre Montlingen et Weiach. Un

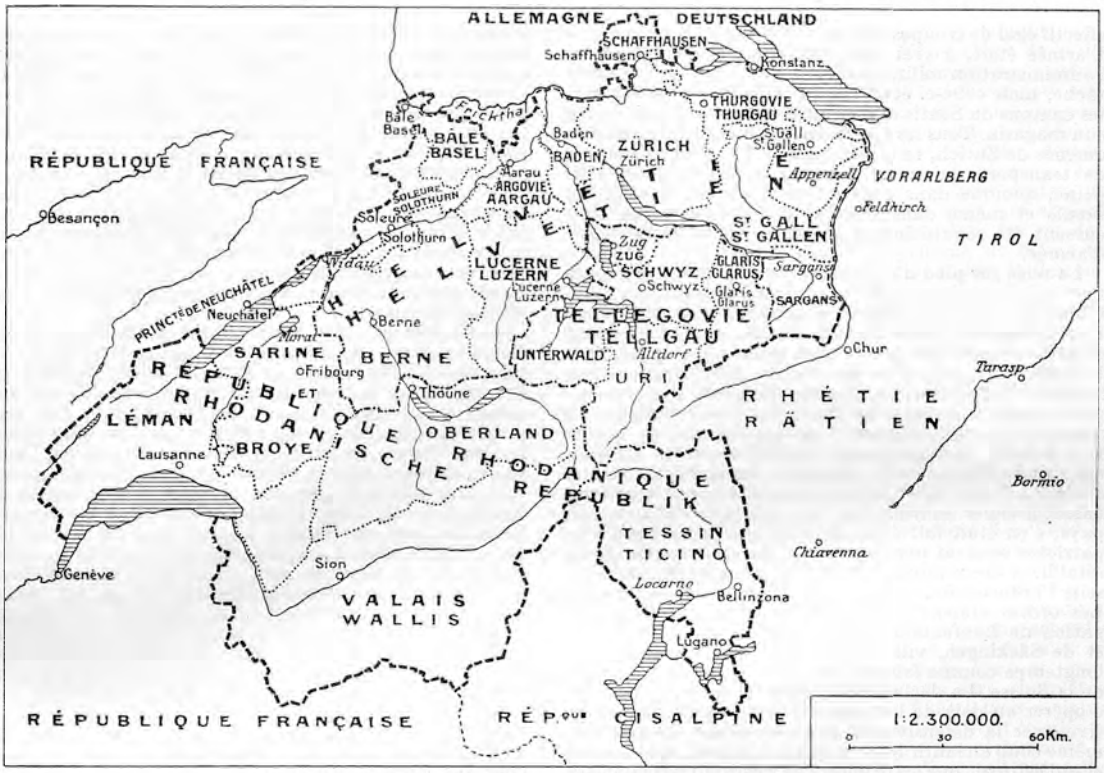

Carte de la Suisse d'après le projet de Brune du 16 mai 1798.
(L'incorporation des Grisons à la Tellegovie avait été envisagée, mais elle n'appartenait pas encore à la République helvétique.)

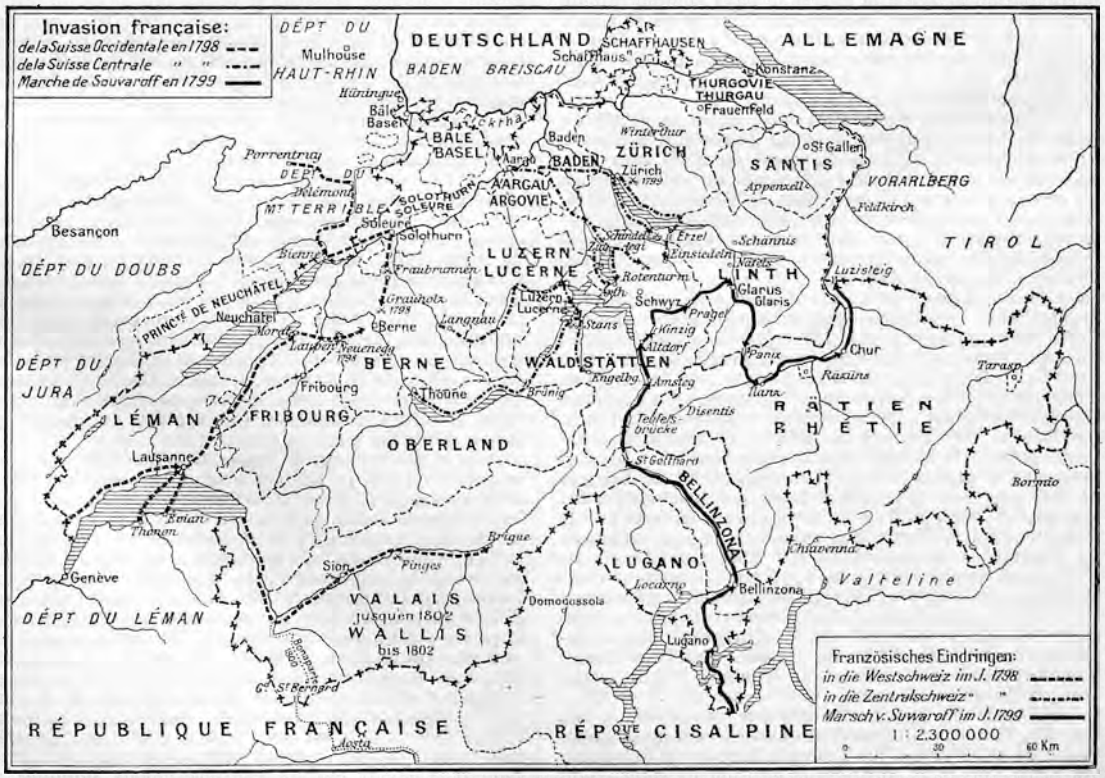

Carte de la République helvétique, 1798-1803. (La Rhétie ne s'y rattacha qu'en 1799.)

effectif égal de troupes d'autres cantons était en marche. L'armée était, à vrai dire, mal équipée, peu exercée ; l'administration militaire n'était pas à la hauteur de sa tâche, mais celle-ci était rendue difficile par le fait que les cantons du Sentis et de Thurgovie ne possédaient aucun magasin. Tous les approvisionnements devaient être amenés de Zurich, ce qui nécessitait l'emploi de moyens de transport qu'on ne pouvait se procurer qu'avec peine, quoique dans ces cantons tous les chevaux, les bœufs et même dans certains cas les vaches laitières eussent été réquisitionnés et employés aux transports d'armée.

La mise sur pied d'une armée de plus de 20 000 hommes représentait un effort considérable pour une république de fondation récente et dépourvue de ressources. Elle témoignait de la ferme intention du gouvernement de prendre part à la guerre avec toute son énergie, dans l'intérêt bien entendu du régime républicain et de la Suisse. Si les efforts réunis des Suisses et des Français parvenaient à éloigner les hostilités des frontières et à repousser victorieusement tous les assauts, le nouvel État sortait non seulement fortifié de cette épreuve, mais gagnait aussi en prestige et en indépendance même à l'égard de son allié. Si, en revanche, les ennemis parvenaient à violer les frontières et à chasser les Français du pays, c'en était fait de la République helvétique ; les patriotes seraient persécutés et l'ancien ordre de choses rétabli. A deux reprises, le Directoire sollicita des Conseils l'autorisation de déclarer la guerre à l'empereur. Les ordres étaient tout préparés pour assurer l'occupation de Laufenbourg, de Rheinfelden, de Waldshut et de Säckingen, villes qui étaient considérées depuis longtemps comme faisant partie du système de défense de la Suisse. La déclaration de guerre devait permettre d'opérer au delà de la frontière et de combiner l'offensive avec la défensive. Le gouvernement comptait du même coup anéantir le parti qui préconisait la neutralité et qui estimait que cette guerre ne regardait pas la Suisse. Ainsi tout le peuple serait entraîné dans la lutte contre l'ennemi séculaire de la liberté helvétique. Enfin par sa participation active à la guerre le pays conquerrait un siège et une voix au congrès de la paix où il aurait l'occasion de faire valoir ses droits. Le Grand Conseil donna enfin son approbation à l'occupation des villes forestières, mais le Sénat la refusa, désirant éviter tout ce qui ressemblerait à une agression.

8. *Insurrections populaires au printemps 1799.* Le peuple ne se rangeait pas unanime derrière ses autorités suprêmes pour la défense du pays. Dans les rangs des Autrichiens se trouvaient les émigrés suisses, réunis en un corps sous le commandement de Rovéréa. A l'intérieur, les contre-révolutionnaires entretenaient une sourde agitation pour détourner le peuple de suivre l'appel du gouvernement et de combattre aux côtés des Français. Ils cherchaient à le gagner, au contraire, à la cause de l'empereur qui signifiait, selon eux, paix, amitié, indépendance, rétablissement de l'ancien état de choses. Cette propagande réussit à provoquer, à la fin d'avril et au commencement de mai, une nouvelle insurrection dont les ramifications s'étendaient dans tout le pays. Les Toggenbourgeois se soulevèrent les premiers ; des actes de violence furent commis dans les cantons de la Linth, de Lucerne, de Fribourg, de Soleure, d'Oberland, d'Argovie et dans le Seeland. Dans le canton d'Uri, un soulèvement se produisit ; de même dans celui de Schwyz où une partie de la garnison française du chef-lieu fut massacrée. Dans le Tessin, la populace excitée par le clergé commit à l'égard des partisans du gouvernement de sanglantes violences. Le 1er mai, les Grisons de l'Oberland attaquèrent aussi les Français, prirent d'assaut Disentis et le jour suivant, malgré les supplications de leurs ecclésiastiques, massacrèrent 80 à 90 prisonniers français et descendirent le Rheinthal dans la direction de Reichenau. Enfin les gens du Haut-Valais entrèrent aussi en insurrection et mirent en fuite des troupes du gouvernement.

Le Directoire appela les troupes françaises à son secours. Dans la plupart des cantons la simple apparition de celles-ci mit fin à la rebellion. Soult fit rentrer les Schwyzois dans l'ordre sans effusion de sang. Dans les Grisons, Ménard battit les paysans à plate couture, soumit leurs vallées, et ses soldats vengèrent d'une façon terrible le meurtre de leurs camarades en réduisant Disentis en cendres. Dans le canton d'Uri, la répression provoqua une lutte opiniâtre. A Urseren environ 600 Grisons, Valaisans, gens de la Léventine et de l'Unterwald, Schwyzois et Zougois s'étaient réunis et avaient pillé, terrorisé ce petit peuple fidèle à la République et l'avait contraint à prendre les armes. Soult parvint à les soumettre le 9 mai. Un sort particulièrement dur échut aux Hauts-Valaisans. Dans les deux camps d'incroyables cruautés furent commises. Là aussi les Français l'emportèrent ; les districts de Loèche et de Brigue furent dévastés. En peu de temps le gouvernement avait rétabli son autorité.

9. *L'invasion autrichienne.* Pour défendre la Suisse, Masséna disposait, outre les troupes suisses, de 50 000 hommes qui occupaient la ligne du Rhin, de Bâle aux Grisons, ainsi que ce dernier canton ; 10 000 hommes campaient à l'intérieur de la République. Les trois armées autrichiennes commandées par l'archiduc Charles, par Hotze, un Zuricois de naissance, et par Bellegarde, étaient fortes de 100 000 hommes. Elles commencèrent leur offensive par une attaque dirigée contre les Grisons. Le 30 avril, Bellegarde en vint aux prises avec Lecourbe près de Remüs. Lecourbe se retira sur l'Albula. Hotze, dont l'armée comprenait l'ancienne légion helvétique de Rovéréa tenta, le 1er mai, de conquérir le Luzisteig, mais ce passage important ne fut occupé par les Impériaux que le 14. Les Français se retirèrent. Les Grisons étaient de nouveau perdus pour la Suisse ; un gouvernement intérimaire prit en mains le pouvoir, 81 otages furent choisis dans les milieux des patriotes et traînés à Innsbruck. Hotze se dirigea vers le Nord, envahit les cantons du Sentis et de la Linth pour opérer sa jonction avec l'archiduc Charles qui avait passé le Rhin les 21 et 23 mai et qui voulait marcher sur Zurich. Après de nombreux combats livrés à Frauenfeld et à Winterthour où des troupes helvétiques jointes aux troupes françaises firent preuve d'une grande vaillance, Masséna se retira dans le camp fortifié de Zurich. Il y fut attaqué le 4 juin par des forces très supérieures. La bataille demeura indécise, mais Masséna leva le camp et alla prendre position derrière la Limmat. L'archiduc Charles fit, le 6 juin, son entrée à Zurich accueilli avec enthousiasme par les nombreux partisans de l'ancien régime. Les Autrichiens étendirent leur occupation aux cantons de Schwyz, Glaris, Uri, Tessin et au Haut-Valais, puis cessèrent d'avancer.

10. *Tentatives de restauration.* Les couleurs et les autorités de la République helvétique disparurent aussi bien dans les Grisons que dans les autres territoires situés en arrière du front autrichien. L'abbé Pancrace de Saint-Gall rentra dans son couvent et proclama le rétablissement de son autorité. Schaffhouse reprit son ancienne constitution. A Zurich un gouvernement intérimaire fut installé ; Glaris et Appenzell tinrent de nouveau des landsgemeinde ; Schwyz conserva l'administration créée par la République unitaire ; en revanche, le Rheinthal, Sargans, Uznach, Gaster, Thurgovie reçurent aussi des administrations provisoires en attendant le rétablissement de la situation antérieure qui faisait d'eux des pays sujets.

A la suite des armées impériales les émigrés étaient rentrés au pays, la plupart brûlant du désir de voir le rétablissement de l'ancien ordre de choses. C.-L. v. Haller, que nous avons déjà mentionné à l'occasion du projet de constitution qu'il avait rédigé pour la Suisse nouvelle au cours de l'année précédente, en prépara un autre en vue de la restauration de l'ancienne Confédération. Le projet fut imprimé en 1801. Haller voulait rendre aux différents cantons leur ancienne souveraineté, rétablir aussi les pays alliés et les anciens bailliages, tout en faisant des premiers des parties intégrantes de la Confédération et en accordant aux seconds des avantages nouveaux et une meilleure administration. Il comprenait toutefois combien il était nécessaire de renforcer l'État fédératif ; c'est pourquoi il préconisait la création d'un pouvoir central représenté par un Conseil fédéral. Chacun des 13 cantons devait nommer un

membre à vie. Il en était de même de l'abbé et de la ville de Saint-Gall, du Valais et des Grisons ; par contre un siège devait être réservé à tour de rôle à Genève, à Neuchâtel et à Bienne. Le Conseil fédéral nommait son président auquel était attribué des compétences étendues ; un secrétaire d'État et quatre sous-secrétaires lui étaient adjoints. Parmi les attributions du Conseil figuraient les relations avec l'étranger, l'organisation et l'emploi des troupes fédérales, la garantie des constitutions cantonales et la protection des gouvernements, la liquidation par voie d'arbitrage des conflits entre cantons, la gestion des revenus fédéraux, le développement du trafic, l'unification des poids, des mesures et des monnaies, la haute surveillance des pays sujets, la création d'institutions générales d'assurances, comme aussi celle d'une académie fédérale, enfin l'administration des mines. Comme on le voit, Haller cherchait une solution moyenne entre l'ancien et le nouvel état de choses. Le maintien des pays sujets constituait certainement le point le plus faible de son projet qui supposait d'ailleurs, pour être réalisé, l'expulsion complète de tous les Français. Mais Haller ne rencontra pas même l'approbation unanime de ses amis. Le chef du parti de la restauration, l'avoyer Steiger, préconisait le rétablissement intégral de l'ancien régime. Il trouva de l'appui dans la personne du ministre anglais Wickham qui était revenu en Suisse, mais il ne fut pas soutenu par les Autrichiens qui observaient quant à l'avenir de la Suisse un mutisme plein de mystère. Les anciennes villes et les pays souverains se prononçaient également en faveur de la restauration. Par contre, les campagnards zuricois, schaffhousois, thurgoviens, ceux du Toggenbourg et du Rheinthal ne voulaient pas en entendre parler, de peur de perdre les avantages politiques et économiques issus de la révolution. Le peuple de ces régions se montra bientôt las de l'occupation autrichienne et regretta les Français. Hotze menaçait les gens du Toggenbourg de massacres, de dévastations et d'incendies au cas où ils continueraient à se montrer aussi hostiles à ses troupes. Il n'était nulle part question d'un soulèvement général du peuple contre les Français, soulèvement que les émigrés avaient annoncé avec certitude à leurs protecteurs. Le projet de former de force quatre régiments payés par l'Angleterre et une troupe de milice de 3000 hommes n'eut pas le résultat désiré ; on ne parvint même pas à mettre sur pied la moitié de ces effectifs.

11. *Lassitude du peuple.* L'armée helvétique n'avait pas rempli sa mission. Elle était mal commandée, mal armée, mal entraînée, et les subsistances et la solde étaient insuffisantes. Mais elle manquait avant tout de cohésion, de courage et d'endurance. Cependant quelques unités s'étaient vaillamment comportées, mais lors de la retraite sur Zurich les soldats de l'élite, pris d'une terreur panique, avaient déserté en masse. Le 15 juin, leur effectif n'était plus que de 6000 hommes. On dut laisser à Zurich 10 000 quintaux de grains.

L'insuffisance de l'armée, bien faite pour humilier l'orgueil national, la retraite de Masséna, la conquête par les Autrichiens des cantons de l'Est et du centre, firent sur la masse du peuple une impression déplorable. Les partisans de l'ancien régime jubilaient et se préparaient à recevoir les Impériaux ; les Suisses fidèles à la République helvétique montraient du découragement et de l'angoisse et craignaient que les Autrichiens, pénétrant dans la vallée du Rhône ou dans celle de l'Aar, n'obligeassent les Français à évacuer complètement le pays et ne renversassent la république. L'État était épuisé. Les lois n'étaient plus appliquées, ni les impôts payés ; les fonctionnaires ne recevaient plus leurs traitements ; le 4 juillet il ne restait dans la caisse de l'État qu'une somme de 4000 fr., la dette publique croissait de jour en jour. En outre, l'armée française manquait d'argent, de pain, de viande et de fourrage, de sorte que le soldat devait se procurer ces denrées où il pouvait, c'est-à-dire qu'il les exigeait de l'agriculteur déjà mis à contribution pour les transports et les logements des troupes.

Le 28 mai, les Conseils avaient décidé de transférer à Berne le siège du gouvernement. La tension entre l'autorité exécutive et l'autorité législative augmentait ; on se reprochait réciproquement d'être cause de la défaite. Laharpe, le véritable chef du Directoire, exigeait avec opiniâtreté des mesures révolutionnaires pour sauver la république : fondation de sociétés populaires pour électriser les citoyens et créer un mouvement d'opinion, perception des impôts par l'autorité militaire, écrasement de l'opposition par des troupes d'exécution, emprunt forcé de 6 millions auprès des aristocrates, un autre emprunt forcé fourni par tous ceux qui avaient exigé le remboursement de capitaux dans les six derniers mois ou par les riches en général, de même un emprunt forcé sur les biens des communes et des corporations, publication de la taxation des fortunes et des registres d'impôts, nomination d'experts patriotes pour reviser les taxations, perception du double ou du triple de l'impôt en cas de fausses déclarations, enfin organisation d'une nouvelle armée. Mais, pour ces mesures qui paraissaient susceptibles de remplir la caisse de l'État et de réveiller les énergies, Laharpe et ses collègues ne trouvaient pas dans les Conseils l'appui nécessaire. Ceux-ci votèrent à vrai dire le 6 juin un emprunt forcé qui devait être couvert par les biens des communes et des corporations jusqu'au 6 % de leur valeur, mais cet emprunt ne fut couvert que lentement et d'une façon incomplète. Les Conseils autorisèrent aussi le gouvernement à poursuivre les contribuables en retard, mais ils repoussèrent toutes autres propositions. En revanche, les traitements furent de nouveau réduits, le nombre des fonctionnaires diminué, les otages remis en liberté, une amnistie accordée aux déserteurs pour autant qu'ils se tenaient aux ordres du gouvernement. Mais, comme l'argent manquait, les effectifs ne pouvaient pas être complétés. Au surplus, la durée du service, fixée à trois mois au moment de la mise sur pied des milices, était écoulée et les familles, dans de pressantes requêtes, réclamaient le licenciement de leurs fils. Masséna s'opposait naturellement au licenciement. Le gouvernement fit appel à l'esprit de sacrifice et au patriotisme des soldats de l'élite, mais le 12 août il leur laissa le choix entre continuer à servir ou rentrer dans leurs foyers. Tous désirèrent rentrer. Il ne resta au front que la légion et le reste de l'élite des cantons occupés de Zurich, Sentis et Thurgovie.

Le peuple était fatigué de la guerre. Son mécontentement s'exprimait toujours plus fort au sujet de l'alliance du 19 août qu'il considérait comme la cause première de tous ses malheurs. Le rétablissement de l'ancienne neutralité était réclamé d'une manière toujours plus instante. Ochs fut la victime de cet état d'esprit. Laharpe et ses collègues le forcèrent, le 25 juin, à démissionner dans l'idée que ce départ les sauverait eux-mêmes et rétablirait leur prestige. Ochs fut remplacé par Ph. Secrétan. Legrand s'était déjà retiré le 29 janvier et avait été remplacé par Louis Bay. Le 9 mai, Glayre démissionnait aussi ; son successeur fut Joh.-Rud. Dolder. Le 22 juin, Bay fut exclu par le sort et remplacé par François-Pierre Savary, de Fribourg.

12. *Négociations avec la France.* A plusieurs reprises le gouvernement helvétique exposa au Directoire français les souffrances du peuple suisse ; il l'invita à ravitailler l'armée de Masséna au moyen de denrées importées de France et réclama un acompte de deux millions pour les fournitures faites à l'armée française. Mais le Directoire qui n'était pas même en état de venir en aide au peuple français ne pouvait rien faire en faveur de son allié. A la même époque la France prépara à la Suisse une nouvelle déception par son attitude dans la question du traité de commerce. Les autorités suisses espéraient que ce traité favoriserait l'industrie et le commerce du pays et qu'il ouvrirait au profit de la Suisse une brèche dans le système économique français qui comportait des droits de douane et des défenses d'importation et d'exportation. On comptait ainsi atténuer la disproportion qui existait dans les relations commerciales avec ce pays. Après des négociations difficultueuses, une convention finit par être conclue le 30 mai 1799 ; dans celle-ci les deux parties s'assuraient la liberté d'importation

et d'exportation, ainsi que le libre transit pour leurs produits. A titre provisoire, l'exportation du blé demeurait en fait interdite. Toutefois la France autorisait par an une exportation de 2 à 800 000 quintaux de blé. Les droits d'entrée ne devaient pas dépasser le 6 % de la valeur de la marchandise. Les Conseils helvétiques ratifièrent la convention le 9 juin, mais au sein de l'autorité législative française il ne se trouva pas de majorité pour l'approuver. Les représentants du peuple français ne voulaient pas comprendre que la communauté d'intérêts qui existait entre les deux pays, pour être vraiment durable, ne pouvait pas être limitée aux seuls domaines politique et militaire, mais qu'elle devait s'étendre aussi au domaine économique. Le refus de ratifier ce traité fut particulièrement douloureux aux milieux qui comptaient dans leur sein les plus fidèles partisans de la révolution et de l'alliance française.

Au milieu de juillet, le gouvernement délégua à Paris l'ancien directeur Glayre pour obtenir la suppression de la clause d'offensive dans le traité d'alliance et le rétablissement de la neutralité. La Prusse refusa à la Suisse l'appui que celle-ci lui demandait et Talleyrand déclara que tant que la guerre durerait ces négociations devaient être considérées comme intempestives.

13. *La défaite des Autrichiens.* Quoique Masséna fût souvent incité par son gouvernement à reprendre l'offensive, il attendait que son armée fût assez forte et que l'entretien de celle-ci fût en quelque mesure assuré. Pendant qu'il occupait l'ennemi en simulant des attaques sur son centre et son aile droite, ses troupes, après des combats particulièrement heureux, parvinrent en quatre jours (du 13 au 16 août 1799) à chasser les Autrichiens du Valais, d'Uri et de Schwyz et à les refouler dans le Tessin, les Grisons et Glaris, s'emparant en même temps de la Furka, de l'Oberalp et du Gothard. A la fin d'août, le pays de Glaris fut aussi conquis, puis il y eut un arrêt.

A la fin d'août, l'archiduc Charles quitta la Suisse avec son armée et se dirigea vers le Rhin moyen. La brèche que son départ creusa dans le front fut occupée par Korsakoff avec 27 000 Russes, Hotze demeura avec ses 22 000 Impériaux et 3000 Suisses pour couvrir la ligne de la Linth et des Grisons. Souvaroff arrivait d'Italie avec 21 000 Russes. Le 20 septembre, il fixa à Taverna le plan des opérations des alliés contre Masséna. Son intention était d'atteindre Lucerne en passant par le Lukmanier, l'Oberalp et le Gothard. Hotze devait marcher sur Einsiedeln, prendre l'ennemi de flanc, tandis que Korsakoff l'attaquerait de front et lui, Souvaroff, sur ses derrières. L'attaque de Hotze et de Korsakoff fut fixée au 26 septembre. Le 25 au matin, Soult passa la Linth à Schännis et battit près de Kaltbrunn les Autrichiens dont le chef Hotze tomba dans la bataille, puis il les contraignit à battre en retraite du côté du Vorarlberg. En même temps, Masséna avait passé avec une partie de ses forces à Dietikon, la Limmat, et rejeté les Russes jusqu'à Zurich dans des combats meurtriers. Le 26, Korsakoff rendit la ville ; il réussit à mettre ses troupes en sûreté de l'autre côté du Rhin. Les troupes de Souvaroff avaient escaladé, le 24, le Gothard et l'Oberalp et occupé Andermatt. Lecourbe se retira en combattant ; le 26, le général russe entra à Altdorf, se dirigea de là avec son armée, par le passage du Kinzig dans la vallée de la Muota où il apprit la défaite des deux autres armées. Cerné de tous les côtés, il franchit le Pragel et atteignit Glaris en livrant de violents combats. Puis à travers les neiges du passage du Panix, il atteignit le Rheinthal d'où il se retira dans la région du Vorarlberg. Au milieu d'octobre, l'Helvétie était délivrée des Russes et des Autrichiens ; dans les Grisons, ces derniers se maintinrent jusque dans le courant de l'année suivante (1800). Les chefs du parti de la restauration avaient dû reprendre le chemin de l'exil. Dans les cantons libérés les arbres de liberté réapparurent et l'administration helvétique fut rétablie.

14. *L'action de secours pour les cantons dévastés.* Les cantons rendus à la République, grâce à la victoire de Masséna, avaient cruellement souffert. Les combats, les transports, les réquisitions, l'incendie, le vol, les pillages avaient réduit certains districts à l'état de désert. Le canton de Zurich avec ses 166 381 habitants accusait un dommage de guerre de 8 212 723 fr. ; suivant un calcul postérieur ce dommage s'éleva même à 15 771 466 fr. Le canton de Baden qui comptait 45 718 habitants avait perdu 6 millions, Thurgovie aussi 6 millions, le Valais 4 300 000 fr., le canton du Sentis 5 millions, celui de la Linth avec ses 77 324 habitants, 10 703 875 fr. ; Schaffhouse 825 631, Bellinzone 1 422 765, Lugano 319 661. Dans le canton des Waldstätten, c'est le district de Schwyz qui avait beaucoup souffert ; les dommages causés par le pillage atteignaient à eux seuls 702 256 fr. Le district d'Altdorf annonçait un dommage de guerre de 1 432 000 fr. La localité d'Altdorf seule, un dommage de 3 millions, causé par le gros incendie du 5 avril 1799, qui détruisit 330 maisons. Le district d'Andermatt était certainement le plus éprouvé. Il comptait 1034 habitants et la liste des dommages de guerre était la suivante : cantonnement de 48 044 officiers et de 913 731 soldats : 504 909 francs ; 25 332 quintaux de fourrages : 75 996 francs ; 1532 pièces de bétail : 52 898 fr. ; espèces et marchandises : 168 681 fr. ; meubles : 142 682 fr. ; dégâts à des bâtiments : 34 560 fr. ; dégâts dans les forêts : 25 600 fr. Total 1 005 326 fr., soit 1000 fr. par tête de population ou 5000 à 6000 fr. en monnaie d'aujourd'hui. Son cheptel était descendu de 1200 vaches à 450 ; sur 50 bœufs de montagne, il lui en restait 4 seulement en mars 1800 ; plus du 90 % des chèvres et des moutons avaient disparu. Nous ne possédons pas de données précises sur les dommages causés dans les Grisons par la guerre. Mentionnons en passant celui subi par le Nidwald en 1798 qui s'élevait à 2 millions.

Les conséquences de ces pertes et de ces destructions furent la disette et la misère. 1799 avait été une mauvaise année. Les récoltes de blé, de fourrages, de fruits et de vin avaient été déplorables. Après le départ de l'ennemi, une grande disette de grains se fit sentir dans les territoires évacués. Les marchés de Souabe restaient fermés, les importations d'autres régions absolument insuffisantes. Dans la Suisse occidentale, on ne constatait en automne ni disette ni renchérissement. Par contre, dans la Suisse centrale et orientale, le prix du pain augmenta du quadruple et même de huit fois sa valeur première. On manquait aussi de fourrages ; l'exportation normale du bétail en Italie était suspendue et un grand nombre de bestiaux durent être abattus. L'industrie, les métiers et le commerce étaient paralysés. En Thurgovie les filatures de coton chômaient. La population de nombreux villages était privée de tous moyens d'existence. Le canton du Sentis comptait 20 000 chômeurs sur une population de 133 000 âmes. L'usure, l'accaparement, la dureté des créanciers vis-à-vis des débiteurs se donnaient libre carrière ; d'autre part, la faim, le manque d'argent, les ventes aux enchères, l'énorme extension de la mendicité caractérisaient ces régions. Leurs appels désespérés retentirent à Berne et dans le monde entier : « Des troupes nombreuses de gens nus et faméliques se traînent le long des routes ; telle une image du désespoir, ils regardent fixement, indifférents, qu'on leur donne quelque chose ou qu'on ne leur donne rien ; ils ne rient ni ne pleurent. Des familles entières émigrent, où ? La misère règne partout. Comme une maladie contagieuse, le mal croît tous les jours. La vue de tant de misérables et d'affamés déchire le cœur. Il est navrant de voir des vieillards chargés d'années et des malades épuisés par les privations se glisser comme l'ombre de la mort ! navrant de voir, sans secours, le troupeau des enfants et des orphelins abandonnés à une destinée cruelle ou incertaine, délaissés par tous, n'ayant plus de pères dans leur propre patrie ; qui, comme s'il s'agissait d'une chose sans importance, sont livrés à la mort physique et morale ! Pères du peuple, ces enfants ne sont-ils pas aussi les vôtres ? N'êtes-vous pas aussi leurs pères ? A bas le plumet et l'écharpe, si vous êtes trop fiers ou dépourvus de sentiment ! N'est-ce pas une perte énorme pour un État que l'anéantissement physique et moral de tant d'innocents ? » Ainsi s'exprimait le 1er février 1800 le préfet thurgovien Sauter dans un éloquent appel au gouvernement et au pouvoir législatif.

Les autorités suprêmes comprirent leur devoir. Dès le début, elles s'étaient efforcées de soulager les communes de leurs charges militaires. Après le désastre de Stans (sept. 1798), le gouvernement se mit immédiatement à l'œuvre. Il envoya un commissaire pour organiser l'action de secours et un spécialiste pour diriger les travaux de reconstruction, il mit aussi à disposition du bois provenant des forêts de l'État. Il fit distribuer des céréales aux pauvres, procura des outils et ordonna de défricher les biens communaux pour y planter du blé et procurer du travail. Il autorisa une collecte générale qui rapporta 90 000 fr. et dont le produit fut réparti par ses soins. Il est vrai de dire que ses efforts ne furent pas toujours compris, ni soutenus par la population du canton d'Unterwald encline à l'oisiveté ; il fut souvent difficile d'y trouver des journaliers. Le Directoire décida la création d'un orphelinat dont H. Pestalozzi prit la direction. En février 1799, il abritait déjà 62 enfants auxquels Pestalozzi prodigua les trésors de son cœur et de son intelligence. En juin, cette institution dut faire place à un hôpital militaire, mais, après l'avance des Français, son effectif remonta à 40 orphelins. La direction fut confiée au vaillant curé Businger. Le 18 octobre 1802, il fut supprimé par le *landrat* issu de l'insurrection, par haine de la République helvétique. Ce fut un vrai jour de deuil pour Stans, où la République comptait beaucoup d'amis, que celui où l'on vit les pauvres orphelins qui ne savaient où aller, quitter en pleurant les lieux où ils avaient trouvé de l'affection et la nourriture matérielle et intellectuelle. En signe d'adieu, ils adressèrent à Businger une lettre touchante, toute empreinte de leur gratitude.

Le gouvernement autorisa aussi le bourg d'Altdorf à faire une collecte. En juillet, il envoya 300 hommes dans le Valais pour y rentrer les moissons et en août, 100 batteurs en grange. Après la libération des Waldstätten, d'où beaucoup d'hommes avaient fui avec les Autrichiens qui empêchaient leur retour, le commissaire Heinr. Zschokke reçut l'ordre de faire engranger les moissons, d'en donner une partie aux gens qui avaient fait ce travail et de conserver le surplus en faveur des propriétaires légitimes.

Après l'évacuation des autres cantons, le gouvernement s'empressa de leur demander un état des dommages de guerre et des besoins de la population en vue du prochain hiver ; cet état devait servir de base à l'action de secours. Les moyens n'étaient à vrai dire pas proportionnés à l'étendue du mal. Les greniers publics ne contenaient plus que 20 000 quintaux de grains. Le gouvernement manquait d'argent pour procéder lui-même à des achats de céréales. Il fit en sorte que les cantons épargnés en fournissent aux régions dévastées. Il autorisa les Chambres administratives à céder leurs approvisionnements aux pauvres à des prix raisonnables et à en racheter de nouveaux avec le produit de ces ventes. Il leur remit dans le même but à chacune pour 30 000 fr. d'obligations. Il sollicita de la France une nouvelle autorisation d'importer 200 000 quintaux et la bonification des avances faites à l'armée. Il invita les Chambres administratives à favoriser, au moyen de primes, les importations faites par les particuliers et mit à la disposition de ceux-ci les entrepôts publics. Il délégua aux négociants une partie des droits concédés à Paravicini et au canton du Léman. Il fit confectionner des gruaux d'avoine et sécher des pommes de terre afin de permettre, dans les localités importantes, l'institution de soupes populaires selon le système économique du comte Rumford. Par la loi du 12 octobre 1799, les Conseils avaient voté la création d'un impôt sur la fortune, de 1 ‰, en faveur des populations ruinées par la guerre. Cette obligation fut rendue, en certains cas, plus aisée par la faculté de payer en nature la contribution exigée. Mais les recettes étaient encaissées lentement et d'une manière incomplète; à la fin de 1801, cet impôt avait produit 325 891 fr. A l'aide de ces fonds on créa une caisse de secours dont l'administration fut confiée à Rengger; il y puisa pour acheter des denrées, des vêtements, des semens, etc.

Le gouvernement organisa aussi des collectes spéciales. La charité privée suppléa, d'une manière efficace, à l'insuffisance des moyens officiels. Un zèle touchant s'empara de nombreux citoyens désireux d'adoucir les souffrances de leurs compatriotes malheureux. Les contributions sous la forme d'espèces, de vêtements, de denrées furent recueillies dans le pays. Il en vint même de l'étranger, de Mulhouse, de Illzach, de Berlin, de Francfort, de Paris, de Neuchâtel, de Londres, de Birmingham, de Hollande et du Danemark. Zschokke reçut pour les Waldstätten 34 000 fr. en espèces et en nature deux à trois fois autant. Il organisa aussi des écoles d'hiver ; il projeta l'institution de sociétés organisées pour donner du travail et la création d'une fabrique à Einsiedeln pour remédier à l'oisiveté et à la mendicité.

Il faut mentionner encore une autre forme de secours : le placement d'enfants des cantons de la Linth, du Sentis et du Valais, dans les régions du pays qui avaient été épargnées. Cette œuvre s'étendit bientôt aussi aux adultes, aux malades et aux estropiés. Du 10 janvier au 26 mars 1800 on compta à Zurich 26 transports comprenant chacun 50 à 150 enfants emmenés dans la Suisse occidentale. 3780 enfants et adultes furent ainsi hospitalisés avec la collaboration de l'État. Il est impossible d'indiquer le nombre d'enfants placés par des particuliers. Toutes ces colonies rentrèrent dans leurs foyers dès le printemps de l'année 1801.

III. Luttes au sujet de la Constitution. — 1. *La chute du Directoire.* La joie qui suivit la défaite des armées alliées fut de courte durée. Au lieu de les poursuivre au delà du Rhin, l'armée française demeura inactive durant tout l'hiver. La charge des cantonnements militaires, des fournitures et des convois continuait à peser sur le pays. Masséna exigea des contributions des villes de Zurich, de Bâle et de Saint-Gall. La République helvétique était dans un complet désarroi financier. Les cantons dévastés ne pouvaient payer aucun impôt ; ceux qui avaient été épargnés s'abstenaient aussi, bien que leur situation économique, au commencement de l'hiver, fût notablement meilleure et qu'ils n'eussent en somme à souffrir ni du renchérissement ni de la disette. L'appareil administratif fonctionnait mal, l'application des lois laissait beaucoup à désirer. Les fonctionnaires dont les traitements avaient été réduits étaient mal disposés, peu sûrs et parfois même hostiles au régime. Il en était de même du clergé. L'industrie, les métiers, le commerce étaient paralysés ; les ouvriers et les artisans se plaignaient du manque de gain. Les communes étaient fortement endettées et trouvaient avec peine quelque crédit. Les ennemis de la République exploitaient le mécontentement, l'agitation, le désespoir, l'insubordination qui s'étaient emparés de toutes les classes de la population. Le nouveau gouvernement était rendu responsable de tous les malheurs et de toutes les vicissitudes que la guerre et la révolution avaient entraînés à leur suite. La république était menacée de dissolution.

Au lieu de s'unir, de mettre de l'ordre dans le ménage de l'État, de ramener la confiance en sa gestion et de tenir en respect les ennemis de l'intérieur, les partis se combattaient, dans les autorités supérieures avec une égale passion. Le parti des patriotes, comme celui des républicains, voulaient l'un et l'autre consolider la république ; ce qui les divisait, c'était la question de savoir par qui et comment ce but devait être atteint. Laharpe, qui représentait le premier de ces partis au sein du gouvernement, ne cessait de préconiser des mesures révolutionnaires de grande envergure. Il réclamait notamment une profonde réforme dans la direction des affaires ; il voulait purger l'administration des éléments suspects, à tendances hostiles à la Révolution ; il exigeait surtout la retraite du ministre des finances Finsler, une contribution de trois millions à imposer aux villes commerçantes, une autre de deux millions à fournir par les patriciens bernois, d'autres contributions à payer par les corporations *(Zünfte)*, les directoires commerciaux de Saint-Gall, Zurich et de Bâle ; il proposait de réquisitionner, à titre d'emprunt, tous les objets d'argent qui se trouvaient dans les églises et qui n'étaient pas absolument nécessaires à la célébration du culte, de procéder à des coupes

importantes dans les forêts nationales, de vendre des biens nationaux jusqu'à concurrence de 4 millions, d'aliéner les domaines dépendant des couvents, enfin de reviser la Constitution et de mettre immédiatement sur pied une petite armée, afin que la république fût à même, si la campagne recommençait, d'aider à porter hors des frontières le théâtre des hostilités, de prévenir une nouvelle invasion et de délivrer en même temps le pays de l'occupation française. Mais le plus grand nombre redoutait ces mesures qui auraient prolongé l'état de révolution et fait supporter surtout aux villes l'assainissement financier. Non seulement les représentants de ces dernières, les républicains, manifestaient à l'égard de cette politique une vive opposition, mais Laharpe se vit même abandonné par son propre parti.

Les républicains croyaient que leur heure avait sonné. Leurs chefs, les Rengger, les Kuhn, les Escher, les Usteri, etc., étaient sans contredit des hommes cultivés, de grand talent et de caractère énergique ; c'étaient des négociants, des industriels, mais avant tout des intellectuels. Ils se plaçaient résolument sur le terrain de l'unitarisme et de l'égalité des droits. Sur ces points, ils s'accordaient avec l'autre parti révolutionnaire, celui des patriotes. Mais ces derniers voulaient être un parti populaire. Ils penchaient pour les solutions radicales et s'appuyaient principalement sur la population campagnarde des anciens cantons aristocratiques et des seigneuries abolies. Les républicains par contre représentaient la bourgeoisie libérale des villes ; ils manifestaient des sentiments modérés, quelque peu aristocratiques ; ils s'érigeaient en toute occasion en défenseurs acharnés de la propriété et se déclaraient notamment adversaires du suffrage universel illimité. Ils estimaient que le peuple avait, l'année précédente, procédé en général à de mauvais choix et envoyé dans les Conseils une majorité de représentants qui, obéissant à des considérations d'ordre local, poursuivant des buts particularistes, avaient manqué de cette compréhension des affaires, de cette clairvoyance et de cette maturité de jugement qui sont indispensables aux législateurs d'un État unitaire. Ils déniaient à la masse des électeurs, divers par la culture, la langue, la religion et les intérêts, sans expérience politique, aisément dirigés par des démagogues de toute espèce, toute faculté de constituer par eux-mêmes, sans direction de l'autorité, une représentation populaire à la hauteur de sa tâche. Ils discernaient les nombreux dangers qui menaçaient la république dans son existence même ; ils craignaient qu'avec l'unité l'égalité des droits ne sombrât aussi. Pour sauver l'une et l'autre de ces conquêtes de la Révolution, ils demandaient une constitution qui aurait confié le pouvoir à une minorité d'esprits éclairés et cultivés, qui aurait créé un gouvernement homogène, énergique et conscient du but à atteindre et qui aurait exercé son influence sur les élections. Mais comme la culture avait été jusqu'alors dans certains cantons le monopole des villes, dans d'autres le privilège des familles riches et nobles, ces efforts tendaient tout naturellement à une union de l'intelligence et de la fortune. Cette tendance apparut toujours plus nettement dans la suite. Le plan des républicains était de renverser les patriotes, de supprimer le régime des campagnards et de s'emparer du pouvoir ; ils étaient aussi disposés à faire appel aux éléments clairvoyants et modérés de l'ancien régime. Ils espéraient de cette manière diviser et affaiblir les forces réactionnaires.

Pour avoir les mains libres, Laharpe s'efforçait de provoquer un ajournement des sessions des Conseils. La Constitution prescrivait que les Conseils auraient chaque année des vacances d'une durée de trois mois. Mais depuis leur création ils avaient siégé en permanence. La demande de Laharpe était donc conforme à la Constitution ; mais il était aisé de prévoir que l'ajournement susciterait une vive opposition. Laharpe espérait toutefois arriver à ses fins grâce à l'appui de Masséna et de Bonaparte qui venait d'être élu Premier Consul de la République française. Il se trompait. La France sacrifia le fier républicain, sûr de lui-même, qui s'était opposé plus énergiquement que tout autre aux prétentions excessives des représentants français. La diplomatie française se rapprocha au contraire du parti modéré. Les Conseils se laissèrent facilement convaincre par ce dernier et la proposition de Laharpe fut mise en échec. Le 7 janvier 1800, une proposition tendant à exclure du Directoire Laharpe, Oberlin et Secrétan et à supprimer même le Directoire fut adoptée au Grand Conseil par 68 voix contre 37, au Sénat par 43 voix contre 8. Le lendemain, les Conseils nommèrent une commission exécutive provisoire dans laquelle siégèrent, à côté des anciens directeurs Glayre, Dolder et Savary, l'ancien ministre Finsler et trois partisans de l'ancien régime, C.-A. Frisching, ancien trésorier de l'ancienne République de Berne, Franz Müller, de Zoug, et K.-H. Gschwend, du Rheinthal. Müller démissionna bientôt et fut remplacé par l'ancien avoyer N. Dürler, de Lucerne. Les républicains avaient ainsi porté atteinte à la Constitution et ouvert, pour l'Helvétie, l'ère des coups d'État.

2. *La dissolution des Conseils.* Une légère accalmie se produisit ; elle fut d'ailleurs passagère. Une amnistie fut prononcée ; la plupart des émigrés rentrèrent en Suisse et renforcèrent les rangs des réactionnaires. Quelques préfets appartenant au parti des patriotes furent sacrifiés au nouvel ordre de choses. A la France, la commission exécutive demandait le rétablissement de la neutralité, le paiement des fournitures faites à l'armée, la conclusion d'un traité de commerce. Mais ce pays allié était lui-même trop épuisé pour qu'on pût attendre de lui autre chose que de bonnes paroles. Quant à la neutralité, Bonaparte donna à entendre qu'il fallait au préalable conquérir la paix avant que la Suisse pût retourner à ce système. Toutefois l'Helvétie fut, lors de la nouvelle campagne, préservée de l'invasion. Elle ne participa plus aux hostilités, quoiqu'elle eût maintenant plus de chance d'obtenir de meilleurs résultats militaires. En revanche, certaines parties de son territoire eurent à souffrir des grands passages de troupes, lorsque Moncey conduisit une armée de Bâle au Gothard, et que Bonaparte lui-même passa par Lausanne pour franchir ensuite le Grand Saint-Bernard et déboucher en Italie. Lecourbe, de son côté, chassa les Autrichiens du Nord de la Rhétie et les repoussa dans l'Engadine et dans la vallée de Münster. Il installa le 16 juillet un conseil de préfecture provisoire à Coire, présidé par Gaudenz Planta, patriote énergique. Schaffhouse, Bellinzone et Lugano furent délivrés et l'administration helvétique s'y réinstalla.

Entre temps les rapports entre le nouveau gouvernement et les Conseils s'étaient de nouveau gâtés. Tel représentant regrettait après coup d'avoir prêté les mains à la suppression du Directoire. En mainte localité du pays on considérait le coup d'État du 7 janvier comme une première étape vers le retour à l'ancien ordre de choses. Dans une circulaire, les Conseils déclarèrent que les droits de l'homme, l'unité de gouvernement et le système représentatif demeuraient la base de la future constitution et ils interdirent toutes les tentatives contraires à ces principes. Mais les avis différaient quant à l'application du système représentatif. Les vainqueurs du 7 janvier espéraient, au moyen d'une nouvelle constitution, réaliser ce qui constituait le deuxième point de leur programme : la suppression des Conseils issus du vote populaire de l'année précédente. Les vaincus ou du moins une partie d'entre eux voulaient prendre leur revanche. La revision avait depuis longtemps déjà occupé le gouvernement et le parlement. L'article 106 de la Constitution, qui interdisait toute revision pendant un délai de cinq ans, avait été abrogé et, après des débats longs et tumultueux on avait décidé dans l'année précédente de procéder à une nouvelle division du territoire en 60-90 districts. Le public avait été invité à collaborer à ces travaux préparatoires et, en fait, 30 projets plus ou moins étudiés, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, étaient parvenus en mains des Conseils. Le 15 janvier 1800, la commission du Sénat déposa son rapport. Celui de la majorité avait été rédigé par Usteri et par Lüthi, de Soleure. Il contient les idées des républicains. Selon ce projet, les assemblées primaires doivent choisir, dans les communes, les citoyens éligibles, à raison d'un sur 25.

Les citoyens éligibles d'un district choisissent dans leur sein, à raison d'un sur quatre, les citoyens éligibles de la république. Parmi ceux-ci, les premiers, c'est-à-dire les citoyens éligibles des communes, sont appelés à élire la Commission populaire. Celle-ci se compose de 90 membres et est renouvelée chaque année. La nomination de l'autre Chambre, appelée Conseil national *(Landrat)* est remise à un tribunal de jurés. Ce dernier se compose de 45 membres qui demeurent en fonction 15 ans. La question de savoir qui nomme pour la première fois cette autorité restait ouverte ; c'était vraisemblablement les autorités supérieures. Dans la suite, ce tribunal se compléterait lui-même sur une triple proposition faite par la Commission populaire, par le Conseil national, par le gouvernement ; les candidats devaient figurer sur la liste des citoyens éligibles de la république. Sur cette liste il choisirait outre le Conseil national, le Tribunal suprême, les tribunaux régionaux et les commissaires du Trésor. De plus, le tribunal de jurés veillerait au maintien de la Constitution et annulerait les décisions des autres autorités lorsqu'elles n'y sont pas conformes. En cas de mouvements insurrectionnels, il agirait comme pouvoir médiateur ou inviterait les insurgés à lui envoyer des délégués et à soumettre le cas à son arbitrage. Le Conseil national se composait de 24 membres, dont 2 sont sortants chaque année, de sorte que la durée de ce mandat était de 12 ans. Le Conseil national préparait les lois et la représentation du peuple ne pouvait que les approuver ou les repousser. La création de citoyens éligibles et du tribunal de jurés nationaux était empruntée à la nouvelle constitution française.

Ce projet, qui n'était démocratique qu'en apparence, replaçait le peuple sous la domination d'une aristocratie élective se recrutant elle-même. Aussi fut-il écarté par le Sénat qui lui préféra celui de la minorité, rédigé par Krauer et par Kubli. Ce dernier créait un véritable gouvernement représentatif ; les deux Conseils législatifs réduits chacun à 45 membres étaient issus d'élections populaires générales et indirectes. Le Sénat termina son projet le 5 juillet et le soumit au Grand Conseil. Ce dernier désirait l'examiner d'une manière approfondie, mais il n'en eut plus le loisir.

Les républicains constatant que le Sénat refusait d'entrer dans leurs vues, demandèrent, eux aussi, l'ajournement des Conseils et ne prirent désormais plus part aux débats sur la Constitution. Ce qu'ils avaient dénoncé du temps de Laharpe comme une trahison, leur paraissait dès lors nécessaire au salut de la République. D'autre part, la France qui avait refusé son appui à Laharpe, le promettait à la Commission exécutive. Dans ces circonstances, celle-ci prit sur elle, dans un message menaçant daté du 7 août 1800, de sommer les Conseils de se dissoudre. Le Grand Conseil se soumit, mais la sommation suscita de la part du Sénat une vive opposition. Les sénateurs républicains se retirèrent et adhérèrent par écrit à la décision du Grand Conseil. Les patriotes, demeurés seuls, n'étaient plus en nombre suffisant pour délibérer et durent, le 8 août, se séparer en protestant. La Commission exécutive n'en déclara pas moins que la décision du Grand Conseil aurait force de loi. Il s'ensuivit qu'un Conseil législatif de 43 membres et un Conseil exécutif de 7 membres furent institués ; la Commission exécutive élut parmi les conseils dissous 35 législateurs ; ceux-ci se complétèrent en faisant appel à 8 autres. La nouvelle autorité législative, une fois nommée, passa à l'élection du nouveau pouvoir exécutif dans lequel entrèrent Frisching, Dolder, Glayre, Savary, K.-F. Zimmermann, de Brugg, J.-J. Schmid, de Bâle, et Vincent Rüttimann, de Lucerne.

3. *Le projet de Constitution du 8 janvier 1801.* Le 7 janvier et le 7 août 1800, le Directoire, puis les Conseils avaient été supprimés, le parti des patriotes renversé, le pouvoir était tombé aux mains des républicains et des aristocrates, qui leur tenaient de près. La campagne n'était plus prépondérante ; les hommes politiques du canton du Léman n'étaient plus au gouvernail, mais la Suisse fut de nouveau régie comme autrefois par les villes de la partie allemande du pays. Le principal objectif des vainqueurs était d'assurer leur domination par une constitution nouvelle. Le conflit d'opinions qui s'était élevé depuis des mois dans le pays se poursuivait, aigu. A côté des projets nettement unitaires, il s'en trouvait d'autres tendant au retour complet à l'ancienne fédération d'États ; celle-ci était proposée au peuple comme un régime idéal, dont le rétablissement devait mettre fin à tous les maux. D'autres esprits préconisaient une combinaison entre l'État unitaire et l'organisation fédérative. Le salut résidait évidemment dans cette solution moyenne, mais on pouvait se demander si les Suisses y arriveraient par leurs seuls moyens. Les partis s'efforçaient les uns et les autres de gagner la France à leurs idées. Le ministre de ce pays à Berne, Reinhard, encourageait les intrigues des fédéralistes à Paris. Le gouvernement cherchait de son côté à gagner les milieux influents au régime unitaire et à sauvegarder les intérêts de l'Helvétie au prochain congrès de la paix.

Sceau de la République helvétique.

Il recourait, dans ce but, aux bons offices de Stapfer, devenu depuis le mois d'août ministre de Suisse à Paris, et de Glayre qui y avait été envoyé en mission particulière. Stapfer insistait pour faire accélérer les travaux d'élaboration de la Constitution. La Commission du Conseil législatif, nommée le 15 août, resta toutefois inactive, ce qui décida le gouvernement, en automne, à prendre lui-même les choses en mains. Ce dernier et la Commission du Conseil législatif parvinrent après des discussions longues et difficiles, tenues secrètes et non verbalisées, à mettre un projet sur pied. Le 8 janvier 1801, il était terminé, mais il ne fut pas imprimé. Rengger, l'un des principaux rédacteurs, fut envoyé à Paris pour donner verbalement à Glayre les éclaircissements nécessaires sur ce projet. Glayre devait le soumettre à Bonaparte et obtenir son approbation comme aussi à ce qu'il s'employât auprès des autres puissances pour le faire reconnaître aussi par elles. Une fois approuvé par les États européens, il devait être soumis à la votation du peuple suisse.

Ce projet était essentiellement unitaire. Les cantons et les districts n'y sont pas mentionnés ; il ne devait y avoir que 14 cantons au plus. Les Chambres administratives étaient remplacées par des Conseils cantonaux de 8 membres nommés non plus par le peuple, mais par les autorités suprêmes et présidés par le préfet. A la tête de chaque commune se trouve un syndic *(ammann)* nommé par le préfet. Les autorités supérieures sont : le Sénat composé de 31 membres nommés à vie. Il se complète lui-même, nomme les tribunaux supérieurs et les présidents des tribunaux inférieurs, ainsi que la moitié des conseillers cantonaux ; il fait des propositions pour la nomination des membres du gouvernement ; il est en droit de les révoquer ainsi que les Conseils cantonaux nommés par lui. Il veille au maintien de la Constitution ; il a le droit de porter plainte contre les membres des autres autorités supérieures et peut adoucir ou même annuler les sentences pénales. Le pouvoir législatif est exercé par un conseil unique pour lequel chaque district nomme un membre en procédant de la façon suivante : les Conseils communaux du district proposent un nom par 100 citoyens actifs. Cette liste est réduite à trois noms par les quatre conseillers communaux nommés par le Sénat. Les assemblées primaires choisissent parmi ces trois candidats leur représentant. Les compétences de cette représentation nationale sont limitées à l'acceptation ou au rejet des lois, à la nomination des membres du gouvernement, à l'octroi des crédits, à la ratification

des traités internationaux, aux décisions relatives à la guerre et à la conclusion de la paix. Elle siège trois mois durant l'année. Le pouvoir exécutif est confié à un conseil de 7 membres. Tous les deux ans un membre sort, il est remplacé, par une décision du Conseil législatif, sur une triple proposition faite par le Sénat, le gouvernement et le Conseil d'État. Le gouvernement propose les lois, mais celles-ci sont élaborées par un Conseil d'État nommé par le premier qui nomme aussi les ministres, les préfets et l'autre moitié des Conseils cantonaux. Le 8 janvier, le Conseil exécutif ajouta encore une disposition l'autorisant ainsi que la Commission du Conseil législatif à pourvoir lui-même, la première fois, à toutes les places. On le voit, les hommes au pouvoir voulaient livrer l'Helvétie aux mains d'une nouvelle oligarchie. Glayre procéda encore à quelques modifications. Il octroya encore un président à l'exécutif et ajouta aux conditions d'éligibilité le paiement d'une quote d'impôt déterminée pour favoriser davantage la classe possédante.

4. *La Constitution de la Malmaison.* Bonaparte n'avait montré aucun empressement à s'occuper de la constitution de la Suisse. Il lui convenait au contraire de voir ce pays, tant que durerait la guerre, dans un état politique provisoire. Le 9 février 1801, la paix fut enfin conclue à Lunéville entre la République française victorieuse et l'Autriche abattue. Ce traité garantissait l'indépendance de la République helvétique et reconnaissait son droit de se gouverner librement. Mais dans un article secret, la France s'engageait à ce que la nouvelle Constitution de l'Helvétie ne causât aux pays voisins aucune inquiétude, ce qui assura à Bonaparte la prépondérance en Suisse. Le gouvernement helvétique avait fait valoir ses revendications territoriales. Il demandait la restitution de Bienne, de l'Erguel, de la vallée de Moutier et des anciens bailliages grisons, la Valteline, Bormio et Chiavenna, comme aussi l'inclusion de Constance. Mais il essuya un échec. Toutefois l'Autriche céda le Fricktal à la France qui pensait le céder à la Suisse contre le Valais. Depuis l'automne précédent, Bonaparte préparait la construction de la route du Simplon. Il faisait de la cession du Valais la condition du rétablissement de la neutralité suisse. Mais cette question traîna en longueur. Par contre, celle de la Constitution allait bientôt trouver sa solution. Les nombreux projets et représentations qui lui étaient soumis ne rendaient pas aisée la décision que Bonaparte était appelé à prendre. Les oppositions des partis s'étaient accusées. Dans les villes et les régions de la Suisse centrale, le désir de recouvrer les anciens droits et privilèges se manifestait d'une manière toujours plus distincte. Les partisans de l'unité, de l'indivisibilité et du système représentatif ne manquaient pas d'exprimer de leur côté leurs opinions d'une façon tout aussi véhémente. Les autorités du canton des Waldstätten en particulier se prononcèrent énergiquement en faveur de l'unité. Le ministre de France, Reinhard, continuait à encourager les fédéralistes. Il alla jusqu'à tenter de faire renverser le Conseil exécutif par le Conseil législatif, mais il n'y parvint point. Les intrigues qu'il menait à Paris contre les unitaires avaient par contre plus de chances de succès. Glayre et Stapfer eurent à y soutenir, durant deux mois, une lutte opiniâtre. Le 29 avril, ils eurent avec Bonaparte au château de la Malmaison un entretien décisif. Le Premier Consul y traita le projet du gouvernement helvétique de singerie de la Constitution française. Il s'en moqua comme d'une œuvre rédigée par des métaphysiciens, qui ne laissait au peuple qu'une apparence de droits. Il proposa un autre projet rédigé par lui et ses collaborateurs ; il consentit à certaines modifications dues à la plume de Glayre et, le 9 mai, il le présenta comme un ultimatum aux députés suisses.

Connue sous le nom de projet de la Malmaison, cette Constitution faisait de la Suisse une Confédération d'États. Le principe unitaire y est reconnu, mais à côté du pouvoir central le projet prévoit pour les 17 cantons une organisation particulière laissée à leur libre choix. Le pouvoir central comprend toute la haute police, la défense nationale, les relations extérieures, le droit civil et le droit pénal, la fixation des impôts dus par les cantons à l'État, l'administration des régales, le sel, la poste, les douanes, les mines, les monnaies, les entrepôts, puis la législation commerciale et la police du commerce, enfin l'instruction publique supérieure. Les cantons se voient attribuer la perception des impôts fonciers, la police correctionnelle, la gestion des biens et domaines nationaux, les dîmes et les censes foncières, les cultes, la rétribution des ecclésiastiques et du corps enseignant des établissements spéciaux d'instruction publique. L'organe de la volonté nationale est une Diète composée de 77 membres nommés par les cantons et dont les fonctions durent cinq ans. Elle est appelée à préparer les lois et à les adopter définitivement, dans tous les cas où un projet soumis aux cantons par le Sénat n'a pas rencontré l'approbation de 12 cantons au moins et lorsque le Sénat maintient néanmoins son projet. Elle nomme le Sénat et tranche les conflits qui surgissent entre lui et les cantons. L'autorité principale, émanation de l'idée unitaire, est toutefois le Sénat, composé de 2 landammann et de 23 conseillers. Les premiers sont élus pour 10 ans et garantissent la continuité dans la conduite des affaires publiques ; les seconds sont nommés pour 5 ans et assurent à l'organisme la souplesse nécessaire et son adaptation aux besoins du temps. Le Sénat possède les attributions suivantes : l'élaboration des projets de lois, les décisions relatives à la guerre, à la paix, aux alliances et traités, la solution des conflits entre cantons, le choix des landammann. La présidence est confiée pour un an à tour de rôle à l'un des landammann. L'autre préside l'exécutif proprement dit, le Petit Conseil, dont le Sénat nomme 4 membres choisis dans son sein. Le landammann en charge reçoit un traitement annuel de fr. 30 000. Il dirige les relations extérieures par l'organe d'un secrétaire d'État nommé par lui. Il élit les préfets des cantons et les agents diplomatiques. Le second landammann et les membres du Petit Conseil touchent un traitement de fr. 6000.

L'unité en matière militaire, de politique extérieure, de haute police, de droit et de justice, de commerce et d'industrie, d'instruction publique supérieure est maintenue, entre les mains du pouvoir central restent aussi les régales et le contrôle supérieur des finances. Le droit reconnu aux cantons de fixer leur organisation et la division du canton des Waldstätten en ses quatre éléments primitifs furent les concessions essentielles faites au fédéralisme ; toutefois ces quatre cantons rétablis n'étaient représentés à la Diète que par 4 voix. Le Valais disparut comme canton, la Constitution prescrivant que les portions de son territoire qui ne seraient pas réunis à la France seraient incorporés à l'un des cantons voisins. La Constitution était moins démocratique que celle de 1798 et Bonaparte fit en sorte que les conditions d'éligibilité fussent subordonnées à la possession d'une certaine fortune ; pour les fonctions cantonales, cette fortune devait être du double, pour les fonctions nationales du triple de celle exigée pour l'obtention des fonctions de districts. Mais pour le surplus la nouvelle Constitution avait maintenu les bons éléments contenus dans celle de 1798 ; elle constituait un bienfait de Bonaparte à l'égard de la Suisse.

Le 15 mai, la Constitution fut remise en mains du gouvernement. Il la communiqua le 18 au Conseil législatif et, le lendemain, la porta à la connaissance du peuple. Mais au sein des autorités les opinions étaient partagées sur la valeur de l'œuvre de Bonaparte. Nous ne sommes qu'imparfaitement renseignés sur les discussions que souleva cet objet. Les protocoles se taisent, tout se passait à huis-clos ; d'ailleurs, depuis le 7 août, la publicité des débats avait été limitée et les relations avec la presse entravées, parce qu'on voulait autant que possible dissimuler au peuple toutes les divergences. Longtemps on discuta sur des modifications en vue d'améliorer le projet. Mais on y renonça. Le 29 mai, le Conseil législatif adopta la Constitution Le 30, celle-ci fut promulguée par les soins du gouvernement. Le pays l'accueillit avec des sentiments divers. Elle augmenta encore la tension qui existait entre les partis. Les fédéralistes en particulier étaient déçus ; ils avaient espéré le rétablissement de l'ancien état de choses. Les patri-

ciens bernois avaient ouvertement demandé la restitution de Vaud et d'Argovie. Ne trouvant pas à Paris l'appui qu'ils désiraient, ils intriguèrent dès lors à Londres, à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, ce qui engagea Bonaparte, dès qu'il apprit leurs menées, à refuser à la Suisse le paiement des 3 millions qu'il avait promis, de sorte que tout le pays dut expier l'obstination des aristocrates bernois.

5. *Les Diètes cantonales de 1801.* Le gouvernement voua désormais sa préoccupation principale aux élections. Il désirait autant que possible soustraire celles-ci à l'influence des partis extrêmes et éloigner des diètes cantonales les éléments impropres et dépourvus de culture afin qu'ils ne compromissent pas, par leur ignorance et leurs passions, le nouvel ordre de choses. Les prescriptions relatives à l'introduction de la constitution, rédigées à Paris et adoptées, le 30 mai, sans modifications par le Conseil législatif, inspiraient au Conseil exécutif de grandes inquiétudes. Elles spécifiaient que chaque municipalité devait envoyer un membre au chef-lieu du district et que ces électeurs devaient déléguer un député par district à la diète cantonale. Les villes populeuses étaient placées sur le même pied que les plus petites communes campagnardes, en ce qui concernait la représentation. Cette diminution de l'influence des villes n'était pas équitable ; elle fut dans la suite corrigée par la disposition prescrivant qu'on devait tenir compte du chiffre de la population et désigner un électeur par 100 citoyens possédant le droit de vote. Malgré cette modification le gouvernement persistait à trouver ce système électoral aussi déplorable que celui de 1798, puisque le sort du pays dépendait uniquement des municipalités qui pouvaient être, aussi bien que les Assemblées primaires, le jouet d'erreurs et de préjugés. Partant du point de vue que le maintien de la propriété et la sécurité des personnes devait être le but essentiel de la société, que le propriétaire était plus touché par tous les changements de l'ordre politique et que, en définitive, c'était lui qui fournissait à l'État ses moyens financiers, il demanda que la représentation ne fût pas seulement déterminée par le chiffre de la population, mais aussi par le montant des impôts payés ; les deux tiers des représentants devaient être élus d'après le chiffre de la population, un tiers d'après le montant des impôts payés l'année précédente dans les divers districts. Puis il proposa comme condition de l'éligibilité à la diète cantonale, la possession d'un capital de 4000 fr. Toutefois, le Conseil législatif repoussa l'une et l'autre de ces propositions et, contrairement aux conditions énoncées dans la Constitution, il déclara éligibles tous les citoyens suisses, y compris les fonctionnaires. Mais le gouvernement estima absolument nécessaire d'enlever les élections au pouvoir du peuple. Il avait fait part de ses inquiétudes au gouvernement français qui lui proposa, par l'organe de Reinhard, de désigner un comité électoral central qui soumettrait aux diètes cantonales une liste de candidats pour la Diète helvétique. Reinhard avait proposé d'élire dans cette commission, outre des membres des autorités suprêmes, un certain nombre de ceux des anciens gouvernements. Le Conseil exécutif insista pour que cette suggestion fût acceptée, mais le pouvoir législatif la repoussa après une discussion qui dura deux jours. On la trouvait contraire aux principes du système représentatif ; on estimait qu'elle ouvrait la porte à l'arbitraire et à la faveur, qu'elle lésait la liberté du peuple et constituait un acte de despotisme ; les représentants de la Suisse centrale déclaraient même qu'ils n'oseraient pas rentrer dans leurs vallées s'ils appuyaient pareille proposition. Dans une série de décisions prises du 26 juin au 15 juillet, le nombre des représentants des districts dans les diètes cantonales fut déterminé, un règlement pour ces assemblées fut adopté et la législation prescrivit pour ses membres un serment dont la formule fut minutieusement discutée.

La crainte qu'éprouvait l'autorité exécutive quant au résultat des élections n'était pas exagérée. Dans certains cantons elles se passèrent d'une façon satisfaisante ; dans beaucoup d'autres, par contre, elles furent défavorables ; des démagogues incultes et intrigants furent envoyés siéger dans les diètes cantonales. Sur 464 membres, 280 appartenaient aux autorités ou au corps des fonctionnaires, 53 avaient été au service du nouveau régime, mais n'étaient plus en fonctions, 31 autres étaient d'anciens magistrats de Berne et des anciens cantons démocratiques ; le reste n'appartenait pas à la magistrature. Les diètes se réunirent le 1er août. A Berne, les 8 aristocrates démissionnèrent dès la première séance, invoquant de futiles prétextes. Le ministre de France tenta de prendre leur parti, mais il fut éconduit par le gouvernement. Des conflits surgirent entre les cantons d'Uri et de Schwyz et le pouvoir central. Les diètes de ces cantons refusèrent de prêter le serment prescrit et cherchèrent à se soustraire le plus possible au gouvernement unitaire ; ils avaient partie liée avec les aristocrates bernois et trouvaient de l'appui auprès du ministre de France et du général Monchoisy. C'est en vain que le gouvernement tenta de les apaiser en leur envoyant un commissaire, Müller-Friedberg. Ils persistèrent dans leur résistance.

Les diètes désignèrent dans tous les cantons des commissions constitutionnelles ; les propositions de ces dernières furent discutées par l'assemblée *in pleno*. Les débats furent presque partout modérés. A Zurich, il y eut toutefois de graves divergences ; la ville prétendant avoir une voix prépondérante dans la nomination des autorités. Tous les cantons reçurent leurs constitutions particulières. Seul, le canton d'Uri ne parvint pas à en adopter une. Les élections à la Diète helvétique s'accomplirent aussi avec ordre. Le résultat en fut réjouissant pour le parti unitaire. Les fédéralistes triomphèrent dans la Suisse centrale. Les Grisons élurent 5 partisans déclarés de l'Autriche, adversaires de la France ; parmi les partisans de la Suisse et de la réunion, un seul fut élu en la personne du poète Salis-Seewis.

Huit des grands cantons, par contre, élurent exclusivement ou principalement des unitaires. On vit apparaître aussi, au milieu d'eux des patriotes, à vrai dire d'opinions modérées. Les unitaires pouvaient sans nul doute compter sur une importante majorité dans la Diète ; un tiers à peine des membres avaient des tendances fédéralistes.

6. *La Diète helvétique et le coup d'État des 27-28 octobre 1801.* La Diète s'ouvrit à Berne le 7 septembre. Elle nomma une commission de 10 membres pour rapporter sur le projet du 29 mai. Le rapport fut présenté le 21. La Commission se prononça en faveur du droit qu'avait la Suisse de s'organiser elle-même ; elle appela la Constitution une œuvre superficielle qui portait en soi un germe de discorde, parce qu'elle prétendait combiner ensemble deux systèmes politiques inconciliables. La Commission fit des propositions qui tendaient à fortifier le principe unitaire. La Diète suivit la commission dans cette voie. Elle proclama l'unité et l'intégrité du pays et rendit au Valais sa qualité de canton. Elle déclara en outre qu'il n'existait qu'un indigénat helvétique. Elle renforça les compétences du pouvoir central ; elle lui conserva le droit de décider en matière ecclésiastique et en matière scolaire dans les cantons, elle lui laissa la propriété des biens nationaux, des domaines et des obligations de l'État, lui transféra l'entretien des routes, mais elle chargea toutefois les cantons de liquider la question des dîmes et des censes foncières. Elle institua une Diète de 81 membres dont les fonctions dureraient 5 ans, lui octroya ainsi qu'au Sénat le pouvoir législatif, supprima par conséquent le droit d'en référer aux cantons, lui donna enfin le droit de décider de la guerre et de la paix. La durée des fonctions des landammann et des sénateurs fut fixée à 6 ans. La nomination des préfets fut confiée au Sénat. Le traitement du premier landammann fut réduit à 16 000 fr. Le 24 octobre, le projet fut formellement accepté. Puis la Diète procéda à la nomination des membres du Sénat. Mais ce dernier n'eut pas le temps de nommer les landammann et le Petit Conseil.

En se muant en constituante, la Diète outrepassait les limites que lui imposait la situation extérieure et intérieure et elle commettait, ce faisant, une faute d'une portée considérable. Le droit de la Suisse de s'organiser elle-même lui avait été, il est vrai, reconnu par la paix de Lunéville ; mais le gouvernement helvétique avait

lui-même appelé Bonaparte à son secours dans la question de la Constitution, et désiré obtenir son approbation. Bonaparte tenait fermement à son œuvre. Il suivait les événements de Suisse avec un intérêt croissant. Il rappela Reinhard qui, contrairement à sa volonté, s'était par trop compromis avec les fédéralistes et le remplaça par Verninac auquel il enjoignit de mettre tout en œuvre pour que le nouveau gouvernement fût composé d'hommes modérés, impartiaux et dévoués à la France. De Paris, Talleyrand et Stapfer envoyaient des avertissements et donnaient clairement à entendre que la France ne reconnaîtrait pas l'œuvre de la Diète. Celle-ci eût été bien inspirée, par égard pour Bonaparte, en acceptant la Constitution de la Malmaison, quitte à la modifier plus tard sur divers points par voie législative. En l'acceptant, les unitaires se seraient ainsi assurés l'appui de l'homme le plus puissant de l'Europe. Les fédéralistes n'auraient pu que s'incliner devant l'inévitable. Mais la Diète ne se laissa pas influencer, d'autant moins que le gouvernement et le Conseil législatif ne faisaient rien pour la ramener sur la bonne voie ; bien plus, les membres les plus éminents des autorités suprêmes, Rengger, Usteri, et Zimmermann se déclaraient chauds partisans de la revision. La nouvelle Constitution, œuvre des patriotes et des républicains, détacha de ces derniers les fédéralistes et les rejeta dans l'opposition intransigeante. Le 9 octobre, les trois députés d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald se retirèrent, le 17, 13 députés de 6 autres cantons suivirent cet exemple, mais la majorité ne se laissa pas intimider par cette scission.

Les fédéralistes surent exploiter la faute de leurs adversaires. Ils gagnèrent à leur cause Verninac et le général Monchoisy. Le 27 octobre, une minorité du Conseil législatif, 6 Bernois et Oberlandais et 7 collègues d'autres cantons, se réunirent en secret dans une maison particulière et décidèrent de confier à Dolder, Savary et Rüttimann le pouvoir exécutif. Quelques heures après, 11 autres membres du pouvoir législatif furent convoqués à une réunion secrète et en se fondant sur des documents préparés à cet effet, déclarèrent la Diète générale dissoute, et ses travaux nuls et de nul effet ; la Constitution du 29 mai, dans la mesure où elle modifiait les autorités centrales devait être immédiatement mise en vigueur et un Sénat de 25 membres nommé par le pouvoir législatif. Ce coup d'État réussit. Le général français avait rassemblé des troupes dans la ville ; les conjurés s'étaient assurés des troupes helvétiques en contribuant par un fort versement d'argent au paiement de leur solde. Rüttimann refusa de siéger dans ce gouvernement. La Diète, la minorité du Conseil législatif et la majorité du Conseil exécutif se virent contraints de céder à la force, tout en protestant. Le 28 déjà eurent lieu les élections au Sénat. Il se composa dès lors en majorité de fédéralistes auxquels s'ajoutèrent quelques transfuges du camp de la Révolution. Mais aucun de ses chefs déclarés n'y siégeait.

7. *Le Landammann Reding.* Les républicains avaient, l'année précédente, renversé les patriotes avec l'appui des éléments de droite ; maintenant la réaction leur réserva le même sort au moment même où les deux partis révolutionnaires s'étaient rapprochés pour doter le pays d'une nouvelle constitution. Les partisans de l'ancien régime durent se contenter de détenir en fait le pouvoir. Il était impossible pour l'instant de supprimer l'unité, de rétablir la souveraineté des cantons et les anciens privilèges, tant en présence des dispositions du peuple qui, dans les campagnes surtout, demeurait fidèle au nouvel état de choses, que pour Bonaparte. Mais la réaction s'affirma. Les ministres précédents démissionnèrent. Dans 8 cantons, les préfets et même une partie des sous-préfets furent déposés comme aussi bon nombre de fidèles fonctionnaires. Une amnistie générale fut promulguée. *Le Républicain*, l'organe principal du parti de ce nom fut supprimé. Le 21 novembre, le Sénat nomma premier landammann Aloys Reding et Frisching de Rümligen, deuxième landammann. Ce choix scella l'alliance conclue entre les oligarques des sept anciennes villes et les aristocrates des cantons à landsgemeinde. Au Petit Conseil furent élus Glutz (Soleure), Hirzel (Zurich), Dolder (Argovie), l'auteur principal du récent coup d'État, qui avait espéré devenir landammann, et Lanther (Fribourg).

Dès l'abord, Reding chercha à régler les relations de la Suisse avec la France. Il notifia à Bonaparte son avènement au pouvoir, l'assura de son dévouement et de son intention de ne point servir la réaction. Mais Bonaparte se montra défiant. Il croyait que les hommes qui détenaient maintenant le pouvoir, en Suisse, n'étaient pas seulement des réactionnaires, mais aussi des ennemis de la France, des partisans de l'Autriche et de l'Angleterre. Or, Bonaparte ne voulait pas d'un gouvernement réactionnaire ; il le désirait national, en majorité favorable à la révolution, représentant la masse du peuple et fidèle à la France. Il ne répondit pas à la notification de Reding, refusa de le reconnaître et défendit à Monchoisy de le soutenir. Reding décida de se rendre à Paris et de régler directement les questions pendantes. Arrivé le 7 décembre dans la capitale française, il fut reçu par Bonaparte. Dans une note du 20 décembre, Reding formula en détails ses vœux qu'il résuma le 2 janvier 1802 en un « ultimatum ». Il demandait que Bonaparte reconnût son gouvernement et qu'il approuvât une revision de la Constitution dans un esprit fédéraliste ; il demandait en outre la création de 11 cantons exclusivement catholiques, le retrait des troupes françaises, le rétablissement de la neutralité. Il priait Bonaparte de s'employer auprès des autres puissances afin que celles-ci reconnussent la nouvelle organisation politique de la Suisse. Il sollicitait la réunion du Fricktal, de Bienne, de l'Erguel et de la vallée de Moutier, la faculté de payer le sel, pour un tiers, au moyen des bons créés pour les fournitures faites à l'armée française, une indemnité en faveur des Grisons dont les biens furent confisqués dans la Valteline, la création de capitulations militaires avec les Républiques batave et cisalpine ; il demandait enfin que les brigades auxiliaires fussent complétées. Au sujet de la reconnaissance, il fut convenu qu'elle serait accordée à condition que les six unitaires, Escher, Rengger, Schmid, Rüttimann, Kuhn et Glayre, fussent admis à siéger au Sénat et en même temps dans le Petit Conseil ; cette solution ferait d'un gouvernement réactionnaire et composé d'hommes d'un seul parti, un gouvernement national et libéral. Bonaparte approuva en outre le projet comportant 23 cantons, le retrait des troupes, le rétablissement de la neutralité, la restitution des vallées jurassiennes et la réunion du Fricktal à la Suisse. La question du Valais souleva les plus graves difficultés. Reding ne pouvait consentir qu'avec peine à une cession de ce pays ; avec opiniâtreté, il défendit le maintien de ce canton, se résigna finalement à la cession, au cas où la population se prononcerait elle-même pour l'union avec la France. Bonaparte repoussa cette condition, déclara toutefois se contenter de la cession d'une bande de territoire, d'une superficie suffisante pour la construction de la route, pour autant qu'une telle solution fût compatible avec la neutralité suisse. Cette question fut donc ajournée. Bonaparte refusa de consigner par écrit cet accord en bonne et due forme, parce qu'il considérait Reding comme un chef de parti et non comme l'envoyé plénipotentiaire d'une république voisine. Tout se borna à des notes, à l'élaboration de projets et à des entretiens verbaux. Le Premier Consul adressa finalement le 6 janvier au « citoyen Reding » une lettre destinée à la publicité, dans laquelle il conjurait les Suisses en termes généraux de s'unir et d'instituer un régime basé sur la liberté et l'égalité. Le 17 janvier, Reding revint à Berne où il fut reçu avec solennité. Le 19, il fit rapport au Sénat dans une séance secrète où il présenta ses notes comme s'il s'agissait d'accords conclus et prétendit avoir obtenu tout ce qu'il était possible d'espérer. En réalité, il n'avait rien obtenu que les assurances relatées ci-dessus.

Le Sénat dut se résigner et se compléta le 23 janvier, conformément aux injonctions de Bonaparte, en élisant toutefois, en lieu et place de Glayre qui déclinait son élection, H.-H. Füssli, historien à Zurich. Le 6 février, Reding fut confirmé dans ses fonctions de landammann pour l'année courante ; Rengger fut désigné en cette

qualité pour l'année 1803, Rüttimann et Hirzel furent nommés *Statthalter*. Frisching continua à faire partie du Petit Conseil. Sur quoi la légation de France reprit les relations avec le gouvernement helvétique.

8. *La Constitution du 27 février 1802.* La majorité des anciens sénateurs persista dans ses efforts de doter aussi largement que possible les cantons de droits et de moyens financiers. Peu avant l'entrée en fonctions de leurs nouveaux collègues, ils avaient restitué aux cantons des sommes considérables sous la forme de titres et par là même diminué la fortune de l'État unitaire. De plus, ils cherchaient à donner à la Constitution du 29 mai un caractère réactionnaire. Le libre établissement aussi mal vu par les gens des villes que par les montagnards devait disparaître et l'indigénat helvétique être remplacé par des droits de bourgeoisie communaux et cantonaux, la législation centrale suisse soumise à l'approbation des cantons, et l'administration de la justice exclusivement réservée à ces derniers. On exigea des électeurs la preuve d'une fortune de 2000 fr. et on réduisit de plus de la moitié le nombre des membres de la Diète pour étouffer le plus possible la voix du peuple. Il est vrai d'ajouter que les nouveaux sénateurs cherchèrent à réaliser bon nombre d'améliorations. Le nombre des députés à la Diète fut élevé de 36 à 52 ; l'État se vit conférer la haute surveillance sur l'instruction publique et sur l'administration de la justice cantonale ; une Cour de justice suprême fut prévue en matière civile et en matière pénale, comme instance d'appel. On projeta aussi la création d'une université nationale ; mais, l'institution des préfets devait disparaître. Malgré tout, la nouvelle Constitution demeurait une œuvre réactionnaire qui déplut souverainement aux unitaires. L'élargissement des conseils ne répondait que partiellement aux intentions de Bonaparte. Il voulait assurer la majorité aux « amis de la liberté », tant dans le Petit Conseil qu'au Sénat ; ils l'obtinrent dans le premier de ces corps, mais ils restèrent en minorité dans le second. Le 27 février eut lieu la votation ; parmi les sénateurs présents, 12 seulement se prononcèrent pour, 11 contre la Constitution.

Le 23 janvier, Reding avait envoyé Diesbach à Vienne. Il désirait s'assurer en l'Autriche un appui contre la France. Mais l'empereur se désintéressait des affaires de la Suisse ; de plus, il n'était pas en état de s'opposer à Bonaparte sur ce terrain. Reding ne pouvait attendre de lui aucun secours. Il fut néanmoins irréductible dans la question du Valais et il ne voulait consentir qu'à la cession d'une bande de territoire, mais Bonaparte avait changé d'idées et il n'exigeait plus l'annexion à la France de la vallée du Rhône, mais son érection en une république autonome sous le protectorat des trois républiques voisines. Bonaparte aurait été disposé à reconnaître le gouvernement suisse, après l'adoption de la Constitution et à traiter avec lui au sujet des desiderata exprimés, voire à lui faire droit sur divers points. Mais, irrité par l'attitude de Reding dans la question du Valais, le Premier Consul était décidé à le faire tomber à la première occasion.

9. *Le coup d'État du 17 avril 1802.* Dans l'intervalle, la majorité du Sénat n'avait pas manqué de fortifier son influence à l'intérieur du pays. Avant toutes choses, elle fit en sorte que la Constitution fût acceptée par le pays. Il n'appartenait ni à la Diète helvétique ni aux assemblées primaires de se prononcer à ce sujet, mais aux diètes cantonales. Pour arriver à ce résultat, les membres de ces dernières devaient être choisis sur une liste des citoyens éligibles du canton par une commission électorale de 12 membres dont la moitié était désignée par les autorités cantonales et l'autre moitié par le Sénat lui-même ; de cette façon la décision dépendait de fonctionnaires et d'hommes plus ou moins dévoués au gouvernement et au Sénat. Le mécontentement du peuple se manifesta nettement et l'on vit des communes et même des districts entiers refuser de se réunir pour nommer des électeurs ; d'autres protestèrent en bonne forme. La Constitution elle-même fut vivement attaquée par un certain nombre de citoyens, de communes, de districts et par diverses diètes cantonales de l'année 1801. De tous côtés on entendait parler de fermentation et de mouvements. Tout faisait présager une crise prochaine. Encouragés par Verninac, les nouveaux membres du Petit Conseil se concertèrent sur la façon de procéder. Escher se sépara d'eux. Dolder, en revanche, était prêt à trahir les conservateurs comme il avait trahi les républicains le 27 octobre. Le plan consistait à ajourner le Sénat et à soumettre la Constitution à une assemblée de notables. On devait toutefois attendre l'issue de la votation sur la Constitution qui avait été fixée au 2 avril. Si celle-ci tournait à l'avantage de la majorité du Sénat, ce dernier verrait son pouvoir fortifié ; si elle prenait une tournure défavorable ou seulement douteuse, la majorité du Petit Conseil pourrait risquer son coup d'État.

Bien que la majorité du Sénat eût placé ses partisans dans les comités électoraux, seuls Appenzell, Baden, Soleure et Zurich se prononcèrent pour l'acceptation sans conditions ; 7 autres cantons, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Schaffhouse, Schwyz et Vaud firent des réserves plus ou moins importantes ; 6 autres cantons, Argovie, Lucerne, Saint-Gall, Tessin, Thurgovie et Zoug rejetèrent la Constitution. Les Grisons, Uri, Unterwald ne parvinrent pas à réunir leurs diètes dans le délai fixé. Le Valais ne comptait plus au nombre des cantons. Le résultat fut incertain. Les unitaires se préparèrent à la lutte. Les sénateurs avaient pris leurs vacances de Pâques, Reding se trouvait à Schwyz, Glutz à Soleure. L'occasion était favorable. Cependant les conservateurs voulaient prévenir leurs adversaires. Le 15 avril, 10 hommes de leur parti se réunirent, dont 5 Bernois de la ville, et résolurent d'incarcérer Kuhn et ses amis, de gagner les troupes helvétiques au moyen de sommes d'argent et de fusiller leur colonel, Andermatt, au cas où il ferait la moindre résistance. L'ancien directeur Bay se faisait fort d'accomplir ce meurtre en personne. Mais Hirzel combattit ce projet et détourna les conjurés de leur dangereuse action. Les adversaires agirent d'autant plus rapidement. Sur la proposition de Kuhn, six membres du Petit Conseil décidèrent, le 17 avril, que le Sénat serait ajourné et que la Constitution serait examinée et corrigée par une assemblée de notables nommés sur-le-champ. Hirzel et Frisching se retirèrent, ainsi que Escher, mais ils ne firent pas d'opposition. Reding rentra à Berne le 19. Il y eut de violentes discussions au cours desquelles Reding provoqua Rüttimann en duel. Reding protesta, mais sa protestation fut interprétée comme une démission et Rüttimann prit la présidence. Reding refusa de se soumettre et adressa au Premier Consul une plainte conçue dans les termes les plus vifs. Ce fut peine perdue.

10. *La deuxième Constitution helvétique.* Les 47 notables qui étaient tous des hommes considérés, expérimentés et modérés, se réunirent le 30 avril. Comme Rengger avait déjà mis sur pied une constitution d'entente avec Verninac, les notables n'eurent rien d'autre à faire que de s'en tenir à ce projet qu'ils discutèrent, mais qu'ils ne purent modifier. La nouvelle Constitution est une imitation de celle de la Malmaison. Elle fixe à 18 le nombre des cantons. Seules les lois fiscales sont soumises à la sanction des cantons ; toutefois la décision suprême appartient au Sénat et à la Diète.

Cette dernière se compose d'un député par 25 000 âmes, mais chaque canton nomme au moins un député. Le mode d'élection est aussi peu démocratique que possible. Il est prévu pour chaque canton deux corps électoraux, l'un qui propose et l'autre qui nomme ; leurs membres sont nommés à vie. Ils sont désignés la première fois par le Sénat ; dans la suite ils se complètent eux-mêmes. Peut faire partie du premier celui qui possède un immeuble d'au moins 10 000 fr. (50 000 à 60 000 fr. en monnaie d'aujourd'hui) dans les grands cantons et de 2000 fr. dans les petits. Ce corps choisit les candidats dans les listes des citoyens éligibles nommés par le peuple ; c'est parmi ces candidats que le corps appelé à faire les nominations fait son choix. La Diète et le Sénat sont nommés pour 5 ans, le Conseil d'exécution appelé à remplacer le Petit Conseil et qui se compose du landammann, de ses deux *Statthalter* et de cinq secrétaires d'État est nommé pour 9 ans. Les cantons conservent leur organisation, comme aussi l'instruction publique inférieure, l'entretien des membres du clergé, celui des routes, etc. L'administration de la jus-

tice est répartie, le code pénal, la procédure pénale et la législation commerciale demeurent à l'État ; l'institution d'un Code civil uniforme est prévue, mais son adoption est remise à la décision des cantons. Le 20 mai, le projet fut adopté par les notables d'une manière unanime et transmis au Petit Conseil. Celui-ci l'accepta à son tour et le soumit le 25 mai au peuple. En même temps, il nomma un Sénat de 27 membres, dont la liste fut aussi soumise à la sanction populaire. Bien que cette procédure eût été conseillée par les notables, elle constitua néanmoins une faute ; d'une façon ou d'une autre, le peuple aurait dû être appelé à élire lui-même ses législateurs.

En vue de la votation, il fut décidé que les citoyens devraient déclarer eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne officielle, dans le délai de quatre jours et par un vote écrit comportant un oui ou un non, s'ils acceptaient ou rejetaient la Constitution. On ajoutait expressément que les citoyens qui n'émettraient pas de vote seraient considérés comme acceptants. Il n'était plus question de cens électoral.

La votation eut lieu en général sans que l'ordre fût troublé. Le gouvernement envoya dans l'Obwald et dans le Nidwald une compagnie de soldats français pour maintenir l'ordre. Il espérait que les gens cultivés et aisés de la Suisse centrale ne travailleraient pas en faveur d'un retour à l'ancien état de choses et comptait qu'ils accepteraient le projet. Une fois encore, les adversaires de l'ordre nouveau se montrèrent les plus forts, d'autant plus qu'ils semaient l'effroi par toutes sortes de menaces pour inciter le peuple à repousser le projet. La Constitution fut acceptée expressément par 16 cantons et par 72 453 voix, tacitement par 167 172 voix ; 92 423 voix et cinq cantons avaient refusé, savoir Lugano, Grisons, Schwyz, Unterwald, Uri.

Le 2 juillet le résultat de la votation fut proclamé par le Petit Conseil. Le 3 juillet le nouveau Sénat se réunit. Deux jours après il procéda à l'élection du Conseil d'exécution. Dolder, le favori de Verninac, obtint enfin la première magistrature qu'il avait si longtemps convoitée et fut choisi comme landammann, à vrai dire, par 12 voix seulement. Rüttimann et Füssli furent nommés premier et second *Statthalter*, par 16 et 18 voix. Quelques jours plus tard furent élus les 5 secrétaires d'État. Ce furent Kuhn, Rengger, Schmid, A.-G. Jenner et Kuster. Le Sénat annonça au peuple qu'il avait de nouveau un ordre constitutionnel. Les amis de la patrie considéraient l'avenir de la République comme assuré. Douce illusion qui se dissipa bientôt.

IV. La médiation de Bonaparte. — 1. *Le départ des troupes françaises*. Le coup d'État du 17 avril avait rendu le pouvoir aux unitaires du parti républicain. Mais la tâche du nouveau gouvernement était extrêmement difficile. Avec la France, il y eut tout d'abord à régler la question du Valais. Il lui fut plus facile de renoncer à ce pays dès le moment où Bonaparte n'exigeait plus l'annexion, mais l'autonomie du Valais. Le 27 juillet, le Sénat approuva une convention à teneur de laquelle la vallée du Rhône devait former un État indépendant sous la protection des républiques française, helvétique et cisalpine. Rengger, Verninac et quelques notables valaisans élaborèrent une constitution pour ce pays. Une diète du peuple valaisan l'adopta le 30 août, avec quelques modifications. Le 3 septembre, la création de la nouvelle république fut proclamée en bonne et due forme et, le 5, son gouvernement solennellement installé. Les accroissements de territoire qu'ambitionnait l'Helvétie ne devaient être obtenus que partiellement. Bonaparte déclara que la France qui ne profitait en rien du Valais ne devait d'autre part rien perdre ; il refusa donc de restituer Bienne et les vallées du Jura. Il ne fut pas non plus question de la restitution de Chiavenna, ni de la réunion à la Suisse de Constance et du Vorarlberg. Toutefois le Fricktal fut enfin cédé à la République helvétique.

Mais les plus grands soucis que connut le gouvernement furent provoqués par les agitations qui se produisirent dans l'intérieur du pays. A la fin d'avril et au commencement de mai, une insurrection éclata dans le canton de Vaud (voir art. Bourla Papeys).

Tôt après Bonaparte plongea les autorités suisses dans les plus grandes perplexités, en informant Stapfer, le 8 juillet, par l'entremise de Talleyrand, qu'il se proposait de retirer, à la fin du mois, toutes les troupes françaises cantonnées en Suisse. C'est Reding lui-même qui avait soulevé cette question et insisté, par l'organe de Stapfer, pour le départ des Français. Le Premier Consul avait alors traîné les choses en longueur. Maintenant l'acceptation de la Constitution lui fournit le prétexte pour faire déclarer que la présence des Français n'était plus nécessaire. A vrai dire, cette décision avait été prise uniquement en considération des grandes puissances auxquelles la prépondérance toujours plus menaçante de la France en Europe causait les pires inquiétudes. Par le retrait, Bonaparte entendait leur prouver combien il était désireux de respecter l'indépendance de l'Helvétie reconnue à la paix de Lunéville. Il semble avoir fait le calcul suivant : si le gouvernement helvétique s'opposait à l'évacuation, lui, Bonaparte, pouvait faire valoir ce refus auprès des cabinets européens pour maintenir ses troupes en Suisse. Si, en revanche, le gouvernement de Berne consentait au départ, et s'il survenait ensuite des troubles, que les rapports de l'agent secret Lezay faisaient prévoir, alors la preuve serait faite, devant le monde entier, que ce pays ne pouvait se gouverner sans l'appui de la France, qu'il était donc nécessaire d'intervenir derechef, pour éteindre ce foyer d'agitation au milieu de l'Europe.

République helvétique. Philippe-Albert Stapfer. D'après un portrait de Mme Chéradame (Bibl. Nat., Berne).

La présence de la petite armée française était aussi insupportable au pays qu'elle était nécessaire au gouvernement. Aussi les opinions étaient divisées à ce sujet dans le Conseil d'exécution et au Sénat. Les uns désiraient ajourner le départ des troupes françaises jusqu'au moment où le nouveau régime serait consolidé. La majorité était d'avis d'accepter cette évacuation pour éviter que le peuple reprochât aux autorités de vouloir maintenir le pays sous la domination étrangère. Stapfer fut chargé d'accepter le retrait des troupes, mais de demander, au nom du gouvernement, à Bonaparte, de déclarer d'une manière positive qu'il s'attendait à ce que l'ordre constitutionnel fût maintenu en Suisse. Bonaparte reconnut formellement le nouveau gouvernement par un entrefilet paru dans le *Moniteur*, son organe officieux, et ce journal publia le 25 juillet un article émanant de lui, dans lequel il invitait le peuple suisse à se grouper autour de son gouvernement et à sacrifier toutes les passions politiques aux intérêts de la patrie. Il refusa par contre d'adresser une déclaration écrite au Conseil d'exécution, il estimait sans doute que cette démarche était inconciliable avec la politique de non-intervention qu'il inaugurait en retirant ses troupes.

Le 20 juillet, le Conseil d'exécution annonça au peuple le départ des troupes françaises ; il releva les avantages de cette évacuation, mais il insista sur le fait qu'il avait dû garantir à la République française le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il en profita pour adresser au peuple les plus solennelles exhortations. L'Helvétie se voyait désormais réduite à ses propres forces. La grosse question, décisive pour l'avenir du pays, était de savoir si celui-ci saurait se montrer digne de la liberté ainsi recouvrée.

2. *Soulèvement de la Suisse primitive*. Les autorités sentaient que la République ne pourrait être sauvée qu'au prix des plus grands efforts. Le gouvernement nomma de nouveaux préfets partout où cela lui parut nécessaire. Le ministre de la guerre entra en relations avec eux en vue d'un recrutement de volontaires et

d'une levée de recrues, opérés aux frais des communes, pour renforcer la petite armée nationale forte de 2000 hommes. Le résultat de cet échange de vues ne fut pas particulièrement encourageant. L'exécutif invita le Sénat à accélérer l'élaboration des dispositions sur le rachat des dîmes et des censes foncières. Le 7 juillet, le Sénat avait déjà donné des instructions pour la réorganisation des cantons. Au commencement d'août, il élut, à la suite des propositions faites par le Conseil d'exécution, les membres des Commissions cantonales chargées de l'étude des constitutions. Dans les cantons d'Argovie, de Bâle, de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Vaud, de Zoug et de Zurich, ces commissions mirent sur pied des constitutions ; dans les autres cantons elles n'arrivèrent à aucun résultat, ou elles ne se réunirent même pas.

Le coup d'État du 17 avril avait interrompu le mouvement réactionnaire dans les trois cantons primitifs. Mais tôt après le départ des troupes françaises une vive agitation se fit jour, qui tendait au rétablissement des landsgemeinde. Les chefs du mouvement cherchaient à persuader au peuple que la Constitution du 25 mai, que ces cantons n'avaient pas acceptée, ne les liait par conséquent pas et qu'ils étaient en droit d'en élaborer une à leur convenance. Reding, qui se trouvait de nouveau à la tête du mouvement, répandait le bruit que Bonaparte lui avait promis de restaurer les antiques libertés des trois cantons.

Le gouvernement crut paralyser ces tendances en envoyant un commissaire dans la région. Il désigna à cet effet, le 23 juillet, Xavier Keller, préfet de Lucerne. Il voulait faire aux trois cantons certaines concessions au sujet de leur organisation provisoire. Dans ce but, il chargea Keller de supprimer les municipalités, de les remplacer par des Conseils *(Landräte)* et d'appeler à y siéger des anciens membres de ces autorités qui auraient conservé la confiance de leurs concitoyens. Il espérait par cette mesure éviter des votations populaires. Keller institua un Conseil dans le Nidwald, mais à Schwyz, il constata tout de suite qu'on ne pourrait rien faire sans la collaboration du peuple. Le gouvernement fit un pas de plus et, dans une proclamation du 1er août, il ordonna aux paroisses des trois cantons de se réunir pour nommer un délégué à raison de 100 citoyens. Ces délégués devaient nommer un Conseil de 20 membres pour administrer les affaires jusqu'au moment où le pays aurait reçu son organisation définitive. On fit espérer aussi au peuple une baisse du prix du sel et une diminution des impôts ; mais on le mit en garde contre les landsgemeinde qui furent déclarées contraires à la Constitution.

Mais cette décision arrivait trop tard ; le 1er août, la landsgemeinde se réunit à Schwyz convoquée par Reding qui s'était entouré de paysans armés. Einsiedeln, Gersau, la Marche et les *Höfe* n'y avaient point pris part. Reding fut élu landammann, un Conseil fut institué ; le même jour des landsgemeinde furent aussi tenues dans le Nidwald et dans l'Obwald ; elles eurent le même résultat qu'à Schwyz. Dans le canton d'Uri, par contre, les gens bien intentionnés réussirent à empêcher la réunion d'une semblable assemblée. Quelques Uranais se rassemblèrent cependant à Schwyz, le 6 août, avec des délégués des deux autres cantons. Ils justifièrent leur attitude dans un document public en prétendant que Bonaparte avait accédé à la demande de Reding, mais ils se défendirent d'avoir, à l'égard du reste de la Suisse, des intentions séparatistes. Cette déclaration fut communiquée au Premier Consul, ainsi qu'à l'empereur dont on invoqua aussi la protection. Le 14 août, les trois cantons adressèrent au peuple suisse un véritable manifeste. Le lendemain ils décidèrent de faire appel à la médiation de Verninac. Des préparatifs militaires furent faits immédiatement.

Ce mouvement insurrectionnel était loin de s'étendre à tout le peuple. Les gens cultivés et aisés s'en tenaient soigneusement à l'écart. La vallée d'Urseren demeura fidèle au gouvernement, grâce à l'influence active et intelligente de son courageux préfet, Franz-Joseph Meyer. Dans le pays d'Unterwald il se produisit une profonde scission. 250 citoyens, parmi eux 15 ecclésiastiques et bon nombre de familles respectables, protestèrent avec énergie contre une rupture avec le gouvernement. 800 personnes fuirent le régime de terreur que les nouveaux gouvernants avaient instauré. Car là comme ailleurs, on ne pouvait s'empêcher de terroriser, de poursuivre et de maltraiter ceux qui manifestaient des opinions adverses. Le régime des prêtres et le pouvoir exercé par certaines familles qui dirigeaient à leur gré la population marchaient de pair.

3. *Tentatives de négociations.* Sitôt que le gouvernement eut connaissance des incidents survenus dans les trois cantons, il chargea le général Andermatt d'étouffer l'insurrection si possible sans effusion de sang. Il demanda aussi à Verninac de démentir publiquement les assertions de Reding. Le diplomate français savait fort bien que Bonaparte n'avait point accédé au désir de Reding, qu'il en avait plutôt fait une affaire purement interne. On peut se demander si Verninac exposa ce point de vue avec toute la clarté désirable aux députés des trois cantons en cause. En tout cas, il se refusa à intervenir comme médiateur, mais recommanda la conciliation et se déclara prêt à coopérer au maintien de l'ordre. Il déclara au surplus que la France ne souffrirait aucune scission en Suisse. Au cours des discussions privées qui eurent lieu entre les députés, Verninac et des membres du gouvernement, on adopta un programme d'entente. En voici les points principaux : abandon en faveur des trois cantons de toutes les questions ecclésiastiques, maintien des couvents, rétablissement du noviciat et de l'immunité ecclésiastique, exonération des trois cantons de tous impôts pendant 25 ans, perception des impôts indirects au profit de la caisse cantonale, réduction du prix du sel, établissement des constitutions cantonales par une commission librement choisie par le peuple, élection des autorités par le peuple, suppression de l'indigénat helvétique. Le gouvernement, en se montrant disposé à octroyer des concessions aussi étendues, s'aventurait sur une pente où il risquait de glisser à l'abîme. Les concessions qu'il était prêt à faire à ces trois cantons devaient fatalement exercer un puissant attrait sur le peuple d'autres cantons et l'engager à formuler les mêmes exigences. Le gouvernement posa nettement la condition que ces divers avantages devaient être demandés par les autorités constituées en vertu de la proclamation du 1er août et non par ceux qui avaient usurpé le pouvoir.

Le gouvernement promettait plus que le peuple des trois cantons n'avait exigé. Les dirigeants des trois cantons ne pouvaient donc se refuser à poursuivre les pourparlers. La question délicate était celle de savoir si la condition préalable posée par le gouvernement serait admise ou repoussée. Les Uranais manifestaient l'intention de l'admettre, les Schwyzois et les Unterwaldiens par contre se montraient absolument irréductibles sur ce point. Dans une nouvelle conférence qui eut lieu le 26 juillet on refusa de prendre l'avis des communes et l'on décida de donner aux députés le titre de « délégués d'une Diète nommée par les Communes ». La condition préalable posée par le gouvernement était donc rejetée. Les chefs voulaient garder en mains les affaires et croyaient pouvoir défier le gouvernement. Le 28, l'instruction fut discutée et les 5 et 6 septembre elle fut confirmée et complétée. On y demandait le rétablissement des antiques libertés des trois cantons, tant que Bonaparte n'aurait pas révoqué sa promesse. On réclamait en outre la suppression de la régie du sel instituée par la République helvétique, la limitation des troupes au seul cas d'attaque extérieure, la renonciation du pouvoir central à l'administration de la justice en faveur des trois cantons ; mais les monnaies, les poids et mesures, la poste et les mines continueraient à être régies par le pouvoir central ; on réclamait enfin la médiation du ministre de France. Suivant une instruction secrète les députés devaient obtenir de ce dernier la garantie de la France pour toutes les décisions qui seraient prises et un changement du personnel gouvernemental.

Andermatt avait conduit sa petite armée jusqu'à Lucerne ; le 19 août il fit occuper la Rengg. Il était par cette position maître des routes qui pénétraient dans le Nidwald et il lui eût été relativement facile d'occuper ce pays où le gouvernement comptait un grand nombre

de fidèles partisans. Mais Andermatt craignit d'entreprendre cette opération de peur de découvrir Lucerne et Zoug et de s'exposer à une attaque des Schwyzois. Il laissa ainsi passer l'occasion favorable. Le 28 août, son poste sur la Rengg fut attaqué par un nombre supérieur d'insurgés qui le contraignirent à battre en retraite. La troupe helvétique laissa quelques morts et blessés sur le carreau. Andermatt aurait pu réparer cet échec, mais il lui parut plus important de se maintenir à proximité des deux villes. Il comprenait que ses forces n'étaient pas proportionnées aux difficultés de sa mission ; il ne disposait en effet, à fin août, que de 1850 hommes, à quoi il faut ajouter 300 autres qui occupaient le Brünig. 1400 soldats étaient en outre répartis dans les autres cantons. Au lieu de se livrer à une contre attaque, le général de l'armée helvétique somma les trois cantons de faire soumission dans les 24 heures. Les Schwyzois et les Unterwaldiens sollicitèrent le libre passage de leurs députés qui se rendaient à Berne ; ils demandaient de plus que les hostilités fussent suspendues pendant les pourparlers et que les troupes helvétiques fussent retirées à une distance d'une heure de leur frontière. Andermatt resserra le blocus et demanda au gouvernement des ordres.

4. *L'appel à la médiation de Bonaparte.* Pour prévenir une nouvelle insurrection des paysans vaudois, le Sénat adoucit les condamnations prononcées à la suite des délits commis par les insurgés de ce canton et supprima le tribunal d'exception qui avait été institué. De son côté, le gouvernement nomma préfet du canton de Vaud un homme populaire, H. Monod, qui se montra absolument à la hauteur de sa mission. Non seulement ce canton demeura tout à fait tranquille, mais il mit plus de troupes qu'aucun autre canton à la disposition du gouvernement. Ce dernier fut appuyé par le peuple des campagnes bernoises, fribourgeoises et lucernoises dans les efforts qu'il faisait pour accroître son pouvoir. Mais il manquait de ces qualités de cohésion, de décision, d'audace et de force active qui sont indispensables pour sauver un État menacé, pour électriser les masses et réveiller les énergies. Rengger, Kuhn, Schmid avaient en horreur les demi-mesures, mais ils étaient paralysés par le Conseil d'exécution, où régnaient la faiblesse et le découragement. Sans cesse hésitant et irrésolu, favorable aux plans des contre-révolutionnaires et visiblement gagné à leur cause, le landammann Dolder conspirait derechef contre ses collègues. Déçu et indigné, Kuhn démissionna de sa charge de secrétaire d'État.

Le gouvernement comptait avant tout sur la France et désirait que ce pays fît une démonstration contre les cantons primitifs. Il voulait que Bonaparte démentît les propos de Reding et déclarât qu'il voulait soutenir le gouvernement. Celui-ci demandait aussi qu'on rapatriât deux demi-brigades auxiliaires, dont l'une était dans le Nord de l'Italie, l'autre au Sud-Est de la France. Bonaparte accéda partiellement aux désirs du gouvernement helvétique. Stapfer informa ce dernier, le 20 août, que Verninac avait été autorisé à donner toutes les déclarations nécessaires. Bonaparte alla même plus loin et le 30 août parut au *Moniteur* un article de sa main, disant que le Premier Consul ne connaissait qu'un gouvernement suisse, et qu'aucune partie du pays ne pourrait s'adresser à lui sans entrer en rébellion ouverte contre ce gouvernement. C'était clair ; cette déclaration fut imprimée en Suisse dans les trois langues, au début de septembre, avec quelques observations et répandue avec profusion. Mais elle vint trop tard.

Soldat de la République helvétique. D'après P. Seippel : *La Suisse au XIXe s.*

Sénateur de la République helvétique. D'après Dändliker.

Officier des troupes de la République helvétique. D'après P. Seippel : *La Suisse au XIXe s.*

Après les malheureux incidents de la Rengg, le Sénat avait nommé une commission chargée de lui faire rapport sur la situation et sur les moyens de rétablir l'ordre. Le 31 août, cette commission tint une séance commune avec le Conseil d'exécution et les secrétaires d'État. Diverses opinions contradictoires y furent exprimées. L'opinion qui prévalut finalement fut celle qui préconisait la continuation des pourparlers avec les petits États. Leurs députés reçurent un sauf-conduit et à Andermatt on donna l'ordre de cesser toutes hostilités, à moins qu'il ne fût attaqué. Le Sénat délibéra les 1er et 2 septembre sur la situation et résolut de faire appel à la médiation de la France. Andermatt conclut donc, le 7 septembre, un armistice avec les trois cantons.

Le Conseil d'exécution voulait limiter la médiation française au conflit survenu avec les trois cantons primitifs. A l'égard des autres régions de la République, il entendait agir en sa qualité d'autorité constitutionnelle. Cette intention fut bientôt déjouée.

5. *Extension de l'insurrection.* Les Schwyzois et leurs amis avaient utilisé ce délai pour activer fiévreusement leurs préparatifs militaires, pour travailler les cantons voisins et pour nouer partout des complots contre le gouvernement. Glaris et Appenzell avaient suivi leur exemple et tenu, le premier, le 20 août, le second, le 30, leurs landsgemeinde ; ils avaient rétabli l'ancien régime, mais aussi renoncé à leurs pays sujets. Là aussi les aristocrates avaient gagné à leur cause la classe des illettrés, des indigents, des paysans obérés et

des démocrates ; là aussi les propriétaires campagnards et les milieux cultivés avaient pris parti pour le gouvernement, mais ils étaient restés inactifs ou fuyaient devant la terreur. Le mouvement gagna bientôt la Rhétie ; le Prätigau, l'ancienne haute juridiction des 4 villages, Coire et Disentis entrèrent en ébullition. Le 10 septembre, la Chambre administrative dut abdiquer, le lendemain le préfet Planta fut fait prisonnier et le 20 les communes furent consultées pour savoir si elles entendaient convoquer la Diète grisonne. Plusieurs districts demeurèrent toutefois tranquilles et se tinrent à l'écart du mouvement. La contre-révolution grisonne était l'œuvre du parti autrichien, qui tendait non seulement à rétablir l'ancienne constitution démocratique, derrière laquelle se dissimulait un régime aristocratique, mais aussi à séparer les Grisons de la Suisse et à reprendre avec l'Autriche les relations antérieures. Soit dit en passant, la cour d'Autriche ne prit aucune part à l'insurrection pas plus dans les Grisons que dans le reste de la Suisse. Comme co-signataire de la paix de Lunéville et dans l'intérêt de sa propre sécurité, l'Autriche voulait respecter l'indépendance de son voisin de l'Ouest, proclamée dans ce traité, afin de ne pas donner à Bonaparte un nouveau prétexte pour intervenir.

Les oligarques eux aussi entrèrent en lutte ouverte contre le gouvernement. Tout d'abord, ils tendaient seulement au rétablissement du gouvernement du 28 octobre. Avec l'appui de Dolder, les Rengger, les Kuhn et les Schmid devaient être renversés. Les Bernois s'étaient, au milieu d'août, opposés aux pourparlers avec les 3 cantons, dans la capitale, car une entente entre ces derniers et le gouvernement aurait compromis leurs plans. Après l'incident de la Rengg les oligarques jetèrent bas le masque et entrèrent dans la lice. Le nouvel ordre de choses avait enlevé aux anciens gouvernants leurs charges, leur influence, leur éclat et la considération dont ils jouissaient jadis. Ils voyaient grandir leurs fils privés de tout emploi. Ils demeuraient les ennemis irréconciliables de la République helvétique. D'autre part, les bourgeois des villes avaient, à la suite de la proclamation de la liberté d'industrie, perdu leurs privilèges et leurs monopoles ; ils avaient de ce fait, comme aussi par la suppression de leurs modestes fonctions publiques, qui augmentaient leurs revenus, subi un préjudice matériel. Ils conspirèrent donc avec les aristocrates contre le gouvernement. La ville de Zurich était à la tête des mécontents. Là le mouvement était dirigé par la municipalité et par la Chambre de régie. Zurich fit parvenir aux Schwyzois de la poudre, des munitions, etc. Le gouvernement ordonna, le 19 août, la levée dans chaque district du canton d'une compagnie de milices ; trois d'entre elles devaient constituer la garnison de la ville. Mais les Zuricois de la ville refusèrent immédiatement de recevoir une garnison composée de campagnards. Le 25 août, 6 compagnies du bataillon de ligne Vonderweid entrèrent à Zurich et y tinrent garnison quelques jours. Tôt après leur départ, la fermentation et les troubles commencèrent et le conflit entre la ville et la campagne s'accusa. Le gouvernement nomma un commissaire en la personne de Friedrich May qui demanda des troupes pour lui permettre d'accomplir sa mission. Prévenant ce désir, Andermatt avait, le 7 septembre, fait marcher sur Zurich 9 compagnies, qui trouvèrent les portes fermées ; on ne voulait les leur ouvrir qu'au prix d'humiliantes conditions. Andermatt se décida à marcher lui-même contre Zurich et à y entrer de gré ou de force. Le 9 septembre, à 11 heures du soir, il arriva devant la ville et y trouva les portes fermées. Il donna à la ville un court délai ; n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, il fit bombarder la place. Le 10, on négocia à nouveau, sans arriver à s'entendre. La nuit suivante, Andermatt transporta ses troupes de l'autre côté du lac et prit position sur le Zurichberg d'où il bombarda la ville une seconde fois. Les communes riveraines envoyèrent à Andermatt des renforts ; la ville en reçut de son côté d'autres régions du pays. Le 14, May, arrivé sur ces entrefaites, entra en pourparlers avec la ville. Le lendemain une convention fut conclue ; à teneur de cet accord la garde de la ville fut laissée à la bourgeoisie, May devait toutefois y prendre quartier. Andermatt était furieux que l'occupation n'eût pas été imposée comme condition aux Zuricois. Il se retira et marcha contre Berne. Les Zuricois triomphaient. May avait espéré que tout rentrerait dans l'ordre, non seulement à Zurich, mais dans toute la Suisse orientale. Ce fut le contraire qui se produisit. La réconciliation entre le gouvernement et la ville de Zurich fut considérée partout comme une capitulation du premier devant la seconde et le prestige des autorités suprêmes reçut une nouvelle et funeste atteinte.

Le peuple de la Thurgovie s'était tenu jusqu'alors tranquille sous la conduite du préfet Sauter qui jouissait d'un unanime respect ; cette population était cependant travaillée de toutes parts, un club contre-révolutionnaire entretenait à Weinfelden une agitation en faveur des landsgemeinde. Lorsque Sauter constata, à la suite des événements de Zurich, que la situation se gâtait, il décida, d'entente avec la commission cantonale, chargée d'élaborer la Constitution, d'inviter le peuple à nommer des députés. Les élections eurent lieu les 25 et 26 septembre ; le 29, les députés se réunirent. Les affaires furent confiées à un gouvernement intérimaire. Sauter déposa ses fonctions. Le canton demeura tranquille et les Thurgoviens ne fournirent aux insurgés de la Suisse centrale ni argent ni renforts.

Le 21 septembre, une landsgemeinde se réunit à Uznach, une autre le 23, dans le Rheinthal, une autre, le 30, à Straubenzell dans l'Alte Landschaft de Saint-Gall ; le Toggenbourg adhéra au mouvement, Werdenberg se divisa en 4 ou 5 petites républiques. Partout fut introduit un gouvernementdémocratique pur. Les cantons de la Linth et du Sentis furent complètement dissous. Lugano se rangea du côté de l'insurrection fédéraliste, Bellinzone par contre conserva ses autorités et maintint l'ordre légal. Au Nord du Gothard, Zoug, Baden, Argovie, Bâle et Schaffhouse entrèrent en insurrection. En Argovie, les chefs des insurgés réunirent des troupes au moyen de promesses et de menaces et celles-ci s'emparèrent de Brougg, d'Aarau et de Lenzbourg. Soleure tomba aussi entre leurs mains. Les insurgés marchèrent ensuite sur la capitale. Andermatt avait conclu le 17 septembre 1802, avec eux un accord qui lui permettait de continuer aussi la marche sur cette ville.

6. *Fuite du gouvernement à Lausanne, 19 sept. 1802.*
A Berne, le gouvernement et le Sénat vivaient des heures pleines d'angoisse à l'ouïe des nouvelles qui se succédaient sur les progrès de l'insurrection. Dans la capitale, les conjurés se montraient ouvertement et sans aucune crainte ; ils excitaient le peuple et cherchaient même à gagner à leur cause les officiers et les troupes de la garnison. Le gouvernement laissait faire et n'osait même pas faire incarcérer les meneurs. Les députés de la Suisse primitive se trouvaient à Berne depuis le 11 sept. Ils étaient dans une situation critique. Ils pouvaient obtenir pour leurs mandants, tout ce qui figurait dans leurs instructions, mais il leur paraissait difficile de concilier leurs prétentions avec celles des autres cantons ; leurs affaires furent bientôt reléguées à l'arrière-plan par la question qui primait toutes les autres, celle d'un changement de gouvernement. Diverses solutions étaient envisagées. Les uns préconisaient une dictature de gauche avec Laharpe comme dictateur, les autres une dictature modérée avec Dolder comme chef. La majorité du Sénat paraissait favorable à cette dernière solution. Mais le parti réactionnaire ne voulait plus s'en contenter. Le successeur de Kuhn, le secrétaire d'État Tribolet, convoqua le 14, après minuit, quelques sénateurs de l'aristocratie et d'autres gens du même bord pour s'opposer à la dictature de Dolder. On projeta l'institution d'un gouvernement en majorité réactionnaire ; si ce projet réussissait, on se faisait fort d'arrêter l'insurrection. A 5 heures du matin, Tribolet se rendit avec ses amis auprès du landammann Dolder, ils le forcèrent à démissionner et le firent conduire à Jegenstorf. Rüttimann et Füssli démissionnèrent aussi. Au Sénat, des scènes particulièrement violentes se produisirent ; cette autorité exigea une enquête sur les circonstances qui avaient provoqué le démission de

Dolder. On discuta aussi de la composition du nouveau gouvernement. Rengger voulait en exclure les chefs de l'insurrection. Mais la majorité fut d'avis qu'il fallait donner satisfaction aux adversaires. Le 15, le sénateur Em. de Watteville fut élu landammann, Henri Monod et J.-F. Déglise furent nommés Statthalter. Watteville déclina sa nomination et passa dans le camp de l'insurrection. Déglise refusa aussi. Comme Dolder était revenu dans l'intervalle, on rétablit le 16 les trois anciens membres du gouvernement. Le même jour, les députés de la Suisse primitive notifièrent leurs lettres de rappel. Leurs commettants avaient décidé de dénoncer l'armistice pour le 18. Glaris et Appenzell faisaient cause commune avec eux. Aufdermauer fut investi du commandement suprême des troupes des cinq cantons avec ordre de marcher sur Berne. Le 18, Andermatt fut formellement sommé de déposer les armes et le peuple des autres cantons invité à se joindre aux cinq cantons primitifs et à lever leurs contingents. Reding entendait donner maintenant au mouvement un objectif beaucoup plus étendu : il s'agissait pour lui de renverser la République helvétique et de rétablir l'ancienne Confédération. Le gouvernement rappela ses troupes en garnison dans l'Oberland où ses adversaires avaient réussi à lever quelques centaines de soldats. Rengger et Schmid étaient partisans d'une défense à outrance. Rengger, qui dirigeait par intérim le Département de justice et police, proposa le 17 l'arrestation des chefs de l'insurrection qui se trouvaient dans la ville et la confiscation d'une somme de 500 000 francs que détenait la Chambre de régie et qui provenait des fonds anglais ; mais l'une et l'autre de ces propositions furent repoussées ; on ne voulait enlever aux adversaires ni leurs chefs ni leur argent. Par contre, le canton de Vaud fut invité à fournir encore deux bataillons ; la campagne bernoise devait aussi lever plus de milices. Comme la Suisse menaçait de retomber dans l'état où elle se trouvait avant la révolution, la demande de médiation du 2 septembre devenait sans objet. Se fondant sur l'alliance du 19 août par laquelle la France avait garanti le maintien de la Constitution, le gouvernement appela ce pays à son secours ; il lui demanda que l'ordre fût donné aux généraux postés près de la frontière de tenir leurs troupes à la disposition du gouvernement helvétique. Désireux d'éviter un combat et d'épargner la ville, le gouvernement conclut le même soir, sous la dictée de Verninac, une capitulation. Le 19, il quitta la ville et se réfugia à Lausanne où Verninac le suivit. Les envoyés de la République cisalpine et de l'Espagne demeurèrent à Berne. Andermatt, compris dans la capitulation, se retira aussi dans le pays de Vaud.

Le 21 septembre, le Grand Conseil se réunit à Berne, comme avant 1798. L'avoyer, le Conseil et la bourgeoisie annoncèrent au peuple la restauration ; ils ne lésinèrent pas sur les promesses et invitèrent l'Argovie à se réunir de nouveau à Berne. Les affaires furent remises à une commission d'État de 10 membres. Celle-ci délégua, le 24, N.-F. de Mülinen à Paris pour solliciter l'approbation de Bonaparte en faveur de la restauration. Dans une lettre spéciale, elle pria le Premier Consul de consentir au renouvellement de l'alliance ; elle laissait entendre que le gouvernement helvétique n'avait pas rempli ses obligations vis-à-vis de la France, que celle-ci pourrait espérer des prestations plus étendues sitôt que l'ancien ordre de choses aurait été rétabli. Ce n'était pas seulement une vilaine calomnie, dénuée de tout fondement, à l'égard du gouvernement de la République helvétique, mais une provocation à la France d'imposer à la Suisse, dans l'avenir, des conditions infiniment plus dures. C'est en trahissant ainsi les intérêts du pays tout entier que les aristocrates bernois reprirent le pouvoir. Comme à Berne, l'ancien Grand Conseil de Soleure se réunit aussi et institua une commission gouvernementale. De même à Bâle, à Schaffhouse et à Zurich. Le départ des troupes helvétiques de Lucerne, qui furent faites prisonnières à Berthoud par celles des cinq cantons, permit aussi aux contre-révolutionnaires de ce canton d'occuper la ville avec quelques centaines de paysans. Un nouveau gouvernement de 10 membres y fut institué ; la municipalité, la chambre administrative, la chambre de régie nommèrent la moitié des membres, 30 paysans, l'autre moitié de cette autorité exécutive. Les 96 municipalités du canton n'étaient représentées à Lucerne que par 16 ressortissants, mais ils étaient dépourvus d'instructions de la part de leurs communes et sous l'influence de quelques démagogues. Des districts tout entiers ignoraient les événements qui s'étaient produits dans la ville ; la plupart des paysans ignoraient même dans quel but ils avaient été amenés en ville. Comme dans les autres cantons un véritable régime de terreur fut institué à Lucerne ; les patriotes furent maltraités, incarcérés, pillés ; la canonnière sur le lac, l'*Unité*, fut incendiée.

Installé à Lausanne, le gouvernement helvétique ne pouvait plus compter que sur les cantons de Fribourg et de Vaud. Il était résolu à se défendre. Avec la levée en masse proclamée dans le canton de Vaud, les deux demi-brigades qui de France et d'Italie s'étaient mises en marche et le renfort français annoncé par Verninac, il espérait prendre l'offensive pour sauver la situation. Mais, pour l'heure, seules les troupes helvétiques pouvaient être opposées aux forces fédéralistes. Ces dernières, sous les ordres du général Bachmann, comptaient 8 000 hommes, soit 3 ou 4 fois plus que celles de leurs adversaires commandées par Andermatt. Le 3 octobre, ce dernier fut battu près de Faoug. La nouvelle de cette défaite parvint à Lausanne le jour suivant ; tôt après, les troupes helvétiques firent leur entrée dans cette ville dans un désordre indescriptible. Dans le port, des bateaux étaient amarrés pour assurer la fuite du gouvernement. A ce moment, c'était huit heures du matin, un adjudant du Premier Consul, le général Rapp, arriva à Lausanne et sa présence imprima aux circonstances une nouvelle tournure.

7. *L'intervention française.* Bonaparte avait suivi avec un vif intérêt les événements qui se déroulaient en Helvétie. Il refusa la médiation qu'on sollicitait de lui. « Une médiation entre un gouvernement légitime et des rebelles serait un scandale », déclarait Talleyrand à Stapfer, sur quoi ce dernier lui répondit : qu'il n'y avait rien d'humiliant à prévenir une effusion de sang. Cependant, l'agitation qu'avaient provoquée les aristocrates grisons pour détacher leur canton de la Suisse lui donnait à réfléchir ; il était plus que jamais résolu à conserver la Rhétie à la Suisse. Le 20 septembre, Stapfer sollicita de la France l'aide prévue par le traité. Le 29, Stapfer exposa à Talleyrand la situation créée par la fuite du gouvernement et conclut en déclarant que la Suisse, incapable de retrouver elle-même son équilibre, attendait les ordres de Bonaparte. Le Premier Consul était décidé depuis 24 heures au moins à intervenir. Il estimait que les événements de Suisse avaient pris une tournure tellement menaçante pour les intérêts de la France dans ce pays, qu'une intervention de sa part pourrait être aisément justifiée devant l'Europe. Le 28, le Premier Consul donna l'ordre au général Ney de se rendre à Genève et de se préparer à entrer en Suisse ; cet officier supérieur avait à sa disposition diverses unités de troupes en garnison dans le Valais, en Savoie, à Pontarlier, à Huningue et à Côme, en tout 25 à 30 bataillons. Le 30 septembre, le Premier Consul adressa sa célèbre proclamation au peuple suisse. Il annonça qu'il assumait la médiation, ordonna que cinq jours après la publication de sa proclamation, le Sénat devait se réunir à Berne ; toutes les autorités provisoires devaient se dissoudre, les préfets reprendre leurs fonctions et les troupes en armes se disperser. Enfin il invitait le Sénat et les cantons à envoyer à Paris les députés à la Consulta. Le Sénat helvétique accueillit avec reconnaissance cette intervention. Rapp repartit immédiatement et rencontra à Payerne Bachmann qui avait formé 3 colonnes pour marcher sur Lausanne, Fribourg et Yverdon ; ces villes devaient être pillées à titre de représailles pour le bombardement de Zurich. Entre Rapp et Bachmann s'éleva une vive discussion ; le dernier consentit enfin à suspendre sa marche. Le lendemain un armistice fut conclu entre les belligérants ; Fribourg fut néanmoins occupé par Aufdermauer, puis évacué sur l'ordre de Rapp, mais l'ancien

régime y fut aussi restauré le 7. A Berne, la Commission d'État renvoya Rapp à la Diète à Schwyz.

Par lettre du 18 septembre, les cinq cantons avaient invité les autres, comme aussi les anciens pays sujets, à envoyer des députés à Schwyz. Le 27, la Diète fut ouverte. Outre les cinq cantons, Grisons, Zurich et Berne étaient représentés. Plus tard, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, la ville et la campagne de Saint-Gall et le Rheinthal y prirent part. Une tension se manifesta d'emblée entre les opinions démocratiques et les tendances aristocratiques ; la Suisse centrale et les campagnes de l'Est du pays désiraient, même pour les cantons-villes, un régime populaire, tandis que les réactionnaires de ces derniers visaient à restaurer d'une manière complète la domination des familles privilégiées. Berne, Fribourg et Soleure furent invités à déléguer aussi des députés de la campagne. Le 30 septembre, la Diète annonça aux puissances la nouvelle organisation de la Confédération. Elle croyait être tout près du but, mais Bonaparte vint contrecarrer ses projets et remit tout en question. La Diète repoussa toute médiation et ne publia pas la proclamation de Bonaparte ; elle ne voulait toutefois pas de lutte, mais elle n'entendait céder qu'à la force ; elle invita donc ses troupes à ne pas opposer de résistance aux Français, mais à se replier dans les environs de Berne. Dans une lettre adressée au Premier Consul, elle invoqua la paix de Lunéville et le fait qu'elle avait été instituée pour répondre au vœu unanime de tout un peuple. Le 9, cette réponse fut remise à Rapp en mains propres par des députés de la Diète. A la demande de la Commission d'État bernoise, Rapp accorda à la Diète un nouveau délai expirant le 14, puis il retourna à Lausanne. Mülinen rentré de Paris sans avoir pu accomplir sa mission, se mit en route pour rejoindre Rapp. Il trouva auprès de lui à Lausanne un adjudant de Ney. Dominé par le désir d'éviter à sa patrie une nouvelle occupation, dans l'espoir aussi que la Diète suivrait l'exemple de Berne, de Fribourg et de Soleure, Mülinen affirma, à tort, à Rapp que l'assemblée de Schwyz avait accepté la médiation et qu'elle allait se séparer. La marche des troupes françaises fut arrêtée, mais la Diète continua à siéger malgré les représentations de la Commission d'État bernoise qui lui rappela que les trois cantons primitifs avaient été les premiers à solliciter la médiation française et qu'il valait mieux se soumettre que de provoquer l'invasion et de s'attirer la colère de Bonaparte. La Diète s'obstina dans son attitude négative. Rapp dépêcha un adjudant à Schwyz et fit comprendre une dernière fois à la Diète qu'elle avait à choisir entre la paix et la guerre. L'adjudant arriva à Schwyz le 20 à 10 heures du soir et devait repartir une heure plus tard avec une réponse définitive. Mais Reding laissa s'écouler toute la nuit avant de convoquer l'assemblée. Celle-ci refusa de nouveau de se dissoudre et de licencier l'armée. La Commission termina le projet de constitution et le présenta à la Diète le 25 octobre. Ce projet rendait aux cantons leur entière souveraineté en matière de constitution, d'administration, de choix des magistrats, d'économie nationale, d'administration de la justice et des affaires ecclésiastiques. Toutefois il instituait une autorité commune, un Conseil fédéral composé d'un membre par canton et une Diète composée d'un à deux membres par canton. Pour faire face aux dépenses, le pouvoir central se voyait attribuer les monnaies, les postes, le commerce de la poudre et du sel et les mines. La Diète n'eut plus l'occasion de discuter ce projet. Le 27 octobre, elle se sépara en protestant, après avoir appris que les troupes françaises s'étaient mises en marche. Berne, Bâle et Zurich furent occupés et surtout les cantons du centre.

Dans l'intervalle, le gouvernement helvétique était rentré à Berne le 18 octobre. Une demi-brigade helvétique y avait pris garnison la veille. Le 22, Ney y arriva aussi, nommé, le 18 par Bonaparte, ministre plénipotentiaire, en lieu et place de Verninac, universellement discrédité. Ney se présenta le 25 devant le Sénat, il déclara dans son allocution que Bonaparte ne songeait nullement à devenir président de la République helvétique, fonction qu'il revêtait déjà dans la République italienne (cisalpine). Ney insista pour que le gouvernement se montrât énergique. En outre, il exhorta les partis à se réconcilier. Les autorités provisoires disparurent, celles de la République helvétique reprirent leur activité. L'entretien des troupes fut naturellement imposé au pays occupé. Le Sénat fixa dans ce but une contribution de guerre de 625 000 fr., qui devait être répartie entre tous les cantons en proportion du chiffre de leur population et dont une partie dut être perçue par la force. Reding, Hirzel et d'autres chefs des insurgés furent arrêtés.

8. *Passivité du peuple à l'égard des derniers événements.* La contre-révolution qu'avaient fomentée les fédéralistes et les aristocrates avait échoué. L'intervention de Bonaparte avait, au dernier moment, anéanti leur projet de mettre le monde en présence d'un fait accompli. Contrairement à l'opinion de la Diète, ce mouvement n'avait été ni spontané ni national. L'assemblée de Schwyz n'avait pas été non plus l'organe du peuple suisse ou même de sa majorité. En réalité, les chefs politiques de la Suisse centrale et de la Suisse orientale avaient réussi à gagner à leur cause les plus arriérés et les plus dépendants de leurs concitoyens. Il faut ajouter que le rétablissement des landsgemeinde était, pour diverses raisons, une revendication très populaire. Mais les nombreuses persécutions, les mauvais traitements et les expulsions dont furent victimes les citoyens éclairés prouvaient combien on était loin encore de cette prétendue unanimité. Si les députés de la Diète élus par les petits cantons pouvaient se dire jusqu'à un certain point les représentants du peuple, il en était tout autrement dans les cantons soumis antérieurement à un gouvernement aristocratique. Les députés de ces derniers cantons ne représentaient en réalité qu'eux-mêmes, c'est-à-dire la caste des anciennes familles. Une partie des bourgeois des chefs-lieux et autres villes faisaient, il est vrai, cause commune avec eux. A ce camp appartenaient enfin aussi un certain nombre d'ecclésiastiques des deux confessions qui ne pouvaient se résigner à une diminution de leur prestige, et ce qui leur était plus sensible encore, de leurs revenus. Ils se servaient de la chaire pour exciter les foules contre le gouvernement et pour prêcher la révolte et la guerre civile.

Malgré toutes les promesses, les mensonges, les menaces et les violences, la grande masse du peuple des campagnes n'inclinait pas à la contre-révolution. Des districts tout entiers du canton de Berne ne fournirent pas un homme, d'autres fort peu ; dans l'Oberland les moyens employés eurent quelque succès. Dans les autres cantons, on observait la même attitude qu'à Berne.

D'autre part, ce même peuple ne soutenait pas non plus le gouvernement helvétique comme celui-ci l'avait espéré et comme sa situation critique l'exigeait. Le gouvernement était en grande partie responsable de cet état de fait. Sa politique de temporisation, son manque d'énergie tua en beaucoup d'endroits toute bonne volonté. Attaqué par des adversaires résolus, il n'entreprit rien de ce qui eût pu électriser les masses, les arracher à leur indifférence et les enthousiasmer pour la défense de la République. Le peuple tout entier réclamait le suffrage universel ; celui des campagnes demandait en outre la suppression des charges féodales. C'étaient les deux leviers au moyen desquels on pouvait faire agir le peuple. Le gouvernement le savait ; il aurait été bien inspiré en exauçant ces désirs. Or, il ne consentit à des concessions qu'en faveur des Waldstätten qui s'étaient soulevés. Il était prêt à leur octroyer non seulement la liberté du vote, mais encore des exonérations d'impôts et à leur procurer en plus d'autres avantages. En revanche, les autres régions du pays devaient rester privées de cette liberté électorale, bien que leurs habitants s'en fussent montrés pour le moins aussi dignes que les pâtres des bords du lac des Quatre-Cantons. Dès lors rien d'étonnant à ce que beaucoup suivissent l'exemple de ces derniers et que peu de gens montrassent quelque envie de défendre un gouvernement qui favorisait et récompensait ses ennemis et qui désavantageait ses propres partisans et faisait d'eux des citoyens inférieurs en droits. Cette politique était in-

compréhensible pour tout homme au raisonnement sain. En ce qui concerne les charges féodales, le Sénat promulgua le 22 septembre un décret qui donna du moins satisfaction aux paysans du canton de Vaud. Si cette mesure avait été prise six semaines plus tôt et étendue à tout le pays, si le gouvernement avait fait entrevoir au peuple comme en 1798 la liberté en matière électorale, les choses auraient pris incontestablement une tournure plus favorable. Car les couches profondes du peuple ne désiraient nullement la restauration de l'ancien régime. Aussi ne passèrent-elles point dans le camp de la contre-révolution. Pour plus d'une raison elles lui préféraient le gouvernement helvétique. Mais comme celui-ci n'avait pas réalisé les réformes les plus importantes qu'on attendait de la révolution, ces masses ne se levèrent pas non plus pour défendre les autorités.

République helvétique.
Dragon du canton du Léman, 1800. Chasseur à cheval de la Légion helvétique, 1800.
D'après B. van Muyden : *La Nation suisse.*

Passives, résignées, elles assistaient à la lutte des partis. Elles accueillirent toutefois avec joie la proclamation de Bonaparte, du 30 septembre, parce qu'elle éveillait en elles de nouvelles espérances.

9. *La Consulta.* Le 25 octobre 1802, le Sénat ordonna des préparatifs pour les élections à la Consulta. Il désigna lui-même Müller-Friedberg, A. Pidou, Rüttimann. Les premiers jours de novembre, les diètes cantonales de 1801 et de 1802 se réunirent et nommèrent les députés des cantons. Certaines communes élurent aussi des délégués. A la fin de novembre et au commencement de décembre, plus de 60 députés se rencontrèrent à Paris. Parmi les unitaires on voyait : Keller, Koch, Kuhn, Krauer, Muret, Monod, Ochs, Pfenninger, Pestalozzi, Rüttimann, Secrétan, Stapfer, Usteri ; parmi les fédéralistes, d'Affry, Mülinen, Reinhard, Watteville. Laharpe, nommé par Berne et par Zurich, avait décliné son élection. En présence des 45 unitaires se trouvaient 18 fédéralistes seulement. Bonaparte désigna pour les travaux préparatoires, outre Talleyrand, une commission composée des sénateurs Barthélemy, Demeunier, Fouché, Rœderer.

La Consulta s'ouvrit le 10 décembre. Barthélemy lut une lettre du Premier Consul qui causa aux deux partis une douloureuse surprise. Bonaparte y déclarait que la Suisse devait recevoir, dans son propre intérêt, comme dans celui de la France, une constitution fédérative; toutefois l'égalité des droits instaurée par la Révolution ne devait pas être touchée. Le 12 une commission de 5 membres fut reçue en audience solennelle et en présence d'une brillante assistance par Bonaparte qui venait d'être nommé consul à vie et qui s'apprêtait à instaurer l'Empire. Il y exposa longuement ses vues. Le lendemain, les membres de la Consulta commencèrent leurs travaux. Suivant le désir de Bonaparte on commença par discuter les constitutions destinées aux divers cantons. Le 24 janvier 1803, on fut informé que Bonaparte avait terminé un projet de constitution fédérale et qu'il était prêt à le discuter avec une commission composée de 5 unitaires et de 5 fédéralistes. La séance décisive eut lieu le 29 janvier aux Tuileries et ne dura pas moins de 7 heures, au cours de laquelle Bonaparte autorisa encore quelques modifications. Le 19 février, l'Acte de médiation fut remis en présence des 10 commissaires à Louis d'Affry nommé landammann par Bonaparte lui-même. Deux jours après, Bonaparte reçut tous les députés en une audience de congé. Barthélemy les invita tous à un dîner où une discussion pénible s'éleva entre anciens et nouveaux cantons au sujet de la liquidation de la dette helvétique et de l'attribution des domaines de l'État, sur quoi les députés rentrèrent au pays.

10. *La fin de la République helvétique.* Dans l'intervalle, le Conseil d'exécution avait continué à gérer les affaires. Mais il ne jouissait plus d'aucune autorité. Les chefs de l'insurrection demeurèrent impunis, les autorités administratives ne furent pas non plus épurées. Le 19 novembre, le secrétaire d'État pour la justice, J.-U. Sprecher, avait exigé qu'on éloignât les insurgés des fonctions publiques dans lesquelles ils intriguaient à nouveau. Les chefs des départements de l'Intérieur et des Finances l'appuyèrent, mais le Conseil d'exécution recula devant une mesure générale et renvoya finalement, le 4 mars 1803, la proposition de Sprecher aux archives. L'insubordination, l'insolence, la rudesse avaient atteint un degré incroyable. Les troupes françaises étaient encore là et aidaient énergiquement aux autorités à maintenir l'ordre légal.

Peu avant sa retraite, le gouvernement helvétique avait enregistré dans le domaine de la politique extérieure un succès d'une portée considérable. Divers couvents et établissements religieux suisses possédaient des terres dans l'empire ; ils possédaient notamment les seigneuries de Neu-Ravensbourg, de Glatt, de St. Gérold, de Dürmettstätten, de Hirschlatt. D'autre part, plusieurs États de l'empire, l'empereur, les princes de Dietrichstein, de Fürstenberg, de Schwarzenberg, le prince-évêque de Constance, l'abbé de Saint-Blaise, etc., possédaient en Suisse des domaines, des droits, des juridictions plus ou moins importantes ; l'empereur prétendait aussi exercer un droit de suzeraineté sur le couvent de Saint-Gall, dont l'abbé, comme l'évêque de Coire, était encore prince de l'empire. Le gouvernement helvétique trouvait avec raison que ces juridictions et suzerainetés étrangères, comme aussi les titres de prince portés par des Suisses, étaient incompatibles avec les principes d'égalité et d'indépendance. Il désirait

donc leur suppression et une séparation des territoires. L'occasion se présenta d'aborder la question, lorsque les territoires ecclésiastiques furent cédés, à Ratisbonne, sous la médiation de la France et de la Russie, aux princes séculiers pour les indemniser de la perte qui résultait pour eux de la cession de la rive gauche du Rhin à la France. Le projet d'indemnisation du 8 octobre 1802 disposait aussi, dans ce but, des possessions suisses situées sur le territoire de l'empire, sans que le gouvernement helvétique eût été consulté. A titre de compensation, la Suisse devait recevoir la seigneurie de Tarasp et l'évêché de Coire et, en outre, la faculté de racheter, pour une somme représentant 40 fois leur revenu annuel, tous les droits, rentes et domaines possédés par des étrangers sur son territoire. Le gouvernement helvétique, trop occupé par les événements qui se déroulaient dans le pays pour pouvoir vouer, à temps, toute son attention à cette affaire, estima l'indemnité insuffisante. D'après le projet, la Suisse devait perdre ses possessions dans l'empire, mais racheter par contre les possessions allemandes sur son territoire à un prix représentant le double de la valeur capitale ; chose plus grave encore, le projet ne parlait pas d'une suppression des juridictions et des suzerainetés étrangères.

Le gouvernement délégua, le 2 novembre, le sénateur Stokar à Ratisbonne et appela l'aide de la France. Grâce à l'intervention des légations française et russe, Stokar parvint à obtenir une solution en somme favorable à son pays ; elle fut consignée dans le recès principal de la députation d'empire du 25 février 1803. A vrai dire, l'indemnité accordée n'était pas augmentée, mais le rachat des droits utiles devait être opéré selon la loi suisse. Le résultat le plus important fut la suppression pure et simple de toutes les juridictions et droits honorifiques sur tout le territoire helvétique.

Les rapports compliqués de la Suisse avec certains princes de l'empire, notamment avec l'empereur et le margrave de Baden, qui reçut l'évêché de Constance, n'étaient, à vrai dire, pas encore réglés ; mais les voies et moyens pour y arriver étaient prévus et les prétentions de l'empereur sur Saint-Gall et d'autres territoires, qui avaient empoisonné si longtemps les relations réciproques, furent une fois pour toutes réduites à néant. Le 5 mars 1803, le Sénat donna son adhésion à l'Acte de médiation. Le 10, le landammann entra en fonctions. La République helvétique avait vécu.

V. La législation et l'administration de la République helvétique. 1. *La question des dîmes.* Parmi les causes qui, en 1798, jetèrent le peuple des campagnes dans le camp de la révolution, aucune ne fut plus décisive que le désir d'être délivré des charges féodales perpétuelles qui pesaient si lourdement sur les épaules du petit paysan. Brune en avait annoncé l'abolition gratuite. Cette mesure enflamma le peuple. La Constitution, par contre, en prescrivit le rachat. D'après une statistique de l'année 1801, le rendement moyen des dîmes était en Suisse de 2 500 000 fr., dont 566 022 fr. au profit de particuliers, 188 261 fr. au profit d'hôpitaux, 144 751 fr. au profit de couvents, 418 866 fr. en faveur d'ecclésiastiques séculiers et 1 000 000 fr. en faveur de l'État. Il est impossible d'indiquer exactement le rendement annuel des cens dont la majeure partie était également due à l'État.

A côté du revenu des domaines, les dîmes et les cens constituaient les principales sources des revenus de l'État.

Dans le canton du Léman, la somme des redevances féodales perçues par l'État s'élevait annuellement à 521 473 fr. ; à Zurich elle était de 237 650 fr. La dîme frappait seulement l'agriculteur dans les cantons agricoles et viticoles ; les habitants des villes, les artisans, les capitalistes, les marchands ne la connaissaient pas ; dans les régions de montagne, elle avait été supprimée depuis longtemps. Ce fait explique pourquoi la révolution fit, dans ces contrées-là, des progrès moins rapides que dans les pays de plaine. En outre, la dîme avait, sous le régime d'absolutisme, perdu de plus en plus son caractère d'institution de droit privé pour prendre celui d'institution de droit public ; d'une dette qu'elle était primitivement, elle était devenue un impôt auquel l'État donnait une extension arbitraire.

Animés du désir d'exaucer les vœux des paysans, les Conseils supprimèrent le 14 mai 1798 les charges féodales personnelles, par quoi il faut entendre les corvées et le servage. Le 8 juin, ils suspendirent la perception des dîmes jusqu'à nouvel avis. La question de la liquidation elle-même provoqua au sein des Conseils, du 18 mai au commencement de novembre, des débats passionnés. On était d'accord pour supprimer sans indemnité les lods et les petites dîmes (légumes, fruits, etc.), mais on estimait que les redevances foncières devaient être rachetées. La discussion portait surtout sur les grandes dîmes, consistant en blé, en foin et en vin. Les uns envisageaient que la dîme était un impôt et que comme tel, elle devait disparaître, comme l'ohmgeld, les droits de péage, les impôts de capitation, et être remplacée par un impôt sur la fortune et sur le revenu payé par l'ensemble des citoyens. Ils demandaient que l'État renonçât à ses dîmes, qu'il assumât lui-même l'entretien des hôpitaux et des ecclésiastiques et qu'il indemnisât les particuliers propriétaires de dîmes pour les pertes qu'ils subissaient du fait de la suppression. Ils s'opposaient au rachat par les paysans en déclarant que ces derniers seraient frappés à double, s'ils devaient, d'une part, racheter des droits et, d'autre part, payer de nouveaux impôts. D'autres faisaient valoir que la dîme n'était pas une institution de droit public, mais une dette de droit privé et qu'elle devait être payée comme toute autre dette. Si l'État renonçait à ces dîmes, et s'il devait encore indemniser les propriétaires de droit privé, il ferait aux paysans un cadeau considérable au détriment de la collectivité, notamment des bourgeois exonérés de toute dîme. Mais dans l'un et l'autre camp, on comprenait la nécessité de chercher une solution moyenne. Le Conseil adopta le 12 juillet un projet de liquidation et le transmit au Sénat. Ce projet prévoyait que les contribuables soumis à la dîme payeraient en espèces à la caisse de l'État, par hectare cultivé, un ½ % de la valeur du capital. L'État devait indemniser les propriétaires privés, les hospices et les établissements scolaires en payant 15 fois le revenu annuel moyen réalisé pendant la période de 1775 à 1789, payable en cinq échéances de trois en trois ans moyennant l'établissement d'obligations portant intérêts à 4 %. Les redevances foncières devaient être rachetées dans l'espace de deux ans par les contribuables qui devraient payer 15 fois le revenu annuel moyen, soit en espèces, soit en obligations, garanties par les immeubles en question et portant intérêt à 5 %.

Le Sénat repoussa la résolution du Grand Conseil le 24 août par 38 voix contre 9. Les sacrifices imposés à l'État lui paraissaient trop considérables. L'État aurait dû en effet consacrer près de 20 millions pour payer les indemnités fixées par le Grand Conseil. Ce dernier élabora un nouveau projet que le Sénat sanctionna le 10 novembre 1798. Selon cette loi, les petites dîmes et celles sur des terres nouvellement défrichées étaient supprimées sans indemnité. Les contribuables soumis à la grande dîme devaient verser à l'État, dans le délai de 4 mois, le 2 % de la valeur du capital, en espèces ou en obligations. L'État devait dans l'espace d'une année indemniser les propriétaires privés soit en espèces soit en obligations et pour fixer le montant de l'indemnité, on prendrait pour base le produit moyen annuel, de 1775 à 1789, multiplié par 15. Les cens payables en nature étaient rachetables aux mêmes conditions, celles dues en argent moyennant paiement de 20 fois le rendement moyen. Dans cette opération, l'État apparaît comme un intermédiaire entre les parties.

Mais la mise à exécution de cette loi se heurta à d'incroyables difficultés. On institua, dans les divers cantons, des bureaux de liquidation, en plus un bureau central et des commissaires chargés des estimations. La liquidation avait à peine commencé que la guerre éclata. Dans les cantons occupés, les travaux préparatoires du rachat furent détruits et les charges féodales rétablies en partie. Dans les cantons non occupés, on était en proie à des soucis plus cuisants. En attendant, les dîmes et les redevances foncières y demeuraient impayées. Les Con-

seils invitèrent le 10 décembre 1799 le Directoire à achever la loi afin que l'État pût s'acquitter de ses obligations à l'égard des propriétaires privés, des hospices, des établissements scolaires et des ecclésiastiques. Ils promulguèrent le 13 décembre une loi qui autorisait le gouvernement à percevoir les intérêts des années 1798 et 1799 dus sur le capital de rachat des censes ; cet intérêt fut fixé aux ¾ de la redevance annuelle ; la première quote devait être payée le 15 janvier, la seconde le 10 septembre et le produit en être affecté au paiement des traitements du clergé. Le même jour, une autre loi prescrivait que dans l'espace de 6 mois tous les débiteurs de censes foncières étaient tenus de se racheter directement à l'égard de leurs créanciers, en espèces ou par des lettres de rentes ; l'État devait demeurer hors de cause. Le Directoire exposa aux Conseils les difficultés insurmontables de cette opération. L'extrême morcellement des terres nécessiterait l'établissement de plusieurs millions de cédules, plus de 700 000 pour le seul canton du Léman ; les frais de la liquidation et ceux nécessités par le paiement des indemnités auraient dépassé de 5 à 7 millions le produit du rachat ; ce travail exigerait plusieurs années. Le gouvernement proposa d'ajourner la loi du 10 novembre et de prévoir une autre base pour l'opération de rachat. Il s'exprima de la même façon au sujet de la seconde loi du 13 décembre et fit valoir que les Chambres administratives étaient déjà surchargées de travaux, que le rachat ne mettrait en mains de l'État que des cédules et qu'il lui coûterait une somme considérable à payer en argent comptant. Mais les Conseils maintinrent leur manière de voir et demandèrent, le 22 février 1800, des propositions susceptibles d'accélérer les opérations de rachat. La Commission exécutive ne put s'y décider ; elle calculait qu'à teneur de la loi du 10 novembre les propriétaires perdraient les $^{9}/_{20}$ de leurs biens. C'est pourquoi elle réclamait une loi dans laquelle le rachat correspondrait à la valeur intégrale du capital ; c'est le devoir le plus sacré de l'État, disait-elle, de protéger chaque citoyen dans la jouissance de sa propriété. Mais les Conseils n'étaient pas disposés à désavouer leur œuvre ; ils n'étaient pas non plus en mesure de s'opposer au mouvement rétrograde. Les gens lésés par la loi du 10 novembre formulaient leurs prétentions d'une façon toujours plus vive dans d'innombrables pétitions et brochures. D'autre part, de nombreuses requêtes émanant du sein du peuple demandaient que le rachat fût opéré selon les principes de la loi. Le paiement des intérêts des censes foncières se heurtaient à une forte résistance. De toutes parts on réclamait des remises ou des renvois. La Commission exécutive voulait procéder avec rigueur à la perception, mais les autorités subalternes n'osaient pas l'entreprendre dans bon nombre de localités par crainte des émeutes. Les rentrées étaient inférieures à toutes les prévisions ; le 10 octobre, elles s'élevaient à 57 796 francs seulement.

Lorsque les républicains se furent aussi emparés du pouvoir législatif, on comprit bientôt que la nouvelle majorité était favorable aux propriétaires de dîmes. Il faut reconnaître que beaucoup d'entre ceux-ci en perdant ces revenus étaient tombés plus ou moins dans le dénuement. Il ne faut pas oublier non plus que la grande masse des paysans soumis à la dîme avaient cruellement à souffrir des charges résultant de la guerre, du renchérissement de la vie, du manque d'argent, etc. Il était difficile, voire impossible, sans recourir à la fortune de l'État, de concilier les prétentions des propriétaires avec les ménagements que méritait un peuple appauvri et endetté. Cependant cette idée n'avait pas même été formulée. La majorité du Conseil législatif tenait à soutenir, au contraire, le plus possible les propriétaires de dîmes dans leurs droits au détriment de leurs débiteurs. Le 15 septembre 1800, le Conseil décida « par égard pour les droits de la propriété » la suspension de la loi du 10 novembre. Le même jour, il décréta par 21 voix contre 15 d'exiger le paiement des grandes dîmes pour l'année 1800. Les redevances foncières de cette année-là devaient aussi être payées. Le Conseil exécutif mit en garde le pouvoir législatif contre des décisions par trop unilatérales et demanda une loi générale de rachat qui tînt compte de tous les intérêts. Il rendit en outre le parlement attentif au fait qu'on exigeait du paysan le paiement de deux échéances d'intérêts sur les charges foncières, la redevance de l'année et la dîme, à côté de diverses autres prestations. Il apostropha les fanatiques de la propriété en ces termes : « La justice ne peut être satisfaite, si ce qui est accordé à l'un, même dans des vues de droit, impose à l'autre une charge dont le droit eût dû l'exempter ».

Tout ce que le gouvernement put obtenir, c'est qu'on renonçât pour le moment à exiger le paiement des dîmes, de sorte que la loi du 6 octobre 1800 se borna à prévoir la perception des censes foncières. Le gouvernement ne voulut pas céder ; à deux reprises il protesta contre la publication de la loi en déclarant que celle-ci compromettrait la tranquillité du pays. Mais le Conseil législatif s'obstina à faire publier la loi tout en reconnaissant qu'on accorderait des tempéraments et des délais aux gens peu fortunés. Or les prévisions du gouvernement ne tardèrent pas à se réaliser. Le peuple se vit reporter, par le fait de ces deux lois, aux temps qui avaient précédé la Révolution ; il redoutait que la dîme elle-même ne fût bientôt rétablie. Trompé dans ses plus chers espoirs, il entra dans une violente agitation ; en quelques localités il se produisit même des émeutes que la force armée dut réprimer. La loi du 13 décembre 1799 rapporta en 1801 des sommes importantes, mais celle du 6 octobre 1800 semble avoir procuré peu d'avantages aux propriétaires ; elle se révéla non seulement comme une mesure inutile, mais encore extrêmement nuisible, et contribua pour beaucoup à creuser entre les autorités et le peuple ce fossé dans lequel la République allait trouver son tombeau.

Le Conseil législatif promulgua le 31 janvier 1801 une nouvelle loi sur le rachat des censes foncières. Celles-ci devaient être rachetées à un prix vingt fois supérieur à leur rendement annuel. Le 9 juin, le même Conseil décida que la dîme de l'année serait perçue d'une manière générale. Il s'en tint au principe du rachat, mais se réserva d'en régler les conditions dans une loi spéciale. Le gouvernement avait de nouveau déconseillé en vain d'appliquer cette loi et demandé qu'elle fût rapportée. Pour en faciliter l'exécution, remise fut faite aux débiteurs, le 27 juillet, des dîmes dues à l'État pour les années 1798, 1799 et 1800. Par contre, le Conseil législatif désirait que les propriétaires privés fussent indemnisés, pour autant qu'ils ne renonceraient pas aux dîmes de ces trois années. Le ministre des finances déclara que cette indemnisation était impossible, parce qu'elle ferait peser sur les contribuables une nouvelle charge d'au moins 2 ½ $^{0}/_{00}$.

Dans son projet de constitution, la Diète helvétique abandonna aux cantons les redevances foncières et les dîmes. Les premières pouvaient être rachetées à teneur de la loi du 31 janvier 1801, les dernières devaient l'être sans retard et payées treize fois la valeur moyenne du rendement brut des années 1776 à 1790 ; les particuliers, les communes et les corporations devaient recevoir vingt fois cette valeur, puisque l'État consentait à renoncer en leur faveur à ses prétentions. Le gouvernement de Reding ne s'occupa pas du rachat. Il fit percevoir les redevances pour 1801, au besoin par la force. Le 26 décembre 1801, il céda formellement aux cantons les dîmes et censes destinées à payer le traitement des ecclésiastiques et des maîtres d'école. La Constitution du 25 mai 1802 laissa aux cantons toutes les dîmes et redevances foncières, mais elle décida que le mode de leur rachat devait être déterminé jusqu'au 1er janvier 1803. Le Sénat ordonna le 28 août 1802 de percevoir les dîmes de l'année courante, et le 7 septembre, il donna des instructions pour la liquidation qui fut désormais confiée aux autorités cantonales. Les redevances foncières devaient être rachetées suivant la loi du 31 janvier 1801 et les grandes dîmes aussi payées vingt fois la valeur du rendement annuel. Le 22 septembre 1802, sur la proposition du Conseil d'exécution et de la commission constitutionnelle vaudoise, le Sénat se vit obligé d'abroger ce décret pour le canton de Vaud. Dans le but de récompenser les Vaudois de leur fidélité et de les inciter à de nouveaux sacrifices pour la défense

de la République, il déclara qu'ils seraient exonérés pour l'avenir de toutes dîmes et de toutes redevances foncières. Celles que possédaient des communes, des particuliers, etc., devaient être rachetées par les autorités cantonales, les redevances foncières conformément à la loi du 31 janvier 1801, les dîmes à raison de vingt fois leur produit annuel et les biens appartenant au canton pouvaient être affectés à ce rachat ; au cas où ils n'y suffiraient pas, le canton recourrait à un impôt modéré sur les biens imposables. La Chambre administrative se mit à l'œuvre. Les domaines de l'État furent vendus aux enchères et le produit permit de procéder à la liquidation qui se prolongea dans la période de la médiation.

Ainsi la nécessité obligea finalement les autorités helvétiques à recourir à une solution qui, si elle avait été imaginée plus tôt et étendue à tout le pays, aurait valu à la République helvétique l'attachement indissoluble de la grande masse des paysans.

2. *Les Finances.* Dès le début la République helvétique eut à lutter contre des difficultés financières. Une armée étrangère occupait le pays, s'efforçant de s'approprier toutes les valeurs liquides. Pour mettre celles-ci autant que possible à l'abri des Français et les assurer à la nouvelle République, la loi du 24 avril 1798 déclara propriété nationale toute la fortune qui avait appartenu aux cantons. En même temps, le gouvernement fit une enquête auprès des Chambres administratives pour connaître l'état des capitaux disponibles, des objets de valeur, des approvisionnements, en un mot pour se documenter sur l'actif de l'État et la situation économique des divers cantons. Le résultat de cette enquête fut satisfaisant. Si le nouvel État n'avait eu qu'à songer à soi, il avait à sa disposition des moyens suffisants pour accomplir les tâches que lui assignait la Constitution. En vérité, les Chambres administratives auraient voulu affecter l'argent disponible aux besoins particuliers de leurs cantons et ne se décidèrent qu'avec peine à le livrer au trésor de la République. Cependant une somme de 5 646 509 fr. fut remise peu à peu au nouveau gouvernement, dont un million en espèces fut versé au trésor, le reste consistant en créances et en approvisionnements en nature. La République n'eut au début à sa disposition que la fortune de l'État, une avance de 200 000 fr., faite par le commissaire français, le produit de l'administration des postes, de la poudre, des douanes et des couvents, celui de quelques redevances foncières, des domaines et de la vente de monnaies dépréciées. Il n'existait d'impôt direct nulle part, sauf à Glaris et au Tessin.

Témoignant d'une fâcheuse imprévoyance, l'État renonça aux dîmes et censes, avant d'avoir trouvé de quoi remplacer cette source de revenus. Mais la faute n'est pas imputable au gouvernement. En effet, le 27 mai 1798, il invita les Conseils à procurer à l'État de nouvelles ressources suffisantes. Mais ceux-ci furent plus soucieux de décharger le peuple que de lui imposer des charges. Ils se retranchèrent derrière l'art. 50 de la Constitution qui, en matière de finance, s'en remettait à l'initiative du Directoire. Le 31 juillet, ce dernier présenta un plan financier. Les dépenses y sont devisées à 22 200 000 francs ; 7 300 000 fr. pour les frais généraux d'administration (le seul poste qu'il fût possible de calculer d'une manière assez exacte), 6 900 000 fr. pour les divers ministères et 8 millions pour d'autres dépenses, entretien de l'armée française, etc. Les recettes sont budgetées à 13 560 000 fr., de sorte que le déficit était de 8 640 000 fr. Le Grand Conseil renvoya le projet au gouvernement qui le lui retourna le 4 septembre avec fort peu de modifications. Le Grand Conseil le lui renvoya une seconde fois ; le gouvernement le lui soumit à nouveau ; le Grand Conseil l'approuva, mais le Sénat le repoussa ; le gouvernement le maintint, le Grand Conseil fit de même, mais le Sénat le repoussa derechef. Le ministre des finances, Finsler, donna sa démission qui ne fut pas acceptée. Le Directoire refusa de céder et adressa un sérieux avertissement au pouvoir législatif. Le Grand Conseil approuva de nouveau le 15 oct. 1798 le projet financier auquel le Sénat finit par se rallier le 17. L'Helvétie eut désormais, comme la Constitution le prescrivait, une loi fiscale générale.

Celle-ci crée : 1. Un impôt sur le capital de 2 $^{00}/_{00}$, sur les lettres de rente, sur les obligations et les cédules, payables pour 1798, par moitié au 15 janvier 1799 et par moitié le 15 mars ; 2. un impôt foncier de 2 $^{00}/_{00}$ de la valeur des immeubles qui doivent être répartis en trois classes, impôt payable en deux fois, un mois après l'impôt sur le capital ; 3. une taxe d'habitation de 1 $^{00}/_{00}$; 4. un impôt sur les boissons de 4 $^{0}/_{0}$ sur les ventes au détail ; 5. un lods en cas de transfert immobilier de 2 $^{0}/_{0}$; 6. un impôt du timbre ; 7. des taxes de commerce, savoir $^{1}/_{2}$ $^{0}/_{0}$ de la valeur des ventes en gros et en détail, de 2 $^{0}/_{0}$ du gain des fabricants, expéditeurs et banquiers, basées sur la déclaration du contribuable faite sous serment ; 8. un impôt somptuaire sur les domestiques, sur les montres d'or, les chevaux de selle, les chiens de luxe, etc.

La loi se heurta lors de son application aux plus grandes difficultés. Le procédé de taxation, le mode de perception devaient être déterminés, des organes désignés pour y procéder, des registres d'impôts institués. Tout cela prit beaucoup de temps. Mais le gouvernement ne pouvait guère attendre ; il avait besoin d'argent. Aussi les Conseils exigèrent-ils le 22 octobre des contribuables un versement immédiat. A fin décembre, l'impôt direct avait fourni 1 254 355 fr. Le compte d'État de 1798 se présentait d'une manière relativement favorable. Il accusait en recettes 8 229 061 fr. ; les 5 646 509 fr. indiqués plus haut en formèrent le poste principal. Les recettes provenant de la régale du sel n'y figurent pas ; la reprise des anciennes opérations relatives au sel rencontrait des difficultés et le produit ne pouvait être nettement déterminé. Les dépenses s'élevaient à 4 502 207 fr., dont 573 422 fr. représentaient les traitements des autorités supérieures ; 2 005 487 fr., les fournitures faites à l'armée française ; 307 640 fr., les frais d'administrations cantonales ; 633 993 fr., les dépenses du ministère de la guerre ; 110 470 fr., celles de la Justice et de la Police ; 406 473 fr., celles du ministère des Arts et des Sciences, dont 274 229 fr. pour le traitement des ecclésiastiques, 38 444 fr. pour des buts d'instruction publique. A la fin de 1798 le bilan accusait un solde actif de 3 726 854 fr. Le tableau suivant donne un aperçu de la fortune de l'État au 1er janvier 1799.

Solde du compte	Fr. 3 726 854
Obligations placées à l'intérieur	» 6 849 900
Obligations appartenant aux couvents et fondations	» 5 837 000
Obligations sur l'étranger	» 12 611 000
Régie du sel	» 4 263 213
Total...	Fr. 33 287 967

Dans ce tableau les biens nationaux font complètement défaut. Une partie des titres étrangers avaient été mis sous séquestre, ceux sur l'intérieur n'étaient pas aisément négociables. La situation du trésor était donc assez critique ; on manquait d'argent liquide. Le trésor disposait à fin décembre d'un solde actif de 926 360 fr., mais dans les mois subséquents les recettes provenant de l'impôt baissèrent sensiblement ; en janvier, elles s'élevaient à 88 344 fr., en février à 46 209 fr., en mars à 26 669 fr. seulement ; pour ces trois mois les recettes totales furent de 323 952 fr. Comme les dépenses s'étaient élevées pour la même période à 851 479 fr. il n'y avait en caisse à la fin du mois, soit à la veille de l'invasion, que 388 833 fr.

La guerre éclata au moment où les autorités helvétiques s'apprêtaient à appliquer sérieusement le nouveau système fiscal. Elle devait porter un coup mortel aux finances de la République. Non seulement l'armée helvétique imposa au trésor de lourds sacrifices, mais la moitié des cantons étaient occupés, dévastés et pillés par les ennemis et par les alliés, de sorte que le fisc helvétique ne put recevoir de ces régions ni impôts, ni redevances. L'autre moitié des cantons souffrit aussi cruellement ; le commerce, les métiers et l'industrie chômaient ; les impôts ne furent là non plus payés. Le gouvernement put tout au plus se maintenir en recourant à des impôts improvisés et spéciaux, à la vente des biens nationaux, à la récolte de toutes les

économies. Mais les traitements et les soldes demeurèrent impayés ainsi que de nombreux comptes. Le 18 juillet, il ne restait plus que 3582 fr. dans la caisse de l'État.

Le départ des armées alliées ne procura pas au pays de notables allègements. Le projet d'assainissement financier élaboré par Laharpe tomba en même temps que son auteur. On chercha à s'en tirer en percevant avec énergie les impôts de 1798 et de 1799, mais on dut y renoncer dans les cantons dévastés. Toutefois les recettes, dès janvier 1800, montèrent de mois en mois ; en octobre 1800, l'impôt rapporta à l'État 163 633 fr. Les soldes dues aux militaires furent converties en une dette nationale. Les arriérés de traitement dus aux autorités qui avaient atteint au printemps la somme considérable de 1 738 525 fr. furent payés, grâce à la vente de biens nationaux. De cette façon on espérait peu à peu surmonter les difficultés financières. Mais les opérations de guerre vinrent de nouveau contrecarrer ce plan ; le passage des armées étrangères au printemps 1800 exigea de nouveau de grands sacrifices.

Après le coup d'État du 7 août, le rétablissement de l'équilibre financier fut l'un des principaux objectifs des nouveaux gouvernants. La perception des redevances foncières pour l'année courante, la réduction du nombre des fonctionnaires parurent des moyens appropriés. Mais le but en question devait avant tout être atteint par la nouvelle loi d'impôt promulguée le 15 déc. 1800. Dans cette loi les impôts sur les obligations, les lettres de rente, etc., ont disparu, ce qui caractérise bien la mentalité des républicains ; le capitaliste proprement dit était libéré de tout impôt. L'impôt foncier de 2 ‰ fut maintenu, à vrai dire sans déduction des dettes ; le créancier devait indemniser le débiteur pour les dettes qui faisaient l'objet d'un droit de gage dérivé. Autant dire qu'un contribuable payait aussi l'impôt sur ses dettes, car le paysan n'osait pas faire état de ses dettes vis-à-vis de son créancier de peur que celui-ci ne lui dénonçât le remboursement du capital. La loi prévoyait en outre un impôt sur le timbre et sur les visa, de même une taxe sur le commerce et les métiers s'élevant à 1 ‰ du capital d'exploitation, une taxe de patente pour les artistes, les médecins et les artisans, une taxe de 5 % sur les boissons, une taxe sur le luxe, un émolument sur les transferts et un impôt sur le revenu visant les fonctionnaires publics et dont le taux était de 1 à 2 %. Le Conseil exécutif établit un nouveau budget pour l'année comprise entre le 1er juin 1800 et le 31 mai 1801 ; ce budget prévoyait 9,5 millions de recettes et un chiffre équivalent de dépenses. On espérait non seulement couvrir les dépenses courantes, mais payer aussi l'arriéré s'élevant à 1 862 000 fr. ; ces espérances ne se réalisèrent pas. D'une part, l'arriéré se trouvait être en fait supérieur aux prévisions, d'autre part, la nouvelle loi rencontra des résistances assez vives même de la part de nombreuses municipalités. Comparées à celles de l'année précédente, les recettes mensuelles étaient notablement plus élevées, elles se montaient en 1801 à 250 000 fr. en moyenne. Mais cette somme n'était pas suffisante et l'on dut recourir à la vente de biens nationaux et à la mise en gage d'actions de la Banque d'Angleterre.

Dans sa proclamation inaugurale du 9 novembre 1801, le Sénat du gouvernement fédéraliste supprima immédiatement l'impôt foncier pour se faire bien voir des paysans. A la fin de l'année, l'arriéré s'élevait à la somme de 7 500 000 fr. Cette dette ne pouvait naturellement pas être éteinte au moyen des recettes ordinaires, celles-ci ne couvrant pas même les besoins courants. Pour éviter que l'État ne fît faillite, Dolder, qui avait assumé la direction des finances, proposa de déclarer « dette nationale » toutes les obligations contractées jusqu'au 31 décembre 1801, d'imposer aux cantons, cas échéant, les 2 millions qui étaient dus au clergé et leur céder par contre les dîmes et les redevances foncières y afférentes ; les 5 millions ½ restant auraient été convertis en obligations à 4 %. Le Sénat ordonna, le 26 décembre, de suspendre tous les paiements au 31 décembre et d'inviter les créanciers de l'État à annoncer leurs prétentions aux Chambres administratives dans le courant du mois suivant. Il déclarait en outre que toutes les prétentions fondées en droit seraient garanties, remboursées ou qu'elles rapporteraient un intérêt raisonnable. Le même jour, tous les traitements arriérés ou futurs du clergé et des maîtres d'école furent mis à la charge des cantons qui se virent céder, pour faire face à ces obligations, les dîmes et les redevances foncières. Le 7 janvier 1802, le Sénat décida d'abandonner aux cantons des biens nationaux pour un montant de 5 millions, à condition que ceux-ci assumassent l'amortissement de la dette de l'État. Mais, malgré ce transfert de la dette flottante, le gouvernement ne parvint pas à rétablir l'équilibre financier. En opérant des économies dans l'administration, en réduisant les traitements et en supprimant des postes, on parvint à réduire les dépenses, mais les recettes baissaient toujours plus rapidement, d'autant plus que les autorités cantonales, en prévision de l'entrée en vigueur de la Constitution fédéraliste du 27 février retenaient pour leurs cantons les sommes perçues. Au moment de sa chute, le gouvernement de Reding laissait un nouveau million de dette.

La situation ne s'améliora pas sous le régime du Conseil d'exécution. Un supplément à l'Acte de médiation contenait les dispositions nécessaires sur la liquidation de la dette de la République helvétique.

3. *Les régales, etc.* Avant la Révolution on ne percevait pas seulement des droits d'entrée à la frontière du pays ; il y avait aussi des péages cantonaux et même dans certaines localités on prélevait divers droits seigneuriaux et communaux et d'autres taxes locales. Le système général des péages possédait plus de cent tarifs et règlements différents. Mettre fin à ce désordre, supprimer les barrières douanières internes, introduire un système de douane uniforme à la frontière du pays, percevoir dans l'intérieur du pays tout au plus des taxes de routes, tel était le programme de la République unitaire. Mais il était nécessaire d'agir dans ce domaine avec la plus grande prudence. A vrai dire, rien n'eût été plus facile que de décréter purement et simplement la suppression des péages internes. Mais cette mesure aurait fait perdre à l'État une part notable de ses recettes, bien plus, il devait s'attendre à voir surgir des demandes d'indemnités de la part de particuliers bénéficiant de droits de péages. D'autre part, on ne pouvait songer à introduire un système de douanes à la frontière aussi longtemps que le nouveau gouvernement n'était pas au clair sur les besoins de l'économie nationale et sur les relations commerciales avec l'étranger. Ceci supposait des enquêtes et des travaux préparatoires considérables qui furent d'ailleurs bientôt abordés. En attendant, l'ancienne organisation fut maintenue. Toutefois, le 6 mars 1799, les Conseils autorisèrent le Directoire à élaborer et à mettre en vigueur un tarif provisoire pour les douanes et les routes. Dans ce domaine aussi les travaux préparatoires furent entrepris, mais bientôt interrompus par la guerre.

Enfin, le 18 juin 1800, la Commission exécutive soumit aux Conseils un tarif, mais la loi ne fut terminée et promulguée que le 3 avril 1801. Elle autorisait le gouvernement à créer un système douanier général et uniforme. Le taux de 6 % de la valeur des marchandises importées et exportées ne devait pas être dépassé sans une approbation expresse des pouvoirs législatifs. Des interdictions passagères d'importation et d'exportation étaient également soumises à l'approbation du pouvoir législatif. Les aliments de première nécessité et les matières premières devaient être exonérés de droits d'entrée, les articles de fabrication suisse de taxes d'exportation. Ils étaient frappés en revanche d'une taxe de contrôle s'élevant à ¼ % de leur valeur. Les traditions de libre échange de la Suisse devaient être maintenues. Le 6 juillet, une administration centrale des douanes fut créée. Elle avait été précédée d'un plan pour l'établissement de bureaux-frontière, la nomination de receveurs, etc. La division spéciale du ministère des finances continuait à travailler d'une façon active et élaborait les bases de la nouvelle organisation en procédant à des enquêtes minutieuses sur la situation intérieure et en enregistrant les vœux des diverses parties du pays et des différentes branches d'activité en vue

de l'établissement du tarif. Mais la nouvelle loi sur les douanes ne fut pas introduite.

En vertu de sa constitution unitaire, il appartenait à la République helvétique de mettre ordre à la confusion qui régnait dans les domaines de la monnaie et des poids et mesures. Dans ces réformes on suivit le modèle français des types uniformes de monnaies et de mesures. De même, le calendrier julien fut définitivement écarté et le calendrier grégorien adopté pour tout le territoire suisse. La régale du sel et le service postal devinrent des monopoles d'État et furent gérés par des administrations centrales ; l'affermage du commerce du sel fut supprimé et le privilège postal de la famille Fischer suspendu ; mais les ressources manquaient à la République pour racheter le contrat des Fischer. Enfin, le gouvernement projeta encore d'établir tout un réseau de routes pour la République, mais le mauvais état des finances empêcha aussi l'exécution de cette réforme.

4. *Droits individuels.* La Constitution helvétique de 1798 dota le peuple de toute une série de droits individuels. Mentionnons en particulier le droit de pétition, la liberté de la presse, la liberté d'association, le droit de libre établissement.

L'article 7 de la Constitution de 1798 était conçu en ces termes : « La liberté de la presse dérive du droit d'acquérir de l'instruction ». La Constitution ne contenait pas de dispositions limitant l'exercice de ce nouveau droit. Les amis comme les ennemis de la Révolution pouvaient également en faire usage. Effectivement on vit surgir de nombreux journaux politiques, mais on reconnut bientôt la nécessité de régler par la loi les conditions de la liberté de la presse ; le 27 avril 1798, le Grand Conseil institua dans ce but une commission. Le gouvernement lui-même présenta un projet de loi sur la presse rédigé par le ministre de la justice, Meyer ; ce projet soumettait les journaux à un contrôle très sévère exercé par l'État ; cette mesure était dictée au régime nouveau par l'instinct de sa propre conservation. Mais le projet fut mis en échec par la commission du Grand Conseil. Une loi sur la presse n'arriva pas à chef et l'on resta sans loi sur cette matière. Le 5 septembre et le 5 novembre 1798, les Conseils invitèrent le Directoire à prendre les mesures les plus sévères contre la propagation de feuilles insurrectionnelles, hostiles à la République. Le Directoire décida le 7 novembre 1798 de soumettre les journaux et les feuilles publiques de toute espèce au contrôle de la police ; les éditeurs étaient tenus d'envoyer deux exemplaires de chaque publication au gouvernement. Ce dernier se contenta de ce contrôle ; même pendant la guerre, il n'eut pas recours à la censure préventive. Par contre certains organes contre-révolutionnaires furent tout simplement supprimés. Le gouvernement de Reding réintroduisit la censure ; elle fut exercée par les préfets ou par des censeurs spéciaux. Le Petit Conseil unitaire la supprima le 2 juin 1802 ; mais quelques jours plus tard on la rétablit et le ministre de la justice décida que tous les imprimés ayant un caractère politique devraient, avant leur publication, être soumis aux préfets ; le 9 novembre, on remit en vigueur la décision du Directoire du 7 novembre 1798. Le général Ney introduisit le 13 novembre 1802 la surveillance militaire sur tout le trafic postal et la censure sur la presse.

La liberté d'association fut aussi considérée comme faisant partie des droits de l'homme. Les sociétés politiques populaires qui s'étaient formées dans les premiers mois de 1798 et qui avaient, pour une grande part, contribué à la Révolution, furent tout d'abord tolérées par le gouvernement helvétique mais finalement interdites par la loi du 12 sept. 1800. Le droit d'établissement n'était pas indiqué dans la première Constitution, mais il était aussi rangé au nombre des droits de l'homme. Il fut garanti et plus nettement délimité dans la loi sur les communes du 13 février 1799.

5. *La liberté du commerce et de l'industrie.* La Constitution de 1798 ne contenait rien non plus à ce sujet. Mais, dans le peuple, des voix s'élevèrent tout de suite pour demander la suppression des limitations qui avaient été apportées dans ce domaine, et avant tout, l'abolition des privilèges du commerce et des métiers des villes. La liberté du commerce et de l'industrie n'était rien d'autre qu'une conséquence de la liberté et de l'égalité. Les nouvelles autorités attendaient de la proclamation de ces droits un essor économique. Par la loi du 8 mai 1798, toutes les restrictions apportées au commerce entre cantons furent abolies. Une nouvelle loi du 19 octobre 1798 déclarait que tous les métiers et toutes les branches de l'industrie étaient libres en Helvétie et les contraintes exercées par les corporations étaient supprimées. Toutefois, tous les métiers et les industries qui exercent une influence sur la sécurité de la vie, sur la santé et sur la propriété furent placés sous la surveillance de la police. Déjà auparavant une décision du Directoire, du 16 juin, avait aboli les droits des aubergistes, débitants de boissons, bouchers, meuniers, etc. ; mais elle avait soumis l'exercice de ces professions, le 3 décembre 1798, à l'obtention d'une autorisation spéciale. Dans une loi du 3 mai 1800, les Conseils s'étaient prononcés énergiquement pour le nouvel état de choses. Mais bientôt une réaction se produisit dans l'autorité à ce sujet. La loi du 25 avril 1801 fit dépendre de patentes l'introduction de nouvelles industries.

La loi sur les auberges et le colportage dut subir d'importantes limitations. Au moment de la Révolution, le nombre des débits de vin avait notablement augmenté dans le pays, de telle sorte que le Directoire se vit obligé en mai 1798 d'interdire tous nouveaux débits dans les cantons de Berne et de Lucerne. Les Conseils décidèrent, le 30 août 1799, d'instituer des patentes d'auberges. Le 27 décembre 1800, le Conseil exécutif frappa un coup décisif en décrétant que les auberges ouvertes depuis la Révolution devaient être fermées à partir du 1er janvier 1801, si elles ne s'étaient procuré une nouvelle patente avant cette date. On pensait par ce moyen pouvoir fermer les auberges superflues. Par une loi du 11 juil. 1800, le colportage de porte en porte fut totalement interdit et seul le colportage sur les marchés fut autorisé.

6. *Liberté religieuse.* L'article 6 de la Constitution de 1798 est ainsi conçu : « La liberté de conscience est illimitée ; la manifestation des opinions religieuses est subordonnée aux sentiments de la concorde et de la paix. Tous les cultes sont permis s'ils ne troublent point l'ordre public et n'affectent aucune domination ou prééminence : la police les surveille et a le droit de s'enquérir des dogmes et des devoirs qu'ils enseignent. Les rapports d'une secte avec une autorité étrangère ne doivent influer ni sur les affaires politiques, ni sur la prospérité et les lumières du peuple. » Cette disposition supprimait l'ancienne contrainte en matière religieuse, proclamait la liberté de croyance et de culte et plaçait sur un pied d'égalité toutes les communautés religieuses, mais elle revendiquait pour l'État, en vertu de sa souveraineté et dans l'intérêt de la paix intérieure, un droit de surveillance sur l'exercice public de ces nouvelles libertés. En fait, elle rompait l'union qui avait existé jusqu'alors entre l'État et l'Église ; elle supprimait la religion d'État des cantons protestants et modifiait aussi les rapports entre l'Église catholique et l'État, voire ceux de l'Église avec son chef suprême, le pape. La conséquence logique de cet article était la séparation de l'Église et de l'État. Cette tendance fut encore renforcée par l'article 26 qui déclarait : « Les ministres d'aucun culte ne peuvent exercer de fonctions politiques ni assister aux assemblées primaires. »

Ces deux articles suscitèrent de vives critiques dans les milieux intéressés. L'exclusion des ecclésiastiques des locaux de vote et des fonctions publiques fut considérée comme une criante injustice, d'autant plus qu'ils comptaient dans leurs rangs, tant parmi les protestants que parmi les catholiques, de chauds défenseurs de la Révolution. Beaucoup de catholiques étaient blessés de voir leur Église abaissée au rang d'une secte et leur clergé réalisait avec effroi que la nouvelle Constitution mettait fin à leur influence politique ainsi qu'à leurs privilèges et prétendait les soumettre entièrement au droit commun. La nomination de Stapfer aux fonctions de ministre des cultes persuada beaucoup de gens que le catholicisme ne pouvait rien attendre de bon du régime des protestants et des libres-penseurs.

Bien que la Constitution parût aiguiller la République

sur la voie de la séparation, la politique des autorités centrales, en matière confessionnelle, suivait une voie différente. Elles ne songeaient pas à séparer les églises de l'État. Elles tendaient plutôt à mettre les premières au service du second. D'abord, ces autorités cherchaient à assurer la liberté des individus vis-à-vis de l'Église. Une loi du 12 février 1799 annula toutes les peines imposées par les anciens gouvernements pour causes d'opinions religieuses. Stapfer rompit une lance en faveur de la laïcité de l'école ; les leçons de religion devaient être données par des ecclésiastiques, mais aucun enfant n'était astreint à fréquenter des leçons contraires aux opinions de son père. Par la loi du 13 février 1799, la tenue des registres des naissances, des mariages et des décès était confiée aux municipalités ; les ecclésiastiques n'étaient pas libérés pour autant de leurs obligations, mais ils n'accomplissaient plus celles-ci en qualité d'ecclésiastiques, mais en tant que citoyens. La laïcisation complète des registres d'état civil ne fut pas accomplie parce qu'en beaucoup d'endroits les membres des municipalités n'étaient pas en mesure de les tenir correctement. Les conflits conjugaux furent soustraits à la juridiction ecclésiastique et renvoyés aux tribunaux civils, de même le droit matrimonial fut déclaré affaire purement civile et les mariages mixtes, c'est-à-dire ceux conclus entre époux de confessions différentes, furent autorisés. Les anciens tribunaux de mœurs (consistoires) furent abolis.

Les dirigeants de la République helvétique considéraient les couvents comme des institutions inutiles et ennemies du peuple, qui n'avaient plus droit à l'existence dès le moment où l'assistance aux indigents leur avait été enlevée pour être confiée aux Chambres administratives. Déjà le 8 mai 1798, les Conseils décidèrent de confisquer la fortune des couvents, fondations et abbayes, mesure qui étaient destinées à mettre ces biens à l'abri des convoitises françaises ou à empêcher qu'ils n'émigrassent, emportés par des religieux. Le 20 juillet, une autre décision des Conseils porta aux couvents le coup de mort en leur interdisant d'accepter des novices et des profès. La rétractation des vœux et la possibilité de sortir des couvents furent aussi rendues plus faciles. Les moines qui quittaient les couvents se virent garantir une rente par l'État ou reçurent une indemnité globale. Enfin la loi du 17 septembre 1798 déclara biens nationaux la fortune des couvents et des fondations. 133 couvents et fondations furent sécularisés et placés sous la dépendance des Chambres administratives. Leurs occupants continuèrent à toucher leurs revenus. Les excédents de recettes devaient être appliqués aux écoles ou aux asiles d'indigents. Le couvent d'Einsiedeln fut complètement supprimé, mais il fut rétabli en 1802.

L'État faisait application en divers domaines de son droit de surveillance. Le 4 avril 1799, le Directoire interdit les processions et les pèlerinages ; les premières n'étaient autorisées que sur un parcours restreint. Cette défense s'expliquait parce que ces manifestations religieuses s'accompagnaient de divers excès et d'intrigues contre-révolutionnaires. Le commissaire de l'évêque de Constance, T. Müller, à Lucerne, approuva lui-même cette mesure. Pour le surplus, la République helvétique exigeait que les mandements de Rome, des évêques et d'autres ecclésiastiques fussent soumis à son approbation *(jus placeti)*. Les évêques de Lausanne et de Sion, ainsi que le pape, ne voulurent pas admettre ce droit. Mais le prince-évêque de Constance fit aussi preuve en cette occasion d'un esprit conciliant. Dès le début, la République helvétique avait rompu tous rapports avec le pape, le Directoire ayant refusé de reconnaître le nonce et l'ayant invité à quitter la Suisse ; cette décision était fondée sur le fait que la cour romaine avait cessé d'être une puissance temporelle. La République,de plus, exigea que les représentants de prélats étrangers occupant en Helvétie des fonctions fussent agréés par le gouvernement ; en matière d'élections épiscopales, elle revendiqua également un droit de confirmation.

Si la République helvétique cherchait à libérer le plus possible les individus de l'influence de l'Église, elle fit aussi en sorte, d'autre part, de protéger l'exercice des cultes contre toute perturbation. Mais en ce qui concerne le clergé lui-même, la loi du 31 août 1798 supprima tous ses privilèges vis-à-vis de la juridiction civile et pénale et les soumit sans exception à la législation temporelle. Toutes les immunités du clergé catholique furent supprimées au grand mécontentement de celui-ci. En ce qui concerne la question de la nomination des ecclésiastiques, le nouvel ordre de choses s'en tint le plus possible à l'usage. Une décision du Directoire du 28 juin 1798 prescrivit que les nominations devaient être opérées suivant l'ordre antérieur ; dans les cas où l'État possédait le droit de nomination, ce droit passa à la Chambre administrative. Un autre édit, du 2 février 1799, régla la question des prébendes ecclésiastiques ; elles ne devaient être accordées par l'évêque qu'avec l'approbation de la Chambre administrative. L'État se chargea des traitements ; nous avons déjà dit qu'il ne remplit cette obligation que d'une façon incomplète et qu'il abandonna finalement, pour faire face à ces dépenses, les dîmes et les redevances foncières aux cantons.

7. *Unification partielle du droit.* Bien que la première Constitution helvétique n'ait pas proclamé expressément l'unification du droit civil et du droit pénal, celle-ci parut être la conséquence logique de l'unité de l'État. Les nouvelles autorités judiciaires étaient tenues d'appliquer les anciennes lois et coutumes jusqu'à la promulgation de codes unifiés. Mais la multiplicité de ces lois créa un état de grande confusion et d'insécurité qui devint un tourment aussi bien pour les juges que pour les parties. Le Tribunal suprême se vit obligé souvent de juger d'après 5 ou 6 lois différentes. L'unification s'imposait absolument ; les nouvelles autorités le comprenaient fort bien. A plusieurs reprises, le Directoire invita les Conseils à élaborer au plus vite un code civil unifié. Une Commission du Grand Conseil y travailla assez longtemps ; mais il ne résulta de ces délibérations que des fragments ; le code civil lui-même ne vit pas le jour. En revanche, les Conseils mirent la dernière main, le 4 mai 1799, à un code pénal. Conçu sur le modèle français, il contenait une quantité de peines terrifiantes. C'était bien le produit d'une époque de guerre. A vrai dire, la torture était abolie depuis le 12 mai 1798. La Constitution du 27 février 1802 voulut aussi maintenir l'unité du droit pénal ; elle prévoyait même un droit commercial unifié. Une décision du Directoire du 21 décembre 1798 déclara applicable aux troupes helvétiques le code pénal militaire adopté au printemps par l'Assemblée nationale du canton du Léman ; d'autres lois réglèrent dans la suite la procédure pénale militaire.

Mentionnons aussi en passant que l'institution de justices de paix, demandée de tous les côtés, décida les Conseils à légiférer sur cette matière le 13 juin 1800. La Commission exécutive trouva cependant ce projet plein de lacunes ; elle croyait aussi que l'applicatiou de cette loi rencontrerait de très grandes difficultés et demanda l'ajournement. Dans la suite il n'en fut plus question.

8. *Les Communes.* La Révolution de 1798 provoqua aussi de profondes modifications dans le cercle étroit des communes où tous les usages et toutes les coutumes furent remises en question. La tension qui existait depuis longtemps entre les gros et les petits cultivateurs, entre les propriétaires fonciers et les journaliers, entre les bourgeois et les simples habitants prit un caractère plus aigu. Pour ainsi dire dans chaque commune surgirent des conflits plus ou moins violents au sujet de la jouissance des biens communaux. Les petites gens voulaient la chute des aristocraties de village, des droits égaux sur les biens communaux et sur les forêts ou le partage de ces immeubles en parts égales. Tantôt ils faisaient valoir d'anciens droits, tantôt ils invoquaient la Constitution ; ailleurs encore ils faisaient observer qu'ils participaient aux charges générales et que comme les autres ils étaient écrasés sous le poids des fournitures de guerre, des cantonnements de troupes, etc. Mais les anciens détenteurs de droits défendaient leurs positions ; ils craignaient de devoir partager leurs bénéfices communaux avec des « étrangers », et de voir leurs avantages ainsi réduits au profit des habitants.

Il faut reconnaître qu'au début le nouveau gouvernement fit tout pour confirmer ces craintes. Quoique la Constitution ne dise mot de l'organisation intérieure des communes, les autorités crurent devoir régler à nouveau cette situation. Le premier projet de loi rédigé par le directeur Glayre et adopté le 3 juin par le Directoire, voulait créer un type unique d'organisation. Tous les citoyens d'une commune possédant le droit de vote devaient se réunir une fois par an en assemblée générale et nommer une Chambre administrative communale chargée principalement de répartir les bois et les autres bénéfices communaux, et d'en déterminer l'emploi. En lieu et place de l'association des ayants-droit (ressortissants), l'ensemble des citoyens helvétiques établis dans la localité avaient droit à participer aux biens communaux. La seule publication de cette loi suffit pour provoquer une explosion de mécontentement parmi les propriétaires de ces biens ; les autorités se virent obligées de les rassurer et de leur promettre leur protection, tout en leur enjoignant de suspendre tous les partages auxquels on avait déjà procédé çà et là ou qu'on avait du moins projeté. L'idée d'une organisation unique fut abandonnée. La loi du 13 nov. 1798, qui contenait les principes de la future organisation communale, prévoyait deux organes différents, une Chambre administrative communale, organe de la commune bourgeoise, et une commune politique qui comprenait l'ensemble des citoyens helvétiques et dont l'organe devait être une municipalité. Les dispositions de détail sont contenues dans les lois des 13 et 15 février 1799. La première règle la jouissance et l'administration des biens communaux, prescrit qu'ils doivent être séparés des biens de l'État ; elle assure à chaque citoyen suisse le droit de libre établissement, elle le soumet aux charges publiques, elle lui permet d'acquérir par voie d'achat la participation aux biens communaux et aux biens de l'assistance, elle défend le partage des biens communaux comme celui des biens d'Église, d'école et d'assistance. La loi du 15 février contient les prescriptions relatives à l'organisation des autorités communales. Les ayants-droit aux biens communaux doivent se réunir chaque année le 15 mai en assemblée générale et nommer la Chambre de régie à laquelle incombe l'administration des biens communaux. Les électeurs forment eux-mêmes aussi une assemblée générale. Celle-ci procède simplement au choix des fonctionnaires municipaux, fixe leurs traitements et vote en cas de besoin les impôts. La municipalité se compose suivant l'importance des communes de 3 à 11 membres qui sont assermentés par le sous-préfet. Elle est soumise à la haute surveillance de la Chambre administrative cantonale qui doit approuver ses décisions. La loi du 3 avril 1799 consacra la séparation entre biens nationaux et biens d'État ; l'opération se heurta pratiquement à d'énormes difficultés. Une nouvelle loi du 4 mai 1799 autorisait un partage des biens communaux, mais cette répartition ne conférait pas la propriété de ces biens, mais seulement l'usage ; on désirait favoriser le développement des cultures. La question du partage continuait à être agitée. Plusieurs communes partagèrent leurs biens sans autre. Une loi du 15 décembre 1800 autorisa ce genre de partage moyennant certaines conditions. La République helvétique s'efforça visiblement de conserver les biens communaux dans l'idée que ceux-ci ne servaient pas seulement aux vivants, mais aussi aux générations futures. Il va de soi que la réaction qui se dessina contre le suffrage universel chercha aussi à renverser le régime démocratique des communes. Les projets de constitutions cantonales de 1801 et de 1802 faisaient en effet toujours dépendre les droits électoraux de la possession d'un certain fonds de terre ou de l'exercice d'une profession indépendante. Les gens qui ne possédaient rien ou ceux qui vivaient dans la dépendance d'autrui en étaient exclus.

9 *L'Instruction publique.* Sous l'ancien régime les écoles se trouvaient dans tout le pays dans un état pitoyable. L'État ne s'en occupait que peu ou point, laissant ce soin aux communes qui puisaient les moyens affectés à l'école dans les fonds d'églises ou dans les fonds scolaires ; l'Église était naturellement privilégiée et revendiquait pour elle la plus grande part. La culture était un monopole ou un privilège des villes et des riches. Les villes possédaient, il est vrai, de bonnes écoles supérieures ; Bâle avait même une université, Zurich, Berne et Lausanne, des académies. Le progrès des lumières avait même amené en Suisse quelques remarquables innovations dans le domaine pédagogique.

Les dirigeants de la République helvétique reconnurent bien vite qu'aucun gouvernement populaire ne pouvait exister sans une certaine instruction du peuple. Ils savaient très bien que les conquêtes de la Révolution ne pourraient être réalisées et maintenues que si l'esprit et le sentiment du peuple étaient gagnés à celles-ci. Arracher la grande masse de leurs concitoyens à l'ignorance, rompre la toute puissance de leurs préjugés, de leurs vues intéressées et de leurs antipathies réciproques, élever la génération nouvelle jusqu'au sentiment des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, former de vrais républicains, des patriotes suisses éclairés et donner au pays une élite de chefs, tel fut le but de ces efforts en matière scolaire, efforts auxquels le nom de Stapfer demeure intimement lié. La question de l'instruction fut pour Stapfer, Laharpe et tous les autres chefs de la République helvétique l'affaire qu'ils prirent le plus à cœur ; elle leur parut être la tâche la plus belle et la plus importante du nouvel État. Le 20 juillet 1798, les Conseils donnèrent pleins pouvoirs au Directoire pour élaborer des lois et propositions relatives aux établissements d'instruction publique et soumettre ces projets à leur approbation. Le 24 juillet, le gouvernement décida de créer tout d'abord des Conseils d'éducation cantonaux. Ils devaient se composer de huit membres, savoir, deux professeurs ou maîtres nommés par le ministre de l'Instruction publique, de cinq autres citoyens également choisis par le ministre sur une liste de dix membres présentés par la Chambre administrative et d'un ecclésiastique désigné par cette dernière Chambre. La présidence était confiée à un membre de la Chambre administrative. Cette autorité s'occupait de la discipline scolaire, du développement des élèves, du choix des ouvrages élémentaires, des branches et des méthodes. En outre, elle devait nommer dans chaque district, comme inspecteur, un commissaire de l'Instruction publique et adresser au ministre une liste des maîtres capables d'enseigner dans une école normale. L'inspecteur procédait à l'examen des candidats aux postes de maîtres ; mais les maîtres eux-mêmes étaient nommés par le Conseil d'éducation qui avait le droit de les déposer. En automne 1798, les Conseils d'éducation furent installés, ce qui n'alla pas tout seul partout.

Après avoir créé ainsi les autorités de surveillance, Stapfer s'occupa du développement uniforme de l'instruction publique. Les Conseils et le Directoire voulaient qu'on organisât tout d'abord l'école populaire. Le 25 octobre, Stapfer présenta un plan d'organisation avec un projet de création d'une école professionnelle établi par H. Pestalozzi. Stapfer projetait une école primaire pour les deux sexes. Chaque village devait en posséder une. Les municipalités avaient à fournir aux maîtres le logement, le bois, et à partir de la 65e année une pension; quant au traitement, il était payé par l'État. Les branches prévues étaient la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, l'histoire, l'étude de la Constitution et la morale. Le clergé devait se charger des leçons de religion ; la scolarité était fixée à 3 ans. En été, elle comportait 4 heures par jour et en hiver 6 heures. Les enfants intelligents et nécessiteux pouvaient fréquenter des écoles supérieures aux frais de la nation.

Ochs retoucha fortement et simplifia le plan de Stapfer qui fut, le 18 novembre, soumis aux Conseils avec un message, unique en son genre, rédigé par Stapfer. Lu le 30 novembre au Grand Conseil, il y recueillit une vive approbation et fut renvoyé le lendemain à la Commission spéciale qui s'occupait de l'instruction publique. Il fut discuté au Grand Conseil de mars à juillet 1799. Le 20 novembre, le Grand Conseil présenta au Sénat son projet que celui-ci rejeta le 2 janvier 1800. Les Conseils n'arrivèrent pas à mettre sur pied une loi sur l'école populaire.

Le gouvernement et les Conseils d'éducation n'étaient point restés inactifs dans l'intervalle et avaient sommé les communes d'ouvrir des écoles. Comme dans beaucoup d'endroits cette sommation n'avait eu aucun résultat, le Conseil exécutif décida le 4 décembre 1800 qu'en attendant la promulgation d'une loi sur l'instruction publique, la municipalité de chaque commune qui ne possédait aucune école ou qui ne participait pas aux frais de l'école d'une autre localité devrait aménager, dans les 14 jours qui suivraient la décision, une pièce convenable pour y installer l'école. Les Conseils scolaires reçurent l'ordre de nommer des maîtres pour tenir l'école dans ces communes. Deux jours après le gouvernement décréta l'obligation générale de fréquenter l'école qui avait déjà été proclamée par le Grand Conseil dans son projet du 20 novembre 1799, mais ces décisions étaient restées jusqu'alors lettre morte. Le gouvernement fit, il est vrai, son possible pour avancer les choses, il mit à la disposition des communes peu fortunées des locaux, du bois de construction et du bois de feu. La question de la formation des maîtres était, comme on pense bien, d'une importance capitale. Stapfer projetait dans chaque canton la création d'un séminaire, appelé par lui école normale. Jusqu'à ce que cette dernière fût installée, l'État devait favoriser la formation des maîtres, mais l'absence de moyens financiers paralysa ses efforts. Le secrétaire de Stapfer, J.-R. Fischer, désirait fonder un séminaire à Berthoud, avec l'aide de l'État. Son plan échoua, faute d'argent, mais il fut repris avec succès par H. Pestalozzi, à la disposition duquel le gouvernement mit le château de Berthoud, avec quelques terres et des bois. Les divers gouvernements helvétiques qui se succédèrent favorisèrent son entreprise par des subventions. Le 6 décembre 1800, le Conseil exécutif décida que 12 maîtres s'initieraient, aux frais de l'État, à la méthode éducative de Pestalozzi.

Le gouvernement helvétique se préoccupa aussi de l'instruction supérieure. Il projetait la création de gymnases, d'écoles industrielles et professionnelles. Si même il ne parvint pas à réaliser ces projets, il subventionna largement l'École cantonale d'Aarau créée par l'initiative privée. Il favorisa aussi le développement d'autres établissements d'instruction, des bibliothèques (voir cet article), des collections, etc., et plaça les antiquités sous la protection des autorités. Mais le couronnement de l'édifice éducatif devait être une université nationale helvétique. Il en était déjà question dans le message du 18 novembre 1798 et le Directoire désirait être chargé de fonder cet Institut national des Arts et des Sciences qui lui paraissait être le moyen le plus susceptible de détruire à fond le fédéralisme et d'accréditer partout la constitution (voir art. ACADÉMIE SUISSE).

CONCLUSIONS. La République helvétique, une et indivisible, s'était donné pour tâche de grouper les cantons, jusqu'alors indépendants les uns des autres, en un seul État, de donner à tous les Suisses, sans distinction de religion, de langue et de classes, une patrie commune, de les soumettre tous à une seule et même constitution, à une même loi, et de leur procurer, en les dotant du système représentatif, le moyen de se gouverner eux-mêmes. Le régime unitaire n'a pas seulement été imposé par l'étranger ; il a été désiré par une partie de la population et soutenu par les campagnards, que l'abolition de l'ancien régime mettait sur un pied d'égalité avec le bourgeois des villes. L'édification de l'État nouveau, centralisé, imposait aux dirigeants de l'époque une tâche longue et délicate ; il fallait tenir compte, dans la mesure du possible, de la diversité des situations et des usages, des différences de mentalité, d'intérêts et de besoins des différentes régions du pays. Pour mener à bonne fin une œuvre aussi considérable, ils auraient eu besoin d'une longue période de paix et de ressources financières suffisantes. Toutes deux leur firent défaut.

Durement éprouvée par l'invasion française, le pillage et l'occupation qui s'ensuivirent, la Suisse devint encore, par surcroît, le champ de bataille d'armées étrangères. Ce fut le coup de grâce pour la République helvétique. L'État tomba dans une détresse financière dont il ne put sortir ; la guerre accentua les divisions qui existaient au sein du peuple et indisposa fortement les masses contre le nouveau régime. Des factions se disputèrent le pouvoir, et le pays fut, en fait, soumis à la dictature d'une minorité, soit unitaire, soit fédéraliste. Tôt déjà, l'on dut abandonner ce qui constituait les conquêtes essentielles de la révolution : la suppression des droits féodaux et le suffrage universel. La tendance toujours plus marquée à soumettre les droits électoraux à un cens, à confier la direction de l'État et des communes aux classes riches et cultivées, à faire des pauvres des bourgeois de moindre importance, furent des mesures qui apparurent aux yeux de beaucoup comme une trahison des principes de 1798.

La République helvétique n'a pas réalisé tout ce que ses protagonistes s'étaient promis. Elle a cependant jeté les bases de l'égalité civile et politique et apporté, dans certains domaines, des innovations heureuses qui ont été reprises dans la Confédération issue de la Constitution de 1848.

Bibliographie. La principale source de renseignements sur cette époque est : *L'Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik* (1798-1803), 10 volumes, publiés par J. Strickler de 1886 à 1910. Pour le surplus, voir Barth, Œchsli I, Dierauer. Voir encore H. Büchi : *Die Parteien im 1. schweiz. Parlement*, dans *PJ* 1917. — E. His : *Gesch. des neuern Schweiz. Staatsrecht* I. — Paul Guggenbühl : *Usteri* I. — Bœthlingk : *Laharpe*. — Rufer : *Friedens- und Völkerbundsgedanken aus der Zeit der Helvetik.* [A. RUFER.]

HELVÉTIQUE (SOCIÉTÉ). L'apparition de facteurs nouveaux dans la vie sociale et la critique des institutions existantes firent germer au XVIIIe s., en Suisse comme dans d'autres pays, des idées de réforme politique et sociale. A la vérité, celles-ci s'exprimèrent chez nous sous une forme moins cosmopolite que nationale et se traduisirent par des efforts patriotiques et d'utilité publique. On chercha à combattre en premier lieu les dissensions confessionnelles et les hostilités qui en dérivaient, le système des pensions et le service à l'étranger, la soif d'imiter les mœurs étrangères, l'affaiblissement du sens patriotique, la mauvaise administration des bailliages communs, le despotisme des gouvernements ; à combler le fossé qui séparait sujets et gouvernants, etc. Quelques voix isolées s'élevèrent d'abord seules pour réveiller et rajeunir la conscience nationale. L'un des précurseurs fut le poète toggenbourgeois Joh. Grob, qui flagella en des épigrammes et des pamphlets les folies de la mode et la versatilité de l'époque, tandis que le naturaliste J.-J. Scheuchzer infusait aux sciences un idéal patriotique qui enthousiasma des forces jeunes. Albert de Haller donna avec son poème sur les Alpes le signal du retour à la vie naturelle et plusieurs de ses poèmes satiriques persiflèrent la corruption des mœurs et les vices nationaux. A Zurich, J.-J. Bodmer chercha à rénover les mœurs, la politique et la vie sociale. Il fut suivi par des partisans d'une réforme, adeptes d'une politique à large vue, tels que H.-K. Hirzel à Zurich, Laurenz Zellweger à Trogen, le Dr Zimmermann à Brougg, etc. Plus qu'aucun autre, Isaak Iselin, à Bâle, travailla à améliorer l'esprit public, à relever le niveau de l'instruction et de l'éducation, à encourager l'agriculture et à soulager les infortunes sociales. En 1758 parut un ouvrage anonyme qui fit époque et auquel on doit en grande partie la fondation de la première société nationale : *Patriotische Träume eines Eydgenossen*. L'auteur était Franz-Urs Balthasar, membre du gouvernement de Lucerne. Il fut convenu entre Isaak Iselin et les Zuricois Salomon Hirzel, Salomon Gessner et l'obmann Schinz que les « amis de la patrie » *(patriotische Freunde)* se réuniraient en séances régulières. Le siège désigné fut Brougg, puis les bains de Schinznach où, le 3 mai 1761, les personnalités sus-mentionnées, accompagnées de quelques amis, tinrent leur première séance. Des catholiques étaient présents, deux chanoines Beroldingen d'Uri. En 1762, Hans Hirzel, qui avait déjà baptisé l'association Société helvétique, lui donna une organisation mieux conçue. Avec son programme : obvier à la corruption du temps, rajeunir l'antique amour entre Confédérés, faire refleurir les vertus civiques (Schinz 1768), la société gagna du terrain et groupa peu à peu la plupart des personnalités marquantes de l'époque, protes-

tantes et catholiques. Jusqu'en 1780 les séances eurent lieu chaque année à Schinznach, puis à Olten et, les dernières années avant 1798, à Aarau. Peu d'idées lancées par la société acquirent un si large droit de cité que le principe de la tolérance religieuse. On usa comme moyens de propagande extérieure de proclamations de la société, de la publication de traités, de brochures, d'articles. Chaque membre s'engageait par son effort personnel et pratique à travailler dans son champ d'action particulier. Malgré la réserve qu'elle s'était imposée à l'égard des aspirations radicales et des nouvelles théories sociales, la société éveilla dans les cercles dirigeants de Berne, de Fribourg, de Soleure, des cantons centraux, de Lucerne, une suspicion marquée qui lui créa maintes difficultés. Cependant les préjugés à son égard s'affaiblirent peu à peu.

L'action générale de la Société helvétique résida plus en suggestion qu'en travail positif. Dès le début, l'attention des membres fut aiguillée vers les questions pédagogiques ; on appuya les réformes scolaires, on encouragea (assemblée de 1772) l'institut Planta dans les Grisons, etc. Les propositions tendant à supprimer les mercenaires et le service à l'étranger, à unifier les affaires militaires, aboutirent en 1779 à la fondation de la Société militaire helvétique. La société s'occupa de progrès matériel, avant tout de l'amélioration de l'agriculture ; elle s'intéressa à tous les problèmes d'utilité publique, dont quelques-uns au moins furent résolus plus tard. Un exemple : c'est dans son discours présidentiel de 1792 que le conseiller Meyer, d'Aarau, fit la première allusion à une correction du bassin de la Linth. En 1767 la publication des *Schweizerlieder* de Lavater combla une des lacunes du programme de la société : un recueil de chansons populaires nationales. Bien que certains membres dépassassent son objectif, la société ne s'efforça au total qu'à obtenir des réformes dans les limites des constitutions existantes et ne voulut pas se livrer à une propagande nettement politique. De sorte qu'avant 1798 aucune transformation essentielle ne lui est imputable. Mais l'esprit qui inspirait son action a survécu à la chute de l'ancienne Confédération et contenait en germe l'ère nouvelle.

Dissoute pendant la République helvétique, la Société helvétique, formée essentiellement de membres nouveaux, ne se réunit de nouveau qu'en 1807 à Zofingue. Le credo politique prôné en ses sessions fut jusqu'en 1813 l'adhésion à l'Acte de médiation. Dans les autres domaines, les efforts inaugurés par la société du XVIIIe s. furent poursuivis. Pendant la Restauration, les séances furent suspendues jusqu'en 1819. Dès lors, elles eurent lieu jusqu'en 1826 à Schinznach. Mais la politique y tint une place beaucoup plus importante, répercussion du mécontentement de plus en plus vif suscité par la politique réactionnaire. Comme au XVIIIe s., les chefs intellectuels de la Suisse se rencontraient aux séances, mais les problèmes d'ordre public que la première moitié du XIXe s. mit à l'ordre du jour firent perdre à la société son caractère initial de réunion amicale tandis que se dessinait la transformation en association purement politique. Elle fut préparée avant tout par la résolution de consigner les événements de l'année dans un rapport soumis à l'étude et à la discussion. Les conditions d'admission furent extrêmement facilitées, de sorte que les séances devinrent dès 1830 avec le concours des membres et des auditeurs, de véritables assemblées populaires. L'idéal politique de la Société helvétique était avant tout la constitution de la Suisse en État fédératif. L'institution de celui-ci et l'adoption de la constitution de 1848 comblèrent donc effectivement les aspirations de la société, de même que les nouvelles institutions fédérales et celles de nombreux cantons réalisaient nombre des suggestions et désirs les plus importants de ses débuts. Deux assemblées furent encore convoquées, la dernière eut lieu à Brougg en 1858. La résolution prise de fêter le centenaire de la société en 1861 ne fut pas exécutée. La Société helvétique s'est dissoute d'elle-même, tacitement.— Voir K. Morell : *Die Helvet. Ges.* — Dändliker III. — Nabholz : *Die H. S.* — G. de Reynold : *La Soc. helv.* [H. Tr.]

HELVÉTIQUE (NOUVELLE SOCIÉTÉ). La Nouvelle Société helvétique a été fondée le 1er février 1914 à Berne. L'initiative est partie de Genève en 1912, alors que l'ancienne Société helvétique ne comptait que peu d'adhérents en Suisse romande. Il importait de réagir contre l'envahissement de la Suisse et particulièrement des villes frontières par les étrangers, contre le relâchement du sentiment national, le matérialisme croissant et la ruine imminente des forces spirituelles directrices. Dès ses premières séances, la société se fixa comme objectif de maintenir en son intégrité le patrimoine national, de fortifier le sentiment patriotique et d'assurer à la Suisse un avenir digne d'elle. Elle reprit, dans le même esprit que l'ancienne société, sa devise : *Pro Helvetica dignitate ac securitate.* La guerre mondiale qui éclata six mois après la fondation de la société, l'achemina rapidement vers la prospérité et la jeta en pleine action. En 1914, 250 membres de régions, de confessions et d'opinions politiques divers, étaient représentés à Berne ; en 1920, la société comptait 33 groupes indigènes et 23 groupes à l'étranger, comptant environ 5000 membres disséminés dans le monde. Si le nombre des adhérents a légèrement fléchi en Suisse en 1926, le total a cependant augmenté. Car les Suisses que la société groupe à l'étranger constituent 93 groupes et 67 sous-groupes sans compter de nombreux membres isolés et correspondants. Pendant la guerre la Nouvelle Société helvétique s'est efforcée principalement d'aplanir les divergences intérieures. Maints discours prononcés devant les assemblées de délégués et dans les séances annuelles ont été publiés pour agir sur un public plus étendu. Tel fut le discours de Carl Spitteler, *Notre point de vue suisse*, prononcé le 14 décembre 1914 à Zurich ; celui de Max Huber : *Der schweiz. Staatsgedanke* (Lucerne 1915), les discours de Macolin sur *Démocratie et individualisme*, par Chodat, Bohnenblust et Casella (1916), celui de Fritz Fleiner : *Zentralismus und Föderalismus* (1917). La société a travaillé vigoureusement dès 1918 à faire triompher l'idée de la Société des Nations. En 1919 se succédèrent les discours annuels de Max Huber et de W. Rappard à Soleure, la décision d'appuyer la participation de la Suisse à la Société des Nations, l'assemblée houleuse de Winterthour où fut prononcé le discours du conseiller fédéral Calonder, et les travaux subséquents en prévision de la votation populaire du 16 mai 1920. Dès lors, dans les séances annuelles, réunies le plus souvent à Schinznach et à Chexbres, ont été soulevés les problèmes de l'organisation du travail, des devoirs nationaux et internationaux, de l'instruction en Suisse, du droit de vote des femmes, de la politique extérieure de la Suisse, de l'envahissement économique de l'étranger, des questions vitales de la démocratie actuelle.

Pendant la guerre, la Société organisa un service de presse, relié au secrétariat central de Berne et qui avait pour mission d'assurer l'indépendance intellectuelle du peuple. Gonzague de Reynold, qui fut avec Alexis François l'un des fondateurs les plus méritants de la Société dirigea avec Robert de Traz l'organisation des Suisses à l'étranger dans la première phase de cette entreprise. La société fournit aux journaux suisses, jusqu'alors dépendant de l'étranger pour leurs suppléments du dimanche des suppléments rédigés dans un esprit suisse. Quelques-uns de ses membres furent les initiateurs de la « Semaine suisse » qui est une sorte d'exposition nationale décentralisée, et qui devint bientôt autonome. Dans la période d'après-guerre, la grande tâche d'organiser les Suisses établis à l'étranger passa au premier plan des préoccupations de la Société. On créa dans ce but un comité directeur spécial, une commission spéciale et un secrétariat qui siégea d'abord à Genève, puis à Fribourg. Les organes de la société sont les groupes avec leurs comités, l'assemblée des délégués qui nomme le comité central (lequel choisit le président central), et l'assemblée générale. Suivant les cas, il peut être procédé à des votations générales. — Voir les *Statuts* de 1914 et 1922. — *Mitteilungen der N. H. G.*, dès 1914. — Rapports annuels 1915-1925 (Steck, Baudat, Gautier, Bohnenblust, Carrard, Nabholz, Freymond).— *Rapports* sur l'organisation des Suisses à l'étranger. — Gonzague de Reynold : *La nouvelle Soc. helv.* — Gottfried Bohnenblust : *Wesen und Wille der N. H. G.* — Arch. de la Société à la Bibliothèque nationale, Berne. [G. Bst.]

HELVETISCHE ANNALEN. Journal bi-hebdomadaire, rédigé par Karl-Ludwig von Haller, qui parut du 5 avril au 10 novembre 1798 et fut suspendu par le Directoire. Source importante de l'histoire des débuts de la République helvétique. [† E. B.]

HELVETISCHER ALMANACH pour les années 1780-1798, publié et édité par Sal. Gessner à Zurich. Il contenait entre autres des morceaux littéraires et historiques. — Sous le titre *Neuer helvetischer Almanach*, il fut continué de 1799 à 1822. — H. Schollenberger : *Deutsch-schweizer. Dichtung 1789-1830.* — A. Lüdin : *Der schweiz. Almanach « Alpenrosen ».* — *DHBS* I, p. 207. [H. Br.]

HELYE. Famille bourgeoise de Bâle dès 1395, issue de JOHANNES Elye (Ely), maire de Laufon. — 1. CONRAD, Dr theol., vicaire général de l'évêque de Bâle, prieur du Grossmünster de Zurich 1398. † 1424 ou 1426. 2. ELIAS, imprimeur, * vers 1400, étudia à Heidelberg (Helyas de Thurego !), chanoine de Beromünster 1419, prêtre à Neudorf. † 29 mars 1475. On connaît six ouvrages imprimés par lui : *Mammotrectus*, 1470 ; *Psalterium* ; *Speculum vitæ humanæ*, 2 éd. en 1472 et en 1473 ; *Tractatus de Missa* ; *Tractatus de cometis.* — Voir M. Estermann : *Neudorf*, p. 98. — J.-L. Æbi : *Die Buchdruckerei zu Beromünster.* — K.-A. Kopp : *Die Stiftsbibliothek von Beromünster.* — Le même : *Zur Geisteskultur des Stiftes Berom.* — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle* I, 462. — *WB* I, 3e partie. — Amiet dans *JSG* 17. [J. T.]

HELZELET. Famille de Porrentruy venue de Souabe. — JEAN-BAPTISTE * 1785, chanoine de Saint-Maurice, curé de Grandfontaine, puis de Vollège ; chevalier de l'ordre royal des S. S. Maurice et Lazare. — Voir Vautrey : *Notices* II, 54. — Guélat : *Mémoires* II, 90. [L. Ch.]

HEMBERG (C. Saint-Gall, D. Neutoggenburg. V. *DGS*). Vge et Com., paroisse paritaire. En 878, *Hemmenberch* ; 897, *Hemmenperge* ; 1225, *Hemberc*. Outre le couvent de Saint-Gall, les comtes de Toggenbourg acquirent des propriétés à Hemberg, mais en 1277 le comte Frédéric III donna en alleu son domaine au couvent de Maggenau. En 1383 l'abbé Kuno de Saint-Gall échangea avec le couvent de St. Johann dans la vallée de la Thur le domaine seigneurial contre la collation de Hemberg. L'église et la paroisse doivent avoir été érigées en 1214 avec le concours du couvent de Saint-Gall, qui reçut en compensation des biens à Bichelsee. La basse juridiction sur la région, qui portait alors le nom de *Gegenharzbuch*, comprenait, outre Hemberg, la plus grande partie de Brunnadern ; elle échut, on ne sait par quelles vicissitudes, aux barons de Hewen qui la vendirent en 1418 au comte Frédéric VII de Toggenbourg. Les héritiers de ce dernier, les Rarogne, se montrèrent fort larges en 1440 pour les habitants. Il est à remarquer que ceux-ci étaient libres pour la plupart et ne dépendaient du bailli qu'en qualité d'habitants du bailliage : ils avaient le droit d'élire eux-mêmes leur ammann, devaient, comme habitants du bailliage, la seule redevance d'une poule en carême, n'étaient pas soumis à l'impôt de meilleur catel et jouissaient du droit de libre établissement, tous droits qui leur furent confirmés par l'abbé de Saint-Gall en 1468, lors du transfert des propriétés des Toggenbourg au couvent. En 1565 Peterzell et Hemberg reçurent un statut et formèrent dès lors le bailliage de Peterzell, l'une des trois divisions administratives du Haut-Toggenbourg. Commune politique du district de Haut-Toggenbourg en 1803, Hemberg fut incorporé au district du Bas-Toggenbourg en 1831. Dès le début, comme de nos jours encore, l'école fut séparée au point de vue confessionnel. Avec le temps la prébende de Hemberg fut supprimée, mais en 1459 le village passa une convention avec le couvent de St. Johann pour la création d'un nouveau bénéfice. Le village adopta la réforme grâce aux efforts du pasteur Johann Dörig ; après Cappel en 1531, il fut paritaire et compte actuellement un tiers de catholiques et deux tiers de protestants. En 1618 une nouvelle paroisse catholique fut érigée, en 1779 une église protestante et en 1782 une église catholique ont été construites. — Voir *UStG*. — Aug. Naef : *Chronik.* — Gmür : *Rechtsquellen* II. — Rothenflue : *Toggenb. Chronik.* — Wegelin : *Geschichte Toggenb.* — I. v. Arx II, 49, 238, 373 ; III, 139. [Bt.]

HEMEL. Famille d'Alsace ou, selon d'autres données, de Hambourg ; un JAKOB obtint au milieu du XVIIe s. la bourgeoisie du couvent de Saint-Gall, entra en 1649 au service de la France, parvint au grade de major, † 1681 ou 1692. — L'un de ses fils fut lieutenant-colonel, l'autre, HANS-JAKOB, participa à toutes les guerres françaises de son temps, brigadier-général à sa mort en 1729 à Argenteuil-lès-Paris. — Le fils de ce dernier JOHANN-JOSEF-SIMON, brigadier 1770, maréchal de camp 1780, † 1781. — *LL.* — *LLH.* [Bt.]

HEMISHOFEN (C. Schaffhouse, D. Stein. V. *DGS*). Com. et Vge. La découverte de tumuli du premier âge du fer près du village permet de conclure à une colonisation fort ancienne du pays. Le plus ancien propriétaire foncier est le couvent d'Allerheiligen qui possédait vers 1150 déjà une manse à *Hammingeshoven*. Puis les barons de Klingen et le couvent de Saint-Georges à Stein eurent des biens à Hemishofen, qui appartenait à l'origine au territoire immunisé de ce couvent. Les avoués du couvent, les seigneurs de Hohenklingen exercèrent la haute et basse justice, comme fief d'empire. En 1359, la moitié de la basse justice fut vendue à l'Autriche qui l'hypothéqua en 1362 aux vendeurs. Après la mise au ban de l'empire du duc Frédéric d'Autriche, lors du concile de Constance en 1415, cette partie du bailliage fit retour à l'empire. La moitié en fut rétrocédée au duc peu après, de sorte qu'un quart seul de la basse justice resta autrichien et fut inféodé aux barons de Hohenklingen. Ceux-ci tenaient les trois autres quarts comme fief d'empire. Ils vendirent alors, en 1419 et 1426, leurs droits souverains sur Hemishofen aux seigneurs de Klingenberg qui les aliénèrent en 1457 à la ville de Stein. Dès lors, l'histoire d'Hemishofen fait corps avec celle de Stein. Les frontières de la seigneurie et du landgraviat autrichien de Nellenbourg furent délimitées par le traité de 1518. Placés avec Stein sous le protectorat de Zurich en 1484, tous deux firent de ce chef partie de la Confédération. Zurich exerça ses droits de souveraineté jusqu'à l'Acte de médiation de 1803, qui attribua Stein avec Hemishofen et Ramsen au canton de Schaffhouse. Au spirituel, le village a toujours relevé de la paroisse de Stein. — Voir *US.* — *Städtische und Kantonale Festschriften* 1901. [H. WERNER.]

HEMMANN. Familles des cantons d'Argovie et de Berne.

A. **Canton d'Argovie.** Vieille famille de Lenzbourg, bourgeoise de Brugg dans le dernier tiers du XVIIe s. et de Berne en 1804. — Arbre généal. aux mains de C.-W. Fröhlich, ancien instituteur de district, Brugg. [L. S.]

B. **Canton de Berne.** Familles bourgeoises de la ville de Berne, venues de Lenzbourg en 1632 et 1804, de Brugg 1804. *Armoiries* : d'azur à deux marteaux d'argent posés en sautoir, emmanchés d'or, accompagnés de trois étoiles d'or et, en pointe, de trois coupeaux de sinople (variante). — *LL.* — Gruner : *Genealogien*, mns. — Werdt : *Burgerregister*, mns. [H. Tr.]

HEMMELER. Famille du canton d'Argovie, originaire de celui de Zurich. Un rameau s'établit à l'époque de la Réforme à Gränichen, puis à Aarau. HANS, bourgeois d'Aarau en 1602. — JOH.-JAKOB, 1755-1814, soldat de la garde suisse en France, échappa au massacre du 10 août 1792 ; membre du Grand Conseil helvétique en 1798, puis du Conseil de ville d'Aarau ; capitaine en France 1807. — *ASHR.* — *JJH* dans *Aarg. Tagblatt*, août 1893. — JAKOB-WILHELM, 1843-1915, auteur d'un livre sur les familles d'Aarau. — Merz : *Wappenbuch von Aarau.* [H. Tr.]

HEMMENTAL (C. Schaffhouse, D. Schaffhouse. V. *DGS*). Com. et Vge. *Hemmendal*, *Heimtal*, *Hemmintal*, fut cédée au XIe s. avec la forêt voisine par le comte Burkhart von Nellenburg au couvent d'Allerheiligen, en vertu des actes de 1090, 1092 et 1100. Diverses lettres de franchises royales et pontificales confirment cette donation au couvent. D'après la chronique de Rüeger, Hemmental était au moyen âge une localité beaucoup plus importante que Schaffhouse,

et l'on disait alors : « Schaffhouse près Hemmenthal ». Un rôle du couvent d'Allerheiligen, de 1343, dénombre 57 censitaires demeurant à Hemmental, parmi lesquels de nombreuses familles qui aujourd'hui ont disparu. Rüeger présume que le village était à l'origine situé plus en aval, au pied de la Sommerhalde et du Wirbelberg, où l'hôpital posséda plus tard des vignobles et des prés. Hemmental appartenait au territoire jouissant de l'immunité du couvent d'Allerheiligen. En 1122 le bailli du couvent y rendait la justice pour tout le territoire environnant, dont relevaient aussi Merishausen et Beringen. La haute juridiction fut exercée dès le XVe s. par la ville de Schaffhouse ; la basse justice resta entre les mains des Nellenbourg et de leurs héritiers jusqu'à ce que l'évêque de Constance l'achetât en 1302 et qu'en 1346 elle fût acquise par le couvent d'Allerheiligen dont la ville de Schaffhouse hérita. La donation de Hemmental au couvent d'Allerheiligen, de 1090, comprenait aussi les églises et les dîmes. Le couvent fit célébrer le service religieux par un de ses moines. L'église fut consacrée à nouveau à saint Nicolas en 1492. Les peintures murales, de 1400 environ, retrouvées en 1886 (*ASA* 1887, p. 436) retracent des épisodes de la vie du saint. Après la Réformation, le culte était desservi par le troisième pasteur de la collégiale. De 1608 à 1748, 37 desservants se succédèrent à Hemmental. Registres de baptêmes dès 1641, de mariages dès 1643, de décès dès 1784. — Voir *US*. — Rüeger : *Chronik*. — *Festschriften* de la ville et du canton, 1901. — Bächtold : *Gesch. der Pfarrpfründen*. [H. Werner.]

HEMMERLI (Hemerli, Hæmerli, Hæmmerli). Nom de plusieurs familles de la ville de Zurich mentionnées aux XIVe et XVe siècles. — I. Famille de prévôts de corporation, bourgeoise au moins depuis 1320. *Armoiries* : tranché d'or et de sable à la ramure de cerf d'or (variante). — 1. Ulrich, dit l'ancien dès 1320, bourgeois de Zurich, ammann de l'abbaye du Fraumünster de Zurich 1325, échevin des *Grempler* au *Natalrat* 1342 et 1343. — 2. ***Felix***, latinisé en *Malleolus*, * 1388 ou 1389, probablement petit-fils du n° 1, étudia à Erfurt 1406 et 1413, bachelier avant 1418, étudiant à Bologne probablement de 1408 à 1412, puis dès octobre 1423 ; licencié et docteur en droit canon 1424. Chanoine de la prévôté de Zurich 1412, notaire apostolique et administrateur ecclésiastique, notamment pour le Conseil de Lucerne ; assista au concile de Constance dès 1414, prévôt du chapitre de Saint-Ours à Soleure, probablement *in absentia* 1421 ; il acheva le projet de statuts pour ce chapitre en 1426. Chanoine de celui de Saint-Maurice à Zofingue dès 1429, il lui donna également de nouveaux statuts en 1435. Établi à Zurich en 1427. Chantre en 1428 de la prévôté, conseiller des margraves de Bade, de Wilhelm von Hochberg et de son frère Otto, chapelain du duc Albert d'Autriche et du roi Frédéric III. Il conduisit le cortège du nouveau pape Félix V entrant à Soleure en 1440 et celui du roi Frédéric III en 1442. Il participa aussi au concile de Bâle, en particulier aux pourparlers de 1432-1435 qui précédèrent les séances plénières, et à diverses congrégations, ainsi qu'aux négociations avec les Hussites. Il fut en outre chargé de diverses missions. Ses polémiques contre les abus de l'Église et de ses représentants et contre les aspirations démocratiques des Confédérés lui créèrent des ennemis acharnés. Son premier écrit, de 1438 : *Contra validos mendicantes*, dirigé contre les religieux mendiants, lolhards et béguards, a été traduit plus tard en allemand par son élève Niclaus von Wyle sous le titre : *Von den vermögenden Bettlern*. Contre ses propres collègues de la prévôté, il dirigea son *Passionale* et le *Dialogus de consolatione inique suppressorum*. Mais son œuvre principale, écrite à l'instigation du duc Albert, est le *Dialogus de nobilitate ac rusticitate*, où il glorifie démesurément la noblesse et combat avec une égale violence les Confédérés, alors ennemis de sa ville paternelle. Il y reproduit un mémoire sur l'extension des Waldstätten aux dépens de leurs suzerains légitimes, les Habsbourg, qui est basé manifestement sur une rédaction primitive du Livre blanc de Sarnen (*RHS* IV, p. 91). On lui attribue encore la seconde suite de la *Chronik der Stadt Zürich* et d'une chanson historique de 1443, reproduite par Égide Tschudi dans son *Chronicon*, p. 390. Lors de la fête de réconciliation des Schwyzois et des Zuricois, au carnaval de 1454, il fut fait prisonnier dans sa demeure du Grünen Schloss, à Zurich, et livré à Constance au siège diocésain, dépossédé de sa place de chantre et de chanoine à Zurich, condamné à la réclusion dans un couvent. Il fut livré dans ce but au Conseil de Lucerne qui le tint d'abord étroitement cloîtré, puis lui accorda un régime plus doux chez les franciscains. Il y composa encore une série d'écrits théologiques. † prévôt de Soleure avant le 31 mars 1454. Il possédait une bibliothèque de plus de 250 volumes qui furent dispersés après sa condamnation (P. Lehmann : *Mittelalterliche Bibliothekkataloge* I, p. 458-459, 461). Grâce à Hemmerli, une série d'œuvres de son prédécesseur comme chantre, Konrad von Mure, ont été conservés, entre autres le traité d'héraldique : *Clipearius Teutonicorum*, qui se trouve dans le traité d'Hemmerli *De Nobilitate*. La plupart de ses 39 écrits sont encore inédits ; son mémoire sur le transport des *Trottbäume* les jours de fête a été traduit et publié dans *ZT* 1912. Sebastian Brant a rassemblé en 1497 une collection des œuvres d'Hemmerli, et publié le pamphlet *De nobilitate*, sans date. — Voir Balth. Reber : *F. Hemmerlin von Zürich*, 1846. — F. Fiala : *Dr. F. Hemmerlin* (!) *als Propst des St. Ursenstiftes zu Solothurn*, dans *Urkundio* I, 1857. — H.-H Vögeli : *Zum Verständnis von Meister Hämmerli's Schriften*, dans *Progr. der Kantonsschule Zür.* 1873. — *ADB*. — Alb. Schneider : *Der Zürcher Canonicus u. Cantor Magister F. Hemmerli an der Univ. Bologna 1408-1412 und 1423-1424*. — Herzog : *Realenzyklopädie*. — O. Hunziker : *Gesch. der schweiz. Volksschule* I, p. 38. — *ZT* 1894 et 1912. — *ASG* I, p. 236 ; II, p. 189 et N. S. XII, p. 220. — Wirz : *Regesten zur Schweizergesch.* I. — E. Dürr : *Die Chronik des F. Hemmerli*, dans *BZ* VIII, 1909. — *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum* 13, cahier 8. — 3. Friedrich, parent du n° 2, chanoine du chapitre du Grossmünster 1441, suppléant du prévôt Jacob von Cham 1473. — Voir *UZ* X, XI. — *Dok. Waldmann*. — *ZStB*. — *Zürcher Stadtbücher*.

Felix Hemmerli.
D'après une gravure sur bois
(Bibl. de la ville, Winterthour).

II. Famille représentée au Conseil. *Armoiries* : d'or à trois étoiles de sable posées en pal (sceau de Claus). — 1. Niklaus ou Claus, 1385-1422, du Berg (Restelberg-Zürichberg), bourgeois de Zurich 1385, membre du *Natalrat* 1392-1416, bailli de Höngg 1399, administrateur du couvent du Zürichberg 1407, sautier du chapitre des chanoines de Fluntern 1420. — *Zürcher Stadtbücher*. — Arch. d'État Zurich. [F. H.]

HEMMERSWIL (C. Thurgovie, D. Bischofszell, Com. Amriswil. V. *DGS*). Vge. Il appartint à la juridiction criminelle saint-galloise de Sommeri et aurait dû être cédé au prince-abbé dans la lutte pour la souveraineté en 1781. Réuni à Amriswil, il fut transféré du district d'Arbon au district de Bischofszell 1er janvier 1925. — Voir *Pup. Th.* II. — Hasenfratz : *Landgrafschaft Thurgau*. — *Markenbuch* de 1776 aux archives du canton de Thurgovie. — Feuille officielle. [Herdi.]

HEMMI. Vieille famille grisonne de Coire et de Churwalden. — 1. Martin, podestat de Tirano 1519. — 2. Simeon, ammann de Jenaz 1661, où son père Josef et son frère Andreas furent pasteurs de 1632 à 1707 sans interruption. Ses armoiries figurées sur le vitrail d'une corporation de Coire sont au Musée de Cluny à Paris. — Voir *AHS* 1906. — Voir aussi Hænni. [J.-R. Truog.]

HEMMIG, Julius, mathématicien, * 29 décembre

1842 à Hinwil (Zurich), privat-docent à l'École polytechnique fédérale 1871-1882, professeur à l'école cantonale de Zurich de 1875 à sa mort, 6 janvier 1889, prorecteur de l'école industrielle dès 1881. Auteur de quelques traités de mathématiques. — Voir *Progr. Kantonsschule Zür.* 1889. — *NZZ* 1889, nº 8. — *SL* 1889. [H. Br.]

HEMMIKEN (C. Bâle-Campagne, D. Sissach. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1255, *Enninchon* ; 1287, *Hemmichon* ; 1307, *Hemiken* = ferme des gens de *Hemmo*. Des tuiles romaines et des morceaux de fer trouvés au lieu dit Auf Kästelen, appelé par les habitants *das Junkern Schloss*, témoignent d'une colonisation romaine. Sur l'Erfenmatte se tenait le tribunal supérieur du Sisgau. On ne sait quand et comment le village échut aux seigneurs de Farnsbourg. Le chapitre de St. Leonhard à Bâle (1255), la maison des chevaliers teutoniques de Beuggen et le couvent de *Porta Coeli*, près Wylen, y possédaient des biens. Hemmiken passa à la ville de Bâle en 1461 en même temps que la seigneurie de Farnsbourg. Au spirituel, Hemmiken dépendait de Buus dont la collation appartenait à la maison des chevaliers teutoniques. Lorsque Buus et Maisprach furent réunis en 1535, Hemmiken fut attribué avec Ormalingen à Gelterkinden, et dès 1740 forma avec le premier une paroisse autonome. En automne 1633, lorsque, violant la neutralité, l'armée espagnole commandée par le duc Feria traversa le territoire bâlois, un détachement pénétra à Hemmiken, repoussa la garde bâloise, incendia 4 maisons et une grange. — Voir Bruckner : *Merkwürdigkeiten*, p. 2201. — Ludwig Freivogel : *Die Landschaft Basel*, p. 48. [K. Gauss.]

HEMMINGER. Famille bâloise éteinte, issue de Hans Hemmiker, tripier d'Aarau, bourgeois de Bâle le 29 octobre 1544. — Zacharias, 1668-1742, magister et précepteur au gymnase, poète de circonstance. — *LLH.* — Th. Burckhardt-Biedermann : *Gesch. des Gymnasiums zu Basel*. [P. Ro.]

HENAU (C. Saint-Gall, D. Untertoggenburg. V. *DGS*). Vge et Com. En 754, *Aninauva* ; 787, *Heninouva* ; 819, *Henauwa*. La colonisation doit y avoir pris de bonne heure une certaine importance ; Henau formait une communauté rurale dépendant du couvent. Le centre du village était constitué par le domaine abbatial exploité par un intendant ayant sous ses ordres une troupe de valets non-libres, tandis que les sujets du couvent établis alentour et les paysans censitaires libres cultivaient leurs propres terres. Dès le IXe s. déjà probablement, la région était tout entière la propriété ou tout au moins dépendait directement ou indirectement de l'abbaye de Saint-Gall. L'église paroissiale est citée dès 904 comme *basilica* et devait donc être assez vaste. Dans la suite presque tout le domaine conventuel, la perception des dîmes, même la collation de l'église, passèrent à titre de fiefs en des mains étrangères et changèrent fréquemment de tenancier. Comme tenure éteinte, la collation revint au XVe s. au couvent. Le dernier comte de Toggenbourg devait exercer la haute justice, quoique la preuve en fasse défaut. Elle passa certainement en 1468 au couvent de Saint-Gall. En ce qui concerne la basse justice, Henau et Niederuzwil formaient ensemble le bailliage de Niederuzwil ; l'abbaye en racheta en 1483 une moitié et en 1553 la seconde. Elle fit de Niederuzwil un bailliage propre et rattacha Henau à la juridiction de Bazenheid (quoiqu'il n'y eût entre les deux aucun lien territorial). La Réforme trouva un rapide accès à Henau, mais après 1531 la majorité revint à l'ancienne foi. Toutefois Henau n'eut un service divin qu'en 1541 et cela par le curé de Jonswil ; en 1570 il eut son propre curé. Les réformés conservèrent leur pasteur qui prêchait également à Niederuzwil. Les deux partis furent quelque temps en querelle, surtout au sujet de l'utilisation et de l'attribution des bénéfices et de l'église ; un nouvel édifice religieux fut élevé en 1740. La paroisse protestante de Niederuzwil et Henau renonça en 1871 à utiliser l'église paritaire de Henau et construisit un lieu de culte au Bühl près de Niederuzwil. Les réformés de Niederglatt quittèrent en 1848 la paroisse de Henau pour se rattacher à celle d'Oberuzwil. Depuis 1874, la paroisse réformée porte le nom de Niederuzwil et non de Henau. Une grande église catholique fut construite à Henau en 1875-1876. Lors de la création du canton de Saint-Gall, Henau, Niederuzwil, Algetshausen, Ober- et Niederstetten formèrent la commune politique de Henau. *Population* de toute la commune : 1860, 2432 hab. — Voir *UStG.* — Naef : *Chronik.* — Rothenflue : *Toggenburg. Chronik.* — Gmür : *Rechtsquellen* II. [Bt.]

HENCHOZ. Famille vaudoise, fixée à Château-d'Œx dès 1376 (*Henchuz*, ailleurs *alias Engaz* ou *Engen*) et à Rossinière. *Armoiries* anciennes : un pot dans lequel trempe une plume d'oie ; plus tard : fascé d'or, au chef de gueules, un triangle de sable brochant, à la champagne d'argent, avec trois croix (ou cœurs) sur des coupeaux de sinople ; une marguerite à quatre pétales de gueules au cœur d'argent brochant sur le tout — et aussi de gueules à la fasce d'or, une croix d'argent en chef, trois cœurs enflammés d'argent sur trois coupeaux du même. — 1. Heymon, châtelain de Château-d'Œx en 1500. — 2. Gabriel-Rodolphe, 1753-1842, pasteur de Rossinière de 1789 à sa mort, doyen de classe, auteur d'un glossaire du patois local et d'observations météorologiques ; introduisit dans la paroisse le tressage de la paille. — 3. et 4. Jaques-François et Vincent, banquiers à Lausanne, qui créèrent par testament un fonds pour la construction à Château-d'Œx d'un collège, lequel fut ouvert en 1849. — 5. Paul, * 1871, instituteur à Glion, a classé les archives de Montreux et publié différentes notices historiques locales. — *Livre d'Or.* — *DHV.* [M. R.]

HENCKEL VON DONNERSMARCK, Léo-Félix-Victor, comte de, † 10 juillet 1861 à Mersebourg (Allemagne). Il vécut un certain nombre d'années dans le canton de Neuchâtel, fut naturalisé en 1800 et agrégé à la commune de Fleurier. A rédigé un *Catalogue des ouvrages imprimés concernant le pays de Neuchâtel et Valangin*, 3 vol. mns. à la Bibl. de Neuchâtel. A publié *Meine erste botanische Excursion auf den Cul-du-Van*, et en 1856, *Zur Neuenburger Frage*. — Voir *Biogr. neuch.* I. [L. M.]

HENDSCHIKON (C. Argovie, D. Lenzbourg. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1264 *Haensichon* ; dans le rentier des Habsbourg *Hentschinkon* ; partie intégrante du bailliage de Lenzbourg, il passa en 1415 à Berne. Au spirituel, il relevait primitivement de Staufen, puis de Lenzbourg. *Armoiries* : celles d'une famille non libre du XIVe s. qui portait le nom du village : d'azur à une main d'or. — Voir Merz : *Gemeindewappen*. — Le même : *Burgen und Wehrbauten*. [L. S.]

HENGARTNER. Famille de l'Alte Landschaft saint-galloise appelée en 1472 *Hangarter*, en 1489 *Heingarter*, en 1597 *Hengarter*, fixée à Bernhardzell au XVe s., à Waldkirch dès 1509, à Tablat dès 1541. *Armoiries* des Hengartner de Tablat : d'azur à la maison d'or dans un jardin de sinople entouré d'une clôture d'or. — 1. Ulrich, de Bernhardzell, * 1567 ou 1568, curé à Grub, doyen du couvent 1595-1620, rendit par son ascétisme la discipline du couvent plus rigoureuse, prédicateur à Saint-Gall, † le 29 juin 1633. Comme doyen, il travailla activement à faire admettre la visitation des couvents de femmes et à rendre la juridiction ecclésiastique indépendante dans le territoire du couvent de Saint-Gall. — 2. Johann-Baptist, l'un des chefs populaires d'Altstätten dans le mouvement constitutionnel de 1814. — Voir *LLH.* — *ZSK* XII, p. 151. — Baumgartner : *Gesch. d. Kts. St. Gallen* II. — Archives du couvent. [J. M.]

HENGGART (C. Zurich, D. Andelfingen. V. *DGS*). Com. politique et paroisse. En 1228, *Hengart* ; 1253, *Heinkart* (les autres variantes sont données dans *UZ*). *Armoiries* : d'or à une églantine. Meyer (*MAGZ* VI) fait dériver le nom de *Heimgarten*. Outre les seigneurs du lieu, résidant au château du même nom, le couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, celui de Töss, les seigneurs de Randegg, le couvent de Kreuzlingen, etc., y avaient des terres et des droits. La collation de l'église, dont l'existence est attestée dès 1275, appartint d'abord au couvent de Rheinau qui la tenait probablement des seigneurs du lieu et la donna en échange en 1297 au chapitre de Constance ; elle parvint plus tard à Zurich.

Henggart appartint partie au comté de Kibourg, partie à la seigneurie d'Andelfingen ; sous l'Acte de médiation, la commune fut rattachée au district de Winterthour. *Population* : en 1467 environ 50 hab. ; 1634, 126 ; 1870, 305 ; 1920, 400. Registres de baptêmes et de mariages dès 1574, de décès dès 1648. — Voir *UZ.* — *US.* — *Reg. von Kreuzlingen.* — Nüscheler : *Gotteshäuser.* — *LLH.* — Vogel : *Die alten Chroniken.* [L. Forrer.]

HENGGART, von. Ministériaux des Kibourg, qui auraient été jadis des seigneurs indépendants. *Armoiries* : d'argent à l'écusson de sable. De leur château, auquel Zeller-Werdmüller (*MAGZ* 23) attribue une date très ancienne, ne subsistent aucunes ruines, mais les fondations en étaient encore reconnaissables de son temps. Il était en 1318 fief d'un seigneur d'Oftringen. — Lütold, témoin 1228. — 1. Konrad, abbé du couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, cité de 1258 à 1277. — 2. Berchtold, témoin 1310 et 1321, caution du comte Jean de Habsbourg en 1332. — 3. Jakob, abbé du couvent d'Allerheiligen 1333-1349. — 4. Berchtold, témoin à Bâle en 1362, caution du comte Rodolphe de Habsbourg à Laufenbourg en 1379, entra en conflit avec les Confédérés en 1386. — 5. Anna, de Wil, prieure du vieux couvent à Wil en 1392. — Voir *UZ.* — *US.* — Thommen : *Urkunden.* — Rüeger : *Chronik.* — *QSG* 18. — v. Mülinen : *Helv. sacra.* — *Pup. Th.* — *Sigelabb. zum UZ* III. [L. Forrer.]

HENGGELER. I. Vieille famille encore fort répandue à Ober-Ægeri et Unter-Ægeri (Zoug) où elle fit son apparition en 1425. Dans les temps modernes, plusieurs de ses membres se sont distingués dans la vie politique et dans l'industrie. *Armoiries* : de gueules à la croix de Lorraine d'or mouvante de trois coupeaux de sinople sommée d'un chevron alésé renversé et accompagné de deux étoiles à six rais d'or.

— 1. Paul, 10 juin 1774-21 octobre 1864, de Betenbühl (Ober-Ægeri), prêtre en 1798, aumônier du troisième régiment suisse au service de Hollande 1823-1830, curé de Nuolen (Schwyz) 1830-1864, se fit connaître comme poète de circonstance. — Voir H.-A. Kaiser dans *Zuger Nbl.* 1903, p. 37. — 2. Meinrad, 1792-1869, conseiller d'État 1848-1851. — 3. Wolfgang, 21 mars 1814-14 juin 1869, développa l'industrie zougoise ; il construisit les filatures d'Unter-Ægeri et de Baar qu'il rendit florissantes et introduisit l'industrie du coton dans le canton. Conseiller d'État 1847-1848, conseiller national 1862-1869. — Voir Senn-Barbieux dans *Schweizer Ehrenhalle*, p. 249. — 4. Heinrich, fils du n° 2, 29 septembre 1851-25 octobre 1905, directeur de la filature de Baar dès 1870, lieutenant-colonel, conseiller d'État 1885-1888. — 5. Christian, 27 octobre 1824-16 mai 1894, de Waldhof (Unter-Ægeri), conseiller d'État 1861-1868. De la famille de Betenbühl (Ober-Ægeri) descend — 6. Josef, * 1791, † 7 août 1876, président de commune, landammann 1829, conseiller d'État 1848-1849. Ses fils sont — 7. Albert, 26 juin 1826-19 novembre 1905, président de commune, député au Grand Conseil dès 1868, juge cantonal 1870, conseiller d'État 1883-1892, et — 8. Wolfgang-Henggeler-Wickart, 13 décembre 1824-17 juillet 1911, directeur général de 1866 à 1899 des filatures d'Unter-Ægeri et de Neu-Ægeri qui fusionnèrent en 1865, membre vers 1870 du Conseil communal, qu'il présida en 1876, député au Grand Conseil 1877-1891, du Conseil d'État 1868-1873, fondateur de l'orphelinat d'Unter-Ægeri. — 9. Aloys, * 1874, Dr theol., prêtre 1898, s'occupa principalement de travaux historiques. — 10. Otto, * 15 sept. 1877, conseiller d'État dès 1918, landammann 1925-1926. — 11. Rudolf, * 1er novembre 1890, de Betenbühl, bénédictin, archiviste du couvent d'Einsiedeln, instituteur, historien, collaborateur au *DHBS.* La liste de ses ouvrages est dans *DSC.* — Une famille issue du rameau de Waldhof à Unter-Ægeri émigra en 1854 en Amérique. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*, 253-263.

Woltgang Henggeler.
D'après une lithographie.

II. Famille éteinte de la ville de Zoug, dont Heinrich acquit la bourgeoisie en 1508. [W.-J. M.]

HENGGI. Vieille famille du Simmental (Berne), bourgeoise encore aujourd'hui d'Erlenbach. Rudolfus, dit *Henycki*, de Weissenbourg, avoyer de Wimmis 1325 ; Thomas et Rudolfus dit *Heniki* 1325 ; Rudolf *Heniki*, avoyer d'Unterseen 1331. — *FRB.* [H. Tr.]

HENIGGI, Nicolaus, de Zofingue, notaire impérial, curé de Buchenrain 1400-1420, secrétaire de la ville de Lucerne 1400-1402. — *Gfr.* 79, 12. [P.-X. W.]

HENKING. Famille de la ville de Saint-Gall, originaire d'Heidelberg (Bade), bourgeoise en 1825 et 1866 ; elle n'est plus représentée actuellement à Saint-Gall, mais de nombreux membres américains ont conservé leurs droits à la bourgeoisie de Saint-Gall. — Voir Livre de bourgeoisie. — [Bt.] — Karl-Heinrich, Dr phil., * 14 juillet 1855 à Saint-Gall, professeur d'histoire et de géographie à l'école cantonale de Schaffhouse 1881-1918, député à la Constituante 1895-1896, secrétaire du Conseil d'éducation 1897-1923, bourgeois d'honneur de Schaffhouse 1901, membre dès 1908 et président dès 1914 du Conseil des bourgeois de la ville de Schaffhouse, bibliothécaire de la ville dès 1918, président du Synode 1919, du Conseil de paroisse de Schaffhouse 1923. A publié : *Gebhard III., Bischof von Konstanz*, 1880 ; *Das Kloster Allerheiligen*, 1889-1890 ; *Die Stadt Schaffh. im Mittelalter*, 1901 ; *Die Landschaft des Kts Schaffh. im späteren Mittelalter*, 1901 ; *Schaffhausen und die Eidgenossenschaft bis zum ewigen Bunde 1501*, 1901 ; *Joh. v. Müller 1752-1809*, 1909. — Voir H. Wanner : *Die Schaffh. Geschichtschreiber im 19. Jahrh.* — *Katalog der Stadtbibl. Schaffh.* [W.-K.]

HENNE. Famille d'Oberstaufen dans l'Allgäu bavarois. Sebastian s'établit en 1713 à Sargans ; son fils, Josef-Anton, obtint de la Diète de Frauenfeld la bourgeoisie de Sargans en 1782. — 1. ***Josef-Anton,*** poète, historien et homme politique, * 22 juil. 1798 à Sargans, étudia à Heidelberg et à Fribourg-en-Brisgau. Maître à l'institut Fellenberg à Hofwil 1823-1826, archiviste du couvent et du canton de Saint-Gall 1826-1834 ; à ce moment il se mêla aux luttes politiques et confessionnelles qui déchirèrent le canton de Saint-Gall. Député à la constituante 1830-1831, il joua un rôle prépondérant, grâce à ses dons oratoires brillants et lutta pour l'adoption d'une constitution plus démocratique. D'un catholicisme ardent il passa à une doctrine libérale. Professeur de 1834 à 1841 à l'école cantonale catholique, il se retira lorsqu'un nouveau système y fut introduit. Professeur d'histoire à l'université de Berne 1841-1845, bibliothécaire du couvent de Saint-Gall 1855-1861, secrétaire du Département de l'instruction publique 1861-1870. Démissionnaire, il se retira sur sa propriété de Haslen près Wolfhalden (Appenzell, Rh.-Ext.), où il s'éteignit le 22 novembre 1870. De ses nombreuses publications poétiques, historiques, polémiques, il faut nommer : *Lieder und Sagen*, 1824 ; *Divico*, 1824 ; *Neue*

Josef-Anton Henne.
D'après un portrait à la Bibl. Nationale, Berne.

Schweizerchronik für das Volk, 3 vol. ; *Ansichten eines Obscuranten über Katholizismus und Protestantismus*, 1829 ; *Die Faraone Ægyptens*, 1837 ; *Das rothe Büchlein*, 1868. Il rédigea *Der Freimüthige* de 1830 à 1833 et publia en 1861 la *Klingenberger Chronik*. — Voir *ADB*. — Reinacher : *J. A. H., sein Leben und seine Jugendwerke*, 1916, avec la liste de ses ouvrages et la bibliographie. — H. Türler : *Die Besetzung der Professur für Geschichte in Bern 1842* dans *Helvetia* 1913. — Reinacher dans *BBG* XIII. — 2. **Otto**, fils aîné du n° 1, Dr phil. h. c., historien de la civilisation, * 26 juillet 1828 à Saint-Gall, étudia à Berne et à Genève, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie à l'école cantonale 1857-1859. Il épousa en 1858 Élisabeth am Rhyn, de Lucerne, et ajouta désormais à son nom celui de sa femme. Archiviste du canton de Saint-Gall 1859-1872, il entra en 1861 dans la franc-maçonnerie, dont il devint l'historiographe et l'apologète. Il rédigea le *Geographisch-statistiches Lexikon* de Ritter, puis la *Freimauerzeitung* à Leipzig 1872-1877, le *Bote aus dem Riesengebirge* à Hirschberg (Silésie) 1877-1879, les nouvelles étrangères aux *NZZ* de 1879-1882 ; il vécut alors à Zurich jusqu'à sa nomination d'archiviste du canton de Saint-Gall en 1885, poste qu'il occupa jusqu'en 1912, † 30 avril 1914 à Weiz (Styrie). Historien de la civilisation avant tout, doué d'une remarquable faculté de production, il est l'auteur de 6 volumes d'*Allgemeine Kulturgeschichte*, d'une *Kulturgeschichte des deutschen Volkes* en 2 volumes, d'une description des Croisades et de la civilisation de l'époque, d'une *Gesch. d. Kts. St. Gallen, 1803-1896*, en 2 vol., etc. — *St. Galler Nbl.* 1915, p. 38 ; 1909, p. 78 ; 1917, p. 91 ; 1918, p. 63. — Barth. — Autobiographie dans *Deutsche Denker und ihre Geistesschöpfungen*, publié par Oskar Wilda, cahier 8 (1890). — 3. Hugo, Dr med., fils cadet du n° 1, * 1833, directeur de l'institut cantonal d'aliénés de Münsterlingen, St. Pirminsberg 1873-1879, puis d'une maison de santé privée à Wil où il mourut le 12 octobre 1891. Ses descendants vivent à Schaffhouse et dans d'autres cantons. — Voir *St. Galler Nbl.* 1892, p. 30. [Bt.]

HENNEBERG, Gustav, * 19 novembre 1847 à Görlitz, industriel et chef d'une maison de soieries à Zurich, ami des arts, il fonda la galerie qui porte son nom. † 16 décembre 1918. — *ZWChr.* 1918, p. 403. — *NZZ* 1918, n° 1679. [H. Br.]

HENNENKRIEG (Guerre des poules). Cette appellation a été donnée à la prise d'armes qui eut lieu entre Tyroliens et habitants de la Basse-Engadine, au sujet de poules de carême que les premiers exigeaient des seconds. En 1475, un corps armé de Tyroliens fit irruption dans l'Engadine et livra bataille près de Remüs. Un jeune homme, Wilhelm, se distingua en combat singulier contre un Tyrolien de gigantesque stature, Martihans de Nauders. Les envahisseurs furent repoussés. — Voir Campell : *Hist. Raet.* I. [C. J.]

HENNENS (C. Fribourg, D. Glâne. V. *DGS*). Com. et Vge. Anciennes formes : en 1403, *Henens* ; 1432, *Ennens* ; 1475, *Eynens* ; 1578, *Henyn* ; 1638, *Inens*. Cette commune dépendit de la Savoie jusqu'en 1536 et fut attribuée ensuite au bailliage de Romont jusqu'en 1798, au district de Romont 1798-1848 et à celui de la Glâne dès 1848. Elle fut régie par le coutumier de Vaud ; ses statuts datent de 1770 et de 1821. Hennens formait anciennement une seigneurie qui, en 1579, appartenait à Georges de Challant ; elle passa ensuite aux Ratzé entre 1583-1591, à l'avoyer Pierre König 1625, à l'avoyer François-Pierre de Gottrau 1648-1654, dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1798. L'abbaye d'Hauterive eut la généralité de la dîme sur tout le territoire de la seigneurie d'Hennens. Au spirituel, Hennens est rattaché à la paroisse de Billens. Une chapelle dédiée à saint Bernard y fut construite en 1653 et réparée vers 1870. — Voir P. de Zurich : *Hist. de la seigneurie de Billens*, dans *RHS* 1922. — Kuenlin : *Dict.* II, annoté par Schneuwly. — Dellion : *Dict.* II. — Stadelmann : *Études de toponymie romande*. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — Art. Billens et Gottrau. — Archives d'État Fribourg. [G. Cx.]

HENNET. Famille de Delémont et de Courtetelle (Berne). *Armoiries* : d'argent à une poule de sable posée sur un tertre de gueules. — 1. Georges serait venu, croit-on, du pays de Liège s'établir à Delémont en 1567 ; conseiller de ville, † 1600. — 2. Jean-Guillaume, arrière-petit-fils du n° 1, 1645-1697, avocat, maître-bourgeois de Delémont. — 3. François-Conrad, 1675-1741, fils du n° 2, conseiller de la Chambre des finances du prince-évêque de Bâle ; anobli en 1727 sous le nom de Hennefeld. — 4. Jean-Jacques, 1677-1749, protonotaire apostolique, chanoine à Eichstaedt, puis à Spalt, curé de Aulendorf. — 5. Antoine, fils du n° 2, 1679-1797, lieutenant au régiment Stuppa au service de France, passa dans la garde royale, fut anobli, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel. — 6. Madeleine, 1690-1775, fille du n° 2, ursuline à Delémont, plusieurs fois supérieure du couvent. — 7. François-Joseph, de Hennefeld, * 1719 à Porrentruy, fils du n° 3, conseiller aulique, † après 1780. — 8. Jean-Guillaume, 1661-1742, arrière-petit-fils du n° 1, notaire apostolique et impérial, greffier de la justice de la ville 1699, inspecteur des églises de la vallée de Delémont 1700, conseiller aulique. — 9. Jean-François, frère du n° 8, * 1668, trésorier à Czaslon (Bohême), ancêtre de la ligne autrichienne. — 10. François-Léopold, fils du n° 9, conseiller à la Cour d'appel de Prague, anobli en 1749 avec le titre de chevalier du royaume de Bohême. — Un descendant du n° 10, Léopold, * 1876, fut délégué du ministère autrichien de l'agriculture à la légation d'Autriche à Berne. — 11. François-Joseph, 1693-1752, fils du n° 8, avocat, lieutenant de Delémont. — 12. Joseph-Germain-Valentin, * 14 février 1760 à Delémont, prêtre 1783, professeur au collège de Porrentruy, directeur des écoles de Delémont 1790, curé de Delémont 1802, chanoine résident à Soleure 1828, grand-doyen 1830, † 8 janvier 1831 à Soleure. — 13. Charles, 1822-1875, Dr theol., vicaire, puis curé de Neuilly près Paris, chanoine honoraire de Soissons. — Voir X. Kohler : *Biographies jurassiennes*. — v. Mülinen : *Rauracia sacra*. — Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne*. — Daucourt : *Hist. de Delémont*. — *Nobiliaire universel*, 27. [L. Ch.]

HENNEZEL, de. Famille française, de Lorraine, dont une branche posséda de 1573 à 1798 la seigneurie d'Essert-Pittet au Pays de Vaud, et pendant un certain nombre d'années, les seigneuries de Molondin et de Saint-Martin du Chêne. *Armoiries* : de gueules à trois glands d'argent. — Louis reconstruisit le château d'Essert en 1615. Son fils — Antoine-Christophe, capitaine, se distingua à Villmergen en 1656. Cette famille s'est de nouveau fixée en France au XIXe s. — Henrioud : *Les Nobles de Hennezel au Pays de Vaud ; la seigneurie d'Essert-Pittet au temps des nobles de Hennezel*. [M. R.]

HENNI. Voir Hænny.

HENNI ou **HENNY.** Famille fribourgeoise éteinte. Un Jacob Heny est cité en 1329 et 1341. *Armoiries* : d'azur à un coq d'argent crêté de gueules posé sur trois coupeaux de sinople et accompagné d'une étoile d'or en chef à senestre. — 1. Jacob, de Utschenwil, tailleur, reçu bourgeois de Fribourg 1471, des Deux-Cents 1474, des Soixante 1487, du Conseil secret 1496, banneret de l'Auge 1497, conseiller 1499, recteur de l'hôpital 1500, député à la Diète, † 1501. — 2. Hentzman, fils du n° 1, des Deux-Cents 1493, des Soixante 1495, grand sautier 1497, du Conseil secret 1501, conseiller 1502, député à la Diète, † 1502. — 3. Nicolaus, capitaine au service du pape Léon X, 1521. — Voir *LL*. — Gumy : *Regeste*. — Archives d'État Fribourg. Reg. des bourgeois ; Ammann : *Extraits des « Besatzungsbücher »*. [G. Cx.]

HENNIEZ (C. Vaud, D. Payerne. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1380 *Ennyt*. Henniez faisait partie au moyen âge de la châtellenie de Lucens ; il est connu par des eaux alcalines dont les Romains paraissent avoir déjà fait usage. Les bains d'Henniez ont été réorganisés en 1880. — *DHV*. [M. R.]

HENNIN, *Pierre-Michel*, diplomate français, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-

Lettres, * à Magny (Seine-et-Oise) 1728, † à Paris 1807. Résident du roi de France à Genève de 1765 à 1778. Dès son arrivée à Genève, il prit part aux luttes politiques extérieures de la République et se fit le défenseur du parti des Négatifs. En 1766, lors de la réunion à Genève des ambassadeurs des puissances garantes de la Médiation de 1738, qui mettaient sur pied un plan de conciliation destiné à rétablir la paix civile, il incita l'ambassadeur de France Beauteville à la résistance aux demandes du parti populaire des Représentants. Après le rejet au Conseil général du plan de conciliation (15 déc. 1766), il encouragea et seconda les mesures de rigueur prises par le duc de Choiseul contre Genève (interdiction de commerce). Lorsque le duc de Choiseul décida, conformément aux vœux de Voltaire, de créer à Versoix une cité concurrente de Genève, Hennin s'efforça en vain de peupler la nouvelle ville en y dirigeant les Natifs genevois mécontents du sort qui leur était réservé à Genève. Grand ami de Voltaire, il entretenait avec lui une active correspondance. [J.-P. F.]

HENNINGS, FRIEDRICH, * 15 décembre 1838 à Kiel, ingénieur, construisit la ligne Zurich-Zoug-Lucerne 1862-1864, ingénieur de la ligne du Gothard à Faido 1879-1883 ; construisit le chemin de fer stratégique Weizen-Immendingen 1888-1890, la ligne Eglisau-Schaffhouse-Etzwilen 1890-1896, le chemin de fer de l'Albula 1898-1903. Professeur de construction des routes et chemins de fer à l'École polytechnique fédérale 1903-1921, † 2 février 1922 à Biebrich a/Rhin. Auteur de *Denkschrift über die Albulabahn*, 1908. Bourgeois de Zurich 1899, Dr phil. h. c. de l'université de Zurich 1905. — *SB* 79, p. 87-88. — *Bulletin d. Ges. ehemal. Polytechniker* 1922. — *DSC.* — *NZZ* 1922. [H. Br.]

HENRI DE LAUSANNE, prédicateur hétérodoxe qui prêcha en France et aussi à Lausanne (Suisse) vers 1116, mais tirait son nom de Lozane en Espagne. [M. R.]

HENRIC-PETRI. Voir PETRI.

HENRIOD, HENRIOUD. Familles des cantons de Neuchâtel et de Vaud.

A. **Canton de Neuchâtel.** HENRIOD. Famille de Couvet, connue dès la fin du XIVe s. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or chargée d'un croissant de gueules, accompagnée de deux roses d'argent en chef et d'une étoile du même en pointe, à la bordure d'or.

— 1. HENRI-FRANÇOIS, * 15 nov. 1754, † 18 octobre 1830, notaire, lieutenant de la châtellenie du Val-de-Travers. Auteur de quelques publications sur des sujets d'utilité publique, dont l'une sur l'abolition du parcours du bétail, qui eut pour conséquence la suppression de cette fâcheuse pratique. — G. Henriod : *Une figure d'il y a cent ans. H.-F. Henriod*, dans *MN* 1913. — La famille a compté plusieurs pasteurs, dont — 2. LOUIS-CONSTANT, 30 avril 1814-5 septembre 1874, pasteur à Valangin 1845-1865, puis à Hambourg et à New-York. Secrétaire du Synode, président de la Société neuchâteloise des Missions, de la Société en faveur des protestants disséminés. A publié des ouvrages d'édification et *Églises d'Amérique.* — *Messager boiteux de Neuchâtel* 1875. [L. M.]

B. **Canton de Vaud.** HENRIOUD, HENRIOD. Nom de plusieurs familles autochtones, bourgeoises de Begnins, Belmont-sur-Yverdon, Bercher, Bioley-Orjulaz, Boussens, Denges, Échandens, Gressy, Longirod, Sullens et Yverdon. L'ancienne orthographe, *Henriod*, a subsisté dans quelques localités. La famille a fourni des magistrats locaux, des pasteurs et des notaires. — 1. HUMBERT Henriod, co-gouverneur de Belmont 1407. — 2. MARC Henrioud (de Belmont), * 1876, secrétaire-adjoint au bureau de l'Union postale universelle, auteur d'études sur l'histoire vaudoise et sur l'histoire postale des cantons romands. A publié en outre, en collaboration avec Henri Delédevant, le *Livre d'Or des familles vaudoises*, 1923. — Voir *Livre d'Or.* — *DSC.* [M. H.]

HENRIPOLIS (C. et D. Neuchâtel). Ville dont la fondation avait été projetée dans la première moitié du XVIIe s. sur la plaine de Thielle, à l'endroit où la Thielle sort du lac de Neuchâtel. On attribue l'idée de cette ville à Jean Hory, lieutenant du gouverneur du comté, qui obtint du duc Henri II de Longueville des lettres patentes et de franchises pour la future cité, en 1625. Celle-ci, appelée Henripolis en l'honneur du souverain de Neuchâtel, devait servir d'entrepôt commercial pour le trafic à établir entre la Hollande, l'Allemagne, l'Italie et la France au moyen de la navigation fluviale. Les chefs de l'entreprise étaient Gaspard Scherrer, de Saint-Gall, et Boniface Iselin, de Bâle, agissant au nom d'une société de marchands des Pays-Bas, qui devaient avancer 50 000 écus pour l'achat du sol où serait construite la ville. Des offres furent faites à la Compagnie des Indes orientales et une brochure, éditée en plusieurs langues, fut distribuée dans les pays voisins. Cette brochure, intitulée *Description et représentation du plan et assiette de la nouvelle ville nommée Henripolis*, Lyon 1626, a été réimprimée par Matile dans *MHN* III, 260. Cette réclame n'eut pas d'écho, et l'opposition des villes de Berne et de Neuchâtel fit avorter le projet de Jean Hory. — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel.* [L. M.]

HENRY. Nom de famille des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

A. **Canton de Genève.** Plusieurs familles de ce nom. — 1. JEAN-LOUIS, peintre. — 2. JACQUES-MARC, 1782-1845, d'une famille venue d'Alsace, peintre sur émail distingué, auteur de divers portraits. — *SKL.* — [C. R.] — 3. JOSEPH-ANTOINE, 1795-1868, Dr med., pratiquait à Soral. Reconnu Genevois dans la commune d'Avusy-Laconnex-Soral. Député au Grand Conseil en 1846 et 1841. — Picot et Thomas : *Centenaire de la Société médicale.* [A. de M.]

B. **Canton de Neuchâtel.** Famille de Bevaix et Cortaillod, connue dès le début du XVIe s. *Armoiries* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'argent (variantes).

— 1. JACQUES, maire de Cortaillod, † 1579. — 2. JACOB, châtelain de Gorgier en 1578. — 3. DAVID, maire de Cortaillod de 1691 à sa mort 1704. — 4. RODOLPHE, maire de Bevaix de 1771 à sa mort 1800. — 4. CONSTANT, 1803-1870, député au Corps législatif 1839-1843, à la Constituante 1848, au Grand Conseil 1848-1856, juge de paix de Boudry de 1848 à sa mort. — 5. ÉMILE, 1838-1891, notaire, président du tribunal de Boudry 1873-1891. — 6. HENRI-LOUIS, * 21 juillet 1838 à Cortaillod, † 17 février 1905 à Peseux. Négociant, député au Grand Conseil 1883-1889, au Conseil national 1884-1887. Fit partie des autorités de Peseux où il s'était fixé en 1880. — 7. ALBERT, * 11 juillet 1844 à Cortaillod, † 23 août 1914 à Neuchâtel, instituteur. Auteur de : *Hist. abrégée du canton de Neuchâtel*, 1878, 2e éd. sous le titre de *Précis d'histoire du canton de Neuchâtel*, 1898 ; *Notice historico-géographique sur l'origine du canton de Neuchâtel et la réunion successive de ses parties intégrantes*, 1885. — *MN* 1915, p. 46. — *Messager boiteux* 1906. [L. M.]

C. **Canton de Vaud.** Nom de plusieurs familles vaudoises ; de Vullierens avant 1536, Suchy 1546, Nyon 1648. — *Livre d'Or.* [M. R.]

HENSELER. Vieille famille de Bremgarten, bourgeoise en 1547. Elle est encore représentée à Fribourg où elle s'est fixée au XIXe s. et où elle a pris la particule sans y avoir droit. *Armoiries* : de sable à une demi-roue de moulin de gueules accompagnée en chef de trois fleurs de lys d'or et en pointe de trois coupeaux de sinople.

— 1. HANS, du Grand Conseil 1583-1596. — 2. JAKOB, * 1587, du Petit Conseil 1639-1669, procureur 1647-1657, trésorier 1658-1659, lieutenant 1660-1662. — 3. HANS-JAKOB, * 1632, avoyer du Grand Conseil 1673-1675, du Petit Conseil 1676-1697, procureur 1676-1678, architecte 1679-1681, lieutenant et bailli du Niederamt 1685-1697. — 4. JOHANN, 1635-1684, curé de Thiengen, bailli de Kadelburg, chanoine du chapitre de Sainte-Vérène à

Zurzach. — 5. HANS-HEINRICH, † 1697, du Petit Conseil 1688-1697, recteur de l'hôpital et procureur 1697. — 6. HEINRICH, du Petit Conseil 1683-1698, administrateur 1683-1684, recteur de l'hôpital 1688-1690, trésorier 1691-1693. — 7. HANS-HEINRICH, † 1728, du Petit Conseil 1713-1728, maître du grain 1713-1717, directeur de l'hôpital 1718-1720, procureur 1724-1728. — 8. FRANZ-NIKLAUS, du Petit Conseil 1767-1770, recteur de la léproserie 1767-1768, procureur 1769-1770. — 9. FRANZ-EGIDIUS, du Petit Conseil 1790-1798, directeur de l'hôpital 1790-1798, ammann de la ville 1813. — 10. EDMOND, 1826-1872, secrétaire du commissariat des guerres, lieutenant du préfet de Fribourg. — 11. ANTON-ULRICH, 1850-1892, numismate, auteur de travaux sur des questions de numismatique et d'héraldique. A publié deux nouvelles, *L'oiseau bleu* et *De garde*, sous le pseudonyme de *Hachel*. — 12. RÉGINALD, * 1892, artiste-peintre, membre et président de la section des Beaux-Arts de l'Institut national genevois. A publié divers travaux de généalogie et d'héraldique : *Familles staviacoises ; Notice sur la famille d'Ollon ; Lettres d'armoiries concédées à Pierre Fruyo ; Les Surbeck de Soleure*, etc. — Voir R. de Henseler : *Familien-Wappen aus Bremgarten*, dans *AHS*. — *LLH*. — Arch. de Bremgarten. [H. V.]

HENSELER. Vieille famille de la commune de Rafz (Zurich) où elle est citée dès 1468. Son nom dérive du prénom *Hans*. [J. FRICK.]

HENSGI. Famille venue de Bergzabern (Duché de Palatinat-Deux-Ponts) à Bâle, éteinte en 1809 en la personne de JOHANN-EMANUEL, menuisier. *Armoiries* : d'argent à la tête de bœuf. — 1. FRANZ, 1597-1638, propriétaire à St. Margarethen près de Bâle, ainsi que ses descendants. — 2. SAMUEL, 1630-1679, fils du n° 1, lieutenant-colonel au service de la France, puis bailli de Locarno, propriétaire du château de Klybeck près de Bâle. — Voir *WB*. — *BJ* 1920, p. 184. [C. RO.]

HENSLER. Famille de la partie supérieure du canton de Zurich, bourgeoise d'Einsiedeln au XVIe s. *Armoiries* : de gueules à la marque de maison d'argent soutenue de trois coupeaux de sinople. [R-r.]

HENTSCH. Famille de Tschecheln (Brandebourg) fixée à Genève vers 1758 avec BENJAMIN-GOTTLOB. *Armoiries* : de gueules à deux bras armés d'or, passés en sautoir, le dextre sur le senestre, le senestre tenant dans une main au naturel une plume d'or posée en bande, les pennes dirigées vers le flanc senestre de l'écu, le dextre armé d'une badelaire d'argent renversée en pal. — 1. ***Henri***, * 1761 à Genève, † 1835 à Neuilly-sur-Seine, citoyen de Genève 1792. Emprisonné et exilé en 1793, lors de la révolution genevoise, il acquit en 1794 la bourgeoisie de Netstal (Glaris) que possède encore sa famille. A siégé au Conseil représentatif de 1815 à 1827. Fondateur de plusieurs maisons de commerce et de banque à Nyon, Genève, Lyon, Paris, dont la plupart existent encore. Un des fondateurs en 1816 de la Compagnie d'Assurance maritime, fondateur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à Paris 1818, de l'Union Assurance-vie 1829. En 1800, il a servi d'intermédiaire à Bonaparte pour des paiements aux armées ; avec ses fils, il a reçu dans sa propriété de Sécheron (sur l'emplacement du parc Mon Repos) toutes les personnes en vue de passage à Genève : l'impératrice Joséphine, la reine Hortense, la princesse de Galles, Byron, Capo d'Istria, Mme de Staël, etc. — 2. ISAAC, fils du n° 1, 1785-1868 à Genève, juge au tribunal de commerce 1827-1829, président de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Genève 1824-1836. — 3. CHARLES, fils du n° 1, * 1790 à Lyon, † 1854 à Genève. Administrateur de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance 1816-1821, philanthrope ; a fondé deux prix distribués au collège et à l'université, organisé des lectures et des conférences du soir pour ouvriers (1844-1845) et fait paraître le *Cahier de l'Ouvrier*. — 4. ALBERT, fils du n° 1, 1804-1855 à Genève. Membre de la Constituante 1842-1845, conseiller municipal du Petit-Saconnex 1833-1843, roi, puis amiral de l'Exercice de la navigation 1832-1846. Un des réorganisateurs du corps de sapeurs-pompiers genevois. — 5. HENRI, 1818-1905 à Genève, chef de la maison Hentsch et Cie 1842-1854, administrateur de la Caisse d'Épargne 1849-1854, partit à cette date pour San Francisco où il fut consul suisse 1859-1866. — 6. CHARLES, fils du n° 3, chef de la maison Hentsch et Cie 1853-1902, conseiller municipal de Genève 1858-1862, administrateur de la Caisse d'Épargne dès 1854, président 1899-1902, un des fondateurs de la Compagnie genevoise du gaz et son président 1866-1902. Il était président de l'Association financière au moment où cette société fut reprise par l'Union financière. — 7. ERNEST, fils du n° 6, 1853-1921 à Genève, chef de la maison Hentsch et Cie 1879-1921, administrateur de l'Union financière, un des fondateurs de la Société suisse pour l'industrie électrique 1898, etc. — 8. ÉDOUARD, fils du n° 6, * 1829 à Genève, † 1892 à Paris. Naturalisé français en 1888, il fut le fondateur d'une branche française et fit une brillante carrière financière. Président du Comptoir d'Escompte de Paris 1872-1889, promoteur de nombreuses affaires, parmi lesquelles la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer suisses, la Banque des chemins de fer suisses, etc. Fondateur en 1866 de l'Asile suisse des vieillards de Paris. [Bl. HENTSCH.]

HENZ. Famille de la ville d'Aarau dès 1547. *Armoiries* : d'argent à la pointe de gueules, chargé d'un pal de sable et de deux fleurs de lys d'or. — W. Merz : *WB v. Aarau*. [H. Tr.]

HENZEN. Très ancienne famille de Lötschen (Valais) qui essaima à Loèche et à Simplon.

Armoiries : d'azur à une muraille crénelée de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent à six rais en chef et d'une en pointe, celle-ci soutenue d'un croissant du même. — JOH.-BAPTIST, de Kippel, * 1815, vicaire de Naters 1838-1839, curé de Reckingen 1839-1840, chancelier épiscopal 1840-1843, curé de Monthey 1843-1844, chapelain de Simplon 1844-1848, professeur à Sion 1848-1866, préfet des études du canton du Valais dès 1853, curé de Sion hors les murs dès 1865 ; il rédigea pendant plusieurs années le *Walliser Bote*, † 12 mars 1881. — *BWG* II, 387. [D. I.]

HENZI. Nom de famille du canton de Berne, dérivé du prénom de *Heinrich*. Outre la famille bourgeoise de la ville de Berne, une autre famille existe à Safneren. JOHANNES dit Henzi est cité à Münsingen en 1333 *(FRB)*. K. Geiser a consacré une monographie : *Der Knabe, der das Alphorn blies* dans *BT* 1893-1894, à JAKOB, de la châtellenie d'Œsch, qui prit part à la nuit de la Saint-Barthélemy à Paris en 1572 et se trouvait à Aarwangen en 1574.

La famille bourgeoise de la ville de Berne, émigrée d'Orpond, obtint la bourgeoisie entre 1505 et 1540. *Armoiries* : d'azur à une foi issant de nuages tenant un fer de lance et une palme, accompagnée en chef d'une étoile d'or et, en pointe, de trois coupeaux de sinople (combinaison de différentes armoiries précédentes). — 1. SAMUEL, 1634-1701, professeur de grec et de théologie à Berne. — 2. JOHANNES, 1637-1706, des Deux-Cents 1673, châtelain de Zweisimmen 1683, intendant des bâtiments 1695. — 3. ***Samuel,*** fils du pasteur Johannes d'Aarberg († 1710), * 1701, capitaine au service du duc de Modène 1741-1743 ; à son retour dans la mère-patrie, il fut un certain temps précepteur de Julie Bondeli. Impliqué dans l'affaire du *Memorial*, dans lequel des hommes considérés demandaient au gouvernement que les fonctions publiques fussent accessibles à tous les bourgeois, il fut banni pour cinq ans et se rendit à Neuchâtel. Il s'y consacra à des travaux historiques et littéraires, rédigea le *Mercure Suisse*, collabora au *Journal Helvétique* et publia les *Amusements de Misodème* et, plus tard, la *Messagerie du Pinde*. Comme écrivain, il n'usa que de la langue française. Gracié en été 1748, il rentra à Berne, fut nommé sous-bibliothécaire avec l'espoir d'être promu bibliothécaire en chef, mais un jeune patricien lui fut préféré. Il écrivit à ce moment sa tragédie : *Grisler ou l'Helvétie délivrée*, imprimée en 1762 sous le titre de *Grisler ou l'ambition punie*. Impliqué dans la conjuration de juin 1749 qui porte son nom, il fut arrêté le 5 juillet et décapité le 17 juillet comme principal instigateur de cette ten-

tative avec Fueter et Wernier. — J.-J. Bäbler : *Samuel Henzis Leben und Schriften.* — Maria Krebs : *Henzi und Lessing*, dans *Nbl. der lit. Ges. Bern* 1904. — Kohler : *Les oeuvres poétiques de S. H.* dans *ASJ.* — J.-H. Graf : dans *Gesch. d. Mathemat. in bern. Landen*, cah. III, 1 et 2. — *BBG* 10, p. 38. — *BT* 1892. — 4. RUD.-SAMUEL, fils du n° 3, 1731-1803, précepteur des princes d'Orléans, s'intéressa aux lettres et aux arts. — *SKL.* — 5. LUDWIG, fils du n° 3, officier au service de l'Autriche, se distingua à Marengo, devint lieutenant-colonel. Il perdit, par son mariage avec une catholique, la bourgeoisie de Berne. — 6. HEINRICH, fils du n° 5, 1785-1849, parvint à de hautes dignités au service de l'Autriche. Colonel 1841, chef de district en Lombardie, anobli en 1844 sous le nom *von Aarthurm.* Commandant de la forteresse d'Ofen, il mourut en la défendant contre Görgey en 1849. Une statue (aujourd'hui détruite) y fut érigée à sa mémoire. La branche autrichienne s'est éteinte en ligne masculine en 1889. — Voir en général les généalogies de Gruner et de Werdt, mns. à la Bibl. de Berne. — Tabl. généal. aux mains de la famille. — Barth. n° 13 379. — *SBB* I. [H. Tr.]

Ce nom est aussi répandu dans le canton de Soleure.

HENZI (CONJURATION DE). Cette conjuration fut fomentée à Berne en 1749 par des patriciens exclus du gouvernement, à l'instigation de Daniel et Gabriel Fueter, du tanneur Gottfried Kuhn, du lieutenant de la garde civile Emanuel Fueter, leur très actif agent, et du commerçant Wernier. Soixante à soixante-dix bourgeois, artisans, fabricants, commerçants et étudiants se rallièrent à eux. Samuel Henzi, qui s'imposait par son intelligence, leur prêta l'aide de sa science et de sa plume. Il rédigea le mémoire qui formulait les buts de la conjuration : renversement du patriciat, constitution corporative, nomination du Grand Conseil par les corporations, renouvellement du Petit Conseil tous les six mois, suppression des redevances dues par les bourgeois, augmentation de leur part aux biens de la bourgeoisie, et par contre réduction des crédits affectés à la construction de routes. Il demandait donc l'accès au gouvernement pour 350 familles, au lieu de 80. Le 25 juin 1749, Henzi lut le manifeste aux conjurés réunis dans la maison du fabricant Joh.-Friedrich Küpfer, au Sulgenbach. Henzi n'était qu'à demi partisan du complot et fit ses préparatifs de départ pour Paris. Malgré des discours sanguinaires, le plan d'exécution n'était pas encore définitivement arrêté, quand, le 2 juillet, Friedrich Ulrich, étudiant en théologie, dévoila la conjuration au conseiller Tillier ; les patriciens agirent résolument. Le 3 juillet, les deux Conseils étaient saisis de l'affaire secrètement et la ville surveillée ; le 4, une trentaine de personnes, dont Wernier, le lieutenant Fueter et Henzi, étaient arrêtées à l'improviste ; des troupes de la campagne furent appelées en ville. Trente autres conjurés furent consignés dans leur demeure. G. et D. Fueter prirent la fuite à temps. Les auteurs du complot n'avaient aucun complice dans la campagne, restée fidèle au gouvernement dont le renversement lui aurait été préjudiciable. Le 16 juillet Henzi, Wernier et Em. Fueter furent condamnés par le Grand Conseil à être décapités ; la peine de Fueter fut aggravée de celle d'avoir la main droite tranchée. Le 17, la sentence fut exécutée devant la porte du haut. G. Fueter et Kuhn qui s'étaient enfuis furent condamnés à mort par contumace. Les autres accusés furent, les uns condamnés au bannissement, aux arrêts dans leur maison ou à des admonestations, et les autres libérés. Aucune fortune ne fut séquestrée ; le gouvernement assuma tous les frais. La conjuration eut un grand retentissement à cause de la personnalité de Henzi, mais le patriciat se disculpa par une proclamation du 18 septembre 1749. Le délateur Ulrich reçut en récompense 50 000 lb. et l'une des meilleures cures. — Voir Tillier : *Gesch. des Freistaats Bern* V, 182. — Art. HENZI, n° 3. [R. FELLER.]

HENZIROSS. Famille de Niederbuchsiten (C. Soleure). — EUGEN, * 1877, maître de dessin à Berne depuis 1908, héraldiste et peintre. — *DSC.* [H. Tr.]

HEPIDANUS ou **HEPIXANUS.** Moine de Saint-Gall qui écrivit entre 1072 et 1077 une *Vita s. Wiboradæ* qui est essentiellement un remaniement et un développement de la biographie écrite par le moine Hartmann. Quelques-unes de ses additions sont précieuses, mais la plupart ne sont que des enjolivures légendaires d'un fait historique. L'original de la *Vita* d'Hepidanus est perdu, mais une copie se trouve dans le Codex 560 de la bibliothèque de l'ancien couvent, et a été publiée pour la première fois par Goldast : *Alam. rer. Script.* (1606), p. 323. — Voir *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit*, 2e éd., vol. 38, p. 256. — Wyss : *Historiogr.* [E. SCHLUMPF.]

HEPP. Vieille famille de Gächlingen (Schaffhouse). HANS dit *Swab* est cité en 1510. — 1. ANDREAS, député à la landsgemeinde du Klettgau 1798. — 2. JOHANNES, * 1879, instituteur à Unterbach-Hinwil 1902-1903, à Ringwil-Hinwil 1903-1906, à Zurich 1906-1918, dès 1918 directeur de l'établissement cantonal des aveugles et sourds-muets à Zurich. Auteur de *Die Selbstregierung der Schüler*, 1911 ; *Die Anstaltserziehung*, 1913. — Voir *US.* — Wildberger : *Gesch. von Neunkirch.* [W.-K.]

HÉRALDIQUE. En Suisse, la haute noblesse a porté des armoiries dès le milieu du XIIe s. ; le plus ancien document connu qui soit indiscutablement héraldique et que l'on puisse dater avec certitude est le sceau du duc Welf, de l'an 1152, aux archives de Saint-Gall. Les ministériaux commencent à porter des armoiries vers la fin du XIIe s. et au commencement du siècle suivant l'usage des armoiries est général parmi la noblesse du pays.

Les armoiries des bourgeois paraissent déjà au XIIIe s. Elles tirent leur origine des écus, des sceaux et assez souvent des marques de maisons et des marques de familles. Les marques de maisons étaient des représentations peintes ou sculptées d'animaux, de plantes et d'ustensiles appliquées aux façades des maisons, servant à leur identification. Les marques de familles, combinaisons de traits et de figures géométriques, servaient à marquer tant les ustensiles du propriétaire que ses ballots de marchandises. Placées dans un écu, elles devinrent des armoiries, souvent modifiées dans la suite pour les rendre plus héraldiques. Les premières armoiries bourgeoises sont portées par des membres des familles patriciennes dont le genre de vie ne se distinguait guère de celui de la petite noblesse, mais les artisans ont, eux aussi, commencé à porter des armoiries dès le XIVe s. L'habitude de placer les armoiries des conseillers dans les maisons de ville et les maisons des corporations contribua beaucoup à vulgariser leur emploi chez les citadins. Les paysans libres commencent au XIVe s. à porter des armoiries, écus et cimiers. Rares avant le XVIe s., les armoiries de cette catégorie deviennent fréquentes au XVIIe s. Les marques à feu, servant à marquer les ustensiles en bois, en forment souvent le point de départ.

Les armoiries des corporations, paraissant au XIVe s., tirent leur origine des bannières, des sceaux et des marques de maisons. Les variations sont très fréquentes et continuent jusqu'au XVIe s. Les bouchers portent le plus souvent le bœuf ou l'agneau ; les tanneurs montrent une préférence pour le lion ; les orfèvres portent des coupes, des couronnes ; d'ailleurs les outils et les produits rappelant le métier, sont partout les meubles préférés. La fleur de lys portée souvent par les marchands représente les épices. Le serpent accompagnant les outils des maréchaux se rapporte à une antique légende de ce corps de métier.

En Suisse, maintes armoiries d'État dérivent directement des bannières, ainsi celles de Zurich, de Lucerne, de Schwyz, de Zoug, de Soleure et de Fribourg. Celles de Schwyz, de gueules plein jusqu'au XVIe s., remontent même aux temps des enseignes d'une seule couleur, peut-être préhéraldiques. Uri et Glaris ont placé leurs emblèmes sigillaires dans leurs armoiries. Bâle a pris les armes de son seigneur, l'évêque, en changeant les émaux ; les Valaisans ont simplement accaparé la bannière de l'évêque, leur seigneur, en y plaçant des étoiles pour représenter les dixains. Berne paraît avoir changé d'armoiries, substituant l'écu actuel à l'emblème sigillaire de l'ours, que l'ancienne bannière montrait noir sur blanc. La République helvétique n'ayant pas de véritables armoiries, elle a

employé des écussons tiercés en fasce ou en bande, à ses couleurs. Dès le XVIe s., on trouve des écus à la croix blanche, mais aucun emploi officiel de ces armes n'a été fait avant l'exécution du sceau de la Confédération en 1815.

Les armoiries des bailliages, châtellenies, etc., ne sont d'abord que les armoiries des seigneurs. La seigneurie ayant changé de mains, l'on garda parfois l'écu de l'ancien seigneur ou bien l'on ajouta des brisures le rappelant ; l'on composa même spécialement des armoiries pour la circonscription administrative, ainsi la châtellenie de Corbières portait un écu parti de Savoie-Vaud et de Gruyère, ce qui ne se rapporte à aucune alliance, mais seulement aux co-possesseurs. Au XVIe s., des armoiries entièrement nouvelles furent parfois composées, mais le blason des anciens seigneurs restait employé assez souvent.

Les armoiries des communes, pour autant qu'elles étaient des villes ayant une existence corporative ancienne, suivent les usages des États. Les communes rurales portèrent des armoiries dès le XVe s. Quand les armoiries ne se rapportent pas aux armes du seigneur, elles sont en général basées sur les sceaux, surtout au XVIIIe s.

Les armoiries des anciennes abbayes, comme Saint-Gall, Saint-Maurice, Disentis, seigneuries indépendantes formant de petits États ecclésiastiques, ont les mêmes origines que celles des États laïques. — Voir P. Ganz : *Die heraldische Kunst in der Schweiz im XII. u. XIII. Jahrh.* — Art. ARMORIAL, DRAPEAUX et HÉRALDIQUE, SOCIÉTÉ SUISSE D'. [D.-L. G.]

HÉRALDIQUE (SOCIÉTÉ SUISSE D'). Fondée à Neuchâtel en 1891 sur l'initiative de quelques amis de Maurice Tripet, lequel publiait, depuis 1887, les *Archives héraldiques suisses*. Cette revue devint en 1892 et est restée l'organe de la nouvelle société. La Société suisse d'héraldique a entrepris en 1899 la publication d'un *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, dont deux volumes ont paru ; le premier, en 1908, consacré aux dynastes ; le second, en 1916, aux ministériaux et au patriciat. Sous le nom de *Monumenta heraldica*, elle collectionne des dessins d'armoiries recueillies dans toutes les parties du pays, qui serviront de base un jour à un armorial général suisse. Les présidents de la société ont été : Jean Grellet, de 1891 à 1918, Jean de Pury de 1919 à 1925, et Paul Ganz dès 1925. [J. de P.]

HERATINGEN (C. Lucerne, D. Hochdorf, Com. Eschenbach). La juridiction de Heratingen était à l'origine partie intégrante de la seigneurie de Rotenbourg et relevait au spirituel de Hochdorf. Le plus ancien droit colonger remonte aux environs de 1400 (*Gfr.* XI, 185). Il fut renouvelé en 1530. Les habitants se composaient de paysans libres et de demi-libres ; ils avaient un juge et un sautier. La basse juridiction passa en 1445 de la famille Lütishofen à la famille zum Bül de Gundelingen, en 1481 à l'avoyer Lud. Kramer, en 1501 à la famille Feer et, vers le milieu du XVIIIe s., aux Balthasar. La localité fut le berceau d'une famille von Heratingen dont quelques représentants se sont distingués comme bourgeois de Lucerne. — ULRICH, du Grand Conseil 1396, bailli de Merischwand 1408-1414, du Petit Conseil 1421, bailli de Rotenbourg 1422-1425. — Voir Segesser : *Rechtsgesch.* — Estermann : *Gesch. von Hochdorf.* — *Gfr.* Reg. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

HÉRAUT. Les hérauts étaient des personnages officiels s'occupant des questions héraldiques. Ils furent d'abord des messagers et jouirent de l'immunité accordée de tout temps aux porteurs de nouvelles officielles. Il y avait trois grades de hérauts : les rois d'armes, les hérauts proprement dits et les poursuivants d'armes. Ils étaient vêtus aux armes de leur maître, portant dès le XVe s. le tabard armorié qui faisait partie alors du costume guerrier des nobles. Les rois d'armes portaient encore un collier et parfois une couronne, les hérauts des autres grades, soit des colliers, soit des emblèmes, comme les plaques de nos huissiers d'aujourd'hui. Tous avaient un bâton, signe de leur qualité officielle. Ils étaient surtout au service des princes et de la noblesse, mais aussi à celui de villes, au moins dans la Suisse romande. Celui de La Tour-de-Peilz est mentionné au XIVe s. et le héraut de la ville de Lausanne nous est connu par les longs démêlés que la ville eut avec l'évêque à son sujet. Dans la Suisse allemande, les villes ne semblent pas avoir eu leur héraut. Les fonctions de messager y étaient remplies par les huissiers *(Weibel)* et les courriers *(Läufer)* vêtus eux aussi aux armes ou aux couleurs de leurs maîtres et portant le bâton de leur office, tandis que les fonctions strictement héraldiques étaient remplies par les comtes palatins de l'empire. [D.-L. G.]

HERBART, JOH.-FRIEDRICH, 1776-1841, philosophe allemand et pédagogue connu, professeur à Göttingue 1802-1809, à Königsberg et dès 1833 de nouveau à Göttingue ; précepteur de 1797 au début de 1800, à Berne, dans la famille de K.-F. de Steiger, ancien bailli d'Interlaken. Il fit connaissance de Pestalozzi et de sa méthode à Berthoud en 1799 ; écrivit aux bains d'Enggistein, en 1798, son *Erster problematischer Entwurf der Wissenslehre* et, à Göttingue, divers traités sur le système de Pestalozzi. — *ADB.* — R. Steck dans *BT* 1900. [H. Tr.]

HERBERSTEIN, SIGMUND **von,** 1486-1566, * à Wippach en Carniole, † à Vienne, diplomate au service des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint. L'une de ses premières missions diplomatiques le conduisi en Suisse où les ambassadeurs impériaux dont Herberstein était, conférèrent d'abord à Rorschach le 30 juin 1516 avec les cantons de Zurich, Uri, Schwyz, Bâle et Schaffhouse, puis, le 7 juillet, avec tous les cantons, à la Diète générale de Zurich. Ils cherchaient à soustraire la Confédération à l'influence de la France et à l'engager dans la guerre contre ce pays aux côtés de l'empereur et du roi d'Angleterre, Henri VIII. L'entrevue échoua et se termina par la décision des cantons de n'être ni pour la France ni pour l'empereur et seulement Confédérés. Les relations du diplomate avec la Suisse prirent ainsi fin. — Voir *ADB.* — *LL.* — Dierauer II. — *AS* III[2] (nommé à tort *Haberstein*). — *Fontes rerum austriacarum*, 1re partie, vol. I (autobiographie). — Wilh. Gisi : *Die Beziehungen zwischen der Schweiz und England 1515-1517*, dans *Arch. SG* XV. [GILLARDON.]

HERBETSWIL (C. Soleure, D. Balstal. V. *DGS*). Com. et paroisse, qui appartint autrefois à la seigneurie de Neu-Falkenstein, puis, de 1420 à 1798, au bailliage soleurois de Falkenstein. L'église relevait primitivement de Matzendorf, elle en fut détachée en 1843 et érigée en paroisse autonome. Le futur évêque Fiala en fut curé de 1843 à 1857. — *MHVS* 8. — A. Schmid : *Kirchensätze.* — L.-R. Schmidlin : *Kirchensätze.* [H. Tr.]

HERBETTAZ. Ancienne famille fribourgeoise, originaire et bourgeoise de Cottens, où elle est mentionnée déjà en 1321-1322. NICOD Herbettaz, d'Autigny, fut reçu dans la bourgeoisie de Fribourg en 1467. — Gumy : *Regeste d'Hauterive*, 378. — Archives État Fribourg : Reg. bourgeoisie II. [J. N.]

HERBLIGEN (C. Berne, D. Konolfingen. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse d'Oberdiessbach. En 1312 *Herbelingen* ; il dépendait de l'ancienne juridiction de Konolfingen. *Armoiries* : d'argent à trois fers à cheval de sable. Au XIVe s., des bourgeois de Berne et de Thoune possèdent des biens et des droits dans le pays, tels les Münzer à Berne. Le village donna son nom à une famille bourgeoise de Berne et de Thoune aux XIVe et XVe s. — Voir *FRB.* — von Mülinen : *Beiträge* II. [H. Tr.]

HERBLINGEN (C. Schaffhouse, D. Reyath. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1258 et 1281 *Herwilingen* et *Herwelingen*. La basse juridiction sur tout le village appartint à l'origine aux Herblingen qui habitaient le château fort situé en amont. Au commencement du XIVe s., le château et le bailliage passèrent aux ducs d'Autriche, qui les firent probablement administrer par leurs ministériaux, les Truchsess von Diessenhofen. Ceux-ci en devinrent bientôt tenanciers hypothécaires, puis propriétaires ; s'étant appauvris, ils durent céder en 1469 cette possession à leur créancier, Adam Cron, patricien schaffhousois. Ce dernier vendit en 1502 le château et le bailliage à Hans Löw de Schaffhouse qui

les remit à son tour en 1507 à Beringer von Landenberg, dont la veuve en fit cession à la ville de Schaffhouse en 1534. Le bailliage de Herblingen dépendant du château ne comprenait en fait que la moitié du village ; l'autre

Le château de Herblingen au milieu du XIXe s.
D'après une sépia aux Archives d'État, Schaffhouse.

moitié se rattachait au domaine de Mogern dans le Fulachtal voisin. La ville de Schaffhouse acquit en 1521 de la famille Hagk le domaine de Mogern, la forêt du Wegenbach et le demi-bailliage de Herblingen. Elle possédait ainsi en 1534 toute la basse juridiction. La haute justice relevait du comté de Nellenburg (Autriche). Schaffhouse ne l'acheta qu'en 1723, avec celle du Reyath. Le duc Rodolphe d'Autriche fit don en 1289, à Conrad Brümsi, du droit de dîme. Les frères Brümsi vendirent la même année la grande et la petite dîme au couvent de Paradies. Au spirituel, Herblingen appartint jusqu'à la Réforme à la paroisse de Lohn. Vers 1600 encore, les habitants devaient y aller au prêche aux jours de grande fête. Les autres jours, le culte était célébré dans l'église d'Herblingen. Au poste de pasteur du village se rattachait celui de précepteur de 2e classe de l'école latine, jusqu'au XIXe s. On ignore de quand date l'ancienne église du village. Elle fut transformée en maison d'habitation après la construction de l'église actuelle en 1751 ; on y reconnaît encore le chœur. Les fonts baptismaux, datés de 1526, furent transférés dans le nouveau bâtiment. Registres de baptêmes dès 1681, de mariages dès 1746, de décès dès 1772.

Le château de Herblingen remonte à une époque fort ancienne. Il existait avant la fondation du couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, dont la première chapelle fut inaugurée en 1052 par le pape Léon IX en même temps que celle du château. Une nouvelle chapelle fut bâtie au château en 1281, inaugurée, et pourvue en 1295 d'un bénéfice. Quand Schaffhouse en fut devenue propriétaire, en 1534, il y installa le bailli du Reyath. Herblingen resta résidence de ce fonctionnaire jusqu'en 1733, date à laquelle la ville vendit le domaine au banquier viennois Joh.-Wilh. Gerstenfeld. Ce dernier fit au château des transformations malheureuses qui lui enlevèrent son caractère moyenâgeux. Gerstenfeld fit finalement faillite et le bourgmestre Anshelm-Franz von Meyenburg acquit le château aux enchères en 1779. Schaffhouse le racheta en 1842 pour y installer un asile d'aliénés. Le projet n'aboutit pas et le bâtiment fut vendu à des particuliers. Il a changé dès lors fréquemment de propriétaire. — Voir *US*. — Rüeger : *Chronik*. — *Festschrift* de la ville et *F.* du canton 1901. — Harder : *Schloss Herblingen*. — Rahn : *Statistik*, dans *ASA* 1888, p. 125. — Relief du château avant 1852 au musée de la ville de Schaffhouse. [H. Werner.]

HERBLINGEN, von. Vieille famille noble de la ville de Schaffhouse, éteinte vers le milieu du XVe s., qui porte le nom d'un village et d'un château. *Armoiries* : de gueules au pal d'argent chargé de deux aigles d'azur. — 1. Rüediger, fit don en 1181 des dîmes de Schlatt au chapitre de Constance. — 2. Konrad, chapelain de Schwarza, céda les revenus de son église en 1258 au couvent de Paradies. Peu après, chanoine de Coire et notaire de Rodolphe de Habsbourg. En 1281 il fit reconstruire la chapelle du château d'Herblingen et légua en 1307 sa maison de Schaffhouse aux chapitres de Salem et Wettingen, † avant le 24 août 1310. — 3. Egbert, témoin en 1277, siégea probablement au Conseil, † avant le 28 avril 1305. — 4. Heinrich, conseiller 1291, témoin cette année-là et en 1296. Il ne fut pas compris dans la paix de 1337 qui mit fin aux luttes des deux factions de la noblesse. Il appose son sceau encore de 1339-1341. — 5. Hans, fils du n° 4, conseiller 1373, bailli 1375, renonça la même année à toutes ses prétentions sur les droits de pêche dans le Rhin, † au plus tard en 1397. — 6. Heinrich, cité de 1397 à 1426. — Voir Rüeger : *Chronik*. [W.-K.]

HERBORT. Voir Herport.

HERBRUGG. Voir Heerbrugg.

HERBSTER (Herbst), Hans, peintre, * vers 1468 à Strasbourg, s'établit en 1492 à Bâle (corporation *zum Himmel*) et prit part à la campagne de la Haute-Italie en 1512. Il entretint d'amicales relations avec les frères Ambrosius et Hans Holbein le jeune, venus à Bâle en 1515 et 1516. Son portrait par Ambrosius Holbein se trouve au musée des Beaux-Arts à Bâle. Herbster peignit des autels et des tabernacles, † 1550 à Bâle de la peste. Son fils est le célèbre imprimeur Johann Oporin (traduction grecque de Herbster). *Armoiries* : coupé d'argent au lion de sable, et de sable. — *SKL*. — *WB*. [C. Ro.]

HERCOD. Famille de Château-d'Œx (Vaud) dès 1436. — Robert, * 1876, Dr ès lettres, secrétaire général de la Ligue antialcoolique suisse, auteur de nombreuses études sur l'alcoolisme. [M. R.]

HERDENER. Vieille famille de la commune de Wädenswil (Zurich), où elle est établie dès 1408, originaire de l'ancien domaine de *Herdener* près Horgen. Le nom de *Herdiner* apparaît à Zurich dès le XIVe s. — Voir *UZ* 9-11. — *ZStB* I. — Pfister : *Die ältesten Familiennamen der Pfarrei Wädenswil*, p. 18. [J. Frick.]

HERDER. Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse**. Vieille famille de la ville de Schaffhouse, éteinte au milieu du XIXe s. *Armoiries* : de gueules à un losange d'or. — Hans, tailleur, de Saint-Gall, bourgeois en 1543. — Ulrich, prévôt des tisserands, † 1580. — Joh.-Jakob, * 4 octobre 1799, directeur de l'institut Friedeck près Buch en 1826, instituteur 1838 et maître supérieur à l'école des jeunes filles 1851, † 2 avril 1859. A publié : *Der Eidschwur im Rütli*, 1847. — Voir Mägis : *Schaffh. Schriftsteller*. — Registre généalogique de la ville de Schaffhouse. [W.-K.]

B. **Canton de Zurich.** Famille peu nombreuse bourgeoise de la ville de Zurich. *Armoiries* : de gueules à deux plantes de sinople issant de trois coupeaux du même, un écusson d'argent en abîme accompagné en chef d'une étoile d'or. — 1. Hans Herter, tailleur, de Thurgovie, bourgeois en 1532. — 2. Hans-Jakob, 1565-1632, pelletier, bailli de Steinegg 1627-1628. — 3. Heinrich, * 1661, pasteur de Schwellbrunn 1690, de Wildberg de 1694 à sa mort 1716, doyen du chapitre de l'Ellgau en 1713. — 4. Felix, * 1741, diacre de l'orphelinat 1778, de la Predigerkirche 1784, dont il fut ensuite pasteur, chanoine du Grossmünster de 1796 à sa mort, 1er janvier 1810. Auteur d'écrits religieux. — 5. Felix, fils du n° 4, * 1785, pasteur à Neftenbach, de 1820 à sa mort en 1850, membre du Synode 1829, doyen du chapitre de Winterthour 1830, auteur de *Denkmal auf Felix Herder* dans *Nbl. der Chorherren* 1811. — Voir *LL*. — Keller-Escher : *Promptuarium*. — Wirz : *Etat*. — *Katalog Stadtbibl. Zürich*

1864 et 1896. — Renseignements de Fritz Herder à Zurich et de Hans Hess à Winterthour. [H. Br.]

HERDERN (C. Thurgovie, D. Steckborn. V. *DGS*). Commune, Village et château. Des ruines romaines

Le château de Herdern en 1754. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de D. Herrliberger.

et des vestiges celtiques y sont visibles. La route romaine Ad Fines-Tasgetium ne passait pas, comme on l'admettait jadis, près de Herdern, mais un peu au Nord, au-dessus de Reutershaus. — *TB* 60. — Première mention : en 1094 *Harderin*. Les droits de justice appartinrent primitivement à Wil, puis au couvent d'Ittingen. Le domaine et la collation de l'église passèrent en 1331 de l'abbaye de Saint-Gall au couvent nouvellement fondé de Kalchrain. Le château, dont on ignore l'origine, était aussi appelé Barbenstein dès 1580. Il appartenait, ainsi que des biens à Herdern et la dîme de Wilen, à titre de fief des comtes de Toggenbourg, à la famille noble Bettler. Le dernier des Bettler, Ulrich, céda en 1403 le château et ses dépendances à sa sœur Anna, femme de Intal Egli, de Constance, dont les descendants prirent le nom de Egli von Herdern. L'un d'eux, Ludwig Egli, acquit en 1501 du couvent d'Ittingen les droits de justice sur Herdern et érigea celui-ci en seigneurie. L'aînée des filles de Ludwig, Euphemia, apporta Herdern en 1522 à son mari, Hug-Dietrich von Hohen-Landenberg. Adversaire de la Réforme, ce dernier maintint l'autorité de l'ancienne confession dans la commune. Son petit-fils, Hug-Gerwig von Hohen-Landenberg accorda des franchises à Herdern en 1575, et vendit ce dernier à Albrecht von Breiten-Landenberg, à Berg. Le fils de celui-ci, Hans-Ulrich, commença en 1601 à bâtir la résidence actuelle auprès de la tour. La chapelle du château fut consacrée en 1769. Herdern passa encore en plusieurs mains, puis fut acquis en 1683 par le couvent de Saint-Urbain, qui le fit administrer par un conventuel. La suppression du couvent en 1848 eut pour conséquence la vente à des particuliers du château, qui abrite depuis 1895 la colonie de travail de Herdern. L'église a été rebâtie en 1716-1717. Registres de baptêmes dès 1650, de mariages dès 1682, de décès dès 1681. — Voir Keller-Reinerth : *Urgesch. Thurg.* — *TU.* — *LL.* — *Pup. Th.* — Rahn-Durrer : *Kunstdenkmäler.* — Kuhn : *Thurg. Sacra.* — Pupikofer : *Beitr.* 8, 108. — Wälli : *Gesch. d. Herrschaft H.* — Schultze : *Die schweiz. Arbeiterkolonie Herdern.* — Gust. Benz : *Aus dem Leben einer Arbeiterkolonie.* [Albert SCHEIWILER.]

HERDI. Familles des cantons d'Argovie et de Berne.

A. **Canton d'Argovie.** Ancienne famille de Holziken, à l'origine *Härdi, Härdy*, actuellement aussi bourgeoise à Schlossrued, Hunzenschwil et Lenzbourg. [L. S.]

B. **Canton de Berne.** HERDI, HÆRDI. Famille de la ville de Berne, bourgeoise depuis le XVIe s., éteinte en 1779. *Armoiries* : d'azur à deux étoiles d'or accompagnées d'un soleil du même en chef et de trois coupeaux de sinople en pointe. Cette famille compta de nombreux ecclésiastiques, mais ne fut pas représentée au gouvernement. — Une famille de Lenzbourg (Argovie) a été reçue à la bourgeoisie en 1894. — Voir à la Bibl. de Berne : Généal. de Gruner et de Werdt, mns. et Armorial de Stettler, mns. — *LLH.* [H. Tr.]

HÉRÉMENCE (C. Valais, D. Hérens. V. *DGS*). Vge et Com. En 1195, *Aremens* ; vers 1200, *Eremencia, Eremenci* ; depuis, *Heremencia*. Il relevait au moyen âge de la châtellenie savoyarde de Conthey et était administré, au nom des comtes, par deux officiers : le major et le vidomne. Ce dernier exerçait la justice en mai et en octobre présidait le plaid. Sa maison forte sert de maison de commune. Après la conquête du Bas-Valais, Hérémence constitua une majorie avec Nendaz. Au militaire, Hérémence relevait de la grande bannière du dizain de Sion. Sous le nouveau régime, il forma, en 1798, une commune avec les hameaux d'Euseigne, Ayer, Cerise, Prolin, etc. En 1802, Hérémence devint chef-lieu du dizain et en 1810 chef-lieu de canton. Au spirituel, la chapelle d'Hérémence dépendit jusqu'en 1438 de l'église-mère de Sainte-Ives de Vex ; dès lors, elle forme une paroisse. Le chapitre cathédral qui en avait la collation, la céda à l'évêché en 1918. L'église actuelle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne, dont une partie lui sert de chœur. — Rameau : *Châteaux du Valais.* — Gremaud. — Archives locales. [Ta.]

HÉRENS (all. ERING) (C. Valais. V. *DGS*). District et vallée. Vers 1100, *Erœns* ; 1195, *Eruens* ; 1211, *Heruens* ; 1250, *Eroins*. Hérens désignait au début la communauté et paroisse de Saint-Martin-Évolène, tandis que Mage et Vex formaient des vidomnats du chapitre, Nax-Vernamiège une majorie de l'évêché et le vallon d'Hérémence une majorie savoyarde puis haut-valaisanne. Au XIXe s. seulement, le nom d'Hérens s'appliqua à la vallée entière qui, district d'Hermence en 1798, dizain d'Hérémence en 1802, canton d'Hérémence en 1810, (le district actuel moins la commune d'Arbaz), forma en 1815 le dizain, puis le district d'Hérens.

Au début, la vallée paraît relever de Bramois, mais tandis qu'au XIIe s. Bramois passe au chapitre de Sion, Hérens resta probablement à la Savoie. Son territoire se trouvait à cette époque entre les mains de feudataires de la Savoie, les Conthey, Ayent, Bex-Gryon, La Tour-Châtillon, Rarogne, etc. Au XIVe s., la vallée était possédée par le chapitre cathédral, l'évêché de Sion, les La Tour et les Rarogne. Le chapitre était propriétaire à Hérens ; les chanoines revêtirent la charge de vidomnes de Mage et de Vex jusqu'en 1798, avec un métral qui fut d'abord le major de Suen. L'évêché posséda au XIIIe s. les deux majories de Nax-Vernamiège avec le vidomnat, acheté par l'évêque Jordan en 1563, et de Suen (Saint-Martin). L'évêque avait encore dans la vallée son châtelain, le même titulaire qu'à Ayent. Les La Tour-Châtillon avaient des droits à Mage, Saint-Martin-Évolène et Hérémence, provenant des familles Bex et d'Ayent. A leur expulsion du pays en 1375, leurs seigneuries à Saint-Martin-Évolène et à Hérémence passèrent à l'évêché ; celle de Mage au chapitre. A l'extrémité de la vallée, les Rarogne détenaient le fief de Montville, administré par un major. Peu après la mort de Guillaume de Rarogne, dernier de cette branche et évêque de Sion, son successeur Walter Supersaxo séquestra cette seigneurie au profit de la mense épiscopale. Lors de la conquête du Bas-Valais, il restait en présence, comme seigneurs de la vallée, l'évêché et le chapitre.

Au militaire, Saint-Martin-Évolène, Hérémence, Vex, Mage, Vernamiège avec Nax et Bramois, le territoire des quatre villes, formaient des bannières particulières relevant de la grande bannière de Sion. Au spirituel, les paroisses de la vallée dépendaient du chapitre de Sion, qui renonça à son droit de collation en faveur de l'évêché en 1918. — Voir Gremaud. — Rameau : *Le Valais.* — Le même : *Mns.* — Grenat : *Hist. du Valais.* — Hoppeler : *Beiträge.* — Archives locales. [Ta.]

HERGER (du ahd. *heri* = *Heer*, armée et *ger* = *Speer*, lance). I. Famille éteinte du Schächental

des XIIIe et XIVe s. — II. Vieille famille encore florissante d'Uri, nommée *von Hergeringen* en 1290, *zuo Hergerig, ze Hergrigen* en 1483, *Hergger, Herger*, du nom de son lieu d'origine *Hergeringen*, dans le Schächental. Bourgeoise d'Altdorf, d'Attinghausen, de Bürglen, Flüelen, Schattdorf, Seedorf, Spiringen et Unterschächen. L'ancêtre, WALTER, est au nombre des fondateurs de la paroisse de Spiringen le 29 mars 1290. — 1. JACKLI, représente Spiringen en 1467 devant le tribunal. — 2. MATTHIAS, de Spiringen, député à la Diète 1608-1626, bailli de Blenio 1614-1616, † 1630. — 3. BALTHASAR, de Spiringen, bailli de Blenio 1656-1658, † 1663. — 4. PETER, de Spiringen, conseiller, député à Brunnen et Bellinzone 1649, † 1682. — 5. JOHANN-PETER, d'Erstfeld, conseiller, bailli de Blenio 1674-1676. — 6. ALOIS, 1851-1904, de Bürglen, curé et instituteur à Isental 1875, chapelain et professeur au gymnase d'Altdorf 1880, chapelain et maître secondaire à Arth 1882, vicaire et maître à Spiringen 1884, curé et maître secondaire à Göschenen 1887, curé de Wald 1892, de Dübendorf 1904, laissa une histoire manuscrite de l'école d'Uri. — La famille fut en outre représentée par de nombreux conseillers, secrétaires d'État et ecclésiastiques. — Voir obituaires, *Stammbuch* et actes de Spiringen. — *AS* V, 2. — *Gfr.* 3, 22, 44, 59. — *Nbl. v. Uri* VII, XIV, XVIII, XXVII, XXVIII. — — Wymann : *Schlachtjahrzeit*, p. 26, 35, 42, 43, 44, 46. — *LL.* — *Urner Wochenblatt* 1904, n° 33. — *Vaterland* 1904, n° 185. — *Zuger Nachrichten* 1904, n° 41. — Abegg : *Beiträge*, p. 1. [JOS. MÜLLER, A.]

HERGISWALD (C. et D. Lucerne, Com. Kriens. V. *DGS*). Lieu de pèlerinage et station climatérique. En 1416, *Hergiswald* ; 1501, *Heilgliswald* ; 1418, *Hergottswald* et souvent depuis la construction de la chapelle. Le nom doit dériver de la grande forêt de *Heriger*, colon de la marche de Kriens, qui fit au IXe s. des donations au couvent de bénédictins d'Im Hof à Lucerne. Les plus anciens renseignements concernent l'exploitation forestière, la *Holzleiti* (1496), et les ermites du Hergiswald. Le frère chartreux Hans Wagner, d'Ittingen en Thurgovie, s'y établit en 1489 et y demeura jusqu'à sa mort 19 mai 1516 ; il fut le premier d'une série de onze ermites connus par leurs noms, qui se succédèrent jusqu'en 1796. La première chapelle de 1504 fut agrandie en 1621, puis en 1648 par l'adjonction de la chapelle de Lorette dont Louis XIV fit les frais. La chapelle de 1621 a été démolie en 1650-1657, et sur celle de Lorette fut élevée l'église actuelle. La maison du sacristain, agrandie, sert de kurhaus, en particulier depuis la transformation de 1881. L'habitation de l'ermite a été supprimée en 1850. La chapelle Saint-Félix fut rénovée en 1920-1921 et celle d'Antonius dans l'abside Nord en 1924. A l'occasion de la translation des reliques du martyr Félix, eut lieu en plein air en 1651 un grand festival *(Dialogus von d. hl. Martyr Felice)*. Les pèlerinages commencèrent le 14 sept. 1626. — Voir Arch. d'État Lucerne. — Jos. Scherer : *Gesch. d. Wallfahrtsortes Hergiswald*, remanié par le chapelain Jos. Zemp 1913. — Zemp : *Wallfahrtskirchen im Kt. Luz.*, p. 41-59. — Burgener : *Wallfahrtsorte* I, 164. — C. Murer : *Helv. sancta*, 409-412. — Weber : *Der Pilatus u. seine Gesch.*, p. 150. — *Gfr.* XXIII, 37; XXXIV, 213; XLIV, 58, 72. — Lang : *Theol. Grundriss* I, 748. [P.-X. W.]

HERGISWIL (C. Lucerne, D. Willisau. V. *DGS*). Com. politique et paroisse. En 1246, *Hergoswile* ; en 1305, *Hergotzwile*. Les armoiries portent les attributs du collateur de l'église. Jusqu'en 1407, date où Lucerne acquit Willisau, la contrée appartint à l'Autriche, à l'exception des gens libres des vallées de la Wigger, ceux d'Opfersei entre autres, qui dépendaient du château supérieur de Willisau. La paroisse a été séparée de Willisau le 15 juin 1605, l'église remaniée en 1593, 1603, 1840. On y joua au XIXe s. le drame : *Der gitzig Peter* (voir *Gfr.* 23). Le lavage de l'or dans la Wigger se pratique depuis le début du XIXe s. (*Gfr.* 59 et 78). En 1684 la commune comptait 166 fermes. Les légendes qui s'attachent à l'Emmenhorn et au Sahlbühlwäldchen parlent de trésors en or. Registres de paroisse dès 1667. — Voir Archives d'État. — *Gfr.* Reg., spécialement vol. 61, 244. — Lütolf : *Sagen*. [P.-X. W.]

HERGISWIL (C. Nidwald. V. *DGS*). Com. et paroisse. *Armoiries* : d'azur au chamois d'argent posé sur trois coupeaux de sinople, accompagné au canton senestre du chef d'un H gothique d'or. Tandis que le reste du Nidwald appartenait au Zurichgau, Hergiswil faisait partie de l'Aargau ; il est porté au rentier des Habsbourg comme partie intégrante du bailliage de Rotenbourg. L'avouerie relevait en 1355, comme fief des Wolhusen, du chevalier Ortolf von Littau qui le vendit avec la haute et basse justice et autres droits au chevalier Heinrich von Mos, bourgeois d'Uri. A la mort de celui-ci, le comte Ymer von Strassberg, époux de l'héritière des Wolhusen, céda l'avouerie contre la somme de 200 fl., suivant le droit féodal, à sa fille Cäcilia von Mos, femme du landammann d'Obwald Georg von Hunwil, pour elle et ses héritiers. Mais le 17 novembre 1378, Cäcilia vendit aux habitants d'Hergiswil, avec le consentement de son second époux, le Nidwaldien Walther von Tottikon, et celui de ses fils Heintzmann et Peter v. Hunwil, mais à l'insu de l'Autriche devenue entre temps suzeraine de Hergiswil, tous les droits qu'elle détenait dans le village pour la somme de 700 fl. Les habitants se rattachèrent librement au Nidwald. Hergiswil forma dès lors la onzième *Uerte* du pays qui fut représentée au Conseil et en justice entre 1389 et 1400. La chapelle de Saint-Nicolas, mentionnée pour la première fois en 1504, eut un desservant entre 1507 et 1533. Après l'érection d'une nouvelle église en 1618, Hergiswil fut érigée en 1621 en paroisse indépendante détachée de celle de Stans. — Voir Durrer : *Einheit Unterwaldens*. — Le même : *Kunstdenkmäler Unterwalden*, p. 325. [R. D.]

HÉRICOURT. Ville de France (Haute-Saône). En 1289, des mercenaires schwyzois à la solde du roi Rodolphe de Habsbourg en lutte contre le comte de Ferrette s'étaient distingués si vaillamment dans la campagne que la tradition se conserva parmi les Confédérés de l'expédition des Schwyzois *gen Eligurt* jusque dans le XVe s. Les Bâlois marchèrent en 1422, à l'instigation de leur évêque Jean de Fleckenstein, sur Héricourt, qui appartenait au comte Thiébaud de Neuchâtel. Après un bombardement de deux jours, la ville capitula, de même que le château avec ses huit puissantes tours. Il fut complètement détruit par les vainqueurs, qui rasèrent les murailles et firent un butin considérable. La bataille qui eut lieu devant Héricourt durant les guerres de Bourgogne est plus connue. La déclaration de guerre de Berne au duc Charles-le-Téméraire, du 25 octobre 1474, fut suivie immédiatement d'une entrée en campagne. S'avançant en partie par Porrentruy et en partie par Bâle, les contingents suisses, renforcés de ceux de la Basse Ligue, des régions autrichiennes voisines et des villes impériales de la Souabe, arrivèrent au commencement de novembre devant la petite ville forte de Héricourt sur la Lisaine, qui barrait la route militaire du Sundgau en Bourgogne. 18 000 hommes commencèrent le siège le 8 novembre, d'ailleurs sans succès notable. Le 13, à l'approche d'une armée de secours bourguignonne, forte de 12 000 hommes, commandée par Henri de Neuchâtel-Blamont, propriétaire de la forteresse, les alliés levèrent le camp. En deux rencontres séparées, les Confédérés triomphèrent de la chevalerie ennemie et les cavaliers rhénans achevèrent la victoire. 1600 vaincus couvraient le champ de bataille, alors que les alliés n'avaient à déplorer que la perte de 70 d'entre eux. La garnison de Héricourt se rendit moyennant libre retraite, et fut remplacée par une garnison autrichienne. — Voir Dierauer I et II. — Chroniques de Matthias von Neuenburg, Justinger, Schilling et P. v. Molsheim. — *ASG* 1870, p. 8, 24, 60. — *Schweiz. Geschichtsforscher* VI, p. 301. — *Gfr.* XXIII, 64. — *Bas. C.* II, 125 ; III, 304. — Rodt : *Gesch. des bern. Kriegswesens* I, 302. — A. Heusler : *Gesch. der Stadt Basel*. [H. SCHNEIDER.]

HÉRIDIER, MARC. Homme politique genevois, * à Chêne-Thonex en 1840. Député au Grand Conseil 1870, où il fit adopter la suppression de la peine de mort,

joua un grand rôle dans les luttes religieuses qui aboutirent aux lois de 1873 et à l'instauration de l'église vieille-catholique. Conseiller d'État 1875-1883, député au Conseil des États 1883 et 1893. — Voir *Genève de 1846 à 1870*. — *Mémoires* de Marc Héridier. [C. R.]

HÉRIGOIS. Voir CAUDEL, ÉTIENNE.

HÉRION, LOUIS, issu d'une famille de huguenots alsaciens, * 11 novembre 1858, établi en Suisse dès 1881, bourgeois de Zurich en 1906, peintre verrier et dessinateur d'armoiries à Albisrieden, travailla pendant douze ans au Musée national. — Renseignements personnels. [H. Br.]

HERISAU (C. Appenzell Rh.-Ext., D. Hinterland. V. *DGS*). Com. politique et paroisse. Le plus ancien sceau, de 1401, présente un ours contourné, levé en pied et portant un tronc sur l'épaule (d'après la légende, l'ours auquel saint Gall aurait commandé de lui apporter du bois pour son feu). *Armoiries* actuelles : d'argent à l'ours de sable, levé en pied et portant sur l'épaule un tronc écoté d'or. En 837, *Herinisauva* ; 907, *Herinesouva* ; 1282, *Herisouwe* ; 1331, *Herisowe*, *Au* de *Herin*. Les chroniqueurs appenzellois admettaient que la partie ancienne de la tour de

l'église était un reste d'édifice romain, assertion qui a été écartée définitivement par Keller et Heierli. Par contre, Herisau possède dans le hameau de Schwänberg le plus ancien établissement alémannique du canton, cité dès 821. A l'époque carolingienne, le territoire actuel de la commune d'Herisau faisait partie de la marche de Gossau. Cité dès 837, Herisau possédait dès 907 sa propre église, la plus ancienne du pays d'Appenzell ; il devint un séjour de repos des abbés de Saint-Gall, qui y avaient reçu de nombreux biens. Le village fut plusieurs fois incendié et pillé dans la première moitié du XIIIe s., au cours des combats entre l'abbé de Saint-Gall, l'évêque de Constance et le comte de Toggenbourg. En 1331, l'empereur Louis de Bavière hypothéqua l'avouerie d'Herisau à Ulrich von Königseck, duquel elle passa en 1381 à l'abbé de Saint-Gall. Herisau entra en 1401 dans la ligue des communes d'Appenzell, Hundwil, Urnäsch, Trogen, Teufen et Gais avec la ville de Saint-Gall pour la défense de leurs droits contre les prétentions du couvent de Saint-Gall. Il prit une part active aux guerres de liberté qui suivirent et devint l'une des 12 rhodes appenzelloises. Il passa à la Réforme en 1529 et se rattacha en 1597 lors de la division du pays, aux Rhodes-Extérieures ou évangéliques. Un incendie détruisit en 1559 l'église paroissiale, dont Urnäsch s'était détaché en 1417, et une grande partie du village ; un second, en 1606, anéantit la nouvelle église et 32 maisons. Le district de Schwellbrunn, rattaché auparavant à Herisau, forma en 1648 une commune autonome, de même que Waldstatt en 1720. Dans les troubles de 1732-1734, Herisau fut la tête du parti des Durs ou de Wetter, et sous la Révolution le centre des partisans de la France. Il forma sous la République helvétique le district du même nom avec Urnäsch, Waldstatt, Schwellbrunn et Schönengrund. Un nouvel incendie anéantit le 1er janvier 1812, 24 maisons. Les habitants prirent activement et passionnément part à la guerre du Sonderbund. En 1849, ils accueillirent 125 réfugiés révolutionnaires allemands. La ligne de chemin de fer à voie étroite, ouverte en 1875, qui relie le village à Winkeln et à la ligne Winterthour-Saint-Gall provoqua un grand développement du village qui devint de beaucoup la plus grande commune du canton, et le siège de la chancellerie et du Grand Conseil. *Population* : 1600, avec Waldstatt et Schwellbrunn, environ 4500 hab. ; 1735, sans ces deux communes, 5000 ; 1850, 8400 ; 1920, 15 000. Registres de baptêmes et de mariages dès 1583, de décès dès 1709. — Voir *AU*. — *ASA* 1904. — *MVG* 15-16. — A. Eugster : *Gem. Herisau*. [A. M.]

HÉRITIER (en 1417 HERETYER). Famille de Savièze (Valais). — MAURICE, syndic de Savièze 1430. — CHARLES-JOSEPH, vice-président du dixain d'Hérens 1830, puis de celui de Sion. — DANIEL, député au Grand Conseil 1848-1852 et juge au tribunal de district de Sion. — Arch. de Savièze. [J.-B. B.]

HERLISBERG (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1084 *Erlingsberg* ; en 1173, 1242 et

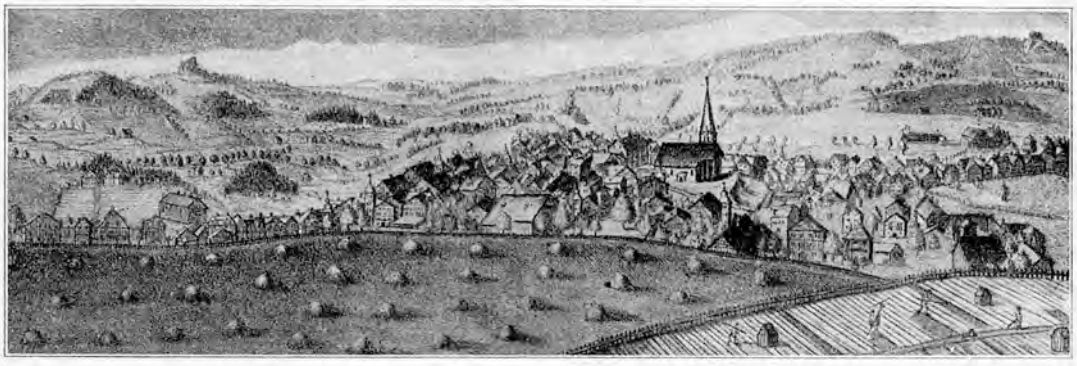

Herisau en 1758. D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de D. Herrliberger.

1306, *Hergesperg*. Il porte le nom de la hauteur séparant le Winental du Seetal. Au XIe s., la contrée était censitaire du couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, le chapitre de Beromünster y possédait des terres. Au spirituel, la commune dépend encore d'une part d'Hitzkirch, de l'autre de Römerswil. La chapelle date du XVIIe s. Le château de Rinach, détruit au cours de la guerre de Sempach, est sur le territoire de la commune. — Voir Archives d'État. — *Gfr*. Reg. — Kas. Pfyffer : *Gemälde* II, 312. — Merz : *Rinach*. — *QSG* III, 136. — *GHS* III, 33. [P.-X. W.]

HERLOBIG. Famille éteinte du Neuviertel (Schwyz), *Armoiries* : d'azur à un H. gothique. — 1. WERNI, 1281, et — 2. KONRAD, 1320, sont parmi les premiers bourgeois de Schwyz. — 3. WERNHER, cité en 1429 et 1435. — 4. WERNI, † en 1513 à Novare. — 5. MELCHIOR a probablement capturé un drapeau zuricois à Cappel en 1531. — 6. MARTIN, † 1691, fut *Landrat* comme son fils — 7. FRANZ, † 1730. — D'après la tradition, la femme de Stauffacher était une Herlobig. — *LL*. — Œchsli : *Anfänge*. — *AS*. — Fründ : *Chronik*. [R-r. et R. D.]

HERMANCE (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1271, *Eremencia* ; 1326, *Hermencia*. A proximité se trouve la station lacustre du bronze dite du Moulin ou de la Vie à l'âne, et au lieu dit Les Plans on a retrouvé des sépultures de l'époque néolithique. De l'époque romaine, on a retrouvé dans cette région un chapiteau et des monnaies ; de l'époque barbare, des tombeaux en dalles. Mais Hermance est surtout intéressant pour la période du moyen âge et de la Renaissance. Il se compose du bourg d'en bas avec une partie des fortifications des XIIIe et XIVe s., du port,

de l'église (XVe et XVIIe s.), et du bourg d'en haut avec donjon et ancien château du XIIIe s. La tradition veut qu'Hermance ait été fondé ou restauré par la reine de Bourgogne Hermengarde en 1025, mais son nom n'est cité qu'en 1247, date à laquelle Aymon II de Faucigny construit le château en y adjoignant une chapelle. Hermance était le siège d'une châtellenie dépendant des sires de Faucigny. Le château parvint en 1271 à Béatrice de Thoire, dame de Faucigny, femme de Pierre de Savoie. Il fut cédé par elle à Humbert et Henri de Villars, à condition qu'hommage en sera fait au comte

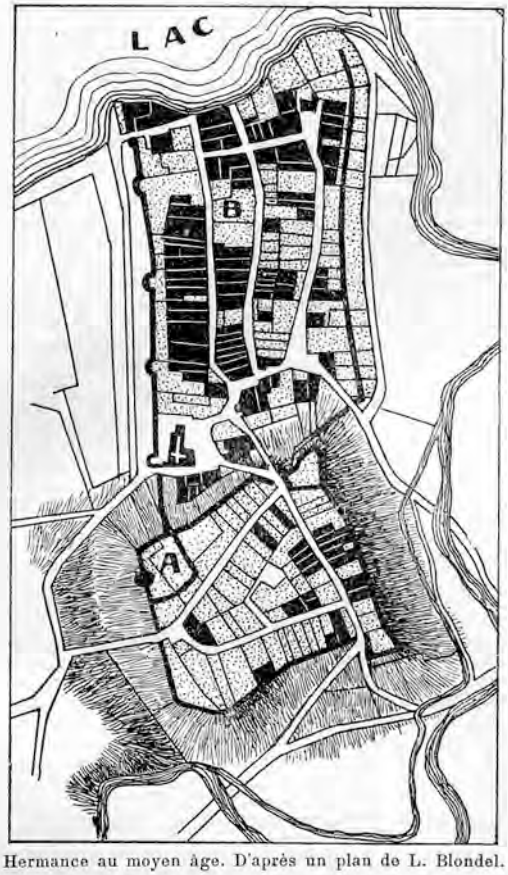

Hermance au moyen âge. D'après un plan de L. Blondel.

de Savoie. Pierre de Savoie accorda des franchises aux habitants du bourg. Pendant le début du XIVe s., Hermance participa aux luttes entre la maison de Savoie, le sire de Faucigny et les comtes de Genevois. Le 10 mai 1325, le vidomne de Genève, aidé du bailli du Chablais, porta l'incendie devant Hermance et les Allinges. Le 12 février 1326, une entreprise secrète par bateau venant de Genève est tentée, sans succès semble-t-il ; le 1er mai suivant, Édouard, comte de Savoie, assisté de Louis de Savoie, baron de Vaud, essaie vainement de prendre Hermance par le lac, il est repoussé par le dauphin de Viennois et la tempête. A leur tour, les Faucignerans d'Hermance attaquent Versoix avec leurs galères les 24 juillet et 25 août 1327.

Ce fut vers 1332 que le bourg dut tomber définitivement aux mains d'Édouard de Savoie et que les châtelains dépendirent de cette maison. La seigneurie passa successivement aux Miolans en 1475, Ballaison 1529 ; elle fut inféodée en 1550 à François-Melchior de Saint-Jeoire, le fameux baron d'Hermance appelé à tort d'Arlod. Elle parvint ensuite à François-Melchior de Saint-Michel, seigneur d'Avully, 1596, à Jacinthe Scaglia, à François Ferrod, qui prend le titre de marquis d'Hermance, 1714, et enfin à Claude-Louis de Blonay en 1756. La seigneurie disparut à la Révolution ; le domaine du château appartint après les Blonay, aux Marcet, Boissier, de la Rive.

Comme chef-lieu de mandement, Hermance fut le siège des assises générales judiciaires. Il reprend de l'importance, comme place forte, au moment des guerres de l'indépendance de Genève. Avec le reste du Chablais, il passa en 1536 aux mains des Bernois, puis fit retour en 1567 à la Savoie. En 1589, le bourg fut ruiné par l'armée de Sancy. Le baron d'Hermance se bat contre Genève jusqu'en 1593. Hermance perdit de son importance après le traité de Saint-Jullien (1603). Devenu français en 1792, il fut réuni au canton de Genève le 16 mars 1816, mais son territoire rural ne fut pas entièrement annexé.

Il existait à Hermance un hôpital fondé en 1373 qui, après la Réforme, fut transformé et subsista jusqu'au XVIIIe s. *Population* : 1470, 60 feux ; 1550, environ 80 feux ; 1801, 307 hab. ; 1920, 380. — Voir Fontaine-Borgel : *Hermance*. — *Regeste genevois*. — J. Mayor : *L'ancienne Genève*. — Blondel : *Origine et développement des lieux habités*. [L. BLONDEL.]

HERMANN, abbés de Pfäfers. HERMANN Ier von Eschenbach a été inscrit par erreur par Tschudy dans le catalogue des abbés. — Ringholz. — *Gfr.* 43, p. 311. HERMANN II von Arbon. Voir ARBON, VON. [J. M.]

HERMANN, abbé de Saint-Gall 1333-1360, de la famille Bonstetten. Conventuel d'Einsiedeln, il fut nommé abbé de Saint-Gall en 1333 par le pape Jean XXII à la place de l'évêque Rudolf de Constance, partisan de l'empereur, qui exerçait depuis 1330 les fonctions d'administrateur de Saint-Gall. Mais Hermann embrassa bientôt le parti de l'empereur Louis qui l'investit en 1345 de la haute justice au nom de l'empire sur les villages d'Appenzell, Hundwil, Urnäsch, Teufen, Wittenbach, Engetswil et Rotmonten. Pour parer à la négligence de son administration, le couvent lui donna un administrateur en la personne du prévôt Ulrich von Enne. L'abbé ne put conserver son autorité vis-à-vis des ministériaux et de la ville de Saint-Gall ; cette dernière retira à l'ammann de l'abbaye l'administration de la ville pour la confier à un bourgmestre choisi par la bourgeoisie. — Voir *USt.G.* — Vadian : *Chronik der Æbte*, publ. par Götzinger, I. — I. v. Arx : *Gesch. des Kts. St. Gallen*. — Schiess : *Gesch. der Stadt St. Gallen*. — Art. BONSTETTEN, n° 4. [Bt.]

HERMANN. Familles des cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Grisons, Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Unterwald, Zoug et Zurich.

A. **Canton de Bâle.** HERMANN. Vieille famille de la ville de Bâle. — HANS-RUDOLF, dit Harder, conseiller en 1539, bailli de Münchenstein 1548. — ***Jakob,*** * 16 juillet 1678, étudia la théologie, puis, sous la direction de Jacob Bernoulli, les mathématiques ; il défendit Leibnitz contre le mathématicien hollandais Nieuwentiit dans son ouvrage : *Responsio ad Cl. Nieuwventyt Considerationes*, 1700, ce qui lui valut le titre de membre de l'académie de Berlin en 1701. Plus tard, il fut encore nommé membre des académies de Saint-Pétersbourg, Bologne et Paris. Professeur de mathématiques à Padoue en 1707, à Francfort-s/O. 1713-1724, à Saint-Pétersbourg 1724-1731, professeur de morale et de droit naturel à Bâle de 1731 à sa mort, 11 juillet 1733. Son ouvrage le plus important est *Phoronomia*, 1716. Ses autres traités sont cités dans *LL.* — *ADB.* [L. S.]

B. **Canton de Berne.** I. De vieilles familles de la campagne (HERMANN et HERRMANN) sont répandues aujourd'hui surtout dans les districts d'Aarwangen, de Konolfingen et de Signau. Une famille HERRMANN, de Rohrbachgraben, acquit la bourgeoisie de Berne en 1881.

II. Des bourgeois de ce nom existaient dans la ville de Berne dès le XVe s. Une famille patricienne éteinte à Anvers en 1833 portait comme *armoiries* : de gueules au bélier issant d'argent accorné d'or, soutenu de trois coupeaux de sinople. Ancêtre : ANDREAS, pasteur de 1544 à 1564. Trois de ses

fils furent aussi pasteurs, le 4e GABRIEL, 1556-1632, * à Aarau, maître d'école à Berne 1597, rédigea une description de l'école allemande à Berne. — A. Fluri dans *AHVB* 16 et 17. — ANDREAS, * 1578, des Deux-Cents 1638, secrétaire du trésorier allemand 1639, bailli de Buchsee 1643, capitaine à Venise en 1648, capitaine de la ville de Berne 1653, tué le 17 mai 1653 pendant la guerre des Paysans. — EMANUEL, 1608-1664, commissaire général des fiefs romands 1642-1658, bailli de Gessenay 1658-1664, laissa de nombreuses *Collectanea historica*, sur Laupen, le Pays de Vaud, le Simmental. — *LLH.* — v. Mülinen : *Prodromus.* — Tillier III. — Généalogies Gruner et de Werdt à la Bibl. de Berne.

III. HERMANN. Famille plus récente, bourgeoise de la ville de Berne où elle est florissante. *Armoiries* : de gueules au vase d'or à deux anses soutenu de trois coupeaux de sinople, surmonté d'une pointe de lance renversée d'argent, accompagné de deux roses d'argent feuillées et tigées de sinople. La famille a adopté après 1833 les armes indiquées sous II. L'ancêtre est HANS, de Villingen (Argovie), bourgeois de Berne 1586. Quatre générations des descendants furent potiers. — NIKL. BERNHARD, 1765-1837, Dr en droit, préfet à Berne 1803, du Grand Conseil 1803-1813 et 1831-1837, de la Cour suprême en 1831. — Son fils WILH.-ROBERT, 1809-1865, avocat, était procureur général. — JOHANN-JAKOB, 1790-1861, médecin de bataillon au service prussien 1814, médecin au Locle un certain temps, professeur d'anatomie à Berne 1819, médecin de la ville 1831. Son fils — THEODOR, 1817-1867, fut professeur ordinaire de gynécologie de 1835 à sa mort et médecin-chef de l'hôpital cantonal des femmes. — *SBB* IV. — DAVID-GOTTLIEB, 1799-1847, conseiller municipal de Berne 1831, grand conseiller 1831-1833, conseiller municipal 1834, président de diverses commissions. — *SBB* IV. — *SKL.* — Voir en général les généalogies Gruner et de Werdt.

IV. Une famille de potiers de Langnau du XVIIe au XIXe s. est citée dans *SKL.* [L. S.]

C. **Canton de Fribourg.** HERMANN, HERMAN. I. Famille patricienne reçue dans la bourgeoisie de Fribourg au XVe s., éteinte au XVIIIe s. *Armoiries* : d'azur à un bélier rampant d'argent soutenu de trois coupeaux de sinople. — 1. HANS, tonnelier, du Conseil des Deux-Cents 1465-1487. — 2. HENSLI, boulanger, des Deux-Cents 1467-1487, des Soixante 1487-1509, des Secrets 1498-1509. — 3. HENTZ, des Deux-Cents 1503, des Soixante 1513, des Secrets 1514, membre du Petit Conseil 1529-1542, avoué du monastère de la Maigrauge 1533, † à Fribourg 29 août 1542. — 4. PIERRE, bailli de Font-la-Molière 1573-1578. — 5. LOUIS, des Deux-Cents 1553-1572, des Soixante 1572-1587, des Secrets 1577-1583, banneret du Bourg 1583-1586. — 6. JEAN-JACQUES, des Deux-Cents 1670, bailli d'Illens 1675-1680, de Surpierre 1684-1690, † 1701. — 7. BEAT-JACQUES, bailli de Saint-Aubin 1730-1732. — 8. NICOLAS-RODOLPHE, * 1704, notaire 1742, des Deux-Cents 1745, des Soixante 1756, des Secrets 1757, lieutenant-colonel 1752, bailli de Font-Vuissens 1758-1763, banneret de La Neuveville 1763-1766, d'Illens 1767-1771, † 1773. — Voir Archives d'État Fribourg : *Généalogie Daguet ; Registre de bourgeoisie* II ; *Besatzungsbücher.* — Weitzel : *Répertoire*, dans *ASHF* X.

II. A une famille originaire de Dirlaret et domiciliée à Rueyres-Saint-Laurent, appartient— ***Jean-Joseph***, chartreux, immortalisé par Louis Veuillot dans la légende du Moine dormeur qui, ne pouvant se réveiller pour les Matines, avait construit une merveilleuse horloge à automates. * à Rueyres en 1753, il fut obligé, malgré son attrait pour l'étude, d'exercer avec son père le métier de charpentier. En 1782, il entra à la Chartreuse de Saint-Hugon, en Savoie, d'où il fut chassé par la Révolution. Rentré en Suisse en 1794, il devint moine à la Part-Dieu, où il mourut en 1821. On conserve à la Valsainte des horloges, des mécanismes, des plans et d'importants manuscrits de dom Hermann. Il est l'auteur d'un grand nombre d'écrits de piété, de mémoires autobiographiques en vers, d'intéressantes descriptions de ses mécanismes. Sans avoir étudié l'horlogerie, la mécanique ou les mathématiques, Hermann a confectionné de nombreux cadrans solaires, des boussoles, des horloges à automates, à plusieurs cadrans, des anémomètres automatiques, une scie à vent, des podomètres, etc. Il a fait un plan remarquable d'une grande horloge astronomique basée sur le système de Copernic, et d'une autre basée sur le système de Tycho Brahé. — Voir P. Antoine Marie : *Dom Hermann de la Part-Dieu et ses œuvres*, dans *Rev. de la Suisse catholique* XI, XII, XIII. — Massiac : *Dom Joseph Herman et ses œuvres*, dans *FA* 1908. — A. Chapuis : *Le Moine dormeur*, dans *Étr. Neuch.* 1923. — *SKL.* [J. N.]

D. **Canton des Grisons.** HERMANN, HERRMANN. Familles de Fläsch, Maienfeld et Malans, citées à Davos pour la première fois en 1562, à Langwies dans le Schanfigg vers 1475. A Guarda et Schuls (Scarltal), la famille porte aussi le nom *Arman* tout en conservant l'appellation allemande. — GEORG, de Maienfeld, podestat de Bormio 1529. — JOHANN, du val de Münster, podestat de Bormio en 1593. — Voir Sprecher : *Ret. Chronica.* — F. Jecklin : *Davoser Spendbuch 1562.* — Le même : *Jahrzeitb. der Kirche zu Maienfeld.* — *LL.* [M. V.]

E. **Canton de Lucerne.** Familles des bailliages de Hochdorf, Sursee et Lucerne, dès le XIVe s. — ULRICH, du Grand Conseil 1452-1464 ; JAKOB, du Grand Conseil 1487-1498. — JOHANN, ammann de Münster, 1498-1505, † 1518, souche du rameau de Beromünster éteint en 1716. — NIKLAUS, sculpteur 1633-1641. — HANS, *amtmann* de Münster 1809. [P.-X. W.]

F. **Canton de Schaffhouse.** Vieille famille bourgeoise de la ville de Schaffhouse. — HANS, juge 1439. — Voir *US.* [W.-K.]

G. **Canton de Soleure.** — FRANZ-JAKOB, * 23 avril 1717 à Soleure, fils d'un émigrant alsacien. Chantre du chapitre, chapelain de Saint-Ours, ardent protecteur de l'histoire et du théâtre, il fonda en 1750 une société de théâtre d'amateurs, qui donna en 1755 son drame : *Das grossmüthige und befreyte Solothurn.* Premier instigateur de la Société économique de Soleure, membre de la Société helvétique, fondateur de la Bibliothèque de la ville, dont il constitua le fond avec ses propres livres. A laissé 7 volumes manuscrits pour une histoire de la ville et du canton de Soleure, † 18 décembre 1786. — *ADB.* — *SW* 1810, n° 19. — Bächtold, p. 654 et Remarques. — L. Glutz-Hartmann : *Die Stadtbibliothek*, p. 20. — *Monatrosen* 1919. — Lutz : *Nekr. denkw. Schweizer*, p. 221. [O. v. G.]

H. **Canton d'Unterwald.** Famille autochtone, bourgeoise de Sachseln, Alpnach où elle est éteinte, et de Stansstad. *Armoiries* : de gueules au globe d'azur cintré d'or et sommé d'une croisette du même, accompagné de deux étoiles d'or et en chef d'un croissant d'argent. A Stansstad — 1. JENNI, député à une Diète à Lucerne en 1397, premier témoin dans un acte de 1399. — 2. HENSLI, juge en 1487. — 3. JOHANN, député à la reddition des comptes 1661, † 1670. A la fin du XVIIIe s. : — 4. VIKTOR-JOSEF, capitaine-lieutenant du régiment Wirz. — 5. LUDWIG, capitaine-lieutenant du régiment Tschudi au service du roi de Naples. La famille a souvent et jusqu'à nos jours été représentée au Conseil et au tribunal. — Voir *LL.* — Notices historiques du chapelain Anton Odermatt. — *Gfr.* Reg. — *AS* I. [R. D.]

Nicolaus Hermann.
D'après une lithographie.

La famille apparaît à Sachseln avec — 1. ULI, cité en 1443 et 1450. — 2. HENSLI, † 1513 à Novare. — 3. JOHANN, député à la Diète de Frauenfeld 1735. — 4. JOHANN-JOSEF, bailli du Val Maggia 1756-1758. — 5. ***Nicolaus***, * 1818, landammann en 1842, 1845, 1848, 1878, 1881, 1884 et 1887, député à la Diète 1843, 1846 et

1847. Chaud partisan du Sonderbund ; membre de 1849 à 1884 du Conseil d'éducation, et président de 1871 à 1884, président de la Cour d'assises et du tribunal cantonal 1850-1878, député au Conseil des États 1848-1872, qu'il présida en 1861, conseiller national 1878-1884, suppléant dès 1849 et membre du tribunal fédéral 1854-1874, président de ce corps en 1865, président de la commune de Sachseln pendant 47 ans, † 1888. — Voir Küchler : *Chronik von Saxeln.* — Le même : *Genealogische Notizen.* — *LL.* — P. M. Kiem : *Verzeichnis der Landammänner.* — *Obwaldner Volksfreund* 1888. [Al. T.]

I. **Canton de Zoug.** HERRMANN. Vieille famille de Baar. D'après l'*Histoire des Suisses* de Jean de Müller, un Hermann de Baar, bourgeois de Zoug, faisait partie de l'ambassade zougoise déléguée au duc Albert d'Autriche à Königsfelden en 1352. JAKOB, grand sautier de Baar vers 1500. Divers fonctionnaires communaux ou ecclésiastiques sont issus de la famille. — ALOIS, * 1865, conseiller d'État dès 1892, landammann 1906. — Ph. Andermatt : *Die Korporationsbürger von Baar*, p. 77. — La famille bourgeoise de Zoug dès 1461, s'éteignit en 1635. — *Gfr.* 23, p. 313. [W.-J. MEYER.]

J. **Canton de Zurich.** HERMANN, HERRMANN. I. Famille de la commune de Waltalingen (HERMANN), citée depuis 1644. Le nom paraît déjà en 1452, dans le village voisin de Rudolfingen. HANS-JAKOB fut en 1710 sous-bailli de Guntalingen, ainsi qu'un autre HANS-JAKOB en 1729. — II. Famille de la commune de Wädenswil (HERRMANN), citée dès 1555. — Pfister : *Die ältesten Familiennamen der Pfarrei Wädenswil*, p. 31. — [J. FRICK.] — EUGEN Hermann, * 21 janvier 1877, de Zurich, relieur, employé dans l'administration de la ville de Zurich depuis 1904 ; étudia les langues et l'histoire à l'université de 1910 à 1917, fonctionnaire des Archives de la ville de Zurich, dès 1917, il en fut nommé directeur en 1924, président central de l'Association suisse du personnel des services publics 1919-1920, du Grand Conseil 1920-1921, auteur de : *Die Pfarrbücher der Stadt Zürich 1525-1875*, 1916, collaborateur au *DHBS.* — Renseignements personnels. [H. Br.]

HERMANN, LUDIMAR, médecin, * 21 octobre 1838 à Berlin, Dr. med. 1868, professeur ordinaire de physiologie à l'université de Zurich et de zoologie à l'École polytechnique fédérale 1868-1884, puis à Königsberg où il mourut le 5 juin 1914. Il publia à Zurich, outre de nombreuses études de physiologie, son *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* et assuma la rédaction de l'encyclopédique *Handbuch der Physiologie* 1879-1883. — Voir *Vierteljahrsschr. Nat. Ges. Zür.* 59, p. 571. — Poggendorff : *Handwörterbuch.* — G. v. Wyss : *Hochschule Zürich*, p. 91. — *Deutsches biogr. Jahrbuch* 1, p. 287. [H. Br.]

HERMANN LE PARALYTIQUE (HERMANNUS CONTRACTUS). Moine de Reichenau, * 18 juil. 1013, fils d'un comte souabe, il entra au couvent de Reichenau en 1020 ; à 30 ans il était bénédictin et ne quitta pas le cloître de son vivant, † 24 septembre 1054. Quoique atteint de la goutte, incapable de se mouvoir sans aide, il fut un maître renommé, un savant qui se fit remarquer par sa connaissance du grec et de l'arabe, un mathématicien, un astronome, un agréable écrivain et un poète. Auteur d'un *Chronicon*, dans lequel il relata, sans oublier la Suisse, les événements de 1040 à 1054. Il a été publié dans *MGH* V, 67-133. — Wyss : *Historiogr.* — *ADB.* [Bt.]

HERMATSCHWEILER. Famille de la commune d'Herrliberg (Zurich) où elle est attestée dès 1504 ; elle est originaire d'Hermatswil dans la commune zuricoise de Pfäffikon ou de Hermetschwil en Argovie. — Hegi : *Glückshafenrodel von 1504.* [J. FRICK.]

HERMATSWIL (C. Zurich, D. et Com. Pfäffikon. V. *DGS*). Vge. *Hermanswile, Hermolswile, Hermoltzwiler, Hermolzwile*, en 1315 aussi *Hernbolzwile*, dans le bailliage de Kibourg. Il forme une commune civile avec Ravensbühl. Le bailliage était déjà cité dans le rentier des Habsbourg de 1274 environ. Les Habsbourg possédaient la haute et la basse justice, le droit d'avouerie sur les gens libres, et l'impôt sur la fenaison. Entre Hermatswil et Isikon, sur la hauteur dite *im Weibergut* exista, jusqu'à sa destruction en 1842, un monument de pierre (dolmen, cromlech), en poudingue fait de quatre blocs dressés portant une dalle. On trouva en ce lieu en 1922 une monnaie grecque. — *LL.* — *ASGA* IV, p. 40 (avec illustration). — F. Keller : *Archäolog. Karte der Ostschweiz*, p. 14. — *Volksblatt vom Bachtel*, 2 novembre 1922. — *Habsburg. Urbar.* — *UZ.* [F. H.]

HERMENCHES (C. Vaud, D. Moudon. V. *DGS*). En 1254, *Ermenges*. Vge et Com. qui dépendait autrefois de la châtellenie de Moudon. Il avait en 1453 une chapelle Saint-Jacques, dépendant de l'église paroissiale de Syens. En 1641, François Crousaz, châtelain de Lutry, qui possédait des biens à Hermenches et en reçut d'autres de Berne, prit le premier le titre de seigneur d'Hermenches. La seigneurie fut vendue en 1725, au prix de 18 000 livres, au lieutenant général Samuel Constant, et la famille de ce dernier la posséda jusqu'à la Révolution. — *DHV.* [M. R.]

HERMETSCHWIL (C. Argovie, D. Bremgarten. V. *DGS*). Com. et paroisse, ancien couvent de bénédictines. En 1030, *Hermanswil*. *Armoiries :* d'azur au serpent d'or. Le couvent de Muri posséda dès sa fondation un domaine à Hermetschwil, avec une taverne, un moulin et un bac, ainsi que la dîme. L'église, une des plus anciennes du Freiamt, fut incorporée en 1159 au couvent de Muri, qui la fit desservir par des conventuels. Le couvent de Hermetschwil fut fondé peu après celui de Muri ; il se trouvait, au début, à Muri même et fut transféré vers 1200 à Hermetschwil. L'abbé de Muri y exerçait les droits de juridiction. Jusqu'à la Réforme, on n'acceptait au couvent que des filles de familles nobles ; dans la suite, des filles de la bourgeoisie purent aussi y entrer. Le couvent avait à sa tête une maîtresse qui prit le titre d'abbesse dès 1636. Agnes Trüllerey, maîtresse du couvent (1429-1463), obtint des cantons la basse juridiction sur les villages de Hermetschwil, Rottenschwil et Eggenwil. Lors de la Réforme, plusieurs nonnes abandonnèrent le couvent, entre autres la maîtresse d'alors, Margaretha Göldlin. Le village passa en 1529 à la nouvelle confession, mais dut revenir au catholicisme après la bataille de Cappel, 1531. Les nonnes avaient fui à Brunnen au début de la campagne, 9 octobre 1531 ; à leur retour en novembre, elles trouvèrent le couvent complètement saccagé. La maîtresse Maria Küng (1615-1644) fit construire les bâtiments actuels. Dans la deuxième guerre de Villmergen, 1712, les religieuses s'enfuirent à Lucerne. En 1840, le couvent d'Hermetschwil fut supprimé avec les autres couvents argoviens, mais rétabli en 1843. L'administration de la maison fut alors placée sous la surveillance de l'État. En 1876, le canton d'Argovie le supprima de nouveau, en même temps que celui de Gnadental, afin d'employer sa fortune à des buts d'utilité publique. Dans les bâtiments conventuels un établissment d'éducation pour jeunes filles catholiques y fut ouvert en 1878. Les religieuses furent autorisées, en 1892, par l'empereur Guillaume II à aller s'établir dans l'ancien couvent de Habstal, principauté de Hohenzollern. — Voir G. Wiederkehr : *Das Frauenkloster Hermetschwil.* [H. Tr.]

Le couvent d'Hermetschwil. D'après un dessin de G.-F. Bretscher dans *Das Frauenkloster Hermetschwil* de G. Wiederkehr.

HERMINJARD. Famille vaudoise, à Corsier dès 1441, bourgeoise de Vevey dès 1776. — ***Aimé-Louis,*** * 7 nov. 1817 à Vevey, † 11 décembre 1900 à Lausanne.

Étudia la théologie à Lausanne. Après quelques années d'enseignement en Russie, rentra à Lausanne et se consacra dès 1865 à la publication de sa monumentale *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, dont il a paru neuf volumes. Sa profonde érudition était proverbiale. Nommé en 1895 professeur honoraire de l'université de Lausanne et chevalier de la légion d'honneur, Dr ès lettres h. c. de Genève, et Dr en théologie h. c. de Bâle. — Voir *Jubilé de M. A.-L. Herminjard*. [G.-A. B.]

Aimé-Louis Herminjard. D'après une lithographie.

HERMINJAT. Famille vaudoise, à la Rippe en 1417, d'où elle essaima à Crassier. — 1. Louis, 1838-1917, pédagogue, président de la Société pédagogique vaudoise. — 2. Abraham, de Crassier, * à Genève 29 septembre 1862. Peintre très apprécié. On trouve ses œuvres dans les musées de Genève, Lausanne, Vevey, Neuchâtel, Zurich, Bâle, Bucarest. Il a obtenu la deuxième médaille à l'exposition internationale des Beaux-Arts à Munich, 1895. [A. B.]

HERMISWIL (C. Berne, D. Wangen. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse d'Herzogenbuchsee. En 1289 *Hermanswile*. Relevant de la seigneurie d'Æschi, le lieu passa avec celle-ci au chevalier vom Stein, à Soleure en 1466, puis, par la convention de Wynigen de 1665, à Berne, qui l'incorpora au bailliage de Wangen. Sous la domination soleuroise, il relevait au spirituel de la paroisse de Kriegstetten, dès lors de la paroisse d'Herzogenbuchsee. — *FRB*. — *MHVS* 8, p. 97. [H. Tr.]

HERMITE (ou **l'HERMITE**), Hudriod, bourgeois de Genève, d'une famille probablement originaire de Landecy, conseiller en 1403, syndic en 1405 et 1424. Il fut député en 1414, avec François de l'Estable, pour complimenter l'empereur Sigismond, et en 1420 auprès de l'évêque Jean de Rochetaillée pour l'engager à résister aux sollicitations du duc de Savoie (celui-ci lui offrait une grosse somme d'argent pour qu'il se désistât de sa souveraineté sur Genève). Dans le Conseil général tenu le 28 février 1420 à ce propos, il fut chargé par les syndics et la bourgeoisie de faire savoir à l'évêque la décision du Conseil général qui était de s'opposer à tout changement de régime et de proposer à l'évêque un traité d'aide mutuelle. — Voir Sordet : *Dict. des familles genevoises*. — L. Micheli : *Institutions municipales de Genève au XVe s.* — Gautier : *Histoire de Genève*. [B. S.]

HERMRIGEN (C. Berne, D. Nidau. V. *DGS*). Vge et Com. politique de la paroisse de Täuffelen. En 1249 *Hermeringen* ; vers 1350 *Hermaringen*, *Hermadingen*. Dans le voisinage un tumulus de l'époque de Hallstatt contenait des ornements en or et en bronze. Dépendance de la seigneurie de Nidau, le village passa avec celle-ci à Berne en 1388 pour former avec Merzligen-St. Niklaus le quartier d'Hermrigen du bailliage de Nidau. De bonne heure, l'abbaye de Frienisberg et quelques nobles possédèrent des biens en fief héréditaire de la seigneurie de Nidau. Hermrigen et Merzligen prirent les armes contre le gouvernement dans la guerre des Paysans ; aussi l'ammann Peter Zesiger fut-il condamné à une amende de 500 lb. — Voir Paul Æschbacher : *Die Grafen von Nidau*. — Reg. de Douanne aux Archives d'État de Berne. [Æschbacher.]

HEROLD. Familles des cantons de Bâle, Berne, Grisons.

A. **Canton de Bâle.** Famille de Francfort-s/Mein, reçue à la bourgeoisie de Nusshof en 1835 avec Georg, Dr jur., avocat à Liestal. — Gustav, fils du précédent, * 23 févr. 1839, sculpteur, étudia à Vienne 1862-1867, puis à Munich, installa un atelier à Francfort-s/M., d'où sortirent nombre d'œuvres de valeur. Son activité s'exerça spécialement dans la décoration des bâtiments publics : opéra, théâtre, bourse, bibliothèque de la ville et hôtel de ville de Francfort. Son chef-d'œuvre est le groupe de l'Atlas devant la façade de la gare de Francfort. — Archives d'État de Bâle-Campagne. — *SKL*. [O. G.]

B. **Canton de Berne.** Deux peintres-verriers de ce nom travaillèrent à Bienne : Hans, 1548-1560 et son fils Jakob, 1561-1581. — *SKL*. [L. S.]

C. **Canton des Grisons.** Famille bourgeoise de Coire, issue de — 1. Konrad, * 21 juin 1779, originaire de Kaltemvastheim près Heilbronn, précepteur, professeur à l'école cantonale, puis intendant des bâtiments et bailli de la ville (président du tribunal de police). — 2. Leonhard, fils du n° 1, * 12 décembre 1819, pasteur à Igis 1842-1844, à Teufen 1844-1847, à Coire 1847-1896, chef des pasteurs libéraux des Grisons ; doyen et président du Synode pendant de longues années, il voua tous ses efforts au développement de l'école et aux œuvres d'utilité publique de la ville et du canton, † 19 mai 1902. — 3. Otto, fils du n° 2, * 27 février 1848, précepteur à Londres, pasteur à Schwanden 1872, à Winterthour 1878-1918, doyen, président du Synode zuricois et de l'alliance des Églises évangéliques de la Suisse, Dr theol. de Zurich 1918. Auteur de quelques *Nbl. der Hülfsges. Winterthur*, d'une *Gesch. der Kirchgem. Schwanden*, 1875, de *Die Heilsarmee*, 1885, etc. — 4. Hermann, frère du n° 3, * 12 juillet 1851, associé de la Banque Morgan à Paris, retiré à Coire dès 1915 ; ses dons permirent d'ériger le monument de Fontana et de fonder de nombreuses œuvres de bienfaisance dans les Grisons. — 5. Robert, fils du n° 4, * 22 février 1879, Dr ès sc. pol., directeur de la section des chemins de fer à Berne, il représenta la Confédération et négocia divers traités économiques à l'étranger comme dans le pays. [J.-R. Trueg.]

HERPIN, Théodore-Joseph-Dieudonné, * 1799, Dr med., devint Genevois par les traités de 1815. Député au Conseil représentatif 1827-1836 ; un des fondateurs de la Société médicale de Genève 1823, auteur d'une biographie de J.-L. Prévost. Il obtint en 1850 un prix de l'Institut de France pour ses recherches sur l'épilepsie ; s'établit à Paris en 1856, † à Ville-d'Avray 1865. — Clara-Luce-Adèle, fille du précédent, 1825-1914, écrivit en collaboration avec G. Maugras : *L'abbé Galiani, correspondance avec Mme d'Epinay...* ; *La jeunesse de Mme d'Epinay* ; *Dernières années de Mme d'Epinay* ; et sous le pseudonyme de *Lucien Perey* (Perey était le nom de sa mère) : *La princesse de Ligne et la comtesse Potocka*, et le conte de *Zerbeline et Zerbelin*. — Voir *JG* 25 juill. 1865. — Picot et Thoiras : *Centenaire de la Soc. médicale*. — Sordet : *Dict.* [A. de M.]

HERPOL, Homère, chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg 1555-1570 ; il fut membre de la commission de réforme établie, en 1562, par le gouvernement de Fribourg pour travailler à la restauration religieuse et morale du canton. — Voir Dellion : *Dict.* VI, 327. — Brasey : *Le chapitre de Saint-Nicolas*, p. 155. — Holder : *Les professions de foi*, dans *ASHF* VI, 217. [J. N.]

HERPORT. Familles des cantons de Berne et de Lucerne.

A. **Canton de Berne.** Herbort, Herport, von Herport. Famille patricienne de la ville de Berne, originaire de Willisau (voir aussi C. de Lucerne), éteinte dans la ligne masculine en 1851. *Armoiries* : d'argent au cerf élancé de gueules sanglé d'or. — 1. Beat, des Deux-Cents 1555, châtelain de Wimmis 1557, bailli de Frienisberg 1566, † 1567. — 2. Beat, fils du n° 1, des Deux-Cents 1574, bailli de Buchsee 1583, † 1590. — 3. Ulrich, fils du n° 1, des Deux-Cents 1576, gouverneur de Payerne 1583, † 1600. — 4. Hans-Wilhelm, fils du n° 2, 1572-1611, des Deux-Cents 1604, châtelain de Frutigen 1608. — 5. Beat, fils du n° 2, 1574-1627, des Deux-Cents 1599, bailli de Signau 1607, du Petit Conseil 1614 et 1621, bailli de Wangen 1617, intendant des bâtiments 1627. — 6. Rudolf, fils du n° 2, 1576-1614, des Deux-Cents 1601, bailli d'Aarberg 1609. — 7. Beat, fils du n° 4, 1604-1659, des Deux-Cents 1645, bailli d'Aarbourg 1656. — 8. Beat, fils du n° 5, 1604-1650, des Deux-Cents

1629, bailli de Signau 1637, gouverneur à Königsfelden 1648. — 9. ALBRECHT, fils du n° 8, 1641-1730, peintre, publia en 1669 un récit de son voyage aux Indes occidentales ; directeur de l'hôpital 1683-1689, major de ville 1691-1706, châtelain de Zweisimmen 1706, bailli de Biberstein 1716. — *SKL.* — 10. SAMUEL, fils du n° 8, 1645-1712, bailli de Buchsee 1684, directeur des grains 1708 ; a laissé, à côté d'écrits religieux, un *Zeitbuch der Stadt Bern 1673-1704* (voir H. Türler dans *BT* 1905). — 11. JOHANN-FRIEDRICH, fils du n° 7, 1656-1710, secrétaire à Schwarzenburg 1698, bailli 1705. — 12. BEAT, petit-fils du n° 8, 1661-1716, des Deux-Cents 1691, intendant des bâtiments 1701, châtelain de Zweisimmen 1711. — 13. SAMUEL, fils du n° 10, 1688-1747, des Deux-Cents 1718, bailli de Bipp 1726, exclu du Conseil en 1746. — 14. JOHANN-ANTON, arrière-petit-fils du n° 8, 1702-1757, ingénieur, directeur des fortifications du royaume des Deux-Siciles, entra en 1734 au service du Wurtemberg, adjudant général 1735, lieutenant-colonel et directeur général des constructions 1735, quitta le Wurtemberg en 1736 comme colonel. Membre des Deux-Cents à Berne 1735, bailli de Morges 1743, fit déjà en 1739 un projet pour le pont du Grenier à Berne. — *SBB* II. — *SKL.* — 15. GABRIEL, arrière-petit-fils du n° 8, 1705-1783, des Deux-Cents 1745, du Sénat 1759, directeur du sel à Roche 1752, administrateur de l'église 1766, président de la Chambre d'appel 1774. — 16. ALBRECHT, † 1798, des Deux-Cents 1764, bailli de Bonmont 1773, du Sénat 1791. — 17. RUDOLF, des Deux-Cents 1775, bailli de Trachselwald 1787. — 18. CHRISTIAN, des Deux-Cents 1775, bailli de Castelen 1786. — 19. ALBRECHT, du Grand Conseil 1812. — 20. CARL-LUDWIG, registrateur et archiviste 1804, du Grand Conseil 1816-1831, † 1851. — Voir *LL.* — Généalogies de Gruner et de Werdt (mns.). [H. Tr.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille bourgeoise éteinte de la ville de Willisau et famille patricienne de la ville de Lucerne. KONRAD, cité à Willisau en 1378 ; HANS-ULY, bourgeois de Lucerne vers 1480-1484 ; WILHELM, bourgeois de Lucerne 1545. *Armoiries* : anciennes, d'or à la marque de maison de sable (triangle sommé d'une croix) ; d'après le diplôme de 1494 : d'argent au daim de gueules sanglé d'or. La famille s'éteignit avec SEBASTIAN, † 1601. — 1. HEINZMANN, avoyer de Willisau 1416-1441. — 2. WILHELM, avoyer de Willisau 1457-1463, 1465-1470, 1473, † 1481. — 3. JOHANN, frère du n° 2, chanoine de Beromünster 1459, curé de Willisau 1473, prévôt de Beromünster 1481, résigna ses fonctions de curé 1483, doyen, † 1501. — 4. RUDOLF, fils du n° 2, seigneur de Liebegg, Schöftland et Ruod 1491, reçut un diplôme d'armoiries d'Albert de Bonstetten 1494, avoyer de Willisau 1507, vécut à Berne de 1515 à 1520. — 5. WILHELM, fils du n° 4, avoyer de Willisau 1514-1515, 1518-1521, bourgeois de Lucerne 1545, du Grand Conseil 1552, du Petit Conseil 1558, bailli de Ruswil 1569, † 1575. — Voir *LL.* — *LLH.* — *Gfr.* — v. Vivis : *Wappen der ausgestorbenen Geschlechter Luzerns*, dans *AHS* 1905. — *Besatzungsbuch.* — Riedweg : *Gesch. des Collegiatstiftes Beromünster.* — Archives d'État Lucerne. [v. V.]

HERREN. Familles des cantons de Berne et de Fribourg.

A. **Canton de Berne.** Vieille famille du canton de Berne. RUOF Herren, à Erlenbach 1361, PETER de Herren, de Siselen 1381. Des familles sont bourgeoises actuellement d'Oberbalm, Frauenkappelen, Mühleberg, Neuenegg et Därstetten. — *FRB.* [H. Tr.]

B. **Canton de Fribourg.** Ancienne famille encore existante, originaire de Lourtens, bourgeoise de Morat 1779 et de Meyriez. *Armoiries* : d'azur à une grive d'argent posée sur trois coupeaux de sinople et accompagnée d'une étoile d'or en chef à senestre. — Engelhard : *Der Stadt Murten Chronik.* Une famille Herren, originaire de Därstetten, canton de Berne, est ressortissante de Charmey (Gruyère) depuis 1833. [G. Cx.]

HERRENBERG. Ruines de château. Voir SEVELEN.

HERRENFELD (C. Grisons, Cercle Maienfeld). Voir MAIENFELD.

HERRENSCHWAND (von HERRENSCHWAND). Familles des cantons de Berne et Fribourg.

A. **Canton de Berne.** I. Famille de la ville de Berne, qui tire son nom du hameau de Herrenschwanden (paroisse de Kirchlindach), où apparaît le premier ULRICH von Herrenschwand en 1338 *(FRB)*. Aux XVe et XVIe s., elle était représentée au Grand Conseil, et s'éteignit au commencement du XVIIe s. Une famille de paysans du même nom est encore florissante à Kirchlindach. De cette dernière — CHRISTIAN Herrenschwand, de Herrenschwanden, 1765-1852, du Grand Conseil 1803 et 1839, conseiller d'État 1831-1839, bourgeois de Berne 1817. *Armoiries :* d'azur au cygne d'argent. — II. JEAN-FRÉDÉRIC von Herrenschwand, de Morat (voir C. FRIBOURG, n° 1) reçut la bourgeoisie de Berne en 1793 ; on prétendit à cette occasion à une relation de parenté entre la famille de Morat et la famille bourgeoise de Berne au XVe s., qui, toutefois, n'a pas été prouvée documentairement. Voir pour le reste sous FRIBOURG. — *LL.* — *LLH.* — Généalogies de Gruner. [H. Tr.]

B. **Canton de Fribourg.** Famille moratoise, mentionnée pour la première fois avec LORENZ en 1517. Cette famille a donné un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats à la ville de Morat, dont plusieurs bourgmestres et bannerets, des magistrats et des notaires au canton, des médecins, des officiers aux services étrangers. *Armoiries* de 1768 : d'azur au cygne d'argent couronné d'or, à la bordure nébulée du même. — 1. ***Jean-Frédéric,*** 1715-1798, D^r med. 1737, médecin des troupes suisses au service des États-généraux, médecin privé du prince-héritier de Saxe-Gotha-Liebden 1745 ; conseiller aulique du duc régnant, il accompagna ce prince dans ses voyages d'études à Genève et à Paris. Il se fixa dans cette ville où il vécut dix ans et occupa la charge de médecin du régiment des gardes suisses et celle de médecin du duc d'Orléans. Le 22 mars 1757, il fut anobli par l'empereur François. En 1764, Stanislas, roi de Pologne, l'appela à son service en qualité de conseiller intime et de médecin privé et le 2 juillet 1768, à Varsovie, il lui concéda l'indigénat de noblesse et augmenta ses armoiries. Après quelques années, Herrenschwand donna sa démission et rentra dans sa propriété de Greng. En 1779, le gouvernement de Berne l'appela en qualité de médecin de ville. En récompense de ses services, il reçut gracieusement le droit de bourgeoisie pour lui et ses deux fils, en 1793. Auteur d'un *Traité des principales et plus fréquentes maladies externes et internes*, 1788. — 2. Antoine-GABRIEL, frère du n° 1, médecin, succéda à son frère comme médecin du régiment des gardes suisses, médecin du duc d'Orléans, inspecteur des hôpitaux du Nord. Stanislas, roi de Pologne, le créa baron le 3 avril 1766, † 1785 à Paris. — 3. JEAN-ANTOINE, fils du n° 1, 1764-1835, major dans le régiment de Nassau-Usingen au service de la Hollande ; se signala par sa bravoure dans les campagnes contre les Français. Après la conquête de la Hollande, il revint à Morat où il occupa diverses fonctions, conseiller d'État 1803, député à la Diète, au Grand Conseil 1805, colonel fédéral 1805, commanda à ce titre une division à Bâle en 1813. Il quitta Fribourg et sa carrière politique pour se fixer à Berne où il fut élu député au Grand Conseil 1816 et membre du Conseil de guerre. — 4. ***Jean,*** célèbre économiste national, * 13 févr. 1728, cousin du n° 1, grand-juge du régiment des gardes suisses, chevalier de l'ordre du Mérite ;

Jean-Frédéric Herrenschwand. D'après une gravure sur cuivre de M.-G. Eichler (Bibl. Nat., Berne).

Louis XV le chargea d'une mission de confiance. Il suivit dans l'exil à Londres en 1770, son protecteur le premier ministre duc de Choiseul, et y travailla activement à des études économiques ; en 1786 parut à Londres son traité : *De l'économie politique moderne*. Autres œuvres : *Discours sur la division des terres*, 1787 ; *Discours sur le crédit public des nations européennes*, 1787 ; *Discours sur le commerce extérieur des nations européennes*, 1787 ; *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine*, 1796 ; *Du vrai gouvernement des peuples*, 1802. † 10 mai 1812 à Paris. — *Biogr. univ.*, vol. 67. — Ad. Jöhr : *Jean Herrenschwand*, dans *Berner Beitr. zur Gesch. der Nationalökonomie* 13. — P. Flisch : *General Travers*. — H. Türler dans *AHVB* 1922, p. 107 et 1923, XXX. — 5. JEAN-JACQUES, notaire 1773, avocat, membre et président de la Chambre administrative du canton de Fribourg 1798, sous-préfet de Morat 1801, président du tribunal de Morat et juge de paix 1803, conseiller d'État 1805, député au Grand Conseil 1806, lieutenant de gouvernement 1806-1815, † 1815. — 6. JOH.-ALBR.-FRIEDRICH, 1833-1907, petit-fils du n° 3, officier du génie au service autrichien, *Feldmarschallieutenant* 1894. — 7. THEODOR Herrenschwand, de Morat, * 1858, officier instructeur d'infanterie, colonel, habite Berne. — Voir *LL.* — *LLH.* — Engelhard : *Der Stadt Murten Chronik.* — *AHS* 1923, p. 33, 116. — Renseignements de la famille. [R. M. et G. Cx.]

HERRGOTT, JOHANN-JAKOB, en religion Père MARQUART, bénédictin de l'abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire et historien, * à Fribourg en Brisgau le 9 oct. 1694, grand cellérier et bibliothécaire de son couvent, puis longtemps représentant des États du Brisgau à la cour impériale de Vienne, plus tard uniquement des prélats, † 16 octobre 1762. Il écrivit une *Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgicæ*, 1737, 3 vol., dont les documents sont maintenant encore importants pour la Suisse ; et avec le concours du P. R. Heer, il rédigea les *Monumenta augustæ domus Austriacæ*, 8 vol. en 4 parties, dont la dernière fut anéantie avant sa publication par l'incendie de 1769 et composée à nouveau par l'abbé Gerbert. — *ADB.* — von Wyss : *Historiogr.* [C. B.]

HERRGOTTSWALD. Voir HERGISWALD.

HERRLIBERG (C. Zurich, D. Meilen. V. *DGS*). Com. politique et paroisse avec divers hameaux et

Herrliberg au début du XIXe s. D'après une aquatinte de J. Meyer (Bibl. de la Ville, Winterthour).

fermes, dont Wetzwil, Breitwil, etc. Trouvaille à Wetzwil d'une pierre à écuelles de l'âge de la pierre et d'objets francs et alémanniques. En 1153, *Hardiberc* ; 1273, *Herdiberch* ; 1286, *Herdiberg*. Les propriétaires fonciers furent au moyen âge le Grossmünster et le Fraumünster de Zurich, le couvent d'Einsiedeln, la maison des Lazarites de Gfenn, les seigneurs d'Eschenbach-Schnabelburg, etc. La situation juridique était compliquée. La haute juridiction sur Breitwil, Wetzwil et Intwil, possession des Mülner de Zurich au XIVe s., passa probablement à Zurich en 1384 ; la basse juridiction sur ces trois hameaux appartint aux XIVe-XVe s. à la famille Bletscher de Zurich. Herrliberg même est cité en 1412 pour la première fois et attribué au bailliage de Küsnacht, mais on ne sait au juste quand il avait passé à Zurich. Sous la République helvétique, il fit partie du district de Meilen, sous l'Acte de médiation de celui de Horgen, puis de nouveau de celui de Meilen. On y trouve actuellement l'industrie de la soie et surtout la viticulture. L'église dépendit de Küsnacht jusqu'en 1631, puis devint autonome et se rattacha la filiale de Wetzwil. L'ancien édifice fut démoli en 1686 et le nouveau inauguré en 1688 ; rénovation générale en 1918. Le Schipfgut, maison de campagne au bord du lac, fut visité en 1797 par Gœthe. Population : 1836, 1073 hab. ; 1920, 1271. Registres de baptêmes et de mariages dès 1629, de décès dès 1767. — Voir Heierli : *Archäolog. Karte des Kts. Zürich.* — Largiadèr dans *Festschrift f. Paul Schweizer* et dans *ASG* N. S., 17. — E. Stauber dans *Nbl. Hülfsges. Zür.* 1920. — *ZWChr.* 1908, p. 12, 13, 18. [Werner GANZ.]

HERRLIBERGER. Ancienne famille bourgeoise de la ville de Zurich, représentée à plusieurs reprises dans le gouvernement. *Armoiries* : d'azur à trois roses d'argent, feuillées et tigées de sinople, issant de trois coupeaux du même. — HEINRICH VON HERDIBERG, dit Bindschädler, bourgeois en 1375 ; RUDOLF VON HERDIBERG, bourgeois 1384. KONRAD MEYER VON HERRLIBERG, bourgeois en 1400, est regardé comme l'ancêtre de la famille qui s'éteignit en 1857. —

1. MATTHIAS, * 1599, tondeur et chirurgien, douzenier de la corporation du *Schwarzen Garten* 1638, *amtmann* de Küsnacht de 1650 à sa mort en 1657. — 2. HEINRICH, 1614-1669, tailleur, prévôt de corporation et bailli de Birmensdorf 1659, juge matrimonial, curateur de St. Jakob 1662. — 3. JOHANNES, * 1630, pasteur de Steckborn 1657, de St. Jakob à Zurich de 1677 à sa mort 1711, en outre professeur de mathématiques de 1683 à 1709. Auteur de *Christenl. Leichpredig*, 1674, *Beschreibung dess... Wunder-Cometen* 1681. — 4. Hans-KONRAD, 1653-1726, chirurgien, bailli de Hegi 1697, préposé des ventes aux enchères 1715. — 5. JOHANNES, 1659-1714, ivoirier et argentier, *Amtmann* à Rüti 1704-1711. — 6 FELIX, * 1689, piétiste et séparatiste, exclu du ministère zuricois et exilé de la Confédération pour trois ans, † en exil en Allemagne en 1724. — 7. ***David,*** fils du n° 5, 1697-22 mai 1777, justicier de Maur sur le Greifensee 1743-1775, célèbre graveur, étudia à Augsbourg en 1719, chez Bernard Picart à Amsterdam en 1722, à Londres 1727, à Paris 1728 et rentra à Zurich en 1729, où il installa un atelier de gravure et un magasin d'objets d'art. Son chef-d'œuvre est la *Neue Topographie der Eydgnossschaft* qui parut de 1754 à 1773. On peut citer en outre : *Vorstellung Lobl. Stands Zürich Schlösser*, 1740 ; *Eigentl. Vorstellung der adelichen Schlösser im Zürichgebiet*, 1741 ; *Vorstellung Lobl. Stands Zürich sog. aussere Amthäuser*, 1741 ; *Gottesdienstliche Ceremonien*, 1744-1751 ; *Zürcher. Ausrufbilder*, 1748-1751 ; *Basler Ausrufbilder*, 1749 ; *Zürcher Kleidertrachten*, 1749. — Voir *SKL.* — *Katalog Stadtbibl. Zürich* 1864 et 1896. — *LL.* — *LLH.* — Keller-Escher : *Promptuarium.* — Wirz : *Etat.* — Renseignements de H. Hess, Winterthour. [H. Br.]

David Herrliberger. D'après une gravure sur cuivre de J.-R. Schellenberg (Bibl. de la Ville, Winterthour).

HERRLIG. Famille autochtone d'Obwald, paroissienne de Sarnen (Schwändi). CLAUS † à Nancy en 1477 ;

HANS et PAUL, † à Novare en 1513 ; CLAUS † à Marignan en 1515. — HEINI, conseiller, délégué à Sion en 1517. — JACOB, arbitre 1547 ; la famille a compté six juges de 1544 à 1593. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen.* — Le même : *Genealogische Notizen.* — Obituaire de Sarnen. — Protocoles du Conseil et du tribunal de l'Obwald. [AL. T.]

HERRSCHAFT (C. Grisons). Voir MAIENFELD.

HERSBERG (C. Bâle-Campagne, D. Liestal. V. *DGS*). Com. et Vge. En 1226 *Herisperch.* Une colonie, appelée en 1262 *villula Hersperg*, était située dans les juridictions de Liestal, Sissach, Wintersingen, Magden, Arisdorf. C'était un seul domaine à cheval sur la frontière du Sisgau et de la seigneurie de Rheinfelden ; en 1589 encore il appartenait à un propriétaire unique. L'abbesse d'Olsberg possédait la basse justice en 1380. La haute juridiction relevait des comtes de Tierstein. En 1461, Hersberg passa avec la seigneurie de Farnsbourg à Bâle. Les contestations qui divisaient la ville et le couvent ne prirent fin qu'avec la convention du 31 mai 1664, aux termes de laquelle Bâle acquérait tous les droits de juridiction sur Hersberg et Nusshof. En 1633, le hameau fut mis à sac par les Espagnols, au mépris de la neutralité. Au spirituel, Hersberg dépend de Arisdorf-Giebenach. — Bruckner : *Merkwürdigkeiten*, 2355. — Ludwig Freivogel : *Die Landschaft Basel*, p. 31. — Arch. d'État de Bâle-Campagne. [K. GAUSS.]

HERSBERG, KATHARINA von, originaire de Souabe, abbesse d'Olsberg de 1548 à 1588, releva le couvent ruiné par la Réformation et sut se faire donner de nouveau par l'archiduc Ferdinand le domaine d'Iglingen, † 1588. — M. Beurmann : *Gesammelte Schriften* II, 298. [K. G.]

HERSCH, ANDREAS, d'Aach dans le Hegau, * vers 1527, moine à Einsiedeln en 1559 ou 1561, administra pendant 18 ans la paroisse d'Oberkirch à Lucerne et fut installé le 6 septembre 1592 abbé d'Engelberg par les cantons protecteurs, après que le nonce eut déposé l'abbé Gabriel Blattmann, † 2 juin 1600. Le nécrologe d'Engelberg caractérise son administration par ces mots : cet intrus a bien mal gouverné *(Dieser intrusus hat wol übel geherscht).* — *Album Engelbergense.* [R. D.]

HERSCHE (HERSCHI, HERSCHY). Ancienne famille du canton d'Appenzell Rh.-Int. dont le nom est un diminutif de *Hertwig* et est déjà mentionné vers 1400. — [A. M.] — 1. JOHANN-SEBASTIAN, peintre et doreur, * 1619 à Appenzell, fut probablement nommé en 1660 peintre du couvent de Saint-Gall. En tout cas, il vécut dès lors à St. Fiden. Son fils, du même nom, lui succéda dans sa charge, de sorte que leurs œuvres respectives ne peuvent pas toujours être distinguées avec certitude. — *SKL.* — [BL.] — 2. CHRISTIAN, émigra en 1709 aux États-Unis d'Amérique et devint l'ancêtre d'une famille très nombreuse, dont le nom s'écrit *Hershey* (*History of the Hershey Family*, par Scott F. Hershey). — 3. ANTON-JOSEPH, de Schwendi, 15 novembre 1739-26 avril 1814, landammann 1802, député à la Diète 1799, fut déporté à Bâle par le Directoire helvétique comme adversaire des Français. — 4. ANTON-JOH., de Gonten, 14 mai 1804-13 mai 1876, maître à Münster en 1829, enseigna dès 1831 au gymnase et au lycée de Lucerne, dont il fut plusieurs fois recteur. — 5. JOHANN-JOSEPH, de Gonten, 1er mars 1842-16 mars 1903, s'éleva à travers les plus grandes privations et les circonstances les plus difficiles à l'une des situations les plus considérables dans l'industrie de la broderie des Rhodes-Intérieures. — Voir *AU.* — *AJ.* — Koller : *Appenzell. Geschlechterbuch.* [A. M.]

HERSIWIL (C. Soleure, D. Kriegstetten. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Kriegstetten. Il appartenait à la seigneurie de Halten et fut rattaché avec celle-ci à Soleure en 1466. — *MHVS* 8. — Schmidlin : *Kriegstetten.* [L. S.]

HERSTER (HÆRSTER). Famille de Zoug et d'Ægeri. RUDOLF, originaire de Zurich, habitait en 1429 au Zugerberg et obtint la bourgeoisie de Zoug en 1489 ; FELIX s'établit en 1570 à Ægeri. HANS et WOLFGANG, de Zoug, tombèrent à la bataille de la Bicoque en 1522. — 1. WOLFGANG, conseiller en 1547, bailli de Baden 1549, trésorier, vice-landammann 1556, député à la Diète de Baden, 1559. Son fils — 2. MICHAEL, conventuel à Rheinau, abbé le 19 décembre 1559, † 7 janvier 1565. — Plusieurs ecclésiastiques et différents fonctionnaires sont issus de cette famille. Celle-ci s'éteignit à Zoug en 1838. — *LL.* — *LLH.* — W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*, nos 268-269. [W.-J. MEYER.]

HERTACH. Famille glaronnaise. — ULI, émigra de Gams (Saint-Gall) à Niederurnen vers 1630, dont la famille est encore bourgeoise aujourd'hui. Elle obtint en 1836 la bourgeoisie du canton de Glaris. [J.-J.-K.-M.]

HERTEN (C. Zurich, D. Winterthour. V. *DGS*). Point frontière entre la commune de Hagenbuch-Schneit et Elgg. Au moyen âge un château s'érigeait sur le Schneitberg à l'Est d'Unterschneit. C'est à tort que H. Brennwald a cherché en ce lieu le berceau d'Euphemia von Herten, la soi-disante fondatrice du premier monastère de Töss. Le château aurait servi de résidence à une branche des seigneurs d'Elgg. L'endroit est mentionné en 1535 comme emplacement d'un château *auf Herten.* Des fouilles n'ont donné aucun résultat en 1923. — Voir *MAGZ* 23, p. 323. — K. Hauser : *Gesch. v. Elgg*, p. 51. — J. Nater : *Gesch. v. Aadorf*, p. 136. — *TB* 23, p. 108. — H. Brennwald : *Chronik* I, p. 103. — *Bericht der AGZ* 1922-1923. [F. H.]

HERTEN (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Altikon. V. *DGS*). Nom de deux hameaux, Ober-Herten et Unter-Herten, qui formèrent jusqu'en 1884 une commune civile ; ils furent détachés, aux points de vue politique et spirituel de Ellikon lors de la dissolution de cette commune et rattachés à celle d'Altikon. *Hertin* était en 1205 une possession du chevalier Konrad von Wartenberg. Le chroniqueur Stumpf et la carte de Murer donnent comme berceau à la famille de Herten, ministériaux des Kibourg, le château de ce village de Herten. Il était situé au Nord de Unter-Herten, où le Hirschengraben rappelle encore les fossés du château. — *LL.* — *MAGZ* 23, p. 323. — E. Stauber : *Ellikon a. d. Thur*, p. 172. [F. H.]

HERTEN (OBER- et UNTER-) (C. Thurgovie, D. et Com. Frauenfeld. V. *DGS*). Hameau. Propriété de la commanderie de Saint-Jean à Tobel, il forma avec Griesen, Hub et Ergaten une juridiction autonome. Le coutumier date de 1563. — Voir *LL.* — *Pup. Th.* — Hasenfratz : *Landgrafschaft Thg.* — Rentier des chevaliers de Tobel dès 1549. — *TB* 28, p. 93. [HERDI.]

HERTEN, von. Famille de ministériaux des Kibourg qui doit très vraisemblablement son nom à l'ancien château de Herten dans la commune zuricoise d'Altikon. *Armoiries* : d'or à l'arbalète de sable. — 1. HEINRICH, † 1249. Sa femme — 2. EUPHEMIA aurait érigé, au pont de la Töss, d'après la chronique de Stumpf, la petite maison de religieuses qui précéda le couvent de Töss fondé par les comtes de Kibourg. Heinr. Brennwald l'a crue originaire de Herten près d'Elgg et l'a saluée comme fondatrice du couvent lui-même (1233). — *UZ* II. — Stumpf : *Chronik* II, fol. 100 b. — H. Brennwald : *Schw. Chronik* I, dans *QSG* N. S. I. — *MAGZ* XXVI, p. 86. — 3. KONRAD, 31me abbé du couvent de bénédictins de Rheinau 1281-1302, † 23 octobre 1302. — Voir Hohenbaum van der Meer : *Gotteshaus Rheinau*, p. 99. — *UZ.* — *Sigelabbild. zum UZ* VI. — 4. EBERHARD, cité dans l'obituaire de Dinhard le 6 février, serait peut-être identique au conseiller de Rheinfelden qui porte le même nom en 1311. — *OBG.* [F H.]

HERTEN, von. Famille thurgovienne de ministériaux. Le plan cadastral de Nötzlin pour la commanderie de Tobel, datant de 1745, indique au Nord-Est d'Obergriessen l'emplacement d'un château. Parmi les seigneurs de Herten que mentionnent les documents on ne sait pas lesquels sont propriétaires de ce château et lesquels se rattachent à la résidence zuricoise du même nom, mais d'une importance plus considérable. A la famille thurgovienne peuvent appartenir : — ALBERTUS, chevalier de Hertin, appelé le centenier *(Hune)*, croisé 1268 ; le centenier von Hertin 1270, 1271 ; frère C. von Herten 1294. — Voir *TU.* — *UZ.* [HERDI.]

HERTENEGG. Famille noble bavaroise de Sonthofen. L'évêque de Coire remit en hypothèque la seigneurie de Flums à CHRISTOPH von Hertenegg en 1385 ; en 1403, Christoph détenait en gage de l'Autriche le châ-

teau et la seigneurie de Sargans, il apparaît la dernière fois en 1406, à l'occasion de l'engagement hypothécaire des seigneuries de Sargans, Windegg, etc., par le comte Frédéric VII de Toggenbourg. — Müller : *Die Herrschaft Flums*, p. 52, 55, 71. — *MVG* XXII, 78. [Bt.]

HERTENSTEIN (C. et D. Lucerne, Com. Weggis. V. *DGS*). Ancien château, berceau des nobles von Hertenstein, dont seul le fossé est encore visible. Le château appartenait primitivement au couvent de Pfäfers et passa à la maison de Habsbourg, qui en donna la basse juridiction aux barons de Ramstein ; ces derniers l'inféodèrent en 1342 aux Hertenstein. Cette famille renonça à tous ses droits en faveur de la ville de Lucerne en 1380. L'empereur d'Autriche Charles, chassé de son pays par la guerre mondiale, résida à l'hôtel du Château (anciennement le *Tanzenberg*) du 26 avril au 10 octobre 1921. Il faut aussi mentionner le théâtre en plein air, où la première représentation eut lieu en été 1909, et qui fut rouvert en été 1922. — *Blätter f. Wissenschaft u. Kunst* 1922. — *Gfr.* Reg. [v. V.]

HERTENSTEIN. Familles des cantons de Bâle, Berne, Saint-Gall, Zurich.

A. **Canton de Bâle.** Famille bâloise éteinte, d'origine inconnue, dont le premier représentant, MATERN, environ 1443-1505, tourneur, fut reçu en 1464 dans la corporation des tisserands. *Armoiries* : d'azur (sinople) à la pierre d'argent surmontée d'un W d'or renversé. — 1. THOMAN, environ 1471-1524, fils du précédent, également tourneur, parvint au Petit Conseil en 1508 comme prévôt des tisserands. — 2. SEBASTIAN, environ 1498-1552, fils du n° 1, tourneur et administrateur à Gnadenthal, conseiller des tisserands de 1530 à 1552. — 3. VALENTIN, environ 1519-1564, frère du précédent, également tourneur, conseiller des tisserands de 1554 à 1564. Dans les derniers temps la famille est surtout mentionnée dans la corporation des vignerons. — 4. THEODOR, 1543-1586, fils du n° 3, vigneron et prévôt des vignerons 1574-1586. — 5. MELCHIOR, 1552-1620, frère du n° 4, gaînier, puis marchand de vin et prévôt des vignerons 1611-1620. La vocation religieuse attira plusieurs représentants d'une autre branche de la famille. — Voir Archives d'État Bâle-Ville. — *LL.* [P. Ro.]

B. **Canton de Berne.** Famille éteinte de la ville de Berne. — NIKLAUS, premier bailli de Signau 1530, de Laupen 1533. — WILHELM, bailli de Schwarzenburg 1525 et 1535, du Petit Conseil 1532 et 1541, capitaine des arquebusiers dans la conquête du Pays de Vaud en 1536, avoyer de Thoune 1543. — Voir *LL.* — v. Mülinen : *Beiträge* I, p. 145. [H. Tr.]

C. **Canton de Saint-Gall.** Famille éteinte de la ville de Saint-Gall, citée dès 1424, JAKOB, Dr med., médecin de la ville dès 1552, et de la commune de Rorschach dès 1555. — 1. JAKOB, chef des gens de Rorschach qui se soulevèrent contre l'abbé Diethelm Blarer, fut condamné à l'exil en 1560. — 2. FRANZ, de Rorschach, * 7 déc. 1610, profès 1631, préfet du Consistoire 1639, custode 1644, maître de chapelle 1648, maître de novices et sous-prieur en 1652, il se présenta en 1653 pour le poste d'abbé d'Ettenheim; exilé à Saint-Gall, il en revint en 1679, † 2 novembre 1686. — 3. SEBASTIAN, frère du n° 2, * 1638, profès à Rheinau, organiste, maître de novices à Rheinau, rédigea un *diarium* dès 1656, † 11 novembre 1676. — Voir *LL.* — *LLH.* — von Arx : *Gesch. des Kts. St. Gallen* III, p. 71. — Archives du couvent. [J. M.]

Wilhelm-Friedrich Hertenstein. D'après une lithographie (Bibl. de la ville, Winterthour).

D. **Canton de Zurich.** Famille de Kibourg où elle est établie déjà en 1483. Plusieurs de ses membres furent avoyers de l'ancien bourg. — [J. FRICK.] — ***Wilhelm-Friedrich***, * 5 mars 1825 à Kibourg, forestier cantonal adjoint dès 1853, inspecteur des forêts 1855, député au Grand Conseil 1858, juge de district, chef d'arme de l'artillerie et de la cavalerie cantonales dès 1872, conseiller d'État 1872 ; la même année, conseiller national et colonel d'artillerie, conseiller aux États 1878, conseiller fédéral 1879, chef du département militaire, président de la Confédération en 1888, † 27 novembre 1888. Une plaque commémorative a été apposée en 1925 sur la maison où il naquit. — Voir *Schweizer Ztschr. f. Forstwesen* 1889. — *Schw. Portr. Gall.* n° 1. — *NZZ* 1888, nos 333-336 ; 1925, nos 813 et 820. — *Illustr. Zürcher. Chr.* 1925, nos 23 et 24. — Numa Droz dans *Bibliothèque Universelle* 1891, n° 1. [L. FORRER.]

HERTENSTEIN, von. Famille de ministériaux des Habsbourg et de patriciens de la ville de Lucerne. Elle est citée pour la première fois avec WERNER vers 1213. ULRICH est bourgeois en 1370, JOHANN-ULRICH en 1373. Dans la seconde moitié du XIIIe s. déjà elle acquit par mariage la seigneurie de Buonas sur le lac de Zoug qui resta entre ses mains jusqu'en 1654 ; elle s'y établit et vendit la basse-juridiction de Weggis à Lucerne en 1380. *Armoiries* : de gueules au massacre de cerf d'argent, entourant un lion d'or. — 1. ULRICH, possessionné à Kölliken de 1244 à 1272, chevalier 1256-1261. — 2. PETER, fils du n° 1, cité de 1261 à 1336, chevalier en 1302. — 3. BERCHTOLD, fils du n° 2, cité de 1304 à 1336, curé de Risch. — 4. ULRICH, 1354-1400, bourgeois de Zurich 1363, de Lucerne 1370, seigneur de Buonas, du Grand Conseil de Lucerne 1396. — 5. JOHANN-ULRICH, fils du n° 4, 1373-1435, bourgeois de Lucerne. — 6. ULRICH, frère du n° 5, du Grand Conseil 1414, seigneur de Küngstein 1415, du Petit Conseil et bailli de Rothenbourg, de Richensee, Villmergen et Meyenberg 1419, de Baden 1420, de Muri 1429; métral à Lucerne en 1424, il prit part à la campagne de Milan 1425. Avoyer 1428, bailli de Merischwand 1436, délégué aux tractations de la paix avec Zurich en 1440, † 1454. — 7. HARTMANN, 1418-1450, chevalier de l'ordre Teutonique. — 8. CASPAR, fils du n° 6, du Grand Conseil 1430, du Petit Conseil 1454, bailli de Kriens 1459, de Münster 1463, juge 1464, député à la Diète dès 1464 ; délégué à Milan et au traité de Waldshut en 1468, avoyer en 1469, seigneur de Buonas, chef du parti français et de la ligue des villes. Ambassadeur en France en 1475, commandant de l'arrière-garde des Confédérés à Morat, chevalier 1476, ambassadeur en Autriche en 1479, en Lorraine en 1480, † 1486. — 9. PETER, fils du n° 8, combattit à Morat en 1476, étudia à Paris en 1482 ; chanoine 1483, chanoine de Sion 1489, prieur de Martigny, chanoine de Bâle 1494, doyen, custode de Beromünster 1502, chanoine de Constance 1504, protonotaire apostolique, † 1519. — 10. BALTHASAR, frère du n° 9, au service de l'archiduc Sigismond d'Autriche à Innsbruck en 1486, grand conseiller et seigneur de Baldegg 1491 ; bailli d'Ebikon 1496, prit part à la guerre de Souabe en 1499, † 1513. — 11. JAKOB, frère du n° 10, 1460-1527, combattit à Grandson et à Morat en 1476, du Grand Conseil 1485, membre du tribunal des Neuf et bailli de Büron 1485 ; seigneur de Buonas 1486, du Petit Conseil 1487, délégué au renouvellement de l'alliance avec Rotweil en 1487, bailli du Rheintal 1491. Prit part à la guerre de Souabe, trésorier 1499, bailli de Rothenbourg 1503, de Willisau 1509, député à la Diète 1502, délégué au renouvellement du pacte de 1502, capitaine général de Wil 1506, capitaine pendant la campagne d'Italie 1512 ; il construisit vers 1512 la maison ornée des fresques d'Holbein, à Lucerne, combattit à Marignan en 1515. Avoyer 1516, trésorier 1517, partisan des Français. — 12. LEODEGAR, fils du n° 11, blessé à Marignan 1515, du Grand Conseil 1524, seigneur de Buonas 1527, prit part aux deux guerres de Cappel en 1529 et 1531, bourgeois de Zoug en 1533, du Petit Conseil 1535, bailli de Weggis 1535 et 1543, délégué à Fribourg en 1550, à la Diète en 1552, partisan des Français, † 1554. — 13. BALTHASAR, fils

du n° 12, étudia à Fribourg-en-Brisgau, chanoine 1545, chanoine de Constance 1555, † 1563. — 14. JAKOB, frère du n° 13, chevalier de l'ordre Teutonique, il dut administrer les commanderies bernoises de Köniz et de Sumiswald en 1550, gouverneur d'Hitzkirch 1551, commandeur d'Anlau et de Mulhouse en 1560, il perdit la bourgeoisie de Lucerne en 1565, † 1575. — 15. ERASMUS, frère du n° 13, du Grand Conseil 1554, seigneur de Heidegg 1556, du Petit Conseil 1573, † 1576. — 16. HIERONYMUS, prit part aux guerres de religion en France 1568, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare 1571, du Grand Conseil 1573, du Petit Conseil 1577, suppléant du capitaine de la garde à Rome 1578, capitaine en France 1585, chargé de mission auprès du roi de France Henri III en 1586, bailli de Sargans 1589, capitaine et colonel au service espagnol dans les Pays-Bas 1593. Auteur d'une chronique lucernoise qui va de 1556 à 1574, † 1596. — 17. NIKLAUS, fils du n° 15, 1565-1633, du Grand et du Petit Conseil 1586, juge 1589, bailli de Ruswil 1591 et 1603, de Rüsegg 1597, délégué à la Diète 1594 et 1598, bailli de Münster 1611, de Willisau 1615, économe du collège des jésuites 1616, lieutenant d'avoyer 1621, directeur de l'arsenal 1630, seigneur de Buonas. Auteur de mémoires sur les troubles politiques de Lucerne de 1589 à 1594, d'un armorial et de notices généalogiques sur sa famille. — 18. HEINRICH-LUDWIG, fils du n° 17, 1587-1647, du Grand Conseil 1610, bailli de Büron 1625, de Willisau 1627, du Petit Conseil 1634, bailli de Münster 1635, de Ruswil 1641. — 19. JAKOB, demi-frère du n° 17, 1597-1640, *Amtmann* de Zwingen 1607, du Grand Conseil 1618, souche de la lignée de l'évêché de Bâle. — 20. LEODEGAR, frère du n° 18, 1601-1646, jésuite 1619, professeur de philosophie à Ingoldstadt 1636, auteur d'ouvrages philosophiques. — 21. NIKOLAUS, demi-frère du n° 20, 1605-1671, chanoine 1634, entreprit un pèlerinage à Jérusalem où il fut fait prisonnier par les Turcs qui le relâchèrent ensuite, protonotaire apostolique 1636. — 22. FRANZ-ERASMUS, fils du n° 18, 1618-1654, du Grand Conseil 1638, bailli de Wykon 1646, du Petit Conseil 1647. — 23. JOHANN-JAKOB, 1630-1709, du Petit Conseil 1665, bailli de Ruswil 1667, intendant des bâtiments 1702, lieutenant d'avoyer, ammann de la ville 1703. — 24. FRANZ-HEINRICH, chanoine de Bâle 1678, prévôt 1695, † 1703. — 25. JOST-FRANZ-ALOIS, fils du n° 23, 1673-1739, du Grand Conseil 1694, du Petit Conseil 1709, bailli de Rothenbourg et lieutenant d'avoyer 1723. — 26. JOSEPH-ANTON-RENWART, fils du n° 25, 1696-1754, du Grand Conseil 1720, major de la ville 1725, bailli du lac à Sempach 1735, du Petit Conseil 1739. — 27. JOSEF-LUDWIG-VITAL-NIKOLAUS, fils du n° 26, 1735-1787, du Grand Conseil 1762, premier-lieutenant au régiment des gardes suisses en France, 1761, capitaine 1769, brigadier 1781, chevalier de Saint-Louis. — 28. KARL-JOSEF-FRANZ-XAVER, fils du n° 27, 1764-1811, du Grand Conseil 1787, lieutenant au régiment des gardes suisses 1792, lieutenant-colonel de la milice lucernoise 1795, bailli du château de Wykon 1796, commandant de place de Lucerne 1798. — 29. ADOLF-JOSEF-JOHANN-BAPTIST, 1802-1853, Dr en droit à Göttingue 1826, avocat et sous-procureur 1827, juge de paix 1828, juge de district 1829, un des chefs du mouvement de 1830, au Grand Conseil, juge à la Cour d'appel et membre de la Cour martiale 1831, député à la Diète 1832, juge criminel. Il présida l'assemblée populaire qui se réunit au théâtre de Lucerne pour renverser le gouvernement, de nouveau député au Grand Conseil et président de la Cour pénale 1847, chef des démocrates. Dernier de la famille. — Voir *LL.* — *LLH.* — *Gfr.* Reg. — Th. von Liebenau : *Fresken am Hertensteinhaus in Luzern u. Gesch. der Familie Hertenstein.* — Merz : *Wpb. der Stadt Aarau.* — von Vivis : *W. d. ausg. G. Luzerns*, dans *AHS* 1905. — Riedweg : *Geschichte des Kollegiat-Stiftes Beromünster.* — May de Romainmotier : *Histoire militaire.* — *Besatzungsbuch.* — Papiers de famille. — Archives de Lucerne. [v. V.]

HERTER. I. Famille de l'ancienne commune de Wülflingen, aujourd'hui de la ville de Winterthour, citée à Wülflingen dès 1559 et dont le berceau est Herten près d'Altikon. Elle acquit dans la suite la bourgeoisie de Veltheim et de Hettlingen. — [J. FRICK.] — *Armoiries* : d'azur à une étoile d'or à six rais, chaussé ployé d'argent. — 1. DAVID, * 1822 à Hettlingen, l'un

des meilleurs imprimeurs en gravure de la Suisse ; après avoir étudié en Allemagne et à Paris, il vécut à Zurich où il a imprimé la plupart des illustrations des *Zürcher Neujahrsstücke*, de nombreux ouvrages illustrés et des vues de la Suisse, † en 1888 à Zollikon. — *SKL.* — 2. JAKOB, * 1852, instituteur à Winterthour de 1882 à sa mort, le 14 septembre 1917 ; journaliste fécond. Auteur d'un guide de Winterthour et de ses environs, du chapitre *Flora* dans la *Heimatkunde von Winterthur* et de *Der Grütliverein Winterthur 1848-1898.* — *SL* 1917. — *Sonntagspost des Landboten* 1917, n°s 38 et 39. — II. Famille éteinte bourgeoise de la ville de Zurich dont sont issus de nombreux ecclésiastiques. HEINRICH s'établit au XVIIe s. dans le Palatinat comme pasteur ; ses descendants, pasteurs et avoyers dans la région d'Heidelberg, s'efforcèrent vainement en 1775 d'être réintégrés dans la bourgeoisie de Zurich qu'ils avaient perdue. — ANDREAS, * 1565, pasteur à Turbenthal en 1596, à Weisslingen en 1607, † 1630, doyen du chapitre de Kibourg en 1621. — Voir *LL.* — Keller-Escher : *Promptuarium.* — Wirz : *Etat.*

III. D'Uster est originaire — HERMANN, * 16 juin 1877, architecte, inspecteur des bâtiments de la ville de Zurich 1919. — *DSG.* [H. Br.]

HERTER VON HERTENEGG, *Wilhelm,* 1424-1477, chevalier, l'un des deux capitaines des 800 hommes des villes forestières en 1474, capitaine du contingent de Strasbourg dans les trois batailles des guerres de Bourgogne. D'après diverses traditions, il créa chevaliers 80 hommes, entre autres Hans Waldmann de Zurich, avant la bataille de Morat. L'authenticité des paroles échangées entre Waldmann et Herter au sujet de l'attaque du retranchement bourguignon et des opérations des Confédérés à Morat, paroles rapportées par le chroniqueur Hans Füssli, est douteuse. Député aux négociations de Fribourg dans l'été 1476, † 2 mars 1477 à Bâle, enterré à Tubingue. — Voir *OBG.* — J.-J. Amiet : *W. H., der Held von Murten*, dans *Bund* 1876. — *JSG* 31, p. 3. — *Nbl. Feuerwerkergesellschaft* 1906, p. 4 et 39. — *Dok. Waldmann* I, p. 168-169. — Dierauer II. [F. H.]

HERTIN, PETER, de Lötschen, prêtre 1487, prieur de Lötschen 1492-1503, curé de Rarogne 1508-1532, où il fit bâtir l'église, d'un beau style, et la fit décorer de fresques magnifiques ; dès 1505 chapelain de l'évêché et receveur général de l'évêque Matthieu Schiner ; chanoine de Sion 1514-1519 et de nouveau dès 1527. Il dota largement les prébendes de Lötschen, † mai 1542. — *BWG* VI, 92. [D. I.]

HERTLI. Famille de Trüllikon (Zurich), citée depuis 1630, mais déjà fixée dès 1470 dans le village voisin d'Andelfingen. [J. FRICK.]

HERTLIN (HÆRTLIN). Famille qui obtint la bourgeoisie de Bâle le 8 avril 1539 avec SIXT Hertel, coutelier, dont un descendant — MELCHIOR, 1623-1695, fut secrétaire de corporation des marchands. Son fils — MELCHIOR, 1650-1705, officier au service étranger, parvint au grade de lieutenant-colonel, † en février 1705 en garnison à Tirlemont. — *LL.* — Archives d'État Bâle. [P. Ro.]

HERTLING. Famille originaire de Mund (Valais), naturalisée fribourgeoise et reçue bourgeoise de Fribourg en 1865. — LÉON, * 20 novembre 1867, architecte à Fribourg en 1890 où il construisit, seul ou en collaboration, de nombreux et importants édifices publics : Banque de l'État, Banque populaire, Banque cantonale, École des filles et École réformée de Gambach, Bibliothèque cantonale et universitaire, Hospice Daler, et dernièrement le nouveau bâtiment de la Banque populaire. On lui doit aussi la construction d'un grand nombre de maisons et de villas, spécialement dans les quartiers neufs de Pérolles et de Gambach.

Conseiller communal et directeur des travaux publics de la ville de Fribourg 1903-1907 ; directeur-administrateur du Fribourg-Farvagny. — Voir *SKL*. — *DSC*. [G. Cx.]

HERTNER. Famille de Saint-Gall, dont plusieurs représentants exerçaient le négoce à Lyon au XVIIe s. et à Genève, où JEAN-ULRICH fut reçu bourgeois en 1579. Capitaine de cavalerie pendant la guerre de 1589. Ses descendants — JACQUES, pasteur des églises réformées de Lyon, et JEAN, son frère, furent réintégrés dans leur bourgeoisie en 1677. *Armoiries* : de gueules à la bande d'argent chargée de trois trèfles de sable, accompagnée en chef et en pointe d'une étoile d'or. — Covelle : *LB*. — N. Roudot : *Les protestants à Lyon*. [H. Da.]

HERTWIG. Famille bourgeoise éteinte de la ville de Soleure. Maître HANS-KASPAR, médecin, est bourgeois en 1515. — GEORG, secrétaire d'État 1515, *Altrat* 1544-1553. — HANS-GEORG, fils du précédent, du Grand Conseil 1561-1565, capitaine au service de la France, régiment Fröhlich. — *Bestallungsbuch*. [v. V.]

HERTZER, EMIL, d'Oberuzwil, écrivain, auteur des drames : *Gesetz und Liebe*, *Sonnenwend* et des brochures : *Die Lungenschwindsucht und die Ansteckungsfurcht*, de *Ein Aufruf ... von Emil Thurgau*. † à Locarno le 9 décembre 1902. — *St. Galler Nbl*. 1903, p. 59. [Bt.]

HERVÉ. Famille originaire de Pons en Saintonge, admise à l'habitation de Genève en 1731 et à la bourgeoisie en 1790. — ÉTIENNE-JACQUES, 1817-1868, avocat 1844, substitut 1848-1851, puis procureur général 1851-1864 ; député au Grand Conseil 1852, à la constituante 1862. [A. Ch.]

HERWAGEN. Famille du Hegau émigrée à Bâle en 1528, avec — 1. JOHANNES, † 1558, imprimeur, établi à Strasbourg de 1523 à 1528, bourgeois de Bâle en 1528, il reçut une lettre d'armoiries de l'empereur Charles-Quint en 1547. Sa femme, Gertrud Lachner, était la veuve de l'imprimeur Johann Froben († 1527). Herwagen dirigea l'atelier de Froben avec son beau-fils Hieronymus Froben et son gendre Nicolaus Episcopius, mais dès 1531 il imprima presque toujours seul. Ses fils furent — 2. KASPAR, 1528-1577, professeur de droit et archiviste du margraviat de Bade à Röteln. — 3. JOHANNES, le jeune, 1530-1564, imprimeur. Sa veuve, en se remariant avec l'imprimeur Johannes Oporinus, lui apporta l'officine des Herwagen. — 4. HIERONYMUS, 1564-1634, fils du n° 3, dernier imprimeur de la famille ; il s'adonna ensuite au commerce et disparut de Bâle dans la première moitié du XVIIIe s. *Armoiries* : parti d'or et d'azur au croissant de l'un en l'autre. — Voir *BZ* 17. — P. Heitz et C.-Chr. Bernoulli : *Die Basler Büchermarken*. — J. Stockmeyer et B. Reber : *Beitr. zur Basler Buchdruckergesch*. — *Athenæ Rauricæ*. — *WB*. [C. Ro.]

HERWART, PHILIBERT, baron d'Huningue, fils d'un banquier de Paris, originaire d'Augsbourg. Envoyé en Suisse en 1692 comme ministre résident du roi d'Angleterre, il se fixa à Genève, puis à Berne. Sa mission terminée, il demeura à Vevey de 1702 à 1706, et fut reçu bourgeois de Vevey le 15 décembre 1704. En 1706, il rentra à Londres, où il fut gouverneur de l'hôpital des réfugiés et mourut le 30 avril 1721. Il avait épousé en 1698 une Graffenried. L'un de ses fils — JAQUES-PHILIPPE, acquit en 1733 la seigneurie de Saint-Légier sur Vevey, et il mourut à Vevey le 31 janvier 1764 ne laissant qu'une fille, mariée à Gabriel May, qui hérita d'Huningue, tandis que Saint-Légier passait à la famille Cannac. [M. R.]

HERWEGH, *Georg-Friedrich*, écrivain et poète, * 31 mai 1817 à Stuttgart, se réfugia en 1839 à Emmishofen (Thurgovie), publia en 1841 ses *Gedichte eines Lebendigen*. Il retourna en Allemagne en 1842, mais proscrit peu après, à la suite de la publication d'un pamphlet, il revint en Suisse et acquit en 1843 la bourgeoisie de Bâle-Campagne. En 1843 il publia *Einundzwanzig Bogen aus der Schweiz*. Après l'échec de la révolte badoise de Hecker et Struwe en 1848, il se réfugia à Paris, puis en 1849 à Genève et à Nice, enfin à Zurich (Hottingen), † 7 avril 1875 à Lichtental (Allemagne). Un monument lui a été érigé à Liestal en 1904. — Voir Robert Seidel : *G. H., ein Freiheitssänger* ; *Festschrift zur Einweihung des G. H.-Denkmals*. — *Chronik Neumünster*, p. 435. — *ADB*. [O. G.]

HERWIG, STEFAN, peintre, * à Elberfeld le 11 mars 1855, quitta Munich pour Rapperswil en 1898, peignit en cette ville la décoration du musée polonais, de nombreuses églises et maisons privées des environs. † à Rapperswil le 11 août 1914. — *SKL*. — *St. Galler Nbl*. 1915. [Bt.]

HERZEN. Famille d'origine russe fixée à Lausanne et qui remonte à — 1. ALEXANDRE, 1812-1870, révolutionnaire russe qui fonda à Londres *La Presse libre*, puis *La Cloche* ; écrivit des romans et des mémoires, vécut quelque temps à Genève et mourut à Paris. Il acquit en 1851 la bourgeoisie de Châtel (Burg) près de Morat. — A. Herzen : *Erinnerungen*. — Steklow : *A. I. Herzen*. — 2. Charles, dit ALEXANDRE, fils du n° 1, 1839-1906, professeur de physiologie à l'institut des études supérieures à Florence 1876, puis de physiologie à l'université de Lausanne 1881-1906 ; auteur de plusieurs ouvrages techniques.— 3. NICOLAS, * 5 juin 1873 à Fiesole, fils du n° 2, bourgeois de Châtel, professeur de droit romain à l'université de Lausanne 1900-1923. — 4. PIERRE, * 8 mai 1871, frère du n° 3, professeur de chirurgie à l'université de Moscou. [M. R.]

HERZIG. Familles des cantons d'Appenzell et de Berne. Ce nom était primitivement identique à Herzog et signifie comme ce dernier : *Hergezogener*, celui qui est venu.

A. **Canton d'Appenzell.** Famille très répandue dans les Rh.-Ext., dont le nom se confond avec celui d'*Herzog* et paraît ainsi dans les actes déjà depuis 1463. — HEINRICH, de Walzenhausen, * 28 juin 1887, peintre et maître de dessin. — *Appenzell. Monatsblatt* 1840. — Koller : *Geschlechterbuch*. — *SKL*. [A. M.]

B. **Canton de Berne.** Famille déjà nombreuse au XVIe s. à Langenthal qui s'est répandue dans les communes voisines et dans le territoire lucernois voisin. Au XVIe s. elle se nommait Hertzog, plus tard alternativement Hertzog et Herzig, depuis le XVIIIe s. Herzig et depuis la 2e moitié du XIXe s. de nouveau Herzog. — GOTTFRIED, d'Obersteckholz, * 1870, peintre, mentionné dans *SKL* et *DSC*. — Renseignements du secrétariat de Langenthal. [H. Tr.]

HERZNACH (C. Argovie, D. Laufenbourg. V. *DGS*). Com. formée de deux villages, Ober- et Unter-Herznach. En 1097, *Hercenahc* ; 1143, *Hercina* ; 1180, *Hercena* ; *Heirzena* dans le rentier des Habsbourg. Herznach appartint primitivement au bailliage de Säckingen, puis à celui de Homberg ; une famille de ministériaux des Habsbourg, du même nom, y avait un château (1143-1272). Le château passa aux Habsbourg-Laufenbourg, et s'écroula lors du tremblement de terre de 1356. Aujourd'hui l'emplacement n'en est plus même connu. La chapelle de Sainte-Vérène à Herznach passe pour l'un des plus anciens lieux de culte du canton d'Argovie. On peut y voir un relief de pierre du Xe s. ; elle fut reconstruite en 1516. La collation de l'église de Herznach appartenait au propriétaire du château de Homberg près de Wittnau. En 1406, le duc Frédéric d'Autriche remit contre d'autres droits le patronat de l'église au chapitre de Rheinfelden. Après la suppression de ce dernier en 1867, le patronat revint au canton d'Argovie. En 1526 Densbüren se sépara de Herznach, au spirituel, Zeihen fit de même en 1852. Registres de baptêmes dès 1684, de mariages dès 1784, de décès dès 1785. — Voir Merz : *Burgen und Wehrbauten*. — *MAGZ* 30, 1, 1925, p. 42. — *ASA* 24. — Nüscheler dans *Arg*. 23. [H. Tr.]

HERZOG. Familles des cantons d'Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel, Schwyz, Thurgovie, Vaud et Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** De nombreuses familles de ce nom prospèrent dans plusieurs communes du Fricktal, notamment à Herznach, Hornussen et Effingen et sont aussi citées à Baden dès 1455. *Armoiries* : de gueules au lion d'or tenant une épée du même (variante). — Merz : *Wappenbuch v. Baden*. — *LLH*. — HEINRICH, de Reckingen, instituteur à Gebensdorf 1845, à Aarau 1851-1895, puis à l'école de district d'Aarau 1860-1866, un des rédacteurs des *Schweiz. Jugendblätter*. — *SL* 43, p. 303. — *Biogr. Jahrbuch* 3, p. 147. — *Aarg. Schulblatt*

17. — KASPAR, de Möhlin, * 11 septembre 1824, curé à Wittnau, à Œschgen 1852, à Wegenstetten 1858, à Hornussen 1875, député à la Constituante 1884, chanoine résident à Soleure 1886, † 3 novembre 1892. — *KKZ* 1892.

A la branche d'Effingen se rattachent — 1. ***Johann***, * 1773, bourgeois de Brugg 1797, membre du Grand Conseil helvétique 1798, dont il fut président en mars 1799, commissaire helvétique de l'armée de Masséna, sous-préfet du canton d'Argovie d'octobre à décembre 1801, député au Grand Conseil 1803, à la Diète 1804-1805 et 1808-1809, membre du Petit Conseil 1807, établi à Aarau dès 1810, il y fonda une filature de coton qui devint l'une des maisons les plus importantes de la Suisse. Colonel fédéral en 1813, il reçut en 1815 au nom du gouvernement argovien les empereurs de Russie et d'Autriche qui traversaient la Suisse et plus tard, en 1839, il eut la visite du roi de Wurtemberg dans sa propriété près d'Aarau *(das Herzogtum)*. Bourgmestre du canton d'Argovie en 1819, président du chapitre général de 1821-1830, exclu du gouvernement par la révolution de 1831, il resta cependant membre du Grand Conseil et de la Constituante et représenta la Suisse à diverses reprises dans des négociations avec l'étranger. Commandeur de la Légion d'honneur en 1828, † 21 décembre 1840. — *ADB*. — *VSNG* 26. — *Nbl.* de Brugg 1892. — *Arg.* 34. — J. Müller : *Der Aargau* II, p. 57. — E. Zschokke : *Hist. Festschrift* 1903.

Johann Herzog.
D'après une lithographie à la Bibl. Nat. Berne.

— 2. ***Hans***, général, petit-fils du n° 1 et fils de l'industriel et colonel fédéral JOHANN Herzog-Herosé (13 décembre 1790-16 avril 1870), * 28 octobre 1819 à Aarau, étudia de 1836 à 1838 à Genève les mathématiques et les sciences naturelles. Lieutenant d'artillerie en 1840, il fit alors des voyages d'études dans un but commercial et militaire en Italie, en France, en Angleterre, en Hollande, en Belgique et en Allemagne. Capitaine en 1846, adjudant de la IIe brigade d'artillerie pendant la guerre du Sonderbund en 1847, major en 1850, lieutenant colonel en 1855, il commanda pendant l'occupation des frontières de 1856-1857 l'artillerie de la division Ziegler, colonel fédéral en 1860, inspecteur de l'artillerie la même année. Lorsque éclata la guerre franco-allemande, il fut nommé le 19 juillet 1870 général en chef des cinq divisions levées pour couvrir les frontières. Le 18 janvier 1871, il assuma le commandement des troupes fraîchement mobilisées, dont l'effectif, trop faible à son avis, fut considérablement renforcé à sa demande. La nouvelle de l'armistice conclu le 28 janvier à Paris l'obligea à procéder de nouveau au licenciement de ses troupes, mais il avisa le Conseil fédéral que l'armée française de l'Est qui s'approchait de la frontière suisse sous le commandement de Bourbaki, n'était pas comprise dans l'armistice ; il obtint alors de lever de nouvelles troupes pour protéger les cols du Jura vaudois et genevois. Le 28 janvier, à 11 h. de la nuit, il apprit à Delémont la retraite de Bourbaki sur Pontarlier et jeta en hâte toutes ses troupes disponibles sur le Val-de-Travers. Le 31 janvier, à minuit, il entrait aux Verrières, deux heures avant que se présentât le parlementaire du général Clinchant auquel il dicta la convention qui réglait l'internement et le désarmement de l'armée de Bourbaki. A la conclusion des opérations militaires, il abandonna le 16 février son grade de général, resta simple colonel de l'état-major et inspecteur de l'artillerie, puis fut chef d'armes de l'artillerie dès 1874, † 5 février 1894. Un monument lui a été élevé à Aarau. — Voir *ADB*. — *Worte der Erinnerung...* 1894. — *ASM* 1894, n° 6. — *BU* 1894, vol. 61. — *Nbl. der Feuerwerkerges. Zürich* 1895. — *Revue milit.* 39. — Bibliographie sur l'occupation des frontières de 1870-1871. — 3. HANS, D^r^ phil., fils du n° 2, * 1858, bibliothécaire cantonal et archiviste d'État à Aarau, auteur d'une biographie de B.-A. Dunker et d'articles historiques dans le *TA*. [H. Tr.]

Hans Herzog.
D'après une lithographie à la Bibl. Nationale, Berne.

B. Canton de Bâle. I. Famille bâloise originaire de Herznach (Argovie), bourgeoise avec le mercier ERASMUS († 1574) en 1541 et son père HANS, aubergiste in der Au près de Rheinfelden, en 1544. Elle a donné des artisans, des négociants et des ecclésiastiques. La famille s'est éteinte à Bâle au XIXe s., elle subsiste encore à l'étranger. *Armoiries* : d'or au lion de sable tenant une marque de maison de gueules. — 1. HANS-RUDOLF, 1548-1603, secrétaire de ville à Liestal et à Bâle, député des églises et écoles. — 2. ERASMUS, 1566-1628, tisseur de laine, frère du n° 1, entra en 1616 au Petit Conseil comme maître des tisserands. — 3. JOHANN-WERNER, 1726-1815, D^r^ theol., professeur à l'université de Bâle et recteur 1770, 1781, 1785, 1793 et 1805, auteur de *Athenæ Rauricæ*, 1778, et de *De adumbratis eruditorum Basiliensium meritis apud exteros*. L'un des fondateurs et président de la société allemande du christianisme, fondée dans sa maison en 1780.

II. Famille immigrée de Neuhausen (Wurtemberg), encore florissante, dont l'ancêtre, le tailleur HANS Herzog, acquit la bourgeoisie en 1605. Tandis que les premières générations étaient surtout formées de tailleurs, les suivantes comprennent des négociants, des professeurs et des théologiens. Au XIXe s., trois générations dirigèrent l'assistance publique. *Armoiries* : d'azur au cerf au naturel terrassé de sinople. — 1. ISAAK, 1642-1703, petit-fils du précédent, orateur au Conseil, du Petit Conseil 1684. — 2. EMANUEL, 1804-1878, négociant, un des fondateurs de la société évangélique et directeur de la société de colportage et diffusion de la Bible en pays catholiques. — 3. ***Johann-Jakob***, 1805-1882, frère du n° 2, D^r^ theol., professeur de théologie historique à l'académie de Lausanne 1838-1846, se retira à la suite des mesures du gouvernement vaudois restreignant les libertés ecclésiastiques, fut appelé à Halle en 1847 comme professeur d'histoire ecclésiastique et d'exégèse du Nouveau Testament, et enseigna dès 1854 la théologie réformée à l'université d'Erlangen. Ses œuvres principales sont, outre la *Real-Encyclopädie für die protestantische Kirche* (21 vol. 1854-1866), dont il fut l'éditeur, *Das Leben Œkolampadius* et *Die Reformation der Kirche zu Basel*, 1843 (2 vol.) ; *Die romanischen Waldenser*, 1853, et *Abriss der gesamten Kirchengesch.*, 1876-1882 (3 vol.). — Seiffert dans la *Real-Encyclopädie*, 3e éd., VII. — *ADB*. — 4. ACHILLES, 1820-1895, cousin du n° 3, lieutenant-colonel et commissaire des guerres du canton de Bâle-Ville. — 5. ***Wilhelm***, * 1850, fils du n° 3, D^r^ med. et professeur de chirurgie à l'université de Munich, médecin en chef des chemins de fer de l'État bavarois, plus tard médecin-chef de la section chirurgicale de la clinique infantile universitaire, médecin supérieur général bavarois, prit part aux campagnes de 1870-1871 et 1914-1918, à cette dernière comme médecin général bavarois ; s'occupa d'œuvres sociales. Auteur de nombreuses publications médicales, titulaire de la croix de fer, de l'ordre royal bavarois du mérite militaire, etc. — *Münchener med. Wochenschrift* 1920, n° 8, p. 215. — Renseignements fournis par la famille. — *WB*. [Adr. STÜCKELBERG.]

C. Canton de Berne. I. Famille éteinte en 1801, bour-

geoise de la ville de Berne avec SAMUEL, pasteur, en 1661. Parmi ses descendants — NIKLAUS fut médecin de la ville à Berne en 1754. *Armoiries* : de gueules à trois roses d'argent feuillées et tigées de sinople, accompagnées en pointe de trois coupeaux du même. — *LL.* — Généalogies de Gruner et v. Werdt (mns.). — II. Des familles de la campagne sont actuellement bourgeoises à Wilderswil, Bönigen, Guggisberg, Thoune et Eriswil. Des Herzog sont cités à Interlaken et Unterseen dès 1349. — *FRB.* — III. Famille de Laufon venue de Münster (Lucerne). *Armoiries* : d'or à la croix de Lorraine de sable mouvante de trois coupeaux de sinople. — 1. ***Karl***, 1798-1857, professeur d'histoire à Iéna 1828, y publia entre autres : *Gesch. des thüringischen Volkes*, *Gesch. der Hugenotten* ; appelé à l'université de Berne en 1834 comme professeur de statistique et de caméralistique, il y fonda le *Berner Verfassungsfreund*. Bourgeois de Laufon 1838. Son activité de publiciste le mit en conflit en 1842 avec les autorités, il dut démissionner en 1843. Par la suite, il participa aux deux expéditions des corps-francs, fut fait prisonnier lors de la seconde en 1845, condamné à Lucerne à dix ans de pénitencier, mais relâché au bout de 8 mois sur l'intervention de Berne. Directeur du bureau de statistique de Berne 1846, député au Grand Conseil 1848-1849. A Berne, il publia encore : *Die Eidgenossen und die Gugler*, *Gesch. des Berner Volkes*, 1855. — *SBB* IV. — *BT* II, 1912. — F. Haag : *Die Sturm und Drangperiode der bern. Hochschule.* — v. Mülinen : *Prodromus.* — 2. ***Johann***, fils du n° 1, ingénieur, * 30 septembre 1846, directeur de la construction des chemins de fer du Jura à Sonvilier 1871-1874, ingénieur de la ligne Fribourg-Payerne-Yverdon 1874-1877 ; il fonda ensuite, avec l'ingénieur Pümpin, une société pour la construction de voies ferrées étroites. Sous sa direction furent établies les lignes suivantes : Tramelan-Tavannes, Frauenfeld-Wil, Birsigtalbahn, Bienne-Macolin, Beatenbergbahn, Interlaken-Grindelwald-Lauterbrunnen, Wengernalpbahn, lac de Thoune, Schynige-Platte, Bière-Apples-Morges, Apples-L'Isle. Conseiller municipal de Berne 1888, bourgeois de la ville 1891, conseiller communal 1899, † 28 septembre 1913. — *SB* 1913. — *50. Bull. der Ges. ehem. Polytechniker* 1915. [H. Tr.]

D. **Canton de Fribourg**. Famille d'origine badoise, naturalisée fribourgeoise et reçue bourgeoise de Montilier en 1850 dans la personne de — FERDINAND, * 1821, géomètre. Compromis dans la révolution de 1848, il quitta son pays pour se réfugier, vers la même époque, à Morat ; il exécuta dans le canton la cadastration de plusieurs communes ; ingénieur attaché à la construction de la ligne d'Oron, ingénieur conseil de la Société des eaux et forêts. Créa à Fribourg une fabrique de tricots, etc. Il se fixa à Genève après 1880 où il s'occupa entre autres du chemin de fer de Genève à Annemasse, † à Genève 4 juillet 1897. — Voir *Étr. frib.* 1898. — *SB* 1897. [G. Cx.]

E. Canton de Lucerne. Familles répandues dès le XVe s. dans les bailliages de Willisau, Sursee et Lucerne. A Beromünster et dans les environs, où des représentants de ce nom étaient déjà connus dès le XIVe s., la famille aujourd'hui largement représentée remonte à JOHANN, qui émigra d'Herznach dans le Fricktal en 1517 (*Gfr.* XI, 238). Il est l'ancêtre de — 1. HANS, ammann entre 1532 et 1549, † 1550. — 2. MARTIN, ammann 1563-1592, † 1593. — 3. RENWARD, ammann 1599, † 1622. — 4. NIKLAUS, ammann 1639, porte-enseigne de la juridiction, † 1650. — 5. JAKOB, * 1611, ammann. — 6. LUKAS, juge cantonal 1802-1887. — *Gfr.* 42, p. XV. — 7. ADAM, 1829-1895, avocat, de Münster, conseiller national 1869, député au Grand Conseil et juge cantonal dès 1871, conseiller aux États 1872-1895. — *Gfr.* 50, p. XVIII. — Des membres de cette famille s'établirent à Rome vers 1750, à Laufon (Berne) vers 1842, etc. (Voir sous B. CANTON DE BERNE). [P.-X. W.]

La famille Herzog de Münster a donné plus de 30 ecclésiastiques. — *Gfr.* 11, 238. — Estermann : *Stiftsschule* 147. — *Münsterer Zeitung* 1914, n° 14. — 1. MARIANUS, bénédictin, à Einsiedeln, chroniqueur, * 19 janvier 1758, profès 1775, prêtre 1781, professeur de rhétorique et de théologie, archiviste du couvent, curé d'Einsiedeln 1784-1798 et 1818-1820, défendit à ce titre en 1798 le passage de l'Etzel, curé de Freienbach 1810-1818, confesseur de Glattbourg 1820, † 26 novembre 1828. Zschokke l'a représenté à tort comme un traître. — *Gfr.* 13, 185. — M. Estermann : *Stiftsschule* 148, avec liste de ses œuvres. — *ADB.* — Fr. Segmüller : *Blätter aus der Kirchen-Geschichte der Schweiz z. Z. der Helvetik* 13 ; 16. — Dierauer. — 2. IGNAZ-VITAL, historien, * 1801, prêtre 1825, curé de Pfeffikon 1830, curé de Beromünster 1845, chanoine 1866, † 6 avril 1882. A publié des travaux sur l'histoire du chapitre dans *Gfr* 5, 10, 11 et 31. — M. Estermann : *Pfeffikon*, 119. — *Gfr.* 37, XVIII. — 3. XAVER, écrivain populaire, * 25 janvier 1810 à Beromünster, prêtre 1836, curé de Ballwil 1841, chanoine de Beromünster 1883, † 22 décembre 1883. Il publia des nouvelles et récits, le *Geistlicher Ehrentempel* (5 cahiers) 1861-1868, et le journal *Der kathol. Luzernerbieter* 1852-1871. — *Kathol. Schweizer-Blätter* 1886 et 1893. — *Histor.-pol. Blätter* 1911. — *Ausgewählte Werke*, publ. par Ign. Kronenberg, avec liste de ses œuvres, 1913. — 4. ***Eduard***, de Beromünster et Schongau, D^r^ theol., l'un des fondateurs et le chef le plus important du mouvement vieux-catholique, * 1er août 1841, il étudia à Lucerne, Tubingue, Fribourg-en-Brisgau et Bonn. Prêtre 1867, professeur d'exégèse à Lucerne 1868 ; écrivit dès 1870 dans les *Kathol. Stimmen aus den Waldstätten* contre l'infaillibilité du pape, signa la protestation de Nuremberg, curé vieux-catholique à Krefeld 1872, à Olten 1873, professeur de théologie à l'université de Berne 1874, curé de Berne 1875-1885, premier évêque catholique-chrétien de Suisse 1876, recteur de l'université de Berne 1884-1885, † 26 mars 1924. Liste de ses œuvres d'exégèse, de dogmatique et d'histoire ecclésiastique dans *DSC.* — Art. CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE, ÉGLISE. — J. Troxler : *Die neuere Entwicklung des Altkatholizismus*, 29. — *Der Katholik* 1921, 234 ; 1924, 97. — *Internat. kirchl. Zeitschr.* 1924, cahier 2. — F. Heiler : *50 Jahre Altkatholizismus*, dans *Die Christl. Welt* 1924, n°s 33-36. — E. Michaud : *Vingt-cinq années d'épiscopat.* — *Der Kirchenfreund* 58, n° 9. — *NZZ* 1924, n° 450. — *Bund* 1924, n° 132. — *KKZ* 1924, n° 14. [J. T.]

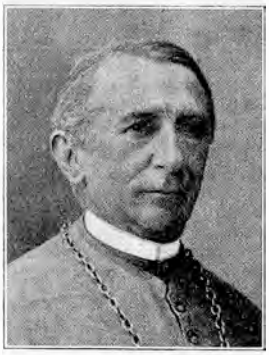

Édouard Herzog.
D'après une photographie.

F. **Canton de Neuchâtel.** Famille venue de Deux-Ponts (Palatinat) naturalisée neuchâteloise en 1818 et reçue de la commune des Ponts-de-Martel. A donné — 1. CHARLES, * 21 oct. 1830 à Morat, † 27 févr. 1917 à Montet^s^/Cudrefin, professeur d'histoire et de géographie au collège de Neuchâtel 1857-1905. Collaborateur au *Musée neuchâtelois.* — *Messager boiteux de Neuchâtel*, 1918. — 2. ARTHUR, * 18 juillet 1862 à Neuchâtel, peintre paysagiste, cité dans *SKL.* [L. M.]

G. **Canton de Schwyz.** Famille bourgeoise de Küssnacht. — BÜRGI est en 1399 bourgeois de Lucerne. — HANS, ammann et juge du différend de la famille Ammann 1439. — Livre de bourgeoisie le plus ancien de Lucerne. — *Gfr.* 27, 62. — Archives d'État Schwyz. — Archives de Küssnacht. [AI. T.]

H. **Canton de Thurgovie.** Famille de Steckborn et d'Hinterhomburg. — ALBIN, D^r^ phil., * 26 octobre 1852 à Homburg (Thurgovie), professeur spécialisé à l'école polytechnique fédérale de Zurich 1874, privat-docent 1875, professeur de mécanique technique 1877-

† 13 juin 1909, directeur de 1895-1899. Il écrivit de nombreux ouvrages spéciaux. — *SB* 53 et 54. — 46. *Bull. der Ges. ehem. Polyt.* 1909. — *ZWChr.* 1909. — EMILIE Welti-Herzog, voir article WELTI. [H. Br.]

I. **Canton de Vaud.** — ÉDOUARD, d'une famille lucernoise, * 12 mars 1848 à Vevey, † 5 juin 1923 à Saint-Loup, pasteur de l'Église libre au Sentier 1874, à Yverdon 1877, à Montreux 1883, à Lausanne 1895-1919. Adjoint à la direction de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup dès 1919. [G.-A. B.]

J. **Canton de Zurich.** JAKOB, * 28 mai 1867 à Truttikon, peintre paysagiste à Winterthour. Plusieurs de ses œuvres ont été acquises par différents musées. — *SKL.* [H. Br.]

HERZOGENBUCHSEE (C. Berne, D. Wangen. V. *DGS*). Com., Vge et paroisse. *Armoiries* : de gueules à la bande d'or chargée de neuf feuilles de buis de sinople. D'après une chanson du début du XVIIIe s. : d'azur à la croix d'argent chargée de cinq feuilles. En 1728, 1767, 1810 et 1920 furent découvertes trois magnifiques mosaïques sur le Kirchbühl, permettant de conclure à une riche villa romaine. Des fragments sont conservés au Musée historique de Berne et dans le pavé de l'église. Herzogenbuchsee, siège d'un tribunal, était au moyen âge le centre d'une seigneurie. Dame Aba et son fils Adalgoz arrondirent en 886 leurs possessions autour de Buchsee *(Phusa)* par des échanges avec le couvent de Saint-Gall. Plus tard, le domaine, qui appartenait à la maison de Rheinfelden, passa aux Zähringen, puis, à leur extinction en 1218, aux Kibourg. En 1108, Agnès de Rheinfelden, épouse de Berchtold II de Zähringen, fit don du domaine *(curia)* de Herzogenbuchsee, ainsi que de la collation des églises de Herzogenbuchsee, Seeberg et Huttwil, à l'abbaye bénédictine de St. Peter en Forêt-Noire, qui y érigea un prieuré. Les donations furent confirmées en 1109 et 1111. Le droit de plaid d'Herzogenbuchsee resta aux mains des Zähringen ou revint en tout cas à leurs héritiers les Kibourg, ainsi que l'avouerie du prieuré et de l'église. En 1254, le comte Hartmann le Jeune de Kibourg remit à sa femme Élisabeth, née comtesse palatine de Bourgogne, et à titre de *Morgengabe* le domaine de Herzogenbuchsee *(Buxia)* avec d'autres possessions. Le cimetière, défendu de murailles et de fossés, qui entourait l'église, et le village resta aux Kibourg. En 1287, l'administrateur des héritiers des Kibourg-Habsbourg fit don au couvent de Saint-Urbain d'un chésal sis dans le cimetière pour y élever une maison. Les sujets des Kibourg trouvèrent refuge dans le cimetière lors de la guerre de Gümmenen (1331, 1333) et de celle des Gugler (1375) ; durant la première, Berne et Soleure y firent un grand butin. Au XIVe s., Herzogenbuchsee partagea le sort de la seigneurie des Kibourg. Le 1er août 1313, à la journée de Willisau, les Kibourg durent se reconnaître vassaux de l'Autriche pour Herzogenbuchsee. Celui-ci passa en 1356 et 1367, par hypothèque, au comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau, qui dut l'hypothéquer à son tour en 1372 à un Grünenberg. Comme héritage des Nidau, Herzogenbuchsee revint en 1375 aux Kibourg, mais fut à nouveau hypothéqué avec d'autres possessions argoviennes en 1375, 1378 et 1385. L'issue des guerres de Berthoud et de Sempach empêcha l'Autriche de s'approprier, comme elle en avait l'intention, les hypothèques des Kibourg-Grünenberg. Le 28 août 1406, Berne acquit de Berchtold et Egon de Kibourg les droits de landgrave sur la rive droite de l'Aar, avec Wangen et le domaine de Buchsee. Le 11 décembre 1407, Berne précisa ses droits seigneuriaux sur Herzogenbuchsee au moyen de la coutume. Appartenaient à l'ancienne seigneurie et à la juridiction d'Herzogenbuchsee, les villages d'Oberönz et Niederönz, Rötenbach, Heimenhausen et Wanzwil. Les Kibourg et le prieur se partageaient les compétences juridiques. Au criminel, la juridiction de Herzogenbuchsee s'étendait aussi sur les anciens villages kibourgeois d'Ursenbach, Huttwil et Wangen. Elle se maintint, semble-t-il, encore après que les Kibourg eurent en 1314 acquis les droits de landgraves, dans la juridiction du landgraviat de Murgental. Sous les Nidau, on cite un avoyer de Buchsee, probablement le président du tribunal.

Berne, ayant acquis en 1406 le landgraviat de Bourgogne, réunit ses droits et possessions en Haute-Argovie dans la main d'un bailli à Wangen. Herzogenbuchsee y fut également rattaché, mais conserva dans ses anciennes limites sa basse juridiction ; dès la Réforme il devint le siège d'un consistoire paroissial. La paroisse est l'une des plus grandes du canton et comprend les communes d'Oberönz et Niederönz, Röthenbach, Wanzwil, Heimenhausen, Graben-Berken, Inkwil, Thörigen, Bettenhausen, Bollodingen, Ochlenberg et Hermiswil. Lors de la Réforme, Berne sécularisa le prieuré en 1528, mais dut donner à l'abbaye de St. Peter, en 1557, une somme de 500 fl. d'indemnité. En 1545 et 1575, les habitants se rachetèrent du servage. En 1653, Nicolas Leuenberger, le chef des paysans, dressa près du village le camp des révoltés afin de s'appuyer sur les fortifications du cimetière pour soutenir le choc des troupes du gouvernement, mais il se retira avec la majeure partie de ses hommes dans l'Emmental avant leur arrivée. Les plus valeureux des paysans se défendirent, mais le général Sigismond d'Erlach les prit à revers en passant par un bois de chênes et les mit en fuite ; la garnison du grenier fut faite prisonnière. Un plan levé en 1654 par l'ingénieur Johann Willading décrit l'action et offre une claire image du village et de la paroisse au XVIIe s. : l'église, ses murs d'enceinte et ses fossés, la place du plaid (actuellement le Dragsalenstock), le prieuré (presbytère et grenier), etc. Les forêts de la commune ont bien diminué depuis 1654. Parmi les anciens bâtiments, on trouve encore le grand grenier rebâti en 1580 et transformé en 1688, l'église reconstruite en 1729 et ornée de vitraux donnés par les autorités de l'époque, et, depuis 1912, d'un triptyque de Burnand représentant le sermon sur la montagne, ainsi que d'une plaque commémorative de la guerre des paysans. Registres de baptêmes et de mariages dès 1570, de décès dès 1732.— Voir *FRB.*— Jahn : *Chronik.*— v. Mülinen : *Beiträge* V. — Paul Kasser : *Gesch. des Amtes u. des Schlosses Aarwangen*, dans *AHVB* 19, 1909. — Le même et Rob. Studer : *Denkschrift der Ersp.-Kasse Wangen.* — Otto Tschumi : *Die Vor- und Frühgesch. des Oberaargau*, dans *Nbl. Lit. Ges. Bern* 1924. — J. Wiedmer-Stern : *Archaeologisches aus dem Oberaargau*, dans *AHVB* 17, 1904. — Zollinger : *Das Weistum von Herzogenbuchsee*, dans *ZBJV* 40, 202. — A. Stähli : *Geschichtliches aus Herzogenbuchsee*, dans *Festschrift des bern. kant. Schützenfestes Herzogenbuchsee* 1912. — Schedler : *Wanderbuch für Oberaargau und Unteremmenthal.* — Plan de la bataille de Herzogenbuchsee par Johann Willading dans la collection Ziegler à la Bibliothèque centrale de Zurich (reproduit en partie par Kasser : *Denkschrift*). [P. Kasser.]

HERZOGENMÜHLE (C. Zurich, D. Bülach, Com. Wallisellen. V. *DGS*). Très ancien moulin dans la région de l'« Au », dépendant de Schwamendingen. Son nom lui viendrait d'une famille de meuniers du nom d'Herzog, et ne signifierait pas moulin des ducs d'Autriche. Le moulin fut incendié par la foudre en 1807, et une filature de coton, exploitée jusqu'en 1924, construite sur son emplacement. La réunion politique de Herzogenmühle à Schwamendingen, en 1893, fit l'objet d'un recours de Wallisellen au Tribunal fédéral. Cette autorité écarta le recours, mais dans une votation populaire, le 17 juin 1894, Wallisellen obtint gain de cause. Le Tribunal fédéral rejeta, le 11 juillet 1894, un recours ultérieur de Schwamendingen contre le Conseil d'État et les modalités de la votation populaire, de sorte que le moulin est resté politiquement dépendant de Wallisellen. — *ZStB* I. — *Monatl. Nachrichten* 1807, p. 84. — *Mem. Tig.* — Archives d'État Zurich. [F. H.]

HESCH, JODOCUS, humaniste, de Geislingen près Ulm, * 31 octobre 1484, chartreux d'Ittingen (Thurgovie) en 1512. Il suivit de là avec attention les progrès de la Réforme, entretint de 1522 à 1525 des relations épistolaires avec Vadian et Zwingli, mais sans abjurer.

Pendant les troubles d'Ittingen et les négociations qui s'ensuivirent, il eut une attitude si ambiguë, comme administrateur de la Chartreuse, que la Diète s'en mêla en 1525 et le fit incarcérer. L'intervention de Zwingli et du canton de Zurich mit fin à l'incident ; Hesch quitta la Suisse. Prieur à Astheim (Bavière) en 1526, à Erfurt en 1534, il y fit surtout œuvre d'écrivain, † 23 septembre 1539. — *Zw.* III. — *ZSK* 1919, p. 151. — Kuhn : *Thurg. sacra* II, p. 165. [Herdi.]

HESCHELER. Famille de Schussenried (Wurtemberg), naturalisée à Saint-Gall dès 1885. — Karl-August-Emil, Dr phil., * 3 novembre 1868 à Schönenwerd, assistant à l'institut de zoologie de Zurich 1894-1898, privat-docent 1898-1903, professeur 1903-1909, professeur titulaire de zoologie à l'université de Zurich dès 1909. — Livre de bourgeoisie St-Gall (1920). — *DSC.* — Meyer v. Knonau : *Univ. Zür. 1914*, p. 66. [Bt.]

HESS. Familles des cantons d'Appenzell, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Saint-Gall, Schwyz, Unterwald, Vaud, Zurich et Zoug.

A. **Canton d'Appenzell.** Ancienne famille, qui paraît déjà en 1371 à Appenzell. — Moritz, † 1576, secrétaire d'État 1553-1575, député à la Diète 1564, landammann 1576. — Sebastian, premier secrétaire d'État d'Appenzell Rh.-Ext. 1597-1613. — *AU.* — Walser : *Chronik.* — Zellweger : *Urk.* — Koller : *Geschlechterbuch.* [A. M.]

B. **Canton de Bâle.** Ancienne famille bourgeoise de Bâle au XVIe s., qui fournit en particulier une série de théologiens. — 1. Hans-Rudolf, secrétaire de la ville de Liestal 1579, de Bâle 1593. — 2. Johann-Rudolf, petit-fils du n° 1, longtemps conseiller de la chancellerie princière de Montbéliard. — 3. Isaak, † 1703, conseiller 1684, perdit sa charge par suite de la révolution de 1691 et devint huissier de justice. — 4. Isaak, descendant du n° 3, précepteur au gymnase 1753. De la même famille : Theobald renonça en 1679 au droit de bourgeoisie et émigra à Mulhouse. — 5. Hieronymus, 1799-1850, peintre, vécut en Italie de 1819-1823. Peintre à Bâle dès 1828 et par moments aussi maître à l'école de dessin ; peintre d'histoire, de paysages, graveur et lithographe. Il fut un des maîtres de la caricature suisse de son temps ; ses meilleures caricatures sont les lithographies coloriées à la main, éditées par G. Hasler. — J.-J. Im Hof : *Der Historienmaler H. H.* — *SKL.* — 6. Johann-Wahrmund, 1826-1909, maître au gymnase réal 1852, inspecteur des écoles primaires de la ville de 1870 à sa retraite en 1896. Auteur de travaux historiques. Dr phil. h. c. — 7. Karl, * 1859, † 1912 à Berne, fils du n° 6, organiste de la collégiale de Berne. [C. Ro.]

Hieronymus Hess en 1846. D'après une lithographie de Hasler (Bibl. publique, Bâle.)

C. **Canton de Berne.** I. Famille très répandue principalement dans les districts de Trachselwald et de Berthoud. Hesso à Safneren 1335 ; Rudolf Hess à Laupen 1342, etc. — *FRB.* — Ernst, de Dürrenroth, * 22 mars 1860, Dr med. vét., professeur de médecine vétérinaire à l'université de Berne 1884-15 juin 1920 ; conseiller municipal durant de longues années, auteur d'une centaine de travaux de médecine vétérinaire, dont : *Die Klauenkrankheit der Rinder* ; *Die Erkrankungen des Euters* ; *Die Sterilität des Rindes*, 1920. Liste complète dans *Schweiz. Archiv für Tierheilkunde*, 1920, p. 225. — Albert, de Wald (Zurich), * 1876 à Renan, ornithologiste, auteur d'une série d'écrits sur les oiseaux ; liste dans *DSC.*

II. Famille éteinte bourgeoise de la ville de Berne. *Armoiries* : d'or au cerf de sable passant sur trois monts de sinople. Quelques Hess furent membres du Grand Conseil aux XVe et XVIe s. — Urs, directeur en chef de l'hôpital 1529. — Plusieurs ecclésiastiques. — *LL.* — Gruner.

III. Famille de brasseurs, originaire de Ranstadt (Hesse), bourgeoise de Berne en 1863. [H. Tr.]

D. **Canton de Fribourg.** I. Famille originaire de Mauensee (Lucerne) naturalisée fribourgeoise et reçue bourgeoise de Fribourg en 1861. — Jean-Jacques, professeur de langues orientales à l'université de Zurich 1918.

II. Familles originaires du Wurtemberg et de Bavière, bourgeoises de Champagny en 1805 et de Heitenried en 1829. — Arch. d'État Fribourg. — Renseignements de la famille. [G. Cx.]

E. **Canton de Genève.** Nom de trois familles fixées à Genève au XVIIIe s., reconnues citoyennes en 1794. La première était originaire de Sumiswald (Berne). A la deuxième appartiennent — 1. Jean-François-Adam, * à Fulda (Hesse-Cassel) vers 1740. Sculpteur en terre et peintre, établi d'abord à Berne 1765-1770, puis à Genève où il mourut en 1814. Plusieurs de ses enfants et petits-enfants se consacrèrent à la peinture, principalement à celle sur émail, soit ses trois fils — 2. Jean-François, * 1770, † en Russie. — 3. François-Jacob, * vers 1773, † 1846. — 4. Moise-Louis, 1778-1851. Puis les fils du n° 3 — Pierre-Marc, 1800-1841 ; Jules-Marc 1802-1841 ; Léonard-Henri, 1805-1875 ; et enfin Bénédict-François, * 1817 à Paris, fils du n° 4. — *SKL.* — La troisième a pour ancêtre Jean-Frédéric, 1756-1810, venu vers 1779 de Wiesloch (Palatinat). Trisaïeul de — Jacques-Henri, * 1867, professeur à l'École d'horlogerie de Genève, auteur de divers dispositifs destinés entre autres à perfectionner l'horlogerie électrique de précision ; constructeur de l'appareil pour la transmission de l'heure par téléphone à l'Observatoire de Genève. — Voir *Revue polytechnique* 1906, n° 166, 167. — *Journ. suisse d'horlogerie* 1911, n° 10 ; 1919, n° 10. — Sur l'ensemble, Arch. d'État Genève. — Généalogies mns par W. Guex-Hess. [W. G.]

F. **Canton de Lucerne.** Hess, primitivement Hesso. Familles éteintes de la ville de Lucerne, qui furent admises à diverses reprises à la bourgeoisie dès le XIVe s., et de Sursee. — 1. Heinrich, du Grand Conseil 1509, préposé à l'aumône, du Petit Conseil 1525, † 1532. — 2. Anton, *Sentimeister* 1621-1631. — 3. Josef, de Hohenegg (Allemagne), maçon et tailleur de pierre, versé dans les sciences mathématiques, travailla plusieurs années avant d'obtenir l'habitation. Le Conseil le nomma en 1784 inspecteur des postes de signaux qu'il fortifia en 1797 et 1798. Il composa en 1792 un plan avec un rapport à ce sujet (*Gfr.* 73, p. 41-46). Il a laissé des plans variés de tactique en campagne et en forêt. — De la famille de Sursee, il faut citer : — Johann, avoyer de cette ville 1350, 1351, 1353. — Archives d'État. — *Gfr.* Reg. [P.-X. W.]

G. **Canton de Saint-Gall.** Familles de la ville et de l'Alte Landschaft, du Rheintal et de Rapperswil. — I. Gerwig, † 1387, recteur de l'hôpital de Saint-Gall 1370-1380. — Une famille bourgeoise éteinte est mentionnée au XVe s. Parmi les Hess actuels, quelques-uns vinrent de Sommeri (Thurgovie) et furent reçus à la bourgeoisie en 1578. *Armoiries* (d'après Hartmann) : d'azur à une bande d'argent chargée d'un porc de gueules contourné. — Lorenz, 1757-1821, instituteur à Zurich puis directeur de l'orphelinat de Saint-Gall de 1784 à sa mort, fondateur du nouvel orphelinat indépendant de l'hôpital. Il adhéra au mouvement piétiste. — Diverses familles furent admises à la bourgeoisie, venues de Hetzenhofen (Thurgovie) en 1840 et de Rottweil) Wurtemberg) en 1878.

II. Uli, d'Oberbüren, est cité en 1414 ; une nombreuse famille Hess est signalée à Aufhofen (Com. Oberbüren) en 1429, etc. — Johannes, moine éminent de Saint-Gall, s'enfuit à la Réformation à Wil, puis à Einsiedeln, sous-prieur de Saint-Gall à sa mort en 1542. — Voir *USt G.* — Livre de bourgeoisie. — Hartmann : *St. Galler Geschlechter*, mns. à la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. — *MVG* 33. — Schlatter : *Was Gott den Vätern war.* [Bt.]

PLAZIDUS (JAKOB), de Rapperswil, * 1642, abbé d'Engelberg 1693-1694. La famille émigra d'Unterwald (peut-être d'Engelberg) à Rapperswil. — Registre généalogique de Rapperswil. [IGNAZ HESS.]

H. **Canton de Schwyz.** Famille éteinte d'Einsiedeln. — MAURUS 1613-1669, profès à Einsiedeln 1629, excellent musicien et organiste, composa une messe avec *Te Deum* pour la célébration du renouvellement de l'alliance des cantons catholiques avec le Valais à Lucerne 1645. [R-r.]

I. **Canton d'Unterwald.** L'une des familles les plus nombreuses d'Engelberg, dont plusieurs représentants occupent des charges publiques. *Armoiries* : une croix entre deux croissants, mouvante de trois coupeaux. L'ancêtre est HEINRICH, meunier du couvent 1629, † 1683. — 1. EUGEN, * 1843, guide, hôtelier, un des fondateurs de l'usine électrique d'Obermatt et conseiller d'administration de l'entreprise électrique Lucerne-Engelberg. — 2. ***Ignaz*** (August), * 1871, conventuel d'Engelberg, Dr phil., archiviste du couvent, publia : *Der Grenzstreit zwischen Engelberg und Uri*, dans *JSG* 1900 ; *Goldschmiedearbeiten für das Kloster Engelberg im 17. und 18. Jahrh.*, dans *ASA* 1903. — *Gesch. der Klosterschule in Engelberg*, 1903 ; *Der Klosterbau in Engelberg nach dem Brande von 1729*, 1914 ; *Abt Leodegar Scherer von Engelberg*, 1915 ; *Kloster und Tal Engelberg seit hundert Jahren*, dans *Gedenkschrift der historischen Tagung...* 1915 ; *Die Sammlung in Wil*, dans *ZSK* 1920 ; *Die Responsorien des hl. Otmar*, dans *ASG* 1920 ; *Die Weihe der Klosterkirche in Engelberg 1120-1920*, 1920 ; ainsi que d'autres articles dans diverses revues ; collaborateur au *SKL* et au *DHBS*. — 3. OTTO, frère du n° 2, à Kerns, * 1873, conseiller d'État d'Obwald 1912-1920, publia *Franz Abart*, dans *OG* 1913 ; *Das Aaried zu Rudenz in Giswil*, 1914, et divers articles et rapports sur l'usine électrique communale de Kerns. — [I. HESS.] — 4. ADOLF, * 1879, d'Engelberg, Dr phil., professeur au technicum de Winterthour ; auteur d'une biographie de l'*Obergerichtspräsident Dr. med. J. Hürlimann in Ægeri*, 1911. — *DSC.* — [H. Br.] — 5. ROBERT, * 1894 à Bâle, a publié des articles sur l'art religieux et l'art appliqué dans diverses revues. — 6. JOSEPH, frère du n° 5, * 1897, à Engelberg, Dr phil., a publié divers articles sur des poètes allemands, *Die schweiz. Barockbühne*, dans *Vaterland*, *Blätter für Wiss. u. Kunst*, 1923 ; *Altes Theaterleben in der Schweiz*, dans *Orell Füsslis Wochenschau* 1925 ; *P. Marianus Rot. Ein Kapitel schweiz. Theatergesch.* 1926. [IGNAZ HESS.]

J. **Canton de Zurich.** I. Très ancienne famille du district de Hinwil, surtout de Wald où elle habitait déjà en 1300 ; elle est actuellement répandue dans la contrée. — *UZ*, n° 2553 et 3003. — G. Kuhn : *Genealogie des Geschlechtes Hess von Wald.* — [J. FRICK.] — 1. JOHANNES, de Wald, 1758-1823, trésorier, participa à l'affaire de Stäfa, fut condamné à Zurich le 14 sept. 1795 à 4 ans de détention, ainsi qu'à l'exclusion à vie des charges et de la communauté, libéré par le peuple en février 1799. — G. Kuhn dans *Volksblatt vom Bachtel* 1923. — O. Hunziker dans *QSG* 17. — 2. ROBERT, de Wald, 1838-21 avril 1898, fabricant, président de la commune de Wald, président du tribunal de Hinwil, député au Grand Conseil. — *Landbote* 1898, n° 95. — *NZZ* 1898, n° 111. — 3. HEINRICH, de Laupen-Wald, 28 janvier 1847-14 décembre 1919, maître d'école à Ottenbach 1865, à Riesbach-Zurich 1871-1884, propriétaire d'une imprimerie, éditeur et rédacteur du *Schweiz. Volksblatt vom Bachtel* à Wald 1885-1913, député au Grand Conseil 1890-1908 et président 1902, conseiller national 1893-1919. Auteur de *Aus vergangenen Zeiten*, 1919. — *NZZ* 1919, n° 1925. — *ZP* 1919, n° 560. — *Volksblatt vom Bachtel* 1919, n° 143. — *SL* 1919, p. 374. — *DSC.* — 4. EDUARD, * 1er septembre 1848 à Seegubel près de Rapperswil, Dr med., médecin au Caire dès 1872, reçut le titre de bey en 1892. Président de la *Soc. internat. de médecine*, commandeur de l'ordre du Nil, † 23 février 1923 à Zurich. — *Schweiz. med. Wochenschr.* 1923, p. 714. — 5. RUDOLF, de Wiesendangen, 1861-5 septembre 1921, professeur de mathématiques et de physique au technicum de Winterthour 1891. [H. Br.]

II. Famille patricienne de la ville de Zurich. *Armoiries* : coupé de sable et d'argent à deux fleurs de lys de l'un en l'autre, l'une renversée, mouvante du trait du coupé, à la bordure brochant de l'un en l'autre. —

1. HANS SCHMID dit Hess, de Reutlingen (Wurtemberg), boucher, 1486-1565, bourgeois de Zurich 23 avril 1517. — 2. CASPAR SCHMID dit Hess, fils du n° 1, 1529-1593. Jusqu'à la Révolution de 1798, la famille fut représentée au Grand Conseil par une série de douzeniers du Safran, du *Widder*, *Schaf*, des *Schmieden* et du *Kämbel*, ainsi que par des membres du *Rüden*. Cette famille possède une caisse de famille. — 3. BARBARA, fille du n° 2, 1592-1654, épouse de Hans-Erhard Escher vom Luchs, fonda en 1650 un fonds de famille. A partir des cinq fils de Caspar la famille se divisa en cinq branches, dont les deux premières sont encore florissantes, tandis que les trois autres se sont éteintes à la fin du XVIIIe s. et au commencement du XVIIIe s. — 4-8. HANS, 1576-1638, douzenier du *Widder* 1612 ; CASPAR, 1578-1631, douzenier du Safran 1629 ; WILHELM, 1581-1629, prévôt du *Widder* 1627 ; JAKOB, 1584-1656, douzenier du *Schaf* 1628, conseiller 1652, et HANS-RUDOLF, 1590-1655, douzenier du *Kämbel* 1626, directeur de l'arsenal 1633. — *a) Branche de Johann.* — 9. WILHELM, 1636-1705, bailli de Greifensee 1685. — 10. ***Johann-Jakob***, 1741-1828, diacre au Fraumünster 1777, pasteur au Grossmünster et antistès 1795 ; auteur de nombreux ouvrages théologiques, Dr theol. des universités de Tubingue, Iéna et Copenhague, titulaire de la médaille d'or de l'Académie de Prusse. Principales œuvres : *Gesch. Jesu* ; *Gesch. und Schriften der Apostel Jesu* ; *Gesch. der Israeliten vor den Zeiten Jesu* ; *Gesch. Moses* ; *Gesch. der Regenten von Juda* ; *Gesch. David's und Salomos* ; *Von dem Reiche Gottes* ; *Gesch. der Patriarchen.* —

Johann-Jakob Hess (n° 10). D'après un portrait de Lips gravé par Martin Esslinger.

11. LUDWIG, 1760-1800, d'abord boucher, puis peintre-paysagiste et graveur éminent. — *Nbl. der Künstlerges. Zürich* 1823. — *SKL.* — 12. SALOMON, 1763-1837, pasteur de St. Peter et conseiller de paroisse 1801, auteur de divers écrits religieux et historiques. — 13. HANS-RUDOLF, frère du n° 12, 1773-1839, conseiller municipal 1805, trésorier de la ville 1805, *Amtmann* de Regensberg 1816, d'Embrach 1827. — 14. JOHANN-LUDWIG, 1788-1866, médecin, conseiller municipal 1831, président de la ville de Zurich 1840. — 15. JOHANN-JAKOB, 1791-1857, fils du n° 11, juge cantonal 1827, conseiller d'État 1832, bourgmestre de l'État de Zurich 1832, président de la Diète fédérale 1833, homme d'État éminent et chef du parti libéral. Il fit de grands dons à la ville et au canton de Zurich, à divers établissements scientifiques et de bienfaisance, et céda à la Société des artistes zuricois de nombreuses peintures de son père Ludwig. — 16. JOHANN-RUDOLF, voir branche de Disentis. — *b) Branche de Caspar.* Les premiers membres de cette famille ont travaillé au développement de Zurich et de son trafic en créant en 1630 la première poste aux lettres entre Zurich et Lyon, service qui s'étendit ensuite en France, en Italie et en Allemagne. Caspar (n° 5) fonda les postes zuricoises. La poste des Hess fut transférée en 1677 au Directoire commercial à condition qu'un Hess fût directeur des postes, ce qui a toujours été le cas jusqu'en 1790. L'entreprise des Hess fut imitée à Berne par la famille Fischer. — 17. HEINRICH, fils du n° 5, 1604-1672, conseiller 1653, bailli de Männedorf 1656. — 18. KASPAR, fils du

nº 5, 1605-1685, conseiller 1672. — 19. GEORG, 1615-1680, fils du nº 5, conseiller 1663, bailli d'Enge 1663. — 20. Hans-HEINRICH, fils du nº 17, 1644-1704, conseiller 1704. — 21. DAVID, fils du nº 17, 1653-1704, bailli de Bülach 1688, lieutenant du bourgmestre 1691. — 22. RUDOLF, petit-fils du nº 18, 1668-1711, bailli d'Andelfingen 1706. — 23. Hans-KASPAR, fils du nº 20, 1671-1729, *Amtmann* d'Einsiedeln 1696, bailli de Stäfa 1725. — 24. Hans-KONRAD, fils du nº 20, 1675-1748, *Amtmann* de Constance 1697, bailli de Stäfa 1729, de Stein am Rhein 1731, conseiller 1741, bailli de Rümlang 1741. — 25. Hans-JAKOB, fils du nº 21, 1678-1733, bailli de Rümlang 1711, conseiller de guerre 1712, bailli de Wiedikon 1716. — 26. SALOMON, fils du nº 22, 1696-1768, chef d'escadron, seigneur justicier de Nürenstorf 1735, fondateur de la branche de Nürenstorf. — 27. HEINRICH, fils du nº 23, 1702-1783, *Amtmann* d'Einsiedeln 1735. — 28. HEINRICH, fils du nº 24, 1703-1762, *Amtmann* de Constance 1725, seigneur justicier de Trüllikon 1745. — 29. CASPAR, fils du nº 24, 1705-1779, directeur de la *Kaufmannschaft* 1750, conseiller 1756, *Sihlherr* 1763, bailli de Wiedikon 1763. — 30. Friedrich-LUDWIG, 1721-1800, officier au service des Pays-Bas, capitaine de la garde 1750, lieutenant-colonel 1776, major-général 1779, lieutenant-général 1790, anobli en Hollande. — 31. RUDOLF, 1731-1800, officier au service des Pays-Bas, capitaine 1754, acheta en 1763 le Beckenhof à Unterstrass, fondateur de la branche du Beckenhof. — 32. FELIX, 1742-1768, pasteur, publia divers ouvrages de philosophie. — 33. Hans-CASPAR, 1764-1836, administrateur de l'orphelinat 1796, conseiller municipal 1815, juge cantonal 1822, juge de la ville 1831. — 34. CASPAR, 1769-1842, officier au service français, lieutenant-colonel fédéral 1812, colonel 1815, *Amtmann* à Winterthour. — 35. ***David,*** 1770-1843, fils du nº 31, officier de la garde au service des Pays-Bas, propriétaire du Beckenhof, écrivain connu et artiste. Publications : *Scherz und Ernst*; *Die Badenfahrt*; *Die Rose von Jericho*; *Salomon Landolt*; *Kleïne Gemälde*; *Elly und Oswald*; *Lebensbeschreibung J. M. Usteris*; *Hollandia regenerata*, etc. — E. Eschmann : *D. Hess, Leben u. Werke.* — 36. SALOMON, petit-fils du nº 26, 1789-1852, diacre au Grossmünster 1826, professeur de théologie à l'université de Zurich 1833. — *c) Branche de Wilhelm.* — 37. HANS, fils du nº 6, 1623-1679, *Amtmann* à Cappel 1652, conseiller 1663. — *d) Branche de Rudolf.* — 38. Hans-RUDOLF, fils du nº 8, 1646-1695, bailli de Grüningen 1683, amateur d'histoire, légua 6000 florins en vue de la création d'une chaire d'histoire. [Gustav HESS.]

Johann-Jakob Hess (nº 15).
D'après une lithographie
(Bibl. de la ville, Winterthour).

David Hess.
D'après un portrait de P. Deschwanden gravé par H. Merz
(Bibl. de la ville, Winterthour).

e) Branche de Disentis. VON HESS. — 1. HANS-RUDOLF, fils du juge criminel Joh.-Heinrich Hess, de Zurich, * 1827, officier au service du pape, puis de Naples, puis colonel fédéral. Commandant de place de Zurich dans l'affaire de la Tonhalle, le 9 mars 1871. Titulaire des médailles militaires de 1848 et 1860 et de plusieurs ordres napolitains, chevalier de l'ordre de Saint-Silvestre en 1853; anobli par le pape sous le nom de *von Hess-Schmidegg*. Son mariage avec Carmelia von Castelberg de Disentis, lui valut la bourgeoisie de cette commune le 6 mars 1881. Fixé en ce lieu, il s'occupa d'études généalogiques et héraldiques relatives à l'histoire des Grisons. Ses manuscrits sont dans les archives de la famille ; la bibliothèque cantonale de Coire en possède la liste, † 30 juillet 1885 à Disentis. — 2. CONRADIN, fils du nº 1, * 1879, Dr jur., député au Grand Conseil 1909-1911, président du tribunal du district du Rhin antérieur dès 1912, membre de la Chambre d'appel du tribunal cantonal dès 1919. Liste de ses publications dans *DSC.* [P. V.]

K. **Canton de Zoug.** I. Famille de la ville de Zoug, originaire du Städtli, près Cham. *Armoiries* : parti d'argent à une étoile d'or et d'azur à un poisson d'argent accompagné en pointe de trois coupeaux de sinople (variante). RUDOLF habite la ville en qualité de bourgeois dès 1435. Une branche s'établit à Oberwil près de Zoug en 1645. — 1. KLEMENS-DAMIAN, 16 mai 1726-21 avril 1791, curé de la ville de Zoug dès 1773, doyen du chapitre de Zoug. — 2. FRANZ-DOMINIK, 8 avril 1825-5 janvier 1890, d'Oberwil, conseiller de corporation à Zoug en 1852, puis président 1872-1873, juge cantonal 1857-1862, 1868-1872, conseiller d'État 1873-1877, 1886-1889, landammann 1886-1889. Auteur de différents écrits sur les forêts, rédacteur de la *Neue Zuger Zeitung*, dont son fils reprit l'édition en 1889. — 3. GEORG, 4 mars 1870-20 août 1899, imprimeur dès 1890, publia aussi les *Zuger Kalender*, conseiller de bourgeoisie (travaux publics). — 4. ALFRED, 26 octobre 1867-11 avril 1904, avocat à Zoug, juge d'instruction 1894-1902, conseiller de bourgeoisie (travaux publics), député au Grand Conseil 1902-1904, rassembla une importante collection de monnaies. — 5. KLEMENS, 8 avril 1850-27 janvier 1918, Dr phil., enseigna la physique à l'école cantonale de Frauenfeld de 1877 à sa mort, directeur de la station météorologique de cette ville, auteur d'ouvrages importants dans ce domaine. — Voir *VSNG, 100 Jahresvers. in Bern* 1919, supplément : *Nekr.* p. 123. — 6. WALTER-RUDOLF, fils du précédent, * 1881, Dr med., professeur de physiologie à l'université de Zurich depuis 1917. Voir la liste de ses ouvrages dans *DSC.* — W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*, 270-277.

II. Vieille famille d'Ægeri, représentée encore à Unter-Ægeri. FREIMANN, † à Arbedo en 1422. — JOSEF-ANTON, 1766-13 janvier 1830, capitaine, ammann 1807-1808. Quelques-uns des membres de cette famille furent ecclésiastiques, d'autres furent fonctionnaires communaux. [W.-J. MEYER.]

HESSE, HERMANN, écrivain, * 2 juillet 1877 à Calw, Wurtemberg. Auteur de volumes de vers, de romans, de récits : *Peter Camenzind*, 1904, *Unterm Rad*, 1905, *Rosshalde* 1914, *Demian* 1921, etc. Vit à Montagnola près Lugano. [M. G.]

HESSE-CASSEL, MAURICE, landgrave. En 1605, il donna 10 000 écus à la ville de Genève, qui furent employés à construire en 1606-1607 un bastion entre la porte de Rive et le lac. Ce boulevard fut appelé bastion de Hesse. — GUILLAUME VI, landgrave, intervint en 1662 auprès de Louis XIV dans l'affaire de Gex, en faveur de Genève. Deux de ses descendants, CHARLES et GUILLAUME de Hesse-Philippstal furent reçus bourgeois de Genève en 1724. — Voir Gautier : *Hist. Genève.* — Covelle : *LB.* — Massé : *Enceintes et fortifications de Genève.* [B. SCHATZ.]

HESSE-WARTEGG, ERNST **von,** 21 mai 1854-17 mai 1918, ethnographe, globe-trotter connu, membre d'honneur et membre correspondant des sociétés de géographie de nombreux pays, consul des États-Unis de Vénézuéla en Suisse de 1891 à 1918. Ses ouvrages énumérés dans les annuaires littéraires de Keiter, de Hardung, de Kürschner, etc., traduits en plusieurs langues, sont connus dans le monde entier. — Voir les quotidiens de fin mai et de juin 1918. [P.-X. W.]

HESSI. Voir HÆSSI.

HESSIGKOFEN (C. Soleure, D. Bucheggberg. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse d'Ætingen-Mühledorf. On a trouvé près du village une pierre à écuelles, les vestiges d'une colonie romaine et une tombe alémanne. L'endroit partagea le sort politique de la seigneurie de Buchegg avec laquelle il passa à Soleure en 1391. — *MHVS* 8. [L. S]

HESSO. Famille de Lucerne. Voir HESS.

HESSO. Évêque de Coire. Voir ESSO.

HETTISWIL (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Vge dans la commune et paroisse de Krauchtal, ancien prieuré clunisien. Au début, *Ottoswiler* ; 1107, *Ottonis Villare* ; jusqu'au XVIe s. *Ettiswil. Armoiries* : d'azur à deux serpettes adossées d'argent, la poignée d'or. Le prieuré, fondé en 1107 par un prêtre du nom de Heinrich, n'eut parfois pas d'autre religieux que le prieur ; aux XIVe et XVe s., il avait comme annexes les prieurés appauvris de Bargenbrügg et de Leuzigen. Il possédait quelques terres dans le district actuel de Hettiswil et la basse justice du village. La famille d'Erlach y avait aussi certains droits qui avaient passé des Kibourg, en 1382, à Walter von Erlach et furent étendus par elle dans la suite. Les Thorberg possédaient également des droits fonciers à Hettiswil. Comme successeurs des Kibourg dans leurs droits à Hettiswil, les Erlach prétendirent à l'avouerie du petit couvent. Après la suppression des couvents bernois en 1528, le dernier prieur, Stephan Märki, se retira et devint en 1529 prieur du couvent de Saint-Alban, à Bâle. Les droits de la famille d'Erlach passèrent à Berne en 1579 ; la ville plaça un receveur à la tête de la juridiction d'Hettiswil. Le village fut attribué en 1803 au district de Berthoud. En 1375, une troupe de Gugler, pillards, fut mal reçue par les femmes d'Hettiswil et contrainte de battre en retraite. En reconnaissance de cet exploit, le prieur Jean de Chavornay autorisa les femmes d'Hettiswil à couper du bois dans la forêt du couvent à chaque anniversaire de la « bataille », le 26 décembre. Jusqu'en 1885, les femmes d'Hettiswil possédaient une prairie, qui leur aurait été donnée pour le rachat de ce droit de couper du bois. Le revenu de cette terre était consacré à un repas annuel dit *Weibermahl*. — Jahn : *Chronik*. — v. Mülinen : *Beiträge* II. — v. Mülinen : *Helvetia sacra*. — J. Sterchi : *Hettiswil*, dans *BBG* X. — L. Kern : *Le prieuré d'Hettiswyl*, dans *BT* II, 1921. [H. TR.]

HETTLINGEN (C. Zurich, D. Winterthour. V. *DGS*). Com. politique et paroisse. En 886 *Hetelinga* ; en 897 *Hetininga*. A côté des comtes de Kibourg et des seigneurs d'Hettlingen, divers couvents, Aadorf, Saint-Gall, Diessenhofen, etc., et quelques particuliers y avaient des terres et des droits. La haute et la basse justice furent confirmées à Winterthour par l'empereur en 1437 ; on ignore de qui cette ville les avait acquises (R. Hoppeler dans *ZSK* 1910, p. 70). Winterthour fut souvent en conflit avec Zurich *(Zürcher Stadtbücher)* au sujet de ses compétences juridiques. Le rôle coutumier date de 1538. L'église, annexe de Neftenbach, est citée pour la première fois vers 1360. Elle est desservie par un prêtre résident depuis 1571. Sous l'Acte de médiation le village possédait un tribunal corporatif. *Population* : en 1467, env. 200 hab. ; 1634, 274 ; 1870, 495 ; 1920, 490. Registres de baptêmes dès 1582, de mariages dès 1614, de décès dès 1611. — Voir *UZ*. — *Pup. Th.* — Gottfr. Müller : *Winterthur u. das Dorf H.*, 1874. [L. FORRER.]

HETTLINGEN, von (HEDLINGER). Famille de Schwyz qui se rattache peut-être à l'ancienne famille Hettlinger de Winterthour ou à celle de Rapperswil. *Armoiries* : de gueules à une bande ondée d'argent accompagnée de deux têtes de cheval, en abîme coupé de gueules à l'aigle naissante de sable, et écartelé de gueules et d'argent (variante). — 1. JOHANN-WERNER Hedlinger s'établit à Schwyz, dont il reçut la bourgeoisie en 1648. Son fils — 2. JOHANN-BAPTIST, * 1643, fit des études d'art à Rome, dirigea dès 1700, pendant 8 ans, les mines de cuivre et de plomb de Blenio ; conseiller palatin du prince-évêque de Coire, † 27 octobre 1711. Son fils — 3. ***Johann-Karl,*** * 28 mars 1691, travailla dès 1713 à la monnaie de Lucerne, plus tard à Montbéliard et à l'Académie des Beaux-Arts de Paris. Grâce à l'ambassadeur de Suède, il fut appelé en 1718 comme médailleur de la cour à Stockholm où il créa, dans la suite, ses plus belles œuvres. Il séjourna quatre mois à la cour de Christian IV à Copenhague en 1732, en 1735 à la cour de Saint-Pétersbourg. Il resta cependant en Suède, malgré les offres des cours de Russie, de Pologne et de Prusse. Il ne revint à Schwyz qu'en 1746. Membre des académies des sciences de Suède et de Prusse, il portait le titre de maréchal de la cour de Suède. De retour au pays, il continua son métier de médailleur et séjourna à Nuremberg un certain temps, † 14 mars 1771. — Joh. Amberg : *Der Medailleur J. K. H.* — *Gfr.* Reg. — Joh.-Kaspar Füssli : *Des Ritters J. K. H.'s Medaillenwerk.* — Mechel : *Œuvre du Chevalier Hedlinger ou recueil des Médailles de ce célèbre artiste.* — *Numismatische Zeitung* 1872, n°s 18, 19, 20. — 4. VIKTOR-LAURENZ, neveu du n° 3, * 15 août 1733, trésorier de l'État, capitaine et membre du Conseil, landammann de Schwyz 1769, 1777, 1781 et 1783, député à la Diète 1768 ; l'empereur Léopold II l'anoblit en 1792, ainsi que ses descendants qui prirent plus tard le nom de von Hettlingen, † 1793. Son fils — 5. ANTON, 19 juin 1770-4 février 1824, fut le dernier capitaine général à Wil. — 6. JOHANN-ANTON, frère du n° 5, * 17 janvier 1789, conseiller palatin du prince-évêque de Bâle, chevalier de l'Éperon d'or, comte palatin et patricien. Son fils — 7. KARL-DOMINIK, von Hettlingen, * 1817, fut capitaine du bataillon schwyzois pendant la guerre du Sonderbund, président de commune de Schwyz, 1856 ; il s'occupa principalement d'études de numismatique comme conservateur du célèbre cabinet de médailles de son aïeul, dont la plus grande partie fut donnée plus tard au Musée national suisse, † 9 février 1891. — 8. JOSEPH, * 14 août 1817, député au Grand Conseil et conseiller du district 1853, conseiller d'État 1860, landammann 1866, conseiller aux États 1861-1878 ; il s'intéressa particulièrement à la revision totale de la constitution schwyzoise 1875-1876 ; il appartint aussi au Conseil d'administration du chemin de fer du Gothard, jusqu'à sa nomination de directeur intérimaire en 1878. Admirateur fervent de Klopstock, il traduisit son *Messias* en latin. Pie IX lui conféra l'ordre des chevaliers de saint Grégoire-le-Grand, † 2 septembre 1886. — 9. ANTON, * 10 décembre 1859, député au Grand Conseil 1884, président 1898-1899, juge cantonal 1890, président du tribunal cantonal 1894-1916, président de commune de Schwyz 1890-1896, conseiller national 1908-1919, conseiller d'État 1916, commissaire cantonal des guerres depuis 1890, † 17 janvier 1921. — Voir : Wegeli : *Die Truchsessen von Diessenhofen.* — Merz : *Burganlagen und Wehrbauten* (branche argovienne de la famille). — Kaspar Hauser : *Die Wappen in der Sakristei der Stadtkirche zu Winterthur 1493.* — Obituaire de Schwyz. — Obit. de Seewen. — Fassbind : *Schwyzer Profan- und Religionsgesch.* — Al. Dettling : *Geschichtskal.* 1899-1914. — Odilo Ringholz : *Das Benediktinerstift zu Allerheiligen in der Au bei Einsiedeln.* — Papiers de famille. [V. v. HETTLINGEN.]

Johann-Karl Hettlingen. D'après un portrait de la *Physionomie* de Lavater.

HETTLINGEN, von. Famille de ministériaux des Habsbourg. *Armoiries* : coupé d'or à une aigle naissante de sable et échiqueté d'argent et de gueules. Leur château, sis près du village du même nom, était entouré d'eau. La tour en fut démolie en 1752, mais une partie des douves était encore visible à une époque récente. — 1. HEINRICH, témoin en 1223. Son fils du même nom est la souche des Truchsess von Diessenhofen. — 2. RUDOLF, bailli de Baden de 1252 à 1260. — 3. FRIEDRICH, ministérial des Toggenbourg, cité de 1260 à 1261. — 4-5. NIKLAUS et ULRICH, † à Morgarten en 1315. — 6.

HEINRICH III et ses fils reçurent en gage du duc Léopold les revenus du bailliage de Grüningen en 1315. Divers autres membres de la famille détinrent à cette époque des hypothèques des Habsbourg. — Voir le registre hypothécaire de 1380 dans *QSG* 15, I. — 7. HEINRICH V, conseiller du duc Frédéric d'Autriche en 1406. — Thommen : *Urkunden*. — 8. HEINRICH VI combattit contre les Confédérés dans la guerre de Zurich et obtint la bourgeoisie zuricoise contre une livraison gratuite de bois aux Kibourg. — 9. VERONICA, supérieure du couvent de Hermatswil de 1490 à 1499. — *UZ*. — *UStG*. — *QSG* 14-15. — *TB* 45. — von Mülinen: *Helv. sacra*. — *MAGZ* 23, cah. 6. [L. FORRER.]

HETTLINGER. Famille de Winterthour. *Armoiries* : d'argent à un bélier naissant de sable. — 1. HANS, du Grand Conseil en 1412, trésorier 1436. — 2. HANS, juge civil 1459, du Grand Conseil et administrateur de l'église 1470, trésorier 1479 ; il rédigea une chronique dont nous avons des fragments. *Armoiries* : de gueules à quatre couteaux d'argent. — 3. JOSUA, du Grand Conseil 1460, avoyer 1474-1507. Son sceau porte une tête de bélier. — Voir K. Hauser dans *AHS* 1912. — 4. ULRICH, avoyer 1618-1634, † 17 octobre 1636. — 5. Johann-***Jakob***, * 18 novembre 1734, médecin en 1756 des mines de Baigorry (Navarre) avant d'en devenir le directeur et d'être nommé inspecteur des mines de Navarre. Les *Observations sur la Physique* sont le fruit de ses études entomologiques. Membre correspondant de l'Académie des sciences de Lisbonne et de la Société de physique de Zurich. L'un des inspecteurs de la manufacture royale des porcelaines de Sèvres en 1784 ; il y réorganisa l'administration et fit plusieurs découvertes, si bien que Louis XVI lui fit don de son buste en biscuit (aujourd'hui à la Bibl. de la ville de Winterthour). Administrateur du département de Seine et Oise en 1791, † 10 octobre 1803. — Voir *Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1884. — *SKL*. — R. Wolf : *Biogr*. IV, p. 231. [L. FORRER.]

JOHANN, secrétaire de ville de Rapperswil vers 1451, emprisonné en 1456 pour avoir embrassé le parti des Confédérés ; lors des troubles de Waldmann à Zurich, il fut décapité par les mécontents de Rapperswil le 26 mai 1489. — Voir Rickenmann : *Geschichte der Stadt R*., p. 187. [M. Schn.]

HETZEL. Famille du Wurtemberg, bourgeoise de Bâle en 1838 avec JOHANNES, fabricant, 1792-1849. Sa fille ÉLISABETH, femme de lettres, * 5 décembre 1835, épousa son oncle Andreas Hetzel en 1860, à Kalisch (Pologne russe). Elle revint à Bâle avec sa famille en 1867. Auteur de *Vergangene Nachrichten* ; *Zuem Santiklaus* ; *Zuem erste Schuelgang* ; *Haimelig ! fir Jung und Alt*, 1885 ; un livre d'enfants *Lily und Dora* ; *Aus tiefer Noth. Erinnerung an Mönchenstein 14 janvier 1891*. Après sa mort, 1er janvier 1908, les *Basler Nachrichten* firent paraître dans les feuilles du dimanche du 2 et 9 février 1908, sa courte autobiographie *Aus meinem Leben*; son roman *Altfränkische Leute* a paru dans la *Volkstimme* en 1911. [G. Ro.]

HETZEL (HEZEL) von LINDENACH. Famille de la ville de Berne, du XIVe-XVIe s., éteinte à la fin du XVIe s., probablement une branche des Münzer. *Armoiries* : d'argent à la barre de gueules accompagnée de 3 (2, 1) feuilles de tilleul de sinople. La famille a été souvent représentée dans les Conseils aux XIVe et XVe s. — JOHANN, † à Laupen 1339. — 1. CUNO, du Petit Conseil 1391 et 1417, banneret 1395, bailli de Nidau 1402, de Berthoud 1407. — 2. PETER, du Petit Conseil et banneret *z. Schmieden* 1402, intendant des bâtiments 1408, banneret 1409. — 3. ITEL, fils du n° 1, du Conseil 1417, enseigne dans l'expédition du val d'Ossola 1425, intendant des bâtiments 1427, trésorier 1431. — 4. PETER, bailli d'Aarberg 1429, de Trachselwald 1441, banneret 1448. — 5. ANTON, avoyer de Büren 1439. — 6. PETER, bailli de Trachselwald 1440, directeur de l'hôpital 1473. — 7. HEMMANN, avoyer d'Unterseen 1471. — 8. LUDWIG, du Conseil 1437, banneret 1446, 1458 et 1466, député aux négociations de paix avec le duc Sigismond d'Autriche 1461 ; la même année arbitre du démêlé des cantons orientaux au sujet de l'affaire du comté de Sargans. — 9. ***Kaspar***, fils du n° 8, avoyer de Berthoud 1481, du Petit Conseil 1486, banneret des forgerons, administrateur de l'hôpital du Saint-Esprit 1489, bailli de Baden 1503, souvent député à la Diète, député aux négociations de paix entre le roi Charles VIII et l'empereur Maximilien 1493, auprès du duc de Savoie à Turin 1496. Il intervint en 1501 entre le margrave de Hochberg-Neuchâtel et Philibert de Savoie, fut accusé d'avoir accepté des cadeaux défendus et perdit quelque temps ses fonctions publiques. De nouveau député à la Diète de 1502-1513. Lorsqu'en 1513 son fils Hans-Rudolf se rendit en France avec 2000 mercenaires bernois contre le gré des autorités, l'opinion publique, alors fort montée contre les pensionnaires français, se tourna aussi contre le père. Sa maison de Berne fut pillée, lui-même tomba, sur territoire soleurois, aux mains de la populace, il fut mis à la torture et décapité en juillet. — 10. HANS-RUDOLF, fils du n° 9 bailli de Cerlier dès 1511 et jusqu'à l'expédition sus-mentionnée qui lui fit perdre sa place; gracié en 1518, il fut banni en 1519 pour être entré au service d'Ulrich de Wurtemberg, mais plus tard gracié de nouveau. Membre des Deux-Cents 1526, maire de Neuchâtel 1523, 1524. — 11. JAKOB, fils illégitime du n° 9, économe de Hettiswil 1535, capitaine dans l'expédition du Pays de Vaud 1536 et premier bailli du pays de Gex la même année ; secrétaire de la garde pontificale 1550, capitaine 1552. — 12. BERCHTOLD, fils illégitime du n° 10, gouverneur de Payerne 1551. — 13. SIMON, fils du n° 12, bailli d'Avenches 1572, du Petit Conseil 1582, bailli d'Oron 1585. — Voir *LL*. — Anshelm III et IV. — Tillier II et III. — *AS* I, III. — *ADB*. — *AHVB* IX. — v. Mülinen : *Beiträge* II. [H. Tr.]

HEUBERGER. Familles des cantons d'Argovie, de Berne et de Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** Famille de Bözen, qui acquit la bourgeoisie de Berne en 1886. — On désigne sous ce nom dans l'Oberland bernois et dans d'autres régions montagneuses les faneurs qui travaillent en été dans la montagne et cherchent de l'ouvrage dans la vallée pendant l'hiver.— *Schweizer Jugendfreund* 1900, p. 344. — SAMUEL, * 1854, Dr phil., instituteur de district à Brugg dès 1879, recteur 1890-1920, directeur des fouilles de Windisch. Il publia diverses notices sur l'histoire locale de Brugg, sur Vindonissa, et une biographie du chevalier Fröhlich de Brugg, etc. — Voir *SKL*. [H. Tr.]

B. **Canton de Berne.** Famille originaire de Bözen (Argovie) et bourgeoise de la ville de Berne depuis 1886.

C. **Canton de Zurich.** Famille bourgeoise de la ville de Zurich, éteinte en 1775. — HEINI Suter dit Heuberger de Greifensee, bourgeois en 1440. — Keller-Escher : *Promptuarium*. [H. Br.]

HEUDORF, von. Ancienne famille de chevaliers souabes, bourgeoise de Schaffhouse au XVe s., portant le nom de son lieu d'origine aux environs de Messkirch, où se trouvent les ruines de son château. *Armoiries* : parti de gueules à trois faux, et d'argent. — 1. B. VON HOIDORF, moine de Saint-Blaise 1257. — 2. BENZ, membre de la chambre seigneuriale de Schaffhouse dès 1408, cautionna le couvent d'Allerheiligen avec d'autres personnes en 1414, † 1428. — 4. BILGERI (Peregrinus), possesseur par hypothèque, au moins depuis 1441, de la seigneurie de Küssenberg, dont il habita dès lors le château, tandis que son père posséda jusqu'en 1443 celui de Rossberg près d'Osterfingen ; un parent avait le nouveau château de l'Ottersbühl près de la chute du Rhin, † 1476; c'est le héros de la *Heudorffehde* (voir l'article suivant). — 5. WILHELM, fit partie de la garnison impériale à Zurich en 1441, bourgeois de Schaffhouse 1466, † 1486. — 6. BURKHART, ministérial des Fürstenberg 1462 et 1483, bourgeois de Schaffhouse en 1486, signalé encore en 1498. — Voir *ADB*. — Rüeger : *Chronik*. — *OBG*. [W.-K.]

HEUDORF (GUERRE DE) (HEUDORFFEHDE). A milieu du XVe s., le chevalier souabe Peregrinus, vulgo *Bilgeri*, de Heudorf, vassal des comtes de Nellenburg, se

faisait remarquer par son hostilité aussi agressive que tenace à l'égard des Confédérés et spécialement de la ville de Schaffhouse. En octobre 1444, quelque temps après la bataille de Saint-Jacques sur la Birse, il manda aux Confédérés qu'il renonçait à son attitude, mais il n'obtint pas plus de crédit en se posant comme ami que comme ennemi. Après une trève de plusieurs années, il reprit les armes, mû par des raisons d'intérêt personnel, pour seconder la politique du roi Frédéric III et du duc Albert d'Autriche qui cherchaient à replacer sous le joug autrichien la ville de Schaffhouse, laquelle jouissait de l'immédiateté de l'empire depuis 1415. En mai 1449, Bilgeri ouvrit les hostilités, se brouillant ainsi à mort avec la puissante famille des Fulach de Schaffhouse. Il s'empara de l'abbaye fortifiée de Rheinau pour barrer toute retraite sur le Rhin aux gens de Schaffhouse ; il dut bientôt l'abandonner, tandis que le duc Albert évacuait la forteresse de Laufen qu'il avait enlevée aux Fulach. Le conflit prit une grande importance dès l'instant où le duc Albert et la noblesse souabe rompirent avec Schaffhouse. Dans la lutte qui s'ensuivit et dans laquelle le village de Heudorf fut le principal théâtre des hostilités, Schaffhouse, avec le concours de mercenaires suisses, tint tête fermement à ses ennemis. Il secoua la domination de l'Autriche et conclut le 1er juin 1454 une alliance de 25 ans avec Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Zoug et Glaris. L'intervention des Confédérés aboutit à la conclusion d'un traité de paix en 1456. Mais Bilgeri ne le reconnut pas, il fit mettre au ban de l'empire, par le tribunal d'empire, Schaffhouse et les Fulach et se livra à des actes de brigandage. Sommé en 1460 par l'Autriche et la noblesse de se tenir tranquille, il rouvrit les hostilités en 1464 par des exactions diverses, ne s'inquiéta pas plus de la paix de Waldshut en 1468 que de la réhabilitation de Schaffhouse et des Fulach dans l'empire en 1473 et mourut pendant les négociations préliminaires d'une paix stable, qui fut assez défavorable aux héritiers de Bilgeri. — Voir Dierauer II. — *ADB*. [Bt.]

HEUER. Famille de la campagne bernoise, de Brügg (paroisse Bürglen). On en suit la filiation sans interruption dès le plus ancien registre paroissial de 1555. *Armoiries* : de gueules au lion d'or, portant sur l'épaule gauche un râteau, tenant dans la patte une hache de boucher, accompagné de deux étoiles d'or. Un rameau, éteint à la fin du XVIIIe s., acquit la bourgeoisie de Nidau. — Johann, bourgmestre 1682. Son fils — Joh.-Rudolf, 1679-1760, secrétaire de ville. Un autre rameau s'établit avec — Eduard, 1840-1892, à Bienne ; il introduisit en cette ville l'industrie de la taille des pierres précieuses et se spécialisa en même temps dans la chronométrie. — Albert, * 1842, pasteur de Büren 1868, de Berthoud, de 1869 à sa mort 1880, en même temps professeur au gymnase de Berthoud, auteur de *Die ältesten Zeiten Burgdorfs* dans *BT* 1879. — Voir livres de paroisse de Bürglen. — Archives de la famille Volz à Berne. — von Mülinen : *Beitr.* I, p. 100. [W. B.]

HEULE. Famille encore florissante du Rheintal saint-gallois, spécialement à Widnau — Konrad Höwle dit *Steinach*, établi à Heerbrugg en 1462 ; Jos Howly de Widnau, cité en 1551 ; Jakob Howle, ancien trésorier, député en 1683 ; Josef Howli, curé en 1724 ; Hans Howlin, lieutenant du bailliage 1725 ; Franz-Josef Häuelin, lieutenant du bailliage de Widnau. — Voir Wartmann : *Hof Widnau*. — Göldi : *Hof Bernang*. [Bt.]

HEUSCHER, Johannes, de Schwellbrunn, * 15 mai 1858 à Gais, maître à l'école de médecine vétérinaire de Zurich 1889, Dr phil. 1892, privat-docent à l'université 1895 et à l'École polytechnique fédérale 1907, professeur extraordinaire à l'université 1902. Spécialiste faisant autorité dans le domaine de la pêche et des recherches biologiques lacustres ; délégué de la Confédération aux congrès internationaux de pêche de Paris, Vienne, Berlin et Rome, auteur de nombreux écrits scientifiques (monographies des lacs de Sempach, Sarnen, Thun, Brienz, Klöntal, Ægeri). Un des rédacteurs de la *Schweiz. Fischerei-Zeitung* 1899, † 10 nov. 1912. — *ZWChr*. 1912. — Meyer v. Knonau : *Univers. Zürich 1914*, p. 48, 66. [H. Br.]

HEUSI. Famille de Schleitheim (C. Schaffhouse), déjà connue à la fin du XVe s. — Martin, d'abord élève de Pestalozzi à Yverdon, puis instituteur 1804-1815 ; de retour dans son pays, il fonda une école privée suivant les principes de l'enseignement de Pestalozzi ; il améliora aussi les écoles communales dont il devint directeur en 1825. Il fut l'un des créateurs du fonds de l'école communale, † 6 juin 1841. — Hunziker : *Bilder z. neuern Gesch. der Schweiz. Volksschule*. — Wanner : *Martin Heusi*, dans *Altes und Neues vom Randen* 1880. [W.-K.]

HEUSLER, HEUSSLER. Famille des cantons de Bâle et de Berne.

A. **Canton de Bâle.** Heusler (aussi Heussler, autrefois Hüsler). Famille bourgeoise de Bâle, issue de Heinrich Hüssler (cité dès 1364, † 1370), établie d'abord au Petit-Bâle comme vignerons et bateliers. *Armoiries* : parti d'argent à une marque de maison (ou de fabrique ?) de sable et d'or à deux barres d'azur. En 1519, un descendant, Fridli Hüsler, devint fabricant de papier au St. Albantal dans le Grand-Bâle ; la fabrication du papier resta propriété de la famille jusqu'au XIXe s. (*BZ* 22). De cette branche, souvent représentée au Grand et au Petit Conseil, il faut citer — 1. Samuel Heussler, 1641-1708, fabricant de papier, du Petit Conseil et du tribunal de la ville, président de la Chambre de commerce. — 2. Samuel Heussler, 1713-1770, petit-fils du n° 1, fabricant d'indiennes et de bas, du Petit Conseil et du tribunal de la ville, de la chambre de commerce, etc., grand collectionneur de tableaux. — D. Burckhardt : *Basl. Kunstverein*, rapport 1901. — 3. Daniel Heussler, 1771-1840, petit-fils du n° 2, marchand de coton et fabricant, député au Grand Conseil, etc., membre de la direction des concerts, un des fondateurs de la Société suisse de musique. Cette lignée de fabricants de papier s'est éteinte en 1919. — D'une autre branche, encore florissante, qui n'acquit une belle position sociale qu'au XVIIIe siècle et qui demeura au Petit-Bâle jusqu'au XIXe s., il faut nommer — 4. ***Leonhard*** Heusler, 1754-1807, négociant, du Petit Conseil 1793-1798, membre du tribunal cantonal sous la République helvétique, député de la ville de Bâle à la Consulta de Paris en 1802 ; membre de la commission gouvernementale provisoire et quelque temps membre de la commission suisse de liquidation. Dès 1804 du Petit Conseil, conseiller d'État dès 1805, plusieurs fois député à la Diète et délégué à des conférences commerciales, président de la chambre postale et de la chambre du commerce, ancien de l'église française, etc. — 5. Leonhard, 1796-1873, fils du n° 4, négociant, membre du gouvernement délégué aux finances. — 6. Andreas, 1802-1868, frère du n° 5, Dr en droit et professeur à Bâle, membre du gouvernement 1831-1847, chef du parti conservateur, rédacteur de la *Basler Zeitung*, fondateur de la Société académique de Bâle et l'un des fondateurs de la Société générale suisse d'histoire. A publié entre autres : *Die Trennung des Kts. Basel*, 1839-1842 ; *Die Anfänge der Freiheit von Uri*, 1837 ; *Zur Entstehung des eidg. Defensionals*, 1854. — 7. ***Andreas***, 1834-1921, fils du n° 6, Dr jur. et Dr phil. h. c., professeur à Bâle, président de la cour d'appel. Autorité en matière d'histoire du droit germanique. Œuvres principales : *Verfassungsgesch. der Stadt Basel im Mittelalter*, 1860 ; *Institutionen des deutschen Privatrechts*, 1885-1886 ; *Deutsche Verfassungsgesch.*, 1905 ; *Gesch. der Stadt Basel*, 1917 ; *Schweiz. Verfassungsgesch.*, 1920. — His, dans *ZSR* N.

Leonhard Heusler en 1807 (n° 4). D'après une miniature sur ivoire (Bibl. publique, Bâle).

S. 41. — 8. WILHELM, 1837-1904, neveu des nos 5 et 6, ingénieur, membre de la direction du chemin de fer central suisse 1879 et dernier président 1896-1901 ; député au Grand Conseil et au Conseil d'éducation, etc., major du génie. — 9. ANDREAS, * 1864, fils du n° 7, Dr phil., professeur de germanistique à Berlin, puis à Bâle, membre de l'académie des sciences à Berlin, publia entre autres : *Goethe und die italienische Kunst*, 1891 ; *Die altgermanische Religion*, 1913 ; *Nibelungensage und Nibelungenlied*, 1921 ; *Die altgermanische Dichtung*, 1923-1924. Un des éditeurs de la 4e édition de Grimm : *Deutsche Rechtsaltertümer* ; fit de nombreuses études sur *Alt-Island*. — Les suivants appartiennent indubitablement à la même famille, quoiqu'on ne puisse encore les placer en leur rang généalogique. — 10. ABRAHAM Heussler, 1803-1855, Dr phil. et recteur de l'école des jeunes filles. — 11. HANS Heussler, 1855-1919, fils du n° 10, Dr phil. et professeur de philosophie à Bâle jusqu'en 1898. Œuvres principales : *Francis Bacon und seine geschichtliche Stellung*, 1889 ; *Der Rationalismus des 17. Jahrhunderts* 1885. [F. HEUSLER.]

Andreas Heusler (n° 7). D'après une photographie.

B. **Canton de Berne.** Famille bourgeoise éteinte de la ville de Berne. *Armoiries* : d'azur à deux étoiles d'or soutenues de trois coupaux de sinople. — SULPITIUS, bailli de Frienisberg 1580. — *LL.* — Stettler : *Wappenbuch, mns.* à la bibliothèque de la ville de Berne. [H. Tr.]

C. **Canton de Zoug.** Voir HÆUSLER.

HEUSS. Famille du Wurtemberg émigrée à Coire. *Armoiries* : de sable au bélier saillant et accorné d'or. — 1. ROBERT-GOTTFRIED-VALENTIN, de Neubulach (Forêt-Noire), * 9 novembre 1833 à Oppelsbohm (cercle du Neckar), s'établit comme pharmacien en 1858 à Coire ; il y acquit en 1860 la bourgeoisie de la ville, en 1861 celle du canton ; membre du Conseil général de Coire et du comité de diverses sociétés d'intérêt public, † 23 février 1906 à Coire. — *Rätier* 1906, n° 47. — 2. ERNST, Dr med., fils du n° 1, * 9 juin 1864 à Coire, comme médecin de marine au service de la Hollande, il visita les colonies de ce pays où il étudia spécialement les affections de la peau et les maladies vénériennes, s'établit en 1892 à Zurich comme médecin spécialiste, professeur à l'université dès 1900, † 4 septembre 1912. — Voir *ZWChr.* 1912, n° 38. — *KSA* 1912, n° 32. — *NZZ* 1912, n° 257. — 3. ALFRED, Dr phil., fils du n° 1, * 27 janvier 1877 à Coire, rédacteur de la *Zeitschrift der internationalen Musikgesellschaft* 1904-1914, musicographe et compositeur, fondateur et président de la société allemande des critiques musicaux, directeur de la rédaction de la *Zeitschrift für Musik* dès 1922. — Papiers de famille. [L. J.]

HEUSSER. Vieille famille de l'Oberland zuricois, citée pour la première fois en 1427 à Fischenthal ; elle est répandue aujourd'hui dans le district d'Hinwil notamment. — [J. FRICK.] — 1. META Heusser-Schweizer auteur de poèmes religieux, * 6 avril 1797, épousa en 1821 le médecin Joh.-Jak. Heusser à Hirzel, mère de l'écrivain Johanna Spyri, † 2 janvier 1876 à Hirzel. Elle écrivit *Lieder einer Verborgenen*, 1858 ; *Gedichte, 2. Sammlung*, 1867. — L. Pestalozzi : *M. H.*, dans *ZT* 1896. — P. Sutermeister : *M. H., Lebensbild...* dans *NZZ* 1897, n° 96. — *ADB.* — Weber : *Nationallit.* II, 347 ; IV, 230. — *ZWChr.* 1912, p. 397. — 2. FELIX, de Hombrechtikon, * 1817, Dr med., médecin d'un navire à destination des Indes orientales, médecin à Hombrechtikon, chirurgien notoire qui fit le premier l'opération du goître, † 15 juillet 1875. — *KSA* 1876, p. 33. — 3. CHRISTIAN, fils du n° 1, * 28 mars 1826, Dr phil., privat-docent de minéralogie à l'université de Zurich 1853, fut chargé par le gouvernement fédéral en 1857 d'une mission à Buenos-Aires où il acquit des propriétés dès 1860, † 21 avril 1909. Il légua à l'université de Zurich 20 000 fr. Auteur de *Das Erdbeben im Vispertal*, dans *Nbl. der nat. Ges. Zür.*, 1856 ; *Beiträge zur geognost. und physikal. Kenntnis der Provinz Buenos Aires*, en collaboration avec G. Claraz en 1864, et de maints articles dans des revues spéciales. — *ZP* 1909, n° 136. — G. v. Wyss : *Hochschule Zürich*, p. 104. — Poggendorff : *Handwörterbuch.* — 4. THEODOR, de Hombrechtikon, * 1851 à Embrach, pasteur à Bachs 1876-1880, puis instituteur, notamment à la maison des missions de St. Chrischona à Bâle, † 16 février 1917 à Zurich. Auteur de *Evangelienharmonie*, 2 vol., 1905 ; *Diatessaron*, 1912. — Wirz : *Etat.* — *ZWChr.* 1917. — 5. JOH.-JAKOB, * 22 juillet 1856 à Pfäffikon, maître secondaire à Grüningen 1879, à Rüti 1886, à Zurich 1896, président de la société pédagogique du canton, s'occupa de politique et d'œuvres d'intérêt public, † 1923. — *SL* 1923. — *NZZ* 1923, n° 412. — 6. HEINRICH, * 1865 à Hinwil, directeur de l'institut des sourds-muets de Riehen près Bâle, colonel de brigade et président de la société suisse des officiers, chef de l'instruction préparatoire militaire à Bâle-Ville, écrivain militaire, † 19 juillet 1921. — *ASM* 1921. [H. Br.]

HEUSSI. Famille glaronnaise, bourgeoise de Mühlehorn, Obstalden et Kerenzen. — 1. JOH.-JAKOB, 5 juillet 1762-26 juin 1831, bailli de Mendrisio 1793-1795, préfet du canton de la Linth 1798, membre du Grand Conseil à Aarau. — 2. GEORG, 1er avril 1776-9 janvier 1833, sous-préfet, secrétaire de la bourgeoisie sous la République helvétique. — 3. JAKOB, 25 novembre 1803-3 octobre 1883, séjourna de 1818 à 1822 dans la maison d'éducation de Pestalozzi à Yverdon pour s'y perfectionner, Dr phil. en 1841, dès cette année maître au gymnase de Parchim (Mecklenbourg), plus tard co-recteur, pédagogue distingué. — Voir Dühr : *Jakob Heussi, Erinnerungen.* [J.-J. K.-M. et Nz.]

HEUSTRICH (C. Berne, D. Frutigen, Com. Æschi. V. *DGS*). Station balnéaire, au-dessous de laquelle on a découvert une fonderie de l'époque du bronze, contenant des fragments de cuivre et d'étain. — Voir Bonstetten : *Carte arch.*, p. 20. — Gohl : *Bäder.* [O. T.]

HEUTTE (LA) (C. Berne, D. Courtelary. V. *DGS*). Com. et Vge. Forme patoise de la hutte, all. *Hütte*. Une verrerie *(Glashütte)* y existait au commencement du XVe s. D'après Quiquerez, il y avait un menhir au-dessous de la métairie de Nidau (anciennement Landonvilliers) disparu aujourd'hui. [A. Sch.]

HEWEN, von. Famille noble du Hegau (Souabe), qui doit son nom au château de Hohenhewen près de Engen. *Armoiries* : coupé de sable à une étoile d'argent et d'or. Plusieurs de ses membres ont revêtu de hautes charges ecclésiastiques en Suisse et l'un d'eux a été évêque de Constance. Pour la branche illégitime, voir sous HEWER. — [F. H.] — 1. RUDOLF, prévôt de Beromünster 1384-1414. — *Gfr.* Reg. — 2. HEINRICH, doyen du chapitre cathédral de Strasbourg, prévôt de Beromünster 1426, peu après prévôt du chapitre cathédral et en 1436 évêque de Constance. Après la résignation de Konrad von Rechberg en 1441, il fut nommé par le pape Eugène IV aussi administrateur du diocèse de Coire. Il soutint Hans von Rechberg contre les habitants de Schams et entra dans la Ligue noire ; il s'aliéna ainsi une partie de son chapitre et les III Ligues. Le chapitre de Coire élut à sa place, en 1453, Leonhard Wismaier. Hewen fut soutenu par Rome, mais il ne put dès lors plus exercer ses droits que dans le Vorarlberg et le Tyrol jusqu'en 1455, et non dans les III Ligues. Le pape Calixte III le déchargea de l'administration du diocèse de Coire, † évêque de Constance en 1463. — Mayer : *Bistum Chur* I, 477. — [J. SIMONET.] — 3. ANNA, sœur du n° 2, devint en 1429, à 21 ans, abbesse du Fraumünster à Zurich. Elle conserva cette charge pendant 54 ans. Pendant la guerre de Zurich, elle tint avec son frère Friedrich, qui résidait à Zurich, le parti des Confédérés ; c'est pourquoi elle fut invitée par le Conseil à rendre des comptes. En 1450 le Conseil lui imposa un *Amtmann*. Pendant les premières années de son administration, elle fit voûter et recouvrir d'un toit les nefs latérales de l'église. En 1437 fut construite la saillie de

l'angle Nord-Est, † 9 janvier 1484. — G. v. Wyss : *Abtei Zurich*, dans *MAGZ* VIII. — *MAGZ* XXV, cah. 4, p. 143. — *Zürcher Stadtbücher*. — K. Dändliker : *Zürich* II, 103, 112. — *Mon. Germ. Necrol* I. — *Dok. Waldmann* I. — 4. FRIEDRICH, frère du n° 2, bailli pour l'évêque de Constance à Bischofszell 1459, seigneur de Hohentrins 1461, fut un des négociateurs de la paix après la guerre de Zurich. — v. Wyss : *Abtei Zurich*, 437. — *ASG* I, 340. — [F. H.] — 5. HEINRICH, fils du n° 4, prévôt de la cathédrale de Constance, doyen de celle de Strasbourg, chanoine de Coire et de Beromünster, évêque de Coire 1491 ; en 1492 il nomma Benedikt Fontana bailli de Reams et en 1493 bailli de Fürstenbourg. Tint un synode diocésain en 1492 et prépara une nouvelle édition de l'*Exsequiale curiense* et du *Missale*. Il fut en conflit avec la ville de Coire au sujet des droits de chasse et de pêche, du bailliage impérial et de la constitution corporative de la ville. En juin 1503, les gens de l'Engadine et de Coire s'emparèrent de son château, le firent prisonnier et le conduisirent à Fürstenau. Les châteaux de Fürstenau et de Greifenstein furent aussi occupés. Les auteurs de ce coup de main furent excommuniés et la ville de Coire mise à l'interdit. L'évêque put s'enfuir, et en octobre 1503 un compromis intervint entre lui, le chapitre cathédral et les III Ligues, en vertu duquel Paul Ziegler fut nommé administrateur du diocèse. Hewen mourut à Strasbourg en 1509. — Mayer : *Bistum Chur* I, 490. — Voir pour l'ensemble *OBG*. — Krüger dans *MVG* XXII, reg. — A. Näf : *Chronik*, 1009. — F. Hegi : *Räte*. [J. SIMONET.]

HEWER, HEWEN. Famille du Rheintal saint-gallois, descendance illégitime des barons de Hewen. — 1. HEINRICH, bourgeois de Zurich 5 février 1401. — 2. HANS-FRIEDRICH, peut-être frère de la baronne Clementa de Hewen, qui épousa le comte Guillaume VIII de Montfort-Werdenberg, reçut en fief le château de Wartau en 1471, porta les armes des barons de Hewen chargées d'une barre de bâtardise (*AHS* 1909, p. 76). — 3. HANS, dit *Schramhans*, bailli de Werdenberg 1500. — 4. HANS, prêtre à Wartau 1519. [F. H.]

A une branche, fixée dans les Grisons, appartient : — STOFFEL Hewer, bourgeois de Coire, domicilié à Valendas, prit plus tard le nom de Christoph von Hewen. Il recueillit la moitié de la succession d'Ursula de Mont-Valendas, si bien qu'une grande partie des biens des Valendas passa aux mains des Hewer (acte du 8 février 1538). Ses descendants sont cités à Valendas et à Ilanz et la famille s'éteignit à la fin du XVIIIe s. — *Campell* I, p. 16 et 17. — *LL*. — L. Joos : *Herrschaft Valendas*, p. 135. [L. J.]

HEXENKRIEG (GUERRE DES SORCIÈRES). Alors que la querelle de Wartau surexcitait encore les esprits, Katharina Jauer fut décapitée à Uznach, le 16 juin 1695, comme sorcière. Au cours de l'exécution la foule remarqua un nuage de poussière qui s'élevait près de la frontière zuricoise. Le bruit courut aussitôt que des troupes zuricoises marchaient sur les Schwyzois ; les Zuricois et les Glaronnais réformés mêlés aux spectateurs furent maltraités et 400 hommes furent dépêchés à la rencontre de l'ennemi qui se trouva être un troupeau de moutons. Vainement le bailli chercha à se disculper en déclarant que la sorcière leur avait troublé l'entendement : Zurich exigea et obtint une forte indemnité ; les gens d'Uznach furent chansonnés par les chanteurs de foires. Un de ces chants fut même imprimé. — Voir Dierauer IV. — I. v. Arx : *Gesch. St. Gallen* III, 215 (place l'aventure en août). — A. Naef : *Chronik*, p. 930. — Barth-Rochholz dans *Arg*. 8, p. 450. [Bt.]

HEYER. Famille genevoise originaire de Biel-Benken (Bâle-Campagne). — 1. JEAN-JACQUES, dit Jacob, 1731-1784, s'établit à Genève en 1750, habitant 1762. — 2. JEAN, 1773-1859, D[r] theol., pasteur à Genthod et Plainpalais 1804, à Genève 1806-1824, modérateur de la Compagnie des Pasteurs 1841, vice-président de la Commission de l'Hôpital 1828-1844, chef d'un pensionnat renommé à Genève, 1798-1831, dans lequel Töpffer fit ses débuts dans l'enseignement de 1822 à 1824. Auteur d'écrits théologiques et pédagogiques. — *Catal. Bibl. des Pasteurs*. — 3. ***Théophile***, 1804-1871, fils du n° 2, maître d'arithmétique à l'École industrielle 1840-1850, commis aux Archives d'État 1843-1864, directeur des Archives 1866-1871. Auteur de travaux historiques, publiés en grande partie dans *MDG* et dans le *Bull. de la Classe d'Industrie* : *Notice sur la colonie anglaise établie à Genève de 1555 à 1560* ; *Jean Kleberger le bon Allemand* ; *Les princesses de Portugal à Genève* ; *Notice sur Laurent de Normandie* ; *Théodore Agrippa d'Aubigné à Genève* ; *Ami Argand inventeur des lampes à courant d'air* ; *Notice sur Jacques et Nicolas Paul mécaniciens*, etc. — Voir ses notices biographiques dans *MDG* XVII, p. 378 ; *Bull. de la Classe d'Industrie de la Soc. des Arts*, n° 99 (1871), et par Gust. Revilliod. — 4. HENRI-Laurent, fils du n° 3, 1846-1919, pasteur à Baulmes 1876-1879, à Jussy 1880-1884, secrétaire de la Compagnie des Pasteurs 1882-1885, secrétaire-adjoint du Consistoire 1901-1903, bibliothécaire-archiviste de la Compagnie des Pasteurs 1893-1911, président de la Soc. genevoise des protestants disséminés 1903-1919, etc. Il prit une part active et souvent directrice à un grand nombre d'œuvres religieuses et philanthropiques, et publia d'importants ouvrages dans le domaine de l'histoire et de la bibliographie ecclésiastique genevoise : *Catalogue de la Bibliothèque de la Compagnie des Pasteurs*, 1896, soit avec Auguste Bouvier, *Catal. des thèses de théologie soutenues à l'Académie de Genève pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, 1898 ; *L'Église de Genève* 1909 ; soit avec Eugène Pallard, *Bibliographie de l'Église de Genève*, 1re partie, 1918. — Voir *BSHG* II, 261 ; IV, 316. — *Semaine religieuse*, 20 et 27 déc. 1919. — Arch. d'État Genève : Mns Th. Dufour 18. [P.-E. M.]

Théophile Heyer.
D'après une eau-forte de Rodolphe Piguet dans Mém. Soc. hist. Genève.

HEYL. Voir HEIL.

HEYLAND, de son véritable nom Jean-Christophe Kumpfler, * à Francfort-s/M. en 1792, † à Genève en 1866, s'installa à Genève dès ses premières années et devint bourgeois de cette ville en 1819. Bon dessinateur, il fit l'illustration de toutes les œuvres d'A.-P. de Candolle, de 1817 à 1841. Travailla aussi pour les publications de Delessert, Webb, Moris, Édouard Boissier et d'autres. En 1849, il fut appelé en qualité de dessinateur au jardin botanique de Monza, mais revint bientôt à Genève. Son dernier ouvrage fut la série des *Icones euphorbiarum*, de Boissier, en 1866. Membre de la classe des Beaux-Arts de la Soc. des Arts de Genève. — *SKL*. — de Montet : *Dict*. [H. F.]

HEYMANN. Voir HEIMANN

HEYMO. Voir HEIMO.

HEYNLIN, ***Johannes*** *(de Lapide, Johans von Stein* ou *Johannes de Lapide)*, originaire de Stein entre Bretten et Pforzheim, * entre 1430 et 1433, étudia à Leipzig 1450-1452, à Louvain 1452-1454, à Paris 1454-1464. Maître ès arts en 1455. Il interrompit ses études à Paris en 1464 et 1465 pour aller enseigner à l'université nouvellement fondée de Bâle les tendances philosophiques du réalisme (dit *via antica*). Son second séjour à Paris dura de 1467 à 1474. Prieur de la Sorbonne 1468 et 1470 recteur de l'université de Paris 1469, il obtint en 147, le grade de licencié, puis celui de D[r] theol. Prédicateur de S. Leonhard à Bâle 1474-1476, de la collégiale de Berne 1476, de S. Leonhard et de la cathédrale de Bâle 1476-1478, professeur de théologie et recteur de l'université de Tubingue, curé de cette ville 1478-1479, custode du chapitre collégial de Baden-Baden 1479-1484 ; il fut appelé à la collégiale de Berne en 1480. De 1485 à 1487, prédicateur à la cathédrale de Bâle. Il passa ses dernières années à la chartreuse de Bâle, où il réunit une bibliothèque d'environ 300 volumes. — *BZ* 6 et 7. — *ADB*. [C. Ro.]

HEYNO. Famille originaire de La Roche (Fribourg), qui s'appela aussi Glasson et Jacky ; elle reprit le premier de ces noms au XVIe s. — PETRUS, tisserand, bourgeois de Fribourg en 1399. — P. Æbischer : *Quelques cas de changements de noms de famille*, dans *AF*, 1919 et *Festschrift Gauchat*. — Art. GLASSON. [P. A.]

HEZEL. Voir HETZEL.

HIBNER (HYBNER, HÜBNER). Famille bourgeoise de Berne éteinte en 1784. *Armoiries* : d'azur à un homme vêtu d'argent, tenant dans la dextre une pioche d'argent emmanchée d'or, dans la senestre une gerbe d'or. La famille descend de — PETER, de Silésie, maître de latin à Berne en 1579. Les membres de cette famille se vouèrent surtout à l'état ecclésiastique. — Voir *LL.* — Généalogies de Gruner et de v. Werdt (mns.). [H. TR.]

HIDBER. Famille de Mels (Saint-Gall). — 1. BASILIUS, D^r phil., * 23 novembre 1817, maître secondaire à Herzogenbuchsee 1841-1847, à l'école industrielle de Berne 1847-1856, à l'école cantonale 1856-1872, privat-docent d'histoire et de diplomatique à l'université de Berne 1860, professeur extraordinaire 1868, ordinaire 1870-1896, † à Berne le 17 décembre 1901. Il publia le *Schweiz. Urkundenregister*, rédigea une *Schweizergeschichte für Schule und Haus*, etc. Au moment des expéditions des Corps-francs et de la guerre du Sonderbund, il joua un rôle politique comme radical ardent. — Voir *St. Galler Nbl.* 1902, p. 44. — Barth. — *Hst.* 20, 310 (biogr. complète). — 2. JOSEF-KONRAD-FERDINAND, * 23 janvier 1861, instituteur, ammann de la commune de Mels dès 1894, chef des catholiques conservateurs de l'Oberland saint-gallois, député au Grand Conseil de Saint-Gall dès 1891, au Conseil national 1898-1905. De 1894 à fin 1908, il édita et rédigea le *Sarganserländer*, † 16 octobre 1909. — Voir *St. Galler Nbl.* 1910, p. 51. [Bt.]

HIERONYMUS. Évêque de Lausanne, élu en 878 ou 879, vit son élection disputée par le roi Charles-le-Gros ; le pape Jean VIII dut intervenir, † 892. — *Cartulaire de Lausanne*, p. 35. — Besson : *Contributions*, 45. — Reymond : *Dignitaires*. [M. R.]

HIESTAND. Vieille famille de Richterswil et de Hütten (Zürich), établie à Richterswil dès 1401. — [J. FRICK.] — 1. GOTTFRIED, de Richterswil, * 20 octobre 1823, maître de gymnastique à l'école cantonale de Zurich 1848-1854, pasteur à Wipkingen 1853, à Bachs 1854, à Neumünster-Zurich de 1860 à sa mort, le 2 décembre 1890, député au Grand Conseil vers 1865, titulaire de nombreuses charges honorifiques, auteur de quelques sermons. Partisan enthousiaste de la gymnastique et gymnaste lui-même. — Voir Wirz : *Etat.* — *SZG* 1891. — *TSRG* 1892. — *Schweiz. Turnzeitung* 1891. — *ZWChr.* 1905, p. 179. — *Chronik Neumünster*, p. 70-71. — 2. ALBERT, 10 octobre 1857-18 février 1908, tenancier de l'Hôtel de la Couronne à Hütten, secrétaire du Conseil communal et président de commune pendant 30 ans, juge de district dès 1889, député au Grand Conseil, s'occupa d'œuvres d'utilité publique. — Voir *ZWChr.* 1908. — Renseignements d'Oskar Hiestand. — 3. HEINRICH, * 1872, chef du bureau de prévoyance de l'enfance de la ville de Zurich. Comme publiciste, il a traité des questions de prévoyance envers la jeunesse et de pédagogie sociale. — *DSC.* [H. BR.]

HIGNOU. Famille originaire de Saint-Join près Le Havre, réfugiée au XVIIe s. pour cause de religion dans le Pays de Vaud. Bourgeoise de Lausanne dès 1860. A donné à Lausanne trois générations d'imprimeurs. Ils portèrent le titre d'imprimeurs du Petit Conseil du canton de Vaud. — JEAN-JACOB-ADAM, 1781-1832, fut en outre municipal à Lausanne et le premier président de l'abbaye des grenadiers de cette ville. [G.-A. B.]

HILBER. Famille de Mogelsberg (dès 1631) et de Degersheim, de Wil depuis 1863 ; éteinte dans la ville de Saint-Gall.

HAINRICH... Hilwer à Saint-Gall 1345 ; KONRAD, de Saint-Gall, bourgeois de Lucerne 1420-1425. *Armoiries* des Hilber de Saint-Gall : d'azur à deux chevrons ployés d'or. — 1. ULRICH, * 1863, instituteur à Wil, auteur de manuels scolaires, publia entre autres : *Aus dem alten Wil; Adolf Kessler, aus seinem Leben u. seinen Werken.* — Billeter et Hilber : *Schweizerheimat...* — 2. PAUL, D^r phil., fils du n° 1, * 25 juillet 1890, bibliothécaire de la Bibliothèque bourgeoise de Lucerne 1920, auteur de *Deux siècles d'orfèvrerie religieuse à Fribourg*, dans *Pages d'histoire Fribourg* 1918 ; *Die Kirchl. Goldschmiedekunst in Freiburg*, 1919 ; *Prospekte u. Veduten der Stadt Luzern*, dans *Denkschr. des 2. hist. Kongresses* 1921 ; *Aus der Gesch. der schweiz. Goldschmiedekunst*, dans *Festschr. des Verbandes schweiz. Goldschmiede* 1924. — *USt G* III, p. 551, V, 446. — Gmür : *Rechtsquellen* I, p. 12. — Arch. du Couvent. — Renseignements personnels. [J. M.]

HILDANUS. Voir FABRICIUS.

HILDBRAND. Famille de la ville de Saint-Gall, nommée jadis *Hiltbrand*. *Armoiries* : parti d'azur à la marque d'or, peut-être un demi H, et d'argent au tison de sable allumé de gueules. — 1. HANS, de Tettnang (Wurtemberg), expert-orfèvre, acquit la bourgeoisie de Saint-Gall en 1565, † en 1604 à Zurich. — 2. JOHANNES, fils du n° 1, 1580-1654, prévôt de corporation à Saint-Gall en 1625, vice-bourgmestre en 1634, bourgmestre 1639-1652, banneret de 1652 à sa mort. — 3. MICHAEL, 1717-1782, fils du n° 2, vice-bourgmestre 1776 après une longue carrière de fonctionnaire. Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils figurent pendant un siècle à divers titres dans les affaires de la chancellerie de la ville. — 4. GEORG-KASPAR, 1744-1830, fils du n° 3, secrétaire d'État, organiste de Saint-Laurent. Il s'occupa un certain temps de la Bibliothèque et des archives de la ville ; fut le premier qui reçut le titre d'*archivarius*. — 5. MICHAEL, 1774-1836, fils du n°4, juriste, député au Grand Conseil en 1815. — 6-7. LEONHARD, 1766-1845, et ZACHARIAS, 1782-1809, dessinateurs. — Voir livre des bourgeois 1920. — Wegelin : *Genealogie der Hildbranden*, mns. — Hartmann : *St. gall. Geschlechter*, mns, ibidem. — Ehrenzeller : *Jahrbücher* 1838, p. 102 ; 1835-1841, p. 552. — *LL.* — *SKL.* [Bt.]

HILDEBRAND. Familles des cantons de Lucerne, Schaffhouse, Zoug et Zurich.

A. **Canton de Lucerne.** Familles des bailliages de Lucerne et de Rotenbourg, fixées à *Hiltprand* du XIVe au début du XVIIe s. — HANS, cordonnier, du Grand Conseil 1396-1423. — GEORG, sautier de tribunal à Rotenbourg 1574-1579, banneret 1581-1591. — HANS, ammann d'Eschenbach 1655. — HANS, de Sachsen, maître d'école vers 1607-1620, bienfaiteur de l'hôpital et de la bibliothèque des jésuites. — Archives d'État Lucerne. — *Gfr.* Reg. [P.-X. W.]

B. **Canton de Schaffhouse.** Vieille famille bourgeoise de la ville de Schaffhouse qui, selon toute apparence, est originaire de l'Allemagne du Sud. *Armoiries* : d'argent à la marque de maison soutenue de trois coupeaux de sinople. — 1. GEORG, prévôt de la corporation des bouchers 1532, député aux bailliages tessinois en 1538 et 1544, bailli de Thayngen 1559. — 2. GEORG, du Grand Conseil 1564, prévôt de corporation 1565, † 1565. — 3. STEPHAN, prévôt des cordonniers 1554, bailli de Thayngen 1567, † 1574. — 4. HANS, du Grand Conseil 1537, intendant en chef des bâtiments en 1547, administrateur du couvent 1548. — HANS-JAKOB, * 1548, du Grand Conseil 1576, juge baillival en 1590, receveur 1593, prévôt de corporation 1597. — 6. JONAS, * 1556, du Grand Conseil 1600, secrétaire d'État à Neunkirch 1608, plus tard proviseur de l'École allemande. — *SKL.* — Registre généal. de Schaffhouse. [W.-K.]

C. **Canton de Zoug.** Vieille famille de Cham, venue probablement de Boswil (Argovie) vers 1525. — 1. JOH.-KASPAR, 1717-1772, de Bibersee près de Cham, chapelain et maître d'école à Cham 1741-1747, continua ses études à l'université de Fribourg-en-Brisgau ; professeur en cette ville 1757, curé de Merzhausen, recteur de l'université de Fribourg-en-Brisgau 1770. — 2. JOHANN-KASPAR, 1798-3 juin 1856, président de commune, conseiller d'État 1850-1856. — 3. JAKOB, fils du n° 2, 19 juin 1833-1er février 1885, secrétaire

communal de Cham 1858, député au Grand Conseil 1859, président 1874-1877, conseiller d'État 1866-1885, député au Conseil des États 1879-1885. — 4. JOHANN-BAPTIST, 8 février 1866-27 octobre 1919, fils du n° 3, prêtre 1890, professeur à l'école cantonale de Zoug 1892-1895, vicaire à Zurich 1899-1915, curé 1915-1919. A publié *Das Wunder und das Christentum*, 1894 ; *Das Sakrament des hl. Geistes*, 1901 ; *Erinnerungen an Prälat Karl Reichlin in Zürich*, 1901 ; *Nach Jerusalem*, 1907. — *Neue Zürcher Nachrichten* 1919, n° 292. — *KKZ* 1919. — 5. JOSEF, * 28 juin 1855, procureur du canton de Zoug 1878-1909, député au Grand Conseil 1881, au Conseil des États dès 1886, président de ce dernier 1898-1899 ; conseiller d'État dès 1909, landammann. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*, 279-380. — *Zuger Nachrichten* 1919, n° 129. — *DSC*. [W.-J. MEYER.]

D. **Canton de Zurich**. HILDEBRAND, HILDEBRANDT, HILTEBRAND. Vieille famille de Bülach et d'Eschenmosen. Citée dès 1391, la famille est répandue aujourd'hui dans la contrée. Vers 1415 RUDOLF HILTBRANT fut avoyer de Bülach, de même que plusieurs de ses descendants. — [J. FRICK.] — FRITZ Hildebrandt, de Bülach, paysagiste et portraitiste à Winterthour, 5 juillet 1890-14 décembre 1918. — Voir Paul Fink dans *Jahrbuch der lit. Ver. W'thur* 1920. [H. BR.]

HILDEGARDE, fille de Louis-le-Germanique, abbesse du couvent de Schwarzach près de Wurzbourg ; elle fut nommée par son père en 853 première abbesse du couvent du Fraumünster à Zurich. † 859. Elle fit commencer la construction de l'église du couvent. — Voir G. von Wyss : *Gesch. der Abtei F.* dans *MAGZ* 8. — *ZWChr*. 1912. [Werner GANZ.]

HILDISRIEDEN (C. Lucerne, D. Sursee. V. *DGS*). Vge et paroisse. En 1180 *Hiltegesrein* ; en 1244 *Hiltersriede*. *Armoiries* : coupé de gueules et d'argent à l'arbalète d'or brochant sur le tout. Près de la ferme de Schopfen, on trouva en 1907 un tombeau de l'époque de la Tène. La région fit partie jusque sous la République helvétique de la communauté *am Berge* et avec elle du bailliage de Rotenburg. Sous l'Acte de médiation, le Berghof forma avec Neudorf la juridiction d'Hildisrieden. La nouvelle répartition de 1814 rattacha le village au cercle judiciaire de Sempach. La commune politique fut créée en 1836-1838. Ulrich von Lenzburg fit don au XIIe s. des fermes de Hildisrieden au chapitre des chanoines de Beromünster qui y possédait, encore en 1683, 330 arpents de terres et bois. En 1536 ce domaine se divisait en 4 tenures. La grande ferme du *meier*, encore indivise au XIIIe s. et à laquelle se rattachait la forêt dite Meierholz près du champ de bataille de Sempach, comprenait une tour d'habitation sur l'emplacement de la future église. Engelberg avait aussi des biens à Hildisrieden depuis le XIIIe s. et les couvents de Rathausen, de Wettingen et de Saint-Blaise y percevaient des revenus fonciers. Au spirituel, Hildisrieden fut détaché de Sempach le 26 février 1802 et érigé en paroisse autonome. Une chapelle existait dès 1300. Constructions de l'église : 1432-1433, 1471, 1577, 1661-1667, 1717, 1830, 1902. L'ancienne tour du *meier* fut transformée en 1421 en clocher de l'église. Lors du premier agrandissement de l'église, les maçons trouvèrent en creusant les fondements un lis qui avait crû dans la région du cœur d'un squelette. Ce lis fut par la suite suspendu dans l'église, où Cysat le vit encore en 1592. L'église dédiée à la vierge Marie était depuis au moins le milieu du XVe s. un lieu de pèlerinage très fréquenté ; en 1788 des pèlerins y venaient encore d'au moins 25 paroisses. Le Conseil de Lucerne dota cette église d'un vitrail en 1477. Quand la Réforme eut pénétré à Bâle, les conventuels d'Engeltal séjournèrent quelque temps à Hildisrieden. En mars 1902, l'église et son ancienne tour furent démolies pour faire place au nouvel édifice ; on découvrit alors les peintures exécutées en 1662 (représentations de la vie de Marie). Registres de paroisse dès 1802. — Voir Arch. d'État Lucerne. — *Gfr*. Reg. surtout vol. 4, 84 ; 12, 200 ; 15, 53 ; 53, 111. — Estermann : *Gesch. der Pfarrei Hochdorf*, p. 326. — Le même : *Das Ruralkapitel Hochdorf*, p. 81. — *ASA* 1902, p. 324. — Waldisbühl : *Luz. Chronik* 1911, p. 220. — Lütolf : *Sagen*, p. 374. — Liebenau : *Schlacht bei Sempach*, p. 399. [P.-X. W.]

HILDISRIEDEN, JOHANN **von,** cité de 1231 à 1261, fils de Walter von Hunwil (ammann de Lucerne), nommé de Hochdorf sur le sceau de 1235, bourgeois considéré de Lucerne et membre du Conseil (1261). — Voir *Gfr*. Reg. — Kopp : *Gesch. der Eidg. Bünde*. — *ASG* 1918, 98. — *AHS* 1918, p. 46. [P.-X. W.]

HILFIKER. Vieille famille de Kölliken (Argovie) qui tire son nom du village d'Hilfikon. — JAKOB, D^r phil., 31 octobre 1851-4 juillet 1913, instituteur à l'école de district de Laufenbourg et de Lenzbourg 1871-1876, calculateur à l'observatoire de Leipzig 1878-1881, assistant à l'observatoire de Neuchâtel 1881, † à Zurich. — OTTO, * 23 octobre 1873, officier instructeur du génie 1902, entra à l'État-major général 1909, lieutenant-colonel 1915, colonel 1920, chef d'arme du génie dès le 1er juin 1924. [H. TR.]

HILFIKON (C. Argovie, D. Bremgarten. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Villmergen. Château et ancienne seigneurie. En 893, *Hilfiniswilare* ; en 1292, *Hilfinkon* ; à cette date Arnoldus et Marchwardus von Hilfikon détiennent des gages hypothécaires des Habsbourg. *Armoiries* : d'argent à l'éléphant de sable, défendu d'or, portant une tour de gueules posée sur une housse d'or. En 1415 Hilfikon passa sous la domination des Confédérés. A la fin du XVe s., il était la propriété de Hans von Seengen ; en 1518 la seigneurie, à laquelle on avait incorporé la basse juridiction de Sarmenstorf, échut à Melchior Zur Gilgen de Lucerne, le constructeur probable de la chapelle du château, lieu de pèlerinage encore fréquenté. Le château et la seigneurie appartinrent ensuite, en 1629, au landammann Lussi d'Unterwald, en 1644 aux deux frères Zweyer d'Evibach, en 1749 à Franz Viktor-Aug. von Roll, de Soleure. Après la suppression des droits seigneuriaux, en 1798, les Roll revendirent le château qui changea plusieurs fois de propriétaires au cours du XIXe s. et appartient depuis 1907 à la famille Nabholz-von Grabow de Zurich. Ces derniers temps, le major Nabholz a aménagé près du château un terrain d'atterrissage pour avions qui a déjà pris de l'importance dans l'aviation. — Voir Merz : *Burgen und Wehrbauten*. — *Arg*. IX, XXIII, XXVI. — A. Bucher : *Geschichtliches über Hilfikon*. — *Aero-Revue* 1926, n° 7. [H. TR.]

HILLER. Famille signalée dans la ville de Saint-Gall dès 1315 et dans la campagne au XVe s. Les Hiller de Saint-Gall exercèrent généralement le métier de boucher. *Armoiries* : d'azur au cerf élancé au naturel soutenu de trois coupeaux. — 1. SILVESTER, 1592-1664, chirurgien (profession exercée par plusieurs générations de ses descendants), revêtit de nombreuses fonctions civiles. Bailli de Bürglen 1649-1653, bourgmestre à trois reprises de 1654 à 1663. — 2. HEINRICH, 1633-1719, fils du n° 1, pelletier, bailli de Bürglen 1678-1683, bourgmestre 1687-1717, se distingua par sa violence dans la guerre dite de la Croix. Il est la souche de tous les Hiller de branche aînée. — 3. ABRAHAM, 1665-1757, orfèvre, maître de la monnaie et graveur de poinçons à Saint-Gall. — 4. MARGARETE, 1695-1778, fille du n° 3, épousa H.-J. Ehrenzeller, elle fut graveur à Saint-Gall. — Livre de bourgeoisie 1920. — Hartmann : *Bürgergeschlechter* (mns. à la Bibl. de la ville de Saint-Gall), — *USt G*. — *LL*. — *LLH*. — *St. Galler Nbl*. 1884, p. 18 ; 1925, p. 70. — *SKL*. — *OBG* II, 63.

CARL-AUGUST, de Rummelshausen (Wurtemberg), 1852-1901, architecte, bourgeois de la ville de Saint-Gall en 1895. — Livre de bourgeoisie 1920. — *St. Galler Nbl*. 1902, p. 67. — Livre du Centenaire : *Der Kt. St. Gallen*, p. 459. [Bt.]

HILLISHEIM, JAKOB, 1428-1429, maître ès arts libéraux, D^r med. et maître de médecine, maître d'école à la prévôté de Zurich. — *LL*. — Arch. d'État de Zurich : doc. Cappel 424 et B VI, 304, p. 285. [F. H.]

HILPERICH. Moine de Moutier-Grandval, vivant au IXe s., auteur d'un traité d'un *Comput pascal* et d'autres ouvrages sur les offices divins, sur la musique et d'une grammaire manuscrite, conservée au Mont-Cassin. — Voir V. Rossel : *Histoire littéraire Suisse romande.* [G. A.]

HILTALINGEN, von. Famille bourgeoise du Petit-Bâle, originaire d'Hiltalingen, village disparu depuis 1702 (Com. badoise Haltingen près de Bâle). Jusqu'à son extinction au XVe s. la famille posséda la tuilerie du Petit-Bâle. *Armoiries* : de sable à deux haches adossées. — 1. Arnold, bourgeois du Petit-Bâle, † 1275. — 2. Heinrich, cité de 1282 à 1309, petit-fils du n° 1, tuilier, conseiller et avoyer en second du Petit-Bâle. — 3. Konrad, cité de 1381 à 1404, petit-fils du n° 2, tuilier et avoyer du Petit-Bâle. — 4. Eberhard, cité de 1412 à 1450, tuilier, avoyer du Petit-Bâle, conseiller et *Oberstzunftmeister.* — Voir *OBG.* — *WB.* [C. Ro.]

HILTBOLD, HILTPOLD. Famille de la ville de Lucerne dès le XIVe s. [P.-X. W.]

HILTBOLT. Abbé de Saint-Gall. Voir Werstein.

HILTBRAND. Très ancienne famille représentée aujourd'hui uniquement à Burgistein et dans le Simmental. Burkhart, bourgeois de Berne en 1305 ; Hiltbrandus, barbier à Berne en 1328 ; Johann, moine à Frienisberg en 1332 ; Ulrich, à Gurzelen en 1344, etc. — *FRB.* [H. Tr.]

HILTBRUNNER. Familles des cantons de Berne et Lucerne.

A. **Canton de Berne.** Vieille famille de Wyssachengraben-Eriswil, de Langnau et de Sumiswald, citée pour la première fois en la personne d'Ulrich, de la Bisegg, en 1335. Elle donna à la commune d'Eriswil du XVIe au XVIIIe s. de nombreux sautiers et présidents de commune. — Johann, 1842-1909, député au Grand Conseil et juge de district.— Renseignements personnels. [H.Tr.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille du bailliage de Willisau. — Sebastian Hiltbrunner ou *Heilbrunner* combattit dans les rangs des impériaux contre les Turcs en Hongrie, conquit à Papa un drapeau turc et reçut en récompense du Conseil de Lucerne en 1598, 8 couronnes et le droit de bourgeoisie. — Weber : *Erwägungen eines Luzerners z. Gesch. der Türkei*, p. 21. [P.-X.W.]

HILTEBALD. Voir Hiltibald.

HILTEBRAND. Voir Hildebrand.

HILTENSPERGER (Hiltisperger). Famille d'habitants de la ville de Zoug au XVIIe s., éteinte en 1793. Des membres de la famille se sont fait connaître par leurs travaux de typographie ou de gravure sur bois. — 1. Paul-Josef, imprimeur vers 1744. Ses deux fils déployèrent une grande activité : — 2. Johann-Caspar, 1710-1754, publia en 1746 un catéchisme et dans la suite plusieurs livres d'édification, et — 3. Johann-Jost, env. 1750-1793, domicilié dans la maison dite *zur Güpfen* à Zoug. Graveur sur cuivre, auteur de nombreuses images saintes, parfois enluminées, à la manière des anciens miniaturistes. Il établit en 1765 un livre généalogique avec armoiries en couleurs (Bibl. cant. Zoug). Parmi ses gravures sur bois il faut citer : la bataille de Sempach avec les armoiries des chevaliers tombés, d'après le dessin de Hans-Rud. Manuel (1772) ; le grand armorial, devenu rare, des baillis de Thurgovie avec 163 armoiries de famille, de 1462 à 1770, et des suppléments jusqu'en 1784. Des gravures sur bois, propriété de la famille des imprimeurs Bluntschi, sont déposées au musée de Zoug. — 4. Beat-Jakob émigra à Berg (Saint-Gall). On connaît de lui : un armorial des abbés de Saint-Gall, un autre de la ville, des corporations et des plus notables familles bourgeoises de Saint-Gall (1769). — Voir *SKL.* — W.-J. Meyer : *Zug. Biogr.*, 282-285. [W.-J. Meyer.]

HILTERFINGEN (C. Berne, D. Thoune. V. *DGS*). Vge, Com. constituant une paroisse avec Oberhofen, Heiligenschwendi et Teuffental. Son nom, jadis *Hidolfingen*, *Hiltolfingen*, dérive du nom propre germain *Hiltolf.* On y découvrit des médailles romaines en bronze et, sur l'Eichbühl et près de la Hünegg, des tombes alémannes. Le village relevait de la seigneurie d'Oberhofen et, dès la fin du XIe s., passa avec la basse justice au prieuré d'Amsoldingen. Avec celui-ci il fut incorporé en 1484 aux terres du chapitre de Saint-Vincent de Berne avant de passer à la ville. La haute justice appartint au bailliage de Thoune jusqu'en 1652, puis au bailliage nouveau d'Oberhofen et en 1803, au district de Thoune. L'église à laquelle la tradition confère une haute antiquité comme annexe d'Einigen, est citée pour la première fois dans un acte de 1175 comme fondation de Libo von Oberhofen qui en confia la collation à Amsoldingen. L'héritier des droits des Oberhofen, Walter von Eschenbach, revendiqua au prieuré les droits sur l'église. Une sentence arbitrale trancha le conflit en faveur du premier en 1266. Celui-ci légua ses droits au prieuré d'Interlaken, tandis qu'Amsoldingen maintenait ses prétentions jusqu'à ce qu'en 1318 un tribunal arbitral attribuât les deux tiers des dîmes à Amsoldingen, le dernier tiers et la collation à Interlaken. En 1424, le couvent d'Interlaken échangea avec le seigneur d'Oberhofen, Franz von Scharnachtal, ses droits contre la collation de Spiez. Cette famille transmit en 1590 par héritage l'église aux Erlach de Spiez qui en conservèrent la collation jusqu'en 1652. Berne en devint alors propriétaire. L'édifice actuel date de 1727, le chœur de 1888, la chaire ainsi que les magnifiques vitraux des XVe et XVIe s., proviennent de la construction primitive. En 1731, le peintre Koch, de Thoune, peignit sur bois le retable de Moïse sur lequel se détachent la figure du législateur, les armes et les noms des notables de la paroisse. Registres de baptêmes dès 1528, de mariages dès 1529, de décès dès 1651. — Voir *FRB.* — Jahn : *Chronik.* — Le même : *Kt. Bern*, 282. — Lohner : *Kirchen.* — Max Haller : *Die St. Andreaskirche in H.* dans *BBG* I. — *AHS* 38, p. 112. [H. Tr.]

HILTIBALD. Évêque de Coire de 972 à 995, étudia à l'abbaye de Saint-Gall et fut administrateur de Coire déjà du vivant de l'évêque Hartbert. Consacré par saint Ulrich d'Augsbourg, il fut au nombre des huit évêques que l'empereur Othon Ier chargea d'exercer une surveillance sur l'abbaye de Saint-Gall, à laquelle il décerna un témoignage favorable. Il reçut des privilèges et des donations des empereurs Othon II et Othon III. Ce dernier lui confirma les donations faites antérieurement à l'évêché de Coire et lui accorda le droit de nommer librement un avoué pour l'évêché. Hiltibald fit don au chapitre cathédral de l'église et de biens à Remüs. — Voir Mayer : *Geschichte des Bistums Chur* I, p. 141. [J. Simonet.]

HILTY (primitivement Hilti). Très nombreuses familles de Grabs (Saint-Gall), bourgeoises de Werdenberg ; l'une d'elles s'établit aussi à Schaan dans le Liechtenstein. Michael, juré à Werdenberg 1476-1488 ; Gebhart, cité en 1487. Un rameau s'est établi au XIXe s. à Sion, mais a conservé la bourgeoisie de Grabs. *Armoiries* : de gueules à la fleur de lys d'or. — 1. David, capitaine général de Werdenberg, défendit avec fermeté les libertés de Werdenberg au début de la querelle dite *Landhandel*, † dans les prisons de Glaris en 1721. — Dierauer IV avec bibliographie. — 2. Paravizini, 1806-1866, commerçant, lieutenant-colonel, président du tribunal de district pendant de longues années. — 3. Rudolf, frère du n° 2, * 5 mars 1815, commerçant, puis greffier du tribunal de Werdenberg, juge, ammann de district, vice-président du tribunal de district 1872-1897, membre du tribunal cantonal, député au Grand Conseil vers 1850, conseiller national 1872-1884, major et commandant de bataillon pendant le Sonderbund, † 8 juillet 1905. — 4. Joh.-Ulrich, Dr med., * 5 juillet 1827 à Coire ; d'abord médecin à Werdenberg, temporairement médecin militaire pour les Anglais à Douvre lors de la guerre de Crimée (1854), médecin à Saint-Gall 1858-1860, à Werdenberg 1860-1866, puis à Saint-Gall encore. Il assuma la direction de l'hôpital communal, qui devint hôpital cantonal, de 1873 à 1888, membre du conseil d'éducation 1864-1873 et de la commission sanitaire cantonale, † 16 fév. 1906 au château de Werdenberg que son père Johann-Ulrich, médecin à Coire, avait acheté en 1834 et que la famille possède encore. — 5. ***Karl***, frère du n° 4, * 28 fév. 1833 à Werdenberg,

avocat à Coire 1855-1874, puis professeur de droit public suisse et de droit des gens à l'université de Berne, conseiller national dès 1890. Il représenta la Confédération à la première conférence de la paix à La Haye en 1899, fut membre de la Cour internationale d'arbitrage à La Haye, colonel 1868, président de la cour militaire de cassation, auditeur en chef de l'armée fédérale 1892. Comme écrivain, il a déployé une inlassable activité dans les domaines les plus étendus : en jurisprudence, en histoire, en politique et en philosophie : *Œffentliche Vorlesungen über die Helvetik*, 1878 ; *Die Bundesverfassungen der Schweiz. Eidgenossenschaft* (*Festschrift* 1891) ; *Glück*, 3 vol. A partir de 1886, il publia les 23 premiers volumes du *Politisches Jahrbuch der Schweiz. Eidgenossenschaft*, † 12 octobre 1909. — Bettelheim : *Biogr. Jahrbuch* 1914. — Heinr. Auer : *Carl H. — St. Galler Nbl.* 1910, p. 50. — 6. DAVID Hilty-Kunz, 1822-1900, instituteur à Rapperswil et Grabserberg, auteur de drames sur des sujets d'histoire nationale, tel *Graf Rudolf von Werdenberg oder der Appenzeller Freiheitskampf* ; publia entre autres *Ueber Werdenberger Familiennamen*, 1900. — 7. DAVID-HEINRICH, 1851-1915, fils du n° 6, agronome, historien local ; auteur de *Geschichtliches über... Werdenberg* ; *Weg und Steg im alten Werdenberg* ; *Die Werdenberg. Gotteshäuser*. — 8. PARAVIZIN, 1852-1896, fils du n° 2, député au Grand Conseil et juge au tribunal du district de Werdenberg, légua une somme importante destinée à l'érection d'un hôpital pour le district de Werdenberg. — 9. HEINRICH, 1829-1918, revêtit diverses fonctions, membre du synode évangélique 1876-1895, député au Grand Conseil. — 10. HEINRICH, * 12 avril 1852 à Werdenberg, instituteur à Grabs, ammann de la commune 1885-1888, greffier du tribunal de district de Werdenberg 1888-1897, député au Grand Conseil 1888-1900, membre du tribunal cantonal de 1897 à fin 1924. — *St. Galler Nbl.* 1893, 60 ; 1897, 65 ; 1900, 53 ; 1907, 59 et 85 ; 1915, 52 ; 1916, 24 ; 1919, 65. — *SZG* 1908, p. 88. — Renseignements personnels de Otto Hilty à Werdenberg. [Bt.]

Karl Hilty.
D'après une photographie (Bibl. Nationale, Berne).

HIMELY, HIMLY. Famille bourgeoise de La Neuveville (Jura bernois), citée dès le milieu du XVIIe s. — JEHAN, notaire, secrétaire, procureur, puis bourgmestre (1673-1681). — JEAN-FRANÇOIS, notaire, auteur des troubles qui éclatèrent à La Neuveville en 1734. Reconnu coupable de sédition et de rébellion, il fut condamné au bannissement à perpétuité, † 1763. — JACQUES-ANTOINE, capitaine au régiment de Reinach du prince-évêque au service de la France, chevalier de la Légion d'honneur, † 1828. — SIGISMOND, peintre et graveur, * 7 juin 1801, † 1866. Élève d'Ostervald à Neuchâtel, puis à Paris. Auteur d'un cours de dessin contenant 120 planches, il se voua principalement à la gravure (aquatinte) et obtint quelques succès comme peintre aquarelliste. — HENRI-ARNOLD, son fils, † 1836, illustra les œuvres de Geoffroi de Saint-Hilaire, Milne-Edwards, etc. — Voir Germiquet : *Neuveville et ses habitants*. — Schwab : *L'Art et les Artistes du Jura bernois*. — Gross et Schnyder : *Hist. de La Neuveville*. — *SKL*. [G. A.]

Un rameau s'établit au XVIIIe s. à Brunswick, avec PETREMAND, dans la descendance duquel il faut citer — FRANÇOIS-LOUIS, secrétaire privé du duc de Brunswick, † à Brunswick le 13 août 1795. — CHARLES, fils du précédent, * 30 avril 1772 à Brunswick, D^r med., professeur à l'université de Göttingue, conseiller du roi d'Angleterre et de Hanovre. — Archives d'État, Neuchâtel. [L. M.]

HIMMEL. Vieille famille de la région d'Andelfingen (Zurich), mentionnée pour la première fois en 1450 à Humlikon et en 1467 à Henggart. [J. FRICK.]

HIMMELI (HIMILY, HIMMELE). Famille d'Appenzell, citée dès 1433, répandue surtout dans l'arrière-pays des Rh.-Ext. — ULRICH, tua probablement par vengeance, en 1433, le landammann Häch ; proscrit, il quitta le pays. — Voir *AU*. — Eugster : *Herisau*. — Schläpfer : *Waldstatt*. — Koller : *Geschlechterbuch*. — *Appenz. Monatsblatt*. [A. M.]

HIMMELRICHER. Famille de la ville de Lucerne, originaire du domaine du même nom près Kriens, bourgeoise de la ville dès 1545. — Archives d'État Lucerne. [P.-X. W.]

HIMMELRIED (C. Soleure, D. Thierstein. V. *DGS*). Com. et Vge paroissial. Il relevait de la vieille seigneurie de Pfeffingen, propriété de la branche comtale de Pfeffingen-Thierstein. Vendu en 1517 par le comte Heinrich von Thierstein à l'évêque de Bâle, il fut cédé en 1527 par celui-ci à Soleure. En 1795, un vicariat avec église principale fut érigé à Himmelried, qui fut lui-même constitué en paroisse autonome en 1804. — Voir *MHVSol*. 8, p. 210-212. — C. Roth : *Die Auflösung der thierst. Herrschaft*. — P. A. Schmid : *Kirchensätze*. [H. Tr.]

HIMMLER. Famille de Höngg établie à Zollikon (Zurich) dès le milieu du XVIe s. — Nüesch et Bruppacher : *Das alte Zollikon*, p. 408-409. [J. FRICK.]

HINDELBANK (C. Berne, D. Berthoud. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1261-1263, *Hindelwanch* ; 1275, *Hundelwanc* = pré aux biches. *Armoiries* de l'ancienne seigneurie : d'azur à la biche d'argent sur une terrasse d'or. On trouve des restes de murailles romaines à l'Ouest du village (au lieu où la légende situe une ancienne ville de Lindachen), dans les Lindachgüter. Le village et la juridiction doivent avoir appartenu à l'origine aux seigneurs de Torberg, mais le premier détenteur connu de la seigneurie et de la collation de l'église est Kuno Münzer de Berne, en 1347. En 1387, les d'Erlach sont co-seigneurs. Werner Münzer, dernier de sa famille, légua en 1391 ses droits sur Hindelbank, la ferme « Im Wyler » et la collation de l'église, à ses neveux Cuntzmann et Hänslin von Ergöw. Hans von Ergöw transforma dans la première moitié du XVe s., cette ferme en un château et y adjoignit un grand étang. Konrad von Ergöw vendit en 1505 la collation de l'église

Le château de Hindelbank en 1754.
D'après une gravure sur cuivre de la Topographie de D. Herrliberger.

à Rudolf von Scharnachtal, en 1510 la moitié de la juridiction à Eva de Rarogne qui la céda en 1512 à l'avoyer Hans d'Erlach ; celui-ci tenait déjà l'autre moitié de sa famille. La seigneurie passa en 1591 et en 1602 à Hans-Rudolf de Bonstetten et changea encore plusieurs fois de propriétaire par la suite (Lombach, May, Jenner), jusqu'à ce qu'en 1720 Hieronymus d'Erlach la fît rentrer dans sa famille. Hieronymus a fait construire le magnifique château neuf d'im Wyler, où il résida. Robert d'Erlach le vendit en 1866 à l'État de Berne, qui en fit une maison de correction pour femmes ; les domaines du château allèrent à des particuliers. La collation de l'église demeura jusqu'en 1552 à la famille de Scharnachtal, puis passa également aux d'Erlach, en 1810 à l'État. Le 1er mars 1798, la commune d'Hindelbank adjura par une adresse le gouvernement bernois de ne pas céder aux exigences de la France et de ne pas démissionner. De 1839 à 1892, l'école normale cantonale pour institutrices, actuellement à Thoune, fut annexée à la cure. L'ancienne église, qui fut la proie des flammes, le 21 juillet 1911, ainsi que de nombreuses maisons, contenait beaucoup de riches vitraux d'anciennes familles seigneuriales, en particulier des Erlach ; ils furent détruits, tandis que deux pierres tombales, dues au sculpteur Johann-August Nahl, de l'avoyer Hieronymus d'Erlach et de la femme du pasteur, Maria-Magdalena Langhans († 1751), ont été conservées ; cette dernière est l'une des œuvres d'art les plus célèbres de la Suisse. Un grand incendie avait déjà ravagé le village le 16 avril 1872. Registres de baptêmes dès 1566, de mariages dès 1750, de décès dès 1749. — Voir *FRB.* — v. Mülinen : *Beitr.* II. — Lohner : *Kirchen.* — E. Bähler : *Die Kirche von H.*, dans *Kirchliches Jahrb. der Schweiz* 1900. — H. Lehmann : *Die zerstörten Glasgemälde in der Kirche von H.* — E. Blösch : *Das Grabmal Langhans*, dans *BT* 1879. — H. Türler : *Das sog. Herrschaftswappen von H.*, dans *BBG* VII. — Tillier V, 571. — H. Türler dans *Maison bourgeoise*, XI. [H. Tr.]

HINDEMANN. Famille de Baar (Zoug). HANS et MATHIAS sont admis en 1530 à participer aux droits du village de Blickensdorf près de Baar. Plusieurs membres de la famille se vouèrent à la carrière ecclésiastique. — JOSEF-ANTON, * 24 octobre 1828, curé de Schönholzerswilen (Thurgovie), a laissé le récit de ses souvenirs d'études pendant la révolution de 1848 à Milan (*Zuger Nachrichten* 1902, nos 66-69). — Voir Ph. Andermatt : *Die Korporationsbürger von Baar* 1908, p. 44. — W.-J. Meyer : *Zug. Biogr.*, 286-287. [W.-J. MEYER.]

HINDER. Voir HINTER.

HINDERLING, HERMANN, * 1855 à Maur (Zurich), maître de dessin et artiste-peintre à Bâle depuis 1884. — *DSC.* — *SKL.* [L. S.]

HINDERMANN. Familles des cantons de Bâle et de Zurich.

Philipp-Martin Hindermann. D'après une photographie.

A. **Canton de Bâle.** Deux familles de la ville de Bâle. I. Famille venue d'Appenzell avec les tisserands HANS et ZACHARIAS, bourgeoise en 1565 de Bâle où elle est actuellement encore répandue. — II. Famille de Beinwil (Argovie), bourgeoise de Bâle dès 1833. — ***Philipp-Martin***, poète en dialecte, * 1796, d'abord compositeur à l'imprimerie Haas, puis, dès 1831, instituteur au Petit-Bâle. Ses dons poétiques lui valurent de bonne heure l'amitié du poète et théologien Karl-Rudolf Hagenbach. La représentation de ses pièces à l'occasion de festivités telles que le *Gryfenmäli*, célébré chaque année par les compagnies du Petit-Bâle, le rendit populaire. Ses poèmes constituent une chronique politique et sociale de Bâle dès 1834. Hindermann présida longtemps la compagnie des vignerons. Auteur de *Humor und Ernst*, 4 vol. 1856-1886, † 1884. — *Basler Nbl.* no 74 (1896), p. 12. [C. Ro.]

B. **Canton de Zurich.** Voir HINTERMANN.

HINDERMEISTER. Voir HINTERMEISTER.

HINKER. Famille de Sursee (Lucerne) dès le XVIe s. — MATHIAS, premier maître de l'école allemande 1625. — GEORG et maître JŒRG, conseillers de Sursee, punis lors de la guerre des paysans en 1653. — JOACHIM, avoyer de Sursee 1770. — *Gfr.* Reg. — Attenhofer : *Gesch. Denkwürdigkeiten v. Sursee.* — Beck : *Schulgeschichte.* [P.-X. W.]

HINNEN. Vieille famille de Dietlikon et de Rümlang (Zurich), citée dans la première dès 1450, nommée autrefois aussi *Dahinden, Dahinnen.* LENZ Hinnen possédait en 1568 la métairie de Kloten dépendant du couvent du Fraumünster à Zurich. [J. FRICK.]

HINTER. Famille des cantons de Lucerne et de Thurgovie.

A. **Canton de Lucerne.** Famille de l'Entlebuch dès le XVe s. — HEINI, avait le sceau du pays en 1581. [P.-X. W.]

B. **Canton de Thurgovie.** HINTER (HINDER). Famille de Wilen près Rickenbach (Thurgovie), à laquelle appartient — OTHMAR, bourgeois externe de Wil en 1463, et — ALBERT, * 1876 à Sachseln, établi à Engelberg, peintre et peintre-verrier. On lui doit entre autres des ex-libris et la restauration des vieilles peintures murales de la chapelle inférieure du Ranft, de la chapelle de Tous-les-Saints près de Weggis, et les vitraux de la chapelle du cimetière à Schwyz. [R. D.]

HINTERBURG (HINDERBURG) (C. Zoug, Com. Neuheim. V. *DGS*). Hameau formé de plusieurs fermes. Au XIIe s. les seigneurs de Stampfenbach devaient posséder sur la colline voisine de Mühlerain un château dont il ne reste aucune trace. La comtesse Hedwig, mère du roi Rodolphe de Habsbourg, y possédait des biens ainsi que les Hünenberg. Ceux-ci vendirent en 1431 leurs droits à leurs vassaux qui dès lors firent administrer la justice par des juges. Aux dires de Stadlin (III, p. 78), une ancienne route commerciale allait jadis de Zurich à Horgen, passait le Hirzel, la Sihl à Hinterburg, de là, elle se dirigeait vers Wilägeri et le Sattel. Une maison de bois, qui portait autrefois la date de 1420 est nommée *Spitel* et doit avoir servi de siège de tribunal *(Dinghof)*, de résidence à l'administrateur du couvent de Saint-Blaise dont les biens étaient dispersés en deçà et au delà de la Sihl, jusqu'à Ægeri. Jusqu'en 1515 le hameau dépendit au spirituel de Baar, dès lors de Menzingen jusqu'à la constitution en commune de Neuheim en 1848. La chapelle de saint Wendelin sur la route de Neuheim est citée déjà dans le rentier autrichien et, en 1520, dans celui du couvent de Saint-Blaise ; elle a été rénovée en 1881.

Une famille noble von Hinterburg est citée dans de vieux documents : VUIPERTUS de H., moine à Einsiedeln 970. ARNOLDUS de H. est nommé en 1130. — Voir K. Stadlin : *Gesch. des Kts. Zug* III, p. 77-80. — B. Staub : *Der Kanton Zug*, p. 63. — *Gfr.* 40. — Herrgott : *Geneal. Habs.* II, p. 154. [W.-J. MEYER.]

Une autre famille de ce nom (aussi Inderburg), de ministériaux des comtes de Rapperswil était bourgeoise de la même ville, originaire de Neuheim (Zoug). — RUDOLF, avoyer 1274. — *UZ.* — Arch. Rapperswil. [M. Schn.]

HINTERKAPPELEN (C. et D. Berne, Com. Wohlen. V. *DGS*). Petit village. Un cimetière germain des temps primitifs, formé de 12 tombeaux pourvus d'un maigre mobilier funéraire, fut mis au jour par la construction de la route d'accès au pont en 1920. — Voir *Jahresb. des Hist. Mus. Bern* 1920, 1923. — *JSGU* XIII-XVI (1920-1924). [O. T.]

HINTERMANN (aussi HINDERMANN). Vieille famille de Weiningen (Zurich), mentionnée dès 1468. JAKOB était juge du bailliage en 1717. [J. FRICK.]

HINTERMEISTER (aussi HINDERMEISTER). I. Vieille famille de la région de Kloten (Zurich), signalée dès 1370. — [J. FRICK.] — II. Famille éteinte de la ville de Zurich. — HEINRICH, du Grand Conseil en 1585. — Voir *LL.* — Wirz : *Etat.* [H. Br.]

HINTERRHEIN (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cer-

cle Rheinwald. V. *DGS*). Vge, Com. et paroisse. Le village est nommé pour la première fois en 1301 comme *Vicinancia de Reno* ; une *Ecclesia S. Petri de Reno* est signalée dès 1219 ; elle était jadis incorporée au prieuré de San Vittore dans le Mesocco, fondé par Heinrich von Sax. Cette église, filiale d'un hospice, est sans aucun doute identique à celle de Saint-Pierre de Hinterrhein. Les vestiges de fondements visibles près de l'église peuvent être les restes de l'ancien hospice qui, au pied du Saint-Bernardin, hébergeait les voyageurs. L'église et l'hospice relevèrent jusqu'à la Réforme du prieuré de San Vittore. Nufenen, qui formait à l'origine une corporation économique avec Hinterrhein, se constitua peu à peu en communauté autonome et s'en sépara aussi au spirituel après 1645. Registres de baptêmes dès 1751, de mariages dès 1782, de décès dès 1800. — Voir Arch. de Hinterrhein. — *BStor.* XII, p. 61. — *Cod. dipl.* I, nos 26 et 239. — Tarnuzzer : *Kapelle und Hospiz St. Peter am H.* — Nüscheler : *Gotteshäuser*, 88. [L. J.]

HINWIL (C. Zurich, D. Hinwil. V. *DGS*). Com. et paroisse. Une colonie alémanne y exista. En 744, *Hunichinwilare* ; en 1044, *Hunewilare* ; en 1230, *Huniwilere* ; en 1286, *Hunewile* ; en 1309, *Hünwile* = hameau de *Hunicho*. *Armoiries* : coupé mi-parti d'azur, d'argent et de gueules. Château de la famille noble du même nom au-dessus de l'église. Celle-ci existait dès 747 et fut reconstruite, d'après Stumpf, peu après 1400, avec les matériaux du château ; le bâtiment actuel, sis à la même place, a été consacré le 23 septembre 1787. La paroisse remonte à 1332 ; elle appartint au chapitre de Wetzikon et releva jusqu'à 1789 de la maison des chevaliers de Bubikon, dès lors du Conseil de Zurich. Le village possède le plus ancien registre de baptêmes du canton de Zurich, ouvert le 3 juillet 1525 ; registres de mariages dès 1537, de décès dès 1748. La commune fut en 1525 le principal foyer des anabaptistes. Elle se divisait en 8 communes scolaires qui fusionnèrent en 1920. L'école primaire date de 1520 et l'école secondaire de 1860. La commune fut rattachée sous la République helvétique au district de Wald, sous l'Acte de médiation à celui d'Uster, plus tard à celui de Grüningen. Hinwil est chef-lieu du district du même nom depuis 1831. Il est le siège d'une maison de correction cantonale à Ringwil et, dès 1924, d'un musée et d'une société d'histoire. *Population* : 1634, 615 hab. ; 1771, 1689 ; 1836, 2729 ; 1920, 3129. — Voir A. Näf : *Gesch. der Gem. Hinwil.* — *Mem. Tig.* — *ZWChr.* 1910, 1911 et 1913. — *Illustr. Chronik des Zürch. Oberl.* 1, 1925-1926. [G. Strickler.]

HINWIL, von. Famille de conseillers de Winterthour des XIIIe et XIVe s., dont les armoiries n'ont aucun rapport avec celles des seigneurs de Hinwil. *Armoiries* : d'après le sceau de Hartmann, coupé à une tête de cerf ; il concorde avec l'écu connu postérieurement des Hunzikon de Winterthour, qui contractèrent des alliances avec les Hinwil. — Arnold, cité de 1294 à 1321, conseiller 1303-1321, administrateur de Wülflingen 1313. — 2. Hartmann, fils probable du n° 1, bourgeois de Winterthour et sujet de l'abbaye de Zurich 1337 ; impliqué dans le conflit de 1342 entre les patriciens et les artisans, il fut banni de la ville comme meurtrier jusqu'à complète expiation par verdict de la reine Agnès ; il répondait au surnom de *Tor*. — *UZ* VI-XI. — *Sigelabb. zum UZ* IX, n° 106. — Arch. d'État Zurich : Actes Constance 1042. — *ASGA* IV, p. 53. — *Gfr.* XIV, p. 207. [F. H.]

HINWIL, von. Ancienne famille de barons devenus ministériaux des Habsbourg-Autriche, citée dès 1044, éteinte en 1588. On a souvent confondu la famille des *von Hunwil* de Lucerne avec celle-ci. La colline où s'élevait leur château familial est située derrière l'église de Hinwil. *Armoiries* : coupé, au 1 mi-parti d'argent et d'azur, au 2 d'or (dans la *Zürcher Wappenrolle* coupé au 1 mi-parti d'or et d'argent, au 2 d'azur). La famille paraît avoir diversement disposé ses couleurs selon les époques. Pierres tombales dans l'église de Rüti et au château d'Elgg. — 1. Wezel et Eppo, témoins 1044. Heinrich et Rudolf, présents à la fondation du couvent de Fahr, appartiennent peut-être à la famille lucernoise des Hunwil. — 2. Walther, cité de 1230 à 1261, baron, chevalier 1259 et frère du recteur de Hinwil. — 3. Ulrich I, 1260-1267, prévôt du chapitre d'Embrach, apposa son sceau en 1269 comme trésorier de ce dernier. — 4. Ulrich II, cité de 1269 à 1286, baron, neveu du n° 3, fit don au chapitre d'Embrach de divers biens ; arrière-vassal des barons de Regensberg 1286. — 5. Hermann, cité dès 1309, † 1355, chevalier 1318, dès avant 1321 créancier hypothécaire du château de Greifenberg près de Bäretswil, qui resta dans la famille jusqu'à 1507 ; comme serviteur du comte Jean de Habsbourg-Laufenbourg, il reçut en 1321 le bailliage du cellier de Kempten dépendant de Greifenberg. Vassal des comtes de Toggenbourg ; il fit don en 1332 au couvent de Rüti de son franc-alleu de Burgbühl près d'Oberdürnten. — 6. Friedrich, cité de 1336 à 1390, fils du n° 5, entra au service de l'Autriche en 1336, chevalier 1346 ; châtelain pour le duc Albert d'Autriche à Rapperswil 1356 et pour le duc Rodolphe 1359, céda avec d'autres le château d'Elgg en 1370 à l'Autriche avec divers villages ; ministérial de l'abbé de Saint-Gall 1373. — 7. Herdegen I, cité de 1373 à 1388, fils du n° 6, reçut dans le partage avec son père, en 1379, le château de Greifenberg, les bailliages de Kempten, Adetswil, Bliggenswil, Allenwil, Waldsberg et Bäretswil, Wappenswil, Wernetshausen, Wolfensberg et Schaubigen. Ils conservèrent en commun les collations de Weisslingen et Fehraltdorf, l'emplacement du château de Rapperswil. Herdegen assassina en 1386 un bourgeois de Zurich ; † 1388 à la bataille de Näfels. — 8. Hermann, cité de 1391 à 1435, fils du n° 7, écuyer, donzel, caution pour la ville de Rapperswil envers des villes d'Argovie en 1400, fait prisonnier en 1411 sur les terres du comte de Montfort-Bregenz comme bourgeois externe de Zurich, et détenu jusqu'en 1412 à Hohenkrähen. — Dierauer : *Zürcher Chronik.* — 9. Friedrich, cité dès 1423, † 1448, fils du n° 8, chevalier, établi au Greifenberg qui fut incendié en 1444 par les Confédérés durant la guerre de Zurich. Comme son frère, il dut renoncer à la bourgeoisie externe de Zurich et accepter celle de Schwyz et Glaris. — 10. Herdegen, l'ancien ou l'aîné, cité de 1432 à 1488, frère du n° 9, vendit en 1438 le château de Dübelstein, acquit au plus tard en 1440 celui de Werdegg près de Hittnau, que les Confédérés lui brûlèrent en 1444 durant la guerre de Zurich et dont il vendit les restes avec les biens afférents en 1486. Il acquit en 1443 le château et la seigneurie d'Elgg qu'il hypothéqua à Zurich en 1453. — Wirz : *Regesten* V. — 11. Hermann, frère du n° 9, chevalier de Saint-Jean à Bubikon 1439, commandeur à Hall 1457-1468. — 12. Heinrich, frère du n° 9, chevalier de Saint-Jean à Bubikon 1439, économe de l'ordre à Bubikon 1463, vice-commandeur et administrateur 1465-1466, économe de Wädenswil 1469-1470. — *MAGZ* 21, cahier 6. — 13. Johannes, frère du n° 9, abbé de Reichenau 1454-1464, dut démissionner pour mauvaise administration. — 14. Friedrich, cité dès 1448, † 1505, fils du n° 9, à Greifenberg, vendit en 1451 avec son frère Albrecht la seigneurie familiale de Hinwil aux chevaliers de Saint-Jean de Bubikon. — 15. Herdegen, le jeune ou le cadet, † 1503, fils du n° 10, seigneur d'Elgg, céda en 1494 tous ses droits sur les biens de la « Ligue d'acier » à la ville de Zurich et reçut en échange la seigneurie d'Elgg dégagée de son hypothèque, bailli épiscopal de Castell et Meersburg. — 16. Gebhard, cité dès 1490, † 1507, fils du n° 14, à Greifenberg dès 1506, il administra de 1501 à 1502 le bailliage d'Altikon. Ses biens, dont le château de Greifenberg, furent vendus à l'encan en 1507. — 17. Jœrg, cité dès 1490, † 1545, fils du n° 15, seigneur d'Elgg, chef de mercenaires, acquit en 1528 par son épouse Magdalena von Rotenstein la seigneurie d'Humbrechtsried en Souabe. — Egli : *Actensammlung.* — *Sonntagspost des Landboten* 1894, nos 33 et 34. — 18. ***Hans***, fils du n° 17, 1498-1544, seigneur d'Elgg, renonça en 1516 à la bourgeoisie de Zurich pour celle de Winterthour, bailli épiscopal de Güttingen 1527 et de Meersburg 1530, inspecteur général des forêts du chapitre de Constance ; maître d'hôtel de l'abbé de Saint-

Gall 1543. Il est l'auteur d'un récit de la guerre de Cappel conservé au couvent d'Einsiedeln, et récemment publié. Il fit des recherches sur sa famille, consignées en 1541 dans un livre de famille (Archives Segesser à Lucerne) publié dans *AHS* 1901. On possède également son tableau généalogique et celui de son épouse, Beatrix von Hohenlandenberg, avec portraits, de 1541. — *Arch. f. Schweiz. Reform.-gesch.* III. — *AHS* 1901. — *ASA* 1872, p. 110 ; 1888, p. 79. — Rahn : *Statistik des Thurgaus*, p. 28. — v. Mülinen : *Prodromus*. — *ZSK* 1907. — 19. VEIT-ANTON, frère du n° 18, capitaine au service de l'empire 1552, † 1555. — 20. FRIEDRICH IV, fils du n° 16, chanoine de Constance 1544, doyen 1544, † 1558. — 21. JOHANN-GEORG, fils du n° 18, * 1537, étudia à l'université d'Orléans 1554, procureur de celle-ci 1555, seigneur d'Elgg 1560, maître d'hôtel des comtes de Hohenzollern, bailli de Sigmaringen, † 1576. — 22. HANS-ULRICH, * 1540, frère du n° 21, héritier de sa mère Beatrix von Hohenlandenberg, il reçut en 1560, de Zurich, ses fiefs kibourgeois près de Winterthour, vendus en 1583 à Winterthour, ils constituèrent le bailliage de Hinwil. Il se défit en 1576, avec son frère, de la seigneurie d'Elgg, † 1588 à Bâle dernier de sa famille. — Troll : *Gesch. der Stadt Winterthur* VI, p. 229. — Voir *OBG* II. — *LL.* — *AHS* 1901. — *Gemeindegesch. v. Hinwil, Bäretswil u. Elgg.* — A. Heer : *Haus von Landenberg von Werdegg.* — *MAGZ* 23, cahiers 6 et 7 ; 24, cahier 4, p. 221 (41). — *UZ.* — *Sigelabb. zum UZ.* — *Mon. Germ. Necrol.* I. — *USt G.* — Thommen : *Urkunden.* — *Zürcher Stadtbücher.* — R. Hoppeler : *Zürcher Offnungen* I. — L. Bosshart : *Chronik.* — Keller-Escher : *Promptuar.* — *ZT* 1921-1922, p. 234. [F. HEGI.]

Hans von Hinwil.
D'après le tableau armorié de 1541.

HIPP, *Matthæus*, * 25 octobre 1813 à Blaubeuren (Wurtemberg), † 3 mai 1893 à Zurich. Il fut d'abord horloger, puis s'adonna à l'étude de l'électricité et ses applications ; dans ce domaine il fit des découvertes importantes qui lui acquirent une réputation européenne. Il inventa un télégraphe et perfectionna l'appareil Morse, fut chargé par le Conseil fédéral en 1852, lors de l'introduction du télégraphe en Suisse, de diriger l'atelier de construction des télégraphes. En 1860, il s'établit à Neuchâtel, où il dirigea jusqu'en 1889 la fabrique des télégraphes. Il inventa un chronoscope et installa à Neuchâtel un système d'horloges électriques qui fut adopté ensuite dans de nombreuses villes : Genève, Bâle, Zurich, Berlin, Naples, etc. Construisit pour les observatoires des instruments de précision, des enregistreurs de vitesse pour les chemins de fer, etc. Dr h. c. de l'université de Zurich 1875. — R. Weber et L. Favre : *M. Hipp*, dans *Bull. sc. nat. Neuchâtel* 24. [L. M.]

HIPPENMEYER. Famille de Gottlieben (Thurgovie). — JOHANN-CONRAD, * 28 mai 1752 à l'auberge de la Couronne, à Gottlieben, négociant à Vienne. Il fut l'un des fondateurs et le premier directeur de la banque nationale autrichienne, ouverte en 1818, acquit le château de Gottlieben, la résidence de Hertler et la propriété d'Untercastell à Tägerwilen, † 21 janvier 1834. Fit à sa commune d'origine divers legs importants et donna 2000 fl. au canton de Thurgovie pour fonder une école supérieure. — Voir Pupikofer dans *Thurg. Nbl.* 1834. [LEISI.]

HIRS. Vieille famille de Dielsdorf (Zurich), citée dès 1431. [J. FRICK.]

HIRSBRUNNER. Plusieurs familles bernoises. Un WELTI Hirzbrunner est dit bourgeois de Berne en 1375 *(FRB)*. — La famille bourgeoise de Sumiswald y réside depuis la Réforme et vient de l'Entlebuch. — GOTTLIEB, architecte, 1844-1889, auteur du monument du Grauholz. — *SKL.* — Nouvelle réception à la bourgeoisie de Berne en 1864. [H. TR.]

HIRSCH, *Adolphe*, de Magdebourg, * 21 mai 1830 à Halberstadt (Saxe prussienne), fut appelé à Neuchâtel en 1858 pour diriger l'Observatoire dont l'institution venait d'être décidée. Il resta à la tête de cet établissement jusqu'à sa mort, le 16 avril 1901. Secrétaire du Comité international des poids et mesures dès 1875, secrétaire 1861-1892, puis président dès 1893 de la Commission géodésique suisse, secrétaire de l'Association internationale de géodésie, professeur d'astronomie à l'académie de Neuchâtel dès 1866. Officier de la Légion d'honneur. Hirsch, qui fut naturalisé Neuchâtelois gratuitement en 1865 et agrégé à la commune des Bayards, légua sa fortune, environ 120 000 fr., pour l'agrandissement de l'Observatoire. A l'aide de cette somme, on édifia un pavillon Hirsch, qui fut inauguré en 1912. — E. LeGrandRoy : *A. Hirsch*, dans *Bull. sc. nat. Neuchâtel*, XXIX (avec la liste de ses principales publications). [L. M.]

HIRSCHENSPRUNG (C. Saint-Gall, D. Oberrheintal, Com. Rüti. V. *DGS* qui mentionne par erreur un hameau). Défilé à travers la partie Sud de l'Oberberg-Blattenberg. Suivant la légende, il devrait son nom à un cerf poursuivi qui franchit la gorge d'un bond et à la présence de païens *(Heidenlöcher)*. L'élargissement et l'abaissement de la route de Rorschach-Sargans à travers la gorge en 1820 exhuma des os d'ours commun et de bouquetins ; en 1905 E. Bächler et O. Köberle découvrirent des tombeaux néolithiques contenant des pointes de flèche, des racloirs, des restes de cuivre, de la poterie et une tombe préhistorique avec les squelettes d'une femme et d'un enfant non arrivé à terme et des restes d'animaux domestiques. Jusqu'ici Hirschensprung marque le point le plus méridional de la première civilisation néolithique dans le Rheintal saint-gallois. — Kuoni : *Sagen des Kts. St. Gallen.* [E. BÆCHLER.]

Le Hirschensprung, ou mieux le Blattenberg constituait à l'époque carolingienne, sur la rive gauche du Rhin, la frontière entre le comté du Rhin et la Rhétie, plus tard la frontière Sud du bailliage d'empire du Rheintal jusqu'à ce que Rüti, sis au Sud du Hirschensprung, eût été rattaché au dit bailliage, probablement par les comtes de Werdenberg déjà. Le bailliage confédéré du Rheintal conserva les nouvelles limites. — *MVG* 36, p. 215, 274. [Bt.]

HIRSCHGARTNER (HIRSGARTNER, HIRZGARTNER). Famille patricienne de Zurich, encore florissante de nos jours à l'étranger. Elle a compté un certain nombre d'ecclésiastiques ; originaire de Fehraltorf. — 1. MATTHIAS, * 1490, premier diacre protestant de Saint-Pierre à Zurich en 1517, apôtre ardent de la foi nouvelle, vicaire de Zwingli, premier pasteur de Winterthour en 1524, doyen 1537-1559, † mars 1563. S'occupa aussi de médecine. — 2. LEODEGAR, fils du n° 1, * 1524, pasteur de Schwamendingen et proviseur du Carolinum 1544, pasteur de Laufen 1547-1562, publiciste. — 3. MATTHIAS, fils du n° 2, 1546-1617, chirurgien, opérateur de la gravelle, bourgeois 1568, médecin de la ville. — 4. HANS-JAKOB, fils du n° 2, 1550-1604, pasteur, finalement à Kloten en 1592, doyen du chapitre de Regensberg 1599, bourgeois 1603. — 5. MATTHIAS, fils du n° 4, * 1574, pasteur à Volketswil 1601, Hinwil 1603, à Zollikon de 1612 à sa mort 1653, bourgeois 1603. Il établit des calendriers et rédigea des ouvrages sur l'astronomie, entre autres *Detectio dioptrica corporum planetarum verorum*, 1643. — 6. HANS-KASPAR, 1701-1766, ébéniste et artiste, capitaine. — 7. HANS-JAKOB, 1735-1809, marchand ambulant et maître d'école de la commune de Saint-Pierre 1776-1805. Passionné de généalogie, il écrivit 27 volumes de *Geschriebene Zürcher Zeitung*, 1755-1801. — Voir *LL.* — Keller-Escher : *Promptuarium.* — Wirz : *Etat.* — R. Wolf : *Biogr.* I. — Nüesch et Bruppacher : *Das alte Zollikon*, p. 527. [H. BR.]

FRANÇOIS-ALBERT, 1834-1907, fils de Charles-Guillaume, naturalisé Genevois en 1855, pasteur à Plainpalais, doyen de la Compagnie des pasteurs 1898-1906. — Voir Heyer : *L'Église de Genève.* [C. R.]

HIRSCHTAL (C. Argovie, D. Aarau. V. *DGS*). Com. et Vge de la paroisse de Schöftland. En 893 *Hirztale* ; en 1310, *Hirzstal* ; d'après le rentier des Habsbourg, Hirschtal appartenait au bailliage de Lenzbourg et échut à Berne en 1415. *Armoiries* : d'argent au cerf élancé de gueules sur une terrasse de sinople. Une famille serve porta au XIVe s. le nom du village. — Voir Merz : *Gemeindewappen.* — Le même : *Burgen und Wehrbauten.* [H. Tr.]

HIRSCHY. A une famille de Trub (Berne), naturalisée neuchâteloise en 1845 appartient — WILLIAM, peintre, * 13 décembre 1838 à La Chaux-de-Fonds, † dans cette ville le 4 mai 1889. Professeur de dessin au collège et à l'École d'art de La Chaux-de-Fonds dès 1873. — *SKL.* [L. M.]

HIRSER. Famille fribourgeoise éteinte, reçue dans la bourgeoisie de Fribourg en 1416. *Armoiries* : d'azur à trois coupeaux de sinople, supportant chacun un rameau d'or. — JEAN, bourgeois de Fribourg en 1462, chapelain de Saint-Nicolas 1462, succéda à Georges du Jordil dans la direction des travaux de l'église. — *Chronique frib.* — Archives d'État Fribourg : Reg. des bourgeois. [G. Cx.]

HIRSGARTNER. Voir HIRSCHGARTNER.

HIRSLANDEN (C., D. et Com. Zurich. V. *DGS*). L'une des onze communes suburbaines réunies à Zurich le 1er janvier 1893. En 946 *Hirslanda* = terre où l'on a planté du millet. Trouvailles à Degenried d'objets de l'âge du fer et romains ; près de la Klus, vestiges de constructions romaines. Une famille von Hirslanden est citée de 1229 à 1315. La tradition lui assigne pour demeure la Biberlinsburg dans le Stöckentobel.

Armoiries : d'azur à la tige de millet d'or. A l'origine dépendance du domaine royal de Stadelhofen, Hirslanden fut probablement donné avec celui-ci à l'abbaye du Fraumünster de Zurich en 952 par le roi Othon Ier ; les Mülner de Zurich, les intendants les plus importants de ce couvent, en usurpèrent l'avouerie et la vendirent en 1357 à la ville de Zurich. L'empereur Charles IV remit à la même époque à Zurich la haute et basse juridiction du bailliage, qui fut réunie en 1384 à celle de Küsnacht pour constituer le bailliage de Küsnacht jusqu'en 1798. Hirslanden est un poste militaire en 1408. Le plus ancien rôle coutumier connu date de 1538. Il se base sur une recension plus ancienne et contient encore le droit, rachetable, du *jus primæ noctis* en faveur du bailli. Hirslanden fut rattaché au district de Zurich de 1798 à 1803, à celui de Horgen de 1803 à 1815, enfin depuis à celui de Zurich. Les propriétaires fonciers étaient déjà au moyen âge la prévôté du Grossmünster, l'abbaye du Fraumünster qui inféoda en 1342 la maison de la confrérie, dans le Nessental, à l'hôpital, le couvent d'Œtenbach et l'église de Saint-Pierre. Au spirituel, il dépendait du Grossmünster. Durant l'année de peste de 1611, la paroisse du Grossmünster fit établir, sur le côté Nord-Ouest du Kreuzplatz actuel, une chapelle avec cimetière, destinés aux communes de Riesbach, Hirslanden et Hottingen. Un pasteur desservit l'église zum Kreuz dès 1656. Riesbach, Hirslanden et Hottingen constituèrent en 1833 une commune générale et en 1834, la paroisse de Neumünster. L'église fut inaugurée en 1839 ; celle de la Croix, à Hottingen, en 1905. L'ancienne petite église fut démolie en 1839. L'école est citée dès 1720. L'école secondaire fut créée en 1837. *Population* : 1671, 469 hab. ; 1725, 704 ; 1836, 1358 ; 1888, 3650. — *Chronik der Kirchgem. Neumünster 1839-1889.* — K. Dändliker : *Gesch. v. Zürich.* — A. Largiadèr : *Die Anfänge des zürcher. Stadtstaates.* — P. Liechti : *Die Kreuzkirche der Kirchgem. Neumünster.* — S. Vögelin et A. Nüscheler : *Das alte Zürich.* — *ZSR* IV. — *UZ.* — *ZWChr.* 1900, 1907, 1909, 1912. [E. H.]

HIRT. Familles des cantons d'Argovie, Berne, Fribourg, Soleure et Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** — ERNST, de Stilli, * 1er déc. 1887, instituteur à Zurich 1909, Dr phil. 1920, professeur à l'école cantonale de Winterthour 1920, écrivain fécond, auteur de *Das Formgesetz der epischen, dramat. und lyr. Dichtung*, 1923. — Voir *Bericht Kant.-Schule W.* 1920-1921. [H. Br.]

B. **Canton de Berne.** Vieille famille paysanne peu nombreuse de Reiben, Münchenbuchsee, Worb et Daucher. JOHANN est à Berne en 1327 ; BARTHOLOMÆUS, frère de l'ordre du Saint-Esprit à Berne en 1378, etc. — *FRB.* — JEAN Bergier, de Rolle, qui est établi à Daucher en 1582, est l'ancêtre de la famille Hirt de cette commune. [H. T.]

C. **Canton de Fribourg.** Famille fribourgeoise, actuellement bourgeoise de Fribourg et d'Onnens. La famille patricienne de ce nom, reçue dans la bourgeoisie de Fribourg en 1605, est éteinte. *Armoiries* : d'azur à une croix latine d'or (ou d'argent) soutenue de trois coupeaux de sinople et accompagnée en chef de deux étoiles (5) du second. Cette famille a fourni trois baillis : — 1. GASPARD, sellier, bailli d'Illens 1627-1629. — 2. CHARLES, fils du n° 1, du Conseil des Deux-Cents dès 1637, bailli de Planfayon 1647-1652. — 3. DANIEL, fils du n° 1, du Conseil des Deux-Cents dès 1646, bailli de Bellegarde 1652-1658. — 4. JEAN-UDALRIC, capucin, en religion *Prothais*, petit-fils du n° 1, * 1639, entra chez les capucins en 1658, devint gardien, † à Strasbourg 1688. — Weitzel : *Répertoire* dans *ASHF* X. — *LL.* — *LLH.* — Arch. d'État Fribourg : Reg. bourg. [J. N.]

D. **Canton de Soleure.** Vieille famille bourgeoise de Soleure. *Armoiries* : d'argent à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, mouvant d'un cœur de gueules posé sur trois coupeaux de sinople. CLAUDIUS, mercier, de Rappoldsweilen, bourgeois en 1624. La famille a donné de nombreux prêtres, dont — 1. JOH.-GEORG, 1765-1835, curé de Kienberg 1794, de Lostorf 1805, chanoine de Schönenwerd 1823. — 2. LORENZ, 1803-1870, curé de Kienberg 1828, de Fulenbach 1853, président de la conférence pastorale du Gäu, écrivain populaire. La liste de ses ouvrages est donnée par Schmidlin : *Kirchensätze.* — 3. BALTHASAR-JOS., 1820-1902, officier au service de Naples, capitaine en 1854, chargé d'organiser un bataillon de troupes étrangères dans les États de l'Église, major 1860 ; il entra à Soleure en 1864. Secrétaire de la commune bourgeoise en 1881, titulaire de nombreuses distinctions. — 4. OSKAR, 1856-1901, journaliste, correspondant de la ville fédérale, puis rédacteur du *Vaterland* 1883. — Voir *LLH.* — Prot. Wirz : *Bürgergeschlechter.* — Alex. Schmid : *Kirchensätze.* — L. Schmidlin : *Kirchensätze.* — *St. Ursenkalender* 1903 et 1904. [v V.]

E. **Canton de Zurich.** — HIRT, HIRDT. Vieille famille bourgeoise éteinte de la ville de Zurich. Elle descend vraisemblablement de CONRAD, de Hirslanden, dit *Landmüller*, bourgeois en 1401, prévôt de la corporation *zum Kämbel*, (?) 1409. — HANS, de Hirslanden, bourgeois 1401, renouvella sa bourgeoisie dès 1420. — HANS, † à Morat en 1476. — *LL.* — Keller-Escher : *Promptuarium.* [H. Br.]

HIRTEN (DER). Famille lucernoise éteinte des villes de Sempach et de Lucerne, citées aux XIVe et XVe s. — WALTER, avoyer de Lucerne en 1420. — HANS, du Grand Conseil de Lucerne en 1421, † à Arbedo en 1422. — Arch. d'État, Lucerne. — *Gfr.* Reg. [P.-X. W.]

HIRTENHEMDLIKRIEG. Nom donné au soulèvement des Schwyzois contre les Français en avril 1799. Il fut causé par le bruit qui avait couru d'une attaque préméditée des Autrichiens contre les Grisons et la Suisse centrale, pour en expulser les Français. Le mouvement partit d'Uri, où le peuple se souleva le 26 avril. A Schwyz, le 28 avril, quelques centaines de paysans en blouses de pâtres (Hirtenhemden) chassèrent la garnison française ; une quarantaine de Français furent tués et 223 faits prisonniers. Le mouvement gagna du terrain dans les territoires de Zoug, Nidwald, Tessin, Valais et Grisons. Masséna chargea Soult de la répression de la révolte dans la Suisse centrale. Les Schwyzois, qui attendaient l'ennemi à Rotenturm, acceptèrent sans combat l'offre d'amnistie. La soumission des Uranais fut plus difficile,

Soult sut, par d'habiles manœuvres, devenir le maître du mouvement. Les commissaires helvétiques firent juger des centaines de « rebelles » à Rapperswil et conduire ensuite à Aarbourg.

On appelle aussi *Hirtenhemdlikrieg* la révolte qui éclata à Schwyz à la fin d'août 1802, après la sortie de Suisse des troupes françaises, et qui aboutit à l'expulsion des commissaires helvétiques du canton des Waldstätten et au combat de la Rengg (27-28 août 1802). — Voir Œchsli. — Hürbin : *Handbuch der Schweizer Gesch.* [R-r.]

HIRTER. Famille de Mühlethurnen (Berne), bourgeoise de Berne en 1865. — ***Johann-Daniel***, * 1855 à Berne, possesseur d'un commerce de charbons et d'une maison d'expéditions, président de la Banque cantonale de Berne 1892-1907, président de la Banque nationale suisse 1907-1922, député au Grand Conseil 1891, conseiller national 1894, dont il fut président 1906. Personnalité dirigeante de nombreuses commissions, entre autres celles concernant la loi sur la Banque nationale, les assurances maladies et accidents ; membre du Conseil d'administration des C. F. F., rendit de grands services dans toutes les affaires de trafic commercial, en particulier lors de la mise sur pied du chemin de fer du Lötschberg, dont il présida aussi le Conseil d'administration. Abandonna ses fonctions publiques en 1922. — Renseignements personnels. [H. Tr.]

HIRUDAEUS. Voir Egli, Fridolin.

HIRZEL (C. Zurich, D. Horgen. V. *DGS*). Com. politique et paroisse composée de fermes et de hameaux. *Armoiries* : d'argent ou d'azur à un cerf. En 1311, *Hirsol* ; en 1378, *Hirtzlen*. Au moyen âge le grand propriétaire foncier était le couvent du Fraumünster à Zurich. La commune fit partie jusqu'aux temps modernes de celle de Horgen. Une partie de Hirzel fut seule rattachée au bailliage de Wädenswil. En 1443, un combat eut lieu autour des retranchements à Hirzel. Annexe de Horgen, Hirzel fut constitué en 1614 en paroisse autonome et doté d'une église nouvelle. Dans la première guerre de Villmergen, en 1656, la commune fut investie par les catholiques, la scission définitive d'avec Horgen s'opéra en 1773. De 1798 à 1804, le pasteur Schweizer fut gravement molesté par une partie de la population ; en 1839 le pasteur Salomon Tobler fut chassé pour ses opinions libérales dans le conflit soulevé par l'appel de Strauss. Lieu de naissance de la poétesse Meta Heusser et de Johanna Spyri. Une école existe depuis le XVIIe s. *Population* : en 1770, 670 hab. ; 1836, 639 ; 1920, 1066. Registres de paroisses dès 1617. — Voir H. Strickler : *Geschichte der Gemeinde Horgen und Hirzel.* — *Kirchenbote d. Kts. Zür.* 1921, n° 6. — *Nachrichten vom Zürichsee* 1920, n° 160. — *ZWChr.* 1912. — Hegi dans *ZT* 1923. [Werner Ganz.]

HIRZEL (à l'origine Hürzel et Hürtzel). Très ancienne famille de l'Oberland zuricois. Elle est citée la première fois dans un rôle de cens de l'abbaye du Fraumünster (*Waltherus dictus Hürzel de Pfeffinkon* et *Hermannus Hürzel filius C[onradi]* 1318, 1319 et 1324). A la fin du XIVe s. et dans le XVe s., on la rencontre dans le comté de Kibourg et ses environs. Plusieurs de ses membres étaient déjà bourgeois externes de la ville de Zurich. Les Hirzel paraissent avoir été des paysans libres. Lors de la guerre de Zurich, un Claus était sous-bailli pour Zurich à Pfäffikon. Son frère était Hermann Hürtzel, 1388-1480, abbé du couvent des bénédictins de Muri 1465-1480 ; le Musée national conserve une coupe d'argent lui ayant appartenu. De l'Oberland zuricois, la famille se répandit surtout à Zurich et Winterthour, ainsi qu'à l'étranger (au Wurtemberg dès 1666, en Angleterre dès la fin du XVIIIe s., en Saxe, France, Italie et Turquie).

I. Une fraction de la famille est restée jusqu'à nos jours établie dans sa patrie originelle, en particulier dans les communes de Wetzikon, Pfäffikon, Bubikon et Grüningen. — 1. Hans-Caspar, d'Unter-Wetzikon, 1772-1845, bailli de Greifensee 1816, préfet du district de Hinwil 1831. — 2. ***Johann***, de Wetzikon, 1854-1905, professeur à l'école vétérinaire de Zurich, directeur de l'hôpital vétérinaire de Zurich 1882, professeur ordinaire 1886, D^r med. h. c. de l'université de Zurich, vétérinaire de district, médecin sanitaire, médecin vétérinaire de corps d'armée. Il introduisit l'usage de la narcose dans les interventions chirurgicales sur les animaux domestiques, publia de nombreux articles dans *Schweiz. Archiv für Tierheilkunde* et dans Bayer-Fröhner : *Chirurgie.* — *Denkschr. zur Jahrhundertfeier der Gesellschaft schweiz. Tierärzte 1813-1913.* — 3. Alfred, * 1872, architecte à Wetzikon, président de commune 1915-1919, député au Grand Conseil 1915-1920. — 4. Alfred, 1874-1926, agriculteur à Grüningen, député au Grand Conseil 1917-1920, président de commune à Grüningen 1922-1926. — 5. Heinrich, * 1875, de Bubikon, à Œrlikon, D^r phil., professeur à l'école industrielle de Zurich, député au Grand Conseil 1917, secrétaire de cette assemblée. — [Edwin Hirzel.] — 6. Henri, * 1815 à Unter-Wetzikon, † 1905 à Lausanne. Directeur de l'asile des aveugles de Lausanne 1844-1886. Il fut le premier en Europe à entreprendre l'éducation des sourds-muets et aveugles. On lui doit la création à Lausanne d'une imprimerie pour aveugles, système Braille, qui a imprimé la Bible en 32 vol. infolio. — *B. van Muyden* dans *La Famille* 1905. [G.-A. B.]

II. La branche la plus célèbre de la famille se fixa à Zurich où elle était aux XVIIe et XVIIIe s. la famille la plus représentée dans les Conseils et où elle exerça une influence considérable sur les destinées de la ville. Elle donna à celle-ci quatre bourgmestres avant 1798 et après, au canton, un et posséda quelque temps les seigneuries de Wetzikon, 1583-1597 ; Altikon, 1641-1688 ; Kefikon, 1657-1742 ; Wülflingen, 1734-1759 et Saint-Gratien en Picardie, de 1756 à environ 1792. Les riches archives de la famille se trouvent à la Bibliothèque centrale de Zurich. *Armoiries* : d'azur au cerf de gueules couché devant ou dans une tente d'argent terrassée de sinople. L'ancêtre est — 1. Peter, 1511-1573, petit-neveu du prénommé abbé Hermann, * à Pfäffikon, marchand drapier, bourgeois de Zurich 1542, établi auparavant quelque temps à Lucerne dont il était devenu bourgeois. Quelques-uns de ses vingt enfants acquirent en peu de temps des situations considérables, parmi lesquels — 2. Beat, 1537-1614, riche drapier, membre du tribunal de la ville, possesseur de la seigneurie de Wetzikon. — 3. Salomon, 1544-1601, avoyer au tribunal de la ville 1582, prévôt de corporation 1584, greffier du grenier à sel 1586, vice-bourgmestre 1589, bailli de Wädenswil 1609. — 4. Peter, 1554-1613, bailli d'Eglisau 1611. — 5. Hans-Jakob, fils du n° 3, 1566-1609, prévôt de corporation 1601, greffier du grenier à sel 1605, vice-bourgmestre 1609. — 6. ***Salomon***, frère du n° 5, 1580-1652, fabricant de draps de laine de son métier, il dirigeait en même temps un grand commerce de draps, surtout avec l'étranger, et l'abandonna en 1620 à ses fils ; prévôt de corporation 1612, bailli de Rümlang 1613, directeur des écuries 1614, député dans les bailliages tessinois 1616, 1617-1618, vice-bourgmestre 1621, intendant des bâtiments 1625, trésorier, bailli impérial, bourgmestre 1637, colonel des milices de la ville 1644. Ambassadeur auprès de Louis XIII, de l'archiduc Léopold d'Autriche, du duc de Wurtemberg, du rhingrave Otto-Ludwig et de nombreux États. Il représenta Zurich à plus de 200 séances de la Diète. Il avait acquis une extraordinaire considération. On l'appelait souvent de loin pour apaiser des conflits,

Salomon Hirzel (n° 6). D'après une gravure de Seb. Walch (Bibl. de la ville, Winterthour).

ainsi celui entre catholiques et réformés glaronnais en 1638, et le soulèvement de sujets bernois contre Berne en 1641. C'est beaucoup à son habileté diplomatique et à ses mesures militaires que la Suisse dut de n'être pas entraînée dans la guerre de Trente ans. Il fit élever les nouvelles fortifications de la ville, et il acquit pour Zurich en 1651 des comtes de Sulz, les droits de suzeraineté sur les villages de Rafz, Wil, Hüntwangen et Wasterkingen. Il acheta pour lui-même en 1641 le château et la juridiction d'Altikon. Il possédait et habitait en ville la maison *zur Haue*. De lui descendent quatre branches de la famille dont deux sont encore florissantes.

a) Lignée de Hans-Jakob. Fondateur : — 7. HANS-JAKOB Hirzel-Wolf, fils du n° 6, 1598-1664, négociant et fabricant de drap, bailli de Wädenswil 1633, avoyer du tribunal de la ville 1646, prévôt de corporation 1652, bailli de Rümlang et du Neuamt 1656. — 8. SALOMON, 1691-1761, capitaine de quartier 1714, prévôt de corporation 1733, bailli de Regensdorf, capitaine de la ville 1734, administrateur des couvents 1739, général et inspecteur en chef de cinq arrondissements 1744, bailli de Meilen 1747, de Küsnacht 1749, vice-bourgmestre 1747, directeur de l'hôpital 1747, souvent député à la Diète. — 9. HANS-HEINRICH, frère du n° 8, 1697-1745, *Stetrichter* 1726, capitaine du quartier de Kibourg 1734, prévôt des cordonniers 1735, bailli de Stäfa 1737, des *IV Wachten* 1741, auditeur des comptes 1739. — 10. DIETHELM, 1705-1762, assesseur du synode, prévôt de corporation 1747, bailli de Regensdorf et examinateur suprême 1754, bailli des *IV Wachten* 1755, conseiller secret 1756, vice-bourgmestre 1761. — 11. SALOMON, fils du n° 8, 1714-1774, capitaine du quartier de Kibourg 1741, assesseur du synode, examinateur 1749, censeur 1752, bailli d'Eglisau 1752, du Petit Conseil 1762, bailli de Stäfa 1763, *Hardherr* 1764. — 12. HANS-LUDWIG, fils du n° 8, 1717-1794, officier au service des Pays-Bas au régiment Hirzel von Wülflingen, major 1758, lieutenant-colonel 1764, commandant-colonel 1769, major-général 1779, chef du régiment Hirzel 1786, lieutenant général 1794. — 13. HANS-CASPAR, fils du n° 9, 1722-1779, greffier du bailliage du lac 1750, bailli de Weinfelden 1761, du Petit Conseil 1770, bailli de Rümlang 1771, avoué 1772. — 14. HANS-CONRAD, fils du n° 11, 1747-1824, substitut du Conseil 1771, greffier de la ville 1780, prévôt du Safran et bailli de Männedorf 1787, député dans les bailliages tessinois 1792, vice-bourgmestre 1792 ; appelé *Statthalter Hirzel beim Licht*, du nom de sa maison *zum Licht*. Député à la Diète 1794, premier représentant au soulèvement de Stäfa 1795, ainsi qu'à la prestation du serment à Stäfa, Grüningen et Greifensee. Le gouvernement helvétique le fit déporter à Bâle en 1799. Obmann de la société militaire du tir à l'arc. — Cette branche est éteinte.

b) Lignée de Salomon. Fondateur : — 15. SALOMON Hirzel-Werdmüller, fils du n° 6, 1605-1664, examinateur et assesseur du synode 1628, prévôt de corporation 1637, enseigne 1637, député dans les bailliages tessinois 1643, 1644 et 1645, vice-bourgmestre 1644, banneret 1659, ambassadeur auprès du duc de Savoie à Turin, puis à Lucerne, Schwyz et aux Grisons. — 16. HANS-HEINRICH, 1679-1745, pasteur 1704, professeur d'hébreu au *Collegium humanitatis* 1706, professeur de langues 1718, professeur de grec au collège public et chanoine 1731. — 17. HANS-HEINRICH, fils du n° 16, 1710-1764, pasteur 1731, professeur d'éloquence 1735, d'histoire ecclésiastique 1737, de logique et de rhétorique 1745, de théologie et chanoine 1759. — 18. DIETHELM, 1799-1896, pasteur de Niederweningen 1829, de Volketswil 1840, doyen du chapitre d'Uster et président du Conseil de paroisse de district. — 19. CONRAD Hirzel-Gysi, 1834-1897, ingénieur chez les frères Sulzer à Winterthour, inventeur de l'appareil pour la vaporisation du lait dans le vide utilisé par la société laitière de Cham, d'une presse à shrapnells, d'un système de ventilation et d'une perforatrice destinée au tunnel du Simplon. Colonel d'artillerie. — 19a. BRUNO, * 1876, Dr phil., bibliothécaire de la Bibliothèque centrale de Zurich.

c) Lignée de Johann. Fondateur : — 20. JOHANNES Hirzel-Schweizer, fils du n° 6, 1614-1687, capitaine de cavalerie, avoyer au tribunal de la ville, coseigneur d'Altikon. — 21. SALOMON, fils du n° 20, 1640-1675, seigneur justicier d'Altikon, capitaine de cavalerie. — 22. ***Hans-Heinrich***, fils du n° 21, 1662-1742, greffier du chapitre 1695, bailli d'Eglisau 1698, capitaine de quartier 1699, prévôt de corporation et bailli de Birmenstorf 1707, vice-bourgmestre 1710, général et premier conseiller de guerre lors de la conquête de Baden, Mellingen et Bremgarten 1712. Député à la prestation du serment des sujets de l'abbé de Saint-Gall 1715, directeur de l'hôpital 1718, bourgmestre 1723, député à de nombreuses diètes et aux négociations de paix avec l'abbé de Saint-Gall 1718. — 23. HEINRICH, fils du n° 22, 1696-1778, bailli du Freiamt 1730, d'Eglisau 1734, prévôt de corporation 1760, bailli d'Erlenbach 1761. — 24. MELCHIOR, arrière-petit-fils du n° 22, 1766-1811, du tribunal de la ville 1790, orateur du Conseil 1795, procureur général de Zurich 1798, de Baden 1799, second procureur général auprès de la Haute-Cour de la République helvétique 1799, député au Grand Conseil 1809. — 25. ***Conrad-Melchior***, fils du n° 24, 1793-1843, procureur du canton 1814, préfet du district de Knonau 1823, membre du Grand Conseil 1825, député à la Diète 1830, conseiller d'État 1831, bourgmestre 1832, président de la Diète 1834. Dépouillé de ses fonctions de bourgmestre par le soulèvement de septembre 1839, il se voua au barreau. Grand-juge 1843. Dernier de sa branche.

Hans-Heinrich Hirzel (n° 22). D'après une gravure de Seb. Walch (Bibl. de la ville, Winterthour).

d) Lignée de Caspar. Fondateur : — 26. ***Hans-Caspar*** Hirzel-von Orelli, fils du n° 6, 1617-1691, examinateur et substitut du Conseil 1639, sous-greffier 1645, secrétaire de ville 1651, bailli de Thurgovie 1657, prévôt de corporation 1665, bailli de Rümlang et vice-bourgmestre 1669, bourgmestre 1669. Il fut chargé, de même que son père, d'un grand nombre d'importantes ambassades ; auprès de l'archiduc Ferdinand-Charles à Innsbruck, du duc de Savoie à Turin, de Louis XIV à Ensisheim ; souvent arbitre de démêlés confessionnels entre cantons. Il acquit en 1657 la seigneurie de Kefikon. Secrétaire de la ville, il réunit en 1652 toutes les données qu'il put sur ses ancêtres et posa ainsi les bases de l'histoire de sa famille.

Hans-Kaspar Hirzel (n° 26). D'après une gravure sur cuivre de Conrad Meyer (Bibl. de la ville, Winterthour).

— 27. SALOMON, fils du n° 26, 1641-1716, assesseur du synode 1668, examinateur 1669, du Conseil par libre élection 1681, capitaine de la ville, bailli de Bülach, député dans les bailliages tessinois 1683, bailli de Thurgovie 1685, bailli du Neuamt 1691, major de la ville 1699, administrateur des couvents 1702, bailli des *IV Wachten* 1714, premier examinateur 1710. — 28. HANS-CASPAR, fils du n° 26, 1643-1712, seigneur justicier de Kefikon 1671, bailli de Weinfelden 1677, capitaine de quartier 1682, avoyer du tribunal de la ville 1687, bailli de Thurgovie, colonel d'un régiment 1699. — 29. HANS-LUDWIG, fils du n° 26, 1652-1710, banneret de la ville 1678, lieutenant de la ville 1689, pré

vôt de corporation 1694, bailli de Dübendorf, député dans les bailliages tessinois 1695, vice-bourgmestre 1696, examinateur 1705, commandant en chef des troupes en campagne 1708, bourgmestre 1710, † peu après sa nomination. — 30. HANS-CASPAR, fils du n° 28, 1669-1708, officier au service de Hollande et d'Angleterre, participa aux sièges de Guillestre, Embrun, Gap et Queyras, aux combats d'Orbassan et Marsaglia et au bombardement de Pignerol. Lieutenant-colonel au régiment hollandais de Sacconay 1702, colonel 1704, commandant de Bruxelles 1706. — 31. HANS-HEINRICH, fils du n° 28, 1671-1726, seigneur justicier de Kefikon 1712, commandant de Frauenfeld et capitaine de quartier 1713, des Dix-huit des constables 1719, prévôt des constables 1722, député dans les bailliages tessinois 1723, bailli du lac 1724, auditeur des comptes 1725. — 32. ***Salomon***, fils du n° 28, 1672-1755, officier au régiment anglais Oberkan, entra comme capitaine au régiment hollandais Sacconay 1694, puis au régiment suisse Brendle, lieutenant-colonel 1703, colonel-commandant 1709. Il reçut comme colonel en 1725 le régiment Werdmüller, nommé dès lors Hirzel von Wülflingen. Brigadier 1727, major général 1736, général d'infanterie 1747. Il acheta en 1734 la baronnie de Wülflingen ; dans ce château il mena une vie de grand seigneur. — David Hess : *Salomon Landolt*. — 33. LUDWIG, fils du n° 28, 1677-1725, capitaine-lieutenant au service hollandais et adjudant général du comte de Noyel, major dans la guerre de 1712 et major de place à Rorschach, capitaine de quartier 1713, *Amtmann* d'Embrach 1716. — 34. HEINRICH-JUSTUS, fils du n° 30, 1706-1764, officier aux régiments français d'Affry et Brendle, puis dans la garde, premier-lieutenant 1746, avec rang de colonel 1749, brigadier 1760, chevalier du mérite militaire. Il hérita de sa mère la seigneurie de Saint-Gratien en Picardie. — 35. ***Salomon***, fils du n° 34, 1739-1801, capitaine au service de France, régiment Lochmann, 1752, grièvement blessé en 1758 à la bataille de Crefeld et en 1760 à Warburg, reçut en 1762 l'ordre du mérite militaire ; major 1780, lieutenant-colonel 1782 au régiment Steiner, élevé au rang de comte en 1788 par Louis XVI, pour lui et ses descendants ; entra au service impérial russe en 1798 et fit la campagne de Suisse. — 36. SALOMON, fils du n° 32, 1719-1791, au service de Hollande 1747, capitaine, major au régiment de son père 1748, colonel titulaire et capitaine de la garde du prince d'Orange. — 37. HANS-CASPAR, fils du n° 32, 1725-1788, au service de Hollande, capitaine 1750, major 1764, lieutenant-colonel 1768, colonel titulaire 1776, commandant-colonel au régiment Louis Hirzel 1788. — 38. MELCHIOR, fils du n° 33, 1712-1784, lieutenant au service de Hollande, capitaine de quartier à Greifensee 1740, juge de la ville 1747, bailli d'Embrach, lieutenant-colonel au régiment de secours 1755, bailli de Knonau 1761, colonel 1764, bailli de Rüti 1772. — 39. HANS-JAKOB, fils du n° 33, 1720-1792, lieutenant au service de Hollande 1748, capitaine-commandant de la garde suisse 1750, lieutenant-colonel 1754, colonel 1772, major effectif au régiment de la garde 1776. — 40. HANS-CONRAD, fils du n° 38, 1739-1814, premier-lieutenant au service hollandais 1767, bailli de Wellenberg 1781, auditeur des comptes 1793 ; représentant de l'autorité civile à Rüti 1795, du Conseil 1796, bailli de Meilen 1796. — 41. SALOMON, fils du n° 27, 1671-1744, assesseur du synode 1706, examinateur 1708, bailli d'Eglisau 1710, prévôt de corporation 1719, bailli de Meilen, vice-bourgmestre 1721, bailli de Rümlang 1729, premier administrateur du chapitre 1734, *Obmann* des *Schildner zum Schneggen*. — 42. HANS-LUDWIG, frère du n° 41, 1677-1722, du Conseil par libre élection 1711, bailli d'Erlenbach, député dans les bailliages tessinois, bailli de Thurgovie 1713, député à Berne aux négociations de la paix avec Saint-Gall 1714 et 1718, bailli de Bülach, administrateur du chapitre 1719. — 43. SALOMON, petit-fils du n° 27, 1700-1773, secrétaire d'État à Höngg 1722, sous-secrétaire 1736, secrétaire de ville 1741, bailli de Kibourg 1747, du Conseil 1753, bailli de Bülach 1754, de Horgen 1757, juge matrimonial 1754, auditeur des comptes 1757, du Conseil secret 1763. — 44. SALOMON, fils du n° 42, 1712-1783, prévôt de corporation 1752, bailli de Bülach, vice-bourgmestre 1754, président du tribunal matrimonial, premier administrateur du chapitre et député à la Diète 1757-1761. — 45. HANS-GEORG, petit-fils du n° 27, 1703-1774, pasteur 1723, chapelain du comte de Lippe-Bückeburg 1728, diacre de la Predigerkirche 1732, archidiacre et chanoine du Grossmünster 1742. — 46. JOHANNES, fils du n° 45, 1749-1813, du tribunal de la ville 1773, *Stetrichter* 1783, assesseur du synode 1785, examinateur 1787, bailli de l'Œtenbach 1787 ; censeur 1790, du Conseil 1793, bailli d'Erlenbach 1794, *Reformationsherr* 1795, juge matrimonial 1796. — 47. HANS-HEINRICH, 1773-1844, major d'artillerie 1797, secrétaire et chef de bureau du ministre helvétique des finances 1798, commandant de l'artillerie zuricoise et inspecteur de l'arsenal durant le bombardement de Zurich et jusqu'à l'entrée des Français 1802, du Grand Conseil 1803, membre de la commission militaire 1809, colonel et inspecteur de l'artillerie 1813, du Conseil général de Zurich 1816. — 48. BERNHARD, 1807-1847, D[r] phil. 1833, privatdocent à l'université de Zurich, pasteur de Pfäffikon 1837, député au Grand Conseil en 1839, connu comme chef des conservateurs dans la révolution de 1839 (affaire Strauss). — 49. HEINRICH, fils du n° 31, 1692-1760, des Dix-Huit des constables 1725, bailli d'Andelfingen 1730, auditeur des comptes 1739, prévôt des constables 1744, bailli de Thurgovie 1745. — 50. SALOMON, petit-fils du n° 49, 1762-1833, officier en France au régiment suisse Muralt 1779, secrétaire du commissaire du Directoire helvétique 1798, capitaine au régiment Bachmann 1799 ; fit les campagnes de 1799 et 1800 jusqu'au licenciement du régiment 1801. Capitaine au bataillon zuricois Ziegler 1802, capitaine de la compagnie d'État 1813, blessé au *Bockenkrieg* 1804, lieutenant-colonel des réserves 1809, chevalier du mérite militaire 1817. — 51. HEINRICH, frère du n° 50, 1766-1833, professeur d'histoire ecclésiastique 1789, professeur de philosophie et chanoine 1809. Membre correspondant de la Société des sciences, des lettres et des arts de Livourne. Auteur de : *Eugenias Briefe*. — 52. CASPAR, frère du n° 51, 1785-1823, pasteur, maître de langue française, auteur d'une grammaire française, qui eut 17 éditions, et d'une *Astronomie de l'amateur*. — 53. HARTMANN-FRIEDRICH, 1760-1809, capitaine du quartier de l'Elggau 1787, secrétaire d'État à Weiningen 1790, secrétaire de la Chambre d'administration 1798, secrétaire aux finances 1799, agent de la Chambre d'administration du canton des Waldstätten 1802, greffier du Conseil 1804. — 54. HEINRICH, frère du n° 53, 1765-1830, lieutenant en Hollande au régiment Lochmann 1794-1797, membre du commissariat des guerres et substitut de la Chambre d'administration zuricoise 1798, quartier-maître avec rang de capitaine au régiment anglais Salis 1799-1801, capitaine des volontaires durant le bombardement de Zurich 1802, au régiment suisse May en France 1806, chevalier de la Légion d'honneur 1815, chef de bataillon 1818, chevalier du mérite militaire 1822. — 55. CASPAR, fils du n° 51, 1798-1866, négociant à Bordeaux 1817, vice-consul de Suisse en cette ville 1829, négociant à Leipzig, consul général en cette ville 1850, plénipotentiaire pour les affaires de douane et de commerce auprès des États du ***Zollverein*** allemand, directeur de la ligne de chemin de fer Leipzig-Dresde. — 56. LUDWIG, fils du n° 51, 1801-1841, D[r] phil. 1822, professeur au gymnase 1829, professeur de théologie à l'université de Zurich 1833, député au Grand Conseil 1834. D[r] theol. h. c. de l'université de Bâle 1835. — 57. SALOMON, fils du n° 51, 1804-1877, fondateur de la librairie S. Hirzel à Leipzig. Connu dans l'histoire de la littérature allemande par sa riche collection des œuvres de Gœthe, qu'il donna à l'université de Leipzig, et comme l'un des auteurs et éditeurs du volume *Der junge Gœthe*. D[r] phil. h. c. de l'université de Leipzig. — 58. Heinrich-PAULUS, petit-fils du n° 51, 1831-1908, libraire 1847-1849, vicaire à St. Peter et à Horgen 1857, pasteur à Fällanden 1859, à la Predigerkirche de Zurich 1862, membre du Conseil général 1866, président des écoles 1874, député au Grand Conseil 1876, D[r] phil. h. c. de l'université de Zurich 1892. Il travailla beaucoup pour les écoles de la ville de Zurich et pour la fusion des communes sub-

urbaines. — 59. LUDWIG-HEINRICH-CASPAR, fils du n° 56, 1838-juin 1897, professeur à l'école cantonale de Frauenfeld 1864, à celle d'Aarau 1868, professeur d'histoire de la littérature à l'université de Berne 1874, recteur 1879. Auteur d'une biographie d'Albert de Haller dans *Bibl. ält. Schriftwerke*. — 60. RUDOLF-JAKOB-SALOMON, fils du n° 57, 1846-1917, Dr phil., professeur de philologie à l'université d'Iéna, membre de la Société saxonne des sciences 1896. — 61. Heinrich-FRIEDRICH, fils du n° 58, 1869-1913, Dr jur., avocat, directeur de la Banque Leu & Cie à Zurich. — 62. GEORG-THEODOR-SALOMON, petit-fils du n° 57, 1867-1924, propriétaire de la librairie S. Hirzel à Leipzig, Dr med. h. c. de l'université de Leipzig et Dr ing. h. c. de l'école polytechnique de Carlsruhe. — 63. HEINRICH, petit-fils du n° 49, 1766-1840, propriétaire de la forge de Hegibach, secrétaire d'État à Ebmatingen 1789, membre du tribunal de la ville 1790, des Dix-Huit des constables 1796, député au Grand Conseil 1803, haut-juge 1805, président du tribunal matrimonial 1815, du Petit Conseil 1816. — 64. HANS-CASPAR, fils du n° 63, 1792-1851, propriétaire de la forge de Hegibach, capitaine de cavalerie 1820, député au Grand Conseil 1826, conseiller municipal 1828, conseiller d'État 1831. — 65. HEINRICH, fils du n° 64, 1818-1871, député au Grand Conseil 1850, pasteur à Höngg 1850, diacre 1857 et pasteur 1870 à St. Peter. Membre du Conseil général de Zurich et de l'administration scolaire, connu sous le nom de « vicaire Hirzel ». — 66. HARTMANN-HEINRICH, fils du n° 65, 1849-1917, pasteur de Wartau (Saint-Gall) 1874, de Rheineck 1881, d'Aussersihl-Zurich 1885, député au Grand Conseil 1887, du Conseil de paroisse 1890. Président de la société cantonale d'utilité publique. — 67. HANS-CONRAD, fils du n° 63, 1793-1867, secrétaire de la Haute-Cour 1816, secrétaire de préfecture 1822-1830, secrétaire d'État à Meilen et Herrliberg 1830-1867. — 68. OSCAR, fils du n° 67, 1832-1914, procureur cantonal, avocat à Meilen. — 69. CHRISTOPH-HEINRICH, petit-fils du n° 63, 1828-1908, chimiste, Dr phil., professeur à l'université de Leipzig 1865, fondateur d'une fabrique de produits chimiques à Leipzig-Plagwitz, consul suisse pour Saxe-Thuringe, il publia : *Führer in die anorganische Chemie*, 1852 ; *Führer in die organische Chemie*, 1854 ; *Katechismus der Chemie*, 1855 ; *Toilettenchemie*, 1857 ; *Hauslexikon* (avec la collaboration d'autres savants et chimistes, 6 volumes), 1858-1863 ; *Das Steinöl und seine Produkte*, 1864. Il publia aussi, de 1865 à 1874, avec Gretschel à Fribourg, le *Jahrbuch der Erfindungen*. — 70. CONRAD, petit-fils du n° 49, 1772-1844, lieutenant en France au régiment suisse Steiner 1789, capitaine au régiment anglais Roverea 1799, capitaine d'un corps de volontaires durant le siège de Zurich 1802, député au Grand Conseil 1816, conseiller municipal et suppléant à la Haute-Cour 1823. — 71. HANS-HEINRICH, fils du n° 26, 1656-1718, bailli de Wädenswil 1698, capitaine général à Wil 1708, conseiller de guerre durant la guerre du Toggenbourg, seigneur d'Elgg. — 72. SALOMON, fils du n° 71, 1682-1763, major dans la guerre du Toggenbourg 1712, capitaine de quartier de l'Elggau 1726, seigneur d'Elgg. — 73. HANS-LUDWIG, fils du n° 72, 1707-1767, lieutenant à la garde suisse à Paris, capitaine-commandant 1746, capitaine au régiment Lochmann avec rang de colonel, fit sept campagnes, capitaine général à Wil 1763. — 74. HEINRICH, † 1860, substitut de la Haute-Cour 1798, de la Haute-Cour helvétique à Lucerne 1799, secrétaire, puis chef du bureau de la liquidation des dîmes et cens fonciers du canton de la Linth à Glaris 1800, secrétaire de la Chambre d'administration du canton de Thurgovie 1801, premier secrétaire d'État du même canton 1803 et conseiller d'État de Thurgovie 1822, colonel et commissaire fédéral des guerres 1830, juge cantonal à Frauenfeld 1842. — 75. SALOMON, frère du n° 74, 1790-1844, lieutenant au régiment français Castella, premier-lieutenant d'artillerie au service de France 1809, instructeur de l'artillerie zuricoise 1814, capitaine d'état-major 1815, lieutenant-colonel de l'état-major fédéral de l'artillerie 1820, directeur de l'arsenal 1826, député au Grand Conseil et au Conseil général de Zurich 1826, colonel fédéral 1836, vice-président du Conseil de guerre fédéral 1840. — 76. HANS-JAKOB, petit-fils du n° 26, 1685-1754, assesseur du synode 1719, bailli d'Eglisau 1721, du Conseil 1730, bailli de Männedorf 1730, trésorier 1737, haut-examinateur 1746, du Conseil secret 1750. — 77. HEINRICH, fils du n° 76, 1709-1771, secrétaire d'État à Männedorf 1731, secrétaire et portebannière de la ville 1739, bailli de Wädenswil 1741, avoyer 1749, du Conseil 1754, bailli de Rümlang 1754, de Bülach 1757, de Küsnacht 1761, banneret 1763, du Conseil secret et administrateur des couvents 1767. — 78. HANS-JAKOB, fils du n° 76, 1710-1783, sous-secrétaire 1747, secrétaire de la ville 1753, bailli de Kibourg 1759, avoyer 1766, du Conseil, du Conseil secret, bailli de Meilen 1771, trésorier 1772. — 79. ***Hans-Caspar***, fils du n° 78, 1746-1827, secrétaire d'État à Männedorf 1768, secrétaire du péage 1768, du tribunal de la ville 1770, bailli de Baden 1778, du Conseil 1781, bailli de Horgen 1785, représentant fédéral à Bâle et à Berne 1792 et 1793, du Conseil secret 1793, trésorier 1794, plusieurs fois député à la Diète, membre du gouvernement provisoire 1798. Déporté à Bâle par ordre du gouvernement helvétique 1799, sénateur helvétique 1801, membre de la municipalité de Zurich 1802, président du gouvernement intérimaire 1802. Le gouvernement français le fit arrêter et interner au château d'Aarbourg du 11 novembre 1802 au 28 février 1803. Il était connu sous le nom de « préfet Hirzel beim Rech » et fut l'un des hommes d'État zuricois les plus notables de la fin du XVIIIe s. — 80. HANS-JAKOB, fils du n° 79, 1770-1829, membre du tribunal de la ville 1794, déporté à Bâle avec son père 1799, membre du gouvernement intérimaire 1799, premier secrétaire de la Diète fédérale de Schwyz 1802, du Grand Conseil 1803, du Petit Conseil 1803, membre du Directoire commercial 1803, de la commission d'État extraordinaire 1804, président de la direction des postes 1805. Conseiller de légation dans plusieurs ambassades en Suisse et à l'étranger, conseiller d'État 1823, président de la commission de la Linth. — 81. HERMANN, petit-fils du n° 80, 1850-1916, négociant, administrateur central de la ville de Zurich 1881-1892, administrateur de la Caisse d'épargne de la ville de Zurich 1895-1916. Parmi les membres actuellement vivants de cette branche, il faut nommer — 82. ARNOLD, petit-fils du n° 48, * 1861, Dr phil., recteur de l'école de district et bibliothécaire de la ville à Aarau. — 83. JAKOB-CONRAD-EDWIN, fils du n° 68, * 1873, avocat à Meilen, président communal de Meilen 1906-1913. — 84. ERNST-GOTTHARD, fils du n° 69, * 1858, négociant et propriétaire d'une fabrique de machines à Leipzig-Plagwitz, consul suisse pour la Saxe et la Turinge 1909. — 85. HEINRICH-SALOMON, * 1868, négociant à Zurich, lieutenant-colonel d'artillerie 1917, colonel au service des étapes 1922. — 86. MARTIN-ROBERT, dit MAX, * 1888, célèbre chanteur d'opéra à Dresde.

Hans-Caspar Hirzel (n° 79). D'après un dessin de J. Notz dans Keller-Escher : *Die Familie Hirzel v. Zürich*.

Descendants du n° 4 (Peter, bailli d'Eglisau). — 87. PETER, fils du n° 4, 1581-1619, prévôt des forgerons. — 88. HANS-CASPAR, fils du n° 4, 1593-1661, secrétaire du chapitre, *Amtmann* du Fraumünster, du Conseil 1641, bailli de Sargans 1654. — 89. HANS-CASPAR, petit-fils du n° 88, 1675-1752 secrétaire du protectorat 1699, *Stetrichter* 1706, avoyer 1722, bailli de Weinfelden 1725, prévôt de corporation 1739, bailli de Dübendorf 1745, vice-bourgmestre 1747, bailli de Meilen 1751. — 90. HANS-CASPAR, fils du n° 89, 1698-1751, secrétaire du protectorat, secrétaire d'État à Meilen 1721, bailli de Cappel 1733, prévôt de corporation 1741, bailli de Regensdorf 1744, vice-bourgmestre 1751, bailli de Dü-

bendorf 1751. — 91. ***Hans-Caspar,*** fils du n° 90, 1725-1803, Dr med. à Leyde 1746, médecin de la ville de Zurich 1761, assesseur du synode 1763, du Conseil 1778, examinateur suprême 1779, *Hardherr* 1785, bailli du Neuamt 1788, premier président de la Société helvétique en mai 1762, président de la Société zuricoise des sciences naturelles 1790, médecin éminent et philanthrope, connu aussi par ses relations avec les littérateurs allemands de son époque : Sulzer, Gleim, Ramler, Kleist et Klopstock. Il organisa la promenade sur le lac de Zurich chantée par ce dernier dans l'une de ses plus belles odes. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Die Wirtschaft des philosoph. Bauers* (Kleinjogg), 1761 et 1774 ; *Das Bild eines wahren Patrioten in einem Denkmal Hans Blaarers von Wartensee*, 1767 et 1775 ; *An Gleim über Sulzer* (2 vol.), 1780. — 92. SALOMON, fils du n° 90, 1727-1818, sous-secrétaire 1759, secrétaire de la ville 1762, du Conseil secret. Auteur des *Zürcher Jahrbücher*, membre fondateur de la Société helvétique et fondateur de la Société zuricoise de moralité. — 93. HANS-CASPAR, fils du n° 91, 1751-1817, Dr med. 1772, administrateur du chapitre 1785, premier médecin cantonal, conseiller secret de légation du prince de Lippe, fondateur et président de la Société de secours zuricoise, de la Société suisse d'utilité publique et de l'institut zuricois des aveugles. — 94. HANS-CASPAR, fils du n° 92, 1756-1841, secrétaire d'État à Altstetten 1779, *Amtmann* à Winterthour 1795, inspecteur général des forêts cantonales, député au Grand Conseil 1803. — 95. JOHANNES, petit-fils du n° 84, 1793-1865, négociant, lieutenant-colonel d'artillerie, membre du Conseil général de Zurich, capitaine-banneret. — Voir Keller-Escher : *Die Familie Hirzel von Zürich*. — Archives de la famille Hirzel à la Bibl. centrale de Zurich. [Edwin HIRZEL.]

Hans-Caspar Hirzel (n° 91). D'après une gravure sur cuivre de H. Lips (Bibl. de la ville, Winterthour).

III. Famille de Winterthour. — KONRAD, bourgeois 1515. — CLEMENS, 1622-1679, auteur d'une chronique perdue. — SAMUEL, * 27 juin 1689, auteur d'une chronique qui s'étend de la naissance du Christ à 1726, † 15 octobre 1776. — *Nbl. Stadtbibl. Winterthur* 1881. — HERMANN-ROBERT-CATUMBY, * 6 juillet 1864 à Buenos-Aires, graveur et lithographe, auteur de nombreux ex-libris. — *SKL.* [L. FORRER.]

HIRZGARTNER. Voir HIRSCHGARTNER.

HIS. Famille bâloise, issue de l'historien et homme d'État Pierre Ochs. Les deux fils de ce dernier, FRIEDRICH et EDUARD prirent en 1818-1819, le nom de leur arrière-grand-père *His*. Celui-ci, PIERRE His (1692-1760), originaire de Rouen et établi à Hambourg, était un grand négociant et agent du roi de Danemark. Sa famille était éteinte. Pour motiver le changement de nom, on fit valoir les inconvénients résultant en voyage de l'emploi du nom de Ochs, mais des raisons d'ordre politique et des considérations de sociétés n'y doivent pas être étrangères à cette époque de réaction conservatrice. — *BJ* 1901. — *Armoiries* : d'argent au cerf saillant au naturel. — GEORG-FRIEDRICH His, * à Bâle 1782, † à Nice 1844, second fils de Pierre Ochs, étudia la miniature à Paris, de 1800 à 1802, habita successivement Amsterdam 1803, Hambourg 1804, Riga 1806, Saint-Pétersbourg 1806-1808 et Paris 1812. Secrétaire de l'administration des biens d'église et d'école à Bâle 1813, portraitiste estimé, il employa la majeure partie de sa fortune à édifier en 1852 l'hôpital des enfants de la ville de Bâle. — *SKL.* — 2. ***Eduard,*** 1792-1871, cinquième fils de Pierre Ochs, lieutenant du contingent bâlois lors de l'occupation des frontières de 1813 et au siège de Huningue en 1815. Secrétaire du comité commercial 1817, délégué du gouvernement à la commission centrale du Rhin à Mayence 1818, associé à la fabrique de rubans de soie Hans-Franz Sarasin, et acquéreur de la maison dite *Blaues Haus* 1822. Membre du tribunal civil 1819, plusieurs fois député au Grand Conseil dès 1828, et du tribunal d'appel dès 1830, député à la Constituante 1833 et 1847, membre du collège financier bâlois 1854, envoyé en mission diplomatique à Lucerne 1831, Aarau 1832, Soleure, Berne et à la conférence de Sarnen 1833, à Schwyz et à Beckenried. Membre de la commission fédérale d'experts pour les affaires de commerce et de douane 1833. — Biographie dans les archives de la famille His. — 3. ***Eduard,*** 1820-1905, fils du n° 2, associé de la maison dirigée par son père Hans-Franz Sarasin 1845, acquit en 1860 la maison *zum Delphin*. A étudié seul l'histoire de l'art et s'est acquis de grands mérites dans ce domaine par sa découverte du peintre Hans Fries et ses recherches sur Hans Holbein, Nicolas Manuel, Hans Bock, Martin Schongauer, Urs Graf. Membre de la commission des beaux-arts 1863 et président 1866-1888, il fut en cette qualité en conflit avec Arnold Böcklin, mais soutenu par Jakob Burckhardt. Dr phil. h. c. de l'université de Zurich 1872, promoteur de la vie musicale, membre dès 1845, puis, à plusieurs reprises, président de la commission bâloise des concerts. — *BJ* 1906. — 4. FRIEDRICH, 1842-1891, fils du n° 2, fabricant de rubans dans la maison Hans-Franz Sarasin au *Blaues Haus*. La bibliothèque de l'université lui doit une riche et intéressante collection d'*occulta*. — 5. WILHELM, * à Bâle 1831, † à Leipzig 1904, fils du n° 2, Dr med. 1855, privat-docent d'histologie à Bâle 1856, professeur ordinaire d'anatomie et de physiologie à Bâle 1857, député au Grand Conseil où il s'occupa surtout d'hygiène publique 1863, professeur ordinaire à Leipzig et directeur de l'institut anatomique de cette ville dès 1872. Fondateur de la *Zeitschrift für Anatomie und Entwicklungsgesch.* 1875, et l'un des plus éminents créateurs de la médecine moderne. — *KSA* 1901, n° 13. — *Anatomischer Anzeiger* 25, nos 7 et 8. — *VSNG* 15. — *Journal of Anatomy and Physiology* 1904. — 6. EDUARD, 1857-1924, fils du n° 3, banquier, dès 1895, associé de la banque Ehinger et Cie, il se consacra à des œuvres d'utilité publique, de commerce et de musique, membre 1901 et président 1907-1921 de la commission de l'école de musique et du conservatoire. — 7. ALBERT, * 1858, fils du n° 3, propriétaire de la fabrique de tricotages His & Cie à Murgental (Argovie), institua la fondation Friedrich-Albert His (bourses pour artistes) en 1924, en souvenir de son fils aîné, tué dans un accident de chemin de fer à Bellinzone en avril 1924. — 8. WILHELM, * 1863, fils du n° 5, Dr med. à Leipzig 1889, privat-docent 1891 et professeur extraordinaire à Leipzig 1896, médecin-chef à Dresde 1901, professeur ordinaire de médecine interne à Bâle 1902-1906, puis à Göttingue, dès 1907 à Berlin directeur de la 1re clinique de la Charité, médecin-chef de la VIIIe armée 1914. Il publia de nombreuses études médicales, surtout sur les échanges de tissus. — 9. RUDOLF, * 1870, fils du n° 3, Dr jur. à Bâle 1892, attaché à l'ambassade suisse à Paris, privat-docent 1896 et professeur extraordinaire de droit germanique à Heidelberg 1900, professeur ordinaire à Königsberg 1904 et à Münster en Westphalie 1908. — 10. EDUARD, * 1886, fils du n° 6, Dr jur. à Bâle 1909, privat-docent 1915, professeur extraordinaire de droit public à Bâle 1921, professeur ordinaire à Zurich la même année. Auteur de *Gesch. des neuern schweiz. Staatsrechtes*, depuis 1921 rédacteur de *ZSR*. [C. Ro.]

HISELY, *Jean-Joseph,* historien, * 24 juin 1800 à La Neuveville, † 20 février 1866 à Lausanne. Dr ès lettres à Groningue en 1824, professeur à La Haye 1828-1836, directeur du gymnase de Bienne 1837, professeur honoraire à l'académie de Lausanne 1838, et professeur de langue latine et d'antiquités romaines au gymnase, la même année ; professeur de philologie latine à l'académie de Lausanne dès 1842 et aussi d'histoire pendant trois ans, recteur 1849-1852. Il a collaboré à plusieurs revues d'histoire de Hollande,

de Suisse et d'Allemagne, et publié des ouvrages de valeur qui ont paru dans *MDR*, entre autres : *Hist. du comté de Gruyère* (IX-XI) ; *Monuments de l'Hist. du comté de Gruyère* (XXII-XXIII) ; *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon* (XII) ; *Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt* (XII-XIII). — Voir la biographie de Hisely, avec la liste de ses publications, par Gremaud en tête du t. XXII de *MDR*. [M. R.]

Jean-Joseph Hisely.
D'après une photographie.

HISTOIRE (SOCIÉTÉS D'). Les sociétés d'histoire sont nombreuses en Suisse. Outre une société générale, il existe quelques associations régionales et des groupements cantonaux. Ces sociétés sont autonomes et ne constituent pas, sauf dans quelques cas, des sections de groupements plus généraux. Leur but est l'étude du passé, la publication de travaux et de sources d'histoire, l'étude et l'exploration de vestiges archéologiques et préhistoriques, la récolte d'objets et l'aménagement de musées. Nous donnons ci-après la liste des sociétés d'histoire avec les titres de leurs publications :

I. **Sociétés suisses et régionales.** La première société suisse d'histoire, *Schweizerische Geschichtforschende Gesellschaft*, a été fondée en 1811 sur l'initiative de l'avoyer Nicolas-Frédéric de Mulinen, à Berne. Elle a publié de 1812 à 1852 *Der schweizerische Geschichtforscher*, 14 vol.

Une nouvelle société fut constituée en 1841 à l'instigation de Johann-Caspar Zellweger, de Trogen. Elle prit le nom de Société générale suisse d'histoire *(Allgemeine Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz)*. Ses publications sont les suivantes : *Archiv für schweizerische Geschichte*, 20 vol., 1843-1875 ; *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 45 vol., 1876-1920, auquel succéda dès 1921 la *Revue d'histoire suisse* ; l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 3 vol. 1855-1868 ; l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte (Indicateur d'histoire suisse)*, 18 vol. 1870-1920. On doit encore à la société la publication de *Quellen zur Schweizer Geschichte*, 1re série, 25 vol. 1877-1906, nouvelle série dès 1908, 11 vol. ; du *Schweizerisches Urkundenregister*, 2 vol., et d'*Inventare schweizerischer Archive* (supplément à l'*Anzeiger*). — Voir Karl Ritter : *Johann-Caspar Zellweger und die Gründung der Schweiz. Geschichtforsch. Ges.*, dans *JSG* XVI (1891). [G. M. v. K.]

Société d'histoire de la Suisse romande. Fondée en 1837 par Frédéric de Gingins La Sarra, elle publie des *Mémoires et Documents* : 1re série, 39 vol., 1838-1898, 2e série dès 1887, 13 vol. ; en outre, 5 vol. hors série. [M. R.]

Historischer Verein der V Orte. Société fondée en 1843, qui groupe les historiens de la Suisse centrale (Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug) et compte huit sections. Son organe est le *Geschichtsfreund*, paraissant depuis 1844, et qui en est à son 80e volume. [L. S.]

II. **Sociétés Cantonales.** CANTON D'APPENZELL. La Société appenzelloise d'utilité publique, dont les statuts de 1856 précisent qu'un des principaux buts de son activité est l'étude de l'histoire du pays et la publication des *Jahrbücher*, peut être considérée comme la Société d'histoire du canton. Son organe, les *Appenzellische Jahrbücher*, paraît depuis 1854, irrégulièrement d'abord, puis annuellement. Jusqu'à présent 52 vol. ont été publiés. — *AJ* 1883 et 1904. [A. M.]

CANTON D'ARGOVIE. L'*Historische Gesellschaft des Kantons Aargau* a été fondée en novembre 1859, à l'instigation d'Augustin Keller et Emil Welti, conseiller d'État, et du professeur Rochholz. Elle publie depuis 1860 l'*Argovia*, dont 40 vol. ont paru jusqu'en 1925, et un *Taschenbuch* qui, depuis 1896, alterne avec la première. Dans ces dernières années des associations locales ont été constituées : *Pro Vindonissa*, 1897 ; *Historische Vereinigung von Seengen* ; *Historische Gesellschaft von Wohlen* ; *Historische Vereinigung von Zurzach* ; *Vereinigung für Heimatkunde von Kölliken* ; *Vereinigung für Heimatkunde des Fricktals*. [A. G.]

CANTON DE BALE. L'*Historische Gesellschaft* a été fondée le 30 septembre 1836 ; de celle-ci est sortie, le 31 mars 1842, l'*Antiquarische Gesellschaft*. Toutes deux ont fusionné le 3 décembre 1874 sous le nom qui subsiste encore de *Historische und Antiquarische Gesellschaft*. L'organe de la société a été les *Beiträge zur vaterländischen Geschichte* de 1839 à 1901, remplacés dès 1902 par la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*. L'*Antiquarische Gesellschaft* a publié de 1843 à 1867 les *Mitteilungen der Gesellschaft für vaterländische Altertümer in Basel*. On doit en outre à la *Historische und Antiquarische Gesellschaft : Basler Chroniken*, 7 vol. ; *Urkundenbuch der Stadt Basel*, 11 vol. ; *Akten zum Basler Konzil*, 7 vol. ; *Akten zur Geschichte der Basler Reformation*, 2 vol. ; *Burgen des Sisgaus*, 4 vol. ; *Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter*, 3 vol. ; *Wappenbuch der Stadt Basel*, 8 livr. [C. Ro.]

CANTON DE BERNE. *Historischer Verein des Kts. Bern* fondé à Berne le 2 juillet 1846 comme section de la *Société générale d'histoire suisse* ; elle se proposa dès l'origine de publier en fascicules des sources d'histoire bernoise, des travaux historiques et des communications présentés dans ses séances et ses rapports annuels. Ceux de la première année parurent en 1848, ceux de la seconde année en 1851 et en 1854 sous le titre *Abhandlungen des Hist. Ver. des Kts. Bern*. La suite a dès lors été publiée à Berne en fascicules annuels qui forment les volumes de l'*Archiv des hist. Vereins des Kts. Bern*. Jusqu'en 1926, il a paru 28 volumes, en outre deux volumes (le second non complet) de documents sur la réforme ecclésiastique bernoise, de M. v. Stürler : *Urk. der bernischen Kirchenreform* ; *Biographien zur Bern. Gesch.* 6 volumes *Denkschrift* de 1896. [H. T.]

La Société d'histoire du Jura bernois porte le nom de *Société jurassienne d'Émulation*. — Voir ÉMULATION (SOC. JUR. D').

CANTON DE FRIBOURG. Le canton de Fribourg compte deux sociétés d'histoire : 1° La *Société d'histoire du canton de Fribourg*, fondée en 1840, qui succédait à la *Classe d'histoire et de statistique*, créée le 3 novembre 1813 par la Société économique de Fribourg, dont elle faisait partie. De 1845 à 1926, elle a publié 12 vol. d'*Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*. Les *Annales fribourgeoises*, 1913-1926, 14 vol., ont été publiées sous ses auspices et deviendront, à partir de 1927, l'organe de la société qui continuera à publier les *Archives*. 2° La société allemande d'histoire, *Der deutsche geschichtsforschende Verein des Kantons Freiburg*, fondée en 1893, a pour organe les *Freiburger Geschichtsblätter*, 28 vol., 1894-1925. [RÆMY.]

CANTON DE GENÈVE. La *Société d'histoire et d'archéologie*, fondée le 2 mars 1838, a publié de 1841 à ce jour 34 volumes de *Mémoires et Documents* dans la série in-8°, 5 volumes dans la série in-4°, et un *Bulletin*, commencé en 1892, dont le cinquième volume est en cours. La société a pris à sa charge la publication du *Regeste genevois*, 1866 ; les *Documents sur l'Escalade de Genève*, 1903 ; *La correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François D'Ivernois*, 1914 ; les *Registres du Conseil de Genève*, jusqu'à présent 9 vol., etc. — Voir Ed. Favre : *Mémorial des cinquante premières années de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève*, et, du même auteur, celui des années 1888 à 1913. [C. R.]

CANTON DE GLARIS. L'*Historischer Verein des Kantons Glarus* a été fondé le 19 septembre 1863 à l'instigation de J.-J. Blumer. Il publie un *Jahrbuch*, dont le premier cahier remonte à 1864 ; jusqu'en 1925, 44 cahiers ont paru. La société publie en outre une *Urkundensammlung zur Geschichte des Landes Glarus*, 3 vol. jusqu'en 1446. — *JHVG* cahiers 1 et 25. [Nz.]

CANTON DES GRISONS. La *Geschichtsforschende Gesellschaft Graubündens* a été fondée en 1826 ; en 1869, une nouvelle société vit le jour, l'*Antiquarische Gesellschaft*, due à l'instigation principalement de P.-C. von

Planta. Ces deux groupements fusionnèrent sous le nom de *Historisch-Antiquarische Gesellschaft Graubündens*, qui publie le *Jahresbericht der Historisch-Antiquar. Ges. Graubündens*. — Voir F. Jecklin : *Aus der Gesch. der Hist.-Antiquar. Ges. Graubündens*, dans *Rätier*, 1926, nos 138-142. [L. J.]

Canton de Neuchatel. La *Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel* a été constituée le 7 juillet 1864, la même année que la revue le *Musée neuchâtelois*. Ce dernier est devenu son organe, tout en restant une publication indépendante. La société a publié ou distribué à ses membres divers volumes et commencé en 1923 une série régulière de ses publications, 2 vol. — Ém. Junod : *Les étapes de la Société d'histoire*, dans *Étr. neuch.* 1923. [L. M.]

Canton de Saint-Gall. *Historischer Verein des Kts. St. Gallen*. Fondé en décembre 1859 par Hermann Wartmann (qui en fut le président de 1863 jusqu'à la fin de 1919) sous le nom de *Historisch-philologischer Leseverein* ; le 1er juillet 1861, il prit le titre de *H. V. von St. Gallen* et en 1864, le titre actuel. Publications : *Neujahrsblätter* (jusqu'à présent 66 cahiers) ; *Mitteilungen zur vaterländischen Gesch.* (36 volumes) ; *Urkundenbuch der Abtei St. Gallen*, volumes 3 à 5 et 2 livraisons du volume 6 (volumes 1 et 2, publiés sous l'initiative de l'*Antiquarische Ges.* de Zurich) ; *Psalterium aureum* ; *Der Folchart Psalter* ; *Joachim von Watt (Vadian)* : *Deutsche hist. Schriften* ; *St. gallische Gemeindearchive* (jusqu'à présent 3 volumes) ; *Beitr. zur St. gall. Geschichte*, 1904 ; *Joh. Kesslers Sabbata*. — Voir *Der H. V. des Kts. St. G. 1859-1884*. — *Der H. V. d. Kts. St. G. 1884-1909*. — Bütler : *Der H. V. d. Kts. St. G., Rückblick u. Ausblick* dans *MVG* 36. [Bt.]

Canton de Schaffhouse. L'*Historisch-Antiquarischer Verein des Kantons Schaffhausen* date du 30 septembre 1856. De 1863 à 1925, la société a publié 10 cahiers de *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, et, de concert avec la Société des Beaux-Arts, les *Schaffhauser Neujahrsblätter*, 19 cahiers, de 1889 à 1914. On doit encore à la société la publication de la chronique de J.-J. Rüegger. [H. Werner.]

Canton de Schwyz. Sur l'initiative du landammann K. Styger, de J.-B. Kälin, directeur de la chancellerie, et de D. Schilter, conseiller d'État, fut fondé en novembre 1877 l'*Historischer Verein des Kantons Schwyz*. Depuis 1892, la société publie des *Mitteilungen des historischen Vereins des Kantons Schwyz*, 33 cahiers ont paru jusqu'ici. [R-r.]

Canton de Soleure. L'*Historischer Verein des Kantons Solothurn* remonte au 6 juillet 1853, mais en 1810 déjà, des amis de l'histoire s'étaient groupés pour la publication du *Solothurner Wochenblatt*, qui parut de 1810 à 1834. La société édita une revue, *Urkundio*, dont le deuxième volume ne fut terminé qu'en 1895, après une longue interruption. Depuis 1902, elle publie des *Mitteilungen*, dont 13 cahiers ont paru. — von Arx und Tatarinoff : *Der Historische Verein des Kantons Solothurn 1853-1903*. [E. T.]

Canton du Tessin. Une première tentative de constituer une société d'histoire eut lieu en 1852, sur l'initiative du conseiller fédéral Stefano Franscini. Elle n'eut aucune suite, de même qu'une deuxième tentative faite par le conseiller d'État Pedrazzini en 1884. Enfin, à l'occasion de la réunion au Tessin de la Société générale suisse d'histoire en 1924, une *Società storica e archeologica della Svizzera italiana*, pour le Tessin et les vallées grisonnes de la Mesolcina et de Calanca, put être constituée. Elle a pour organe le *Bollettino storico della Svizzera Italiana*. — *BStor.* 1882, 1884, et 1926. [C. T.]

Canton de Thurgovie. L'*Historischer Verein des Kantons Thurgau* a été fondé le 9 mai 1859 par la société thurgovienne d'utilité publique. Celle-ci publiait déjà depuis 1824 des *Neujahrsblätter* historiques. La nouvelle société publie les *Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, 63 cahiers jusqu'à fin 1926, et le *Thurgauisches Urkundenbuch*, 4 vol. allant de 724 à 1318. [Leisi.]

Canton d'Unterwald. I. *Nidwald*. Sous le nom de *Historischer Verein von Nidwalden*, une société d'histoire a été fondée en 1864 comme section de l'*Historischer Verein der V Orte*. De 1884 à 1907, elle a publié dix cahiers de *Beiträge zur Geschichte Nidwaldens*.

II. *Obwald*. L'*Historisch-Antiquarischer Verein von Obwald* date de 1877. Depuis 1901, il a publié trois cahiers de *Obwaldner Geschichtsblätter*. [R. D.]

Canton d'Uri. Depuis la fondation en 1843 de l'*Historischer Verein der V Orte*, les membres uranais de cette société en constituaient une section. Cependant, un *Verein für Geschichte und Altertümer von Uri* fut fondé le 6 septembre 1892 par le landammann Gustav Muheim. La société publie des *Historische Neujahrsblätter von Uri* depuis 1895. — Voir *Nbl. Uri* 1904 et 1918. [E. W.]

Canton du Valais. Le Haut-Valais posséda la première société d'histoire cantonale, le *Geschichtsforschender Verein vom Oberwallis*, fondé à Brigue le 8 décembre 1861, qui publia un petit bulletin mensuel, la *Walliser-monatschrift für vaterländische Geschichte*, de 1862 à 1865. Une tentative d'étendre la société à la partie française du canton et de publier des étrennes bilingues échoua. La société haut-valaisanne actuelle est la *Geschichtsforschende Gesellschaft von Oberwallis*, constituée à Brigue le 27 septembre 1888. Elle a pour organe les *Blätter aus der Wallisergeschichte*, 6 vol. dès 1892.

La *Société helvétique* de Saint-Maurice, fondée en 1879, restreignit en 1891 son programme pour ne s'occuper que d'histoire et d'archéologie. Elle a publié 2 vol. de *Mélanges d'histoire et d'archéologie*. Absorbée en 1923 par la *Société d'histoire du Valais romand*, qui date elle-même de 1915. Celle-ci publie les *Annales valaisannes*, 5 vol. dès 1916, et dès 1926, un bulletin trimestriel, *Les petites annales valaisannes*. — Bertrand : *Le Valais intellectuel*. [J.-B. B.]

Canton de Vaud. La *Société vaudoise d'histoire et d'archéologie* remonte à 1893. Elle publie dès cette date la *Revue historique vaudoise*. Dans le canton existent en outre des *Associations locales* qui publient des rapports et des *Bulletins* intermittents ; ainsi l'*Association du Vieux Lausanne*, dès 1902, et celle du *Vieux-Moudon*, dès 1910. [M. R.]

Canton de Zurich. 1. L'*Antiquarische Gesellschaft in Zürich*, Société des Antiquaires de Zurich, a été fondée en 1832 par Ferdinand Keller sous le nom de *Gesellschaft für vaterländ. Altertümer*. Ses riches collections ont été données en 1897 au Musée national et sa bibliothèque à la Bibliothèque centrale de Zurich. Elle publie dès 1837 des *Mitteilungen*, dont un certain nombre de cahiers servent de *Neujahrsblätter* ; le 30e vol. est en cours en 1926. Le *Bericht über die Verrichtungen*, commencé en 1844-1845, a atteint son 54e numéro en 1924-1925. La société a édité de 1868 à 1898 l'*Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)*, qui a pour supplément dès 1872 la *Statistik schweiz. Kunstdenkmäler*. A partir de 1899, le Musée national s'est chargé de la publication de l'*Anzeiger*. Parmi les autres publications de la société, il faut citer : *Bauriss des Klosters St. Gallen vom Jahr 820* ; *Die Wappenrolle von Zürich* ; *Denkmäler des Hauses Habsburg* ; *Liederchronik* ; *Zürcher Stadtbücher des 14. und 15. Jahrh.*, 3 vol. ; *Steuerbücher der Stadt und Landschaft Zürich des 14. und 15. Jahrh.*, 1 vol. Une commission de la société dirige depuis 1888 la publication de l'*Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*.

2. L'*Historisch- Antiquarischer Verein Winterthur* a pour fondateur Albert Hafner, bibliothécaire de la ville, en 1872. C'était alors une section du *Kunstverein*, mais il devint autonome en 1874. Dès 1900, la société entretient un musée historique à la Mörsburg. Elle a publié entre autres : *Meisterwerke der schweiz. Glasmalerei* ; *Winterthur zur Zeit der Appenzellerkriege* ; *Alt-Winterthur*.

3. *Antiquarischer Verein Lora-Pfäffikon*, avec musée.

4. *Antiquarische Gesellschaft Wetzikon*, fondée en 1887, par Jakob Messikommer, comme section de l'*Antiquarische Gesellschaft in Zürich*. Elle devint autonome en 1897.

5. *Antiquarische Gesellschaft Hinwil*, fondée en 1925, possède un musée local. [H. Br.]

HISTORIOGRAPHIE DE LA SUISSE. La Suisse a une historiographie plus riche que celle de

grands pays. Elle le doit à son passé agité, au patriotisme précoce de ses habitants et au fait que comme territoire intermédiaire, elle bénéficia des travaux des pays qui l'entourent. Nous donnons ci-après la liste des sources de l'histoire suisse et des histoires elles-mêmes.

Nous indiquons seulement les éditions qui ne se trouvent pas dans G. v. Wyss : *Schweiz. Historiographie*. Abréviations : *Monumenta Germaniae historica* = M. ; *Auctores antiquissimi* = *Auct. ant.* ; *Scriptores rerum Merovingicarum* = *SS. rer. Mer.* ; *Scriptores rerum Germanicarum* = *SS. rer. Ger.* ; *Nova Series* = *N. S.*

Antiquité. Les Grecs et les Romains ont donné les premiers renseignements écrits sur notre pays ; ceux antérieurs à l'an 69 de notre ère ont été rassemblés par W. Gisi dans le *Quellenbuch zur Schweizergesch.*, 1869. Ces premières données sont peu importantes en raison de leur caractère imprécis, décousu et peu sûr, parce que l'antiquité se permettait de belles phrases aux dépens de l'exactitude. Le Grec Polybe (205-123) est le premier historien qui cite les habitants de nos Alpes, les Gésates, et qui raconte leur descente en Italie et leur défaite à Telamon 225 (première mention d'habitants des Alpes, principalement dans *Ora maritima* du poète Avienus). Les historiens postérieurs, à l'exception de César, se sont inspirés des écrits, aujourd'hui perdus, du philosophe et historien grec Posidonius (env. 135-51). Il recevait de précieux renseignements sur Marseille et fut probablement le premier à citer les noms des *Germains* et des *Helvètes*. Mais, il ne dit pas quand et comment les Helvètes se sont établis sur le plateau suisse et en ont chassé les Séquanes, ses successeurs sont également muets sur ce sujet. Jules César (102-44) trouva en 58 les Helvètes en possession de la Suisse. Ses *Commentarii de bello gallico* racontent dans le 1er livre l'exode des Helvètes, leur défaite à Bibracte en 58 ; dans le IIIe, la campagne du Valais et le combat d'Octodurum en 57 ; dans le VIe, il parle des Celtes et de leur civilisation. Mais comme César est inexact en certains endroits, volontiers obscur en d'autres, il a été violemment attaqué au XIXe s. ; depuis, il a regagné en autorité. La grande histoire romaine de Tite Live (59 av.-17 apr. J.-C.), qui va de la fondation de Rome à l'an 9 de notre ère, n'existe qu'en extraits pour la période postérieure à 167. Elle contient de nombreuses, mais brèves mentions de la Suisse ; ainsi la deuxième incursion des Gésates en 222, la soumission des Allobroges en 121, la guerre contre les Cimbres, le soulèvement des Allobroges en 62, l'exode des Helvètes en 58, la soumission des Rhètes en 15 av. J.-C. Velleius Paterculus (* env. 35 av. J.-C.) donne des renseignements précis sur la victoire remportée sur les Rhètes et sur la fondation d'Augusta Raurica. Tacite (env. 54-120) s'occupe de l'histoire de notre pays dans sa *Germania* (98), et dans ses *Historiæ* I ; il donne, probablement d'après Pline, un précieux récit du soulèvement des Helvètes en 69. Pline l'Ancien, qui fut probablement officier à Vindonissa, mentionne souvent, dans son *Historia naturalis*, l'Helvétie, ses habitants et ses produits ; son ouvrage sur la guerre des Germains, actuellement perdu, a été utilisé par Tacite. Dans la collection *De vita Caesarum*, de Suétone (vers l'an 100), les biographies de Tibère et de Vespasien intéressent notre pays : relations des Flaviens avec l'Helvétie, Aventicum. De même, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque (46-120) ont de l'importance pour notre histoire : celles de Marcellus (deuxième incursion des Gésates 222), de César (soumission des Helvètes), de Marius (guerre des Cimbres, précieuse parce que tirée de Posidonius). Parmi les géographes, Strabon (63 av.- 19 ap. J.-C.) a donné dans sa grande Géographie une esquisse de la région du Rhin et du Rhône, de même que Pomponius Mela (vers 50) dans sa *Choreographie*. Cette contrée avait déjà été décrite par l'historien grec Diodore de Sicile (Ier s. av. J.-C.) dans sa bibliothèque historique, sorte d'histoire universelle qui s'étend jusqu'à l'an 60 av. J.-C. Ptolémée (env. 100-178) détermina dans son introduction à la description de la terre un certain nombre de localités des Helvètes, avec l'indication des distances ; mais ses données, basées sur des estimations, sont inexactes et erronées. Dion Cassius (environ 155-230) est l'historien grec le plus important sous l'empire. De son histoire romaine, on ne possède que la partie qui s'étend de 68 av. à 47 apr. J.-C. Il y fait le récit de la conquête de la Gaule, de l'Helvétie et de la Rhétie. Ammien Marcellin (vers 330-400), haut fonctionnaire romain, est l'auteur de *Rerum gestarum libri* XXXI, dont seule la période de 353 à 378 nous a été conservée. Elle contient des renseignements recueillis directement et constitue ainsi une source de grande valeur pour la guerre des Alémannes sur le Rhin. Il donne la première mention de Bâle en 374. Ses contemporains, Sextus Aurélius Victor et Eutrope, également hauts fonctionnaires, ne font qu'effleurer l'Helvétie dans leurs œuvres, *Caesares* et *Breviarium*, ce que fit aussi le Byzantin *Zosyme* dans sa nouvelle histoire, hostile au christianisme, qui va d'Auguste à l'an 410, tandis que le prêtre espagnol *Paul Orose* (vers 400) cite souvent l'Helvétie dans ses *Historiarum adversus paganos libri septem.*

Les inscriptions romaines recueillies et commentées par Th. Mommsen dans ses *Inscriptiones confœderationis helveticæ latinæ* et dans le *Corpus inscriptionum latinarum* III, XII, XIII, sont indispensables pour la connaissance de l'Helvétie sous les Romains. Les inscriptions chrétiennes des IV-IXe s. ont été rassemblées par E. Egli. La division politique et ecclésiastique du pays ressort de la *Notitia dignitatum* (éd. O. Seek 1876), et de la *Notitia Galliarum* (*M. Auct. Ant.* IX), toutes deux de l'an 400 environ.

L'*Itinerarium Antonini Augusti*, de l'époque de Dioclétien, dans l'état où il nous est parvenu, énumère les stations postales de l'Helvétie avec l'indication des distances (dernière édition : K. Miller : *Itineraria romana*, 1916). La *Tabula Peutingeriana* est probablement tirée de la carte du monde par Agrippa, quoiqu'elle ne date que du IVe s. Elle contient la première carte, encore insuffisante, de la Suisse (dernière édition par K. Miller : *Itineraria romana*, 1916 et du même : *Die Peutingersche Tafel oder Weltkarte des Castorius*).

PÉRIODE DES INVASIONS ET DES MÉROVINGIENS. Les ecclésiastiques échappèrent à la ruine de la civilisation romaine en se plaçant sous la protection de l'Église ; ils furent au premier rang dans le domaine de l'historiographie. *Sidoine Appollinaire* (vers 430-480), évêque de Clermont, a laissé des lettres et des poésies qui sont importantes pour l'histoire des Burgondes qu'il haïssait (éd. *M. Auct. Ant.* VIII), de même que les écrits de son parent *Avit*, évêque de Vienne. *Cassiodore* (vers 485-583), ministre de Théodoric-le-Grand, nous a conservé dans ses *Variarum libri* XII deux textes, desquels il ressort que Théodoric accueillit en Rhétie vers 507 les Alémannes qui avaient été battus par Clovis, et que, vers 533, le centre de la Suisse appartenait au royaume des Ostrogoths. Celui qu'on appelle le *Géographe de Ravenne* a rédigé vers 670 une *Cosmographie* (éd. par Pinder et Partey en 1860), dans laquelle il indique d'une façon confuse un certain nombre de localités de la Suisse; ses données sont actuellement très contestées. Les cinq livres d'histoire du Bysantin *Agathias* (vers 535-580), sont une bonne source pour l'histoire des Alémannes et contiennent quelques renseignements sur notre pays, notamment que la Suisse alémannique passa au royaume des Francs en 536 et que les Alémannes descendirent en Italie en 552.

L'historiographie du moyen âge se soude à la chronique d'Eusèbe et de Jérôme, qui s'étend jusqu'en 378. Les continuateurs qui intéressent notre histoire sont l'Espagnol *Hydatius* (vers 400-470), dont la chronique atteint l'année 467, *Tiro Prosper* et le *Chronicon Imperiale* qui vont jusqu'en 455, avec quelques renseignements sur l'établissement des Burgondes sur les bords du lac Léman en 443. *Marius d'Avenches* (vers 530-594), évêque d'Avenches-Lausanne, est le premier en date des historiens suisses ; il rédigea, comme suite à Tiro Prosper, une chronique qui va de 455 à 581. Elle contient des notices brèves, sèches, mais indispensables. Son contemporain l'évêque *Grégoire de Tours* (vers 534-594) donne de plus amples renseignements sur cette époque dans son importante *Histoire des Francs* (éd.

Poupardin en 1913, dans *Collection de textes pour servir à l'enseignement et l'étude de l'histoire*, vol. 47) qui s'étend du commencement du monde à 591. De même que Marius, il puisa dans des annales burgondes actuellement perdues et dans ses propres souvenirs et observations; témoin impartial, il brossa un tableau ineffaçable de l'époque mérovingienne. Nos connaissances sur l'histoire de la Suisse au VIe s. reposent sur ces deux auteurs. Sur la chronique de Frédégaire *(Fredegarius Scholasticus)* voir cet article. Écrite dans un latin pitoyable, elle est le témoignage d'une époque barbare, pauvre et rude; son continuateur, qui s'étend jusqu'en 768, lui est encore inférieur.

En complément à ces travaux historiques, il faut citer les textes de lois : *Lex Gundobada Burgundionum*, vers 500 ; *Capitulus in Ambariaco conventu institutus*, 524 (*FRB* I) ; les décisions du concile d'Epaone en 517 (*FRB* I) ; *Pactus Alamannorum*, vers 600, et *Lex Alamannorum*, vers 718. Pour la Rhétie, la *Lex Romana Rætica Curiensis*, vers 750, le testament de l'évêque Tello, de 766 (Th. von Mohr : *Codex dipl.* I), les *Capitula Remedii episcopi*, vers 802.

Écrits ecclésiastiques. La *Vita* de saint Béat n'entre pas ici en ligne; elle est l'œuvre d'un humaniste. Le martyre de la Légion thébaine, vers 300, est raconté dans la *Passio Agaunensium martyrum*, qui a été écrite avant 450 (*M. SS. rer. Mer.* III). Le débat soulevé par cette *Passio* n'est pas terminé ; Krusch rejette le martyre, les Bollandistes en doutent ; les dernières fouilles faites à Saint-Maurice prétendent en démontrer l'authenticité. De l'issue de ce débat dépend la créance qu'il faut accorder à l'établissement des Thébains dans le reste de la Suisse : Victor et Ours à Soleure, Félix et Regula à Zurich (leur *Passio* dans *Acta sanct. Sept.* 11), et Vérène à Zurzach. La passion du roi Sigismond *(Passio s. Sigismondi regis)*, qui fonda en 515 le couvent d'Agaune (Saint-Maurice), et la *Vita abbatum Acaunensium*, qui raconte l'histoire des premiers abbés (*M. SS. rer. Mer.* III), conservent toute leur valeur, quoique Krusch rejette la dernière. Depuis que Mgr Besson a indiqué l'année 515 comme date de la fondation du monastère d'Agaune, le couvent de Romainmôtier, fondé vers 450, serait le plus ancien couvent de la Suisse. Sur ses fondateurs, saints Romain et Lupicin, il faut lire le *Liber vitæ patrum*, de Grégoire de Tours, et les *Vitæ patrum Jurensium* (*M. SS. rer. Mer.* III). L'authenticité de ces textes est contestée par Krusch, mais ils peuvent être défendus par de bonnes raisons. La vie de saint Germain *(Vita s. Germani)*, qui fut un des premiers abbés de Moutier-Grandval et souffrit le martyre vers 675, a été racontée d'une manière digne de foi par son élève Bobolène (Trouillat I). La fondation de la *cella* de Saint-Imier par saint Imier est, en revanche, contestée. Saint Fridolin fut transporté arbitrairement de Poitiers en Suisse. Le moine Balther falsifia vers l'an 1000 une vie authentique du saint et le fit voyager en Suisse et, vers 500, fonder le couvent de Säckingen (*M. SS. rer. Mer.* III). La vie de Colomban, † 615 au couvent de Bobbio, y fut mise par écrit vers 642 par un moine du nom de Jonas (*M. SS. rer. Germ.* XXXV). Cette *Vita* dépasse beaucoup en précision et en authenticité la plupart des vies des saints; avec la chronique de Frédégaire, elle est la plus importante source d'histoire suisse au VIIe s.

ÉPOQUE CAROLINGIENNE. L'historiographie de notre pays est fort pauvre pendant cette époque, cependant quelques ouvrages étrangers jettent sur celle-ci une certaine lumière : les *Annales Mettenses Petaviani, Laureshamenses, Murbacenses, S. Amandi, Laurissenses minores* et *majores* ; les *Annales Einhardi* (*M. SS. rer. Germ.* XXX), *Fuldenses, Bertiniani* (*M. SS. rer. Germ.* XVII, XVIII) ; la vie de Charlemagne d'Eginhard donne l'unique témoignage de la présence de l'empereur en Suisse. Le traité de Verdun se trouve dans les *Annales* de Fuldenses et Bertiniani, mais le texte en est si bref que la ligne de séparation à travers la Suisse ne peut pas être déterminée. La chronique universelle de Reginon de Prum († 915), qui s'étend jusqu'en 906, donne, ainsi que les *Annales Bertiniani*, sur les troubles qui suivirent la division de l'empire dans la Suisse occidentale (*M. SS. rer. Germ.* XXV).

Saint-Gall. La vie de saint Gall existe en trois rédactions. La plus ancienne, qui date d'avant 800 et n'existe qu'en fragments, a été remaniée après 800 par le moine Wetti, puis par Walahfried Strabo. Cette *Vita Triplex* (*M. SS. rer. Mer.* IV) ne vaut pas celle de Jonas, parce que le récit des événements est surchargé d'une masse de prodiges et parce qu'on y voit l'intention de faire du couvent une création de saint Gall et une fondation royale. Elle est un écrit de polémique contre Constance à qui Saint-Gall fut soumis de 759 à 818. Le diacre Gozbert écrivit vers 830 la *Vita s. Otmari*, le fondateur et premier abbé du couvent de Saint-Gall. Walahfried Strabo la remania ; les événements de 759, la soumission à Constance, y sont racontés d'une façon confuse. Les *Miracula s. Otmari* ont été rédigés vers 870 à l'occasion de la translation d'Otmar, par le moine Iso. Les annales concernant Saint-Gall sont pauvres ; il en existe sept, d'auteurs inconnus. Seules les deux plus récentes ont une certaine importance, les *Annales Alamanici* (709-926), qui sont la meilleure source pour la connaissance des troubles sous le roi Conrad Ier, et les *Annales Sangallenses majores* (709-1056). D'importantes annales, plus précieuses que celles qui nous ont été conservées, sont perdues. En revanche la chronique du couvent est très riche et reflète l'éclat qu'avait atteint Saint-Gall lorsqu'il se fut libéré de Constance. Ratpert († après 883) commença les *Casus s. Galli*, donnant l'histoire du couvent, des origines à 883. Il travailla d'après des documents, mais les interpréta d'une façon tendancieuse afin de soutenir contre Constance la thèse des origines royales du couvent. Ekkehard IV, le dernier maître important de l'école du couvent, continua les *Casus* jusqu'en 972. Il utilisa la bibliothèque du couvent, puisa dans la tradition, et dépeignit la vie intérieure du couvent. Son œuvre a vu le jour sous la sévère discipline de l'abbé Nortpert ; elle glorifie le bon vieux temps, elle est le dernier éclat que projette Saint-Gall et constitue une mine précieuse pour l'histoire de la civilisation ; critiquable dans les détails, en particulier dans la chronologie, elle est incomparable dans son ensemble. Ekkehard est un des meilleurs narrateurs du moyen âge ; il a le sens du pittoresque et des choses caractéristiques. Cinq moines inconnus continuèrent les *Casus* jusqu'en 1203, mais de façon misérable et prolixe. Seul le troisième est important, par ce qu'il dit des souffrances éprouvées par Saint-Gall pendant la querelle des Investitures. Le sixième continuateur est Conrad de Fabaria ; son récit, qui va de 1204 à 1232, s'étend aussi à l'histoire de l'empire, car les abbés paraissaient à la cour en qualité de princes temporels. Sous le titre de *Monachus Sangallensis*, ou *Gesta Karoli Magni*, une biographie de Charlemagne s'est maintenue à côté de l'œuvre classique de Eginhard (*M. SS. rer. Germ.* XLIV) ; elle est actuellement attribuée à Notker le bègue (vers 840-912) (dern. éd. *MVG* XXXVI). *Notker* fait un portrait de l'empereur vu par ses petits côtés et rapporte sur son compte des anecdotes d'un goût douteux. La critique récente a rabaissé cette geste tenue jusque-là en haute estime. Le recueil de documents de l'abbaye de Saint-Gall que H. Wartmann avait commencé à publier depuis 1863 appartient par son abondance de vieux actes à l'histoire générale.

L'historiographie de *Reichenau* est peu importante. Un moine de Hornbach écrivit vers 820 une vie de saint Pirmin *(Vita s. Pirminii)*, le fondateur du couvent (vers 700-760) ; le texte est authentique, mais le récit est maigre et confus. Walahfried Strabo mit en vers la *Visio Wettini* et y ajouta des renseignements historiques sur Reichenau. C'est dans ce couvent que fut rédigé, vers 950, la *Translatio* ou *Historia sanguinis Domini*, un mélange typique de données historiques et de miracles. Les *Annales Augienses*, 709-954, ont été rédigées dès 860 ; elles contiennent de bonnes et brèves notices.

Einsiedeln. La *Vita s. Meginrati*, le premier habitant de la « sombre forêt » (vers 800-862), fut écrite déjà au Xe s. ; elle est donc digne de foi. A Einsiedeln prirent

naissance les très courtes *Annales s. Meginrati*, 998-511 ; les *Annales Heremi*, 710-1057 ; les *Annales Einsidlenses*, 746-1280. Le *Liber Heremi*, de Gilles Tschudi, contient de vieilles notices sur Einsiedeln, de 1290 à 1330.

Rhétie. Vers 800 a été écrite une *Vita* apocryphe de saint Lucius, qui fut, peut-être vers 200, l'apôtre de la Rhétie (*M. SS. rer. Mer.* III). Toutefois, l'abondance des détails lui confère une certaine valeur. La *Vita* des saints Sigebert et Placide, les fondateurs de Disentis, dont la translation eut lieu au VIIe s., remonte, d'après Paul-E. Martin, à une vie de saint Placide datant des X-XIIIe s. récemment retrouvée (éd. *ZSK* XIV). Les deux saints sont très contestés.

La *Suisse occidentale* n'a fourni pendant la période carolingienne que les très brèves *Annales Lausonnenses*, 850-985. Du reste, la période des rois de Bourgogne (888-1032) se fait remarquer par sa stérilité littéraire.

Époque impériale, 911-1273. La Suisse est pauvre en récits originaux ; par contre, les documents deviennent plus nombreux. Un abbé du couvent de Muri, probablement Chuono, rédigea vers 1150 les *Acta Murensia*. Ils contiennent la plus ancienne généalogie des Habsbourg, l'histoire de la fondation du couvent et la description des terres du couvent. Un deuxième auteur y ajouta des compléments au XIIIe s. La discussion qui a duré plusieurs siècles au sujet des *Acta* a abouti à la reconnaissance de leur authenticité. Le *Cartulaire de Lausanne* date de 1240 environ ; il est dû à l'initiative du prévôt de Lausanne, Conon d'Estavayer. Ce précieux recueil contient de brèves annales lausannoises, un état de l'évêché en 1228, une chronique des évêques, une liste des biens et des droits du chapitre cathédral, les mémoires de Conon, des documents et le récit de miracles. L'ordre en est médiocre, mais la matière vaste et sa valeur extraordinaire ; sans le cartulaire nous ignorerions tout de cette région. La plupart des renseignements de cette époque nous viennent de l'extérieur. *Odilo de Cluny* (962-1049) est l'auteur d'un *Epitaphium et miracula s. Adelheidæ imperatricis* († 1000), une des rares vies de saint écrite par un témoin oculaire. Elle raconte la fondation du couvent de Payerne, l'infiltration de l'influence de Cluny. L'*Antapodosis* de *Liutprand de Crémone*, qui comprend les années 887-950 (dern. éd. *M. SS. rer. Germ.* IL) contient quelques renseignements sur les luttes qui éclatèrent entre l'Alémannie et la Bourgogne, les expéditions aventureuses en Italie, les invasions des Hongrois. Elle a été complétée par le *Continuator Reginonis*. Les *Annales seu Chronicon* de Flodoard, 916-966, sont une bonne source pour l'histoire du royaume de Bourgogne. *Tietmar von Merseburg* († 1019) porte dans sa chronique (900-1018) (*M. SS. rer. Germ.* XXIV) un jugement décisif sur l'inconsistance de ce royaume et de ses derniers souverains. *Wipo*, chapelain de la cour de Conrad II, raconte en détail dans ses *Gesta Chuonradi imperatoris* (dern. éd. *M. SS. rer. Germ.* L), la lutte entre Conrad II et Ernest II de Souabe, ainsi que le rattachement de la Bourgogne à l'empire. *Hermann le Paralytique*, de Reichenau (1013-1054), puise, de même que Wipo, pour sa chronique universelle (du Christ à 1054), dans des annales impériales perdues. Il complète Wipo. *Berthold von Reichenau* († 1088) continue la chronique d'Hermann jusqu'en 1080 ; à partir de 1066 il est de plus en plus hostile à l'empereur. Sa chronique est la principale source pour la Souabe dans la querelle des Investitures. *Bernold von St. Blasien* (env. 1050-1100) présente aussi dans sa chronique, 1073-1100, qui est indépendante de toute autre, les événements sous un jour favorable à Rome. Les grands ravages causés dans les esprits par cette longue querelle percent dans le sombre exposé de ce chroniqueur. *Otto von Freising* (env. 1111-1158), chez qui l'on trouve des rudiments de la notion d'État, est à peu près le seul chroniqueur digne de mention pendant le XIIe s. Son œuvre principale, *Gesta Frederici imperatoris* (jusqu'en 1056) est une glorification de l'empereur et de l'empire ; elle donne quelques renseignements sur le traité de Mayence de 1098, sur les Zähringen en Bourgogne, sur Arnold de Brescia à Zurich. Ses continuateurs, Rahewin, jusqu'en 1160, et *Otto von St. Blasien*, jusqu'en 1209, mentionnent les Zähringen, les Habsbourg (tous trois dans *M. SS. rer. Germ.* XLV-XLVII). Les *Annales Marbacenses* (*M. SS. rer. Germ.* XXXVII) mettent en évidence le rôle des Zähringen.

Les origines de la Confédération. Le nombre des chroniqueurs suisses augmente ; ce sont en général des ecclésiastiques. La culture générale diminue. Les événements sont présentés sans art ; le pragmatisme des anciens n'est pas encore retrouvé. Que les auteurs soient laïques ou ecclésiastiques, leur horizon s'arrête à la ville. Les luttes des Waldstätten pour la liberté sont traitées avec le mépris qu'on avait au moyen âge pour les gens de la campagne. Ces événements parurent tellement hors de l'ordre naturel que l'on identifia Suisse et paysan ; même lorsque les villes eurent la prépondérance dans la Confédération.

Les *Annales des dominicains*, de Bâle et de Colmar (1211-1305), forment une collection variée de récits étranges et fabuleux, ils concernent surtout l'Alsace ; de la Suisse ils ne contiennent que de vagues échos. Rodolphe de Habsbourg y occupe le premier plan. Une partie annexe plus détaillée, probablement écrite aussi par des dominicains, est le *Chronicon Colmariense*, 1218-1304 ; on y trouve les éléments de la légende de Rodolphe de Habsbourg. Les œuvres des historiens strasbourgeois, les *Annales Ellenhardi*, de 631 à env. 1297, d'un auteur inconnu, et la *Chronica Ellenhardi*, jusqu'en 1297, dont la dernière partie a été rédigée par le notaire Gottfried von Ensmingen, racontent aussi les événements qui se rapportent à Rodolphe. Ses combats en Suisse, les sièges de Berne et l'attaque de la Schosshalde sont décrits consciencieusement. Parmi les œuvres du chanoine zuricois et chantre *Konrad von Mure* (env. 1210-1281), l'historien peut utiliser le *Carmen de Rege Rudolfo* et le *Clipearius Teutonicus* (publ. par P. Ganz : *Gesch. der heraldischen Kunst in der Schweiz im 12. u. 13. Jahrh.*). La *Chronik der Basler Barfüsser*, de 1181 à 1325 (publ. dans *Römische Quartalschrift für christl. Altertumskunde* XIV) ne donne de détails que sur les événements où l'auteur, anonyme, est intéressé lui-même, c'est-à-dire les conflits ecclésiastiques. Les renseignements d'ordre profane sont brefs mais précieux. La *Oberrheinische Chronik* a été écrite par un ecclésiastique inconnu, de la région de Bâle. Il montre les manifestations du surnaturel dans la vie quotidienne ; sa chronique s'étend d'Adam à 1349 ; elle apporte quelques lumières sur la guerre de Gümmenen, sur l'entrée de Lucerne dans la Confédération, le soulèvement de Zurich en 1336. *Rudolf von Radegg*, clerc à Einsiedeln, raconte avec intelligence et amertume, dans son *Carmen Heremitarum*, l'attaque des Schwyzois en 1314, dont il fut victime. On y trouve la première caractéristique du Schwyzois ; elle n'est pas flatteuse. *Christian Kuchimeister*, bourgeois de Saint-Gall, écrit vers 1335 les *Nüwe Casus Monasterii St. Galli*, comprenant les années 1229 à 1339 et qui sont une suite des anciens *Casus*. Il est supérieur comme historien à Ratpert et à Ekkehard, mieux renseigné qu'eux et meilleur connaisseur de documents. Le couvent forme le centre de sa chronique ; sa décadence l'afflige. Il dépouille Rodolphe de Habsbourg de son éclat. La chronique autrichienne rimée du Styrien *Ottokar*, qui va de 1250 à 1309, est d'un partisan de l'empire ; elle présente les affaires de Suisse du point de vue des Habsbourg. Le franciscain *Johannes von Winterthur* rédigea de 1340 à 1350 une chronique qui embrasse les années 1198 à 1348 (dern. éd. *M. SS. rer. Germ. N. S.* III). C'était un infatigable amasseur de matériaux, fidèle à l'empire, sans esprit politique critique, crédule, qui, malgré de beaux dons de narrateur, écrivait sans soin. Mais il reflète bien l'esprit de son temps et donne la mesure de la culture à cette époque. Dans son récit du conflit entre Louis de Bavière et la papauté, il paraît se rendre compte de l'influence des idées sur le cours des événements. Il donne un tableau des plus touffus des premières décades de la Confédération, entre autres le plus ancien récit de la bataille de Morgarten. Tandis que la plus ancienne chronique bernoise, la *Chronica de Berno*, est d'intérêt purement local, le *Conflictus Laupensis* touche à un des moments décisifs de l'histoire suisse. C'est un exposé consciencieux et vivant de la ba-

taille de Laupen, écrit par un ecclésiastique qui était à Berne à ce moment-là. *Matthias von Neuenburg*, de N. sur le Rhin (vers 1295-1364), au service de l'évêque de Strasbourg, honora la mémoire de son maître dans les *Gesta Berchtoldi de Buchegge* qui est une des plus importantes monographies du moyen âge. Après un long débat la *Chronica* lui a été définitivement attribuée ; c'est une chronique de l'empire, de 1281 à 1350, continuée par une deuxième main jusqu'en 1378 (*M. SS. rer. Germ. N. S.* IV). Patriote comme Johannes von Winterthur, il s'en distingue par son sens politique et critique, il n'est pas populaire et soigne sa rédaction. Son œuvre est utile à consulter pour notre histoire, mais moins riche de renseignements que celle de Johannes von Winterthur. *Heinrich von Diessenhofen* (vers 1300-1376) était un haut dignitaire ecclésiastique ; il écrivit, comme suite à une histoire de l'Église de Bartholomé de Lucques, une chronique, de 1316 à 1361, où il se place au point de vue des Habsbourg et de l'Église. Très instruit, familier des cours, il relate, avec une précision peu ordinaire, l'histoire de son temps ; il prouve par des faits l'angoisse des consciences qui sévissait dans le conflit entre le pape et l'empereur. Johannes von Winterthur en avait eu seulement le sentiment. *Johannes von Viktring*, abbé de Viktring en Carinthie 1314-1348, fut très influent auprès des Habsbourg et impliqué dans les événements qui se déroulèrent autour d'eux. Son *Liber certarum historiarum* est une chronique très estimée qui va des Carolingiens à 1341. Quoiqu'elle se rapporte aux Habsbourg, elle présente aussi de l'importance pour les Suisses et une conception élevée de l'histoire. L'Autrichien *Gregor Hagen* rédigea une chronique universelle qui s'arrête en 1389 et contient un important rapport sur la bataille de Sempach, d'après le point de vue des Habsbourg. L'*Anonymus Friburgensis* relate les luttes dont il fut contemporain de 1386 à 1389 entre Berne et Fribourg. L'authenticité de sa chronique, rejetée par Liebenau, a été confirmée dernièrement.

Le sexe féminin s'est signalé dans le domaine de l'historiographie par des ouvrages se rapportant à la vie religieuse. La nonne *Elsbeth Stagel* (vers 1335-1360) fut initiée à la mystique par Suso dans le couvent des dominicaines de Töss. Dans son *Leben der heiligen Schwestern zu Töss* (publ. dans *Deutsche Texte des Mittelalters* VI), elle nous fait pénétrer dans un des domaines les plus difficilement accessibles du moyen âge et initie à la vie secrète de celles qui ont fui le monde. Un témoignage semblable est apporté par des dominicaines inconnues de St. Katharinental (*Alamannia* XV) et de Œtenbach (*ZT* XII).

HISTORIOGRAPHIE BOURGEOISE. Vers 1350 des bourgeois font entendre leurs voix et écrivent des chroniques de villes dans un but instructif. La première a pour auteur *Fritsche Closener*, un prêtre de Strasbourg dont la manière de voir est celle d'un bourgeois. C'est un mélange indigeste d'histoire locale et d'histoire générale ; les sources, suivant la coutume du moyen âge, ne sont pas indiquées. Cette chronique a une certaine valeur pour les années 1320-1360 ; on y trouve la meilleure description des flagellants. Son élève, *Jakob Twinger*, de Königshofen (1345-1420), également un ecclésiastique de Strasbourg, a les mêmes tendances que Closener. Il écrit, non pour des prêtres, mais pour des bourgeois ; il ne veut pas faire des recherches savantes, mais instruire. Sa chronique va des origines du monde à 1415 ; elle a de l'importance pour l'histoire contemporaine et touche souvent à celle de la Suisse (siège de Zurich, guerres des Gugler et de Sempach). Elle devint le livre préféré de la bourgeoisie, on l'imita dans d'autres villes ; le plus connu de ses imitateurs est Justinger. La *Chronik der Stadt Zürich* fut rédigée par divers auteurs durant plusieurs siècles, et leurs notes rassemblées vers 1420 (publ. par Dierauer dans *QSG* XVIII, avec une préface modèle). Elle commence aux origines de la ville, mais on ne peut l'utiliser qu'à partir du XIIIe s. Diverses continuations la portent jusqu'en 1478 ; la deuxième raconte la guerre de Zurich suivant le point de vue autrichien. La *Klingenberger Chronik*, compilée vers 1460 par un inconnu, s'inspire de la chronique de Zurich jusqu'en 1400, puis elle devient personnelle, en particulier dans le récit de la guerre de Zurich que l'auteur écrit à Rapperswil en se plaçant au point de vue autrichien (la partie jusqu'en 1400 a été publiée dans *QSG* XVIII). Les *Konstanzer Chroniken* sont également une œuvre de la bourgeoisie et non de la cour épiscopale. Elles furent écrites aux XIVe et XVe s. et s'étendent jusqu'à l'année 1470 ; elles contiennent de précieux renseignements pour l'histoire de la Suisse, entre autres sur la bataille de Näfels.

LE XVe SIÈCLE. L'historiographie ne marque guère de progrès au début. Seule la langue allemande devient toujours plus prépondérante, et les notes annalistiques des époques précédentes cèdent la place à des monographies. Mais après comme avant, l'histoire est toujours traitée du point de vue des puissants ; les historiens indépendants sont l'exception, et la voix des sujets n'est pas entendue. *Ulrich Richenthal* († 1437), bourgeois de Constance, écrivit pour son propre plaisir une chronique illustrée du Concile de Constance. C'était un observateur au regard pénétrant qui avait une compréhension moderne de la diversité du monde et le sens de la réalité ; il ne s'aventure pas dans le domaine de la politique. Le texte et les planches sont une mine précieuse pour l'histoire de la civilisation. Mais le rôle essentiel de l'histoire est alors d'être au service des gouvernants, en particulier à Berne. La série des chroniqueurs officiels y commence avec *Konrad Justinger*, puis se continue par Dieb. Schilling jusqu'à Joh.-Jak. Lauffer au XVIIIe s. (*DHBS* II, 127). L'importance politique de Berne rend les chroniques bernoises intéressantes pour toute la Suisse. Les avantages et les désavantages de ces rédactions officielles apparaissent clairement : accès aux archives, soutien moral et financier, mais, par contre, limitation dans le choix et l'appréciation des événements. Ce fut le cas notamment pour *Diebold Schilling*, dont la chronique des guerres de Bourgogne a été rédigée sous le contrôle des autorités, ce qui ressort clairement de l'excellente édition qu'en a faite G. Tobler. La plus importante monographie de l'époque est la chronique de la guerre de Zurich par *Johannes Fründ*, de Lucerne (vers 1400-1469). Secrétaire d'État à Schwyz, il était un témoin oculaire très bien renseigné. Son œuvre est la principale source pour l'histoire de cette guerre. Il écrit avec chaleur et modération, mais certaines omissions trahissent sa situation de fonctionnaire. A *Bâle*, l'historiographie ne doit pas grand'chose à la cour épiscopale à laquelle seuls probablement Beinheim et Gerung se rattachèrent. L'impulsion vint de différents côtés : de la bourgeoisie (Brüglinger et Offenburg), de l'université (Knebel), des couvents (Ahlfeld et Zimmermann) ; une tentative d'une chronique officielle par Appenwiler n'eut pas de suite (*DHBS* I, 554). L'œuvre des chroniqueurs bâlois est réunie dans les 7 vol. des *Basler Chroniken*, 1879-1915, un modèle de publication avec lequel seules celles de Genève et de Saint-Gall peuvent se mesurer. *Zurich* ne connut aucun chroniqueur officiel. Les chroniques de Edlibach et de Brennwald sont dues à l'initiative privée, quoiqu'elles sortent des cercles gouvernementaux. L'affaire Waldmann éveilla pour la première fois un écho dans le peuple : le rapport du paysan de Höngg sur la chute de Waldmann (publ. par Gagliardi dans *QSG*, N. S. II^2^). A *Lucerne*, la chronique officielle de *Russ* l'aîné est perdue. Cependant, la période héroïque des guerres de Bourgogne et de Souabe incita les Lucernois, à l'exemple des Bernois, à faire œuvre originale. Les chroniques d'Etterlin, du jeune *Russ* et de *Schilling* sont des travaux personnels. Certaines de leurs parties, la naissance de la Confédération, les guerres de Bourgogne, le convenant de Stans, sont indispensables. A *Fribourg*, l'historiographie (*DHBS* III, 247) est conditionnée pour le fond et pour la forme, par la situation de cette ville à l'égard de Berne. Lors de la guerre de Zurich, les notices de Gruyère (*Annales*, publ. dans *FG* X), du Chastel (dern. éd. *ASG* XVIII), de Bugniet, de Cudrefin, sont hostiles à la Suisse, écrites en latin ou en français. Dès l'instant où Fribourg entra dans l'orbite de Berne, les chroniqueurs se placèrent au point de vue suisse et écrivirent en allemand. La chroni-

que officielle de Fribourg sur les guerres de Bourgogne, de *Peter von Molsheim* (publ. par Büchi en 1914), est un extrait de celle du Bernois Schilling avec des annotations originales. Celle de la guerre de Souabe par *Ludwig Sterner* (publ. dans *QSG* XX) relève même davantage le rôle de Berne que celui de Fribourg. En dehors de Fribourg, l'historiographie est peu représentée dans la Suisse occidentale. La *Chronique des chanoines de Neuchâtel* a été reconnue apocryphe. Les écrits genevois, à l'exception du *Fasciculus temporis* (*MDG* IX) et du *Tractatus* de Jean Bagnyon (*MDG* XVIII), sont de tendance savoyarde et n'ont d'intérêt que parce qu'ils ont été utilisés par Bonivard.

La chronique rimée fut peu pratiquée en Suisse. L'auteur, inconnu, de celle de la guerre d'Appenzell (*MVG* XXXV) n'est peut-être pas Suisse ; avec beaucoup d'indépendance il condamne les folies du couvent et les excès des Appenzellois. C'est la première chronique rimée consacrée principalement à la Suisse. En *Alsace*, le sentiment national qui, plus que dans le reste de l'Allemagne, avait été soulevé par les guerres de Bourgogne, se donna libre cours dans une violente littérature de combat. En 1477, parurent chez l'imprimeur strasbourgeois Heinrich Knoblochtzer trois récits en vers et en partie illustrés de la guerre : le poème de *Conradus Pfettisheim* sur les guerres de Bourgogne, l'Histoire de Bourgogne par *Hans-Erhard Tüsch*, et la *Burgundesch Legende*, d'un inconnu (dern. éd. de ces trois écrits dans E. Picot et H. Stein : *Recueil des pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI*, 1923). Le ton de ces pièces est populaire et passionné ; l'adversaire mort est insulté. De Tüsch procède *Nicolai de prelijs et occasu ducis Burgundiæ historia*, Strasbourg 1477 (publ. par G. Luginbühl 1911). La *Reimchronik über Peter von Hagenbach* a été rédigée par un inconnu en 1480 ; elle est hostile à ce bailli, mais d'une haute conception et avec des vues particulières. Les chroniques rimées suisses sur la guerre de Souabe ont aussi des Allemands pour auteurs : *Niklaus Schradin*, à Lucerne, dont la chronique rimée est le premier livre d'histoire suisse qui ait été imprimé, en 1500 ; *Hans Lenz*, qui, à la demande du gouvernement de Fribourg, composa 12 000 vers. Cet ordre des autorités fribourgeoises projette une vive lumière sur la situation officielle des historiographes. La chanson historique, par contre, s'est développée comme manifestation de sentiments personnels et est arrivée à son apogée pendant les guerres de Bourgogne. Elle a des accents qui sont interdits à l'historien, et rend souvent mieux que la chronique l'esprit du temps. Les illustrations des chroniques (Dittlinger-Tschachtlan, les diverses copies du Bernois Schilling, le Lucernois Schilling, Schodoler) complètent le récit de l'historien dans un domaine où il est d'ordinaire muet, celui des mœurs et de l'archéologie.

L'humanisme, qui débuta vers 1450, provoqua des changements. Le point de vue local, les mauvaises compilations, le goût moyenâgeux pour les récits merveilleux, durent faire place à la méthode éclairée du pragmatisme, à des intérêts et à un sentiment national plus élevés. Les causes déterminantes furent recherchées davantage dans la nature que dans le domaine du surnaturel. On mit son ambition à écrire dans un style puissant, et l'on s'oublia souvent à des questions de forme. Un des premiers humanistes, le Zuricois *Felix Hemmerli* (de 1388 à 1458 env.), avait déjà de la vivacité et l'ardeur belliqueuse, mais il manquait des ressources littéraires que devait développer l'humanisme. Pendant la guerre de Zurich, il écrivit d'une plume acérée contre les Confédérés, entre autres sa satire : *De nobilitate et rusticitate dialogus*, avec le *Processus judiciarius*, dans lequel il apporte quelques lumières sur le soulèvement des Waldstätten. Le récit traditionnel de la libération des petits cantons fut consigné vers 1450 dans le *Livre blanc* de Sarnen, probablement pour l'usage officiel. L'opuscule *Herkommen der Schwyzer und Oberhasler* est une fable savante qui fait descendre les habitants de la Suisse primitive de Suédois et de Frisons. Elle fut longtemps attribuée à *Eligius Kiburger* (vers 1420-1506), curé d'Einigen, l'auteur de la fantastique *Stretlinger Chronik*, puis récemment à Gundelfingen. Cette fable entra rapidement dans l'histoire et s'y maintint jusqu'au XIXe s. Les mémoires des Bernois Diesbach et de leur serviteur Hans von der Gruben sont, par contre, écrits dans le véritable esprit de l'humanisme. A l'occasion du conflit des seigneurs justiciers *(Twingherrenstreit)*, le secrétaire d'État bernois *Thüring Fricker* écrivit une monographie qui n'a pas sa pareille : un protocole du Conseil rédigé à l'antique, où les discours sont reproduits afin d'obtenir l'effet caractéristique des auteurs de l'antiquité. L'idée d'une chronique fédérale en lieu et place des histoires des cantons se fit jour vers 1500. La chronique de *Petermann Etterlin* († 1509) n'atteint pas complètement ce but, mais, imprimée en 1507, elle trouva une large diffusion. Celle du Zuricois *Heinrich Brennwald* (1478-1551) doit être considérée comme la première tentative d'une histoire de la Suisse (*QSG* N. S. I[1]) ; de même celle de *Werner Schodoler* (1490-1571), qui, à cause de sa franchise, mériterait d'être publiée dans ses parties originales. Les notes annalistiques, sans prétention, de *Anton Tegerfeld*, de Bremgarten († vers 1528), peuvent être considérées comme une histoire de la Confédération (*Arg.* XIV), à cause de l'abondance des matières qui y sont traitées, en particulier la guerre de Souabe et les campagnes d'Italie. Cependant l'histoire locale ne continuait pas moins à fleurir, ainsi qu'en témoigne la chronique de Saint-Urbain, de l'abbé *Sebastian Seemann* (1492-1551, publ. dans *Cisterzienserchronik* IX).

L'humanisme donna naissance à l'écrivain de profession qui tire profit de sa plume. Les humanistes louent pour être loués. Ils expriment, sous une forme nouvelle et énergique, le sentiment national. Mais la situation en Suisse étant peu favorable à la culture ne peut leur donner beaucoup de satisfaction ; ils recherchent la faveur des princes, au détriment parfois de l'amour pour leur pays. Leurs observations variées inaugurent l'étude des mœurs et traditions populaires. Ils acquièrent le sens de la réalité, mais accordent encore davantage de prix au témoignage des anciens qu'à l'examen des faits et recherchent les choses extraordinaires de préférence aux événements ordinaires de la vie. Une existence peu ordinaire comme celle de Nicolas de Flue leur plaît (les sources sur la vie de Nicolas de Flue ont été rassemblées par R. Durrer dans son *Bruder Klaus*, 4 vol. 1917-1920). Dans des écrits occasionnels tels que *Germanica prælia Karoli quondam Burgundiæ ducis*, et *Provisio vacantis ducatus Burgundiæ*, *Albrecht von Bonstetten* s'occupe des questions à l'ordre du jour. Sa *Superioris Germaniæ confœderationis descriptio* (1479) est la première géographie de la Suisse ; elle a trait aussi à l'histoire et aux mœurs. En outre, il travailla à des vies de saints. Les *Amœnitates urbis Lucernensis* et la *Topographia urbis Bernensis* de *Heinrich Gundelfingen* (vers 1445-1490) sont des morceaux pompeux et ampoulés de faible valeur ; de même son éloge de la Confédération (*RHS* IV). L'*Origo, profectus et gesta incolarum et civium de Hasli* de Gundelfingen est encore inédit ; c'est à cause de cet ouvrage qu'on a attribué à l'auteur la légende de l'origine scandinave des habitants de Schwyz et du Hasli. L'œuvre principale de *Konrad Türst* (env. 1450-1504), *De situ confœderatorum descriptio*, avec la plus ancienne carte du pays, est, au point de vue scientifique, la meilleure géographie que l'humanisme ait produit en Suisse. *Felix Fabri* (vers 1440-1502) consigna les expériences de ses lointains voyages dans son *Evagatorium* ; la douzième partie, la *Descriptio Sueviæ*, comprend la Suisse. C'est une description du pays et des mœurs mêlée de données historiques non contrôlées. *Heinrich Glarean* (1488-1563) fonda par sa *Descriptio Helvetiæ* l'histoire de l'Helvétie romaine.

La guerre de Souabe, dont le récit se trouve dans maintes chroniques, a donné naissance à une littérature spéciale. A Coire, un ecclésiastique écrivit sous l'impression des événements les *Acta des Tirolerkriegs* (publ. dans *Kantonsschulprogramm Chur* 1898-1899). L'humaniste *Simon Lemnius* (vers 1500-1550) utilisa les *Acta* pour son épopée grisonne *Räteis*. La guerre de Souabe forme le sujet principal de la brève chronique du Lucernois *Ludwig Feer*. La *Wyler Chronik* (*MVG* XXXIV) raconte de préférence ce qui se passait derrière

le front, le revers de l'héroïsme. Sous la terrible impression du sang versé, les humanistes allemands Bebel, Wimpfeling, Brant, Nauclerus, reprochèrent aux Suisses, d'une façon outrageante, de s'être séparés de l'empire ; ils les comparèrent aux Turcs. De leurs rangs sortit un inconnu, qui publia, sous le nom de *Haintz von Bechwinden*, une chronique rimée de la guerre, à laquelle fut jointe, pour la première fois, une carte du théâtre des événements (publiée dans *Neue Heidelberger Jahrbücher* XVII). Le fossé profond qui séparait la Suisse de l'empire, les tendances politiques et sociales divergentes, sont exposés clairement dans Bechwinden ; c'est une histoire des idées sous une parure trop chargée. L'humaniste *Willibald Pirkheimer*, de Nuremberg (1470-1530), qui prit part lui-même à la guerre, en fait dans son *Bellum Suitense*, la description la plus célèbre (dern. éd. par K. Rück en 1896). Il s'efforce d'être impartial et exagère même les avantages des Suisses. La *Villinger Chronik* de *Heinrich Hug* respire la haine des Suisses ; cependant il dévoile sans réserve les causes de la défaite des impériaux.

Les campagnes d'Italie firent l'objet de récits particuliers. *Ludwig Schwinkhart*, de Berne († 1522 à la Bicoque), leur consacre sa chronique, dont une partie seulement a été publiée ; elle dépeint en termes vigoureux la passion du mercenariat. *Werner Steiner* (1492-1542), aumônier à la bataille de Marignan, parle sur un autre ton dans sa chronique des guerres d'Italie. Il est pacifiste, voire «défaitiste» dans son récit de la bataille de Marignan. De *Louis d'Affry*, nous avons quelques notes brèves sur la « froide campagne d'hiver » (*ASG* VIII). *Antoine Palliard* a dressé la liste de toutes les campagnes des Fribourgeois.

RÉCITS ÉTRANGERS. Depuis le Concile de Constance, l'étranger a pris un intérêt toujours plus grand à la Suisse ; cet intérêt s'est encore accru depuis que s'est affirmée la supériorité militaire des Confédérés. Rapports d'ambassade et correspondances d'humanistes la firent connaître à l'étranger. Les dépêches de l'ambassadeur milanais *Panigarola* pendant les guerres de Bourgogne montrent ce que l'on peut tirer des sources diplomatiques. Des humanistes italiens apportèrent dans leurs lettres adressées au monde savant, des nouvelles étonnantes de ce pays étrange. *Le Pogge*, qui fut de 1414 à 1418 à Constance, décrit le premier la chute du Rhin, les bains de Baden. A *Aeneas Silvius Piccolomini*, qui assista au Concile de Bâle, on est redevable d'une double description de Bâle, d'un célèbre récit de la bataille de Saint-Jacques sur la Birse, où il défend la cause des anciens Suisses, et d'une esquisse de leur constitution militaire, dans laquelle il pressent leur future grandeur (dern. éd. des lettres sur la Suisse dans *Fontes rer. Austr.* IIe part. t. 61). Les notes du Français *Gilles le Bouvier*, qui visita la Suisse vers 1430, plaisent comme un récit d'exploration dans un pays sauvage (voir son *Armorial de France*, 1866). Dans leur ensemble, les premiers rapports sont favorables à notre pays, mais au fur et à mesure que s'affirment les succès militaires des Suisses, l'intérêt se change en aversion. La rancune générale éclate vers 1500 dans la *Descriptio Helvetiæ* du Milanais Balcus. Les penseurs politiques se posent en vain cette question : comment un peuple dont la culture est insignifiante peut-il, tout d'un coup, s'élever comme une menace au cœur de l'Europe. *Commynes*, *Machiavel*, *Guichardin* cherchent à découvrir le secret de la suprématie des Suisses. Les écrits dans lesquels Machiavel expose ses théories : *Il principe* et *Dell'arte della guerra* ; l'*Istoria d'Italia*, de Guichardin, comprenant les années 1492-1534 ; les *Historiarum sui temporis libri XLV* (1494-1547) de Giovio ; les *Diarii* de Marino Sanudo (1496-1533) sont indispensables pour la connaissance des guerres d'Italie. Il en est de même des nombreux mémoires français, notamment des *Mémoires* de *Philippe de Commynes*, 1464-1498 (dern. éd. par J. Calmette 1924), où sont exposés les débuts des relations franco-suisses ; ceux d'*Olivier de la Marche*, de *Villeneuve*, de *La Trémoïlle*, de *Bayard*, de *Fleuranges* (tous dans la Collection Petitot). Le *Journal* de *Jean Barrillon*, secrétaire de François Ier est important pour la campagne de 1515 (publ. par Pierre de Vaissière 1897-1899). *Th. Morus* fit dans son *Utopie* un sombre tableau des Suisses, qu'il présente sous la forme des sauvages Zapoleti.

LA RÉFORME. Elle vit éclore un nombre inusité d'écrits. On prit la plume pour persuader, pour combattre, pour donner essor à ses sentiments, à son indignation, ou encore pour donner une image exacte de cette période tourmentée. On jugera de l'étendue et de la profondeur de ce mouvement par le fait que de simples gens, surmontant leur timidité, mirent par écrit les événements dont ils avaient été témoins. Les autorités sont entraînées et laissent faire. D'humbles gens, des sujets, des femmes prennent la parole. On écrit, naturellement, dans sa langue maternelle. Écrire l'histoire, jadis affaire d'État, devient une nécessité pour chacun. C'est dans ce sens que *Joh. Kessler* s'excusa dans l'introduction de ses *Sabbata* de s'être fait écrivain. Il en résulta que le champ de l'historiographie s'élargit extraordinairement. Les formes sous lesquelles a été consignée l'histoire sont diverses : pamphlets, protestations, défenses, journaux, mémoires, ouvrages monumentaux. On cessa de compiler, parce que les événements contemporains prenaient une ampleur insoupçonnée. Les réformés sont au premier plan ; parmi eux on peut citer les noms de Vadian, Anshelm, Bullinger, qui marquent la transition entre l'humanisme et l'esprit de la Réforme. *Vadian*, à la façon des humanistes, remonte aux sources pour sa chronique des abbés de Saint-Gall (720-1531) ; bien plus, il fait un examen critique des plus anciens récits, et, le premier, dénonce les fables de Ratpert et doute de la légende des origines de la Confédération. Sa *Farrago* est un premier essai de diplomatique. Malgré la forme annalistique de sa chronique, Vadian est un historien pragmatique qui fait autorité ; avec un sens profond de l'histoire, il arrive à concevoir l'idée d'évolution et la valeur relative du jugement historique. *Valerius Anshelm* reçut en 1529, du gouvernement bernois, l'ordre de continuer la chronique officielle. Il fit l'histoire de son temps (1474-1536), en utilisant aussi bien des renseignements personnels que de nombreux documents d'archives. Adversaire de Rome et du service mercenaire, il les jugea d'une façon décisive, tout en brossant un vaste tableau de mœurs. Quoique sa conception politique ne parvînt jamais à se dégager du modèle antique des petits États, sa chronique prend cependant l'allure d'une histoire générale. Car il tend à une vue d'ensemble et fait rentrer le présent dans l'histoire afin de pouvoir donner son appréciation sur son temps. Avec sa faculté de saisir l'essentiel, sa vision d'ensemble et son don de groupement, avec sa maîtrise de la langue, il a réussi, malgré le schéma annalistique de sa chronique, à brosser un tableau général. C'est cela et son indépendance de jugement qui le caractérisent. L'œuvre de *Heinrich Bullinger* témoigne de l'activité des hommes de la Réforme ; sa volumineuse correspondance a une valeur historique. Son *Diarium* (*QSRG* II) nous fait pénétrer dans son intimité et nous initie aux joies, aux soucis et aux miracles de sa vie quotidienne. Sa *Schweiz. Reformationsgeschichte* (qui va de 1519 à 1532) reprend les idées chères à Zwingli ; elle condamne les expéditions militaires et le régime des capitulations, proclame l'autonomie du mouvement confessionnel suise à l'égard de l'Église luthérienne, mais elle ne ménage pas la critique au parti réformé. Son *Historia gmeiner loblicher Eidtgnosschaft* est encore inédite.

A côté de ces grandes figures, cette époque tragique et agitée fournit une quantité de témoignages qu'il faut examiner suivant le point de vue confessionnel de leurs auteurs. Les *Sabata*, de Johannes Kessler, de Saint-Gall, écrits au jour le jour, donnent une image adoucie des années 1519 à 1539.

L'autobiographie de *Konrad Pellikan* est conçue dans des termes tout aussi modérés ; elle prouve qu'avant la Réformation on trouvait encore dans les couvents des manifestations d'une piété réelle et d'un renoncement absolu au monde, tandis que l'autobiographie si originale de *Thomas Platter* est toute imprégnée d'un juvénile enthousiasme pour la Réformation qui comptait alors un demi-siècle seulement d'existence. *Bernhard Wyss*, de Zurich (*Chronik QSRG* I),

Laurenz Bosshard, de Winterthour (*Chronik QRSG* III), le *Wirthenbüchlein* (publié par Œchsli, *Quellenbuch* NS 1893), *Werner Steiner*, *Walter Klarer*, d'Appenzell, *Oswald Mykonius*, qui écrivit la première biographie de Zwingli (dernière édition avec traduction dans la publication du jubilé : *Ulrich Zwingli* 1918), *Johannes Travers*, dont le chant de guerre de Musso est le premier ouvrage écrit en langue romanche, rendent tous un hommage zélé à la nouvelle confession. Les renseignements sur la bataille de Cappel ont été rassemblés par P. Schweizer (*JSG* XLI). La chronique glaronnaise de *Valentin Tschudi* se tient à égale distance des deux partis ; l'auteur hésita longtemps avant sa conversion et en donne les motifs assez fâcheux ; les annales d'*Hermann Miles*, de Saint-Gall, s'élèvent au-dessus des partis (*MVG* XXVIII) et prouvent que certains esprits avaient pu conserver tout leur sang-froid. Le livre de raison du chevaleresque *Hans Stockar*, de Schaffhouse, donne une idée très nette de la vie à cette époque.

Le porte-parole des catholiques, *Hans Salat*, de Lucerne, ne peut ni comme homme, ni comme historien, se mesurer avec les grands écrivains de la Réforme ; toutefois, sa chronique de la Réformation de 1517 à 1534 est le premier et, malgré son caractère d'œuvre de polémique, le plus important ouvrage publié par le parti catholique ; il reflète l'âme de la Suisse primitive. A côté de cette œuvre, on trouve toute une littérature catholique de combat que provoque la victoire de l'esprit nouveau et qui cause plus de tort à la Réformation que l'œuvre de Salat. A Zurich la résistance se concentre dans les écrits de *Peter Füssli* et de *Hans Edlibach* (*ZW* II 407). Les événements de Saint-Gall ont été jugés d'une manière indulgente dans la chronique de *Fridolin Sicher*, tandis qu'ils sont réfutés avec calme dans les miscellanées de *Rudolf Sailer* (*MVG* XXXIII) et provoquent dans le livre de raison de *Wiboroda Mörli* (*ZSK* XVI) une protestation passionnée. Les historiographes de Saint-Gall paient leur tribut à l'esprit du temps selon les nuances de leurs divers tempéraments. Les notes d'*Heinrich Küssenberg*, de Klingnau, celles d'une nonne anonyme de St. Katharinental, de *Fridolin Bäldi*, de Glaris (*ZSK* I), font entendre le même son de cloche. A Bâle, où la Réformation suscita des luttes très vives, les deux camps sont nettement tranchés. Les accusations portées contre les novateurs par *Georges Zimmermann* et les auteurs anonymes de la Chartreuse et de l'église de Saint-Pierre n'ont pas été réduites à néant par la Chronique de la Réformation due à la plume de *Fridolin Ryff* (1514-1541). Les chroniques de *Niklaus Briefer* et de *Konrad Schnitt*, l'histoire des troubles suscités par les paysans en 1525, d'*Heinrich Ryhiner*, sont plutôt à tendances modérées (*Bas C*). Le journal de *Joh. Gast*, friand de scandale, ne ménage ni l'une ni l'autre des parties. Le banneret *Pierre de Pierrefleur*, d'Orbe, écrivain catholique, fut la première voix que fit entendre depuis des siècles le Pays de Vaud. Il raconte comment la Réforme fut imposée à Orbe.

A Genève, les historiens ont été principalement inspirés par la Réformation. Le journal de *Jean Balard*, qui note avec exactitude, de 1525 à 1531, les succès, puis la défaite du duc de Savoie, appartient encore à la période antérieure à la Réformation. Ce ne fut qu'en 1542 que *François Bonivard* fut officiellement chargé de rédiger une chronique de la ville, qui témoigne d'un sens inné de l'histoire et d'une étude diligente des sources. Ses *Chroniques de Genève*, des commencements de la ville jusqu'en 1530, sont le fondement de l'histoire genevoise. Son traité de l'*Ancienne et nouvelle police de Genève*, par contre, est un pamphlet contre le parti libertin hostile à Calvin. Son disciple, *Antoine Froment*, conte, dans les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, l'adoption de la Réforme ; mais cet ouvrage est gâté par le manque de mesure et la complaisance qu'éprouve l'auteur pour sa propre personne. L'épouse de Froment, *Marie Dentière*, la première « féministe » de la Suisse, traite le même objet dans un écrit de propagande intitulé : *La guerre et délivrance de la ville de Genève. L'histoire mémorable du commencement de l'hérésie de Genève*, œuvre d'une religieuse, Jeanne de Jussie, publiée sous le titre : *Levain du calvinisme*, décrit les vicissitudes des catholiques persécutés. *Michel Roset*, calviniste rigide, s'apparente à Bonivard. Ses *Chroniques de Genève* (jusqu'en 1562), rédigées d'après des documents d'archives, présentent tous les événements humains comme soumis à la toute puissance de Dieu conformément au dogme calviniste.

Après la deuxième paix de Cappel on constate un temps d'arrêt. La crainte du pouvoir ou l'indifférence succédaient à la tempête. Les gouvernements exerçaient une sorte de censure. Dans les villes commerçantes situées à la frontière, à Bâle, à Genève, à Saint-Gall, on enterrait prudemment les manuscrits des historiens. Aux archives de Berne, les œuvres d'Anshelm étaient dispersées ; Michael Stettler en prit soin et les sauva. Lorsque Froment publia sans autorisation ses *Actes et gestes*, le Conseil de Genève anéantit d'une manière si complète toute l'édition qu'aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous. Ces mesures eurent du moins le bon effet de favoriser la naissance d'ouvrages d'histoire qui n'étaient pas exclusivement dominés par des questions confessionnelles. *Johannes Stumpf*, dont on vient de découvrir une chronique de la Réformation à l'état de manuscrit, publia une histoire suisse à base d'archéologie et de topographie selon le genre usité en Italie. Collectionneur infatigable, il fut secondé, tant au point de vue des matériaux qu'à celui de la critique, par des auteurs plus notables, tels que Vadian, Bullinger et Tschudi. Son ouvrage : *Gemeiner loblicher Eydgenossenschaft Stetten, Landen und Völkeren chronikwirdiger Thaaten Beschreibung*, parut en 1548, enrichi de cartes et de planches ; ce fut la première chronique illustrée rédigée par un réformé qui ait été imprimée, enfin, la première aussi qui ait donné des inscriptions romaines. Elle va de l'antiquité jusqu'au temps de l'auteur. Cet ouvrage fut accueilli partout avec intérêt et valut à son auteur beaucoup de considération, tandis que les œuvres de Vadian, d'Anshelm, de Bullinger, de Bonivard et de Roset ne furent publiées qu'au XIXe s. *Aegidius Tschudi*, l'Hérodote suisse, relégua dans ses œuvres historiques la question confessionnelle à l'arrière-plan ; il la traita d'une façon plus complète dans son histoire de la deuxième guerre de Cappel. Il fut l'historien suisse par excellence et possédait à un haut degré le don de comprendre le passé. Il était passionné de recherches et grand collectionneur de documents ; il s'efforçait de réunir sur chaque point tous les témoignages possibles, et fut à cet égard un novateur. Il ne collectionnait pas seulement des documents écrits, mais des antiquités de toutes sortes ; il acquit, au service de l'État et au cours de ses voyages, une connaissance extraordinaire des choses de la Suisse et jeta les fondements de la science historique suisse au sens élevé du mot. Mais le travail de rédaction n'égalait pas son zèle. Son sens critique n'allait pas jusqu'à l'amour absolu de la vérité. Patriote avant tout, mais égaré par sa facilité de narrateur et ses tendances trop littéraires, il a laissé une œuvre qui n'est pas entièrement à la hauteur du labeur qu'il lui a consacré. Seule son œuvre de jeunesse *Uralt warhafftig Alpisch Rhetia* fut publiée de son vivant en 1538 ; les *Gallia Comata* et son principal ouvrage, le *Chronicon helveticum*, ne parurent qu'au XVIIIe s. ; il jouissait néanmoins d'une autorité incontestée auprès de ses contemporains. Le XIXe s. l'a traité durement, mais un revirement s'est produit tout récemment en sa faveur.

La deuxième moitié du XVIe s. n'offre ni la nouveauté, ni l'originalité qui caractérisaient la première moitié de ce siècle ; en revanche, elle vit fleurir les travaux d'érudition. Il faut citer en premier lieu les compilations et les monographies des cantons traitées au point de vue topographique et archéologique. Ces travaux prouvent combien Tschudi avait contribué à propager l'empirisme (étude fondée sur l'étude des faits). *Josias Simmler*, de Zurich, publia en 1574 une *Descriptio Vallesiæ*, résultat de ses voyages et d'une étude des sources dans laquelle, pas plus que son maître Tschudi, il n'est arrivé à concilier les goûts de l'humaniste avec la méthode empirique. Son manuel *De Helvetiorum republica libri duo*, 1576, est un abrégé du droit fédéral,

joint à une description vivante et agréable du pays et de ses habitants. Il représente le lien existant entre les divers membres de la Confédération comme plus étroit qu'il n'était en réalité, alors que le Français *Jean Bodin*, dans une œuvre contemporaine intitulée *Les six Livres de la République*, conteste avec raison à la Confédération le caractère d'un État. Ce manuel de Simmler eut un succès considérable ; il eut d'innombrables éditions et traductions et fut encore considéré au XVIIIe s. comme la somme du droit public suisse. Le Bâlois *Christian Wurstisen* réunit dans sa *Basler Chronik* la première histoire systématique de Bâle avec une étude solide et fouillée du pays des Rauraques et des pays avoisinants. Cet ouvrage témoigne de recherches approfondies, mais la critique des sources laisse quelque peu à désirer. *Franz Rudella* écrivit vers 1567 la première histoire du canton de Fribourg ; elle n'a pas encore été publiée. *Joh.-Jakob Rüeger* rendit, vers 1600, un service identique à Schaffhouse, sa ville natale ; sa chronique de Schaffhouse témoigne d'une préparation scientifique et traite certains sujets d'histoire générale. L'historien ne s'appliquait pas encore à limiter les thèmes qu'il exposait. La chronique bernoise des doyens *Joh. Haller* et *Abraham Müslin* (1550-1587) est l'opposé de la méthode d'Anshelm, une collection de notes ; seule la guerre de Mulhouse (1587) a le caractère d'une étude monographique. Le poème *Rhetia* (1547), de *Franciscus Niger*, est une description du pays agrémentée de mythologie (elle a été traduite dans le programme de l'École cantonale de Coire en 1897). *Ulrich Campell*, l'ancêtre de tous les historiens grisons, est le fondateur de l'histoire de ce pays ; dans sa *Rætiæ alpestris topographica descriptio* et dans son *Historia rætica*, qui va jusqu'en 1579, il a su séparer l'histoire de la description géographique ; le troisième et le quatrième supplément de la *Descriptio* ont été publiés en 1900 par Th. Schiess. L'*Historia* a subi l'influence de l'histoire ancienne et de la Réformation ; elle n'accuse guère que pour le XVIe s. un caractère personnel. *Hans Ardüser* la continua jusqu'en 1614 d'une façon simple et populaire. Comme l'œuvre de Campell, écrite en latin, était demeurée inédite, *Joh. Guler* traita le même objet en allemand dans sa *Rætia* (imprimée en 1616), mais sans parvenir à concilier la méthode topographique avec la méthode pragmatique. *Fortunat von Sprecher*, qui publia en 1617 sa *Pallas Rhætica togata et armata* lui est très supérieur tant pour la forme que pour le sens critique.

Une chronique anonyme de Genève, écrite en 1600, décrit les circonstances locales et traite des conditions économiques (*MDG* XII). L'œuvre du secrétaire de ville *Rennward Cysat*, de Lucerne, est remarquable par l'abondance des matériaux ; il accumule des documents sans les analyser. Il en est de même du Thurgovien *Melchior Goldast* qui se borne à reproduire des chroniques dans ses *Suevicarum rerum scriptores aliquot veteres* (1605) et *Rerum alamannicarum scriptores aliquot vetusti* (1606). *François Guillimann*, le plus important des historiens suisses qui ont écrit vers 1600, fut le premier historien suisse de carrière. Il tenta d'utiliser dans son histoire de la Suisse, de façon vraiment scientifique, les progrès réalisés jusqu'alors, tant au point de vue de la documentation que de la méthode. Son premier ouvrage *De rebus Helvetiorum sive antiquitatum libri V* (jusqu'en 1315) paru en 1598, fut mal accueilli en Suisse à cause de la critique à laquelle il soumettait les traditions ; il passa au service de la maison de Habsbourg dont il acquit la faveur en écrivant ses *Habsburgica sive de antiqua et vera origine domus Austriæ* (1605). Son principal ouvrage : *De principibus Habsburgi-Austriacorum* ne fut jamais imprimé. Il collabora dans une large mesure aux *Annales Heremi* de *Christophe Hartmann* (1612) qui constitue la première histoire d'Einsiedeln. Il avait le sens critique mais donnait parfois ses suppositions pour des faits.

La deuxième moitié du siècle a produit une série de mémoires ou d'annales, d'un caractère personnel. Les annales des Bernois *Joh. Haller* (*AHVB* XXIII) et *Samuel Zehender*, de *Christian Wurstisen* (*BZ* I), du Genevois *Jean du Villard* (*MDG* XXXII), de *H.-J. vom Staal*, de Soleure ; la chronique d'*Anton Haffner*, de Soleure, qui renferme dans sa première partie une histoire de Soleure très confuse, dans la seconde de précieux mémoires sur les guerres des Huguenots ; les autobiographies du pasteur zuricois *Josua Maler*, des Bâlois *Félix Platter* et *Andreas Ryff*, le livret de voyage et la guerre des Rappen de ce dernier, l'autobiographie de *Hans Ardüser*. Suivant la situation qu'occupait l'auteur, l'œuvre a le caractère d'une histoire des mœurs ou d'une histoire militaire ; certains, tels que Platter, Ryff, Zehender, Maler ont le don de ressusciter le passé. Influencé par les événements auxquels il avait été mêlé, *Simon Goulart* écrivit en 1589 une *Expositio verissima* relatant la malheureuse guerre de Savoie et contenant de sévères critiques à l'égard de Berne (elle parut en allemand en 1591 sous le titre de *Saphoische Historie*).

LE XVIIe SIÈCLE. L'œuvre des historiens perd en valeur et en fécondité. Bien que tel ou tel d'entre eux témoigne d'un zèle consciencieux, l'histoire se ressent de l'espèce de suffisance intellectuelle dont souffrait alors la Suisse ; c'est une pause entre les luttes confessionnelles et le mouvement du progrès des lumières. Ce siècle publie autant d'œuvres médiocres que le XVIe s. en avait dissimulé de précieuses. Progrès notable, on n'écrit plus l'histoire en vers. Les polémiques religieuses continuent à concentrer sur elles l'intérêt. *L'Escalade de Genève* fait l'objet, du côté suisse, d'une masse de récits énumérés par E. Ritter dans l'*Almanach de Genève* 1903, mais, pas plus que les rapports étrangers publiés dans les *Documents sur l'Escalade de Genève*, 1903, ils ne parviennent à faire une lumière complète sur certains points qui demeurent inexpliqués. C'est de cette époque que date le journal d'*Esaïe Colladon* (publié sous le titre de *Mémoires sur Genève* en 1883). Le *Cittadin de Genève*, 1606 (réponse au *Cavalier de Savoye*, 1605), dû probablement à la plume du secrétaire d'État J. Sarasin, traite la question savoyarde sur le ton de la polémique ; il est accompagné d'importants documents. *Les troubles des Grisons* provoquent l'apparition d'une riche littérature historique locale. Ce sont surtout les réformés qui écrivent ; en leur qualité de patriotes ils ont été mêlés à tous les événements. Ils se distinguent suivant leurs opinions dans la question de la souveraineté populaire. *Bartholomäus Anhorn* est le plus près du peuple, et cependant, dans ses publications le : *Püntner Aufruhr im Jahr 1607* et le *Graw-Pünter-Krieg*, il ne lui ménage pas les vérités. *Joh. Guler* consacre à l'insurrection du Prättigau une relation intitulée : *Pündtnerischer Handlungen Widerholte und vermehrte Deduction*, 1622. *Fortunat Sprecher von Bernegg* s'efforce d'observer les choses en spectateur impartial et modère ses jugements. Mais dans son *Historia motuum et bellorum in Rhætia*, 1629, les événements eux-mêmes révèlent les faiblesses et les écarts du peuple. *Ulysse von Salis-Marschlins* écrit ses mémoires en ami de la France et en chevalier avant tout soucieux de l'honneur ; il juge avec indépendance les fluctuations de la faveur populaire. *Fortunat Juvalta* attache surtout de l'importance à de bonnes relations de voisinage avec les Habsbourg et voit les événements lui donner raison. Bien qu'âgé de 82 ans, il s'exprime avec verdeur au sujet de la domination du peuple dans ses *Commentarii vitæ*. Il résume le sens des événements et les accompagne de ses considérations. Dans les Grisons on voit aussi, fait exceptionnel, un sujet prendre la plume, c'est *Gioachino Alberti* dans son *Antichità di Bormio* ; rempli de haine, il décrit la misère de son village montagnard sous le régime grison et appelle de tous ses vœux la délivrance du joug insupportable *del dominio democratico*. Les écrits de *Quadri* et de *Lavizzari* au XVIIIe s. montrent quelle fut l'impression causée dans le pays par le massacre de la Valteline et par les événements qui l'ont précédé.

Sur la guerre des Paysans on connaît en fait de relations contemporaines le manifeste officiel du secrétaire de la ville de Lucerne *L. Hartmann* ; la *Ohnparteyische substanzliche Beschreibung* de *Joh.-Conrad Wirz*, qui fut rapidement supprimée, et une *Relation très véritable* anonyme. *Th. de Liebenau* a réuni les relations manuscrites relatives à ces événements (*JSG* XVIII). De la première guerre de Villmergen on possède, outre les

manifestes, pamphlets et chansons belliqueuses, un exposé de *W. Schnorf*, 1656, intitulé : *Bellum civile helveticum*. *Joh.-Georges Wagner* conte la grande ambassade à Paris en 1663 dans la *Parisische Reyss, Handlung, Rundtschau*, 1664, et une autre mission dans *Italienische Summer-oder Römer Reyss*, 1664. C'est la partie consacrée à la culture de l'époque qui en constitue l'élément durable. Les luttes des partis à Bâle ont été traitées dans deux ouvrages : *Basel Babel*, de *Jacob Henric-Petri*, 1693, et *Traurige Begebenheit des 1691ten Jahrs*. Les écrits des publicistes augmentent depuis 1650 dans une notable proportion : mémoires d'agents diplomatiques étrangers, avis écrits par des patriotes, tels que Joh. Grob, pamphlets confessionnels ; ils s'adressaient à une opinion publique qui prenait toujours davantage conscience d'elle-même. En 1634, *Frédéric Spanheim* tentait déjà à Genève de suivre les événements dans une publication périodique, le *Mercure suisse*.

Les historiens du XVIIe s. sont dominés par une même conception du monde, par la foi en la grâce divine qui, selon eux, s'est particulièrement manifestée en Suisse. C'est, à leurs yeux, la mission de l'historien de démontrer cette vérité, c'est-à-dire d'édifier, et il le fait souvent avec une nuance de propre justice. L'histoire n'avait pas encore le même but et les mêmes méthodes qu'aujourd'hui. Les conceptions étaient celles que pouvaient avoir des citadins, étrangers à la masse du peuple. La publication d'un ouvrage d'histoire nécessitait une préface dans laquelle l'auteur s'excusait de son œuvre. Le public ne demandait pas une histoire suisse de grand style, mais des manuels destinés aux études. *Joh.-Heinrich Schweizer* publia en 1607 les tableaux de sa *Chronologia helvetica*, dont la préface est un éloge sans mesure du bonheur et des vertus des Suisses ; il conçoit la vérité historique comme l'indication exacte des lieux, du temps et des personnes. *Joh.-Heinrich Rahn*, de Zurich, reçut en 1690 du gouvernement l'autorisation de publier un extrait de sa chronique des Confédérés, *Eid. Geschicht-Beschreibung* qui sont de sèches annales. *Joh.-Jakob Grasser*, de Bâle, qui s'est essayé dans tous les genres, a relevé le caractère héroïque de notre passé dans un ouvrage ampoulé intitulé *Schweizerisches Heldenbuch*, 1625, orné de bizarres illustrations. Son *Itinerarium historico-politicum*, 1624, est une histoire suisse sans portée qui revêt la forme, alors très appréciée, d'une relation de voyage. Le moine bénédictin, *Gabriel Bucelinus*, de Diessenhofen, a rassemblé dans *Germania- topo- chrono- stemmatographica sacra et profana* et dans sa *Rhætia*, etc., des matériaux non analysés qui ont aussi trait à la Suisse, des listes de noms, de dates, de villes, de pays, de généalogies ; il montre un esprit tolérant. *Jean-Baptiste Plantin*, de Lausanne, tenta une description de la Suisse dans son *Helvetia nova et antiqua*, 1656, et fit une comparaison entre l'époque romaine et son époque. Comme c'était l'usage, il vise à l'extraordinaire et dédaigne les choses moyennes ; le chapitre *De Alpium admirandis* mentionne toutes sortes de curiosités ; il est toutefois remarquablement réservé vis-à-vis de récits de miracles. Limité dans son savoir et sa mentalité, il s'est cependant inspiré des meilleurs de ses prédécesseurs. Son *Abrégé de l'histoire générale de Suisse*, 1666, est le premier ouvrage du genre paru en langue française. Sa *Petite chronique de Berne*, un extrait de celle de Stettler, est une réfutation de l'ouvrage de Guichenon. *Joh.-Jakob Wagner*, de Zurich, répondit au besoin qui se faisait sentir de connaître la Suisse dans son ensemble en publiant son *Historia naturalis Helvetiæ curiosa*, 1680. Bien qu'empruntant à d'autres, il ne s'inspire pas des opinions courantes, mais il se meut encore dans un monde surnaturel et consacre aux dragons un chapitre spécial. Son œuvre permet de constater qu'une grande partie de la Suisse était encore mal connue. Il a le courage de faire à la nature une place à côté de Dieu. *Matthieu Merian* obéit au même mobile en publiant son recueil de vues : *Topographia Helvetiæ, Rhaetiæ et Vallesiæ*, 1642 ; le texte, dû à Martin Zeiller, est superficiel ; les gravures, en revanche, constituent de précieux documents et ont une réelle valeur artistique (nouvelle éd. 1926).

L'histoire ecclésiastique avec les polémiques qu'elle provoque occupe une place de premier plan. Le chartreux *Heinrich Murer* d'Ittingen se montre exempt de tout esprit combatif dans son *Helvetia sancta*, 1648, qui constitue une histoire attrayante, consciencieuse, mais trop peu contrôlée, des saints de la Suisse. *Joh.-Heinrich Hottinger*, de Zurich, le savant suisse le plus remarquable du siècle, ouvrit avec une imposante solennité les hostilités dans son ouvrage général *Historia ecclesiastica*, 1651-1667. *Joh.-Kaspar Lang*, de Zoug, répondit par son *Historisch-theologischer Grundriss*, 1692, sur quoi *Joh.-Jakob Hottinger* fils, publia ses *Helvetische Kirchengeschichten*, 1698-1725, la première histoire ecclésiastique de la Suisse, dans laquelle il défendit son père. Il s'agissait de part et d'autre de défendre des thèses ; mais la polémique aiguisait le sens critique. Joh.-Jakob Hottinger expose des principes de critique qu'on rencontre pour la première fois en Suisse.

L'histoire locale continuait naturellement à être cultivée avec prédilection. Elle s'élargissait parfois jusqu'à devenir une histoire de la Suisse. *Michael Stettler* reçut du gouvernement bernois le mandat de continuer à écrire une histoire officielle. Son *Chronikon oder grundliche Beschreibung nächtländischer Geschichten*, 1626, réédité plus tard par lui avec un supplément sous le titre de *Schweitzer-Chronic*, va des origines de Berne jusqu'en 1630 et traite aussi des sujets étrangers à la Suisse. Stettler travailla avec soin d'après des documents d'archives et utilisa les travaux de ses prédécesseurs. Il n'égala pas son modèle, Anshelm, parce qu'il était gêné dans l'expression de son opinion par le mandat qu'il avait reçu. La division par matières facilita la consultation, mais nuisit à l'unité. Son œuvre eut cependant une vogue extraordinaire et survécut longtemps, étant la première chronique bernoise qui eut vu l'impression. *Franz Haffner*, de Soleure, mû par le zèle louable d'instruire le peuple, publia sa chronique inspirée d'un patriotisme de petit bourgeois : *Kleiner Solothurnischer Schaw-Platz Historischer Welt-Geschichten*, 1666. Elle est consacrée à l'histoire locale, à l'histoire suisse et à l'histoire générale. Sa particularité est d'avoir donné la chronologie des événements antérieurs à l'apparition du Christ. C'est un ouvrage de vulgarisation, conçu dans un esprit tolérant, avec des boutades, et dont l'auteur, épris de merveilleux, gorge le lecteur d'histoires de revenants, mais en lequel vit la préoccupation intellectuelle de son temps. Le franciscain fribourgeois *Franz Katzengrau* combina dans ses maigres notes l'histoire locale et l'histoire suisse, 1622-1653.

HISTOIRE DES CANTONS. *L'histoire de la Ville et de l'État de Genève*, de *Jacques Spon*, est la première histoire imprimée de cette ville ; elle fut souvent réimprimée et traduite. Spon utilisa les manuscrits de ses grands prédécesseurs de l'époque de la Réformation. L'*Historia genevrina* de *Gregorio Leti*, 1686, est un ouvrage volumineux, mais superficiel. Les *Mémoires* du chancelier G. de Montmollin, de Neuchâtel, qui ont joui pendant longtemps d'une autorité incontestée, sont une œuvre apocryphe de la deuxième moitié du XVIIIe s. Leur auteur est sans doute le même que celui de la *Chronique des Chanoines* et des *Mémoires* de Samuel de Pury, encore inédits. La Chronique appenzelloise du pasteur *Bartholomäus Bischoffberger* met les faits au-dessus des intérêts confessionnels, elle se garde des superstitions et traite des conditions d'existence du peuple, notamment de l'introduction de l'industrie des toiles. Le *Speculum Helvetico-Tigurinum*, de Jo.-Heinrich Hottinger, étude locale soigneusement divisée par rubriques, montre que le grand savant était plus exercé dans la critique et l'analyse que dans la synthèse. Les chroniques de Winterthour et de Rapperswil n'ont qu'une importance locale et n'ont pas été imprimées ; toutefois le journal de Peter Dietrich consacré au siège de Rapperswil de 1656 intéresse l'histoire générale de la Suisse.

Les mémoires personnels et confidentiels sont rares. La chronique du Bernois *Jost von Brechershäusern* (publ. par W.-F. von Mülinen en 1892) est la seule révélation de la mentalité campagnarde ; elle abonde en aperçus piquants sur la guerre de Trente ans et sur la guerre des

Paysans. Le journal du patricien bernois *Karl Manuel*, qui va de 1675 à 1699 (*BBG* XIX), respire le bonheur qu'inspire à l'auteur le régime oligarchique, tandis que les notes de *Franz-Ludwig Lerber*, prises de 1673 à 1704 (*BT* II, 1905), montrent le revers de la médaille. Le journal de *Joh. Imthurn*, de Schaffhouse, (*BVGSch.* V), de 1590 à 1632, expose les vicissitudes de la guerre de Trente ans. *H.-J. vom Staal* continue les *Domestica Secreta Staalorum* commencés par son père. Les couvents n'imprimaient leurs actes qu'en un nombre restreint d'exemplaires et dans un but purement administratif, tels Saint-Gall, Einsiedeln, Wettingen. Les travaux de Brüllisauer et de Stiplin sur l'histoire du couvent de Saint-Gall sont demeurés à l'état de manuscrits, ainsi que les *Origines murenses* et l'*Origo et genealogia gloriosissimorum Comitum de Habsburg*, de l'abbé Tschudi, de Muri.

Quant aux étrangers, ce sont surtout des missions politiques qui leur ont fourni l'occasion de se documenter sur la Suisse. Les rapports de *G.-B. Padavino*, de Venise, fréquemment envoyé comme agent diplomatique en Suisse, dénotent l'aisance avec laquelle les Vénitiens s'initiaient aux circonstances des autres pays. La *Relazione dei Grisoni*, du même, 1605, expose les tentatives d'alliances (1554-1605) qui procèdent du système vénitien des *Stati liberi*. Son rapport sur la Suisse, *Del governo e stato dei Signori Svizzeri*, 1608, est un bon abrégé des mœurs et de la politique suisses, avec les erreurs inévitables de la part d'un étranger ; on voit percer en cet auteur une lueur d'admiration pour la beauté de nos Alpes. Le nonce *Ranuccio Scotti* brosse dans son *Helvetia profana et sacra*, 1643, un tableau de la Suisse de tous les jours, tableau plutôt flatteur mais avec les étonnements que nous inspirons souvent aux étrangers. L'ouvrage *De Helvetiorum, Rætorum, Sedunensium Situ, Republica, Moribus epistola* (paru vers 1605, traduit dans les *Étrennes helvétiennes* VII) de *Daniel Eremita*, d'Anvers, a été souvent cité à cause des sentiments bienveillants qui l'animent. Les mémoires du duc *Henri de Rohan* insistent sur les difficultés de sa mission aux Grisons, mais ses opinions sont souvent contredites sur des points essentiels par les *Memorie* de *H. von Salis*. Le livre intitulé *Heutelia*, rédigé vers 1640, et qui a été récemment attribué au proscrit allemand Joh.-Heinrich de Traunsdorff (*BBG* IX, 59) est une relation de voyage dont l'auteur juge la Suisse en aristocrate orgueilleux de sa race et de sa culture ; il montre de la clairvoyance dans le détail, mais peu de compréhension pour la Suisse en général ; il procède sans ménagements et va jusqu'à la caricature, mais il aborde toutes les questions agitées à cette époque. L'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, 1660, de *Samuel Guichenon* est, dans les parties qui traitent de la Suisse, partiale et peu sûre.

LE XVIIIe SIÈCLE. Le progrès des lumières en Europe entraîna généralement les historiens à ne considérer les événements que sous le seul point de vue du pur rationalisme. A cette conception vinrent s'ajouter les idées de liberté et d'égalité, de sorte qu'un conflit et même une rupture avec la tradition, devinrent inévitables. La tendance nouvelle se heurta pour cette raison à la résistance des Suisses. Un ouvrage tel que le *Tableau historique et politique des Révolutions de Genève*, qui se plaçait résolument sur le terrain de la liberté et de l'égalité, est une exception, de même que l'observation critique de Pierre Ochs, dans sa préface à l'histoire de Bâle, au sujet des « termes magiques de frères d'armes, camarades d'école et confrères d'abbayes » ; on voit commencer là la lutte contre l'irrationnel dans l'histoire et l'évolution individualiste qui tend à dissoudre les groupements collectifs traditionnels pour ne laisser subsister que le citoyen en face de l'État. *J.-J. Bodmer*, de Zurich, se fit l'interprète de la philosophie du siècle en développant les principes de la pragmatique dans ses *Discourse der Mahlern*, 1721-1723. Opposés aux tendances internationales des philosophes qui s'attaquaient aux bases mêmes de la vie helvétique, la plupart des historiens suisses restaient fermement attachés au principe national et à la tradition. Leur idéal, ils continuaient à le voir dans le passé et non dans l'avenir. La méfiance manifestée à l'égard du progrès était dictée par la persuasion que les améliorations d'ordre économique sont un luxe capable de corrompre l'antique vertu et cette simplicité dont Haller a donné dans les *Alpes* un tableau si saisissant. Il faut attribuer aussi à ces sentiments l'aversion que suscitait l'industrie et l'influence qu'exerçait l'école des physiocrates. Le robuste optimisme des Suisses n'était pas d'origine philosophique, mais provenait d'un orgueil national en partie justifié, mais pour une bonne part fait de rêve et de foi en la Providence, et qui se figurait que la Suisse est le véritable asile de la liberté, l'oasis qui abrite le bonheur du peuple. Loys de Bochat dans ses *Mémoires critiques* ne dit-il pas qu'aux autres peuples il faut cacher leur histoire ; mais pas au peuple suisse dont le présent est digne du passé ? Chr. Trümpi dans sa *Neue Glarner Chronik* n'a-t-il pas écrit : « C'est le Seigneur qui a élevé les Confédérés au rang de merveilles du monde. » Les historiens nationaux visaient sans doute à l'amélioration du peuple, mais pas au bouleversement de sa constitution politique. On constate toutefois quelques notions arriérées. On ne se rendait pas suffisamment compte qu'en Suisse l'État avait encore un caractère moyennageux, parce qu'on ne connaissait pas le moyen âge. A vrai dire on exhumait toujours plus de documents, mais Daniel Bruckner lui-même, qui mieux que tout autre s'est consacré à l'étude du moyen âge faisait dériver *Kelnhof* de *coloni villæ* ; on manquait des connaissances nécessaires pour comprendre la structure économique et juridique de la société du moyen âge.

Et cependant les historiens suisses n'ont pas échappé eux non plus à l'influence des nouvelles tendances. La tendance didactique du rationalisme, consistant à tirer de l'histoire des vérités utiles et des règles pour l'existence, plaisait tout spécialement aux Suisses ; on vit alors paraître le premier livre d'histoire destiné aux enfants et aux écoliers. On s'appropria les nouvelles méthodes critiques et chercha à fonder l'histoire sur les sources les plus authentiques ; mais sans oser toutefois toucher aux mythes nationaux. Il faut considérer comme une exception la tentative de U. Freudenberger de faire de l'histoire de Guillaume Tell une légende danoise. D'une manière générale les esprits jugent les choses avec plus d'indépendance. Le présent est en train de se libérer de la tradition. Les Suisses surtout adoptèrent la théorie, opposée au rationalisme, instaurée par Montesquieu et fondée sur les circonstances naturelles, telles que le climat, la nature du sol, le milieu, parce qu'elles expliquaient mieux le caractère suisse. L'empirisme, la compréhension des conditions économiques gagnaient du terrain ; on s'intéressait à l'étude des mœurs. La compréhension des faits en fut renforcée ; les historiens travaillèrent énergiquement à bannir tout élément surnaturel. On oublia finalement que Clio est une Muse. Un traditionnaliste décidé tel que A.-L. von Wattenwyl se rendit compte qu'un historien doit être tel que l'on ne puisse reconnaître ni sa nationalité, ni sa confession. La multitude des problèmes qui surgissaient favorisa le développement du genre jusqu'alors peu cultivé de la monographie.

L'histoire demeurait encore dans une trop grande dépendance vis-à-vis de l'autorité ; elle continuait à trop voir les choses du point de vue du gouvernement. Les archives furent à vrai dire mises en ordre, grâce à la science nouvellement créée de la diplomatique, mais elles ne furent pas ouvertes ; l'autorisation d'y faire des recherches n'était accordée qu'avec mille réserves (comp. l'introduction à l'*Histoire de Genève* de Gautier ou les expériences consignées par a Porta à Saint-Gall dans son avant-propos de l'*Historia reformationis*). En revanche, les gouvernements furent impuissants à enrayer le cours de la littérature historique. Gautier n'avait écrit son histoire de Genève qu'à l'intention du magistrat ; au cours du siècle on se mit à écrire pour le public.

OUVRAGES D'ENSEMBLE. *Joh.-Jakob Lauffer*, de Berne, qui avait reçu le mandat officiel de continuer Stettler ; sa *Genaue und umständliche Beschreibung helvetischer Geschichten*, 1738, 18 vol., est écrite à l'aide de matériaux de seconde main, de même l'*Historie der*

Eidgenossen, de V.-B. Tscharner, 1756-1766, 3 vol. Comme on déplorait l'absence d'une histoire suisse en langue française *F.-J.-N. d'Alt de Tieffenthal*, de Fribourg, écrivit une *Histoire des Helvétiens*, 1749-1753, 10 vol., à tendance confessionnelle ; c'est une compilation dépourvue d'esprit critique qui, conformément aux goûts de l'auteur, traite du service étranger et rapporte des histoires de cour. Elle fut bientôt dépassée par l'*Histoire de la Confédération helvétique*, de *A.-L. von Wattenwyl*, 1754, 2 vol. *Ch.-G. de Loys de Bochat*, dans ses *Mémoires critiques*, 1748-1751, 3 vol., exclut de notre histoire primitive les éléments fabuleux sans offrir pour autant des théories solides, tout épris qu'il était de la celtomanie alors à la mode. A cette catégorie appartiennent aussi les études celtiques de *J.-G. Walther*. L'histoire des institutions juridiques fut cultivée par *J.-R. von Waldkirch* dans sa *Gründliche Einleitung zu der Eydgenössischen Bunds- und Staats-Historie*, 1721, par *J.-J. Leu*, qui continua la *Respublica* de *Simmler* et rédigea lui-même un *Eidg. Stadt- und Landrecht* (1727-1746, 4 vol.), et par *J.-G. Walther*, dans son *Versuch zur Erläuterung der Geschichten des vatterländischen Rechts*, 1765, qui concluait à l'origine allemande du droit suisse en se fondant sur la charte *(Handveste)* de Berne. Le célèbre pamphlet de *J.-F.-A. von Balthasar* : *De Helvetiorum circa sacra juribus*, 1768, était issu des agitations intellectuelles de l'époque.

On voulait apprendre à connaître la patrie à tous les points de vue. *J.-J. Scheuchzer* qui fut chez nous le premier représentant de la nouvelle philosophie, étudia le premier la Suisse sur le terrain ; ses *Naturgeschichten des Schweizerlandes*, 1705-1707, montrent la rapidité des progrès réalisés depuis l'*Historia naturalis* de Wagner. *Abraham Ruchat* traita l'histoire politique de la Suisse dans les *Délices de la Suisse*, 1714, 4 vol., dans le but de rapprocher Suisses allemands et Suisses romands. Un certain nombre d'écrivains en donnèrent, sous le titre *État et délices de la Suisse*, une nouvelle édition, 1730, qui est une critique très sévère de la Suisse d'alors. *B.-A.-F. von Zurlauben* se montre plus modéré dans ses superbes *Tableaux topographiques de la Suisse*, 1777-1780 (3 vol., dont un de gravures), dans lesquels il fait connaître avec orgueil la Suisse aux Français. Il s'occupa d'un chapitre spécial de notre passé en écrivant l'*Histoire militaire de la Suisse au service de la France*, 1751-1753, 8 vol., qu'il compléta par le *Code militaire des Suisses*, 1758-1764, 4 vol., avec de nombreux documents. *E. May de Romainmôtier* écrivit après lui, une superficielle *Histoire militaire des Suisses dans les différents pays de l'Europe*, 1772, 2 vol. *J.-K. Faesi* répondit au besoin d'une encyclopédie en publiant sa *Genaue und vollständige Staats- und Erdbeschreibung der ganzen Helvetischen Eidgenossenschaft*, 1765-1768, 4 vol., recueil systématique divisé par cantons, contenant toutes les connaissances relatives à la Suisse. Tôt après parut une œuvre concurrente : *Staats-und Erdbeschreibung der Schweiz. Eidgenossenschaft*, 1770-1772, 4 vol., de *J.-K. Füssli*. Poursuivant un but identique, *J.-J. Leu* donna son ouvrage magistral : *Allgemeines helvetisches eidg. Lexicon*, 1747-1763, 20 vol., suivi de 6 vol. de supplément publiés par *J.-J. Holzhalb*, 1786-1797. Une grande partie des renseignements de ce dictionnaire sont encore utilisables aujourd'hui. Cet ouvrage eut son pendant en langue française, le *Dictionnaire géographique historique et politique de la Suisse*, 1775-1776, 2 vol., dû à la plume de *V.-B. Tscharner* et *G.-E. Haller*. Les recueils de biographies de *Leonhard Meister* : *Berühmte Zürcher*, 1782, et *Helvetiens berühmte Männer*, 1783-1792, n'eurent qu'un succès momentané. L'histoire ecclésiastique est en recul, bien que beaucoup d'historiens fussent des ecclésiastiques. En écrivant l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, 1727-1728, 6 vol., *A. Ruchat* fonda dans la Suisse romande, l'histoire de la Réformation travaillée d'après les sources. *P.-D. Rosius a Porta* fit de même pour les Grisons en donnant son *Historia reformationis ecclesiarum Ræticarum*, 1772-1777, 2 vol. *J.-K. Füssli*, publia des recherches sur l'histoire de l'église, travail de critique excellent dans les parties où il n'est point gâté par le ton de polémique.

La meilleure histoire cantonale fut l'*Histoire de Genève* (publiée en 1896-1914, 9 vol.) par J.-A. Gautier. Elle est toute fondée sur les sources et constitue le premier fruit, en Suisse, de la nouvelle méthode critique de l'historiographie suisse. *Dans le Tableau historique et politique des révolutions de Genève*, 1781, *Francis d'Ivernois* applique les théories du droit naturel de telle façon que le caractère particulier à Genève en est quelque peu dénaturé, tandis que dans les *Mémoires* de son contradicteur *Isaac Cornuaud* (publiés en 1912) la couleur locale est rendue dans toute sa fraîcheur. Dans sa seconde œuvre, *Tableau historique des deux dernières révolutions*, 1789, d'Ivernois est plus modéré ; dans la troisième, *La révolution française à Genève*, 1795, il s'affirme comme l'adversaire de la Révolution. *L'histoire de Genève*, de *Pierre Béranger*, 1772-1773, 6 vol., est aussi un ouvrage qui traite l'histoire contemporaine dans un esprit de propagande. Genève abondait en œuvres marquées au coin de la réflexion politique. Les *Deliciæ urbis Bernæ*, 1732, de *J.-R. Gruner* sont un maigre produit de la Berne patricienne, tandis que son *Chronicon*, 1701-1761, publié dans *BBG* IX, a une valeur au point de vue des mœurs de cette époque. La *Glarner Chronik*, de *J.-H. Tschudi*, 1714, et sa suite, la *Neue Glarner Chronik* de *Chr. Trümpi*, 1774, combinent l'histoire locale avec la peinture des mœurs ; elles marquent un progrès en ce qu'elles témoignent d'un empirisme plus rigoureux, mais leurs auteurs ne s'intéressent pas encore à l'évolution des mœurs qui est devenue de nos jours l'objet essentiel de l'histoire de la civilisation. Il en est de même de la *Neue Appenzeller Chronik*, de *G. Walser*, 1740, suite de celle de Bischoffberger. On voit aussi apparaître les premières histoires des cantons primitifs. La *Geschichte des Kantons Schwyz*, publ. en 1832-1838, 5 vol., de *Th. Fassbind* et le *Kleiner Versuch einer besondern Gesch. des Freystaats Unterwalden*, 1789-1791, 2 vol., ont une tendance scientifique et publient des documents relatifs à l'histoire du droit et des mœurs, mais elles échouent dans l'exposé du moyen âge au sujet duquel manquaient encore les connaissances générales. L'*Allgemeine Gesch. des Freystaats Ury*, de *F.-V.-A. Schmid*, 1788-1790, 2 vol., est un morceau d'apparat dépourvu de solidité et de mesure. Dans sa préface à la *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, 1786-1832, 8 vol., Pierre Ochs se montre partisan tendancieux du progrès des lumières, mais sa persévérance dans les recherches font de lui un historien fidèle, bien que le dernier volume de cet ouvrage fût destiné à justifier sa propre politique. Au domaine exclusif de l'histoire locale appartiennent l'œuvre de Daniel Bruckner : *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1748-1763, qui fait une large place à l'histoire naturelle et qui est pourvu d'une documentation particulièrement riche, et l'œuvre de *J.-F.-A. von Balthasar* : *Historische, Topographische und Œkonomische Merkwürdigkeiten des Kantons Luzern*, 1785-1787, 3 vol., dans lequel le passé et le présent s'harmonisent fort heureusement. Dans sa *Delineation aller Gemeinden gemeiner dreien Bünden* (publié en 1872), *Niklaus Sererhard* est un interprète fidèle des sentiments populaires, ce qui fait son principal charme.

Le genre monographie tend à se développer de plus en plus. Dans son *Versuch einer Gesch. der Handelschaft der Stadt und Landschaft Zürich*, 1763, *J.-H. Schinz* révèle, le premier, l'étroite liaison qui existe entre la politique et l'économie nationale. *J.-K. Ulrich* s'efforce dans sa *Sammlung jüdischer Geschichten*, 1768, de combattre les préjugés qu'on nourrissait jadis contre un peuple réprouvé. Cette histoire des Juifs en Suisse fait encore autorité à l'époque actuelle. Elle montre quel était autrefois le degré de tolérance dans nos régions. *J.-H. Füssli*, dans son *Johann Waldmann*, 1780, instaure le genre biographie et prend occasion de la destinée d'un homme pour décrire les beaux et les mauvais côtés d'une époque.

L'idée alors nouvelle d'intéresser la jeunesse à l'histoire fait du chemin. Stumpf avait déjà destiné à la jeunesse son *Handbüchle*, 1554, ainsi qu'aux lecteurs peu fortunés. *J.-J. Bodmer* écrivit les premiers manuels d'histoire pour les écoliers sous le titre de : *Historische*

Erzählungen, 1769 ; *Geschichte der Stadt Zürich*, 1773 ; *J.-F.-A. von Balthasar* dédia à la jeunesse ses *Neujahrsgeschenke*, 1779 et années suivantes.

Les revues qui faisaient leur première apparition ouvraient aux recherches des perspectives et des méthodes nouvelles ; à Neuchâtel, le *Mercure Suisse* et ses successeurs ; à Zurich, l'*Helvetische Bibliothek*, de Bodmer, 1735-1741, le premier périodique exclusivement consacré à l'histoire. Les revues permirent au Genevois *Léonard Baulacre* d'appliquer les préceptes des bénédictins de St. Maur et des philosophes et de traiter l'histoire du point de vue critique et philosophique. Ses essais témoignent des avantages qu'offrait la langue française à une époque où Scheuchzer et Bodmer luttaient encore avec les difficultés de l'expression. Le *Thesaurus historiæ helveticæ*, de Bodmer et de Breitinger, parut en 1735 et demeura longtemps le modèle de la publication des sources. *H. Gleser*, de Bâle, publia en 1760 le pacte de 1291 dans le *Specimen observationum*. Les publications de documents d'archives par les moines de Saint-Blaise, *Gerbert*, *Usserman*, *Neugart*, *Herrgott et Heer*, de *Hohenbaum van der Meer*, moine de Rheinau, et la discussion entre Saint-Blaise et Muri au sujet des *Acta murensia* vinrent élargir le champ des recherches historiques.

La curiosité de l'étranger qu'éveillait l'état politique étrange de la Suisse et le contraste entre sa culture et son organisation politique, se traduisit dans une foule d'écrits dont on ne peut citer que les plus connus : *An account of Switzerland*, de *A. Stanyan*, 1714 ; *Sketsches of Swisserland*, de W. Coxe, 1779, fréquemment traduit ; *Briefe über die Schweiz*, de C. Meiners, 1784, qui compta plusieurs éditions ; *Geographisch-statistische Darstellung des Schweizerlandes*, de *G.-Ph.-H. Norrmann*, 1795-1798, 4 vol., une excellente compilation systématique.

Jean de Müller était appelé, à un tournant important de notre histoire, à donner une vue d'ensemble de notre passé, à émettre sur lui un jugement. Né dans une période de transition, il subit l'influence de divers courants d'idées, sans arriver à avoir une opinion générale bien arrêtée. C'est dans la *Darstellung des Fürstenbundes* (1787) qu'il expose le plus clairement ses idées directrices. Possédant à fond l'histoire suisse, il s'est confié à la tradition avec toute la force d'une nature intuitive, peu amie de la critique : dans son histoire de la Suisse qui va jusqu'en 1489, il présente dans toute sa grandeur et son éclat le mythe national. Si la science y a peu gagné, le patriotisme en a tiré de grands avantages. A une époque où l'existence même de la Suisse était compromise, il démontra au monde que les Suisses sont une nation que maintiennent unie des liens historiques forgés par l'héroïsme. Son premier continuateur, *U.-R.-J. Glutz-Blotzheim*, avec une franchise toute imprégnée de morale, se montre sévère pour les Suisses bien qu'il traitât une époque des plus glorieuses (1489-1516). L'ouvrage fut achevé par *J.-J. Hottinger* (1516-1531), *L. Vuillemin* (1531-1718) et *Ch. Monnard* (1718-1815). Il fallut attendre 70 ans jusqu'à ce que la première histoire suisse fût présentée dans les deux langues. Les continuateurs de J. de Müller sont déjà pénétrés de l'esprit du XIXe s. si différent de celui de Müller.

LE XIXe SIÈCLE a vu se former l'esprit historique auquel l'historien ne peut plus se soustraire désormais. Le rationalisme et le romantisme jouèrent dans cette formation un rôle important. Au rationalisme il faut attribuer cette droiture de la pensée qui ne s'incline devant aucune tradition ; le romantisme, par contre, développa chez les historiens la capacité de sentir les événements lointains et de comprendre l'âme d'autrefois, faculté qui prit chez un Jakob Burckhardt des proportions extraordinaires. Mais la Suisse était moins favorable au romantisme qu'aux successeurs des philosophes. Le progrès accélérait le rythme de la vie et favorisait aussi les recherches. L'historien ne plaçait plus son idéal dans le passé, mais dans l'avenir. La Suisse ne fut plus seulement pour lui le pays des aïeux, mais aussi celui des après-venants. Il eut pour tâche de tirer de l'ancienne idée de progrès un principe d'évolution et d'expliquer le présent par le passé. La conséquence fut que l'histoire ne fut plus un passe-temps ou une affaire d'État, mais elle devint la chose de tous. Ce fut dans le domaine de l'histoire une révolution qui connut aussi ses excès : mépris des temps révolus, illusion de supériorité qui ne peut donner qu'une caricature du passé. L'historien devint plus indépendant vis-à-vis de l'autorité. Mais comme le pouvoir changeait souvent de mains, l'historien était tenté de prendre position vis-à-vis des partis et de faire figure de polémiste. *Feddersen* en est un exemple entre plusieurs, tandis que *Jakob Burckhardt* fit les plus grands efforts pour demeurer indépendant. L'organisation de la science historique rendit possible l'objectivité. Si jadis le soin d'écrire l'histoire avait été laissé à des amateurs plus ou moins sérieux et plus ou moins doués, il fut désormais l'affaire d'historiens de carrière armés de toutes les connaissances spéciales nécessaires. Les progrès réalisés à l'étranger profitèrent à la Suisse plus vite qu'autrefois. Les méthodes devinrent de plus en plus rigoureuses. On se livra à des recherches dans tous les domaines de l'histoire, car la curiosité du siècle portait sur toutes les manifestations humaines. Grâce aux périodiques, la production s'accrut considérablement. Bien que le danger existât d'une spécialisation trop intense, il fut toujours possible, vu l'étendue relativement peu considérable de l'histoire suisse, d'en donner de temps à autre une vue d'ensemble, ce qu'on fit dans le désir de rendre l'histoire populaire par des livres d'école et autres ouvrages de vulgarisation. Ce n'est pas l'œuvre de Jean de Müller, mais *Des Schweizerlands Geschichten fürs Schweizervolk*, de *Zschokke*, 1822, qui conquit les lecteurs ; il parut en de nombreuses éditions et traductions, tandis que le *Handbuch der Gesch. der Schweiz. Eidgenossenschaft*, de *L. Meyer von Knonau* (1826-1829), ouvrage beaucoup plus profond, ne connut que deux éditions.

L'histoire suisse en devenant populaire pénétra dans divers pays étrangers. Le premier ouvrage en italien : *Storia degli Svizzeri o Elvezj*, 1823, est une traduction de l'*Histoire des Suisses*, de P.-H. Mallet. En Angleterre, la chute de l'ancienne Confédération suscita toute une littérature ; en 1799 parut *A General View of History of Switzerland*, de J. Wood, qui fut la première histoire suisse publiée en anglais ; des œuvres analogues ont été publiées par *J. Planta*, 1800, et par *F.-H. Naylor*, 1800. Le dernier ouvrage en date est l'*History of Switzerland* 1499-1914, de W. Œchsli, 1922. En langue espagnole, une *Historia general de la República de Suiza*, de *Ortiz de la Puebla*, parut en 1871 ; la *Geschichte der Schweiz*, de *J. Jegerlehner*, fut traduite en danois, en 1925, sous le titre de *Schweiz, i Fortid og Nutid*.

J.-E. Kopp appliqua la méthode critique à l'histoire nationale. Partant de J. de Müller, il parvint à le réfuter en s'appuyant sur une étude des documents. Il commença cette œuvre dans les *Urkunden zur Gesch. der eidg. Bünde*, 1835. Dans son œuvre principale, *Gesch. der eidg. Bünde mit Urkunden*, 1841-1882, 12 vol., il déchira le voile de légendes qui enveloppait l'histoire de notre libération ; les historiens l'ont suivi en général dans cette voie jusqu'à ces dernières années où une certaine réaction se manifeste en faveur de la tradition.

Parmi les nombreux auteurs qui décrivirent les bouleversements qui eurent lieu depuis 1798, *A. von Tillier* est un des plus remarquables. Ses ouvrages sur la République helvétique, sur l'époque de l'Acte de médiation, sur la Restauration et la « Régénération » se distinguent par leur consciencieuse documentation et par un jugement indépendant, mais ils revêtent la forme rébarbative d'annales qui émiettent le sujet.

Le livre de *Johannes Strickler*, *Grundriss der Schweizer Geschichte für Lehranstalten*, 1867-1868, 2 vol., dépasse de beaucoup par sa soigneuse documentation la portée d'un simple manuel scolaire. La République helvétique fut le sujet de prédilection de Strickler ; on lui doit la publication de l'*Aktensammlung aus der Zeit der Helvetik*, 1886-1905, 10 vol., qui forment la suite de l'*Amtliche Sammlung der ältern Eidg. Abschiede*, 1856-1886. *Joh. Dierauer* écrivit une monumentale *Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, 1889-1917, 5 vol., qui a été traduite en français. *W. Œchsli* ne put mener que jusqu'à 1830

son magistral ouvrage *Die Schweiz im 19. Jahrh.*, 1903-1913 ; ces deux auteurs sont sous l'influence des idées de 1848 ; ils écrivirent en démocrates et font preuve d'optimisme en faveur de la nouvelle Confédération et soulignent les contrastes de cette époque : centralisation et fédéralisme, Réformation et catholicisme. A côté de l'œuvre de Dierauer, la *Geschichte der Schweiz*, de *K. Dändliker*, 1884-1887, 3 vol., qui fait une large part à l'histoire de la culture, occupe un rang honorable. *A. Heusler* a résumé, à la fin d'une vie toute consacrée à la science, ses opinions sur l'histoire suisse dans une *Schweizerische Verfassungsgeschichte*, 1919. Les travaux importants de *G. Meyer von Knonau* ont principalement trait à l'histoire de l'Empire allemand, mais ces études sont une contribution importante à l'histoire du moyen âge en Suisse. Du côté catholique, il faut citer en particulier *A.-Ph. von Segesser* ; sa biographie de *Ludwig Pfyffer*, 1882-1884, 4 vol., et ses spirituels écrits sur l'histoire de son temps ont une valeur durable. *Th. von Liebenau* se distingua dans l'étude critique ; les plus importantes de ses monographies sont *Die Schlacht bei Sempach* (écrit jubilaire de 1886), et la *Geschichte der Fischerei in der Schweiz*, 1897. Dans la Suisse romande l'*Histoire de la Nation Suisse*, 1851-1853, 2 vol., et l'*Histoire abrégée de la Confédération Suisse*, 1863, d'*Alexandre Daguet* furent parmi les plus répandues, tandis que P. Vaucher s'acquit une grande notoriété comme critique et comme professeur.

Dans le domaine de l'histoire des cantons on travailla plus activement que jamais ; chaque canton vit paraître la sienne. L'œuvre de *A. von Tillier, Gesch. des eidg. Freistaates Bern*, 1838-1840, 6 vol., tient toujours parmi elles une place estimable. Le Tessin n'apparut dans l'historiographie suisse qu'au XIXe s. avec l'ouvrage de *S. Franscini* : *Le Canton du Tessin*, 1835. Mais l'œuvre la plus remarquable est celle de *R. Wackernagel* : *Geschichte der Stadt Basel* (1907 et années suivantes) qu'il ne put mener que jusqu'au début de la Réformation.

Œuvres relatives à l'historiographie Suisse. J.-H. Hottinger rédigea le premier exposé digne d'être cité sur la littérature historique suisse dans son *Methodus legendi historias helveticas*, paru en 1654 dans *Dissertationum miscell.* πεντας, il est aussi instructif par ses indications que par ses lacunes et fixe l'état de la science d'alors. *G.-E. Haller* donne dans sa *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, 1785-1788, 7 vol., une liste des ouvrages imprimés et manuscrits d'histoire suisse avec un commentaire ; cet « inventaire successoral » de l'ancienne Confédération (G. Tobler) étonne par sa richesse et par la tolérance et l'objectivité dont l'auteur fait preuve dans ses jugements. Les ouvrages qui lui servirent de suite : *Schweiz. Bibliothek*, 1791-1792 et les *Schweiz. Literaturblätter* (suppl. de *NZZ* 1825-1832) demeurent des essais, de même que la *Bibliographie der Schweizergeschichte* 1786-1851, 1851, de *G.-R.-L. von Sinner*, et le *Prodromus einer schweiz. Historiographie*, 1874, de *E.-F. von Mülinen*. *G. von Wyss* atteignit la perfection avec sa *Schweizerische Historiographie*, 1895 ; une longue carrière, une activité de bénédictin et une vive compréhension des choses lui permirent de construire une œuvre qui sert de base à toutes les recherches. [R. Feller.]

HITTNAU (C. Zurich, D. Pfäffikon. V. *DGS*). Vge et Com. composée de Ober-Hittnau et Unter-Hittnau, Dürstelen, Hasel, Isikon.

Armoiries : gironné d'or et de sable de 8 pièces à la fasce d'or brochante chargée d'une aigle de sable. Établissement alémannique. En 906 *Hittenowa* ; 1040 *Hittnow* = *Au* de *Hitto*. Une famille noble du même nom doit avoir existé au moyen âge. Le château au Nord de Ober-Hittnau existait avant 1187 et s'appelait Werdegg. Les chevaliers de ce nom, cités dès 1229, étaient des ministériaux de Saint-Gall et Rapperswil. Le château passa en 1383 aux Breitenlandenberg qui le détinrent jusqu'en 1413. Hermann II le vendit alors à Heinrich Göldli, bourgmestre de Zurich ; il passa ensuite aux Hinwil dont Herdegen le tenait en 1440. Les Confédérés le prirent et l'incendièrent en 1444. Les Hinwil cédèrent en 1483 les murailles et les terres aux Bosshard de Dürstelen ; actuellement la colline du château appartient aux héritiers de Guyer-Zeller dans le Neutal. La tour se dressait près du fossé antérieur ; une maison d'habitation s'y adossait. Les fouilles de J. Messikommer en 1892 et de l'instituteur Albert Heer en 1902, amenèrent au jour de nombreux boulets de pierre, une hache, une pointe de flèche, des pointes de lances, des objets de fer, couteaux, des carreaux de poêles décorés, etc. Au commencement du XVe s., le bailliage et la juridiction de Hittnau appartenaient aux Göldli von Tiefenau ; Heinrich, seigneur de Werdegg, les vendit en 1434 à Kaspar von Bonstetten, d'Uster, de qui ils passèrent aux Hinwil, Meiss, Blaarer et Schmid. A Ober-Hittnau le plaid de mai et d'automne fut régulièrement tenu jusqu'en 1798 par les seigneurs justiciers. Zurich acquit la suzeraineté sur Hittnau avec le comté de Kibourg. Une chapelle s'élevait à Ober-Hittnau dès le XIIIe s., Hittnau dépendit après 1525 de Pfäffikon dont le vicaire y vint prêcher une fois la semaine dès 1675. L'église fut bâtie à Ober-Hittnau en 1708. La collation appartenait au Petit Conseil ; depuis 1831, Hittnau élit lui-même son pasteur. Isikon est le lieu de naissance du poète Jakob Stutz, 1801-1877. Hittnau fit partie sous la République helvétique du district de Fehraltorf, sous l'Acte de médiation de celui d'Uster et depuis de celui de Pfäffikon. *Population* : 1634, 423 hab. ; 1800, 1480 ; 1900, 1338. Registres de paroisse dès 1708. — Voir Alb. Heer : *Das Haus von Landenberg von Werdegg*. — A. Heer : *Heimatkunde v. Hittnau*. — *Mem. Tig.* — Zeller-Werdmüller : *Zürcher Burgen*. [G. Strickler.]

HITZ. Familles des cantons des Grisons et de Zurich.

A. **Canton des Grisons.** — Josef, originaire de Tavetsch, curé de Ruschein 1804-1810, de Sedrun 1810-1846, doyen du grand chapitre oberlandais, † 1846. — [J. S.] — John, * 14 septembre 1828 à Davos-Schmelzboden, encore enfant émigra avec son père en Amérique ; administrateur des écoles industrielles et de l'académie de Washington, s'intéressa à de nombreuses institutions pédagogiques et philanthropiques ; succéda à son père comme consul général de Suisse 1864-1881, surintendant du Bureau Volta (institut pour sourds-muets) 1890, membre d'honneur de la Société suisse des forestiers et de la société des sciences naturelles des Grisons, † à Washington le 25 mars 1908. — *JNGG* 1907-1908. — *Graub. Generalanzeiger* 1908. — [L. J.] — Christian-Albert, Dr. jur., 1883, de Klosters, d'abord avoué à Coire, depuis 1919 à Zurich, du Conseil national 1922. — *Jahrbuch der eidg. Räte*.

B. **Canton de Zurich.** Famille de Hütten où elle est établie depuis la fin du XVIe s. ; elle est originaire de Hausen am Albis où elle est citée dès 1487. — Jœrg, de Hausen, † 1531 à la bataille de Cappel ; un autre Jœrg, de Hausen, possédait vers 1580 le château de Dübelstein. — [J. Frick.] — Konrad, * 23 déc. 1798 à Langnau am Albis, portraitiste en Suisse, puis à Munich où il mourut le 10 juillet 1866. Ses tableaux se trouvent dans les musées suisses et allemands. — Voir *SKL*. — *Alt-Winterthurer Bildniskunst 1800-1850*. [H. Br.]

HITZIG. Famille venue du Wiesental badois et établie à demeure en Suisse. — 1. Ferdinand, * 23 juin 1807 à Hauingen (Baden), orientaliste, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament à Zurich 1833, provoqua l'appel à Zurich de Friedrich Strauss et par là fut cause du conflit soulevé par cet appel en 1839, recteur, dès 1861 professeur à l'université de Heidelberg, † en cette ville le 21 janvier 1875. Ses principales publications sont des commentaires et traductions de livres de l'Ancien Testament, puis *Gesch. des Volkes Israël* (2 vol.), 1869 ; *Urgesch. u. Mythologie der Philistäer*, 1845. — G. v. Schulthess-Rechberg : *Die zürcher. Theologenschule des 19. Jahrh.* — G. v. Wyss : *Hochschule Zür. 1833-1883*, p. 17, 30, 38, 82-83. — *ZWChr.* 1911, p. 333. — 2. ***Hermann,*** fils du n° 1, * 9 mai 1843 à Zurich, D^r^ phil., maître au progymnase de Berthoud 1866, au gymnase de Winterthour 1869, au lycée de Heidelberg 1871, recteur du gymnase de Berthoud 1873, bourgeois d'honneur de cette ville 1875, privat-docent 1878 et professeur ex-

traordinaire à l'université de Berne 1879, recteur du gymnase de la ville de Berne 1880, professeur ordinaire de philologie classique à l'université de Zurich de 1886 à sa mort, 27 août 1918, recteur 1906-1908. Bourgeois de Zurich 1906. Son œuvre principale, en collaboration avec H. Blümner, est la grande édition avec commentaires de l'écrivain et voyageur grec *Pausanias* (3 vol.), 1896-1910. Liste de ses ouvrages dans *Biogr. Jahrbuch für die Altertumswiss.* 42, p. 11-23. — Voir également E. Schwyzer dans *Rektoratsrede und Jahresber. der Univ. Zürich* 1918-1919. — *NZZ* 1918, nos 1155 et 1159.

Hermann Hitzig.
D'après une photographie.

— Meyer von Knonau : *Festschr. Univ. Zür.* 1914, p. 51. — *Festschrift Gymn. Winterthur* 1912, 3e partie. — *SL* 1918. — *ZWChr.* 1913 et 1918. — *Die Schweiz* 1913 et 1918. — *ZP* 1918, no 405. — *Der Bund* 1918, no 370. — 3. Hermann-Ferdinand, fils du no 2, * 25 janvier 1868 à Berthoud, Dr jur., privat-docent 1892, professeur extraordinaire 1895, professeur ordinaire de droit romain et d'histoire du droit à l'université de Zurich 1897, † 26 juillet 1911. Juge à la cour de cassation, membre de la grande commission d'experts pour le code civil suisse ; il publia entre autres : *Die Assessoren der röm. Magistrate u. Richter*, 1893 ; *Die Bedeutung des altgriech. Rechtes für die vergleichende Rechtswiss.* ; *Altgriech. Staatsverträge über Rechtshilfe* ; *Grenzen des Erbrechtes* ; *Die Herkunft des Schwurgerichtes im röm. Strafprozess.* — *H.-F. Hitzig* ; *ein Gedenkblatt*, 1911. — Meyer von Knonau : *Festschr. Univ. Zür.* 1914, p. 33. — *BJ* 16. — *SL* 1911. — *Schweizer. Juristen-Zeitung* 1911-1912. — *ZWChr.* 1911. — *NZZ* 1911, nos 206, 208, 209, 211 et 296. [H. Br.]

HITZKIRCH (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). Vge et paroisse. En 1230, *Hilts-chilche* ; en 1274, *Hitzkilch*. La plus ancienne église, citée pour la première fois en 1080, servit d'église paroissiale à la petite ville de Richensee. Elle passa avant 1237, avec le domaine de Hitzkirch au pouvoir des chevaliers de l'Ordre teutonique. Reconstructions de l'église 1679-1680, 1913. La commanderie, dont l'intérieur fut en partie dévasté le 10 octobre 1531, forma un ouvrage fortifié jusqu'au XVIIIe s. L'architecte Bagnato reconstruisit deux ailes à l'édifice en 1744-1754, la reconstruction des autres ailes s'effectua en 1780-1786, et en 1792 suivit la réfection de l'habitation du bailli. L'obituaire mentionne Konrad von Tüffen comme patron de l'église et fondateur de la commanderie. Des 71 commandeurs qui se succédèrent de 1240 à 1806, le plus marquant est Peter von Stoffeln, commandeur de 1337 à 1351 et de 1354 à 1371. Hans-Albrecht von Mülinen, nommé commandeur à vie en 1519 embrassa la Réforme en 1529, s'enfuit le 9 octobre 1531 et reçut de Berne dans la suite la charge de bailli de Köniz. La contre-réformation sévit dans la région de 1532 à 1542 ; les réformés durent s'enfuir et le bailliage perdit son droit de bannière qui lui fut rendu en 1568. Le 28 novembre 1806, la commanderie de Hitzkirch fut supprimée par le Grand Conseil du canton de Lucerne ; le dernier commandeur, Franz-Heinrich von Reinach reçut une pension annuelle. A l'époque des guerres napoléoniennes, un lazaret autrichien y fut installé durant une partie de l'année 1814-1815. Depuis 1868, les bâtiments de l'ordre sont le siège de l'école normale cantonale. En outre, de 1276 à 1300, il y eut à Hitzkirch un couvent de nonnes, sous la direction d'une prieure, probablement sœur de l'Ordre teutonique. La viticulture, presque disparue actuellement, est constatée dans la région dès le XIIIe s. Le village fut dévasté par des inondations en 1588 et en 1589. 35 maisons furent brûlées par l'incendie du 28 avril 1665. Pendant un pèlerinage à Einsiedeln en 1627, 40 personnes périrent dans la Reuss, l'amarre du bac de Sins s'étant rompue. En 1655 un mystère de la Passion, imprimé par Dav. Hautt, fut joué à Hitzkirch. Dans le cimetière, une pierre commémorative est élevée à la mémoire du poète Joh.-Georg Krauer (1792-1845) auteur du chant du Rütli. Registres de paroisse dès 1582. — Voir Archives d'État Lucerne. — *ASI* I, 499. — *Gfr.* 1, 2, 11, 57, p. 98 et 126. — *Mon. Germ. Necrol.* I, 140. — Wey : *Die Deutschordenskommende H.* — Estermann : *Ruralkapitel.* — v. Liebenau : *Bauernkrieg.* — Weber : *Zur Heimatkunde von H.* — Balmer : *Luz. Chronik* 1915, 19. [P.-X. W.]

HITZKIRCH (Bailliage). L'ancien bailliage de Hitzkirch fit partie autrefois de celui de Richensee, dépendant des Kibourg, puis de l'Autriche. La contrée fut conquise, puis administrée par Lucerne en 1415. De

La commanderie de Hitzkirch vers 1760.
D'après une gravure sur cuivre de D. Herrliberger.

1425 à 1798, Hitzkirch forma avec Altwis, Æsch, Bläulikon, Gelfingen, Hämikon, Herrlisberg, Lieli, Mosen, Müswangen, Retschwil, Richensee et Sulz un bailliage libre, dès 1712 un bailliage supérieur. Depuis l'arbitrage de Berne, du 28 juillet 1425, l'administration du bailliage appartint aux VI cantons de Lucerne, Zurich, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris. Uri y fut ajouté en 1532 et Berne en 1712. Le bailliage chercha à rester neutre durant la guerre des Paysans de 1653, mais une minorité remuante le fit entrer dans la ligue des X bailliages du canton de Lucerne et prendre part à la guerre. Celle-ci terminée, il eut à payer une amende de 1200 fl. Au militaire, il fut divisé en 1706 en deux compagnies de 6 sections. La révolution de 1798 laissa imprécise durant quelques années son appartenance politique, il fut successivement annexé aux cantons de Zoug et de Baden ; en 1802 à celui de Lucerne auquel l'Acte de médiation le rattacha définitivement. — Voir Arch. d'État Lucerne. — *LL.* — v. Liebenau : *Bauernkrieg.* — Kas. Pfyffer : *Gesch. des Kts. Luzern.* [P.-X. W.]

HOBI. Famille du pays de Sargans, surtout de Mels. Uli Hobain à Mels 1421. — Gottfried, 1851-1906, de Berschis, instituteur, ammann de district du pays de Sargans. — *St. Galler Nbl.* 1907, p. 57. [Bt.]

HOCH. Familles des cantons de Bâle-Campagne et de Lucerne.

A. **Canton de Bâle-Campagne.** Famille de Liestal Hans, 1542, ancêtre des Hoch actuels. — 1. Valentin, avoyer, 1592, participa au Rappenkrieg 1593. — 2. Wilhelm, 1750-1826, horloger, s'unit le 8 janvier 1798 à Hans-Georg Stehlin de Benken et Johann-Jakob Schäfer de Seltisberg « en vue du rétablissement des droits de l'homme », demanda le 11 janvier aux députés de Bâle l'octroi d'un gouvernement représentatif, signa le premier les résolutions du 13 janvier 1798 et fut

élu le 29 mars administrateur et sénateur. Plus tard, président de commune, économe de la maison des incurables et juge d'appel 1811. — 3. WILHELM fils du n° 2, 1789-1847, pasteur au Petit-Huningue 1833, le seul avec Markus Lutz qui tint pour la campagne dans les troubles de 1831, pasteur d'Ormalingen 1833-1847. — 4. FÜRCHTEGOTT-WILHELM, fils du n° 3, 1820-1882, imprimeur, plus tard archiviste, mit les archives en ordre. — 5. JOHANNES, 1791-1855, pasteur à Buus 1832, le premier qui abandonna la campagne bâloise au moment de la révolution. Parmi ses descendants se trouvent plusieurs missionnaires et pasteurs. La famille est bourgeoise de Bâle depuis le 3 février 1834. — A. Seiler : *Stammbaum der Bürgergeschlechter von Liestal.* — J.-J. Brodbeck : *Gesch. der Stadt Liestal.* — K. Gauss : *Die Pfarrer im Baselbiet in der Zeit der Trennung von Basel-Stadt*, dans *BJ* 1916. [K. GAUSS.]

B. **Canton de Lucerne.** Famille du bailliage de Willisau dès 1456.— HANS, cité de 1477 à 1499, mercenaire à Grandson en 1476, capitaine au service de la France en 1482, condamné pour avoir servi à l'étranger ; capitaine de 300 Suisses, il combattit en Bretagne de 1488 à 1491, fit la campagne de Naples 1491-1495 où il perdit 187 hommes et ne rentra qu'avec 44 hommes. — ULRICH, fils d'un Ulrich tué à Grandson, grâcié par égard pour son père lors de la révolte de 1494. — HANS-RUDOLF-HEINRICH, † vers 1652, garde à Rome, publia en 1641 un guide de Rome en trois langues : *Splendore dell'antica e moderna Roma.* — Arch. d'État Lucerne. — *Gfr.* Reg. — v. Liebenau : *Geschichte von Willisau* I, 92, 94 ; II, 121. [P.-X. W.]

HOCHBERG (MARGRAVES DE). Branche cadette des margraves de Baden, dont elle se détacha en 1190. Son berceau était le château de Hachberg ou Hochberg près d'Emmendingen. En 1305, les Hochberg se divisèrent en deux branches : les Hochberg-Hochberg et les Hochberg-Susenberg. La première s'éteignit en 1415 ; la seconde résida au château de Sausenberg, puis, dès 1311, au château de Rothelin (Rötheln) à Lörrach. Les margraves de Hochberg entretinrent des relations d'amitié avec la ville de Bâle, où, dès 1376, ils eurent des résidences. *Armoiries* : d'or à la bande de gueules. — Fr. von Weech : *Badische Gesch.* — *BZ* 1905. — *BJ* 1912. [C. Ro.]

La branche cadette des Hochberg-Susenberg-Rothelin a donné plusieurs comtes de Neuchâtel. — 1. ***Rodolphe***, * entre 1425 et 1430, était arrière-petit-fils de Varenne de Neuchâtel, fille cadette du comte Louis, et par son mariage avec Marguerite de Vienne, neveu de Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel. Ce dernier en fit son héritier, de sorte qu'après la mort de Jean de Fribourg, en 1458, Rodolphe de Hochberg devint comte de Neuchâtel. Louis de Chalon, prince d'Orange, revendiqua Neuchâtel en sa qualité de suzerain, mais Rodolphe, soutenu par les Bernois, l'emporta. Gouverneur du Luxembourg pour la Bourgogne 1464, il prit part, l'année suivante, à la guerre du Bien public. Pendant les guerres de Bourgogne, sa situation devint délicate. Son fils Philippe était dans l'armée de Charles-le-Téméraire et lui-même combourgeois de Berne. Il leva cependant 400 h. dans son marquisat de Rothelin pour renforcer l'armée bernoise. Neuchâtel fut occupé par une garnison bernoise et le comte invité à se rendre, après Grandson, à Rothelin. En 1475, il avait servi d'intermédiaire entre la Bourgogne et les Confédérés et réuni, le 26 novembre 1475, une conférence à Neuchâtel dans le but de conclure un armistice. † 12 avril 1487 à Rothelin. — 2. ***Philippe***, fils du n° 1, * 1454, entra au service de Charles-le-Téméraire en 1470, assista aux batailles de Grandson et de Morat dans l'armée du duc. Il fut accusé, à tort, d'avoir incité la garnison du château de Grandson à se rendre. Après la mort du duc Charles, il entra au service de Louis XI, devint maréchal de Bourgogne 1477, grand chambellan de Charles VIII en 1492, gouverneur et grand sénéchal de Provence 1493, lieutenant général du roi en Languedoc 1503. Chevalier de l'ordre de Saint-Michel. En 1487, il succéda à son père comme comte de Neuchâtel, mais séjourna peu dans sa ville. Il fit construire le portail d'entrée du château de Neuchâtel et la galerie du midi. En 1497-1500, il fut chargé de missions en Suisse pour recruter des troupes. † 9 septembre 1503 à Montpellier, dernier représentant mâle de sa famille. Philippe avait épousé en 1478 Marie de Savoie, nièce de Louis XI. — 3. ***Jeanne***, fille du n° 2, auquel elle succéda à la tête de Neuchâtel. Épousa en 1504 Louis d'Orléans, qui fut la souche des ducs de Longueville, comtes de Neuchâtel. Pendant son règne, les cantons occupèrent Neuchâtel de 1512 à 1529 ; lorsqu'ils rendirent le comté, Jeanne était veuve depuis 1515. L'administration de Jeanne fut marquée par une suite de faiblesses et de malheurs. Toujours à court d'argent, elle afferma pour neuf ans, en 1536, le comté à la ville de Neuchâtel, et en 1542, donna plein pouvoir à un prêtre nommé Claude Collier pour vendre même le comté. Ce dernier fut offert pour 60 000 écus d'or à Fribourg, qui s'empressa d'accepter ; mais l'affaire ayant été ébruitée, Jeanne désavoua le tout. † 23 septembre 1543. — 4. OLIVIER, fils illégitime du n° 1, seigneur de Sainte-Croix, prévôt de l'église de Neuchâtel 1526, prieur du Val-de-Travers 1530, protonotaire apostolique, prieur de Brou, conseiller d'État 1530.

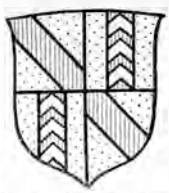

Les Hochberg, comtes de Neuchâtel, portèrent comme *armoiries* : écartelé aux 1 et 4 de Hochberg, aux 2 et 3 de Neuchâtel. Philippe porta aussi parti, au 1, coupé de Hochberg et de Neuchâtel ; au 2, de Savoie. Les armoiries de Jeanne étaient : parti, au 1, d'Orléans, au 2, coupé de Hochberg et de Neuchâtel. — Voir Boyve : *Annales.* — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel.* — F. Barbey : *Louis de Chalon*, dans *MDR*, 2e série XIII. — André Bovet : *Philippe de Hochberg*, dans *Positions de thèses de l'École des Chartes* 1918. [L. M.]

HOCHDORF (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). Vge et paroisse. En 1173 *Hodorf*. On y découvrit en 1848 et en 1887 des objets de l'âge du bronze. *Armoiries :* d'argent au chevron de gueules accompagné de feuilles de trèfle de sinople. La contrée passa par héritage des Lenzbourg aux comtes de Kibourg et en 1243 à la maison de Habsbourg qui y possédait déjà auparavant des biens allodiaux. En outre le chapitre de Beromünster, le couvent d'Allerheiligen à Schaffhouse, la maison des chevaliers de Baldegg et des paysans libres se partageaient les terres. L'Autriche hypothéqua en 1395 la haute justice à Lucerne. Pendant la guerre de Sempach, nombre d'habitants acquirent la bourgeoisie de Lucerne. Quoique après la guerre l'hypothèque de Hochdorf-Heswil eût été libérée pour 300 fl., le 6 décembre 1396, Hochdorf resta à Lucerne et fut ensuite incorporé, avec le bailliage extérieur, au bailliage de Rotenbourg dont il devint le chef-lieu par la suite. En 860 Hochdorf était censitaire de l'église du Fraumünster à Zurich. L'église a été consacrée probablement en 962 et fut cédée par les Lenzbourg au chapitre de Beromünster. Le clocher date de 1455, l'église fut bâtie en 1555 et de 1757-1758 et rénovée en 1658, 1670-1676, 1787-1886. Le chapitre de Beromünster entretenait pour veiller sur ses biens et ses droits un *meier* et un ammann et rendait la justice deux fois l'an devant le Zihlacher du *meier*. Le droit coutumier n'a été transcrit qu'en 1481, le statut de la commune en 1455 et remanié en 1722-1724. De la paroisse de Hochdorf dépendit jusqu'en 1812 l'ancien domaine libre de Ludigen. C'est dans le voisinage de celui-ci, sur la *Weibhube* de Tempikon que siégeait au moyen âge le tribunal de haute justice où le landgrave tenait audience pour les gens libres de la région. A la fin du XVIIe s. une tour carrée pourvue d'un étage de bois s'élevait sur une hauteur derrière le village ; elle fut probablement la résidence primitive du *meier*. On a découvert à plusieurs reprises des vestiges de murs dans une propriété à Hinterhof ; elle porta le nom de *Schwandegg* jusqu'au XVIe s., plus tard *Gassauerhus* ou « forge inférieure »

(untere Schmiede). On conjecture qu'il s'agit de la résidence fortifiée de l'ammann, laquelle serait identique à l'endroit dénommé *ze dem Steinhus* en 1299, jadis propriété de l'ammann Walter. Hors du village s'élevait avant 1452 une léproserie. L'importance de la route commerciale traversant le Seetal est attestée par les anciens péages de Richensee et de Hochdorf. L'ordonnance douanière de ce dernier lieu fut renouvelée en 1734. Le 28 février 1707 un incendie réduisit en cendres 16 maisons, 8 granges et 3 greniers. La localité comptait en 1583 24 ménages et, en 1900, 126 maisons et 234 ménages. La jouissance des biens corporatifs est accordée à tout propriétaire d'une maison à laquelle est attaché le droit à cette jouissance. Les franchises du village de 1621 furent confirmées en 1722. Registres de baptêmes et de mariages dès 1581, de décès dès 1693. — Voir Arch. d'État Lucerne. — *Gfr.* Reg. — Segesser : *Rechtsgeschichte.* — Estermann : *Gesch. der Pfarrei H.* — Rahn dans *ASA* 1885, 164. — *ASG* 1918. — *AHS* 1918. [P.-X. W.]

HOCHDORF (SEIGNEURS de). Famille noble, branche des von Esche (Æsch, D. Hochdorf), selon un acte de 1246. *Armoiries* : un lion (émaux inconnus). — 1. WALTER, cité de 1231 à 1233, probablement d'origine libre, avoué des biens argoviens du couvent d'Engelberg 1233. Plusieurs Hochdorf sont cités dans la suite des Kibourg, entre autres les chevaliers — 2 à 4. CONRAD, cité en 1238, PETER, cité de 1238 à 1264, maître des chevaliers de Saint-Jean à Buchsee et HEINRICH, vers 1250. — 5. JOHANN, cité de 1231 à 1261, émigra à Lucerne où il joua un rôle important ; il se nomme toujours VON HILDISRIEDEN (voir ce nom), mais son sceau porte von Hochdorf. Le dernier fut — 6. WALTER, chanoine de Beromünster 1264. La tour que la famille possédait près de l'église de Hochdorf fut démolie à la fin du XVIIIe s. — Voir *ASG* 1918, p. 100. [H. S. v. B.]

HOCHDORF, von. Diverses personnalités qui, au début du XIIIe s., portent le nom *von Hochdorf*, appartiennent à la famille von Hunwil, originaire de cette région. — PETER I et KONRAD témoignent en 1238 à Baldegg. — HEINRICH, ministérial des comtes de Kibourg en 1241, 1251, 1259. — PETER, tanneur à Lucerne, avoyer 1339, 1341, 1348-1350, cité encore en 1353. — ITA, abbesse de Rathausen 1385-1404. — PETER, tanneur à Lucerne, du Petit Conseil 1395-1429. — ERHARD, maître-batelier de 1420-1430. — Arch. d'État Lucerne. — *Gfr.* Reg. — v. Liebenau : *Die Schultheissen.* — v. Mülinen : *Helv. sacra* II, 129. [P.-X. W.]

HOCHFELDEN (C. Zurich, D. Bülach. V. *DGS*). Com. politique dans la paroisse de Bülach. En 886 *Hofelda* ; en 1247 *Hohwelden. Armoiries* : de gueules au croissant d'or accompagné en chef d'une étoile du même. L'abbesse d'Aadorf y possédait des biens en 886. A partir de 1247, le couvent de Wettingen y avait de nombreux droits. Les *meyer* de Hochfelden, connus de 1271 à 1440, doivent avoir possédé une maison forte dans le village. Sous le gouvernement zuricois, Hochfelden fit partie du bailliage du Neuamt. Selon le *Konstanzer Markenbuch*, il y existait vers 1370 une église filiale de Bülach. Un fonds de chapelle assez important exista jusqu'en 1846 ; il fut finalement réparti en faveur de l'école et d'autres institutions communales. Un grand incendie sévit en 1846. *Population* : 1836, 456 hab. ; 1920, 553. — Voir *UZ.* — *Æhrenlese* ; *Beilage z. Bülach-Dielsdorfer Volksfreund*, n° 2 et 3. [W. H.]

HOCHGESTRÆSS (HOCHSTRÆSS = HAUTE ROUTE). On désigne sous ce nom dans le dialecte de la Suisse alémannique les routes romaines qui sillonnent le pays. C'est ainsi qu'un secteur de la route romaine Olten-Vindonissa est appelé aux abords de la gare d'Aarau *Hochgesträss* et que la route secondaire Birmensdorf-Baden est dite près de Dättwil *Hochstrasse* (Heierli : *Arch. Karte des Kts. Aargau* p. 15, 30, 37). La plus connue de ces dénominations s'applique au tronçon de la route militaire Aventicum-Petinesca-Salodurum situé entre Kappelen et Studen près de Brügg (Berne) ; des documents du moyen âge le dénomment encore en 1249 *strazza*, mot qui équivaut en Suisse romande au terme d'*étraz* (*FRB* II, p. 295 et 278). Lors des travaux préparatoires pour la correction des eaux du Jura, le notaire Müller et le colonel Schwab firent des coupes en divers points de la route en question, et l'ingénieur Kutter en reporta le tracé sur sa carte des lacs de Bienne et de Morat. En construisant le canal de Hagneck on découvrit un canal d'écoulement qui devait probablement protéger la route jetée à travers le Grand Marais contre les menaces de submersion ou d'enfoncement. — Voir Meisterhans : *Die röm. Zwischenstationen auf der Route von Aventicum bis Augusta Rauracorum*, dans *24. Jahresber. der Ver. Schweiz. Gymn. -Lehrer* 1894 (avec bibliographie). [E. SCHNEEBERGER.]

Les Hochgesträss sont aussi signalées dans Bâle-Campagne : 1. entre Liestal et Niederschöntal (Hochstross ou Hochstrass, 1466) ; 2. entre le pont de Hülsten et Augst ; 3. d'Augst au Rotenhaus ; 4. dans le district de Muttenz entre Pratteln et Muttenz ; 5. à Bâle, peut-être la Hochstrasse, et 6, la hohe Strasse de Binningen à Biel. — *ULB.* — Arch. d'État Bâle-Campagne : *Bereine* de Pratteln et Muttenz. [K. GAUSS.]

HOCHHOLZER. Famille de la ville de Zurich, éteinte en 1730. — 1. BERCHTOLD, le sellier, de Munich, bourgeois 1456. — 2. SAMUEL, cité de 1549 à 1606, pasteur d'Albisrieden 1581, de Stein am Rhein 1590, doyen 1592. A publié *Bättelordnung*, 1590, et *Bericht vonn dem unverschampten Bättel*, 1591, réimprimé en 1693. — 3. JOHANNES, 1618-1695, pasteur à Henau en Toggenbourg 1639, Eglisau 1644, Rickenbach 1671, accusé de socinianisme et déposé 1690. — Keller-Escher : *Promptuarium.* — *LL.* — Wirz : *Etat.* — *Katalog der Stadtbibl. Zür.* 1864. [H. Br.]

HOCHMASINGEN (HOCHMESSINGEN), OTTO **von,** avoué de l'évêque de Constance à Neunkirch 1443-1469, mis au ban de l'empire en 1459 sur une plainte de la ville de Winterthour ; lui-même fit mettre cette ville également au ban de l'empire par la suite. Arbitre en 1465 dans un procès entre Eberhard von Bosswil et son beau-frère Jörg von Roggwil. Il doit s'être établi passagèrement à Stein. Il appose encore son sceau en 1478. — Voir *LL.* — Rüeger : *Chronik.* — *US.* [W.-K.]

HOCHMUT (aussi HOHENMUT et HOHERMUT), GEORG, von Werd (= Donauwörth), chapelain de Nördlingen et du Fraumünster de Zurich, écrivit en 1478 des livres allemands qu'il signa par anagramme. On possède de lui une série de rapports écrits à Zurich de 1477 à 1482, ainsi qu'un récit de la bataille de Nancy (intéressant pour les différents contingents des cantons confédérés), un rapport sur la Diète de Zurich du 8 février 1478, etc. — Bachmann et Singer : *Deutsche Volksbücher*, Tubingue 1889, p. VII. — Wattenbach : *Schriftwesen*, p. 475. — *ASG* VIII, p. 66. — *Dok. Waldmann* I, p. 168, note. — Dierauer II. [F. H.]

HOCHREALTA. Voir HOHENRÆTIEN.

HOCHREUTINER (autrefois HOCHRÜTINER). Vieille famille de la ville de Saint-Gall, probablement originaire de la Hochrüti (Com. Speicher) ; KUONI Honrütiners, bourgeois d'Appenzell, à Berg, 1431 ; ULRICH et son fils HEINRICH 1426, bourgeois de Saint-Gall 1438 et 1440. Une branche de la famille, bourgeoise de Morges en 1791, est encore florissante ; son fondateur fut le négociant DANIEL-JACOB-TOBIAS. *Armoiries* : d'azur à la licorne de sable colletée d'or, soutenue de trois coupeaux. Une seconde famille du même nom vint de Constance vers la fin du XVe s. ; reçue à la bourgeoisie de Saint-Gall, elle fut immédiatement incorporée au patriciat. Elle se divisa au XVIIIe siècle en deux rameaux dont l'un s'éteignit en 1785, tandis que l'autre fut anobli en 1729 sous le nom de VON HOCHREUT et s'éteignit en 1778. *Armoiries* : parti d'argent au tison de sable allumé de gueules et d'azur à trois rameaux de chêne d'or feuillés de trois feuilles et fruités d'un gland.

a) Ancienne famille. — 1. HEINRICH, souvent député par la ville à des négociations diplomatiques, membre de la *Notensteiner Gesellschaft* 1492, sous-bourgmestre 1496 ; capitaine des Saint-Gallois dans la guerre de Souabe 1499, anobli par l'empereur Maximilien, bourgmestre de 1505 à sa mort 1513. Dès cette époque les